

Mgr J.-O. PLESSIS  
Onzième Evêque de Québec  
Fondateur du Collège-Séminaire de Nicolet

L'ABBÉ J.-A.-IR. DOUVILLE

HISTOIRE

DU

COLLÈGE-SÉMINAIRE

DE

NICOLET

1803-1903

AVEC LES LISTES COMPLÈTES DES DIRECTEURS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES  
DE L'INSTITUTION.

TOME PREMIER

1803-1860

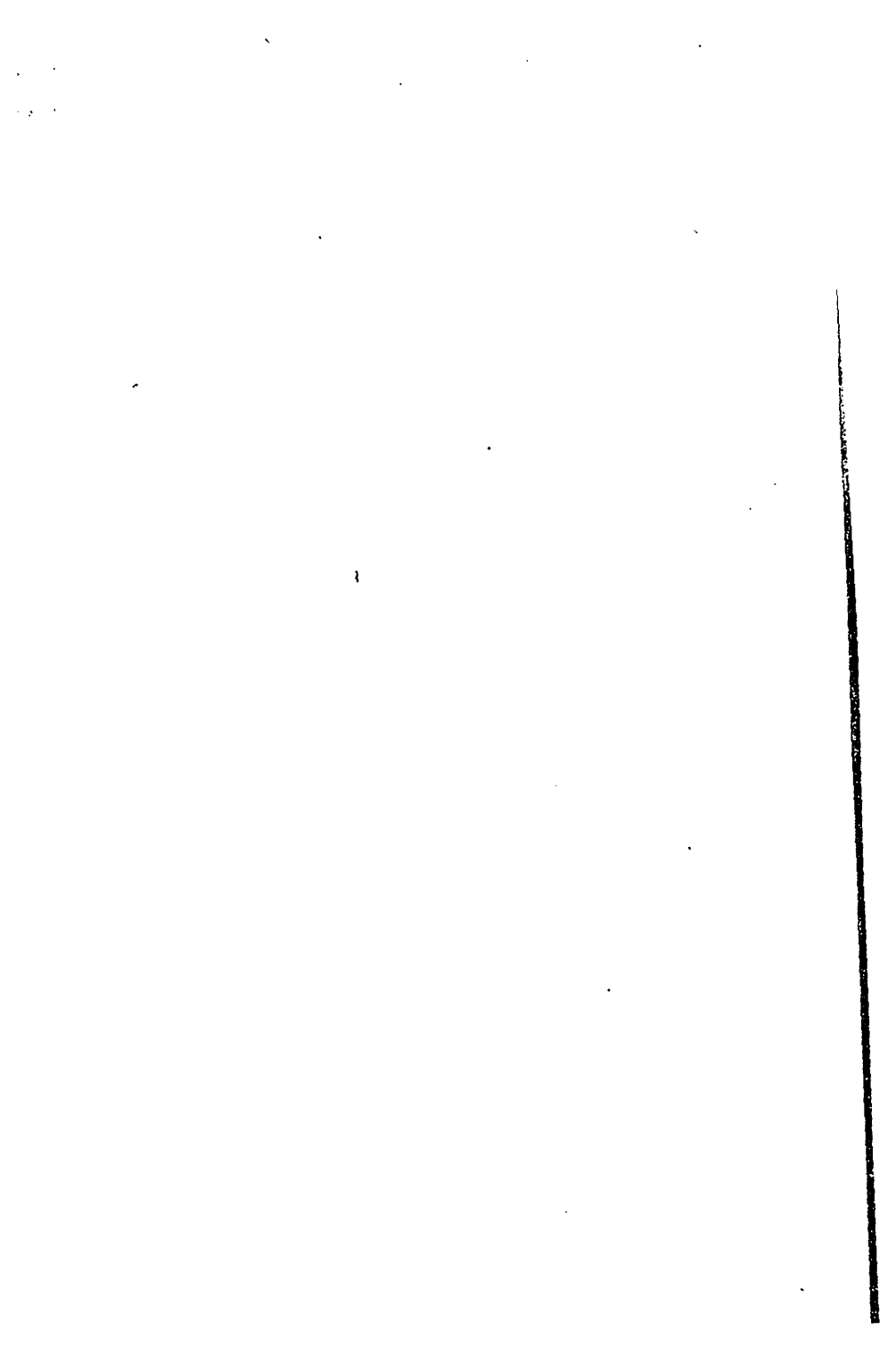


MONTREAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN (A RESPONSABILITÉ LIMITÉE)

256 et 258, rue Saint-Paul

1903



**Dédié**

Aux élèves anciens et nouveaux  
DU COLLEGE-SEMINAIRE DE NICOLET

ET

*À la mémoire*

De ses fondateurs, bienfaiteurs, directeurs et professeurs

---

HUMBLE ET RESPECTUEUX HOMMAGE

*d'affection et de reconnaissance*

DE L'AUTEUR.



## INTRODUCTION

*Il y a un siècle, sur les bords de la rivière Nicolet, près de l'église paroissiale, s'ouvrit une humble école élémentaire gratuite, en vertu des dispositions testamentaires d'un vieux curé et pour le bénéfice des enfants de la paroisse qu'il avait desservi pendant cinquante ans. Sous l'inspiration et par les soins d'un illustre évêque, la petite école élémentaire fut bientôt transformée en une école latine, qui se développa, grandit et prit modestement son rang, comme collège classique, à la suite de ses deux aînés de Québec et de Montréal.*

*Les difficultés et les contretemps ne firent pas défaut à la nouvelle institution, au début et à diverses phases de sa carrière. Elle a connu amplement les jours de l'épreuve, par suite des circonstances exceptionnelles de temps et de lieu où elle prit naissance. Soutenue par la Providence qui veilla constamment sur elle depuis son berceau, elle a traversé un siècle en faisant du bien aux nombreuses générations d'élèves qu'elle a formés, et toujours elle a su leur inspirer une affection vraiment filiale que le temps n'a pu amoindrir.*

*L'histoire de l'éducation classique, dans notre pays, est toute entière un hommage rendu au zèle patriotique et religieux du clergé, qui a fondé et soutenu, au prix des plus grands sacrifices, nos maisons de haute éducation, d'où sont sortis le très grand nombre des hommes éminents qui font la gloire de la patrie, et où ont été armés pour la défense de nos droits ces vaillants lutteurs, la plupart enfants du peuple de nos campagnes, devenus le boulevard de notre nationalité. A l'instar des autres maisons d'éducation qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi, le collège de Nicolet est l'œuvre du dévouement, de la générosité et de l'esprit patriotique du clergé canadien. Les faits qui sont ici consignés en donnent une preuve manifeste.*

*L'époque qui vit la fondation du collège de Nicolet, une des plus sombres dans l'histoire du Canada français, n'offrait qu'un avenir menaçant. Notre langue, nos lois, nos institutions, notre religion même, étaient alors en butte aux sourdes menées d'ennemis puissants, qui voulaient nous arracher pièce par pièce tout ce qui constitue notre nationalité. Ils travaillaient surtout à s'emparer de l'éducation, comme l'un des moyens les plus efficaces d'arriver à leur fin : de là l'établissement de la fameuse Institution royale. Mais ils rencontrèrent, sur leur chemin, un homme qui, par sa haute sagesse et sa*

fermeté, sut déjouer leurs plans habilement ourdis : ce fut l'illustre évêque Plessis.

Pour mieux combattre leurs desseins et fortifier notre position, il résolut d'ajouter aux deux institutions de Québec et de Montréal, les seules à l'œuvre, une nouvelle maison d'éducation, également française et catholique, située à égale distance de ces deux villes, qui pourrait facilement se recruter dans cette partie du pays, sans trop porter ombrage aux ennemis de notre race et de notre religion, et former un nouveau contingent d'hommes capables de soutenir les luttes de l'avenir. Ce n'était pas chose facile ; il avait à éviter les entraves que les adversaires ne manqueraient pas de susciter à l'entreprise. C'est pour cela qu'il se contenta de désigner tout d'abord le nouveau Collège de Nicolet sous le nom d'École latine. Il lui fallut attendre bien des années et un temps plus propice pour se risquer à en demander la reconnaissance officielle au gouvernement britannique, et encore n'est-ce qu'avec beaucoup de peine qu'il put l'obtenir.

Deux autres évêques de Québec, NN. SS. Panet et Signay, successeurs immédiats de Mgr Plessis, ont complété l'œuvre qu'il avait si bien commencée et poursuivie durant vingt ans. Ils lui ont consacré un intérêt et une sollicitude qui montrent bien tout le zèle qu'ils avaient pour l'éducation collégiale, et



leur grand désir de contribuer au progrès intellectuel et moral du peuple canadien.

Aux noms de ces généreux fondateurs et bienfaiteurs du Séminaire de Nicolet, il faut joindre ceux des hommes distingués par leur intelligence et les plus belles qualités du cœur, qui furent ses supérieurs, directeurs et professeurs. Ils l'ont fait, eux aussi, ce qu'il a été et ce qu'il est encore, en maintenant intactes les heureuses traditions de son premier âge à travers tout un siècle. Leurs noms sont inscrits en caractères ineffaçables dans les annales de la maison et dans la mémoire de tous ceux qui les ont connus à l'œuvre. Tous n'ont pas été des hommes également éminents, mais tous ont eu un grand mérite, celui du dévouement à l'institution qui leur était confiée et du bien accompli dans l'obscurité et souvent au milieu de grands obstacles. Nous avons voulu, dans ces pages, rendre hommage à la générosité de ces bienfaiteurs et humbles éducateurs de la jeunesse, et transmettre leurs noms honorés à la reconnaissance des générations Nicolétaines qui nous suivront.

Le Collège de Nicolet a-t-il répondu aux vues nobles et généreuses de ses fondateurs et bienfaiteurs? C'est aux fruits qu'on doit juger l'arbre. Or, l'arbre Nicolétain en a produit de nombreux et de précieux. Il suffit, pour s'en convaincre, de

parcourir la liste de ses élèves depuis son origine et d'y remarquer les noms des personnages distingués, dans la société civile et religieuse, qui y ont puisé leur éducation.

Cette modeste histoire, fruit de beaucoup de recherches, est dédiée aux élèves du Collège-Séminaire de Nicolet; c'est pour eux qu'elle a été écrite et c'est à eux que nous l'offrons, aussi complète et aussi exacte qu'il nous a été possible de la faire, avec le secours des documents qui se trouvent dans les archives de la maison et de l'archevêché de Québec, et en nous appuyant sur les traditions de ceux qui nous ont précédés, ainsi que sur nos souvenirs personnels d'un demi-siècle.

Les citations que nous faisons sont nombreuses et quelquefois longues, minutieux aussi les détails que nous donnons sur les deux maisons qui ont successivement abrité la communauté Nicolétaine et sur les divers changements qu'elles ont subis avec le temps. Tout cela sera sans intérêt, nous le savons, aux yeux des lecteurs qui sont étrangers à Nicolet. A quoi bon pour eux de connaître les divisions d'une maison qu'ils n'ont jamais vue, la destination de telle pièce ou de telle autre, la date où elles ont été finies et occupées? Qu'importe au public de savoir si l'horloge ou la cloche qui règle les exercices jour-

*nabiers au Séminaire de Nicolet, est plus ou moins ancienne et d'où elle vient?*

*Ces petits détails, néanmoins, ont leur intérêt pour les fils de l'institution, tout aussi bien que lorsqu'il s'agit du logis familial. Celui qui revoit la maison paternelle, après des années d'absence, s'inquiète des moindres changements qu'elle a subis, et tout l'intéresse dans sa disposition ancienne ou nouvelle. Ainsi en est-il des élèves d'un collège, à l'égard de la maison où ils ont passé les plus belles années de leur jeunesse et qui est devenue pour eux comme un second toit paternel.*

*C'est là notre seule excuse pour publier ces pages qui rappellent des souvenirs que nous croyons propres à intéresser les élèves anciens et nouveaux de Nicolet. Puissent-ils y trouver, malgré les imperfections de l'ouvrage, un nouvel aliment à l'affection filiale qu'ils n'ont jamais cessé de témoigner à leur ALMA MATER et dont elle s'honore comme de son plus beau titre de gloire.*

*Nicolet, le 3 janvier 1903.*



# HISTOIRE

DE

# SÉMINAIRE DE NICOLET

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

1800-1806

M. Brassard, curé de Nicolet; fondation d'une école paroissiale.—Mgr Denaut; ouverture d'une école latine.

Le 27 décembre 1800, s'éteignit doucement une existence précieuse pour Nicolet. Le curé Louis-Marie Brassard couronnait, par un acte de bienfaisance qui a rendu son nom impérissable, une carrière sacerdotale de cinquante et un ans, dont cinquante avaient été consacrés au bien spirituel de cette paroisse en même temps qu'à son avantage temporel. 1800

Né à Québec, le 18 décembre 1726, d'une des plus anciennes familles du pays, il fit au séminaire de cette ville son cours d'études classiques, puis sa théologie, et fut ordonné prêtre le 21 décembre 1749. Après neuf mois de vicariat à Charlesbourg, il fut nommé curé de Nicolet avec la deserte d'une partie de la paroisse de Saint-Grégoire et de toute celle de la Baie-du-Febvre. Il conserva cette dernière jusqu'en 1784, époque de la nomination d'un curé résidant en ce lieu.

1800

En arrivant à Nicolet, M. Brassard trouva l'église bâtie dans une île de la rivière, un peu plus haut que celle sise à son embouchure et désignée sous le nom d'île Moras <sup>(1)</sup>; c'est-à-dire, à peu près vis-à-vis l'église anglaise d'à présent. L'île où s'élevait cette église — qui en avait remplacé une autre construite au même endroit, *en bois rond* et couverte de chaume — ne mérite ce nom maintenant qu'au printemps, car le chenal qui la sépare de la terre ferme se dessèche complètement le reste de l'année. La pauvre église couverte de chaume fut la première élevée à Nicolet, vers 1700. Mgr de Laval avait visité, en 1681, la petite colonie établie à l'embouchure de la rivière désignée alors sous le nom de rivière Cressé <sup>(2)</sup>, d'après celui du seigneur du lieu.

La paroisse s'était développée et agrandie assez rapidement. Les habitants avaient formé de nouveaux établissements en remontant la rivière et, par suite, l'église n'occupait plus le centre. D'ailleurs elle avait vieilli et était devenue trop petite pour la population toujours croissante. Sa situation dans une île en rendait l'accès très incommode pour tous les paroissiens, depuis que des chemins avaient été ouverts dans les diverses parties de la paroisse.

Ces raisons déterminèrent M. Brassard à choisir un autre

---

(1) Moras est le nom du premier concessionnaire de l'île, Pierre Mouet de Moras, enseigne au régiment de Carignan. Il l'obtint comme fief en 1672, de l'intendant Talon; mais il demeurait déjà à la rivière Nicolet en 1661.

(2) Le nom donné par Champlain, en 1609, à la rivière Nicolet est rivière du Pont, en l'honneur de son ami Pont-Gravé. Le nom de Nicolet lui fut donné plus tard, en souvenir de Jean Nicolet, le grand interprète et découvreur, amené de Normandie au pays par Champlain, en même temps que les Godefroy et les Marguerie, pour y exercer les mêmes fonctions, et qui tous trois demeurèrent plus ou moins longtemps aux Trois-Rivières; mais il n'est pas facile de dire par qui et à quelle date le nom de Nicolet fut attaché à cette rivière. Il est certain qu'elle

lieu pour en construire une nouvelle. Il y songea de longue main et le coup d'œil ne lui fit pas défaut dans le choix du site où il l'établit. 1800

Il y avait, un mille plus haut que l'ancienne église et sur la rive opposée, un joli coteau ombragé, à l'est, par un bosquet de pins gigantesques et superbes, dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques rares vétérans, et couvert à l'ouest, sur le penchant de la côte qui aboutit à la rivière, par un autre bosquet de grands chênes. C'est là que le curé Brassard jeta les yeux pour y faire le nouvel établissement paroissial. Dès 1770, il fit l'acquisition, pour son propre compte, à l'endroit qu'il avait choisi, d'une terre de 4 arpents de largeur sur 40 de longueur, alors toute couverte par la forêt. Il attendit encore quelques années avant de proposer à ses paroissiens le changement qu'il projetait et qui fut résolu à l'unanimité en 1779. Enfin, en 1784, ce changement avait eu lieu et une nouvelle église en pierre était construite sur ce coteau, entre les deux bosquets de pins et de chênes. Elle n'a entièrement disparu qu'en 1897, pour faire place à la nouvelle cathédrale écroulée en 1899, mais elle avait été remplacée, en 1872, par une autre bâtie à une petite distance; cette dernière, qui n'a jamais été terminée, devint la première cathédrale en 1885, lors de l'érection du diocèse de Nicolet.

---

portait ce nom avant 1672; elle est ainsi désignée dans les actes de concessions de cette époque. Trois rivières voisines, au sud du fleuve, un peu plus haut que la cité trifluvienne, portent les noms des trois grands interprètes, Nicolet, Marguerie et Godefroy. Celle de Nicolet perdit pour quelque temps le sien sous les deux premiers seigneurs de l'endroit, M. de Loubia et M. Cressé, en prenant successivement leurs noms; mais elle reprit bientôt celui de Nicolet, pour ne plus le quitter. Ce dernier nom passa de la rivière à la paroisse, puis au Séminaire, puis au comté, puis à la ville, puis enfin au diocèse.

1800

M. Brassard avait donné à la fabrique de sa paroisse 12 arpents en superficie sur sa nouvelle propriété, et échangé avec elle 8 autres arpents pour la terre qu'elle possédait à l'endroit de la première église. Il s'était bâti à ses propres frais une maison en pierre, à côté de l'église nouvelle, près des pins, pour le cas où la vieillesse l'obligerait d'abandonner le saint ministère et de prendre sa retraite. Le presbytère était de l'autre côté, en face du bosquet de chênes.

La seigneurie de Nicolet <sup>(1)</sup> appartenait alors à M. Pierre-Michel Cressé, dont l'humeur un peu belliqueuse causa plus d'un désagrément à M. Brassard, qui fut même obligé de revendiquer devant les tribunaux ses droits sur la terre acquise pour y placer la nouvelle église. Après de longs et dispendieux procès, aux Trois-Rivières et à Montréal, le curé finit par faire reconnaître ses titres de valable possession et d'exemption des cens et rentes, et le seigneur Cressé fut débouté de ses prétentions, déclarées sans fondement par les cours de justice.

---

(1) La seigneurie de Nicolet fut concédée en 1672 par M. Talon au sieur de Laubia (ou Loubia), capitaine au régiment de Broglia ou de Carignan. Son étendue était indiquée comme suit : "deux lieues de front sur autant de profondeur ; une lieue au-dessus et une au-dessous de la rivière Nicolet." En 1680, M. de Frontenac concède au sieur Michel Cressé, qui avait acquis la seigneurie de Nicolet, "l'île à la Fourche, située dans la rivière Cressé, jusqu'au bout de la dite île, avec trois lieues d'augmentation dans la profondeur des terres qui sont au bout de toute la largeur de sa dite seigneurie." Il est évident que cette dernière concession, ainsi décrite, pouvait donner lieu à bien des malentendus, puisque l'île à la Fourche n'est pas une île, mais une presqu'île formée par la bifurcation de la rivière Nicolet, à une lieue de son embouchure.

Michel Cressé n'avait pas de garçon ; une de ses filles, Louise, se maria à J.-E. Poulain de Courval, qui joignit à son nom celui de Cressé, et hérita de la seigneurie. Les descendants portèrent le nom de Poulain-Cressé et plus souvent, comme aujourd'hui, le nom simplement de Cressé. Quelques-uns gardèrent le nom de Poulain de Courval.

1800

Après la construction de l'église, M. Brassard songea à doter sa paroisse d'une école élémentaire gratuite. A cette époque, il n'y en avait nulle part dans les campagnes, et les familles n'avaient point d'autre moyen de donner un peu d'instruction à leurs enfants, pour leur apprendre la lecture, l'écriture, les premières règles de l'arithmétique et le catéchisme, que de les confier quelques heures une ou deux fois par mois à des maîtres ambulants qui allaient dans les paroisses d'une maison à une autre, payés et hébergés par ceux qui requéraient leur service.

C'était donc une noble et généreuse pensée, aussi patriotique que chrétienne, que celle du curé de Nicolet, voulant assurer à ses paroissiens le grand bienfait d'une école stable et gratuite. Mais il ne put la réaliser qu'après sa mort, en laissant par son testament, du 17 janvier 1797, sa maison, quelques rentes constituées, la terre où était l'église, moins ce qu'il avait donné à la fabrique de la paroisse, et de plus une île désignée sous le nom d'île Dagneau, (1) pour fonder et entretenir à perpétuité une école gratuite en faveur des enfants de Nicolet et de la Baie.

Pendant le long séjour de M. Brassard, dans ces deux paroisses, comme curé, son zèle pour le salut des âmes et son affection toute paternelle pour ses paroissiens, l'avaient rendu cher à tous. Mais l'œuvre si généreuse et si patriotique qui couronna sa carrière sacerdotale devait contribuer, autant et plus encore que le demi-siècle de ses travaux au

---

(1) Cette île Dagneau tire son nom de la famille Dagneau, de qui M. le curé Brassard l'avait acquise. Elle est en face de l'église anglaise, vis-à-vis le site des deux premières églises de Nicolet. L'usufruit de l'île était laissé à Mlle Charlotte Houtelas, gouvernante de la maison de M. Brassard pendant plusieurs années, et plus tard de celle de M. Raimbault; elle mourut en 1817, léguant son avoir au Séminaire. L'île porte aujourd'hui, et probablement depuis cette date, le nom d'île Houtelas, en souvenir de cette bienfaitrice.



1800 milieu d'eux, à éterniser sa mémoire et le souvenir de ses bienfaits.

Voici, du reste, l'expression des sentiments qui animaient ce vénérable prêtre, tels qu'il les a confiés à son testament, en léguant tous ses biens immeubles et ses rentes constituées pour la fondation de l'école qu'il avait en vue.

“ Le dit sieur testateur, considérant que les dits im-  
 “ meubles susmentionnés, ainsi que ses meubles et effets  
 “ mobiliers, proviennent des offrandes des fidèles des pa-  
 “ roisses de Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre, qu'il a des-  
 “ servis durant trente-cinq années et plus, et de Saint-Jean-  
 “ Baptiste de Nicolet, qu'il a desservis durant quarante-sept  
 “ années révolues, et désirant ardemment que le produit de  
 “ ces mêmes biens retourne au profit et avantage de la pos-  
 “ térité de ses anciens paroissiens des dites deux paroisses,  
 “ auxquels il est toujours tendrement attaché; ne connais-  
 “ sant rien qui puisse produire un avantage plus réel que la  
 “ bonne éducation de la jeunesse tant chrétienne que civile,  
 “ le dit sieur testateur, pour parvenir au dessein qu'il a for-  
 “ mé, après avoir mûrement délibéré, n'ayant en vue que la  
 “ plus grand gloire de Dieu, le maintien des bonnes mœurs,  
 “ dont la bonne éducation est la sauvegarde et le seul vrai  
 “ guide. Animé par ces motifs, le dit sieur testateur or-  
 “ donne par son présent testament, qu'il soit établi dans la  
 “ dite maison de pierre, une école pour l'éducation des en-  
 “ fants des pères et mères résidant dans les paroisses de Ni-  
 “ colet, telle qu'elle est actuellement limitée, et de Saint-  
 “ Antoine de la Baie-du-Febvre, et que, dans le nombre des  
 “ dits enfants, deux tiers soient de la paroisse de Nicolet et  
 “ l'autre tiers de la dite paroisse de la Baie, auxquels en-  
 “ fants l'éducation sera donnée *gratis*, et lesquels y seront  
 “ admis sur certificats et recommandations de M. le curé, du  
 “ marguillier en charge et du capitaine de milice de chacune

“ des dites deux paroisses; dans laquelle école sera enseigné aux enfants à lire, écrire, les principales règles de l'arithmétique, et surtout leur sera fait le catéchisme, au moins deux fois par semaine, suivant les dogmes de la Religion catholique, apostolique et romaine.”

Il n'est jamais entré dans la pensée de M. Brassard de fonder un collège classique; d'ailleurs il n'en avait pas les moyens. Comme il le dit lui-même, dans le document que nous citons, il voulait seulement établir une école élémentaire pour les enfants des deux paroisses qu'il avait administrées si longtemps, en leur fournissant le grand avantage de pouvoir s'y instruire gratuitement des premières et plus indispensables connaissances divines et humaines. C'était déjà un immense bienfait et, alors surtout, le plus propre à répandre le goût de l'éducation parmi le peuple. M. Brassard l'avait bien compris, et c'est cette noble et généreuse idée qu'il voulait réaliser par son testament, d'un esprit vraiment ecclésiastique.

Il avait choisi comme exécuteur testamentaire son cousin l'honorable Pierre-Louis Deschenaux, l'un des juges de la Cour du banc du roi et juge de la Cour provinciale du district des Trois-Rivières, qui s'empressa de mettre à exécution les dernières volontés du curé défunt. L'évêque de Québec, Mgr Denaut, “ sous l'inspection première et sous les auspices duquel et de ses successeurs ”, le testateur avait placé l'école qu'il voulait fonder, approuva les démarches de l'exécuteur testamentaire et le choix du maître pour la nouvelle école, désigné par M. Brassard quelque temps avant sa mort. Le nom de ce premier *magister* de Nicolet était Joseph Crevier-Bellerive. Il est probable qu'il avait déjà exercé sa profession suivant l'ancien système, c'est-à-dire en passant d'une maison à l'autre pour y donner ses leçons.

1801

L'ouverture de l'école se fit deux mois après la mort du fondateur, le 10 mars 1801, avec une solennité remarquable pour le temps. Après la célébration d'une grand'messe solennelle, par le grand vicaire du district, M. Noiseux, curé des Trois-Rivières, on se rendit à la maison d'école, où, en présence de plusieurs curés voisins et d'un concours nombreux des citoyens de Nicolet et des paroisses environnantes, l'on fit l'ouverture de cette école. Le document officiel suivant fut dressé par un notaire, séance tenante, pour constater les procédés du jour et la fidèle exécution des dispositions testamentaires de M. Brassard.

“ L'an mil huit cent un, le dixième jour du mois de mars, à onze heures du matin, après la célébration d'une messe solennelle, chantée par Messire le Grand Vicaire Noiseux, en présence de l'honorable Pierre-Louis Deschenaux, Ecuyer, Juge de la Cour du Banc du Roi et Juge Provincial, Exécuteur du testament et codicille de feu Messire Louis-Marie Brassard, en son vivant curé de cette paroisse, de Messire Alexis Durocher, prêtre, curé de cette paroisse, de Pierre-Michel Cressé, Seigneur de Nicolet, de Messire Bédard, curé de la Baie-Saint-Antoine, de Messire Dorval, curé de St-Pierre, de Messire Courtois, curé de Gentilly, de Messire Urbain Orfroy, curé de la Pointe-du-Lac, des Capitaines de cette paroisse et d'un concours de personnes de cette paroisse et des paroisses circonvoisines, notamment des pères et mères des enfants, a été procédé à l'ouverture de l'école instituée par le dit feu Messire Brassard, par son dit testament, reçu par M<sup>re</sup> Badeaux, Notaire; et témoins, le dix-sept janvier mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, pour le soutien de laquelle dite Ecole, le dit Messire Brassard a légué sa maison et sa terre sur laquelle elle est construite et le revenu de ses biens mobiliers, après ses dettes et legs payés et remplis, et la dite école étant sous les auspices particuliers de Monseigneur l'Evêque du diocèse de Québec au désir du dit testament, et les dits Sieurs Deschenaux, exécuteur testamentaire, et Durocher, curé de cette paroisse, ayant déclaré que Monseigneur Pierre Denaut, Evêque de Québec, a approuvé la personne de Sieur Joseph Crevier-Bellerive pour maître de la dite école, le dit Sieur Bellerive a procédé à l'ouverture de la dite école par l'appel des enfants approuvés par M. le Curé, les Capitaines de milice et le marguillier en charge. “ (*Suit la liste des enfants.*) L'appel fait, M. Bellerive a fait lire un écolier ou deux, et, à la prière des spectateurs, congé a été donné aux enfants. ”

“ Fait et dressé en la maison de l'école, à Nicolet, les jour et an sus-  
dits. ” Signé: F. Noiseux, V. G., L. Deschenaux, J. Crevier-Belle-  
rive, P. Cressé, A. Durocher, prêtre, curé de Nicolet, L. Bédard, prêtre,  
J. Dorval, prêtre, Courtin, prêtre, J. Porlier, Antoine Pinard, Basile  
René, Louis Pinard, Thomas Durocher, Joseph Durocher, Capitaine de  
Milice.—Badeaux, Notaire. 1801

Le juge Deschenaux ne survécut pas longtemps à son ami et cousin, dont il venait d'accomplir les dernières volontés. Il mourut l'année suivante et la gestion des biens et de l'affaire de l'école fut remise entre les mains du curé de Nicolet, auquel furent adjoints le marguillier en exercice et le capitaine de milice, sous la haute direction de l'évêque de Québec, suivant la teneur du testament de M. Brassard.

Les biens délaissés par le curé défunt, pour la fondation de l'école, n'étant pas même suffisants pour rapporter la modique somme allouée au maître, à savoir, 450 livres de 20 sols, il fut jugé nécessaire d'y suppléer par une souscription publique parmi les paroissiens de Nicolet. La première se fit dès le lendemain des funérailles de M. Brassard, le 30 décembre 1800, jour de l'inventaire du mobilier, et rapporta 85 livres 16 sols. La seconde, l'année suivante, fut un peu plus considérable: elle s'éleva à 212 livres 3 sols. Le juge Deschenaux s'était engagé à payer chaque année 50 livres, sa vie durant, pour le soutien de l'école, aussi longtemps que les revenus des biens légués par son cousin n'atteindraient pas la somme de 600 livres; il tint fidèlement sa promesse pendant les deux années qu'il survécut à M. Brassard.

Une première inquiétude, au sujet de l'école qui s'établissait, était venue troubler la paix des paroissiens de Nicolet. Ils furent fort surpris, un beau dimanche de juillet 1802, d'entendre, à la suite de l'office divin, le crieur public annoncer que le seigneur Cressé venait de concéder à M. Michel Trudel quatre arpents de terre en largeur sur dix de 1802

1802 profondeur, le tout pris sur la propriété de feu M. Brassard, à laquelle le dit seigneur ne reconnaissait que 30 arpents de longueur à partir de la rivière. Evidemment ce brave seigneur ne respectait guère les jugements des tribunaux qui avaient donné gain de cause à son ancien antagoniste au sujet de cette propriété. On députa sans retard le capitaine de milice de la paroisse, M. Antoine Pinard, auprès du juge Deschenaux pour l'informer de la transgression du seigneur Cressé, à l'égard d'un bien que l'on considérait à bon droit comme la propriété de tous les paroissiens de Nicolet et de la Baie. L'affaire n'alla pas plus loin et l'on n'entendit plus parler des prétentions du seigneur à ce propos, ni de celles de Michel Trudel. (1)

1803 Une autre inquiétude, plus grave encore, succéda bientôt à la première et fut fort heureusement dissipée par un acte de probité digne des plus grands éloges. Le testament de M. Brassard était invalide dans tout ce qui concernait la fondation de l'école, parce que les biens qu'il léguait à cet effet tombaient en une mainmorte non autorisée par les lois du temps. Ni la paroisse, ni l'évêque de Québec ne pouvaient recevoir de legs à ce titre. D'ailleurs l'évêque n'était mentionné dans le testament que pour lui confier la haute surveillance de l'école et l'approbation du maître, sans être institué légataire des biens destinés à la fondation.

L'unique frère du curé défunt, M. Pierre Brassard, culti-

---

(1) M. Cressé, condamné par la cour de justice de Montréal, en 1790, à donner un titre nouvel à M. Brassard, ne le fit pas, persistant à dire que cette terre n'avait que 30 arpents de longueur. C'est pourquoi il concéda 10 arpents à Michel Trudel, au bout de la terre, qui en avait bien cependant 40, d'après les actes primitifs. Cette prétention insoutenable du seigneur Cressé ne finit qu'en 1806, lorsque Mgr Plessis eut acheté la propriété de l'école; prévenu favorablement à l'égard de l'évêque qui avait su capter ses bonnes grâces, il lui accorda un titre nouvel pour toute la terre Brassard, sans plus récriminer sur les limites, faisant même grâce des lods et ventes.

vateur de Nicolet et ex-capitaine de milice, par suite de la nullité du testament, se trouvait être le seul héritier de la succession pour tous les biens légués en faveur de l'école. Il n'hésita pas à s'en dessaisir immédiatement et avec la plus grande générosité, pour les rendre à leur destination, sans exiger le moindre dédommagement.

Le 20 juillet 1803, il donna la plus ample procuration, par un acte passé aux Trois-Rivières devant le notaire Badaeux, à l'honorable Louis-Charles Foucher, successeur de l'honorable Deschenaux comme juge de ce même district, et à M. Durocher, curé de Nicolet, pour agir en son nom comme seul héritier de son frère et réaliser les vues de ce dernier. Il y déclare qu'il les connaît parfaitement et qu'il veut, en autant qu'il peut dépendre de lui, assurer l'exécution de ses intentions et de ses louables projets, dans la fondation ou établissement qu'il a proposé d'une école publique dans la paroisse de Nicolet, selon son testament. En conséquence, désirant recourir à telles autorités et à tels pouvoirs, et employer ou faire employer telles formalités qu'il pouvait être nécessaire ou qu'il conviendrait, pour rendre cet établissement permanent et stable, il ne croit mieux faire que de constituer des procureurs à cet effet. . . . Il leur donne conjointement ou séparément plein et entier pouvoir de disposer de tous les droits qu'il peut avoir ou prétendre en sa qualité d'héritier et vrai représentant de Messire Louis-Marie Brassard, son frère, les réclamer de qui il appartiendra et en prendre possession pour immédiatement faire ou consolider le dit établissement de la manière et ainsi qu'il a été entendu et proposé par le testateur, et à faire à cet effet telles démarches et application à qui il appartiendra pour obtenir soit par lettres d'amortissement ou autrement la dite fondation."

M. Pierre Brassard, par cet acte, voulait s'assurer de la

1803

légitime possession des biens légués par son frère, en choisissant des procureurs capables de faire valoir ses droits au besoin, mais toujours en vue de maintenir l'exécution du testament au sujet de l'école. Son désir bien arrêté était d'en procurer la permanence et la stabilité, par une donation pure et simple des biens dont il était reconnu le seul héritier, à l'évêque de Québec, qui en devait transmettre la possession à ses successeurs.

Ce dessein ne pouvait s'exécuter qu'au retour de Mgr Denaut, en visite pastorale, cette année-là, dans les provinces maritimes, qui formaient alors partie de l'immense diocèse de Québec, comprenant toute l'Amérique Britannique. Ce retour ne s'effectua qu'au mois de novembre. Le 21, M. P. Brassard fit sans retard donation des biens de son frère à l'évêque, représenté par M. Durocher, curé de Nicolet, qui avait reçu une procuration spéciale pour cela. " Craignant, " dit l'acte de donation, que les louables intentions de Messire Brassard ne soient troublées sous quelque prétexte que ce soit ou pour quelque raison que ce puisse être, usant en conséquence du droit que la loi lui donne de disposer lui-même et comme bon lui semblera de tous les biens meubles et immeubles délaissés par le dit feu Louis-Marie Brassard et échus au dit sieur Pierre Brassard, son frère, par droit d'hérédité dans sa succession... étant bien convaincu des favorables intentions de Sa Grandeur l'Illustrissime et Révérendissime Pierre Denaut, Evêque de Québec et de son zèle infatigable... en faisant entretenir par sa vigilance l'éducation de la jeunesse, laquelle vigilance ainsi continuée burinera (*sic*) l'éducation de cette même jeunesse et la rendra par ce moyen utile à la religion et fournira des sujets avantageux à la société, enfin étant bien persuadé qu'il ne peut mieux disposer des dits biens meubles et immeubles qu'en sa faveur et en cela accomplir les gé-

“néreuses et louables intentions du dit feu Messire Louis-Marie Brassard, son frère, le dit sieur Pierre Brassard voulant en conséquence donner à Sa Grandeur le dit Evêque de Québec des marques de la haute estime qu’il a pour lui et lui faciliter les moyens d’exercer sa générosité et ses bonnes intentions, a reconnu et confessé par les présentes avoir volontairement fait donation entre vifs gratuite, pure, simple, irrévocable et en la meilleure forme que donation puisse se faire et valoir. . . à Sa Grandeur l’Illustrissime et Révérendissime Pierre Denaut, Evêque de Québec, Messire Alexis Durocher, curé de la paroisse de Nicolet, à ce présent et acceptant. . . c’est à savoir, une terre sise et située en la seigneurie de Nicolet, etc.” (*Suit l’énumération des biens légués par M. Brassard.*)”

Mgr Denaut ratifia l’acceptation faite par son fondé de pouvoir, le 29 du même mois, et l’insinuation de l’acte de donation et de la ratification eut lieu aux Trois-Rivières le 23 décembre suivant. L’évêque se trouvait ainsi possesseur, reconnu par la loi, de l’école de Nicolet et des biens destinés à son soutien. Toute crainte pour l’avenir semblait disparu, au moins du côté de la légalité, et les paroissiens de Nicolet voyaient avec joie leur école maintenue et affermie, en devenant la propriété de leur premier pasteur.

Cet acte de probité, et en même temps de générosité, de la part de M. Pierre Brassard, lui méritait la reconnaissance de tous les paroissiens de Nicolet et de la Baie, ainsi que celle de l’évêque. Aussi ce dernier s’empressa-t-il de déclarer que la famille du généreux bienfaiteur aurait droit, jusqu’à la quatrième génération, à une pension gratuite dans l’école fondée par son frère, dès qu’elle serait mise sur le pied d’un petit séminaire par l’enseignement du latin et l’ouverture d’un pensionnat. Cette pension accordée à la famille Brassard par Mgr Denaut, et renouvelée deux ans après par



1803 Mgr Plessis, son successeur, en reconnaissance de la belle et noble action de son chef, a toujours été acquittée fidèlement par le Séminaire de Nicolet. Elle n'a cessé qu'avec le dernier <sup>(1)</sup> des arrière-petits-fils de M. Pierre Brassard, qui a complété son cours en 1897.

Pendant l'absence de Mgr Denaut, en 1803, lors de sa visite pastorale à l'extrémité de son vaste diocèse, s'agita la question d'ouvrir des classes latines dans l'école de Nicolet. Il paraît <sup>(2)</sup> que la proposition en fut faite par le curé, M. Durocher, au coadjuteur de l'évêque de Québec, Mgr Plessis. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce dernier accueillit favorablement cette idée, si déjà il ne l'avait, la soutint autant qu'il était en son pouvoir et promit qu'un professeur de latin serait envoyé à Nicolet, après l'arrivée de Mgr Denaut, et de plus qu'une somme d'argent serait allouée pour aider au projet, suivant le nombre des latinistes, par la caisse ecclésiastique, dont il était lui-même le fondateur et le président.

1804 A son retour, sur les instances sans doute du coadjuteur et du curé de Nicolet, l'évêque de Québec consentit à l'ouverture de l'école latine de Nicolet, mais sans jamais lui accorder de grandes faveurs. Il fit choix de M. Roupe, sous-diacre, de Montréal, comme professeur de latin et directeur des élèves, et il donna, au commencement de janvier 1804, un règlement pour la maison, calqué sur celui du collège de Montréal, ainsi que des instructions à M. Durocher, pour la surveillance générale de la nouvelle institution, en le nommant "premier directeur pour le spirituel et le temporel."

D'autres préoccupations empêchaient Mgr Denaut de bien

(1) M. Roméo Brassard, aujourd'hui prêtre du diocèse de Nicolet.

(2) Lettre de M. Joseph Crevier-Bellerive à Mgr Plessis, 10 août 1806.

augurer de cet essai d'un collège classique à Nicolet et de s'y montrer favorable. Dans une lettre à son coadjuteur, en date du 23 janvier de la même année, après l'avoir prié de lui faire tenir tout l'argent qui pouvait lui revenir par les componendes, il ajoutait: " Les Messieurs du Séminaire de Montréal ont terminé leur marché pour la bâtisse d'un nouveau petit séminaire (1) à leurs frais : ils s'élèveront à la somme de 12,000 louis jusqu'à sa perfection. Les fonds sont insuffisants; je veux leur aider... Je me suis mis en tête de leur procurer autant de milliers de louis que je pourrai... " Un mois plus tard, il revenait encore sur le même sujet, en écrivant au même: ... " J'amasse des louis autant que je puis pour la bâtisse du petit séminaire de Montréal. Sans courir au loin, autour de mon habitation, j'ai l'espérance d'avoir sous peu 3000 louis. Je voudrais que tout finît cette année." Aussi signifia-t-il à M. Durocher " qu'il n'entendait point avoir de compte particulier avec le petit séminaire de Nicolet, ni payer son déficit annuel." Enfin il lui déclara formellement " qu'il n'avait pas prêté son nom (en recevant la donation Brassard, dans l'affaire de l'école) pour payer les frais, mais pour sauver le fonds." (2)

Il était évident que la nouvelle institution ne devait point compter sur la générosité de Mgr Denaut pour subsister et se maintenir ; elle n'avait que ses propres ressources et les dons de la caisse ecclésiastique pour tout appoint. C'était bien peu de chose et son existence ne pouvait être que très précaire. Malgré le peu de moyens en vue, l'ouverture de l'école latine eut lieu cependant. Dans le courant de l'été

(1) Celui établi dans le château Vandrenil depuis 1772, était devenu la proie des flammes l'année précédente (1803).

(2) Lettres de Mgr Denaut à M. Durocher, 1804 et 1805.

1804 de 1803, on avait fait à Nicolet une souscription, qui s'était montée à 588 livres, pour envoyer deux élèves au collège de Montréal. L'un de ces deux élèves devait être J.-N. Provencher, le futur évêque missionnaire du Nord-Ouest. Après la réponse de Mgr Plessis, qu'il y aurait à l'automne un professeur de latin à Nicolet, il fut décidé que la souscription serait employée pour payer la pension des deux élèves dans la nouvelle institution.

Il est difficile de dire à quelle date précise M. Roupe se rendit à Nicolet pour commencer l'école latine; rien ne nous l'indique d'une manière certaine. L'école paroissiale, tenue toujours par M. Crevier-Bellerive, dut s'ouvrir à l'époque ordinaire cette année-là, 1803, comme précédemment, c'est-à-dire le 1er octobre; mais il n'en fut pas ainsi de l'école latine. C'est au mois de septembre de cette année que M. Durocher (1) fit à Mgr Plessis la demande d'un professeur de latin pour Nicolet. La réponse avait été qu'il y en aurait un après le retour de Mgr Denaut. Or l'évêque de Québec ne revint de sa longue et lointaine visite pastorale, dans les provinces d'en bas, qu'au mois de novembre (2). Il est donc certain que l'ouverture de l'école latine ne se fit pas avant cette époque. Le 21 du même mois, comme préparatif en quelque sorte à cet événement, avait lieu la donation Brassard à l'évêque, de tous les biens de l'école, comme il a été dit précédemment.

(1) M. Durocher, vicaire de Nicolet en 1793; desservant ou curé d'office en 1799, et curé depuis le commencement de l'année 1801 jusqu'au 1er octobre 1806. Nommé à cette date curé de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, il y est demeuré jusqu'à sa mort, arrivée le 30 juin 1835, à 68 ans. Il a été le troisième curé de Nicolet, dont le premier est M. Joseph Cardin (1732-1750), et le second, M. Louis-Marie Brassard (1750-1800). De 1672 à 1732, Nicolet était visité de temps à autre comme mission par des RR. PP. Récollets, entre autres par les PP. Dupont, Lestage et Dumesny, depuis 1716 à 1732.

(2) Lettre de M. Crevier-Belle rive à Mgr Plessis, 1806.

Ce qui porte à croire d'une manière assez sûre que l'ouverture de l'école latine, sous la direction de M. Roupe, n'eut lieu qu'au commencement de l'année 1804, c'est que le règlement donné aux écoliers de Nicolet, par Mgr l'évêque de Québec, est daté du 3 janvier ; les instructions adressées à M. Durocher, pour l'établir premier directeur du petit séminaire naissant, le sont du 11, et l'octroi d'une pension gratuite à la famille Brassard, du 24. Tout semble donc indiquer ce mois comme celui où se fit l'ouverture de l'école latine et, par conséquent, l'époque du commencement du collège de Nicolet. En sorte que le millésime 1804 que l'on trouve indiqué, par-ci par-là, pour la date de la fondation de cette institution, n'est pas inexacte. Mais il est également vrai de dire que sa première année d'existence fut 1803-1804, suivant la manière habituelle de compter les années scolaires ; seulement elle fut plus courte que les autres, pour le latin, qui ne commença à y être enseigné qu'au mois de janvier. Il n'y eut guère d'inconvénient à cela, puisque tout se réduisit, pour cette première année, à l'enseignement des éléments latins.

Les élèves latinistes du premier cours ne durent pas dépasser le nombre de 24, qui était celui que pouvait loger la maison de M. Brassard, comme pensionnaires. Il était probablement inférieur (1), et quelques-uns des noms que l'on trouve sur la liste des écoliers de 1803-4, doivent être ceux d'élèves de l'école élémentaire qui sont devenus plus tard latinistes. Quoi qu'il en soit, cette liste du premier cours renferme les noms de trois hommes remarquables, qui ont fait l'honneur du Séminaire de Nicolet en devenant la gloire de l'Eglise du Canada : ce sont ceux de Mgr Joseph-Norbert

---

(1) 18 est le nombre que donne M. Crevier-Bellerive dans sa lettre à Mgr Plessis, 10 août 1806.

1804 Provencher, premier missionnaire résidant du Nord-Ouest et premier évêque de Saint-Boniface, de Mgr Thomas Cook, premier évêque des Trois-Rivières, et de M. Jean-Louis Baubien, pendant 44 ans curé de Saint-Thomas de Montmagny, où il a laissé un souvenir ineffaçable de son zèle, de sa charité et de ses grandes œuvres.

Tel fut le début, bien humble et on pourrait dire même assez risqué, du Séminaire de Nicolet, qui compte vaillamment aujourd'hui son siècle d'existence. Une simple école paroissiale, à laquelle vint se joindre une classe latine d'une vingtaine d'élèves, sous la direction d'un séminariste sous-diacre, dans une maison de 40 pieds et à un seul étage, sans autre ressource qu'une maigre pension de 36 piastres payée par chaque écolier et un subside de 8 piastres par élève latiniste fourni par la caisse ecclésiastique; voilà la première origine de cette institution. "Les petites origines conviennent aux grandes choses," a dit quelqu'un; la suite fera voir que ceci ne s'est pas trouvé faux dans le cas présent.

Le bilan de la première année ne fut pas trop mauvais; mais il faut dire qu'on savait alors vivre avec économie. Après avoir examiné les comptes, Mgr Denaut écrivait à M. Durocher, le 11 septembre 1804: "En calculant la recette et la dépense de l'année qui va commencer par celles de l'année dernière, et laissant de côté le produit de la terre, il se trouvera à la recette 6450 livres, à la dépense 6512 livres: déficit 62 livres. Il restera pour payer ce déficit et pourvoir aux réparations et augmentations nécessaires, le revenu entier de la terre, qui sera plus que suffisant pour satisfaire à ces objets." Ce revenu, toutefois, ne devait pas être très élevé, puisque cette terre était encore couverte par la forêt vierge, à l'exception de quelques arpents, 5 ou 6 au plus, en prairie et en jardin.

Les choses allèrent ainsi les deux années suivantes, <sup>1804-5</sup> à l'exception qu'un nouveau professeur ecclésiastique était ajouté chaque année, à mesure que les élèves avançaient dans leurs classes. Ainsi, à l'automne de 1804, M. Roupe revint diacre, amenant avec lui un professeur pour les éléments et se réservant de continuer l'enseignement à ses premiers écoliers dans la seconde année du cours ou la Syntaxe. Cette deuxième année paraît avoir été plus prospère encore que la première sous le rapport financier, grâce toujours, sans doute, à la stricte économie avec laquelle on vivait; car Mgr Denaut écrivait à M. Durocher, en date du 14 septembre 1805: " Je suis très content des comptes du petit Séminaire; la balance est en sa faveur, et c'est ainsi qu'il pourra se soutenir."

Un événement qui dut produire une grande joie dans la communauté en herbe, pendant cette année, fut l'ordination à la prêtrise du directeur, M. Roupe, qui eut lieu le 27 janvier à Longueuil.

A l'ouverture de la troisième année, le 1er octobre <sup>1805-6</sup> 1805, le nouveau prêtre joignit encore au directorat la charge de professeur. C'était la classe de Belles-Lettres qu'il fit cette année-là; car on allait alors plus vite en besogne que de nos jours. Il avait divisé sa classe des deux premières années en deux parties, prenant les plus forts pour les initier aux Humanités et laissant les autres continuer l'étude des règles du latin dans la classe de Méthode. Cette dernière classe et celle de Syntaxe étaient réunies cette fois sous le même professeur, qui était le second de la maison. Celle des Eléments avait le troisième, et l'école paroissiale était toujours sous les soins de M. Crevier-Bellerive, remplissant en même temps la fonction d'économe.

Pour plusieurs cours, il n'y eut pas de classe intermédiaire entre celles de Méthode et de Belles-Lettres: on pas-

1805-6 sait de l'une à l'autre, et c'est dans cette dernière que l'on apprenait les règles de la versification latine, dont l'étude fut remise plus tard à la classe qui en a pris le nom et qu'on appelle Versification ou Troisième. Ce n'est qu'en 1815 qu'elle commença à Nicolet.

Un événement lugubre vint porter le deuil dans l'Église du Canada au commencement de l'année 1806; ce fut la mort subite de Mgr Denaut, arrivée le 17 janvier, à Longueuil, où il avait toujours résidé depuis 1789, comme curé, puis comme coadjuteur de Québec et enfin comme évêque en titre. Cette mort inopinée de l'évêque diocésain avait des conséquences particulièrement alarmantes pour la nouvelle et précaire institution de Nicolet, dont il était le seul propriétaire des biens devant la loi, en vertu de la donation de M. Pierre Brassard. La consternation fut grande lorsqu'on apprit que le testament de l'évêque défunt ne faisait aucune mention de l'école de Nicolet et de ses biens, et que sa nièce, encore mineure, Mlle Marguerite-Amable Denaut, était instituée sa légataire universelle. Ce testament avait été fait le 3 mai 1803, sept mois avant la donation Brassard, et aucun codicille n'y avait été ajouté pour assurer la possession des biens de l'école à l'évêque successeur. Toute la propriété de la nouvelle institution passait ainsi aux mains du tuteur de la jeune fille héritière, et l'on se demandait avec la plus vive inquiétude ce qui allait advenir de la fondation de M. Brassard, et surtout de la nouvelle école latine. Il semblait au plus grand nombre que tout était fini, au moins pour cette dernière, et les espérances fondées sur son développement et son utilité future, leur paraissaient s'en-sevelir à jamais dans la tombe de l'évêque Denaut. Heureusement la divine Providence veillait sur le grain de sénévé destiné à produire un grand arbre, comme nous le verrons au chapitre suivant.

## CHAPITRE II

1806-1810

Mgr Plessis ; il devient propriétaire de l'école de Nicolet et agrandit l'établissement. — M. Raimbault, curé de Nicolet et supérieur du Séminaire. — MM. Roupe, Bédard, Parent et Paquin, directeurs.

L'horizon si sombre qui environnait le collège naissant de Nicolet, à la mort de Mgr Denaut, et qui semblait lui annoncer une fin prochaine, suivant toute apparence, ne fut pas longtemps, toutefois, sans prendre un aspect plus serein. Un soleil bienfaisant se leva sur lui, dissipant bien vite tous les nuages orageux qui menaçaient sa chancelante existence, et lui donnant chaleur et vie, mais avec une abondance qu'il n'avait jamais connue jusque-là. Ce fut comme une nouvelle naissance, avec toutes les promesses d'un heureux avenir, sous la sauvegarde d'un père et d'un bienfaiteur au cœur large et plein d'affection, dont toute la puissante et énergique volonté se portait au bien de cet enfant délaissé qu'il adoptait comme le sien propre.

Monseigneur Joseph-Octave Plessis a été, en effet, pour le Séminaire de Nicolet un véritable père, un bienfaiteur incomparable, et, pour mieux dire, son créateur (1). Pendant vingt ans, il n'a cessé d'entourer cette institution de toute sa sollicitude, de travailler à son développement, de favoriser ses progrès, d'en affermir la fondation, en lui assurant les plus fermes garanties contre les éventualités de l'avenir, capables d'en compromettre la stabilité ou la permanence.

Comme nous l'avons vu, cette idée d'ouvrir un petit séminaire à Nicolet, en 1803, l'avait frappé et il s'était em-

(1) Ferland, "Mgr Plessis" (*Foyer Canadien*, vol. 1).



1806 pressé de la réaliser, autant que cela lui fut possible dans la position qu'il occupait, n'étant encore que coadjuteur de l'évêque de Québec. Mgr Denaut l'avait appelé à ce poste, avec future succession, dès qu'il eut pris possession de son siège, en 1797. Ce choix si judicieux et si conforme en même temps aux vœux du clergé et des fidèles, qui avaient déjà su apprécier ses grandes qualités, est bien sans contredit le meilleur acte d'administration de ce prélat, auquel l'Eglise du Canada doit ainsi son plus illustre pontife, après Mgr de Laval.

En prenant les rênes du gouvernement diocésain, le 27 janvier 1806, Mgr Plessis songea sans retard à l'école de Nicolet, que la mort de son prédécesseur laissait dans un désarroi complet. Il voulut la sauver d'abord de la ruine, puis l'établir sur des bases solides et en faire un véritable collège classique, propre à rendre les meilleurs services à l'Eglise et à l'Etat. Il ne recula pas devant les grandes dépenses que son dessein devait lui coûter et, s'il n'avait pas toujours par lui-même les moyens de les rencontrer, il pouvait compter sur le dévouement et la générosité d'amis fidèles qui lui ouvraient largement leurs bourses. Il se hâta donc de se mettre en relation avec l'exécuteur testamentaire de Mgr Denaut, M. Conefroy, curé de Boucherville, auquel il fit connaître la résolution qu'il avait prise d'acquérir l'école fondée par M. Brassard et les biens légués à cet effet, devenus la propriété de l'héritière mineure de l'évêque défunt. Il y avait fort à propos, dans le testament, une clause autorisant l'exécuteur à vendre les biens immeubles jugés trop onéreux dans leur gestion. M. Conefroy s'en prévalut pour acquiescer à la demande de Mgr Plessis et rendre ainsi à sa destination première un bien consacré à l'éducation, qu'un événement si regrettable venait de faire passer en des mains étrangères. Dès le 18 mars, c'est-à-dire deux mois après la mort

de Mgr Denaut, l'affaire était réglée, l'école et ses biens devenaient la propriété de Mgr Plessis, qui les payait 5000 livres à la succession, par l'entremise et la générosité de son ami de cœur, M. Deguise, alors curé de Varennes. L'exécuteur testamentaire, écrivant à l'évêque le 26 du même mois, au sujet de cette transaction, lui disait: " Je dois remettre immédiatement à M. Deguise la copie du contrat de vente de l'établissement de Nicolet. Votre Grandeur a été informée qu'Elle n'avait rien à déboursier et moi rien à perdre. Il pourrait se faire que le seigneur exigeât des lods et ventes... S'il les exige, on les trouvera dans la même bourse où l'on a puisé les 5000 francs, prix de la susdite vente... J'espère, Monseigneur, que vous serez satisfait de cette manière de vous mettre en possession d'un bien destiné à l'éducation de vos diocésains. C'a été l'avis de M. Roux (1) et de plusieurs personnes éclairées. Par là Votre Grandeur peut continuer la bonne œuvre et satisfaire le désir qu'Elle a toujours montré d'étendre en ce pays les lumières dont il a si grand besoin." La ratification de cette vente fut faite en due forme par Mademoiselle Marguerite-Amable Denaut, l'héritière, lorsqu'elle eut atteint sa majorité en 1812.

Nous aurons plus d'une occasion de mentionner le nom de M. Deguise et ses bienfaits à l'égard du Séminaire de Nicolet. Il les commença par ce don généreux de 5000 livres, pour mettre Mgr Plessis en possession de cet établissement encore à l'enfance; il les continua pendant près de 30 ans et, après sa mort, par son testament (2). Cinq mille francs,

(1) Supérieur du Séminaire de Montréal, vicaire général de l'évêque de Québec.

(2) M. Deguise mourut à Varennes, le 29 juin 1835. Il avait été curé de Sainte-Marie de Beauce, 1786, de Saint-Michel de Bellechasse, 1788, enfin de Varennes, 1806. Il était vicaire général de l'évêque depuis 1821.

1806 e'était pour le temps une somme assez ronde, vu surtout l'objet en question. Car, après tout, la succession Denaut ne pouvait garder les biens donnés par M. Pierre Brassard pour la fondation de l'école, suivant les intentions testamentaires de son frère le curé de Nicolet, qu'en remplissant les conditions posées par le donateur et acceptées par l'évêque. Il lui fallait donc entretenir cette école et voir à la gestion des biens qui lui étaient destinés, ce qui n'était pas affaire facile, à cause de la modicité des ressources et de l'éloignement des lieux. Aussi le prix consenti et payé par Mgr Plessis pour l'école de Nicolet, dans ces conditions, était assez élevé, plus même que la valeur réelle de la propriété qu'il acquérait, si l'on tient compte des charges dont elle était grevée. Mais l'illustre prélat, en faisant cette acquisition à un si haut prix, avait ses vues, et elles étaient grandes, nobles et toutes dirigées pour le bien de la religion et de la patrie. Il voulait faire de cette modeste école une grande maison d'éducation, tant pour le recrutement de son clergé que pour la préparation à toutes les professions libérales. " Je n'ai rien de plus à cœur, écrivait-il en " 1807, que de voir ces maisons (le Séminaire de Québec " et le Collège de Montréal) préparer le règne de Dieu dans " cette partie du monde, et il est possible que l'école nais- " sante de Nicolet soit, dans les vues impénétrables de la " Providence, une ressource ménagée pour suppléer un jour " aux deux autres, qui étant plus connues et plus impor- " tantes sont par là même plus propres à exciter l'envie des " ennemis de la religion."

" Dès lors, dit l'abbé Ferland, qui avait vu le grand évêque " à l'œuvre, le collège de Nicolet devint un objet de prédi- " cation pour Mgr Plessis, qui semblait en être le premier " directeur. Ce fut lui qui rédigea les règlements, qui traça " le cours d'études, qui s'occupa le plus sérieusement des in-

“ téréts matériels de l’institution, et qui de ses propres de-  
“ niers lui procura plusieurs biens-fonds. Deux fois par  
“ mois et plus il écrivait au supérieur et au directeur pour  
“ leur donner des avis, leur suggérer des améliorations et les  
“ encourager dans leur travail. Il exigeait que le directeur  
“ et l’économé lui rendissent régulièrement un compte dé-  
“ taillé de ce qui se passait dans leurs départements respec-  
“ tifs. Des notes sur le compte des élèves lui étaient fré-  
“ quemment transmises, de sorte qu’il connaissait les talents  
“ et les qualités de chacun des professeurs et des écoliers qui  
“ avaient passé quelques semaines dans le collège, et pou-  
“ vait d’avance juger s’ils étaient propres, ou non, à l’état  
“ ecclésiastique.” (1)

Nous allons maintenant suivre ce grand évêque pendant vingt ans, dans la formation du Séminaire de Nicolet, le voir se prêter à tout pour assurer le succès de son œuvre de prédilection et descendre jusqu’aux moindres détails de l’administration, avec une sollicitude toute paternelle pour les personnes et pour les choses; et cela, malgré les soucis et les travaux incroyables qu’exigeait le gouvernement du plus vaste diocèse du monde, malgré aussi les inquiétudes et tracasseries presque continuelles que lui suscitaient les mignons du pouvoir civil et les fanatiques prétentions des ennemis de notre race et de notre religion.

Après s’être assuré la possession de l’école de Nicolet, Mgr Plessis se mit sans retard en communication avec ceux qui y présidaient, Messieurs Durocher et Roupe, et dès le mois de mai il fit une visite à Nicolet pour voir les choses par lui-même, et mieux concerter les plans qu’il formait déjà pour l’agrandissement de la maison et le changement de son personnel. Il voulait placer à la tête de l’institution

---

(1) “ Mgr Plessis ” ( *Foyer Canadien*, vol. 1. ).

1806

un homme propre à lui donner du relief par ses talents, sa science et ses vertus, capable de la gouverner avec sagesse et habileté, et qui en même temps entendrait bien la conduite des affaires temporelles. Ce prêtre aussi bien doué qu'il le désirait, il l'avait cherché, puis choisi avec cette sûreté de vue et cette profonde connaissance des hommes qui le distinguaient. C'était l'abbé Rimbault, émigré au Canada pendant la révolution française, en 1795, n'étant encore que clerc tonsuré. Après avoir été professeur de philosophie et de mathématiques au Séminaire de Québec, pendant deux ans, sa faible santé l'avait obligé de s'éloigner de cette maison, tout en conservant l'espoir de pouvoir y retourner, et d'essayer l'exercice du saint ministère dans une paroisse dont la desserte était facile. Il fut nommé curé de l'Ange-Gardien, alors comme aujourd'hui "un petit bijou de paroisse," suivant l'expression de l'archevêque Baillargeon, qui lui-même y avait été curé quelques années avant de monter sur le siège de Québec. M. Rimbault conserva dans sa cure le goût du professorat et il y employait ses loisirs à instruire des jeunes gens, soit pour les préparer à leur entrée au séminaire, soit pour compléter leur instruction (1). En 1805, il fut transféré de la cure de l'Ange-Gardien à celle de la Pointe-aux-Trembles de Montréal; c'est là que Mgr Plessis vint le prendre pour le placer à Nicolet comme curé et supérieur du Séminaire. Le prélat l'avait bien connu et apprécié au Séminaire de Québec et à l'Ange-Gardien; et il se convainquit que c'était l'homme nécessaire à la tête

---

(1) Parmi les élèves de M. Rimbault à l'Ange-Gardien, il en est deux qui méritent d'être mentionnés, parce qu'ils ont eu leur célébrité, l'un ici et l'autre en Angleterre. Le premier est M. Charles-François Painchaud, le fondateur du collège de Sainte-Anne; le second, sir Henry Hardinge, fut le successeur du duc de Wellington comme commandant en chef des troupes d'Angleterre.

1806

d'une maison dont il voulait tirer le plus grand bien, en la mettant sur le meilleur pied comme maison d'éducation secondaire. Mais il fallait décider cet excellent prêtre à accepter la position, qui n'avait encore rien de bien souriant, et qui allait augmenter son travail et sa sollicitude, en dépit d'une santé toujours chancelante. Ce ne fut qu'après un siège en règle, pour vaincre les répugnances de l'abbé Raimbault, que l'évêque réussit à obtenir son consentement et à lui faire assumer la responsabilité qu'il lui offrait à Nicolet. Le feu s'ouvrit le 11 septembre, par la lettre suivante qui mérite d'être citée. " Monsieur et cher Raimbault, Vous " serez surpris de l'antienne que je vais vous porter; cepen- " dant j'y suis engagé non seulement par mon opinion par- " ticulière, mais encore par celle de plusieurs curés de vos " amis qui me l'ont suggérée à l'envi les uns des autres. Il " s'agirait de quitter la Pointe-aux-Trembles pour aller à " Nicolet. Je ne vous détaillerai pas les raisons qui m'y " déterminent, mais elles sont toutes en faveur de votre " santé, dans laquelle vous croiriez peut-être trouver des ob- " jections. Un charmant endroit, un presbytère agréable- " ment situé, la société de deux ecclésiastiques et d'un prêtre " qui peut prêcher quelquefois dans l'année et chanter al- " ternativement la messe des dimanches et des fêtes; plus " que tout cela encore, une maison d'éducation dont la sur- " veillance sera un vrai délassement pour vous et dans " laquelle vous pourrez placer les étudiants qui sont à vos " soins. Telle est la perspective que vous offre ce change- " ment de cure. . . Voilà mon plan, mes vues dirigées, si je " ne me trompe, vers la plus grande gloire de Dieu. Je sais " que vous venez de réparer le presbytère de votre cure et " que la chose n'est pas encore finie. Je sais qu'il n'y a " qu'un an que vous avez changé de place. Mais ces petites " considérations doivent le céder aux motifs plus puissants

1806 " qui m'engagent à vous désirer à Nicolet. Répondez-moi  
 " par la première poste."

Cette lettre, toute charmante qu'elle fût, n'avait pas porté conviction dans l'esprit de M. Rimbault qui objectait, outre sa pauvre santé, le surcroît de besogne que lui causerait la surveillance du Séminaire, les travaux entrepris dans sa paroisse de la Pointe-aux-Trembles, et le reste; puis il finissait par suggérer les noms de trois prêtres bien qualifiés, dans son opinion, pour remplir la position qui lui était offerte. La réponse ne se fit pas attendre; une lettre, du 18 du même mois, réfutait toutes les objections. " Monsieur  
 " et cher Rimbault, Nous ne nous entendons pas, et je crois  
 " que vous ne me rendez pas justice, en croyant que j'ajoute  
 " à votre fardeau, lorsque réellement il est diminué de moi-  
 " tié dans l'article que je sais qui vous coûte le plus, savoir  
 " le jeûne des dimanches et des fêtes. Il ne s'agit pas de  
 " gouverner en détail le Séminaire de Nicolet. M. Roupe  
 " est chargé du spirituel et l'économe (qui, j'espère, sera le  
 " Frère Louis) du temporel. Il ne vous reste donc qu'une  
 " surveillance générale qui n'exige pas votre présence au  
 " Séminaire deux fois la semaine. Votre santé, dont je con-  
 " nais tout le prix, ne pourrait souffrir du changement  
 " qu'autant que l'imagination s'en occuperait trop violem-  
 " ment. Abandonnez-vous un peu à la volonté de Dieu, qui  
 " ne permet ces petites contrariétés que pour sa plus grande  
 " gloire, *jacta cogitatum tuum in Domino*, et sans trop vous  
 " amuser à délibérer, mettez-vous en route aussitôt que vous  
 " serez prêt; une fois rendu, vous serez content, j'en suis  
 " sûr, et vous reconnaîtrez que le changement est tout à votre  
 " avantage... Quant aux réparations du presbytère, votre  
 " successeur les achèvera... Des trois Messieurs que vous  
 " m'indiquez, nul ne me convient, si ce n'est peut-être J.-B.

“ Bédard (1). Mais 1° il doit 500 louis, 2° son église vient  
“ de brûler et demande tous ses soins. Ce n'est pas un bon  
“ moment pour le changer. . . ” Quatre jours après, l'évêque  
revenait à la charge, avec plus de force encore, pour per-  
suader au curé de la Pointe-aux-Trembles d'accepter Nico-  
let malgré ses répugnances. Enfin le 25, il lui adressait une  
dernière lettre sur le changement proposé et lui disait :  
“ Vous avez assez de données pour décider vous-même lequel  
“ est plus à propos, ou d'aller à Nicolet ou de rester à la  
“ Pointe-aux-Trembles. Dans ce dernier cas, outre le tracas  
“ qui m'en résulte, mais que je ne veux pas que vous con-  
“ sidériez, Nicolet sera privé de l'homme qui lui convient le  
“ plus. . . Quant à vous donner un ordre, je m'en garderai  
“ bien. Le ton sur lequel vous le demandez, n'annonce guère  
“ un homme disposé à obéir. Mais j'attribue cela à une ima-  
“ gination exaltée. . . Patience, ce petit désordre n'aura  
“ qu'un temps. Dans le calme, vous jugerez plus sainement  
“ des choses et vous me rendrez justice. . . ”

M. Rimbault ne put résister plus longtemps au désir si  
péremptoire de son évêque de le voir curé de Nicolet et supé-  
rieur du Séminaire. Il rendit les armes et accepta. La lettre  
suivante, du 2 octobre, nous montre tout le plaisir que cette  
acceptation causa à Mgr Plessis. “ Dieu soit béni du parti  
“ que vous prenez et du sacrifice que vous faites pour son  
“ amour. Vous ne tarderez pas, j'espère, à en savourer les  
“ consolations. C'en est déjà une grande de réfléchir que vous  
“ êtes dans l'ordre de la Providence et qu'à tout événement  
“ vous n'aurez pas à vous reprocher de vous être décidé sur  
“ des vues particulières et personnelles. L'aspect du char-  
“ mant Nicolet, de son église, de son presbytère, de son sé-  
“ minaire, de ses bons habitants, va vous faire bientôt perdre

---

(1) Curé de Chambly.



1806

“ de vue tout ce que les cures de l'Ange-Gardien et de l'Enfant-Jésus vous ont offert de plus attrayant. Nous nous y verrons cet hiver... Je vous établis supérieur du Séminaire naissant de Nicolet. Il faut cela pour l'accréditer. Le directeur et l'économe étant très intelligents chacun dans leur genre, il vous restera peu à faire après eux. Seulement vous voudrez bien donner de temps en temps un coup d'œil à leurs opérations et les aider de vos conseils dans les cas embarrassants... ”

M. Durocher recevait en même temps sa nomination à la cure que laissait M. Raimbault. Mais avant qu'il quittât Nicolet, l'évêque, déjà résolu d'agrandir la maison de l'école, beaucoup trop petite pour un collège, même en herbe, le pria de proposer aux paroissiens d'aider à cet agrandissement, en fournissant les matériaux, pierre et bois, autant qu'ils le pourraient. Au défaut du curé, parti pour sa nouvelle paroisse lorsque la lettre de l'évêque arriva à Nicolet, M. Roupe fit connaître la demande à la paroisse. Elle fut bien accueillie et l'on se mit immédiatement à l'œuvre pour tirer la pierre de la rivière et couper dans la forêt le bois de charpente.

Un autre changement qui s'opéra dans le personnel du nouveau collège, au commencement de l'année 1806-7, fut celui de l'économe. M. Crevier-Bellerive avait cumulé, les deux années précédentes, cette charge et celle de maître de l'école paroissiale. Ce n'était pas du goût de Mgr Plessis. Il remercia donc l'ancien *magister*, après avoir réglé tout compte avec lui, et fit choix pour économe du Frère Louis, récollet sécularisé, qui demeurait à Québec. Quant à l'école élémentaire, elle fut mise, cette année-ci et les suivantes, entre les mains de deux professeurs ecclésiastiques des classes latines, avec loisir de se faire aider dans cette dernière besogne par les plus avancés et les plus sages de leurs

élèves latinistes. Il en fut ainsi jusqu'en 1811; mais le plus souvent le professeur des éléments latins en avait seul la charge. 1806

Pendant l'automne et l'hiver, on s'occupa des moyens d'agrandir la maison et du plan à adopter pour donner à la nouvelle construction et à l'ancienne une apparence d'ensemble un peu passable, tout en visant à la commodité pour l'intérieur. Mgr Plessis faisait ses suggestions à M. Raimbault, en lui demandant de tracer des plans; celui-ci les exécutait et y ajoutait ses remarques et ses objections. L'évêque adoptait en général les vues du curé, qu'il regardait comme un assez bon "ingénieur"; il aimait parfois à lui donner ce nom, en plaisantant, dans ses lettres. "Mon cher ingénieur, lui écrivait-il un jour, puisque vous avez ma confiance et ma procuration pour l'addition à faire à la maison de Nicolet et que d'ailleurs, étant sur les lieux, vous vous trouvez à portée de voir ce qui convient. . . j'aurais mauvaise grâce de ne pas adopter vos dernières idées comme j'ai admis les premières. . . J'ai à cœur que l'addition soit faite et parfaite avant la fin des vacances prochaines." "Voilà mes réflexions, lui disait-il une autre fois; au surplus, M. l'ingénieur, elles sont abandonnées à votre décision. Car, dans toutes ces choses, j'aime que vous ayez de la latitude." Il y avait une chose à laquelle Mgr Plessis tenait beaucoup et qui lui donna des inquiétudes dans un premier plan proposé par M. Raimbault; c'était le bocage de pins avoisinant la maison et dont il ne voulait abattre aucun arbre. "Enfin, disait-il dans une lettre du 21 mai, vous me prenez par mon sensible, en proposant un dernier plan qui laisse le bocage dans son entier. J'y accède volontiers." Que de fois il revint dans sa correspondance sur ce bocage qu'il aimait tant, pour en recommander la conservation, le faire clôturer, empêcher les gens 1807

1807

d'y passer, etc. C'est bien grâce à ce grand soin qu'on en a pris de tout temps, s'il a pu subsister pendant de si longues années, plein de vigueur, et si la décrépitude ne s'en est emparée que lentement, sans l'avoir encore complètement détruit (1).

Le plan adopté pour l'agrandissement consistait à tripler la longueur de l'ancienne maison, dans le même sens, c'est-à-dire parallèlement à la rivière et au chemin, puis à ajouter au milieu un large fronton, afin de donner un peu d'apparence à tout l'édifice, qui ne devait être qu'un rez-de-chaussée de 120 pieds de longueur sur 38 de largeur, surmonté d'un haut comble suivant la façon du temps. Les matériaux de construction n'étaient pas sous la main, excepté la pierre ordinaire et le bois de charpente; encore fallait-il, à l'égard de ces deux articles, avoir recours à la bonne volonté des gens pour les faire rendre sur les lieux, afin d'économiser autant que l'on pouvait, vu la modicité des fonds dont l'évêque pouvait disposer. Il s'était fait lui-même "pourvoyeur du bois scié", qu'il expédiait de Québec, et de la pierre à chaux, qu'on prenait à Deschambault. Il avait l'œil à tout et s'occupait de maints détails, dont il s'informait minutieusement, donnant son avis toujours motivé sur chaque chose, consultant à Québec les ouvriers et les architectes pour les prix et la qualité des matériaux, louant les barges pour les transports, etc. "Je viens d'acheter, écrivait-il au

---

(1) Ces pins étaient au nombre de 150 à 200 au commencement du siècle; réduits à 100 en 1857, il n'en reste plus aujourd'hui qu'une dizaine, vétérans d'un autre âge et des temps les plus reculés pour notre pays. Ils étaient vus de loin sur le lac Saint-Pierre et sur le fleuve, et servaient autrefois à diriger les navigateurs.

Les pins de Nicolet ont été chantés par un poète nicolétain, alors rhétoricien, devenu plus tard le poète lauréat du Canada, M. Louis Fréchet. Nous citons cette pièce de vers dans l'appendice de ce chapitre.

" mois de mars, un millier de madriers secs de 12 pieds de  
 " long, à 48 livres le cent. Ils sont au Foulon. Si M.  
 " Proulx veut les y faire prendre au printemps, je m'en rap-  
 " porterai à son nautonnier aussi bien qu'à un autre...  
 " Mais où est-il votre représentant? (1) Quand je suis à Ni-  
 " colet, on me dit qu'il est à Québec; à Québec on dit qu'il  
 " est à Nicolet... Finalement je cherche ce brave homme  
 " et ne le trouve pas, quoiqu'il ait droit à ma reconnaissance  
 " pour ses bons offices. M. Dénéchaud (2) doit vous envoyer  
 " par les premiers bâtiments 7 ou 8 toises de pierre à chaux.  
 " Je l'ai chargé de contracter pour cet effet avec des naviga-  
 " teurs de sa paroisse qui la prendront sur la grève... Le  
 " millier de madriers fera tous vos planchers et il en restera  
 " encore. S'il est possible, j'en ajouterai deux autres cents,  
 " afin que vous soyez plus au large. Car je prévois qu'il fau-  
 " dra peut-être, pendant les vacances, renouveler le plancher  
 " de bas de l'ancienne maison, dont les lambourdes sont pour-  
 " ries. Cela suppose néanmoins que l'allonge sera finie, de  
 " manière à y mettre en sûreté tous les meubles, livres, etc...  
 " Je suis bien d'avis que les cloisons soient faites de ma-  
 " driers, surtout celles qui séparent les classes les unes des  
 " autres. Si vous faites encore rencontre de quelques cents  
 " de planches ou de madriers à bon compte, ne manquez pas  
 " de les saisir, sans préjudice de ce qu'on pourra vous en-  
 " voyer d'ici... Prix pour prix, vous préférerez sans doute  
 " le maçon de la Pointe-aux-Trembles à celui de Nicolet,  
 " qui n'est pas aussi habile... Je compte sur la bonne vo-  
 " lonté de vos syndics pour faire transporter sur la place le  
 " reste de la pierre, les cadres des croisées, le bois de chauf-  
 " fage pour les fourneaux à chaux. Vous saurez les assem-

(1) M. Louis Proulx, député au Parlement.

(2) Curé de Deschambault.

1807

“bler à propos et les exciter, sans compter qu’il faudra  
“mettre le Récollet à leurs trousses. J’espère que vous  
“vous déchargerez sur le dit Récollet de tout le détail qui  
“pourrait vous devenir à charge et que vous ne vous réserve-  
“rez que les grandes opérations, surtout au temps pascal,  
“où vous avez, comme on dit, d’autres pois à lier... Et vos  
“châssis sont-ils entrepris enfin?...” Au mois d’avril,  
après avoir reçu d’assez bonnes nouvelles au sujet des maté-  
riels qu’on avait commencé à amasser, il écrivait à M.  
Rainbault, avec sa jovialité ordinaire: “Si le Récollet se  
“met une fois de bonne humeur, il est le meilleur homme  
“du monde pour exciter les habitants, et les tourmenter s’il  
“le faut. Cinquante voyages de belle pierre, rendue sur la  
“place, ne sont pas un petit objet. Celle des champs vien-  
“dra en son temps. Ayez-en deux toises et demie pour  
“commencer, dit le représentant Proulx, et le reste viendra  
“à mesure. Vous pouvez compter sur deux escadres, l’une  
“de trois vaisseaux porte-pierres, l’autre d’un seul, portant  
“planches et madriers. Ne soyez pas surpris d’une escadre  
“d’un seul vaisseau, puisqu’il y a des batteries d’un canon  
“à certains sièges. Mais que va-t-il arriver? Hélas! je  
“crains que l’ennemi ne vienne les surprendre, tandis qu’ils  
“sonderont les battures de l’entrée du Nil. Puisse le capi-  
“taine Gendron être plus heureux que ne fut l’amiral Bruix.  
“Ces bâtiments veulent partir aussitôt après le passage des  
“glaces du lac, c’est-à-dire, avant la crue des eaux. C’est  
“plus vite que je ne voudrais, mais comment arrêter des  
“gens qui veulent gagner de l’argent dès l’ouverture de la  
“navigation? En toute autre saison on ne trouverait pas  
“de porte-pierres. Celui qui portera le bois, ayant une  
“charge de blé à prendre à Nicolet, sera intéressé à entrer  
“dans la rivière et prendre patience, s’il le faut, en deçà de  
“la batture... Venons à vos châssis. Quelques critiques, il

est vrai, ont trouvé que vous vous étiez fait attraper. Mais  
M. Emond (1) n'en juge pas de même. L'ouvrage lui a  
semblé d'un prix raisonnable. Quand je lui ai appris hier  
qu'en outre vous aviez les volets, dont vous n'aviez pas  
parlé d'abord, il s'est récrié contre la modicité du prix,  
estimant à 12 livres une paire de volets à panneaux. Ainsi  
vous avez le suffrage du plus habile homme que j'ai en-  
tendu raisonner sur la chose. Sans être ouvrier, j'ai ap-  
plaudi à vos autres marchés... Je suis assez ennemi du  
*rabouinage* pour consentir à votre nouveau plan, mais  
avant de l'exécuter, attendez que j'aie sur les lieux, ce  
qui pourra être vers la fin de juin. En attendant, je vous  
prie de ne laisser abattre aucun arbre du bocage, attendu  
que notre édifice de cette année peut trouver place en deçà,  
si je l'ai bien observé cet hiver. S'il faut en venir à atta-  
quer le grand bois, nous prendrons nos dimensions en-  
semble...

Puis il en vient au calcul détaillé du coût probable de l'é-  
difice, qu'il estime à la somme de 8000 francs. "Ajoutez  
à cela, dit-il, l'ouvrage de charpente, le clou, le bardeau,  
des ferrures, des outils, des ouvrages imprévus, etc., etc.  
En voilà pour plus de 400 louis. Et où les prendre? Je  
vous ai laissé le quart de cette somme. Si la caisse ecclé-  
siastique avait, comme vous, l'esprit d'y ajouter 200 louis,  
je trouverais aisément le reste d'ici à l'automne... Quoi  
qu'il en soit, vogue la galère. Dieu connaît mes vues dans  
cette entreprise; sa Providence sera pour nous."

Le 11 mai, il écrivait encore: "Capitaine Gendron a dû  
arriver dans votre havre hier ou samedi, chargé de 600  
madrers dont 300 de trois pouces d'épaisseur, équivalents  
à du bois de charpente. J'espère que vous vous en trouve-

---

(1) Constructeur de Québec.

1807

“ rez bien. Reste à savoir quand je pourrai vous faire par-  
 “ venir les 600 autres, dont la bonne moitié aurait pu se lo-  
 “ ger à bord de Gendron, s’il avait mieux arrangé les pre-  
 “ miers dans la cale, ou si M. Emond qui avait commission  
 “ de le charger, eût moins lantiponné. Je suis aussi en re-  
 “ cherche des moyens de vous transmettre mon millier de  
 “ planches de choix. Vous verrez du premier coup que le  
 “ madrier n’est pas de première qualité, ni peut-être de la  
 “ quatrième, mais il peut aussi bien faire des planchers d’une  
 “ maison d’éccliers qu’il a fait ceux de la chapelle du Sémi-  
 “ naire de Québec. M. Dénéchaud ne m’a pas encore donné  
 “ de nouvelles du départ de la pierre à chaux. J’espère que  
 “ vous allez vous mettre en œuvre pour commencer la bâtisse  
 “ à la fin du mois. S’il vous faut des fonds, donnez-m’en  
 “ avis. Je tâcherai de vous en faire passer en juin.” Dix  
 jours plus tard, il écrit de nouveau et cette fois il presse da-  
 vantage le commencement des travaux. “Hâtez-vous d’en-  
 “ trer en besogne; et si les habitants ne veulent ou ne  
 “ peuvent plus amener de pierre pour rien, tâchez qu’ils en  
 “ amènent pour de l’argent. La caisse ecclésiastique nous  
 “ donne 150 louis. J’en aperçois 100 d’un autre côté. Tout  
 “ cela joint à ce que vous avez, faisant 350, doit balancer à  
 “ peu près notre dépense de cette année. Si cette somme ne  
 “ suffit pas, on en trouvera encore; mais elle doit suffire, au  
 “ moyen de la réduction du plan. Je suis un peu en peine  
 “ des moyens de vous transmettre le reste de mon bois. Les  
 “ navigateurs ou s’en soucient guère ou voudraient avoir  
 “ plus qu’il ne vaut. J’offre 3 piastres par 100 madriers  
 “ et 9 francs par 100 planches, et ils n’y mordent pas. Le  
 “ capitaine Beaudry n’a pas eu honte de demander 9 louis  
 “ pour le transport du millier de planches. Le mal est que  
 “ les vaisseaux de Liverpool ayant amené au printemps une  
 “ quantité de sel, ces caboteurs trouvent tant qu’ils veulent  
 “ à s’en fournir moyennant 5 ou 6 sols du minot.”

1807

Tel est l'intérêt que Mgr Plessis portait à l'agrandissement de son nouveau séminaire. Il n'est pas jusqu'à la place et aux accessoires de l'appendice répugnant mais indispensable à tout logis, de ce meuble "de première nécessité," comme il l'appelle, qui attire son attention, et il écrit à son cher "ingénieur" pour le convaincre de l'importance de bien orienter et emménager ce petit édifice, de le pourvoir de canaux et de ventilateurs, de manière qu'il n'incommode pas par ses odeurs méphitiques et que l'hygiène de la maison n'en souffre pas. "Vous m'avez objecté, lui écrivait-il, que la vue agréable du bocage serait interrompue par les latrines placées comme je l'entends. Mais ce n'est pas de la cour que ce bocage est ordinairement considéré. Ceux qui le voudront voir iront plus loin." Malgré toutes ses recommandations l'édifice en question ne se fit pas cette année-là. Mais dès le mois de mars suivant, il revenait à la charge pour en presser la construction. "Je commence à craindre qu'il ne faille encore reculer à l'année prochaine la clôture du bocage. Mais pour les latrines, vous savez que je suis sans miséricorde. Il en faut nécessairement une nouvelle édition in-folio." Dans toutes ses lettres subséquentes, il insista si fort et si souvent qu'à la fin la chose se fit suivant son désir. Ce ne fut pas néanmoins avant qu'il eût cité un exemple frappant, d'où il tira un argument sans réplique. "M. Robert (1) a eu besoin de faire vider les latrines de cette petite maison appartenant au séminaire, auprès de la chapelle, et ci-devant occupée par le capitaine Hall. Savez-vous combien il lui en a coûté pour le travail d'une seule nuit? Deux bouteilles de rhum et 28 piastres. Voyez où nous serions s'il fallait, plusieurs fois l'année, dans un endroit où personne n'est pressé d'exercer l'office

---

(1) Supérieur du Séminaire de Québec.



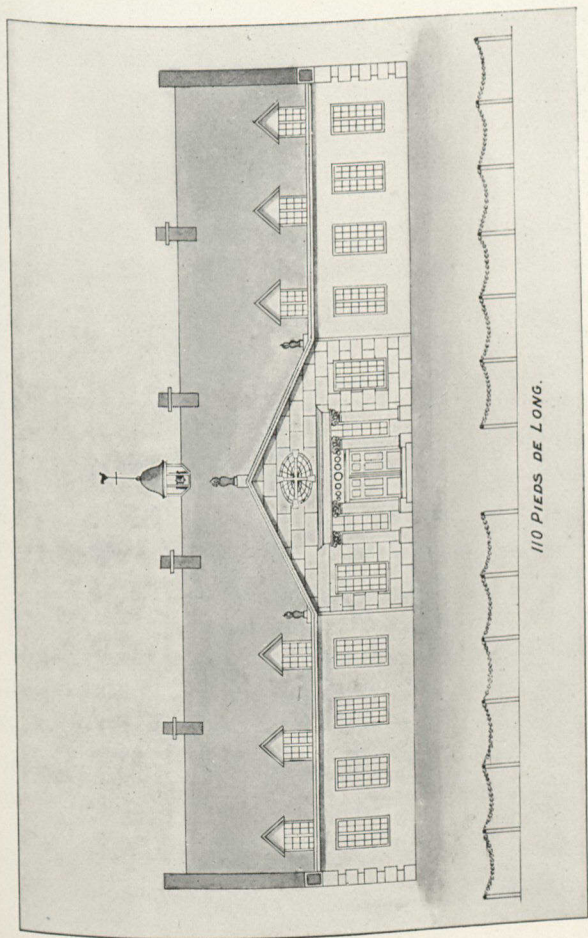
1807 “ de gadouard, faire vider un canal qui serait sans cesse  
 “ obstrué, surtout en hiver.”

Cette dernière tirade eut pour résultat de décider M. Raimbault à l'exécution du plan proposé pour le meuble de  
 “ première nécessité.”

Les travaux de construction marchèrent assez bien pendant l'été, et à l'automne le Séminaire agrandi pouvait recevoir les élèves à l'époque ordinaire, le 1er octobre. L'évêque avait voulu s'y rendre (1), pour voir la nouvelle construction et se rendre compte par lui-même de l'effet qu'allait produire dans sa chère maison les deux changements importants qu'il y opérait. M. Roupe et le Frère Louis quittaient Nicolet et étaient remplacés, le premier, comme directeur, par M. Jean-Charles Bédard, jeune prêtre de Québec, ordonné depuis un an, et le second, comme économiste, par M. Pierre-Marie Mignault, ecclésiastique de Saint-Denis, qui ne vint néanmoins à Nicolet que vers le milieu de l'année. Mgr Plessis avait annoncé à M. Raimbault, le 14 septembre, ces deux changements en termes qui les expliquent suffisamment. “ Là, là, prenez patience. Votre procès est ga-  
 “ gué. Le Frère après avoir beaucoup balancé l'offre que  
 “ je lui ai faite de reprendre sa place au faubourg Saint-  
 “ Roch, s'y est finalement déterminé et, le plus beau de l'his-  
 “ toire, c'est qu'il ignore absolument que l'on soit mécon-  
 “ tent de lui ou que vous m'en ayez fait la moindre plainte,  
 “ et prend bonnement mon offre pour l'effet d'une atten-  
 “ tion particulière envers sa petite personne. Aussi re-  
 “ monte-t-il comme en triomphe, suivi de la cuisinière, de

---

(1) Il en avait prévenu M. Raimbault en ces termes: “ Je crois y être  
 “ (à Nicolet) au 1er octobre. Si vous voulez faire avec moi le voyage de  
 “ Québec, préparez-vous-y pour cette époque; mais ne l'annoncez pas, car  
 “ je voudrais faire le voyage incognito autant que possible et m'épargner  
 “ d'entendre le carillon des Trois-Rivières, qui m'ennuie toujours.”



Vieux Collège de Nicolet, 1807.

“deux barricades de vin, d’huile, de chocolat, etc., etc., et 1807  
“veut enterrer la synagogue avec honneur. Il touchera en-  
“core le premier quartier de l’année commengante, payera  
“ce que le Séminaire doit tant à vous qu’à M. Roupe, achète-  
“ra du blé, etc., remboursera de son argent ce que vous avez  
“eu la complaisance de lui avancer, et redescendra vers le  
“1er octobre pour prendre son école au 15. Dame! il faut  
“bien traiter les gens quand on les congédie. J’ai fait de  
“même avec M. Roupe, ne lui alléguant que des raisons de  
“santé pour substituer un vicariat à sa direction du Sémi-  
“naire. Il m’a répondu en homme disposé à tout. . .”

M. Roupe était un prêtre pieux et zélé; mais il était ma-  
ladif et un peu timide, et, par suite peut-être, pas assez  
communicatif avec le curé-supérieur, qui, de son côté, éprou-  
vait une certaine gêne avec lui. Quant au Frère Louis, il y  
avait plusieurs griefs à son compte. Son ennui à Nicolet,  
surtout pendant les premiers mois qu’il y séjourna, son  
manque de vigilance et son apathie comme économiste du Sé-  
minaire, un sien neveu qui y avait une pension gratuite et  
qui ne donnait pas parfaite satisfaction, sa grande jaserie  
avec tout le monde et surtout avec les ouvriers employés à  
la construction, jointe aux nombreuses prises de tabac qu’il  
leur offrait, sans tenir compte du temps perdu; voilà au-  
tant de motifs qui firent pencher la balance du côté de son  
rappel à Québec, en fournissant les articles du procès dont  
parle l’évêque dans la lettre que nous venons de citer.

M. Roupe laissa avec chagrin la maison de Nicolet, à la-  
quelle il était sincèrement attaché. Il y avait fait du bien et  
emportait les regrets des élèves et des régents. “Comme  
premier directeur, il mérite à juste titre d’être mentionné  
d’une manière spéciale, dans l’histoire de la maison qu’il  
a vue naître et qu’il a dirigée avec sagesse dans les sentiers  
difficiles qu’elle a eu à traverser dans sa première enfance.

1807 Comme une tendre mère, il a veillé autour de son berceau, sans que la pauvreté et les autres circonstances difficiles où se trouvait cet enfant de la Providence aient pour un instant diminué sa sollicitude ou amoindri son affection. Quoique d'une constitution délicate, il trouva néanmoins, dans son courage et sa piété, assez de force pour remplir les nombreux devoirs qui lui étaient imposés. Il lui fallait être à la fois directeur, préfet des études, économe, professeur, régent: ce qui l'occupait non seulement tout le jour, mais encore une partie de la nuit. A cela il faut encore ajouter l'aide qu'il était obligé de donner au curé dans l'exercice du saint ministère." (1) Tel fut aussi le partage des autres directeurs immédiats qui lui ont succédé.

Le Séminaire de Nicolet lui doit deux choses, aussi chères à ses élèves aujourd'hui qu'au commencement, et qu'il conservera toujours avec bonheur: le choix du premier patron de la maison et l'établissement de la première congrégation de la sainte Vierge. En choisissant S. Raphaël comme le protecteur de sa petite communauté, dès son arrivée à Nicolet, il imitait en cela le collège de Montréal où il avait étudié et qui a le même titulaire. La congrégation paraît n'avoir commencé qu'en 1806 (2), et elle subsista sans avoir d'institution canonique régulière jusqu'en 1823, époque où elle fut érigée suivant toutes les règles, ainsi qu'il sera dit plus tard.

M. Roupe, en quittant Nicolet, fut chargé de la mission

---

(1) "Le Séminaire de Nicolet," par M. l'abbé Walsh.

(2) Lettre de M. Roupe à Mgr Plessis, 30 mai 1806.

Il y avait encore, en 1865, un registre bien conservé de cette première congrégation, cité plusieurs fois dans les notes de M. Desaulniers sur la liste des élèves des premières années. Il nous a été impossible de le retrouver.

indienne de Saint-Régis, qu'il desservit jusqu'en 1814. Il fut alors agrégé au Séminaire de Montréal, puis missionnaire au lac des Deux-Montagnes pendant 16 ans. Rappelé à Montréal, il continua d'y exercer le saint ministère jusqu'à sa mort, le 4 septembre 1854, à l'âge de 73 ans. 1807

Jusqu'en 1806, la retraite annuelle, au commencement de l'année scolaire, avait été faite aux frais du directeur et des régents, qui donnaient des instructions à tour de rôle. Cette année 1807-8, il y eut un prédicateur de renom pour la prêcher. Voici comment Mgr de Québec l'annonça à M. Raimbault, le 22 octobre: " Je ne suis pas d'avis qu'on mette les ecclésiastiques en dépense de prédication pour la retraite. L'un est échauffé, l'autre bégaye; ces deux-là s'en tireraient mal. Le troisième serait trop chargé. Faites mieux. Chargez-les des méditations à faire tout haut pendant cette retraite. Fixez-la pour cette année à la seconde semaine de novembre. Faites-en faire toutes les instructions par M. de Calonne. Je l'en ai prévenu. Il s'y prêtera avec plaisir. Il ne lui faut qu'un mot d'invitation de votre part. Il sera rendu aux Trois-Rivières pour la Toussaint. Son zèle, son esprit, sa piété, sa simplicité vous enchanteront." Ce vénérable prêtre, encore plus distingué par ses vertus que par la naissance <sup>(1)</sup>, continua d'être le prédicateur de la retraite au Séminaire, sans jamais y manquer, jusqu'en 1822, date de sa mort, non seulement pour celle du commencement de l'année, mais même pour

---

(1) M. Jacques-Joseph-Ladislav de Calonne, frère du premier ministre de Louis XVI, ordonné prêtre en 1776, quitta la France pendant la révolution pour se réfugier en Angleterre. Il vint comme missionnaire à l'île Saint-Jean (île du Prince-Edouard), en 1799. Son père avait été président du parlement de Rouen. Le portrait de ce dernier, en costume de président, devenu l'héritage de M. Raimbault, après la mort du vénérable chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, passa au Séminaire, où il est encore.

1807 celle d'une journée avant la clôture des classes. Il y fut toujours très goûté et produisit ainsi un très grand bien parmi les élèves de cette longue période de 14 ans. Chaque année aussi, sur l'invitation de l'évêque, il quittait son chapelinat des Ursulines des Trois-Rivières pendant deux semaines, pour aller prêcher à Québec, dans la cathédrale, la neuvaine de S. François Xavier, au commencement du carême. Ce fut toujours avec les meilleurs succès qu'il le fit. Mgr Plessis, qui s'y entendait, écrivait à M. Rimbault sur ce sujet en 1816: "M. de Calonne a soutenu sa neuvaine beaucoup mieux qu'aucune des années précédentes. "Jamais il n'a fait entendre une aussi forte voix. Les plus "mauvais temps n'ont rebuté personne. Chacun a voulu "le suivre. A chaque sermon, église pleine. Il est goûté au "delà de ce qu'on peut dire et fait des fruits sensibles. Il "en aurait fait à Babylone, son âge et sa réputation lui donnant droit de dire des choses que nul autre ne pourrait "mettre au jour sans offenser les gens. Il repart demain, "bien portant et laissant un goût de *revenez-y* aux fidèles de "la capitale. C'est ainsi, ajoute l'évêque, que quelques "hommes de bien pourront, avec le secours du ciel, maintenir la religion dans un diocèse où elle est si fortement attaquée par les ennemis du dedans et du dehors."

On avait terminé dans le courant de l'automne les travaux de la nouvelle maison, au moins pour le plus urgent. Il restait à solder les comptes, qui l'emportaient assez sur les estimés. Mais l'évêque ne regardait pas à la dépense, quand il s'agissait de Nicolet. Il avait d'abord calculé que l'édifice nouveau lui coûterait 400 louis au plus. Mais après les travaux, c'était 500 qu'il fallait compléter.

"Il ne faut pas vous démonter, mon cher abbé, écrivait-il le 8 novembre, à son "ingénieur" et procureur. Le cour-

1807

“ rier d’aujourd’hui porte chez M. Kimbert (1) 40 louis qui  
“ vous seront transmis de là par la première occasion de  
“ sûre. Sur ce total, 25 sont pour les besoins du départe-  
“ ment de l’intérieur. Je les prête à l’économe, d’ici au 1er  
“ avril, temps auquel il tâchera de me les remettre. Les  
“ autres 15 louis sont pour vous aider à payer les ouvriers.  
“ Sil est vrai que nous réduisions encore 200 louis sur les  
“ ouvrages faits cette année, ce ne sera plus que 185. Prenez  
“ patience. A la fin de ce mois ou au commencement du  
“ suivant vous recevrez encore quelque chose, et puis, avant  
“ le carême, tout sera payé ou je serai bien trompé. Mais  
“ arrêtons-nous là, et pour entreprendre quelque chose de  
“ plus, attendons que nous ayons des fonds ou, du moins,  
“ qu’il ne nous reste plus de dettes. Je viens de faire le  
“ relevé de celles dont je suis personnellement grevé. Moyen-  
“ nant 180 louis que j’ai payés ces jours derniers, je ne re-  
“ dois plus que 634 louis. Avec cela je dors tranquille et n’ou-  
“ blie jamais de moucher ma chandelle le soir avant de l’é-  
“ teindre, ni par conséquent de penser à vous, qui m’avez  
“ enseigné cette pratique.” Puis il ajoutait un conseil, qui  
nous montre sa prévoyance pour l’avenir, par rapport à cer-  
taine éventualité malheureuse que les tendances d’empiéte-  
ment de la part du gouvernement du temps pouvaient lui  
faire craindre, et aussi contre toute tentative de réclamation  
du côté de la famille Denaut, au sujet des biens acquis de la  
succession de son prédécesseur. “ Comme il peut survenir  
“ telle circonstance qui rendrait nécessaire d’exhiber par la  
“ suite ce qui a été dépensé pour l’augmentation de la mai-

---

(1) M. René Kimbert, marchand aux Trois-Rivières, auquel Mgr Plessis recommandait généralement ses lettres pour Nicolet. Il était frère de M. Thomas Kimbert, curé d’Yamachiche et ensuite de Verchères. L’un des bienfaiteurs du Séminaire : lui-même fit un legs à la maison, en 1842.

1807

“ son de Nicolet, etc., je loue le parti que vous avez pris de  
 “ tenir un compte ou état de tout ce qui se débourse pour cet  
 “ objet. Mais souvenez-vous que ce compte ne doit pas être  
 “ pour moi, qui m’en rapporte parfaitement à vous. Je n’ai  
 “ besoin que d’en voir la balance, afin de voir ce qui me reste  
 “ à payer. Envoyez-la-moi quand vous pourrez, et je pren-  
 “ drai hauteur en conséquence.” Après avoir reçu les  
 comptes, il écrivait encore : “ Vous vous êtes donné bien du  
 “ tracas pour m’adresser un compte dont il aurait suffi de  
 “ m’envoyer la balance. Ce n’est pas pour moi qu’il faut  
 “ tenir des comptes, mais pour ceux qui, par la suite, es-  
 “ sayeraient de m’évincer de la propriété de la terre. L’al-  
 “ ternative qu’on leur laisserait ou d’abandonner la terre ou  
 “ de rembourser l’argent dépensé sur icelle en améliorations,  
 “ les aurait bientôt mis à *quia*, quand ils apercevraient les  
 “ sommes qui ont été employées dessus, depuis que je la  
 “ possède.”

Mgr Plessis avait le cœur généreux et reconnaissant. Il n’avait pas oublié les services que les paroissiens de Nicolet lui avaient rendus, en lui fournissant la plus grande partie de la pierre et du bois de charpente pour l’agrandissement du Séminaire. Il voulut leur donner un témoignage durable de sa reconnaissance. “ Pour cette fois, écrivait-il au curé  
 “ en date du 2 novembre, je vous envoie une paire de grandes  
 “ burettes avec leur bassin et un calice élégant et bien tra-  
 “ vaillé. Le tout est un présent que je fais à l’église de Ni-  
 “ colet et un témoignage de ma reconnaissance envers vous,  
 “ M. le curé, et vos paroissiens, pour l’aide que vous m’avez  
 “ donné dans l’augmentation de la maison d’école qui est  
 “ auprès de votre église. Vous voudrez bien faire l’exhibi-  
 “ tion de ce cadeau à vos marguilliers la première fois qu’ils  
 “ s’assembleront pour quelque affaire de fabrique.” Un peu  
 plus d’un an après, au mois de mars 1809, il fit encore ca-



1807

deau à l'église de Nicolet d'un beau chandelier pascal en bois doré, qu'il annonça de la manière suivante: "M. le curé de Nicolet voudra-t-il bien, pour remplacer son méchant chandelier pascal, en accepter un de la part de son évêque, comme marque de l'affection qu'il porte à sa paroisse et du désir qu'il a de contribuer à la décoration de son église? Il est fait sur le meilleur modèle que j'ai pu trouver, et doré sans épargne par nos religieuses de l'hôpital général. Je ne vous dirai pas ce qu'il a coûté; ceci est mon affaire. Mais je vous dirai qu'il m'aurait été agréable d'y ajouter la souche, si la difficulté du transport ne m'eût arrêté. Mais le transport du chandelier ne vous coûtera rien que la peine de donner au charretier un certificat qui déclare qu'il vous l'a remis en bon état. Les haillons qui l'enveloppent serviront à couvrir quelque pauvre de votre paroisse." Ces souvenirs de la reconnaissance du grand évêque subsistent encore, faisant aujourd'hui partie du trésor de la cathédrale de Nicolet, et servant toujours au culte depuis cette époque jusqu'à présent.

Il y avait une lacune considérable dans l'ameublement du Séminaire et Mgr Plessis tenait à la remplir au plus tôt: aucune horloge n'y avait fait encore apparition. On conçoit aisément tout l'inconvénient qu'il y a de régler les mouvements d'une communauté sur la montre d'un chacun. Au mois d'octobre, peu de temps après l'ouverture des classes, l'évêque, répondant à diverses questions, écrivait au supérieur: "Où prendre un grand poêle? demandez-vous. Aux Trois-Rivières, ainsi qu'une horloge, meuble dont la maison ne pourrait se passer plus longtemps, le tout sur mon crédit d'ici au mois de janvier. On m'a dit qu'il y en avait là de bonnes à 10 ou 12 louis. Quand ce serait à 15, prenez toujours. Tâchez, s'il est possible, d'en avoir une qui sonne les demi-heures."

1808

Deux mois après, comme M. Raimbault ne se pressait pas de satisfaire le désir de l'évêque sur ce point: "Je me réserve, lui écrivait-il, de raisonner avec vous, quand vous serez ici, sur la propriété d'avoir une horloge." Enfin, au mois de mars, il lui écrivait de nouveau sur le même sujet: "Vous êtes encore sans horloge, et j'apprends de M. Bédard que vous n'en avez pu trouver aux Trois-Rivières. En conséquence, je vais tâcher d'en trouver une ici et de l'envoyer soit en traîne, soit en barque au petit printemps, quel que désagréable que me paraisse ce transport. Je ne puis souffrir que la maison s'en passe plus longtemps." On le voit, il n'était pas si facile, à cette époque, de se procurer un tel meuble, regardé aujourd'hui comme tout à fait indispensable jusque dans la plus modeste habitation. Quelques jours plus tard, l'horloge était trouvée et achetée à Québec, et l'évêque s'empressait de la faire rendre à sa destination, en écrivant: "Voici, mon cher curé, une pendule du vieux temps, peu agréable aux yeux, mais excellente et éprouvée. Elle n'a besoin d'être montée que tous les quinze jours. Je l'ai payée neuf louis... Une horloge à poids aurait été plus de mon goût. Mais il faut les payer ici 14 et 16 louis, sans compter que le transport en eût été plus difficile et plus coûteux. D'ailleurs celle-ci a l'avantage de sonner les demi-heures. Donnez-vous la peine de la faire mettre en place sous vos yeux... J'espère que vous la ferez placer aussi haut que possible dans la salle, afin qu'elle soit hors de la portée des enfants." Hélas! elle était destinée à causer du chagrin à son généreux donateur et un grand désappointement aux destinataires qui la recevaient avec tant de joie. En ouvrant la boîte qui la renfermait, on trouva qu'elle avait été assez maltraitée dans le transport, grâce à un emballage défectueux. La nouvelle en fut transmise à Mgr Plessis, qui répondit: "J'ai pleuré

1808

“ sur le malheureux sort de la pendule. La plus grande  
“ faute est dans le charretier, qui a dû la secouer terrible-  
“ ment pour la mettre en si triste équipage. Le menuisier  
“ est aussi en défaut. Il aurait mieux fait de la dépendre  
“ et de la mettre dans une autre caisse que l'acrotère. Enfin,  
“ je dis ma coulpe de n'avoir pas surveillé cette opération.  
“ Il ne faut jamais donner trop de confiance aux ouvriers;  
“ la plupart ont besoin d'être conduits comme des enfants.  
“ Ce pivot de roue brisé m'inquiète. . . Au surplus, donnez-  
“ moi des nouvelles de la pendule. Il serait malheureux de  
“ la perdre. Elle m'a coûté 36 piastres.” Un peu plus tard  
on lui écrivit que tout le mal causé à l'horloge était réparé;  
ce qui lui causa un vif plaisir. “ Vous me réjouissez, ré-  
“ pondit-il, en m'apprenant le rétablissement de la pendule.  
“ N'eût-il pas été fâcheux de la perdre ? ”

Ce petit meuble des premières années du Séminaire de Nicolet, qui nous rappelle la sollicitude de l'évêque Plessis jusque dans les plus minutieux détails, au sujet d'une maison qui lui était si chère, méritait bien d'être conservé et il l'a été précieusement. Cette pendule, genre Louis XV, encore en bon état, est un des ornements de la chambre du procureur, probablement depuis l'entrée dans l'édifice actuel du Séminaire, en 1831. Elle fut alors remplacée, comme régulateur des mouvements de la communauté, par une grande horloge à carillon, sonnant les quarts d'heure et les demi-heures, dont le joli timbre a réjoui toutes les générations d'écoliers pendant 60 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1891. Elle était placée dans la salle d'étude et nous avertissait fidèlement, de sa voix claire et pénétrante, cinq minutes avant l'heure, de fermer nos livres pour aller soit en classe, soit à la chapelle, soit à la récréation. Devenue vieille, elle avait parfois des oublis et causait des retards aux exercices de la communauté; l'horloger ne pouvait plus guère lui rendre

1808

sa régularité première que pour un temps assez court, après quoi elle rechutait. On songea alors à la mettre à la retraite, comme son aînée, tout en la conservant avec soin, (1) et à lui donner une remplaçante aussi sûre que vigoureuse. Cette dernière, commandée à Paris, vint s'installer pompeusement, en 1891, au milieu du second corridor, d'où elle fait entendre ses sons forts et harmonieux d'un bout à l'autre de la maison, maintes fois par jour, c'est-à-dire à tous les quarts d'heure, sans oublier de carillonner avant de faire résonner son puissant timbre des heures.

Ainsi, pendant un siècle, trois horloges en succession ont suffi pour régler le temps de tous les élèves Nicolétains, aux beaux jours de leurs études, indiquant avec impartialité les heures de la prière, du travail et des récréations, sans avancer ni retarder pour complaire aux désirs de ceux qui trouvaient le temps trop long pour l'étude et trop court pour la récréation ou les congés. Il est probable que la troisième pourra faire un long service pendant le second siècle, car elle est fortement organisée.

Le nouveau directeur, M. Bédard, était faible de santé, mais très zélé et plein de bonne volonté pour remplir ses nombreux devoirs. Il avait été agréablement surpris et charmé de trouver une communauté aussi bien formée et aussi édifiante; ce qui faisait l'éloge de son prédécesseur. Quelques semaines après son arrivée, lorsqu'il se fut mis au fait de tout ce qui concernait sa charge, il écrivit à l'évêque pour lui donner des nouvelles et lui faire connaître ses impressions. "Je crois répondre aux désirs de Votre Grandeur en vous rendant compte de l'administration que vous m'avez confiée, et je le ferai avec d'autant plus de plaisir qu'elle ne m'a donné jusqu'ici que de la consolation.

---

(1) Elle est aujourd'hui le partage de la chambre du directeur.

" J'ai trouvé des écoliers naturellement bons, dociles et 1807-8  
 " enclins à la vertu, et parmi lesquels il y a une merveilleuse  
 " union. La décence, la gravité des nouveaux maîtres en  
 " impose. Leur douceur gagne le cœur de tous. Ils s'at-  
 " tachent les enfants et eux-mêmes semblent s'y attacher...  
 " Je me fais un devoir d'adopter toutes les idées que vous  
 " voulez bien me communiquer pour l'avancement de vos  
 " élèves dans la science et la piété... Notre retraite a été  
 " fervente; j'y ai vu de la piété. Mais quand la vertu se  
 " montre sous des dehors aussi aimables qu'en M. de Ca-  
 " lonne, qui peut s'empêcher de l'aimer? "

Il écrivait encore à l'évêque, au mois de janvier, avec le  
 même enthousiasme: " Je m'étais reproché de vous avoir  
 " écrit trop souvent. Votre bonté me couvre de confusion.  
 " Pourrait-il m'en coûter de vous parler d'une maison qui  
 " me comble de consolation et où je me réjouis de vivre tou-  
 " jours? " Puis il entre dans des détails intéressants sur les  
 élèves les plus avancés, dont plusieurs sont devenus des  
 hommes remarquables, et sur leurs professeurs qui occu-  
 pèrent aussi les plus hautes positions dans le clergé. " J'es-  
 " père, ajoute-t-il, retrouver un autre M. St-Germain dans  
 " M. Gaulin dont le mérite et la vertu m'étaient déjà connus.  
 " M. St-Germain est un ecclésiastique pieux et intelligent.  
 " Il s'intéressait grandement à l'avancement de ses écoliers  
 " et à l'honneur du Séminaire. Il emporte mes regrets et  
 " ceux de toute la maison. Je donne à M. Gaulin sa classe  
 " qu'il fera plus aisément que celle des éléments où M. Viau  
 " réussit à merveille... M. Cadieux fait de fort bons éco-  
 " liers. Il y a dans cette classe quatre ou cinq sujets de  
 " talent: Manseau, Cécile, Simon Bourque et J.-B. Proulx.  
 " Manseau est un écolier vraiment estimable pour sa piété,  
 " sa docilité, son obéissance, etc... Parmi mes philosophes,  
 " les plus ingénieux sont Cook et Provencher, les plus ver-

1807-8 " tueux, Provencher et Cook, les plus enclins à l'état ecclésiastique, autant que je puis le connaître, Provencher et " Cook."

Ainsi, dans cette institution de Nicolet encore à l'enfance, voilà tout un groupe de jeunes professeurs et d'élèves bien notés et qui ont, mieux vaut encore, réalisé les espérances que faisaient concevoir leurs talents, leur application à l'étude et leur excellente conduite. Ils sont devenus, pour la plupart, des membres distingués du clergé canadien et, en faisant l'honneur de l'Eglise, ils ont grandement dédommagé le grand évêque Plessis de tous ses soucis pour son Séminaire, dont ils sont aussi la gloire. Trois d'entre eux sont devenus évêques, MM. Gaulin, Provencher et Cook; deux autres, vicaires généraux, MM. Cadieux et Manseau; MM. St-Germain et Cécile ont été des curés bien méritants, et M. J.-B. Proulx fut député au Parlement de Québec.

M. Bédard ne put pas exercer longtemps son zèle dans la direction des élèves du Séminaire; sa santé faiblit bientôt et il fut obligé d'abandonner sa tâche au commencement de mars, par suite d'un accident. Ayant un jour conduit les élèves sur la rivière, pour les y faire patiner, la glace céda tout à coup sous ses pieds, et peu s'en fallut qu'il ne fût submergé. Il lui en résulta une pleurésie qui finit par dégénérer en une affection des poumons. Dans sa dernière lettre adressée de Nicolet à l'évêque, le 20 février, il lui disait: " Un gros rhume qui m'a fait interrompre ma classe pendant " plus de 15 jours m'a aussi empêché de répondre à l'honneur de votre dernière." Il se rendit à Québec dans le dessein de s'y rétablir plus tôt, mais il n'en revint pas. Comme il fallait un vice-directeur pour tenir la place du malade, dont l'absence pouvait se prolonger, suivant les prévisions, de quelques mois au moins, l'évêque y pourvut sans retard, en donnant en même temps un aide au curé-supé-



Mgr REMI GAULIN  
Deuxième Evêque de Kingston (1787-1857)

rieur. Il le lui annonça ainsi, le 12 mars: " Vous êtes si <sup>1807-8</sup>  
 " honnête homme, qu'on aurait grand tort de ne pas l'être  
 " avec vous. Je me rappelle très bien ne vous avoir donné  
 " mission pour Nicolet qu'avec l'assurance que vous y seriez  
 " soulagé dans vos fonctions par le prêtre préposé à la con-  
 " duite de l'école. M. Bédard, arrivé ici jeudi et rendu à  
 " l'hôpital général, se trouvant, par son indisposition et en-  
 " core plus par son absence, hors d'état de vous aider, je vous  
 " aime trop pour vous laisser au dépourvu, surtout aux ap-  
 " proches de la pâque. Je me suis donc immédiatement dé-  
 " cidé à précipiter une ordination qui va vous accommoder  
 " aussi bien qu'il m'est possible de le faire, et à vous de l'es-  
 " pérer. M. Parent, mon vice-secrétaire, fait prêtre aujour-  
 " d'hui, partira mardi matin pour se rendre auprès de vous.  
 " Il remplacera M. Bédard dans toutes ses fonctions, dont  
 " les deux plus urgentes en ce moment sont de vous soulager  
 " et d'entretenir les quatre régents dans la théologie, en con-  
 " tinuant de préparer à l'état ecclésiastique les quatre éco-  
 " liers de philosophie. M. Parent est un garçon intelligent,  
 " pieux, modeste, peut-être trop défiant de lui-même, stu-  
 " dieux, ecclésiastique. . . Il a pleuré amèrement à la nou-  
 " velle de son ordination si prochaine. Cette disposition  
 " m'a fait plaisir. . . Il entrera immédiatement au Sémi-  
 " naire, commencera ses fonctions et les continuera jusqu'au  
 " retour de M. Bédard, qui pourra avoir lieu au commen-  
 " cement de mai. . . La maladie de M. Bédard n'annonce  
 " rien de sinistre et se réduira, j'espère, à peu de chose,  
 " pourvu qu'à ses anciennes imprudences il n'en ajoute pas  
 " de nouvelles. Il est plein du désir de retourner à son  
 " poste et m'a protesté qu'il s'y était toujours bien trouvé."

M. Parent était dans toute la ferveur de son ordination quand il vint à Nicolet et il y trouva à exercer son zèle sur une grande échelle, tant au Séminaire qu'à la paroisse, sur-



1807-8 tout au temps pascal. La maladie de M. Bédard, qui le tint à sa chambre pendant un mois avant son départ, avait occasionné un peu de relâchement dans la discipline des élèves. Il fallut au vice-directeur une plus grande vigilance pour remettre les choses dans l'ordre. Toutefois il rendit un bon témoignage à la communauté, après y avoir séjourné quelque temps. Il comptait passer à Nicolet deux ou trois mois au plus, jusqu'au retour du directeur; il en fut autrement. La maladie de M. Bédard prit un caractère de plus en plus grave et la mort vint l'enlever le 29 juin. M. Parent resta donc au collège comme directeur jusqu'à la fin de l'année scolaire, vers le milieu d'août; mais il n'y revint pas après les vacances. Il entra la même année comme agrégé au Séminaire de Québec, où il fut successivement directeur, procureur et supérieur. Il y mourut le 11 février 1855.

Cette année, il y eut encore d'assez grands travaux exécutés au Séminaire, soit pour compléter ce qui n'avait pas été fini l'année précédente dans la nouvelle bâtisse, soit pour faire des réparations à l'ancienne. On s'était proposé aussi d'ajouter, en arrière de la maison, une cuisine et une boulangerie; les matériaux étaient même rendus sur place, mais le temps fit défaut, et l'ouvrage fut remis à l'année suivante. Le coût de ces travaux et des matériaux s'éleva à plus de 200 louis, que l'évêque acquitta avec sa libéralité ordinaire. Cela ne l'empêcha pas de confier au nouvel économe, M. Mignault, "un peu arboriste," comme il le qualifiait, le soin de planter un verger, derrière le jardin, c'est-à-dire à l'endroit où est aujourd'hui l'Hôtel-Dieu. "Je consentirais volontiers, écrivait-il, à dépenser 30 ou 40 piastres "cette année pour commencer cette plantation." Le temps a fait disparaître ce verger depuis longtemps. Mais il n'en est pas ainsi des ormes que le même M. Mignault planta près

du bosquet des pins, le long du chemin des "Acadiens" ou <sup>1807-8</sup> des 40 arpents, à présent rue Brassard, et qui sont devenus de majestueux arbres encore pleins de vigueur aujourd'hui. On les désigne toujours sous le nom d'"ormes Mignault", dont ils rappellent ainsi le souvenir depuis son séjour à Nicolet.

Deux ans à peine avaient suffi à Mgr Plessis pour transformer complètement l'humble et pauvre institution qu'il avait arrachée à la ruine. Agrandie, embellie, augmentée dans son personnel et dans le nombre de ses élèves, sagement dirigée d'après ses conseils et ses ordres, elle offrait un tout autre aspect et donnait les meilleures espérances pour l'avenir. Déjà le digne évêque commençait à recueillir les fruits de l'arbre qu'il avait cultivé et arrosé avec tant de sollicitude. Des cinq ou six élèves qui finirent leur cours en 1808, quatre embrassèrent l'état ecclésiastique et lui firent honneur: Messieurs Provencher, Cook, Beaubien et Louis Marcoux." (1)

La nouvelle année scolaire 1808-9 s'ouvrit le 1<sup>er</sup> oc- <sup>1808-9</sup> tobre, avec un nouveau directeur, M. l'abbé Jean-Baptiste Paquin, qui venait d'être ordonné prêtre. Il arriva donc à Nicolet, comme ses deux prédécesseurs, dans toute la ferveur de son zèle et fit les plus louables efforts pour maintenir le bon ordre et la discipline dans la communauté qui lui était confiée. Mgr Plessis lui avait donné par écrit des instructions très sages et très détaillées, tant pour la conduite des écoliers et des ecclésiastiques régents, que pour

---

(1) "Louis Marcoux a pris la soutane hier. C'est un gros garçon d'abbé qui en vaudra la peine." (*Lettre de Mgr Plessis à M. Raimbault, du 2 octobre 1808.*) M. Marcoux a été trente ans curé de Maskinongé, de 1818 à 1848, et il y mourut en 1860.

1808-9 celle qu'il devait tenir lui-même à l'égard du curé-supérieur et dans l'exercice du saint ministère. Parmi les prescriptions qu'il lui enjoit est celle de faire parler le latin aux élèves, comme le meilleur moyen de les avancer dans la connaissance de cette langue. Il lui conseille de consacrer à cet exercice au moins une demi-heure, les dimanches et les jours de congés, à la fin de l'étude avant le souper. Il prescrit aussi qu'une leçon d'anglais serait donnée chaque jour à tous les élèves pendant la dernière demi-heure de la classe du matin.

M. Paquin fut toujours fidèle à rendre compte à l'évêque de l'état de la communauté, des progrès des élèves et des régents, et aussi des difficultés qu'il rencontrait très souvent à allier ses devoirs de directeur, si nombreux et si ardu, avec l'exercice du saint ministère tel que l'exigeaient les circonstances des temps. Ainsi, pendant sa seconde année de directorat, l'hiver de 1810, il y eut une épidémie de fièvre qui fit de grands ravages dans plusieurs paroisses des districts de Montréal et des Trois-Rivières. Celles de Nicolet et de la Baie furent du nombre, et de plus le curé de cette dernière paroisse, M. Gosselin, tomba malade d'une pleurésie, et mourut au mois d'avril. Le directeur fut obligé d'abandonner souvent le Séminaire pour répondre aux appels des malades des deux paroisses, surtout pendant la maladie et après la mort du curé de la Baie, et aussi pour aller faire les offices des dimanches dans cette paroisse, et cela plusieurs semaines de suite. Il en résultait nécessairement des inconvénients pour la communauté et une grande fatigue pour M. Paquin, dont la forte constitution fut ébranlée assez gravement. Malgré tout le travail qu'il s'imposait au Séminaire et dans l'exercice du ministère paroissial, il ne rencontrait pas toujours, par suite d'une certaine divergence de caractère, les bonnes grâces du curé-supérieur, très sen-

sible aux procédés délicats et un peu susceptible au sujet de ses prérogatives. Il en souffrit beaucoup et finit par demander son rappel, quoiqu'il fût très attaché à sa charge de directeur. 1808-9

Ce qui lui causa encore beaucoup d'ennui, pendant un certain temps, fut l'ingérence par trop fantasque que la gouvernante de la maison curiale voulait prendre dans les affaires intérieures du Séminaire. Cette respectable demoiselle Houtelas, comme on l'a vu, avait exercé les mêmes fonctions de gouvernante auprès de M. le curé Brassard, et elle se croyait un peu la fondatrice et la supérieure de l'école, prétendant en avoir inspiré l'idée et avoir dicté le testament qui l'établissait. (1) C'était sans doute une chimère de vieille fille, mais elle y tenait beaucoup. Comme conséquence, elle voulait avoir l'œil sur l'établissement et dire son mot sur sa régie, quand elle en sentait le besoin. Elle alla même jusqu'à prévenir M. Paquin qu'elle avait le droit et l'autorisation d'aller visiter les écoliers pendant les récréations et qu'elle le ferait certains soirs, sous forme de petites veillées. C'était plus que ne pouvait souffrir le pauvre directeur, qui eut recours à l'évêque, pour empêcher cette intrusion féminine dans sa communauté, vu que le curé semblait pencher un peu du côté de la gouvernante. L'affaire n'alla pas plus loin; mais ce ne fut pas sans verser beaucoup de larmes que la respectable demoiselle se résigna à ne pas s'immiscer dans la direction du collège. L'antagonisme de la gouvernante et du directeur causa naturellement un peu de refroidissement entre ce dernier et M. Raimbault.

Mgr Plessis savait apprécier les services de M. Paquin dans la charge difficile, épineuse, parfois écrasante, qui

---

(1) Lettre de M. Paquin à Mgr Plessis, du 4 novembre 1809.

1808-9 était son partage. Dans le commencement tout alla bien, et l'évêque en fut fort réjoui : " Je suis extrêmement consolé, " écrivait-il au curé-supérieur, de voir combien vous êtes " content de M. Paquin et combien il est content de vous." Un peu plus tard, en 1809 : " Je suis charmé de son atten- " tion pour vous, ainsi que de ses talents pour son poste." Et encore, la même année : " Par économie, je n'écrirai pas " cette fois à M. Paquin, mais vous voudrez bien lui faire " mes compliments et lui témoigner combien je suis satisfait " du compte qu'il me rend de l'état de la maison. Mes dé- " lices seront d'en conférer avec lui et avec vous dans le peu " de temps que je serai sur les lieux." Il remarquait toute- fois que le brave directeur avait un faible sur l'orthographe et émaillait ses lettres de plusieurs fautes. " Entre nous, " écrivait-il au même, il lui manque de savoir lire et écrire. " C'est bien quelque chose dans un gymnasiarque." Averti de ce défaut par l'évêque, le directeur répondit : " Je prie " Votre Grandeur de me pardonner les fautes qui se trouvent " sans cesse dans mes lettres. J'ai le malheur de ceux qui " ont commencé vieux à étudier." En dépit de cet avis, la correction ne paraît guère plus grande dans la suite de sa correspondance.

1809-10 M. Paquin quitta Nicolet à regret pendant les va- cances de 1810. Il y serait revenu au premier signe, assure Mgr Plessis, (1) malgré les fatigues et les déplaisirs qu'il y avait éprouvés. Il fut nommé curé de Saint-François de la rivière du Sud, puis de Lavaltrie et de Lanoraie, enfin en 1816 de Blairfindie, où il est décédé en 1832, à l'âge de 52 ans.

(1) " En somme, l'abbé Paquin paraît fort attaché à tout ce qu'il a " quitté à Nicolet, et il ne faudrait pas deux coups de sifflet pour l'y " renvoyer quoiqu'il n'ait aucun désagrément dans sa paroisse." (*Lettre de Mgr Plessis à M. Raimbault, du 24 décembre 1810.*)

Les travaux à la maison se continuèrent en 1809. On y <sup>1809-10</sup> fit la cuisine projetée avec une boulangerie, en pierre, et plusieurs améliorations dans les divisions du grand corps de logis. Le nombre des élèves augmentant toujours, il fut décidé que le réfectoire, d'abord placé dans la nouvelle bâtisse, en serait éloigné pour le placer dans celle de la cuisine, construite plus largement qu'il avait été convenu en premier lieu. Cette cuisine était en arrière de la maison, avec laquelle elle communiquait par un passage. Les dépenses de la nouvelle construction furent assez élevées, mais l'évêque y pourvut comme à l'ordinaire, sans jamais compter avec parcimonie. Il n'avait pas aimé la première position du réfectoire et il n'avait pas caché sa pensée à M. Raimbault. " Je trouve (*pacc tuâ dixerim*) que vous avez mal placé le réfectoire. Quand la nouvelle cuisine sera faite, il en sera beaucoup trop éloigné. Mais le péché est consommé. Il n'y a plus de remède." Toutefois le cher "ingénieur" en trouva un, en proposant de bâtir la cuisine assez grande pour y placer le réfectoire; ce qui fut adopté par l'évêque, qui lui écrivit le 25 août: " Pour entendre bien tout ce que vous méditez de faire dans ce moment, il faudrait être sur les lieux. Vous vous y trouvez, faites comme vous l'entendrez et comme le désirent ces messieurs. Je souscris à tout, me réservant de gronder, si besoin il y a. C'est bien le moins que j'aie ce plaisir."

Puis il annonce qu'il fournira le nerf de la guerre pour cette nouvelle campagne comme pour les précédentes. " Dans quinze jours je pourrai vous envoyer 50 louis. Je payerai ici ce que vous ordonnerez, pourvu que ce ne soit qu'en décembre. Les 50 louis annoncés me laissent à sec pour quelques semaines." Et un peu plus tard, mais avant l'époque fixée: " Quand vous n'aurez plus rien, vous me le direz." Il n'aimait pas les retardements dans les cons-

1809-10 tructions entreprises. " Je suis d'une furieuse humeur, " écrivait-il le 20 octobre, contre les ouvriers, à raison de " leurs délais contrariants... Une maison sans châssis est " un triste spectacle en Canada, surtout aux approches de " l'hiver. Ecrivez, pressez, grondez, faites de votre pire, " jusqu'à ce que tout soit achevé. Donnez-moi des nouvelles " du progrès, s'il y en a. Si vous n'avez pas le temps d'écrire, " chargez-en M. l'économiste." A l'époque indiquée, l'argent arrivait sûrement. " Il y a encore de la probité sur la terre, " écrivait-il en l'envoyant. Je vous ai annoncé 50 louis. Ils " partent aujourd'hui. Vous les considérerez dans votre " caisse comme remplaçant pareille somme que vous en avez " tirée pour l'économiste. Au mois prochain j'acquitterai ici " les mémoires qui me seront présentés pour vous." Enfin, après quelques autres envois, il lui écrit: " Selon votre " lettre, je vous suis redevable encore d'une somme de 448 " livres, pour compléter votre balance. C'est en conséquence " que je vous donne sur M. Conefroy une traite de 468 livres " que vous pouvez lui faire présenter, ou passer, si vous l'ai- " mez mieux, à quelque marchand de Nicolet ou des Trois- " Rivières. Pour le coup, vous serez à votre tour mon débi- " teur de 20 livres. Avouez qu'il y a longtemps que je me " suis trouvé sur d'aussi bons termes avec vous. Continuez " de faire des avances, selon que le besoin le requerra, " puisque vous avez affaire avec un honnête homme." Le tout avait coûté encore plus de 200 louis: cuisine, boulangerie, changements de divisions, etc.

En 1810, ce fut bien autre chose pour les déboursés en faveur de son cher Séminaire, car il voulait le doter en biens-fonds. Aussi saisit-il avec empressement les chances qui se présentèrent, payant au besoin le haut prix, pour ne pas les laisser s'échapper. D'abord il eut à cœur de racheter l'emplacement concédé mal à propos, comme il le disait, à Ma-

demoiselle Houtelas par son prédécesseur, et par elle cédé à <sup>1809-10</sup> M. H. Bellerose. Cet emplacement faisait partie de la terre Brassard et était situé à peu près vis-à-vis la maison de M. Ball, aujourd'hui la banque Nationale. L'évêque fut étonné d'apprendre qu'on en demandait 300 louis, somme très élevée pour le temps et plus considérable que celle qu'on en obtiendrait même à présent. Il écrivit en conséquence à M. Raimbault: " Je voudrais finalement savoir ce qui en est et vous prie de négocier la chose, ne pouvant me persuader que le vendeur s'entête à ce haut prix et étant d'ailleurs décidé à ne pas laisser tomber cette propriété en des mains profanes, encore moins entre des mains hébraïques. S'il faut en donner 300 louis, ce que je ne ferai qu'avec répugnance, du moins souvenez-vous que je ne puis payer que 200 louis comptant et le reste un an plus tard. A ces conditions, si vous n'en pouvez obtenir de meilleures, concluez et m'en donnez avis avant mon départ de Québec; nous pourrions signer le contrat lors de mon passage aux Trois-Rivières." Le marché fut conclu avec M. Bellerose. Ce fut bien 300 louis que l'évêque eut à payer pour cet emplacement, avec la maison qui y était construite, (1) sans compter les lods et ventes dus au seigneur.

---

(1) La maison Bellerose, désignée sous le nom de "maison rouge", fut occupée successivement par divers locataires, entre autres, par le docteur Marsden et par M. Rolette, puis servit de boutique pendant la construction du nouveau collège, de 1827 à 1833, et ensuite louée de nouveau. Elle fut occupée plusieurs années, probablement de 1834 à 1842, par M. Hunt, professeur de musique au Séminaire. En 1845, cette maison fut transportée près du collège neuf, sur le chemin des *Quarante*, et servit, depuis, de boutique de menuiserie et de résidence pour le menuisier du Séminaire, qui était alors et pendant bien des années, M. Gabriel Boucher. Aujourd'hui elle a encore ce dernier usage; mais la partie qui servait de boutique a été convertie en un autre logement, et la boutique établie à côté.



1809-10

La terre voisine de celle du Séminaire, à l'est, appartenant à M. Joseph Précourt, vint à être offerte en vente. M. Raimbault en informa Mgr Plessis, lui faisant voir les avantages qu'il y aurait à l'acheter, à cause des emplacements qui y étaient déjà concédés et dont le nombre pouvait être augmenté de beaucoup par la suite, en subdivisant en lots à bâtir la partie avoisinant le chemin et la rivière. Le propriétaire demandait 6000 livres pour cette terre de 40 arpents de longueur sur un arpent et demi de largeur. L'évêque répondit le 25 juin : " L'abbé Desjardins vient de me trouver 200 louis de constitut à prendre chez un particulier. D'où il suit que je prends la terre qui vous est offerte. Il serait fâcheux de manquer une occasion aussi unique. L'acheteur pourra toucher immédiatement cette somme. Mais il faudrait que la vente fût consommée auparavant, parce que mon prêteur, un peu dur à cuire, exigera probablement que cette terre lui soit spécialement hypothéquée pour la sûreté de sa créance. . . Je vous envoie une procuration pour acquérir. . . Je m'en rapporte pleinement à vous pour le prix final de l'acquisition, me réservant seulement de vous gronder, si vous excédiez 6000 francs. Mais vous êtes trop adroit pour aller même jusque-là. Bien entendu (ceci est pour mon économe Mignault), qu'il ne sera fait sur cette terre d'autres frais que ceux indispensablement nécessaires, et ce jusqu'à ce que je respire; car, Dieu merci, me voilà criblé de dettes. Vous ferez mention, dans le contrat, des emplacements déjà concédés sur la terre, comme faisant partie, par les rentes qu'ils payent, de la propriété totale."

La terre Précourt fut enfin achetée le 1er août au prix de 6600 livres, avec des lods et ventes au seigneur qui se montèrent à 550 livres. C'est donc 7150 livres que l'évêque eut à déboursier pour l'acquisition de cette propriété.

Une autre torre, à deux milles environ du Séminaire, <sup>1809-10</sup> dans le rang nommé Saint-Michel, avait été achetée aussi par Mgr Plessis, le 29 mai, au prix de 5000 livres. C'était la moitié d'une propriété de trois arpents de largeur sur trente de longueur, concédée par le seigneur Pierre Cressé à François Beaudoin. Elle passa aux mains d'Antoine Raymond, qui en vendit la moitié à Michel René, et l'autre moitié à Mgr Plessis. Michel René offrit aussi de vendre sa part. L'évêque, malgré les dettes contractées par ses autres achats de propriétés foncières pour son Séminaire, était néanmoins décidé d'acheter encore celle-là, afin de former une plus grande ferme. Son ami M. Deguise, connaissant l'état des finances épiscopales, le fit à son compte et dans le même but, le 17 octobre de cette même année. Il laissa la jouissance entière de cette terre au Séminaire et, quelque temps avant sa mort, il en fit un don pur et simple à la corporation légale de l'établissement (1833).

Il fut aussi question par M. Deguise d'acheter une part dans la seigneurie de Nicolet, offerte en vente à cette époque. Ce projet ne rencontra point les vues de Mgr Plessis, qui s'en explique d'une manière très explicite et fort joviale dans une lettre à M. Raimbault, en date du 21 octobre. " L'idée " d'acquérir les prétentions de M. Courval, sur la seigneurie " de Nicolet, ne rencontre nullement ma manière de penser : " 1° parce que M. Courval est pauvre, et qu'il ne faut ja- " mais compter sur la générosité de celui qui n'est pas en état " de l'exercer ; 2° parce que le partage de la seigneurie " ne peut se faire qu'après bien des procès et des querelles " avec le seigneur Cressé, et que je ne veux ni plaider ni que- " rer avec mon prochain ; 3° parce que M. Courval n'a " qu'un demi-tiers à prétendre sur cette seigneurie, l'autre " demi-tiers appartenant à ses frères et sœurs, avec lesquels " il faudrait démêler je ne sais comment ; 4° parce que

1809-10 “ l’un d’eux (Baptiste ou Louison, je ne sais lequel) a cédé  
 “ sa part à un juif, et que moi qui suis Samaritain ne suis  
 “ pas d’humeur à traiter avec cette nation; 5° parce que la  
 “ seigneurie étant peu avantageuse pour les moulins à eau,  
 “ le revenu doit se réduire à des rentes et des lods et ventes,  
 “ qui ne peuvent dédommager des tracas inséparables d’une  
 “ telle acquisition. Un petit fief, tel que celui de l’île Moras  
 “ ou Beaubien, capable de faire une bonne ferme, à une  
 “ moyenne distance de la maison et isolé de tous voisins, par  
 “ conséquent à l’abri des chicanes et dont enfin l’acquisition  
 “ serait peu coûteuse, me plairait bien davantage. J’écri-  
 “ rai cela à M. Deguise, dans l’espérance qu’il renoncera à  
 “ sa première idée. Ses vues sont excellentes; mais en lui  
 “ rendant hommage, je ne voudrais pas que moi ni mes suc-  
 “ cesseurs devinssions des plaideurs. Ce diocèse offre assez  
 “ d’autres occupations et d’autres misères à ceux qui le gou-  
 “ vernent.”

Les fortes sommes que le généreux évêque ne cessait de déboursier, soit pour des constructions, soit pour des achats de biens-fonds en faveur de son Séminaire, ne lui faisaient pas perdre de vue les besoins de l’intérieur de la maison, surtout ceux de l’économie. Il s’en inquiétait beaucoup et venait fréquemment en aide à M. Mignault, l’économe, dont il savait du reste reconnaître les talents d’administration. En écrivant à M. Raimbault, au mois d’octobre 1809, il s’en informait avec sollicitude. “ Je ne sais où il en est *the poor wretch!* Comment se tire-t-il d’affaire avec son nouveau boulanger? Où en est-il de ses provisions, de ses pensions, de tout son ménage? Je dois lui écrire dans quelques jours. . . ” Peu après, il revenait à la charge: “ Vous m’aviez annoncé une lettre de M. Mignault. Elle n’est pas venue. Je serais charmé d’avoir quelques détails sur le temporel de la maison. A cette époque j’ignore encore

“ s’il a eu le cheval qu’il avait demandé à Varennes ” (à M. <sup>1809-10</sup> Deguise, sans doute). Il lui envoyait souvent de l’argent, des provisions, surtout du poisson salé, dont il pourvoyait la maison chaque automne ; car alors on faisait le carême très rigoureusement, au maigre tout le temps depuis le mercredi des Cendres jusqu’à Pâques. “ L’anguille de cette année, “ écrivait-il à la fin de 1809, quoiqu’abondante, a été si généralement gâtée par les chaleurs excessives du mois d’octobre, que je n’ai osé en envoyer à M. Mignault et lui ai “ conseillé de la remplacer par du poisson frais. Comme il “ est fort recherché, il fera bien de s’y prendre de bonne “ heure, faute de quoi le Séminaire fera carême à la morue.”

Deux legs en livres étaient venus fort à propos augmenter le petit nombre de volumes que possédait alors la maison, et qu’elle devait à l’évêque comme tout le reste. Le premier legs de 164 volumes fut fait par M. Compain, curé de Saint-Antoine de Chambly, mort en 1806 ; le second, de 400 volumes environ, par M. Cherrier, vicaire général et curé de Saint-Denis, décédé en 1809. Tout allait en grandissant graduellement et avec assez de rapidité pour le temps. Le nombre des élèves atteignit 60 en 1809 et 70 en 1810 ; celui des régents professeurs était de 7, y compris l’économiste. C’eux-ci venaient presque tous du Collège de Montréal, ainsi que les directeurs MM. Roupe et Paquin, et les trois autres qui succédèrent à ce dernier. Quand il fut question d’introduire de nouveaux régents, en 1809, Mgr Plessis écrivait au supérieur qu’il avait été prié de les prendre encore au même lieu. “ Messieurs Paquin et Cadioux veulent absolument “ avoir des Montréalistes et demandent à cor et à cri qu’on “ leur donne Léprohon et un nommé Archambault que je ne “ connais pas, sans préjudice de M. Provencher. . . ”

Ceci explique facilement les points de ressemblance communs aux deux maisons, de Montréal et de Nicolet : même

<sup>1809-10</sup> patron, même fête principale pour la congrégation, mêmes noms pour les classes, avec divers usages et articles du règlement qui sont aussi les mêmes. Le Collège de Nicolet doit beaucoup à celui de Montréal, qui lui a servi de modèle en lui fournissant cinq de ses premiers directeurs, dont le dernier a tenu cette place 25 ans, et un bon nombre de ses premiers régents et professeurs. Honneur donc et reconnaissance à cette digne et bien méritante institution!

---

## APPENDICE DU CHAPITRE II

## LES PINS DE NICOLET

PAR M. LOUIS FRÉCHETTE, 1861.

O mes vieux pins touffus, dont le tronc centenaire  
Se dresse, défiant le temps qui détruit tout,  
Et, le front foudroyé d'un éclat de tonnerre,  
Indomptable géant, reste toujours debout !

J'aime vos longs rameaux étendus sur la plaine,  
Harmonieux séjour, palais aériens,  
Où les brises du soir semblent à chaque haleine  
Caresser des milliers de luths coliens.

J'aime vos troncs noueux, votre tête qui ploie  
Quand le sombre ouragan vous prend par les cheveux.  
Votre cime où se cache un nid d'oiseau de proie,  
Vos sourds rugissements, vos sons mystérieux.

Un soir, il m'en souvient, distrait, foulant la mousse  
Qui tapisse en rampant vos gigantesques pieds,  
J'entendis une voix fraîche, enivrante, douce,  
Ainsi qu'un chant d'oiseau qui monte des halliers.

Et j'écoutais rêveur... et la note vibrante  
Disait : *Ever of thee!* — C'était un soir de mai ;  
La nature était belle, et la brise odorante...  
Tout, ainsi que la voix, disait : Aime ! — et j'aimai.

O mes vieux pins géants, dans vos concerts sublimes,  
Redites-nous parfois ce divin chant d'amour  
Qui résonne toujours dans mes rêves intimes,  
Comme un écho lointain de mes bonheurs d'un jour !

Puissé-je, un soir encor, sous vos sombres ombrages,  
Rêver en écoutant vos bruits tumultueux  
Ou vos longues clameurs, quand l'aile des orages  
Vous secoue en tordant vos bras majestueux !

Malheur à qui prendra la hache sacrilège  
Pour mutiler vos flancs par de mortels affronts !...  
Mais non, ô mes vieux pins, le respect vous protège.  
Et des siècles encor passeront sur vos fronts.



## CHAPITRE III

1810-1816

Mgr Plessis (*suite*) ; nouvel agrandissement du Séminaire.—M. Raimbault, supérieur (*suite*) ; MM. Cadieux et Archambault, directeurs.

Le successeur de M. Paquin, comme directeur, fut M. <sup>1810-11</sup> Louis-Marie Cadieux, ordonné prêtre le 26 du mois d'août, quelques jours après l'ouverture des vacances de 1810. Il avait passé les trois années précédentes au Collège de Nicolet, professant successivement la Méthode, les Belles-Lettres et la Rhétorique. Il n'était donc pas étranger à la maison dont la direction lui était confiée ; il en connaissait parfaitement l'esprit, le règlement, les usages, aussi bien que les élèves. Mgr Plessis l'avait connu et apprécié à l'œuvre, pendant ses trois années de régence et de professorat, et en le plaçant à la tête de sa maison de prédilection, il lui donnait une grande marque d'estime et de confiance. M. Cadieux y exerça les fonctions de directeur trois ans, très estimé des élèves et des professeurs. Il conserva les meilleurs rapports avec le curé-supérieur, dont il sut gagner les bonnes grâces par ses excellentes qualités et surtout par une noble courtoisie.

Le nombre des élèves augmentait d'une année à l'autre. En 1811, il était rendu à 100, dont 72 pensionnaires. " C'est en toute vérité, écrivait le nouveau directeur à l'évêque, plus que la maison ne peut commodément, je dirai même déceimment contenir."

Voilà ce qui détermina Mgr Plessis à entreprendre un nouvel agrandissement. Il avait aussi en vue de mettre " ses enfants ", comme il se plaisait à appeler les élèves de son Sé-



1810-11 minaire, plus au large et plus confortablement, tout en se ménageant à lui-même un logis pour passer un peu plus de temps au milieu d'eux, sans être à charge au curé, dans les visites qu'il leur faisait au moins deux fois par année. C'était pour son cœur d'évêque et de père un si grand bonheur de se trouver avec sa chère communauté, de la suivre de près pendant ses trop courts séjours à Nicolet, de conférer longuement avec le directeur et les professeurs sur la conduite et les succès de chacun des élèves, de connaître à fond ce qui les concernait, de les examiner lui-même dans leurs classes, de les voir prendre leurs ébats pendant les récréations, et même de partager quelquefois leurs amusements et leurs causeries ! Un bon père entouré de sa nombreuse famille n'est pas plus heureux que ne l'était Mgr Plessis au milieu de ses enfants de Nicolet. Il oubliait ici les continuel et profonds soucis que la vaste administration de son diocèse et les luttes qu'il avait à soutenir contre d'odieuses prétentions de la part d'un gouvernement mal disposé, ne cessaient de lui apporter. Rien donc de surprenant qu'il voulût disposer les choses à Nicolet pour s'y mettre plus à l'aise, et y couler quelques moments de repos et de consolation.

Avant tout, il fallait faire goûter ce plan d'agrandissement à son "ingénieur" Raimbault, bien convaincu, lui, qu'on pouvait se borner pour plusieurs années à ce qui était fait, sans songer à une nouvelle entreprise de ce genre. Aussi ne fut-il pas peu surpris de recevoir, à l'automne de 1810, une injonction de se pourvoir, dès qu'il le pourrait, d'une bonne quantité de pierre. L'évêque, dont le plan d'agrandir le Séminaire n'était pas définitivement fixé, ne lui fit pas connaître de suite à quoi il voulait employer cette pierre. "Je ne saurais, lui écrivait-il, vous dire quel usage je veux faire de la pierre à construction que je vous ai demandée. J'ai deux projets, dont l'un exclut l'autre, et je ne puis

“ me décider qu’après en avoir conféré avec vous.” Quelques <sup>1810-11</sup> semaines plus tard, il s’ouvrit au curé-supérieur sur celui des deux plans auquel il s’était arrêté et, après en avoir reçu une certaine critique qu’il reconnut juste, il lui écrivit, le 30 janvier 1811: “ Mon premier dessein était d’élever un  
“ autre étage au-dessus du Séminaire, qui me semble trop  
“ petit. La difficulté de hausser le comble, sans le détruire,  
“ m’a fait chercher d’un autre côté. La vacance de la maison  
“ de Bellerose m’a fait songer à m’élargir de ce côté-là;  
“ mais j’étais indécis, lorsque l’incendie dont vous avez été  
“ menacés, m’a arrêté à l’idée d’avoir une ressource dans le  
“ voisinage du Séminaire en cas qu’un tel accident vînt à se  
“ réaliser. L’idée d’une communauté dispersée et errante,  
“ en attendant le rétablissement de l’édifice qui la logerait,  
“ est vraiment inquiétante. Il faut donc, me suis-je dit,  
“ avoir un logement en réserve, en cas d’incendie à Nicolet,  
“ de siège à Québec ou d’autres accidents imprévus. Faisant  
“ toujours entrer la maison de Bellerose dans mon édifice,  
“ j’y projetais tantôt une allonge de 50 pieds, quelquefois de  
“ 60 et enfin de 80 sur un solage en pierre. Mais vous m’ob-  
“ servez que cela ressentirait le raboucinage, et vous avez  
“ raison. Hé! bien, laissons là la maison de Bellerose, et  
“ bâtissons tout près de là un édifice de 40 pieds sur 45, qui  
“ ait sa façade vers la rivière, mais par derrière le bocage et  
“ sans sortir du jardin. On peut l’avoisiner de la maison de  
“ Bellerose, de manière que celle-ci puisse en être un pavil-  
“ lon quand on voudra, sauf à lui en donner un semblable  
“ par la suite, si le cas y échet. Mes moyens ne me per-  
“ mettent de songer pour le présent qu’aux matériaux; mais  
“ il faut les avoir et la chose me paraît pressante, surtout  
“ pour le bois à tirer de la forêt. . . Si vous croyez que 100  
“ pieds de front pour le nouveau bâtiment soient une meil-  
“ leure proportion que 80, je suis prêt à y souscrire, et vous

1810-11 “ pouvez faire tirer le bois en conséquence.” Peu après, il lui écrivait de nouveau et longuement sur le même sujet. “ Ma dernière lettre, à votre adresse, lui disait-il, n’était pas “ partie et j’avais déjà réduit à 80 pieds la longueur de ma “ maison projetée, à raison de sa largeur de 45 qui doit sup- “ pléer à ce qui manquerait sur la longueur. Du reste le “ projet n’est pas sorti de ma tête depuis que j’ai réfléchi sur “ la grande difficulté qu’il y aurait d’exhausser d’un étage “ le Séminaire tel qu’existant, sans briser la charpente et “ sans interrompre les exercices de la communauté. Je vois “ dans ce nouvel édifice une ressource pour le Séminaire en “ cas d’accident, et, en attendant, un supplément de la place “ qui manque. Il faudrait un vestiaire. Ces armoires que “ j’ai fait placer dans la salle de récréation sont assurément “ insuffisantes. L’appartement appelé parloir est à peu près “ rien du tout. Une partie de cet appartement obscur et mal “ placé pourrait être ajoutée à la salle et augmenter la place “ du vestiaire. La chambre voisine de celle de l’économe “ serait mieux en parloir qu’en classe. Et où prendre une “ classe pour la remplacer? Je ne regarde pas le parloir “ comme une chose indifférente à la régularité... Les “ Messieurs, lorsqu’ils sont malades, ne savent que devenir. “ Leurs petits cabinets des dortoirs sont tous pour des gens “ en santé. Sont-ils malades, il faut que la chambre de l’é- “ conome leur serve d’infirmierie. Cela doit le gêner ainsi “ que ceux qui ont affaire à lui. Il serait donc désirable “ qu’il y eût un appartement consacré à cette fin. Enfin, “ quelque généreuse que soit votre réception pour moi et “ pour les prêtres qui m’accompagnent, elle devient gênante “ pour vous et pour moi, parce que vous êtes obligé de vous “ priver de vos appartements pour nous les donner. Je vous “ avoue que cette considération m’a souvent fait désirer “ d’avoir quelques appartements meublés où je puisse me

“ retirer avec les miens, sans vous être à charge, sauf à <sup>1810-11</sup>  
“ prendre les repas au presbytère où l'on est si bien et si  
“ hospitalièrement nourri. Plusieurs fois j'aurais passé  
“ avec plaisir huit jours à Nicolet et je me suis borné à deux  
“ de crainte de vous rendre malade par le dérangement i  
“ séparable de la présence de plusieurs étrangers dans  
“ maison où il y a peu de chambres à coucher. . . . Voilà,  
“ comme vous voyez, assez de motifs de nous élargir, sans  
“ compter que des événements imprévus pourraient rendre  
“ la chose nécessaire. Aussi de toutes vos objections il n'y  
“ en a que deux que j'admets, savoir, la crainte de préparer  
“ des casernes aux troupes, que je m'étais faite, et les pres-  
“ sants besoins de l'économe, que vous m'annoncez et qu'il  
“ m'annonce lui-même. . . . . J'irai vous voir au mois de  
“ mai, et nous verrons s'il faut bâtir immédiatement, ou re-  
“ mettre à l'année prochaine. Par la première occasion je  
“ vous enverrai 25 louis qui seront, comme ceux que vous  
“ venez de recevoir de M. Noisieux, employés, partie à payer  
“ ces premiers travaux, partie à aider l'économe, en sorte  
“ néanmoins que rien ne reste dû sur la bâtisse à venir.  
“ Est-ce que vous compteriez pour rien d'avoir dans le Sé-  
“ minaire un parloir, une petite infirmerie pour les maîtres ?  
“ Est-ce que vous ne sentez pas l'inconvénient qu'il y a à ce  
“ que les écoliers de deux classes ne puissent sortir pendant  
“ que les leçons se donnent, sans passer par une troisième  
“ classe qui se fait dans la salle d'étude ? Quel moyen de pro-  
“ curer tout cela, sinon d'avoir où placer toutes ces classes, du  
“ moins quatre d'entre elles, dans une maison hors du Sémi-  
“ naire, ne laissant dans celui-ci que les exercices communs  
“ à tous ? Une maison à proximité, de 80 pieds sur 45, pour-  
“ voirait à tout cela, sans compter qu'il y resterait des ap-  
“ partements qui pourraient servir à quelque autre chose, ne  
“ fût-ce qu'à procurer à votre évêque le plaisir de votre so-

1810-11 "ciété quelques jours de plus chaque année. Vous voyez  
 " donc que dans mon projet il n'y a ni inutilité ni mystère ;  
 " vous ajouterez peut-être, ni argent pour l'effectuer. Mais  
 " ne crions pas avant d'être battus. Jusqu'à présent je suis  
 " d'accord avec vous que le nombre de 70 pensionnaires est  
 " suffisant, et que ni les dortoirs ni le réfectoire (apparte-  
 " ments qu'on ne peut agrandir) ne s'accommoderaient d'un  
 " plus grand nombre. Il suffit également pour occuper la  
 " surveillance de six maîtres, et il n'y a nulle apparence  
 " qu'on puisse ajouter à ce nombre."

M. Raimbault ne goûtait qu'à demi toutes les raisons du long plaidoyer de l'évêque en faveur d'une nouvelle bâtisse. Il admettait bien qu'il était utile de pourvoir à certains besoins qui se faisaient sentir de plus en plus, comme celui d'une infirmerie, mais au fond il n'était pas convaincu de l'urgence d'agrandir la maison sur une vaste échelle, et il entassait objections sur objections pour en détourner l'évêque. Poussé au pied du mur, il lui dit, en fin de compte : " Il serait bon de connaître promptement votre plan définitif, sauf à faire, s'il y a lieu, des objections que vous aurez bientôt mises à néant d'un seul mot." Et comme l'année 1810 avait été très mauvaise pour la récolte des céréales et que la disette se faisait sentir dans plusieurs endroits et menaçait un peu le Séminaire, il ajoutait : " Pourtant, au lieu de pierres, il faut du pain. 250 minots de blé à 13 francs 11 sols font une somme assez sérieuse pour vous en prévenir avant de s'acheminer à d'autres dépenses."

A cela l'évêque répondit : " Vous avez reconnu, et j'en suis bien aise, qu'il manquait au Séminaire une infirmerie. Ma dernière a dû vous rappeler qu'il fallait aussi un parloir, et que nul appartement n'y serait plus propre que la salle où se fait présentement l'école, parce qu'elle a une porte extérieure toute faite, qu'elle est voisine de la

“ chambre de l'économiste qui a plus souvent affaire aux gens <sup>1810-11</sup>  
“ du dehors, et que les visites ne sauraient y troubler la salle  
“ d'étude. . . Un second étage aurait pu loger les classes et  
“ quelque chose de plus. Puisque la chose a des difficultés  
“ qui ne semblent insurmontables, et que vous avez craint  
“ avec raison qu'une addition à la maison de Bellerose ne  
“ fût un rabouddinage, ne trouvez pas mauvais que j'aie songé  
“ à un nouvel édifice auprès de celui-là. . . Voilà, dites-vous,  
“ un nouvel ordre de choses, et chaque année en amène. . .  
“ Oui, sans doute, et ce doit être le cas de tous les nouveaux  
“ établissements, jusqu'à ce qu'ils soient rendus à un certain  
“ degré de perfection. Le particulier croit en avoir fini avec  
“ sa maison de pièces sur pièces, lorsqu'il l'a blanchie par de-  
“ dans et tiré les joints par dehors. L'année suivante il  
“ trouve qu'il faut la lattier. L'année d'après, qu'il manque  
“ un four, puis un puits, puis une allonge pour donner place  
“ à sa famille croissante. Si l'imagination se refuse à cette  
“ variété, la nature l'exige et l'esprit de l'homme y trouve  
“ son occupation et quelquefois son amusement. . . Mais  
“ il n'y a pas d'argent. C'est une raison de prendre des dé-  
“ lais. Mais en temporisant je ne veux pas jeter le manche  
“ après la cognée, ni remettre à dix ans ce qui peut se faire  
“ dans deux. . . L'économiste s'endette. Je le crois parce que  
“ vous l'affirmez comme lui. Cependant il est vrai de dire  
“ que, depuis la fin des vacances, il a reçu plus de supplé-  
“ ment qu'il n'en a quelquefois eu dans toute l'année.” Puis  
il terminait jovialement sa lettre par ces mots : “ Je croyais  
“ vous écrire quatre lignes, et voilà trois pages. Il en est des  
“ lettres comme des bâtisses; elles font toujours plus de  
“ dépense qu'on n'avait calculé.” “ Je viens de m'engager  
“ encore, lui disait-il dans une autre lettre de la fin d'avril,  
“ à 100 louis pour ma part de contribution à une église que  
“ veulent se bâtir nos citoyens du faubourg St-Roch. Ce

1810-11 “ n’est pas ce qui me fera perdre de vue mon projet de construire à Nicolet.” Un mois plus tard, au retour d’un voyage qu’il venait d’y faire et avant de partir pour une longue visite pastorale dans les Provinces Maritimes, il lui écrivait encore sur le même sujet et il lui disait, en envoyant de l’argent: “ La somme que M. Mignault vous a remise a pour objet la nouvelle bâtisse que je projette, d’après votre avis, de mettre au bout de la cuisine, tant pour soutenir le pignon branlant, que pour épargner un pignon sur deux, ce qui n’est pas d’une petite conséquence. Cette réflexion vôtres m’a fait amener pavillon, preuve que je ne m’obstine pas contre les bonnes raisons. Mais il faut aussi que vous rabattiez de votre répugnance à bâtir encore, attendu surtout que la chose portera plus sur les épaules de l’économiste que sur les vôtres. Ainsi, profitez de toutes les rencontres pour prendre vos mesures de loin. C’est en quoi vous excellez. Il aurait été à désirer que le nouvel édifice fût bâti cette année. En retardant d’un an, je mets beaucoup d’eau dans mon vin, soyez-en sûr.”

1811-12 Au commencement de l’année scolaire 1811-12, le Collège de Nicolet reçut l’honneur de la visite du gouverneur sir George Prevost. Mgr Plessis en avait prévenu M. Raimbault dès le 28 septembre, en lui écrivant: “ J’apprends que sir George, parti pour Montréal avant mon arrivée à Québec, doit revenir par le sud et par conséquent passer à Nicolet. Ce qu’on m’a rapporté de son urbanité ne permet pas de croire qu’il manque de visiter le Séminaire. Tâchez de le lui faire voir dans l’ordre le plus imposant, afin qu’il prenne une idée avantageuse d’une maison qui gagnera, j’espère, à être connue.” M. le supérieur rendit compte de cette visite à l’évêque de la manière suivante, le 9 octobre: “ Son Excellence le Gouverneur a passé ici vendredi. Son arrivée m’avait été annoncée la veille au soir par le colo-

1811-12

“ nel Vassal, avec l'information qu'il y prendrait un déjeu-  
 “ ner *dinatoire*. Il s'est reposé deux heures. Nous l'avons  
 “ reçu aussi bien que le permettait le court intervalle qui res-  
 “ tait entre l'avis et son arrivée; il a paru content. Il  
 “ croyait que ce Séminaire relevait de celui de Montréal et  
 “ que le directeur était sulpicien. Nous l'avons mis au fait  
 “ et lui avons représenté l'établissement sous les couleurs  
 “ que Votre Grandeur nous avait suggérées, lors du passage  
 “ projeté du gouverneur Craig, l'année dernière, qui n'a pas  
 “ eu lieu.” L'évêque répondit à cette information le 24 du  
 “ même mois : “ Sir George, avant que j'eusse reçu votre  
 “ dernière, m'avait déjà témoigné sa satisfaction de l'aperçu  
 “ pris de la maison de Nicolet. Il a été flatté qu'on y ensei-  
 “ gnât l'anglais et m'a parlé avec éloge des maîtres et de M.  
 “ Cadieux en particulier. L'endroit lui a paru sain, agré-  
 “ able et calculé pour une maison d'éducation. En général,  
 “ le brave chevalier annonce des dispositions favorables  
 “ pour le clergé catholique. Il nous a donné à dîner mardi  
 “ dernier et s'y est montré de la manière la plus honnête.  
 “ Puisse le Seigneur se servir de tout cela pour la gloire de  
 “ son Eglise si affligée dans les autres parties du monde.”  
 En souvenir de sa visite au Séminaire, sir George Prevost  
 fit présent d'un beau billard, de la valeur de 50 guinées, qui  
 a été conservé jusqu'à présent.

L'intérêt que le grand évêque portait à sa chère maison de  
 Nicolet semblait s'accroître d'année en année. Il faut par-  
 courir sa volumineuse correspondance avec M. Raimbault  
 pour s'en faire une juste idée. Il ne trouvait jamais ni assez  
 langues ni assez nombreuses les lettres que lui adressaient  
 le supérieur, le directeur et l'économe, pour lui donner des  
 nouvelles de tout ce qui la concernait, au spirituel et au tem-  
 porel. Rien ne lui causait plus d'inquiétude que lorsqu'on  
 lui signalait quelque désordre parmi les élèves; comme aussi



1811-12 il n'y avait pas pour lui de plus agréables nouvelles que celles qui lui annonçaient la bonne tenue, l'application à l'étude et à la piété de ses chers enfants. "Les bonnes mœurs, écrivait-il un jour au supérieur, étant la partie essentielle, ni M. Cadieux ni vous ne devez être surpris que je m'alarme au récit de tout ce qui en annoncerait le dérangement. . . Vous pouvez dire à vos Messieurs que je suis très consolé d'apprendre que la communauté va bien. *Majorem horum non habeo gratiam, quam ut audiam filios meos in veritate ambulare.* Il faudrait savoir combien je tiens à cette maison pour estimer combien je suis irritable sur tout ce qui pourrait en troubler le bon ordre." "Vous ne m'avez écrit depuis longtemps, lui disait-il une autre fois. Je désirerais néanmoins savoir si vous êtes toujours content de mes enfants, et si vous les allez voir aussi souvent que je le désirerais." Il finissait une de ses lettres, un jour, par ces mots: "Par économie, je n'écrirai pas cette fois au directeur, mais vous voudrez bien lui faire mes compliments et lui témoigner combien je suis satisfait du compte qu'il me rend de l'état de la maison. Mes délices seront d'en conférer avec lui et avec vous dans le peu de temps que je serai sur les lieux. Adieu." "Vous me devez une réponse, écrivait-il encore une autre fois au même, et des nouvelles de mon Séminaire. M. Cadieux ne peut suffire seul à me rassasier de l'intérêt que j'y prends." Et après avoir reçu la réponse qu'il sollicitait, il s'empresse de lui dire: "Vous m'avez écrit amplement, et il ne fallait pas moins pour me contenter. Les plus petits détails deviennent intéressants, quand il s'agit d'une maison que j'aime comme celle de Nicolet et dont je désire infiniment que Dieu puisse tirer sa gloire. Vous pouvez assurer M. le directeur que sa lettre du 19 m'a rempli de consolation. . . Je suis enchanté de l'harmonie qui règne entre vous et le

" directeur, entre lui et ses régents. C'est un signe que l'es-<sup>1811-12</sup>  
 " prit de Dieu est parmi vous." " Je m'ennuyais de n'avoir  
 " pas de nouvelles de vos endroits, écrivait-il un peu plus  
 " tard. Le diacre Mignault m'a écrit à son retour de Va-  
 " rennes, et puis voilà tout. M. le directeur ne tient pas sa  
 " promesse de me donner tous les mois des informations  
 " d'une maison qui est pour moi un objet si fréquent de sol-  
 " licitude." Une autre fois il terminait une de ses longues  
 " dépêches par ces mots: " Adieu, mon cher supérieur, sur-  
 " veillez toujours bien une maison dont il plaira peut-être à  
 " Dieu de tirer sa gloire avec le temps." " Vos lettres, lui  
 " écrivait-il encore une autre fois, ne sont jamais trop  
 " longues, jamais assez longues à mon goût. Ne craignez  
 " donc pas de m'ennuyer. J'aime vos détails, parce que  
 " vous savez les rendre intéressants... Vous me réjouissez  
 " en m'apprenant que tout va bien au Séminaire. C'est aussi  
 " le langage de M. le directeur. Dieu en soit béni." A l'oc-  
 " casion d'une nouvelle année, il écrivait au même: " Vous  
 " entendez bien que le renouvellement de l'année a été pour  
 " moi un motif de plus de vous réunir au *memento* avec tous  
 " ceux qui composent mon Séminaire de Nicolet. Nul n'a  
 " été oublié depuis le supérieur jusqu'à la Tériau (1), car  
 " dans ces sortes de progressions les extrêmes vont de pair  
 " avec les moyens. Mes compliments au cher directeur." Dans  
 " une autre occasion semblable, il lui écrivait: " Re-  
 " cevez l'échange de mes saluts et compliments et souhaits  
 " de bonne année; faites-en part à M. le directeur et bénis-  
 " sez tous nos enfants, en attendant que je sois sur les lieux.  
 " Je me propose de m'y rendre après l'anniversaire de ma  
 " consécration. Si vous craignez que j'y manque, venez  
 " me chercher; je serai très aise de vous voir ici." Il sui-

(1) C'était la cuisinière de la maison.

18M-12 vait avec le plus vif intérêt les progrès des élèves dans leurs études et rien ne lui causait un plus sensible plaisir que de recevoir de bonnes notes sur leurs examens. " Je suis extrêmement flatté, écrivait-il alors, du rapport que vous me faites de l'examen des écoliers, particulièrement des philosophes." Une autre année, M. Raimbault rapporta avec éloge à l'évêque le succès d'un examen des mathématiciens, dont M. Odelin était le professeur. Il lui disait: " M. Odelin a été examiné et comme professeur de mathématiques par ses écoliers et comme étudiant en théologie par lui-même. Il expliquera à Votre Grandeur pourquoi cet examen des philosophes n'a pas été aussi public qu'il aurait pu l'être. C'est dommage qu'il n'y ait pas eu plus de cours. Leur thèse aurait fait honneur à une académie célèbre. Des problèmes de tous les degrés, les sections coniques et leur application, en un mot, toutes les institutions de Sauri. Le moindre d'entre eux peut se flatter d'avoir fait un bon cours de mathématiques ordinaires. Celui qui a le plus brillé est Séraphin Bourdages, qui exécute une démonstration longue et compliquée des sections coniques plus facilement et plus lestement qu'un commis ne raisonnerait une règle de multiplication complexe." L'évêque lui répondit: " Vous m'avez extrêmement réjoui par le compte que vous me rendez de M. Odelin personnellement et du brillant succès de son cours de mathématiques. Il fut un temps où l'on croyait qu'il ne pouvait rien sortir de bon de Nicolet non plus que de Nazareth. Cependant voilà une preuve du contraire et une preuve sans réplique. Il est vraiment fâcheux que les besoins toujours croissants des fidèles de ce diocèse, ne permettent pas de laisser un professeur de ce mérite acquérir la perfection dont il est susceptible."

Il avait aussi un grand souci de la bonne administration

1811-12

temporelle de son Séminaire et il en suivait les péripéties avec une constante sollicitude. Souvent, ou pour mieux dire, toujours, il lui fallait combler les déficits de l'économe, mais surtout dans les années de disette, comme en 1810 et 1811, et pendant les suivantes, jusqu'en 1815, à cause de la guerre qui avait fait monter le blé et en général toutes les denrées alimentaires à un prix exorbitant. C'est ce qu'il appelait "la liquidation de la dette nationale". "Je vous enverrai, écrit-il à la fin de 1810, de quoi avancer la liquidation de la dette nationale." Quelques jours après, il écrivait de nouveau: "J'ai vu trop à la volée les comptes de l'économe, pour connaître au juste ses arrérages. Il m'a semblé les avoir remplis en partie par le payement de votre compte et celui de M. Lozeau (1), et je me flattais de l'avoir mis fort à l'aise pour l'année prenante, en me chargeant de payer ici ses provisions de vin, sucre et poisson salé, qui ne vont pas à moins de 110 ou 115 louis, en sus desquels il a tiré sur moi 25 louis. Je crois que vos nouvelles acquisitions servent un peu à nous appauvrir, et qu'au lieu de tout ce tracas de journaliers, de semailles, de récoltes, etc., il en faudra bientôt venir à affermer toutes ces terres à prix fait. Je ne sais pas au juste ce que la terre de Raymond rapportera ou a rapporté de blé, mais il est clair qu'il faut s'en pourvoir sans délai. Avec 250 minots il n'ira pas bien loin. Je vais écrire à M. Deguise dès que les glaces le permettront (ce qui ne peut tarder), de déboursier l'argent de la souscription pour ce premier objet de nécessité, et de se procurer quelques centaines de minots additionnels. Dites à M. Mignault de lui écrire dans le même sens; car puisqu'il est ennemi de l'augmentation des pensions, il est juste qu'il paye l'amende." Un peu plus tard, il écrivait

---

(1) M. Lozeau, marchand de Nicolet et coseigneur du lieu.

1811-12 encore sur le même sujet à M. Raimbault pour l'encourager par la perspective de l'extinction prochaine de la " dette nationale ". " Rassurez-vous, lui disait-il, . . . laissez faire ; " la Providence ne nous manquera pas. La société de St-Michel a voté 75 louis pour notre école. C'est peu, mais " en vérité elle ne pouvait faire plus, ses fonds étant trop " bas. A cette somme je me propose d'ajouter dans le cours " du mois prochain 35 louis sans préjudice des 100 louis " payables à M. Carmel (1) à la Toussaint. Ainsi voilà la " dette nationale réduite de moitié dans l'espace d'un mois ! " " Après cela est-il permis de perdre courage ? "

Deux mois après, il ajoutait : " Je travaille à amortir la " dette nationale du Séminaire. Au commencement de ce " mois j'ai payé la lettre de change de M. Carmel montant " à 100 louis. Je comptais sur 25 louis, lesquels joints aux " 75 de la caisse ecclésiastique auraient acquitté 100 autres " louis. Ces 25 louis m'ont manqué, mais ils sont en route " avec quelques autres sommes, et j'espère que dans le mois " prochain il ne sera plus dû, de l'ancienne dette, qu'à M. " Deguise. "

Il n'y avait pas jusqu'aux animaux de ses terres dont il demandait un compte exact à l'économe chaque année, et il n'était pas insensible au malheur qui venait les frapper quelquefois. Dans l'automne de 1811, il arriva qu'un excellent jeune cheval de la ferme finit inopinément ses jours, après une courte maladie. Son nom, " Ardent, " rappelait sans doute la première de ses qualités, et l'évêque comptait sur lui pour remplacer le vieux " Baron, " son coursier ordinaire dans les voyages de Québec à Nicolet. Cette perte produisit tout un émoi au Séminaire, parce qu'on savait qu'elle ne manquerait pas de chagriner le prélat. Les élèves com-

(1) Autre marchand de Nicolet.

posèrent des *élégies* sur le compte du vaillant animal défunt, <sup>1811-12</sup> et le directeur lui envoya "ces admirables pièces," ainsi qu'il les lui désignait, comme la meilleure marque de sympathie que ses chers enfants pouvaient lui offrir. Voici la réponse qu'il fit à la communication de cette nouvelle: "Saint Grégoire le Grand n'aurait pas été indifférent à la mort de quelques bons animaux de son domaine de Sicile. Il m'est donc permis de regretter "Ardent" qui vient de mourir à la fleur de l'âge, tandis que "Baron" soutient sa vieillesse à merveille. J'ai informé M. Girouard (1) du piteux accident, avec injonction de le remplacer par lui-même ou par M. Deguise. Mais comme la chose pourrait traîner ou même manquer, si M. Mignault fait rencontre de quelque bête solide, il fera bien de se pourvoir, sauf à revendre ou à garder deux chevaux au lieu d'un."

Ce petit contretemps était bien peu de chose en comparaison des difficultés qui allaient se présenter pour le Séminaire, par suite de la grande pénurie causée par la guerre qui s'engageait entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et dont le Canada devait être le théâtre. L'évêque s'appêtait à une autre visite pastorale dans les Provinces Maritimes, lorsque les bruits de guerre devinrent sérieux. Malgré les craintes qu'on lui exprimait sur ce long voyage dans de telles circonstances, il ne voulut rien changer à son programme. Le 4 mai, il écrivait à M. Raimbault: "Si vous avez beaucoup à dire, hâtez-vous, car voilà que je pars la semaine prochaine pour le bout du monde, sauf quelqu'un de ces obstacles puissants qui se présentent tout à coup et que l'on ne peut prévoir. Mon 74 n'est pas encore arrivé de Boucherville où il était englacé; mais je l'attends ces jours-ci. Remarquez que je suis encore incommodé du voyage de

(1) Curé de Saint-Hyacinthe et ami de Mgr Plessis.

1811-12 " l'année précédente. N'importe. En vieillissant je ne  
 " ferai que m'engourdir de plus en plus. Il faut mar-  
 " cher, et puis *dum tempus habemus, operemur bonum*. Si  
 " c'est la volonté de Dieu que je périsse en chemin, du moins  
 " je périrai à ma place, à mon poste, et j'espère que sa misé-  
 " ricorde voudra bien m'en tenir compte. Des affaires en-  
 " tamées avec le Gouvernement pourraient me retarder de  
 " quelques jours. A moins de cela, comptez que le 13 ou 14  
 " je serai en route, et priez pour moi. J'y ai bien des droits,  
 " s'ils sont proportionnés à mon affection pour vous. . . Les  
 " bruits de guerre se dissipent et, du reste, n'auraient pas  
 " fait obstacle à mon voyage qui aurait été terminé avant  
 " l'ébranlement des flottes ennemies et dans des parages où  
 " elles ont très peu à faire, si ce n'est de charger de morue."  
 Quelques jours après, il lui adressait, au milieu des prépa-  
 ratifs de son départ, ses dernières recommandations au sujet  
 de l'économie du Séminaire. " C'est ici, selon toute appa-  
 " rence, la dernière lettre que vous recevrez de moi, sinon  
 " de ma vie, du moins avant mon départ définitivement fixé  
 " à mercredi prochain. J'avais beaucoup de choses à vous  
 " dire, et voilà qu'elles se sont toutes échappées. J'ai la  
 " tête encombrée de mille affaires, grandes et petites, qui se  
 " heurtent, se nuisent, s'embarrassent, se repoussent, et moi,  
 " dans mon désespoir, je m'endors trois ou quatre fois le  
 " jour, au milieu des papiers qui couvrent mon bureau, des  
 " messages qui viennent de droite et de gauche, et de deux  
 " sermons qu'il faut donner à la cathédrale avant de partir.  
 " Je dirais presque comme certaines femmes de ménage  
 " obligées de blanchir leur maison, de boulanger et de faire  
 " la lessive en même temps: il faut que j'aie bonne tête  
 " pour y tenir! En attendant le voyage par mer, je m'en  
 " vais par terre jusqu'à Kamouraska. Mais voilà-t-il pas  
 " un autre contretemps? Ma voiture n'est pas traversée, et

“ le vent de nord-est, qui grossit les flots, paraît pris pour <sup>1811-12</sup>  
 “ huit jours. Ce sont là des bagatelles. Je n’ai pas le temps  
 “ d’écrire à M. Cadieux. Vous lui ferez mes compliments  
 “ et lui direz que j’ai donné ordre à M. Turgeon de vous  
 “ adresser, avant la fin de juillet, deux volumes pour le prix  
 “ de mémoire que j’ai promis aux écoliers de deux classes.  
 “ Occupez-vous des préparatifs de mon allonge et ne prêtez  
 “ pas d’argent aux mains absorbantes de notre économiste, car  
 “ c’est toujours moi qui en porte la folle enchère. J’ai donné  
 “ ordre à M. le grand vicaire de lui transmettre 25 louis. Si  
 “ les besoins deviennent plus urgents, M. Turgeon est auto-  
 “ risé, en mon absence, à envoyer dix ou quinze louis à l’é-  
 “ conome. En core est-il bien qu’il (Mignault) ne le sache  
 “ pas d’avance. Cet argent ne sera délivré qu’à votre de-  
 “ mande.”

Après quelques alternatives de crainte et d’espérance au <sup>1812-13</sup>  
 sujet du maintien de la paix entre l’Angleterre et les États-  
 Unis, la guerre fut enfin déclarée au mois de juillet 1812.  
 Il s’ensuivit peu à peu une hausse considérable dans le prix  
 du blé et des denrées en général. Les inquiétudes de l’é-  
 vêque, pour l’alimentation de son Séminaire, commencèrent  
 à se manifester dès l’ouverture des classes, au mois d’octobre,  
 et il écrivit sans retard au supérieur sur ce sujet: “ Voici  
 “ le blé qui augmente de prix. Que sera-ce au printemps ?  
 “ Je serais d’avis que vous en fissiez faire pour le Séminaire  
 “ une provision plus prompte et plus grande que de coutume.  
 “ Pour vous en faciliter le moyen, je vous offre de tirer sur  
 “ moi 50 louis dont le Séminaire me sera redevable. Dites  
 “ au nouvel économiste qu’il n’a pas de temps à perdre. Il est  
 “ déjà à 15 francs à Québec.” Au mois de mai, il revenait  
 sur ce sujet et se plaignait de n’en avoir pas de nouvelles,  
 comme sur plusieurs autres. “ Je ne sais si le Séminaire a  
 “ sa provision de blé, ni quel est l’état de la maison au spiri-



1813-14 " tuel et au littéraire, ni où en sont les ecclésiastiques pour  
 " la théologie. M. Cadieux me laisse languir sur tous ces  
 " articles et ne m'informe pas comme il sait que je désire-  
 " rais. J'ignore également si le billet de 100 piastres a été  
 " reçu."

L'année scolaire 1813-14 s'ouvrit à l'époque ordinaire, mais avec un nouveau directeur, M. Paul Archambault, qui avait déjà passé, lui aussi, deux ans à Nicolet comme régent, en 1809-10 et 1810-11. Fait prêtre en 1812, il avait exercé le saint ministère un an à Soulanges comme vicaire. C'est de là que Mgr Plessis l'appela à l'importante charge de directeur de son Séminaire, en lui donnant une marque de haute confiance, méritée par sa grande régularité, son zèle et sa piété pendant ses deux années de professorat. Celui qu'il remplaçait avait fait honneur à son poste et, après six ans de séjour au Séminaire, le quittait en emportant les regrets de tous, curé, régents et élèves. M. Cadieux fut nommé à la cure de Beauport, où il demeura six ans, puis il passa à celle des Trois-Rivières qu'il desservit jusqu'en 1835, et enfin à celle de la Rivière-Ouelle, où il mourut en 1838, étant aussi vicaire général du diocèse. Partout il fut estimé de ses supérieurs, qui lui donnèrent toute leur confiance, aimé de ses confrères à cause de ses belles qualités et surtout de son urbanité exquise, et vénéré de ses paroissiens dont il sut toujours gagner la sincère affection.

Mgr Plessis annonça M. Archambault au curé-supérieur dans les termes suivants: " J'espère que vous aurez tout  
 " lieu d'être satisfait du nouveau directeur. Du moins,  
 " est-il parti d'ici très disposé de faire de son mieux pour  
 " le service du Séminaire et pour celui de la paroisse. Ne  
 " lui refusez pas votre assistance dans le premier de ces  
 " deux ministères où il se trouvera peut-être emprunté."

Il arrivait, en effet, dans des circonstances un peu difficiles, <sup>1813-14</sup> à cause de la dureté des temps et comme successeur d'un homme qui avait rempli cette charge à la satisfaction de tout le monde. La grande pénurie qui s'était déjà fait sentir l'année précédente, allait encore augmenter, en donnant des craintes sérieuses sur le maintien de la maison dans des conditions aussi désavantageuses, malgré tout le dévouement et la générosité de l'évêque. Dès le commencement de novembre, celui-ci écrivait à M. Raimbault : " Je frémis en lisant dans la dernière lettre de M. Archambault que déjà il ne reste presque plus de blé dans une maison d'environ 90 bouches. Si vous ne vous en mêlez pas un peu, les jeunes pourvoyeurs pourraient bien se trouver rendus à bout, faute d'une assez grande dose de prévoyance. M. Deguise avait promis 50 minots de blé pour l'automne. Il serait peut-être à propos de lui écrire à cette occasion. *Vos videritis.* " Et quelques jours plus tard, après avoir appris des nouvelles inquiétantes sur la disette qui menaçait le Séminaire, parce que l'économe, qui était alors M. Joseph Crevier, successeur de M. Mignault, n'avait pas assez pourvu la maison de farine et d'autres denrées, soit par imprévoyance, soit à cause de leur rareté et de leur haut prix, l'évêque écrivait au même : " Il faut avouer que votre lettre du 11 m'a fait faire beaucoup de mauvais sang. Celle du 13, arrivée ce matin, rassure pour un moment ; car qu'est-ce que 8 quintaux de farine ? Que peut-on attendre du battage de la grange lorsqu'il est annoncé d'avance que la moitié des 1900 gerbes est de la paille sans grain ? N'im-  
" porte, si l'imbécile d'économe peut se souvenir de cette  
" chaude, il sera peut-être plus docile à l'avenir. J'espère  
" que vous n'aurez pas omis de lui faire voir son bec-jaune,  
" soit par vous, soit par M. le directeur. Dès ce matin, M.

1813-14. “ Mignault (1) allait se mettre en recherche de farine; je  
 “ l’ai arrêté. Notez 1° qu’elle se vend au marché de Québec  
 “ 11 et 12 piastres; 2° qu’il aurait fallu la mettre dans des  
 “ barils et les fonder; 3° chercher un bâtiment qui consentît  
 “ à mettre aux Trois-Rivières, c’est ce qu’on trouve diffici-  
 “ lement; 4° courir risque en cette saison d’apprendre que  
 “ le bâtiment est pris dans les glaces, sans pouvoir rendre sa  
 “ charge, etc. C’était donc un parti désespéré que cet envoi.  
 “ Aussi me rendez-vous essentiellement service en me l’ex-  
 “ emptant. ”

L’alarme avait été jetée dans l’esprit de l’évêque par une première lettre de M. Raimbault incriminant assez vivement l’imprévoyance de l’économe, dont les provisions arrivaient à bout. Mais deux jours après, il en écrivait une seconde pour lui donner cette fois de meilleures nouvelles des efforts tentés dans le but de soustraire la maison à la disette qui était menaçante. “ Depuis, ajoutait-il, que  
 “ Votre Grandeur nous sait aux prises avec la disette (en-  
 “ nemi aussi formidable qu’une armée de Cosaques), elle  
 “ semble attendre les bulletins de nos quartiers avec autant  
 “ d’intérêt que ceux de la grande armée. Quand pourrons  
 “ nous dire: nous n’avons plus rien à craindre, l’ennemi est  
 “ en pleine déroute! ” Puis, dans une lettre du 9 décembre, il décrivait au long les deux expéditions pénibles que le pauvre économe avait été obligé de faire en bateau, dans une saison aussi avancée, pour aller quérir du blé et de la farine à un haut prix, le blé se vendant de 3 à 4 piastres le boisseau. La première s’était faite à la Rivière-du-Loup et, par conséquent, il lui avait fallu traverser le lac Saint-Pierre, en allant et en revenant, malgré les vents et les flots, et

---

(1) M. Mignault, après avoir été cinq ans l’économe du Séminaire, fut ordonné prêtre le 18 octobre 1812, et nommé vicaire à Québec, où il demeura deux ans.

même, force lui avait été d'y passer toute une nuit sous une pluie glacée. Elle avait eu toutefois un assez bon résultat et M. Crevier était revenu avec une certaine quantité de farine, mais payée fort cher. Encouragé par cette première expédition, il voulut en tenter un autre de la même manière du côté des Trois-Rivières. Tout alla assez bien jusqu'au retour. Mais à peine le bateau était-il en route pour Nicolet, qu'un gros mauvais temps se déclara. Le vent, la neige, le froid, paralysaient les efforts pour faire avancer l'embarcation et rendaient la manœuvre très difficile. Les forces de l'équipage étaient épuisées lorsqu'on arriva, au milieu de la nuit, vis-à-vis l'embouchure de la rivière Nicolet et il fut impossible d'y pénétrer à la rame, à cause de la glace qui s'y était formée. Pour ne point s'exposer plus longtemps au péril, l'équipage ne vit d'autre alternative que de se jeter à l'eau sur la batture de l'entrée de la rivière, et de frayer un chemin à leur bateau, l'espace de plusieurs arpents, à travers la glace, qu'ils cassaient à grande peine pour avancer, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé moyen d'échouer solidement leur embarcation à une certaine distance du rivage. Parmi les nautonniers de l'économe se trouvait un nommé Vincent, dont la réputation de raillantise ne s'élevait pas très haut jusque-là, et qui perdit encore cette fois l'occasion de la relever. Ne pouvant se décider à prendre un bain glacé, le dit Vincent déclara si résolument qu'il resterait dans le bateau pour y mourir, au lieu de se jeter à l'eau pour gagner terre, que le brave économe en eut pitié et chargea sur ses épaules ce grand nigaud (comme M. Rimbault le désigne) et le porta au rivage. L'acte de courage de M. Crevier et de son équipage leur sauva la vie et mit en sûreté la cargaison, bien nécessaire pour ravitailler le Séminaire.

Les choses allèrent ainsi, pendant les années 1813, 1814 et 1815, tant bien que mal pour l'économie de la maison, qui

1813-14 ne pouvait à la vérité se soutenir que grâce aux libéralités de l'évêque. Aussi eut-il à déboursier beaucoup, à cette époque, et pour l'alimentation du Séminaire et pour la nouvelle construction en voie de se faire. Il se plaignait parfois, mais donnait toujours jusqu'à épuisement, non seulement à Nicolet, mais à bien d'autres endroits. Il en prenait gaie-ment son parti, lors même qu'il voyait sa caisse tout à fait vide. " On pourrait, écrivait-il un jour à M. Raimbault " au milieu de cette crise, nous représenter dans une cari- " cariture, vous demandant de l'argent et vite et vite, et moi " fouillant dans mes poches et n'en trouvant pas, et l'abbé " Crevier derrière et plus gueux que nous, disant: j'en ai de " reste, car il m'en viendra peut-être. Il est vrai de dire que " je suis déjà à près de 200 louis de déboursés depuis les va- " cances pour aider soit à l'économe, soit aux fournitures de " la maison. M. Noiseux a eu ordre dans le cours de ce " mois de faire toucher à M. Crevier 712 francs et voilà " en bonne conscience tout ce qu'il peut attendre de moi " jusqu'au mois de mai. Mon prédécesseur voulait que cette " maison se soutînt par elle-même et ajoutait fort gracieuse- " ment que s'il ne fallait que 300 ou 400 francs pour complé- " ter les dépenses d'une année, il consentait à les fournir. " Où en aurait-il été, s'il eût fallu chaque année déboursier " 300 ou 400 louis et entendre crier sans cesse? On dit que " la présente année est extraordinaire; mais la précédente " l'était aussi, et s'il faut que d'année en année le déficit aille " croissant, adieu l'entreprise, il ne sera plus possible d'y " tenir. En ce moment, je suis encore endetté de 300 louis " et mes comptes des de 350. Il doit me venir 40 louis " dans quelques jours, sur lesquels j'en ai 25 d'engagés pour " l'église de Saint-Augustin. Les 15 autres seront pour " couvrir les frais de l'allonge et les ouvriers attendront le " reste. Heureusement la sacristie de Percé ne s'est pas

“ faite cette automne ; car j’en étais encore là pour 25 louis <sup>1813-14</sup>  
 “ promis à l’abbé Painchaud. Les Ursulines des Trois-Ri-  
 “ vières, de leur côté, crient misère. Pour subvenir aux be-  
 “ soins les plus urgents, il a fallu, l’autre jour, leur envoyer  
 “ 25 louis, reste d’un dépôt dont je suis responsable et que  
 “ je vous réservais. Je suis tirailé de toute part et ne refuse  
 “ qu’avec peine non seulement quand j’ai, mais encore quand  
 “ je n’ai pas. Vous m’avez confessé dans votre lettre du 9  
 “ que vous avez réellement de quoi payer les maçons, et que  
 “ si vous vous bornez à leur donner des acomptes, c’est pour  
 “ ménager votre argent dur. Mais, mon ami, comment épar-  
 “ gner le dur, lorsqu’il n’y a pas de mou à lui substituer ?  
 “ Payez-les donc, et le peu que je vous ai annoncé ci-dessus  
 “ sera alors employé à acheter des matériaux tels qu’il s’en  
 “ présente en cette saison.”

Dans une lettre subséquente, il lui disait encore : “ Je  
 “ ne me plains pas des dépenses faites ou à faire pour l’al-  
 “ longe de la maison ; c’est un article prévu et sur lequel je  
 “ compte. Mais ce qui me passe, c’est le gouffre de l’écono-  
 “ mie . . . Je consens bien à ne rien garder, mais non à ajou-  
 “ ter à mes dettes, qui commencent à me fatiguer. Or plus  
 “ il faut avancer pour l’économie de la maison, moins il me  
 “ reste pour faire face à la bâtisse et à plusieurs autres  
 “ œuvres auxquelles je suis engagé.”

C’est pourtant pendant ces deux années de crise que l’é-  
 vêque fit faire l’allonge ou l’aile en arrière de la maison prin-  
 cipale, allonge qui devait servir pour les classes et qui ne fut  
 complétée qu’en 1815 ; c’est aussi ce qui pesa si lourdement  
 sur ses finances. Au mois de mai 1812, il écrivait à M.  
 Raimbault pour le presser de se pourvoir de la pierre néces-  
 saire à la nouvelle construction, qu’il regardait comme indis-  
 pensable au bien-être de sa chère communauté. “ J’espère,  
 “ lui disait-il, que vous profiterez de la veine de dévotion du

1813-14 “ seigneur Lozeau pour le rendre plus traitable sur la pierre  
 “ de la rivière. Je veux bâtir, je veux bâtir; secondez-moi.  
 “ Vous êtes à portée d’en sentir la nécessité. L’idée de do-  
 “ mestiques qu’il faut coucher dans le réfectoire, de classes  
 “ chevauchées, de communauté sans parler pour les écoliers,  
 “ sans infirmerie pour les maîtres, me révolte... ” En  
 1813, dès le mois de février, il était bien décidé de faire  
 commencer les travaux au printemps, coûte que coûte.  
 “ Saisissez, je vous prie, écrit-il au même, toutes les ren-  
 “ contres pour ramasser de la pierre et du bois d’ici au prin-  
 “ temps. J’ai à cœur que nous commencions de bonne  
 “ heure à bâtir, sans nous mettre en peine de la guerre ou de  
 “ la paix. Plus tôt je serai bâti, et plus tôt je vous délivrerai  
 “ de l’importunité du concours que ma présence attire iné-  
 “ vitablement chez vous, surtout lors de mes passages d’hi-  
 “ ver.” Quelques jours après, il lui écrivait encore sur ce  
 sujet: “ Je conçois qu’il faudra des fonds pour bâtir. Aussi  
 “ n’est-il encore question que de dresser un plan et d’amas-  
 “ ser des matériaux. Au commencement de mai je pourrai  
 “ vous en dire plus long... Si l’allonge projetée ne peut  
 “ être que de la largeur du réfectoire, il sera nécessaire que  
 “ le long pan du côté de l’église ait plus de 100 pieds de  
 “ long.” Puis, après lui avoir exposé ses vues sur la gran-  
 deur de l’édifice, afin d’y placer toutes les classes, il finis-  
 sait par lui dire: “ D’après ces données, faites-moi un plan,  
 “ si vous pouvez.” Un peu plus tard, il revenait de nouveau  
 à la charge: “ Il m’est impossible de savoir avant le mois de  
 “ mai si j’aurai les moyens de bâtir par moi-même ou non.  
 “ Mon pis aller serait de prendre à constitut une couple de  
 “ 100 louis comme j’ai déjà fait pour l’acquisition de la mai-  
 “ son de Bellerose, somme que je n’ai achevé de rembourser  
 “ qu’en janvier dernier. Quoi qu’il en soit, il faut continuer  
 “ d’amasser des matériaux, etc.”

Non seulement il fut fait justice à sa demande d'un plan <sup>1813-14</sup> pour le nouvel édifice, mais son "ingénieur", un peu récalcitrant jusque-là, lui en envoya trois, le priant de choisir celui qui lui conviendrait le mieux. Il lui répondit le 10 avril: "Avec moi vous avez souvent gain de cause. Croiriez-vous que de vos trois plans, celui que j'adopte est le troisième? Oui, mais ma maison en croupe s'en va courir bien loin, peut-être dans le bas-fond qui se trouve entre la cour et le jardin, car il faut que l'édifice ait 80 pieds de longueur pour être divisé en 8 appartements dont quatre sur une face et quatre sur l'autre. . . En voilà assez pour mettre en œuvre ceux qui doivent amasser des matériaux. Si vous avez besoin d'argent, vous me le ferez savoir. Je ne crois pas, au reste, qu'il soit possible de finir cet édifice cette année. Estimez-vous heureux, si vous pouvez le mener au carré." Un moment, au commencement de mai, il fut sur le point d'abandonner le projet du nouvel édifice, en le remettant à plus tard, vu la rareté et la cherté des denrées alimentaires. "Il ne faut pas forcer nature, écrivait-il à cette date à M. Raimbault. Dans l'impossibilité où vous êtes de procurer des vivres aux ouvriers, je suis d'avis de reculer à une autre époque la construction projetée, sauf à en jeter les fondements vers la fin de l'été. En attendant, vous pouvez continuer les préparatifs." Mais dès qu'il fut informé qu'on pouvait se procurer du pain plus facilement qu'il ne l'avait cru d'abord, il s'empressa de donner l'ordre de commencer la construction sans retard. "Puisque vous avez du blé, il faut aller en avant, oui, et sans délai, car vous avez levé ma seule objection. . . Mettez le feu au fourneau quand il vous plaira. Je n'ai rien à ajouter à mes observations sur le plan. 80 pieds d'allonge, puis un pavillon de 50 pieds sur 40, adossé au bout, ayant sa façade du côté du bois." Cette aile fut construite à la suite de



1813-14 la cuisine, avec la longueur indiquée, mais avec une largeur de 30 pieds seulement; la maison que l'évêque projetait de bâtir au bout, pour s'y retirer dans ses visites à Nicolet, fut remise à plus tard, à cause de la dureté des temps, et n'a jamais été édifiée. L'argent était rare, les denrées chères et la guerre menaçait de se prolonger encore longtemps. "Vous avez dû apprendre par ma dernière lettre, écrivait-il au curé, que je suis sans argent et sans espérance d'en toucher avant le mois de novembre. Je gardais 100 louis pour votre édifice. Il a fallu les avancer pour les petits Ecosais dont les traites ne m'ont pas encore été payées. Que voulez-vous faire? Dès que j'aurai, vous recevrez." Le 22 octobre, il écrivait au même pour lui dire: "Voilà que notre horizon politique s'embrouille. Cessez de faire de nouveaux marchés pour la continuation de la bâtisse, sans néanmoins arrêter les entreprises déjà conclues." Dès que l'espérance de temps un peu meilleurs se faisait sentir, il était toujours prêt à donner le signal de poursuivre les travaux. Ainsi, au commencement de novembre, quelques jours après la bataille de Châteauguay, qui avait fait naître l'espoir de voir la province délivrée de l'invasion ennemie, il se hâta d'envoyer l'ordre suivant: "Entrez les châssis, ayez les bois nécessaires pour les poutres, lambourdes et planchers, tant de l'allonge que de ma maison, puisque la province est encore une fois rassurée contre les attaques de l'armée américaine."

1814-15 Ce fut pendant ces années critiques que M. Archambault dirigea la communauté avec zèle et fermeté, mais non sans éprouver quelques contrariétés au milieu de ses labeurs. Car, il faut bien le dire, la tâche qu'il avait à remplir, était rude, comme, du reste, fut celle de ses prédécesseurs et de son successeur immédiat. Sur le directeur reposait la plus grande partie de la responsabilité du bon fonctionnement

de l'institution, au point de vue moral, religieux, intellectuel, disciplinaire, et même, jusqu'à un certain degré, dans l'ordre économique, puisqu'il était chargé de diriger, d'aviser et de contrôler, de concert avec le supérieur, celui qui y était préposé. A tous ses devoirs à l'égard des écoliers, comme directeur et préfet des études, et à l'égard de l'économe, comme son premier aviseur, il lui fallait encore ajouter les fonctions de directeur des séminaristes régents et de professeur de théologie. Mais ses obligations ne se bornaient pas là, quelle qu'en fût la multiplicité. Il était de plus astreint au ministère paroissial, comme vicaire du curé-supérieur. Et puis, si un des professeurs était malade, c'était le directeur qui joignait encore à sa besogne accablante celle de le remplacer, et cela des mois entiers quelquefois, même pendant une bonne partie de l'année, comme il arriva à M. Archambault lui-même en 1813-14. Le directeur occupait sans doute dans la maison un poste de haute confiance, auquel Mgr Plessis n'appelait pas le premier venu, mais c'était aussi une charge très lourde, une position difficile, accompagnée d'incessants soucis, une besogne ardue demandant un travail continu, une grande prudence, beaucoup de tact et par-dessus tout un dévouement sans bornes.

M. Archambault, tout en se consacrant résolument à ses multiples fonctions, pour obéir au désir de son évêque, ne put, dès le début de son directorat, s'empêcher de se plaindre un peu du régime et de ses difficultés, et de regretter le vicariat qu'il avait abandonné, où le fardeau était moins pesant et sa santé meilleure. Peu de temps après son arrivée à Nicolet, il écrivait à l'évêque: "La rivière Nicolet ne m'est pas  
"aussi avantageuse que les rapides des Cèdres. Je n'ai pas  
"eu deux bonnes journées depuis que je suis ici. . . Je vois,  
"Monseigneur, que j'avais bien raison de redouter cette  
"place et j'y aurai des peines." Et lorsque la famine, à la

1814-15 fin de la même année 1813, menaçait le Séminaire et qu'il vit l'économiste à bout de ressources, il écrivit encore au même pour lui dire son chagrin. " Hélas ! Monseigneur, j'avais bien raison de redouter la direction de votre maison. Je me vois sur le point de renvoyer la communauté si le pain manque absolument, et alors il faut fermer les portes pour toute l'année. Tant de désagréments me forceront à prier Votre Grandeur d'en chercher un autre pour le gouvernement du Séminaire." Vers la fin de l'année scolaire 1813-14, il exprimait ses craintes de ne pouvoir continuer la même besogne l'année suivante, parce que sa santé s'affaiblissait. " Je suis rendu au point de remercier V. G., si mes occupations ne diminuent pas. Je tiendrai misérablement jusqu'à la fin de l'année. Pour l'automne prochain il est plus que douteux que je puisse rentrer avec la communauté, si le mal de poitrine ou l'épuisement se déclare ; à coup sûr Nicolet ne me reverra pas avant que je sois parfaitement rétabli."

Il fut néanmoins maintenu dans sa charge de directeur deux autres années, parce que l'évêque appréciait ses services et lui reconnaissait de la capacité pour bien gouverner sa chère communauté. Il était très fidèle à lui rendre compte de tout ce qui concernait les élèves, sous le rapport de leur conduite comme sous celui de leur progrès dans leurs études. Il disait sa pensée sans détour et défendait ses causes avec rondeur, jamais par compromis ou avec flatterie. Son zèle, sa vigilance, sa fermeté pour le bon ordre étaient au-dessus de tout éloge. Mais il lui manquait quelque chose des qualités aimables et courtoises qui avaient fait tant aimer son prédécesseur. Ce fut là la principale cause, avec la multiplicité de ses fonctions qui le détournait nécessairement un peu du ministère paroissial, de ses chagrins dans les rapports qu'il avait avec le curé-supérieur, toujours

très sensible aux bons égards, un peu changeant dans ses idées et aussi un peu capricieux dans ses goûts, au moins d'après l'opinion de plusieurs. 1815-16

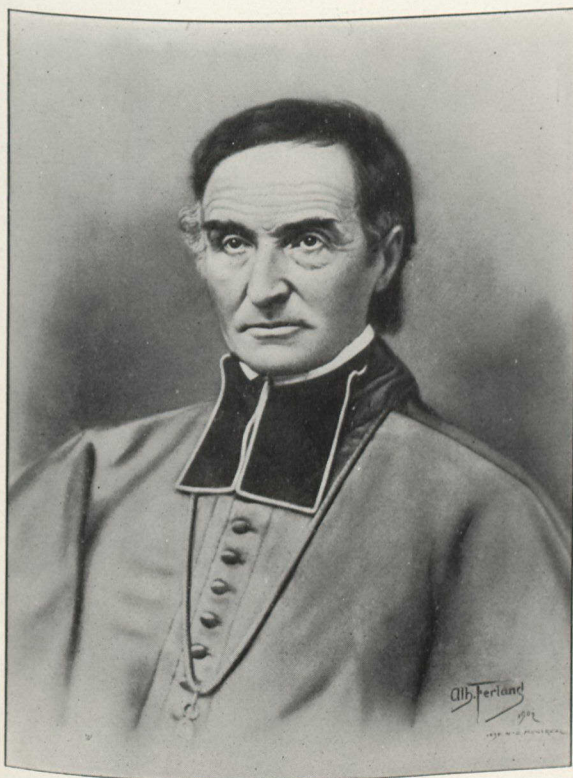
Mgr Plessis, connaissant parfaitement l'un et l'autre et la diversité de leurs tempéraments, s'efforçait de verser le baume sur leurs plaies. Tout en rendant justice aux bonnes intentions de M. Archambault et en convenant de sa rudesse à certains moments, il savait insinuer au supérieur que chacun a bien ses petits travers. En écrivant à celui-ci, il disait au sujet de celui-là : “ Le bonhomme est un peu brusque . . . “ Vous n’êtes pas le seul qui vous en soyez aperçu. J’ai eu “ plus d’une fois occasion de m’en plaindre. Mais ceci ôte- “ t-il quelque chose de l’autorité que vous avez droit d’exer- “ cer sur le Séminaire, et avez-vous jamais eu des reproches “ d’en avoir usé ? . . . Finalement, je vous dirai tout bas, de “ crainte que le directeur ne l’entende, que vous écoutez “ trop votre sensibilité . . . Le directeur est, je l’avoue, un “ peu bourru, mais homme de bien . . . A la mauvaise hu- “ meur près, c’est peut-être le sujet le mieux calculé pour “ la place qu’il occupe . . . Je lui alloue beaucoup de capa- “ cité et de vigilance et de nerf pour le gouvernement de la “ communauté . . . Et puis, toute la vie, nous sommes expo- “ sés à rencontrer des hommes dont l’humeur et les vues ne “ s’identifient pas avec les nôtres. En paradis, mon cher su- “ périeur, et non en deçà, nous serons délivrés de ces petites “ misères si propres à nous y conduire, quand elles sont “ prises du bon côté. Qui sait si nos propres imperfections “ ne servent pas aussi de chemin du paradis aux autres ! ”

Après trois ans de directorat, M. Archambault quitta Ni- 1813 à 1816  
colet sans regrets, après y avoir fait du bien néanmoins, mais au prix de grandes fatigues et de contrariétés qui avaient usé sa santé. Il s’était persuadé qu’il n’était pas à sa place et qu’il n’y pouvait faire le bien qu’on devait attendre d’un

1813 à 1816 homme de plus d'expérience et de science. Sous ce rapport, s'il se trompait, c'était par humilité et par défiance de lui-même. Avant de quitter le Séminaire, il prit grand soin d'y mettre tout à l'ordre, et de laisser à son successeur, qui était son ami de cœur et celui qu'il désirait le plus à sa place, tous les renseignements nécessaires ou utiles sur les écoliers et les régents. Il fut peu de temps après nommé curé de Vaudreuil, où il passa tout le reste de sa vie et où il mourut le 26 février 1854, aimé et vénéré de ses paroissiens.

À cette époque, c'est-à-dire, pendant que MM. Cadieux et Archambault étaient recteurs, Mgr Plessis, dans son désir de pourvoir de prêtres les missions écossaises des Provinces Maritimes et du Haut-Canada, fit venir plusieurs jeunes gens de ces endroits à Nicolet, pour leur cours d'études et leur préparation au sacerdoce, quand ils y étaient appelés. Il supportait leurs frais d'éducation, de pension et d'entretien, au moins pour plusieurs. Un de ceux qui se distinguèrent davantage parmi eux, fut M. Angus MacDonell. Il occupa plus tard un rang important dans le clergé du Haut-Canada, comme curé de Saint-Raphaël de Glengarry et vicaire général du diocèse de Kingston.

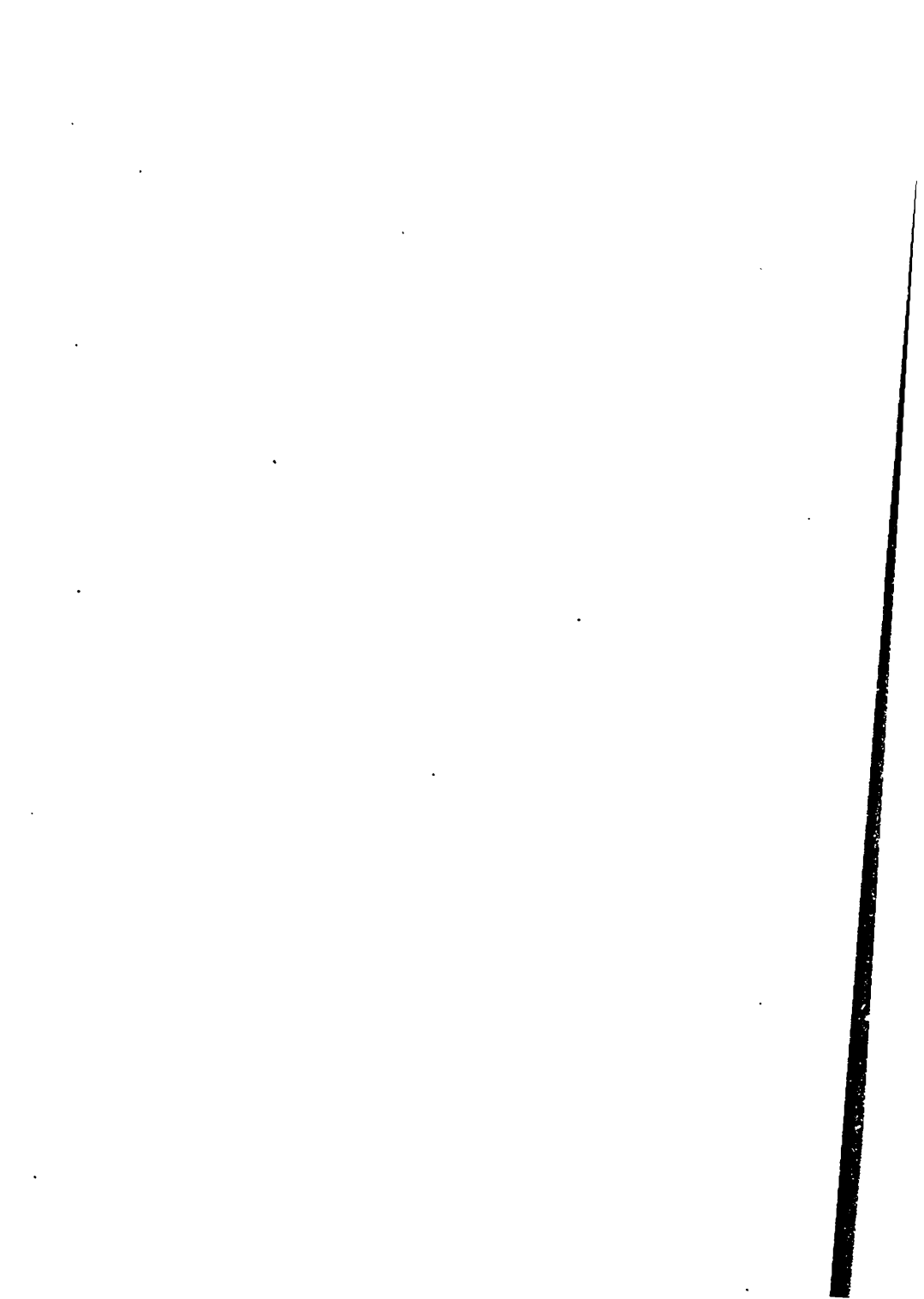
M. Archambault eut la gloire de compter au nombre de ses écoliers deux jeunes élèves qui étaient destinés à occuper la plus haute position dans la hiérarchie ecclésiastique du Canada. L'un, entré au Séminaire en 1813, se nommait Jean-Charles Prince et devint le premier évêque de Saint-Hyacinthe, après avoir été coadjuteur de Montréal. L'autre portait le nom de Charles-François Baillargeon et remplit avec distinction le siège métropolitain de Québec, en succédant à l'archevêque Turgeon, après avoir été son coadjuteur et avoir administré le diocèse plusieurs années, sous le nom d'évêque de Tloa. Le directeur annonça à l'évêque en ces termes l'arrivée de ce dernier à Nicolet, en



Mgr C.-F. BAILLARGEON  
Quinzième Evêque et troisième Archevêque de Québec

1814, ne soupçonnant pas sans doute la noble et sainte carrière que la Providence réservait au nouveau venu. “ Le <sup>1813 à 1816</sup> jeune homme protégé par M. Viau vient enfin d’arriver. “ Il est pour la Méthode; son nom est Charles-François “ Baillargeon, son âge 16 ans. C’est un grand garçon bien “ fait, bonne mine et moutrant de bonnes dispositions.” Quel bonheur aurait éprouvé le grand évêque Plessis, s’il avait pu prévoir que ce jeune homme qui prenait place parmi ses chers enfants de Nicolet, serait un jour un de ses illustres successeurs sur le siège de Québec!

---







M. J.-O. LEPROHON  
Septième Directeur (1816-1841)

## CHAPITRE IV.

1816-1825

Mgr Plessis (*suite et fin*) ; établissement du Séminaire de Nicolet par lettres patentes royales ; M. Raimbault, supérieur (*suite*) ; M. Léprohon, directeur.

L'œuvre de Mgr Plessis à Nicolet se poursuivait sûrement, <sup>1816 à 1819</sup> en dépit des difficultés inhérentes à toute nouvelle fondation et malgré les années de crise par lesquelles elle venait de passer. Il y avait bien un inconvénient assez grave dans la fréquente mutation du directeur, le seul prêtre qu'il y eût dans la maison jusqu'en 1829 : aucun de ceux qui avaient exercé cette charge n'y était resté plus de trois ans, pendant la période que nous venons de parcourir. L'évêque le comprenait mieux que tout autre, mais il n'était pas en son pouvoir d'y remédier. Le clergé, peu nombreux à cette époque, pouvait à peine répondre aux plus pressants besoins des paroisses et des missions, et souvent l'embaras était grand quand il fallait remplir les vides qui se faisaient dans ses rangs. Le plus puissant motif qui avait déterminé Mgr Plessis à la fondation du Séminaire de Nicolet était le recrutement du clergé, dont il sentait si vivement le besoin : c'était pour l'augmenter qu'il créait cette nouvelle pépinière. En attendant, il se voyait obligé de changer plus fréquemment qu'il n'aurait voulu celui qui dirigeait sa maison de Nicolet, et il choisissait parmi les jeunes prêtres ceux qu'il croyait les mieux doués pour ce poste de confiance. Quant aux classes et à l'économie, il ne pouvait être alors question de les confier à des prêtres, et il devait s'écouler encore bien des années avant qu'il fût possible d'y songer, même pour les plus importantes de ces charges. L'évêque déplorait amère-

1816 à 1819 ment la nécessité d'être contraint d'enlever à leurs fonctions des professeurs distingués, pour les placer dans le ministère paroissial, comme nous l'avons vu à l'égard de M. Odelin.

Le nouveau directeur, M. Joseph-Onésime Léprohon, qui succéda à M. Archambault, en 1816, inaugurerait, sans s'en douter, les longs règnes dans le directorat du Séminaire; le sien a été le plus long de tout le siècle, il en occupe juste le quart. Il mérite plus encore d'être noté par les heureux résultats qu'il produisit que par sa durée. Comme MM. Roupe, Paquin, Cadieux et Archambault, ses prédécesseurs, M. Léprohon avait reçu son éducation au Collège de Montréal et devait contribuer, plus que tous les autres, à la conservation des traditions sulpiciennes introduites au Séminaire de Nicolet par le premier directeur. Il y fut appelé comme régent dès son entrée dans l'état ecclésiastique et y demeura cinq ans comme professeur successivement des classes d'Éléments, de Syntaxe, de Méthode et de Rhétorique. Son zèle, sa piété, sa constante application à bien faire ce qui lui était confié, le grand intérêt qu'il portait à ses élèves, lui avaient attiré l'estime de ses supérieurs, la confiance et l'affection de tous, confrères et écoliers. Lorsqu'il fut ordonné prêtre, en 1814, ce fut un véritable chagrin pour la communauté de le voir s'éloigner du Séminaire, et lui-même ne le quitta qu'avec regret, car il s'y sentait attaché par des liens très forts. " On nous arrache M. Léprohon, écrivait M. Archambault " à l'évêque; votre maison subsistera longtemps avant d'en trouver un semblable. . . Que de piété, que de vertus dans " un si petit corps! Je ne l'oublierai jamais. . . " Le supérieur, de son côté, écrivait au même: " M. Léprohon em- " porte les regrets de toute la communauté et surtout des " écoliers." Mgr Plessis, bien convaincu de son mérite et du sacrifice qu'il lui imposait en le retirant de Nicolet, lui

avait fait entendre qu'il y retournerait peut-être un jour; <sup>1816 à 1819</sup> mais il lui fixait, en plaisantant, une époque qui ne devait pas lui donner grand espoir d'y passer toute sa vie. " Pour consoler M. Léprohon, écrivait-il à M. Raimbault, je lui ai dit qu'il retournerait à Nicolet lorsque M. Archambault serait trop vieux pour être directeur."

En le rappelant à Nicolet, deux ans après, pour lui confier la direction du collège, il écrivait au curé-supérieur à son sujet et à celui de M. Ringuette, qui venait d'être chargé de l'économie de la maison: " J'espère beaucoup de l'intelligence de ce nouvel économiste. . . Le nouveau directeur fera aussi de son mieux, de sorte que vous pouvez vous attendre à voir luire sur vous l'âge d'or du Séminaire de Nicolet." Les prévisions du grand évêque se réalisèrent assez bien, et les 25 années du directorat de M. Léprohon, toujours avec M. Raimbault comme supérieur, forment une des périodes les plus glorieuses, les mieux remplies de beaux souvenirs, pour sa maison de prédilection. Il avait enfin, pour y présider, les deux hommes qu'il fallait à son heureux accroissement et les mieux calculés pour la rendre de plus en plus recommandable à tous les points de vue, utile à l'Eglise et au pays en général, et chère à tous ceux qui y venaient puiser leur instruction.

Parmi les professeurs qui enseignèrent à Nicolet les premières années du directorat de M. Léprohon, il en est deux dont les noms méritent spécialement d'être mentionnés, parce que tous deux ont contribué, bien qu'à des titres divers, à la gloire du Séminaire. En 1816-17, le professeur de Belles-Lettres était M. Pierre Laviolette, qui suivit sa classe en Rhétorique l'année suivante. Ce Monsieur, après avoir étudié au collège de Montréal et y avoir professé un an, fut envoyé pour le même objet à Nicolet, où il s'acquitta avec succès de la charge qui lui était confiée. Il était poète

1816 à 1819 et c'est à lui que nous devons les strophes si connues sur Nicolet, dont la première est devenue le chant *national* des Nicolétains. Toutes les générations d'élèves, depuis ce temps jusqu'à présent, et aussi longtemps que le collège existera, ont chanté et chanteront avec plaisir et enthousiasme :

O Nicolet qu'embellit la nature,  
 Qu'avec transport toujours je te revois !  
 Sous les frimas, comme sous la verdure,  
 Tu plais autant que la première fois.

Je le revois ce modeste Ermitage  
 Où le plaisir m'enivra tant de fois !  
 Là, partageant tous les jeux du jeune âge,  
 Je fus heureux pour la première fois.

Mais quel revers loin de cette retraite  
 A dispersé les amis de mon choix !  
 En vain mon cœur y recherche et regrette  
 Ceux qu'il aima pour la première fois !

M. Laviolette quitta la soutane, après ses deux années de professorat ici, et, en reprenant une autre carrière dans le monde, où il devint un citoyen distingué, il continua à cultiver les muses, sans oublier jamais son séjour à Nicolet et le collège qu'il avait aimé. Ce fut dans une visite qu'il lui fit, en 1821, qu'il composa ces couplets, comme l'indique le manuscrit que nous avons de sa main. En 1827, à l'occasion de la pose de la première pierre du nouvel édifice du Séminaire, il adressa aux élèves une longue épître en vers pour les féliciter de la manière gracieuse dont ils avaient célébré cette fête, en faisant honneur, par leurs discours et leurs poésies, aux hôtes éminents qui les visitèrent alors, le Gouverneur général et la comtesse de Dalhousie, l'évêque de



Mgr IGNACE BOURGET  
Deuxième Evêque de Montréal (1799-1885)

Québec et son coadjuteur, et plusieurs autres notabilités. 1816 à 1819  
Voici le début de cette pièce :

Habitants d'une rive aimable, enchanteresse,  
A vos jeunes succès que mon cœur s'intéresse !  
Vos modestes talents, trop longtemps méconnus,  
Vont triompher enfin des esprits prévenus.  
Déjà la renommée, embouchant ses trompettes,  
A publié partout la pompe de vos fêtes.  
Vous avez pris l'essor, et le laurier des arts  
S'incline sur vos fronts, attire les regards  
Sur l'humble Nicolet, qu'on regardait naguère  
Comme un faible arbrisseau qui croît dans la poussière;  
Goûtez votre triomphe et vos heureux destins;  
De vos jaloux rivaux bravez les fiers dédains.

L'autre professeur que nous aimons à signaler pour la gloire de Nicolet, y arriva en 1819 et y demeura trois ans. Il fut ainsi annoncé par Mgr Plessis à M. Raimbault, dans une lettre dont il était le porteur : " La présente vous sera  
" remise par l'abbé Bourget, charmant garçon, qui n'a  
" d'autre défaut que d'être un peu scrupuleux."

Ce charmant et pieux séminariste régent, dont le Séminaire de Nicolet s'honore d'avoir eu les services et qui conserva toute sa vie un agréable souvenir de cette maison, comme il le fit voir en 1866, lors de la grande réunion des élèves, est devenu l'illustre et saint évêque Bourget de Montréal.

Mgr Plessis vit avec bonheur luire le jour où l'arbre qu'il avait planté, arrosé et cultivé avec tant de sollicitude et au prix de si grands sacrifices, sur les bords de la rivière Nicolet, allait donner des fruits précieux et multipliés, en répondant à ses grandes et nobles vues. Déjà plusieurs prêtres distingués par leur zèle, leur piété et leur science, sortis de son cher Séminaire, étaient dispersés dans son vaste diocèse et jusque dans les missions des Provinces Maritimes. Si

1816 à 1819

l'Eglise avait eu les prémices, et certes personne ne contesterait qu'elles lui étaient bien dues, l'Etat aussi recevait son contingent parmi les premiers élèves Nicolétains; plusieurs d'entre eux en effet se distinguèrent dans les carrières libérales et parvinrent même aux premiers rangs. Quand le grand évêque se décida à envoyer des missionnaires dans l'immense région du Nord-Ouest, à la demande de lord Selkirk qui, bien que protestant, croyait ne pouvoir mieux assurer l'existence et la prospérité de sa colonie de la Rivière-Rouge, qu'en y faisant prêcher la vérité catholique, pour y maintenir le bon ordre et les bonnes mœurs, ce fut à des élèves de sa maison de Nicolet qu'il confia la rude tâche d'évangéliser ces pays sauvages. La carrière qu'il ouvrait à leur zèle était immense, et elle ne pouvait être parcourue qu'avec des fatigues et des privations sans nombre. Il annonça avec grande joie cette nouvelle à son ami et coopérateur dans l'œuvre Nicolétaine, en lui écrivant le 11 avril 1818: "Voilà votre Séminaire, M. le supérieur, qui donne  
 "deux braves missionnaires pour la Rivière-Rouge, à 800  
 "lieues de Québec, savoir MM. Provencher et Dumoulin.  
 "Quand il n'aurait procuré que ce service à la religion, ce  
 "serait assez pour nous dédommager, vous et moi, de la sol-  
 "licitude qu'il nous donne depuis douze ans et pour impo-  
 "ser silence à ceux qui répètent sans cesse que cet établis-  
 "sement fait à la religion moins de bien que de mal." (1) Les deux missionnaires allèrent planter leur tente sur la rive droite de la rivière Rouge, presque en face de l'embouchure de la rivière Assiniboine, dans un endroit que lord Selkirk

---

(1) Il y avait alors, comme toujours, des détracteurs de tout bien qui se produit, de toute œuvre nouvelle qui ne cadre pas avec les idées étroites de certains esprits, trop enclins à critiquer ce qui dépasse leurs visées.





Mgr JOSEPH-NORBERT PROVENCHER  
Premier Evêque de Saint-Boniface (1787-1853)

avait donné pour y établir la mission, qui dès lors prit le nom <sup>1819 à 1822</sup> de Saint-Boniface.

L'exemple donné par ces deux prêtres courageux, dans cette lointaine et pénible mission, fut suivi avec le temps par plusieurs autres également sortis du Séminaire de Nicolet. Leurs noms ne doivent pas être oubliés ici : ce sont MM. François Boucher, George-Antoine Belcourt, Louis Richer-Laffèche et Arsène Mayrand. Nicolet a eu ainsi la gloire de donner six des premiers missionnaires du Nord-Ouest, et M. Provencher fut le véritable fondateur de la nouvelle église de cet immense pays et en est devenu le premier évêque. Mgr Plessis l'avait en haute estime ; il se plaisait à reconnaître ses belles qualités et à les faire admirer. Lorsqu'il le fit revenir au pays, en 1820, pour lui donner la consécration épiscopale, il écrivit à M. Raimbault : "M. Provencher est arrivé. Il voulait arrêter à Nicolet. Je l'ai engagé à venir ici en droiture pour profiter de la saison. Il remonte à Yamachiche dont il doit tenir la cure jusqu'au printemps... Vous n' imaginez pas avec quelle consolation j'ai revu ce vertueux ecclésiastique. Sous quelque rapport que je le considère, il me paraît en mesure. Bon esprit, connaissant très bien la délicatesse de sa position, gravité, douceur, modestie, etc." Quelques jours plus tard, il revenait sur le même sujet, en écrivant au même : "Finiissons par M. Provencher. Plus je l'étudie, plus je trouve d'uniformité, de bon sens, de gravité et de sagesse dans son caractère. Peut-être ne réunit-il pas toutes les qualités qu'il faudrait à un évêque vivant dans le grand monde, ayant à traiter avec toutes sortes de gens, obligé à beaucoup d'égards, de ménagements et de délicatesse. Ce n'est pas un homme du monde, mais un homme de Dieu, qui partout saura faire respecter et aimer la religion." Diverses raisons firent retarder de deux ans le

18.9 à 1822 sacre de Mgr Provencher, qui n'eut lieu que le 12 mai 1822, aux Trois-Rivières. Lorsqu'il repartit pour sa mission de la Rivière-Rouge, Mgr Plessis écrivit de nouveau à M. Rainbault pour lui dire : " Mgr de Juliopolis a quitté Montréal. . . " Ce brave homme sera béni de Dieu, je l'espère. Sa vertu " me fait envie. Sa science est adéquate aux besoins de sa " mission. Il a l'amour de l'étude et la maturité du juge- " ment. . . Je m'estimerais heureux d'être digne de mon " poste comme il l'est du sien." Toutes les prévisions du prélat à l'égard du digne et pieux missionnaire se sont réalisées ; Mgr Provencher a été un vrai apôtre dans le Nord-Ouest et son nom y sera toujours en bénédiction.

Puisque nous en sommes à signaler les principaux fruits que le Séminaire de Nicolet, dès ses premières années, a produits avec abondance, et qui sont tout à la fois les meilleurs titres de sa gloire et la juste récompense du zèle de Mgr Plessis pour cette maison, il n'est pas hors de propos de mentionner ici la fondation du collège de Saint-Hyacinthe, par M. Antoine Girouard, curé du lieu, avec la haute approbation et l'encouragement de cet illustre prélat, dont il était le confrère d'étude et l'ami. Dès 1811, M. Girouard avait établi une école élémentaire dans son presbytère. Les maîtres qui en furent successivement chargés étaient pour la plupart sortis de Nicolet, tels que MM. Cook et Quartier, ecclésiastiques, et M. Emmanuel Couillard-Desprès, laïque. En 1816 eut lieu l'ouverture du collège proprement dit, et presque tous les premiers directeurs de la nouvelle maison, pendant 20 ans, furent des prêtres de Nicolet : MM. Joseph-Philippe Lefrançois, Jean-Baptiste Bélanger, Edouard Crevier, Jean-Charles Prince et Louis Proulx. Parmi les professeurs Nicolétains qui y enseignèrent, aucun n'y a brillé d'un plus vif éclat et n'a jeté plus de lustre sur cette belle et grande institution que M. Isaac Desaulniers. Ses

vastes connaissances philosophiques et théologiques et son éloquence en ont fait une des gloires de l'église du Canada. Lors de la grande réunion des anciens élèves de Nicolet, en 1866, il disait dans un discours qu'il y prononça : " Il y a maintenant 37 ans que je demeure à Saint-Hyacinthe, et jamais je n'ai perdu un seul instant le souvenir de Nicolet. Malgré tout le plaisir et tout le bonheur que j'ai goûté à Saint-Hyacinthe, le Séminaire de Nicolet a toujours eu néanmoins mes premières affections... Pour faire de bonnes études, un habile professeur et un bon directeur sont essentiels à l'élève. Je les ai eus dans la personne de M. Léprohon et de M. Ferland, qui a réflété tant de gloire sur cette maison et sur tout le pays... Nicolet peut être fier d'avoir produit Saint-Hyacinthe, comme Saint-Hyacinthe est fier d'être sorti de Nicolet."

Une pensée occupait vivement Mgr Plessis au sujet de sa chère maison de Nicolet : c'était d'en assurer l'existence légale, en la faisant reconnaître par l'autorité civile. Pour cela il était nécessaire de lui obtenir une charte, ou des lettres patentes d'amortissement, l'établissant en mainmorte et l'autorisant à posséder, à acquérir, en un mot, à exercer tous les droits civils pouvant être dévolus à une institution de ce genre. Ce n'était pas chose facile à cette époque d'obtenir cette faveur, ou un tel acte d'incorporation, comme on la désigne généralement aujourd'hui. Il fallait y être autorisé par le gouvernement britannique, qui, s'il le jugeait bon, donnait des ordres au gouvernement provincial pour faire émettre au nom du Roi et sous le grand sceau de la Province les lettres patentes demandées. Or, il s'agissait, dans le cas présent, d'une institution d'éducation catholique, et ni les ministres de Londres, ni le gouvernement de la Province n'étaient favorablement disposés à accorder une telle grâce. Il y avait ici surtout un groupe de fanatiques An-

1819 à 1822 glo-Saxons, jusque dans les plus hautes fonctions gouvernementales, qui repoussaient systématiquement tout ce qui favorisait la nationalité canadienne-française et encore plus ce qui tendait au support de l'Eglise catholique, que l'on voulait même dépouiller de ses droits. Il fallut toute l'habileté, toute la modération et la sagesse de l'illustre évêque Plessis pour déjouer leurs projets, obtenir peu à peu du gouvernement de la métropole, autant par sa franchise et sa loyauté que par son invincible fermeté; la reconnaissance des droits les plus inviolables de l'Eglise, et mener à bonne fin les négociations qui avaient pour objet la division de son diocèse, l'établissement légal du Séminaire de Nicolet et la conservation de leurs biens aux Sulpiciens. Car ces mignons du pouvoir britannique, loin de songer à accorder des faveurs aux Canadiens-Français et à l'Eglise catholique, étaient plutôt disposés à les dépouiller de leurs biens comme de leurs droits. S'ils n'ont pas réussi sur toute la ligne, cela n'a dépendu ni de leurs efforts, ni de leurs plaintes multipliées auprès des ministres de Londres; ceux-ci étaient plus enclins à la justice, au moins par intérêt, et moins fanatiques que leurs officiers d'ici.

En 1817, le gouverneur Sherbrooke, dont les dispositions étaient favorables aux Canadiens, proposa au gouvernement d'Angleterre d'appeler Mgr Plessis au Conseil législatif, en lui reconnaissant son titre d'évêque catholique de Québec. Cette proposition fut agréée par le ministère de Londres et l'évêque en fut informé immédiatement. Après avoir reçu sa nomination de Conseiller, il l'annonça ainsi à M. Raimbault: "Hier m'arriva un *mandamus* pour le Conseil "législatif. La place en soi n'est pas digne de l'ambition "d'un évêque, surtout lorsque son diocèse lui donne déjà "tant d'occupation sans qu'il soit dans la ligne civile. Néanmoins, sous un point de vue religieux, il doit être agréable

“ aux catholiques de ce pays d'apprendre que leur évêque est <sup>1819 à 1822</sup>  
 “ reconnu par une signature du Souverain, en sa qualité  
 “ d'évêque de l'Eglise catholique romaine de Québec, chose  
 “ sans exemple, non seulement depuis la conquête du Cana-  
 “ da, mais encore depuis Henri VIII. . . ”

Cette nomination était un indice assez sûr de meilleures dispositions, chez le gouvernement anglais, à l'égard des catholiques du Canada. L'évêque voulut en profiter pour avancer l'affaire de son Séminaire de Nicolet et présenta une demande officielle au gouvernement de la métropole, par l'entremise du gouverneur Sherbrooke, afin d'obtenir des lettres patentes en faveur de cette institution. Voici comment il fit connaître la chose au supérieur: “ Après beaucoup de cal-  
 “ culs et de mesures prises, et après même avoir fait sonder  
 “ lord Bathurst par mon grand vicaire MacDonell, je viens  
 “ de mettre entre les mains du Gouverneur en chef une pé-  
 “ tition tendant à obtenir des lettres patentes pour le Sémi-  
 “ naire de Nicolet, offrant de me dénantir pour cet effet de  
 “ la propriété de la maison, de ses dépendances et des terres  
 “ que j'ai dans la paroisse, pour le tout être administré,  
 “ ainsi que le dit Séminaire, par une corporation composée  
 “ 1° de l'évêque de Québec, 2° de son coadjuteur, 3° du  
 “ grand vicaire du district des Trois-Rivières, 4° du curé de  
 “ Nicolet, et 5° du plus ancien curé du district. Mais  
 “ comme il y a loin d'une demande à la réponse qu'elle solli-  
 “ cite, qu'il peut survenir de fortes entraves et qu'on n'aime  
 “ pas à se vanter d'une démarche avant d'en connaître le  
 “ succès, taisons-nous sur celle-ci jusqu'aux six mois révolus.  
 “ Alors nous verrons s'il est permis de parler ou s'il ne vaut  
 “ pas mieux se taire encore.” Cette pétition fut immédiatement transmise à lord Bathurst, secrétaire d'Etat pour les colonies, mais demeura sans réponse.

L'évêque, qui avait à cœur le succès de cette œuvre, comme

1819 à 1822 aussi celui de la division de son vaste diocèse, qu'il sollicitait depuis longtemps, se résolut, sur les conseils de plusieurs, et en particulier de Sherbrooke à son départ du pays en 1818, de traverser la mer pour aller plaider lui-même ces deux causes auprès du gouvernement britannique. Il écrivit à M. Raimbault, en date du 19 juin 1819: " Me voilà décidé " pour le voyage d'Europe et disposé à partir au commence-  
 " ment de juillet. . . Je vous recommande le soin de mon  
 " Séminaire." Le 4 juillet, il lui adressait une dernière lettre, " à bord du *George Symes*", pour lui faire encore plusieurs recommandations au sujet de sa chère maison, et il lui disait: " Vous trouverez, j'espère, en Mgr de Salles, " mon coadjuteur, tout le zèle que vous me supposez pour " le maintien du Séminaire. Il a là-dessus mes instructions, " doit payer les pensions dont je me suis chargé, etc."

Dès son arrivée en Angleterre, Mgr Plessis présenta ses mémoires au secrétaire d'Etat pour les colonies. Peu de jours après, il apprit de la bouche même du ministre que sa pétition en faveur du Séminaire de Nicolet ne souffrirait aucune difficulté. Toutefois la chose en resta là, malgré les bonnes paroles de lord Bathurst. A son retour de Rome, en mai 1820, l'Évêque reçut de nouveau l'assurance du ministre que des ordres allaient être bientôt donnés pour l'expédition des lettres patentes en faveur du Collège de Nicolet. Il n'en fut rien néanmoins et, après l'arrivée du prélat au pays, qui eut lieu au mois d'août de la même année, le gouverneur Dalhousie ne reçut aucune dépêche à ce sujet. L'évêque s'en inquiéta et écrivit encore une fois à lord Bathurst pour obtenir l'accomplissement de la promesse qu'il lui avait faite: sa lettre est du 29 avril 1821. Enfin, au mois de juin, l'ordre fut envoyé de Londres au gouverneur d'émettre au nom de Sa Majesté, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes en faveur de cette institution. Le cas étant

nouveau, il fallut le soumettre aux officiers en loi de la province pour en rédiger l'acte. L'évêque écrivit à M. Raimbault: " Je n'ai pas eu l'honneur de voir le comte de Dalhousie depuis qu'il a enfin reçu ses instructions touchant le Séminaire de Nicolet. Tout ce que je sais, c'est que ma requête et toutes les pièces y ad'jointes ont été référées au solliciteur général. Reste à savoir quand et quel rapport il en fera. Ces procédures traînent après elles des longueurs infinies. Recommandez cette affaire à Dieu . . ." Au mois d'octobre, rien n'était encore fait et l'évêque en concevait d'assez vives inquiétudes. " Les officiers de la couronne débattent en ce moment, écrivait-il au même, le pouvoir du gouverneur pour la concession des lettres patentes du Séminaire de Nicolet. L'un est pour, l'autre est contre, le troisième n'a pas formé son opinion. Il est à craindre qu'il n'y ait un petit *Jonathan* derrière le rideau."

Cependant Mgr Plessis, en conformité avec la parole donnée à lord Bathurst, fit cession du Séminaire et de tous les biens qu'il possédait à Nicolet pour son établissement, en faveur de la corporation que les lettres patentes devaient instituer; cette cession conditionnelle, en date du 4 mai 1821, ne devait prendre son plein effet que le jour où la charte serait octroyée. Elle le fut enfin le 10 décembre et elle accordait sans restriction tous les pouvoirs et privilèges que l'évêque avait demandés pour la corporation légale qui devait désormais régir l'institution. Les premiers membres de cette corporation, dont les noms sont mentionnés dans les lettres patentes, furent: Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec, Mgr B.-C. Panet, coadjuteur de l'évêque de Québec, M. François Noisieux, vicaire général du district des Trois-Rivières, M. Jean Raimbault, curé de Nicolet, et M. Claude-Gabriel Courtin, curé de Gentilly et le plus ancien curé du district. Il avait fallu au prélat près de cinq ans de sollici-



1819 à 1822 tations pour obtenir cette charte, et n'eût été le voyage qu'il fit en Angleterre, sa demande serait très probablement toujours restée sans réponse, comme il en avait été de sa première pétition en 1817.

Le succès final de cette affaire le réjouit grandement et voici en quels termes il l'annonçait à M. Raimbault: " Vous voilà, comme moi, propriétaire ou dépositaire pour un cinquième de tout ce qui faisait ci-devant ma propriété individuelle à Nicolet. Les lettres patentes sont expédiées du 10 du courant. J'en fais faire une copie pour vous l'envoyer. Rendons grâces à Dieu de cet événement. M. le directeur doit prendre vos ordres sur le temps et la manière de le faire." Dans une lettre au clergé et aux fidèles, où il rendait compte du but de son voyage en Europe et des heureux résultats obtenus, il disait à propos du Collège de Nicolet et de sa charte: " Avant tout, nous avons à vous apprendre qu'un des motifs de notre passage en Angleterre, était de procurer de la stabilité à un petit séminaire naissant que nous avons trouvé dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, et qui, dès le commencement de notre épiscopat, était devenu pour nous l'objet d'une sollicitude toute particulière. Une requête transmise à ce sujet au gouvernement en Angleterre, dans l'automne de 1817, était demeurée sans réponse. Rendu sur les lieux, nous renouvelâmes nos instances auprès des ministres de Sa Majesté, et c'est en conséquence de leurs ordres, que Son Excellence le Gouverneur en chef a fait expédier, au nom du Roi et sous le grand sceau de la Province, des lettres patentes d'amortissement en date du 10 décembre 1821, conçues dans les termes les plus amples et les plus satisfaisants, qui donnent à ce Séminaire une existence légale et en confient l'administration à une corporation ecclésiastique telle que nous l'avions nous-même désignée. Un établissement

“ de ce genre ajouté à ceux qui existent déjà en ce pays, n’est <sup>1819 à 1822</sup>  
 “ point du tout une chose indifférente aux yeux de la reli-  
 “ gion. Il n’est donc aucun de vous, Nos Très Chers Frères,  
 “ qui ne doive bénir Dieu du succès d’une entreprise qui  
 “ nous a causé, à la vérité, beaucoup de soins et de peines,  
 “ mais qui enfin a complètement rempli nos espérances. Au  
 “ moyen de ces lettres patentes, les personnes zélées pour l’é-  
 “ ducation ecclésiastique peuvent hardiment donner et lé-  
 “ guer meubles et immeubles au Séminaire de Nicolet, sans  
 “ crainte d’être frustrées dans leurs intentions, avantage  
 “ qu’elles n’avaient pas auparavant; d’où il a résulté que,  
 “ depuis 1806, cet établissement ne s’est soutenu et agrandi  
 “ que par des aumônes, par nos épargnes et par les libérali-  
 “ tés d’une partie de notre clergé, que nous prions d’en re-  
 “ cevoir ici nos remerciements les plus sincères. ”

Il restait encore à régler avec le seigneur de Nicolet l’in-  
 demnité qui lui était due pour son droit de *quint* ou du cin-  
 quième sur la valeur de toute propriété qui tombait en main-  
 morte, suivant l’ancienne loi seigneuriale. Le seigneur  
 d’alors était M. Chandler, ex-quartier-maître d’un régiment  
 anglais, qui venait d’acheter la seigneurie de Nicolet. Il ins-  
 pirait des craintes assez fondées au sujet de cette transaction,  
 par suite de certaines exigences qu’il avait déjà manifestées  
 à l’égard de ses censitaires et de sa mauvaise humeur à pro-  
 pos de l’octroi des lettres patentes accordées sans son con-  
 sentement. L’estimation des biens-fonds pouvait être faite  
 suivant une échelle plus ou moins élevée, et il était à présu-  
 mer que le seigneur Chandler ne choisirait pas la plus basse.  
 Ce brave Anglo-Saxon était très flatté de son titre de seigneur  
 et voulait jouir de tous les privilèges que ce titre comportait  
 sous l’ancien régime, jusqu’à se faire gloire, tout protestant  
 qu’il était, d’assister les dimanches et fêtes à l’église pour y  
 occuper le banc *seigneurial* et d’exiger qu’on lui offrît le pain

1819 à 1822

bénéit, comme à tous les fidèles, mais d'une manière distinguée. Il en résulta un conflit, il va sans dire, et Sa Seigneurie hérétique menaça le curé, qui lui avait refusé ce dernier honneur, d'en appeler aux tribunaux pour l'y contraindre. Après quelques pourparlers, les choses n'allèrent pas plus loin et M. l'avocat Vallières (1), qui s'était chargé avec plaisir de défendre le curé, n'eut pas la chance de mettre en relief, devant le tribunal judiciaire des Trois-Rivières, les ridicules prétentions du seigneur protestant de Nicolet. Ce dernier prit le parti de ne plus fréquenter l'église catholique, et de s'en faire construire une pour lui et les siens, suivant sa croyance. Telle fut l'origine de l'église anglicane qui existe encore aujourd'hui, près de l'ancien manoir, mais qui n'a jamais compté beaucoup d'autres adeptes que les habitants de la demeure seigneuriale, tant qu'elle demeura en la possession de cette famille.

C'était précisément à l'époque de ce conflit qu'arrivait le règlement de l'indemnité à payer au seigneur, et vu les dispositions plus ou moins hostiles qu'il avait montrées à propos même des lettres patentes du Séminaire, l'évêque ne savait trop quel succès il aurait dans cette transaction et n'était pas sans craindre d'y être plus ou moins écorché. Il écrivait à M. Raimbault sur ce sujet, le 19 février 1822 : "Votre seigneur est au désespoir de l'expédition des lettres patentes et s'est plaint amèrement qu'elles eussent été ac-

---

(1) Plus tard juge à Trois-Rivières. Cet homme éminent avait été l'élève et le protégé de Mgr Plessis, qui, écrivant un jour à un ami, lui disait : "Je songe réellement à envoyer mon Remi (Vallières) au Séminaire, en métaphysique, vers la fin du mois prochain. Cette éducation m'assujettit trop, depuis dix-neuf mois qu'elle est commencée. D'ailleurs, ce n'est pas, comme l'on dit, pour le vanter, mais il est capable. Je l'ai exercé depuis quelque temps à la poésie latine et française." Puis l'évêque cite deux poésies du jeune homme, qui font autant honneur au maître qu'à l'élève.

“ cordées sans le consulter, quoiqu’il n’ait rendu foi et hom-<sup>1819 à 1822</sup>  
“ mage ni ait été par conséquent reconnu seigneur que posté-  
“ riurement à l’expédition d’icelles. Le procureur général  
“ m’a dit avoir perdu son latin, comme vous aviez fait le  
“ vôtre, à lui faire entendre que l’établissement du Sémi-  
“ naire était avantageux à sa seigneurie et propre à l’acéré-  
“ diter. S’il ne remue pas pour renverser le tout, c’est qu’il  
“ ne verra jour à le faire avec succès. Il doit se rendre aux  
“ Trois-Rivières pour le prochain terme supérieur. S’il le  
“ laisse passer sans attaquer ni moi pour le Séminaire, ni  
“ vous pour le pain bénit, c’est qu’il y a renoncé.” Et  
quelques jours plus tard, après avoir vu le seigneur, il  
écrivait de nouveau au même sur l’indemnité : “ Hier  
“ j’eus la visite du capitaine Chandler, qui me parut de meil-  
“ leure humeur que je n’avais lieu de m’y attendre. Il ex-  
“ prime le désir de voir les papiers relatifs à mes terres. Je  
“ lui dis qu’ils étaient entre vos mains et que vous lui en  
“ donneriez communication raisonnable. Je le félicitai de  
“ l’établissement du Séminaire comme moyen d’accréditer  
“ sa seigneurie, d’y attirer des tenanciers, etc. J’ajoutai que  
“ les lettres patentes ne me dispensaient pas de payer le droit  
“ d’indemnité, que vous étiez chargé de traiter de cette affaire  
“ et d’en transiger avec lui. . . Je lui dis encore qu’il  
“ trouverait en moi un payeur fidèle, mais non un payeur  
“ prompt et qu’il faudrait nécessairement qu’il m’accordât  
“ des termes dans l’arrangement qu’il prendrait avec vous.  
“ Ne serait-il pas convenable qu’il fût passé entre lui et vous  
“ un acte préliminaire par lequel vous conviendriez, l’un et  
“ l’autre, de vous en rapporter à l’estimation de deux  
“ hommes, l’un nommé par lui, l’autre par vous, sur la va-  
“ leur réelle des fonds, lesquels, au cas qu’ils ne fussent pas  
“ d’accord, prendraient un sur-arbitre ou sur-estimateur par  
“ le jugement duquel ils en passeraient ? Ce n’est qu’après

1819 à 1822 “ cela que vous pourriez voir à quoi s’élève le cinquième et “ traiter. Mais je crains que toute cette négociation ne se “ fasse pas sans quelque chicane de la part de l’ex-quartier- “ maître. Il ne m’a pas soufflé mot de l’affaire du pain bé- “ nit. J’étais préparé à lui répondre.” En dépit de toutes les appréhensions, l’affaire de l’indemnité se régla, avant la fin de l’année 1822, plus heureusement qu’on ne l’avait pensé, moyennant la jolie somme de 3200 piastres payées au seigneur ; ce montant était moindre néanmoins que celui prévu (1).

1822 à 1825 L’évêque, tout joyeux de la bonne tournure qu’avait prise cette transaction, en témoigna son contentement dans sa lettre au curé-supérieur, à l’occasion de la nouvelle année. “ Recevez, lui disait-il, l’échange de mes saluts et compli- “ ments et souhaits de la nouvelle année ; faites-en part à “ M. le directeur et bénissez tous nos enfants, en attendant “ que je sois sur les lieux. Je me propose de m’y rendre “ aussitôt après l’anniversaire de ma consécration. Si vous “ craignez que je n’y manque, venez me chercher ; je serai “ très aise de vous voir ici . . . Voilà l’affaire des indemnités “ finie de la manière la plus désirable. Il n’y a plus contre “ le Séminaire que cette tracasserie de M. Quesnel, qui se ré- “ duira, j’espère, à rien ; après quoi il faudra travailler à

---

(1) Cette dette ne fut acquittée en réalité qu’en 1837. La corporation du Séminaire s’était chargée, comme paiement au seigneur Chandler, d’un constitut équivalent dû par ce dernier à M. Joseph-Claude Poulin Cressé (c Courval), curé de la Pointe-aux-Trembles, l’un des copropriétaires de la seigneurie de Nicolet. Par les soins de Mgr Signay — qui n’aimait pas à voir le Séminaire grevé de ce “ vilain constitut,” comme il l’appelait — et en partie par sa bourse, l’obligation en faveur de M. Courval, auquel la rente de cette somme de \$3,200 était payée annuellement, fut éteinte le 27 janvier 1837 par le remboursement intégral du capital. “ Dieu merci, écrivait alors l’évêque à M. Raimbault, plus de rente Courval à payer ! ”

“ l'établissement du collège de Saint-Hyacinthe. Mais au-<sup>1822 à 1825</sup>  
 “ paravant il est nécessaire que notre horizon politique s'é-  
 “ claireisse... Vous entendez bien que je n'ai pas manqué  
 “ de remercier M. Chandler de ses procédés nobles et géné-  
 “ reux envers le Séminaire.”

M. Frédéric-Auguste Quesnel, avocat de Montréal, avait épousé Mademoiselle Marguerite Amable Denaut, l'héritière de son oncle, l'ancien évêque de Québec. En mourant, elle avait institué son mari légataire universel de tous ses biens. Malgré la ratification qu'elle avait donnée à l'âge de sa majorité, de la vente de l'école de Nicolet et de ses biens à Mgr Plessis, faite par M. Conefroy, exécuteur testamentaire de Mgr Denaut, M. Quesnel s'était imaginé qu'il devait intervenir pour légaliser la cession que l'évêque faisait à la nouvelle corporation des biens provenant de la succession Brassard, lesquels étaient passés aux mains de Mgr Denaut et de celles-ci à son héritière, dont il était aujourd'hui le représentant attitré; il croyait ainsi pouvoir attacher son nom à la fondation du Séminaire de Nicolet. L'évêque soumit la question à l'honorable Louis-Joseph Papineau, en l'établissant son fondé de pouvoir pour la régler avec M. Quesnel. Celui-ci s'y prêta volontiers et fit, le 7 janvier 1823, une donation gratuite et irrévocable à la corporation du Séminaire de Nicolet des biens de la succession Brassard, en autant qu'il était nécessaire ou expédient pour couper court à toute réclamation ultérieure; cette affaire se trouva donc terminée encore une fois à la satisfaction de tous les intéressés.

L'illustre prélat, qui voyait ses projets les plus chers accomplis, avait comme un pressentiment de sa fin prochaine, quand il écrivait, en 1822, à M. Rimbault: “ Voilà  
 “ mes quatre suffragants consacrés, mon Séminaire de Nico-  
 “ let établi; il ne me reste plus qu'à dire: *Nunc dimittis*.  
 “ Au train que vont mes jambes, elles peuvent accélérer ma

1822a1825 “ fin ou rendre mes dernières années bien douloureuses.” Hélas ! cette prévision devait se réaliser beaucoup trop tôt, moins de trois ans après.

L'année 1822-23 fut marquée par une faveur de l'évêque, que le directeur, M. Léprohon, avait sollicitée plusieurs fois au nom de la communauté : l'établissement canonique de la congrégation de la sainte Vierge au Séminaire. Depuis le commencement de la maison, il y avait toujours eu, chaque dimanche et fête, récitation de l'office de la sainte Vierge, et même, pendant un certain temps, un essai de congrégation régulière avec des officiers élus par ceux qui en faisaient partie. Ces élections ayant amené quelques désordres, Mgr Plessis les avait supprimées, sans empêcher toutefois la récitation de l'office. Le décret qu'il donna pour établir canoniquement la congrégation est du 12 mars 1823. M. Léprohon, qui “ jubilait ”, comme le dit l'évêque en annonçant ce décret au supérieur, s'empressa d'organiser la congrégation suivant les règles établies et aussi d'après les prescriptions du prélat (1). La première réception solennelle se fit avec l'inauguration, le 20 avril de la même année, jour de la fête de la Sainte Famille. A la tête de ceux qui s'inscrivirent comme membres de la congrégation et prononcèrent leur acte de consécration à la sainte Vierge, ce jour-là, se trouvaient le directeur et tous les régents (2). Elle fut affiliée en 1834, par les soins de Mgr Signay, à la *Primaria* de Rome. Cette congrégation a toujours été en honneur au Séminaire de Nicolet, et tous les anciens élèves se rappellent avec quelle pompe on en célèbre chaque année la fête patronale, le 21 novembre, jour de la Présentation de la sainte Vierge, avec

---

(1) Voir le mandement de l'évêque établissant la congrégation, dans l'appendice de ce chapitre.

(2) La liste entière est citée dans l'appendice.

réception solennelle des nouveaux congréganistes, et n'oublie pas la belle procession aux flambeaux qui s'y fait, à l'office du soir, en parcourant les longs corridors de la maison, pour venir saluer la bonne Mère du ciel, dont on installe pour ce jour-là la statue ou le tableau sur un autel provisoire, dans la salle de récréation.

L'œuvre que le généreux fondateur du Séminaire de Nicolet avait en vue semblait complète, après l'obtention de la charte qui en garantissait l'existence et en favorisait le développement progressif par la sécurité qu'elle donnait à toute dotation en sa faveur. Cependant le grand évêque avait encore une idée importante à réaliser et elle fut le couronnement de ses bienfaits pour cette maison de son cœur. L'aile construite en 1813 et 1814 était restée incomplète, au moins quant au pavillon qu'il s'était proposé d'y joindre, pour son logis pendant ses visites à Nicolet, ainsi que nous l'avons vu. La principale raison qui empêcha l'évêque de faire cette dernière construction fut la dette considérable qu'il contracta pour l'église du faubourg Saint-Roch, reconstruite à ses frais après un incendie, en 1816, qui l'avait entièrement consumée. Il écrivait à M. Raimbault, au mois d'août 1817: " Aux  
" raisons que vous donnez de ne pas avancer cette année la  
" maison neuve, j'en ai une autre à ajouter ; c'est que les  
" syndics de St-Roch ayant reconnu leur bévue, sont venus  
" me demander au printemps ce qu'ils avaient refusé cet hi-  
" ver, et qu'en conséquence je me trouve chargé seul de la  
" construction de leur église, moyennant qu'ils m'en aban-  
" donnent pour dix ans tout le revenu et toute l'administra-  
" tion temporelle. Du moins elle sera construite à mon  
" goût et organisée à ma façon ; mais il faut commencer  
" par emprunter 3 à 4000 louis avant de tirer un sou." Au  
mois d'août de l'année suivante, à propos d'un achat de terre



1822 à 1825

qu'on lui proposait pour agrandir la ferme de Saint-Michel, il écrivait au même pour lui dire l'embarras financier dans lequel le jetait son église de Saint-Roch et l'impossibilité où il se trouvait de faire aucune autre dépense. “ *Deficiente pecu, deficit omnis via*. L'acquisition de la terre de M. Thomas à 275 louis serait assurément avantageuse à la ferme de Saint-Michel. Je suis hors d'état de l'acheter, et voilà qui est sans réplique. M. Deguise n'est pas en argent. Dans le cas contraire, je ne douterais nullement de sa bonne volonté. Mon église de St-Roch me dévore et tarit toutes les ressources.” Son voyage en Europe lui avait fait encore remettre à plus tard de finir l'aile, suivant son premier projet, par un pavillon pour son usage.

Lorsqu'il eut obtenu les lettres patentes du Séminaire, il songea à un autre plan bien autrement considérable pour sa chère maison. Il s'était convaincu que tout l'édifice n'ayant été fait que par parties, à mesure que le besoin le requérait, était loin de répondre, et pour la grandeur et pour les divisions, aux exigences du temps et au nombre croissant des élèves. Il y avait tant de choses incommodes pour une communauté dans cette maison longue et étroite, tant de pièces mal agencées pour les communications des unes aux autres — il fallait, par exemple, aller dans les classes par l'extérieur, — qu'il était impossible de remédier à tous ces défauts par un autre agrandissement. L'évêque comprit que c'était un nouvel édifice complet et construit sur une large échelle qu'il devait se résoudre à élever pour son Séminaire. L'idée une fois résolue, il se mit en frais d'amasser les fonds nécessaires pour la réaliser. Ce qu'il ne pouvait entreprendre seul, il comptait le faire avec l'aide de ses amis et du clergé en général, auxquels il ne s'adressait jamais en vain et dont il avait éprouvé plus d'une fois la générosité. Pendant les vacances de 1825, il engagea M. Léprohon à visiter une par-

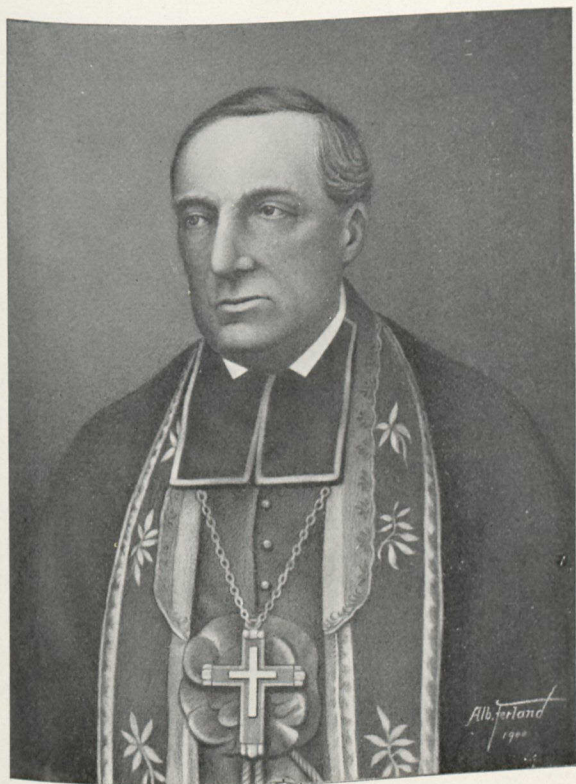
tie du clergé du diocèse, dans la région de Québec, afin de <sup>1822 à 1825</sup> recueillir des souscriptions en faveur de la bâtisse qu'il projetait de commencer bientôt. Ce premier essai eut un bon succès et la somme souscrite s'éleva à 8000 piastres. L'évêque en éprouva un grand contentement et il écrivait à M. Raimbault, le 12 septembre: "Notre directeur n'a pas perdu son temps à voyager dans le district de Québec et vous a, sans doute, informé qu'il avait fait bonne récolte. Puisse-t-il avoir une aussi bonne chance dans les parties qui lui restent à parcourir." Un mois plus tard, dans une de ses dernières lettres au même, il l'exhortait à faire les premiers préparatifs pour la nouvelle bâtisse. "Si les autres membres de la corporation, lui disait-il, sont de mon avis, vous ferez très bien de profiter de cette saison pour faire tirer de la rivière une cinquantaine de toises de pierre." Ce grand et beau projet qui l'occupait si vivement pour sa chère institution, au bien de laquelle il ne cessait de travailler, fut le dernier qu'il forma, sans pouvoir néanmoins l'exécuter.

Malgré les grandes dépenses qu'il avait faites depuis plusieurs années et les dettes contractées pour Saint-Roch, il n'en continuait pas moins à tenir tous les ans au Séminaire plusieurs pensionnaires complètement à ses frais; ce qu'il avait toujours fait du reste, depuis le commencement de la maison, le nombre en était de sept ou huit généralement. Plusieurs de ses protégés ont été des hommes marquants dans le clergé et dans la société, et ont ainsi répondu noblement aux vues du grand évêque, en bénéficiant de sa protection. Nous pouvons citer les noms suivants parmi ceux de cette époque: Edouard Crevier, J.-B.-A. Ferland, Etienne Martel, C.-F. Cazeau, D. Déziel, John MacDonald, Hughes Paisley.

Nous croyons à propos aussi de mentionner quelques-uns

1822à1825 des professeurs qui enseignèrent à Nicolet pendant cette dernière période, et qui contribuèrent pour leur part à établir la réputation du Séminaire. Ce sont MM. J. Holmes, professeur de Philosophie, trois ans, Angus MacDonald, de Belles-Lettres, J.-C. Prince, de Belles-Lettres aussi et ensuite de Rhétorique, trois ans, J.-B.-A. Ferland, de Belles-Lettres et de Rhétorique, trois ans, Edouard Crevier, de Philosophie, deux ans, John Chisholm, Charles Dion, George-Antoine Belcourt, Ferdinand Gauvreau, F.-X. Delâge, Charles Harper, etc. M. E. Crevier, en quittant Nicolet, devint directeur du Collège de Saint-Hyacinthe, plus tard curé du même lieu et vicaire général du nouveau diocèse, puis curé de Sainte-Marie de Monnoir, où il fonda le petit séminaire de même nom, aujourd'hui une institution florissante.

Mgr Plessis portait beaucoup d'intérêt à la population du faubourg Saint-Roch, ainsi que nous l'avons déjà vu. Non seulement il contribua à la construction de son église, celle qui fut incendiée en 1816, mais la réédifia à ses dépens et sur un plus vaste plan, moyennant qu'il en perceût les revenus pendant dix ans pour éteindre sa dette. De plus, dès 1795, il avait doté ce faubourg, faisant encore partie de la paroisse de Québec, dont il était alors le curé, d'une école élémentaire française et anglaise. A tous ces bienfaits, il voulut en ajouter un autre dans la fondation d'un collège préparatoire, dont le cours d'études était calculé, d'après ce qu'il croyait, de manière à rendre les jeunes gens jusqu'à la classe de rhétorique en trois ou quatre ans, par l'enseignement du français, de l'anglais, du latin et des mathématiques, avec des notions assez étendues sur l'histoire et la géographie. Suivant ce plan, les élèves, en règle générale, après trois ans, devaient être en état de finir leurs études des lettres et de la philosophie en trois autres années, soit au Séminaire de Québec, soit à celui de Nicolet. Il introduisit,



MGR JEAN-CHARLES PRINCE  
Premier Evêque de Saint-Hyacinthe (1804-1860)

dans ce dernier, en 1818, à l'ouverture de son collège de Saint-Roch, le même programme pour les classes inférieures à celle de la Rhétorique; ce qui réduisait à six ans tout le cours classique et philosophique. Après quelques années d'essai, ce nouveau plan fut abandonné pour revenir à l'ancien cours de huit ans. On s'était convaincu de l'impossibilité, pour le plus grand nombre des écoliers, de compléter en si peu de temps un cours d'études d'une valeur réelle. Ce système pouvait peut-être réussir pour quelques rares élèves de talents exceptionnels, mais ne convenait pas à la généralité des étudiants, qui ne peuvent arriver au succès que par un travail long et pénible, et auxquels huit années ne sont pas trop pour faire un bon cours. Pendant la durée du collège de Saint-Roch, qui fut d'une dizaine d'années, plusieurs séminaristes sortis de Nicolet y furent professeurs, entre autres, celui qui devait être plus tard l'archevêque Baillargeon.

La fin de l'année 1825 apporta un profond chagrin et causa une perte immense au Séminaire de Nicolet, par la mort de son illustre et bien-aimé fondateur, et en même temps le plus insigne de ses bienfaiteurs, Mgr Plessis. Pendant vingt ans, cette institution avait été l'objet constant de son zèle, de sa plus vive sollicitude, de sa générosité sans bornes et surtout de sa plus grande affection. Il l'avait arrachée, à sa naissance, de mains étrangères qui ne pouvaient que la condamner à périr; puis il l'entoura de ses soins, l'agrandit, l'embellit, la dota de biens-fonds considérables et enfin lui assura l'existence civile et légale par le moyen d'une charte royale obtenue au prix de bien des difficultés. Il fut pour elle un père tout soucieux de ses intérêts et de son développement. Il se réjouissait de tout ce qui tournait à sa prospérité et à son avantage, comme il s'affligeait du moindre mal qui pouvait lui échoir. Les élèves de cette maison

1822 à 1825 étaient pour lui ses enfants de prédilection ; leur bonheur était le sien propre. La nouvelle même d'une amélioration dans leur nourriture suffisait à lui causer un vif plaisir. " Je vous félicite, écrivit-il un jour à M. Raimbault, sur la " rencontre d'un boulanger qui puisse faire manger de bon " pain à mes enfants." Entendons un témoin oculaire du bonheur que cet illustre prélat éprouvait à Nicolet, l'abbé Ferland, qui l'y avait vu pendant tout son cours d'études, comme aussi pendant les premières années de son professorat. " C'était surtout, dit-il, pendant les quelques jours " qu'il passait annuellement au collège de Nicolet qu'il " semblait secouer le poids de sa dignité et remonter le cours " des années, afin de se rapprocher de la jeunesse. Le sou- " rire sur les lèvres, il parcourait les rangs des étudiants ; il " les connaissait presque tous par leur nom ; à chacun d'eux il " adressait quelques paroles de bienveillance et d'amabilité ; " il les interrogeait avec bonté, et s'il arrachait une réponse " spirituelle à quelqu'un, il était le premier à en rire de bon " cœur. Parfois il allait jusqu'à présider aux récréations de " ces jeunes gens et à leur suggérer des chants et des jeux " qui lui rappelaient les amusements de ses premières an- " nées. C'était un père rentré au sein de sa famille, après " une longue séparation, et jouissant de la joie de ses enfants " bien-aimés." A son retour d'Europe, en 1820, avant même de se rendre dans sa ville épiscopale, il se hâta de venir à Nicolet pour visiter sa chère maison et s'y reposer quelques jours, " au milieu des fêtes simples et naïves, aux accents de " la joie vive et pure des jeunes étudiants de son collège." (1) Enfin, lorsque l'ange de la mort vint enlever sa grande et belle âme, elle était encore tout occupée de la pensée de faire du bien à son cher Séminaire, par ce projet de lui

---

(1) Oraison funèbre de Mgr Plessis, par M. Raimbault.

construire un spacieux édifice, capable de répondre aux vues <sup>1822 à 1825</sup> élevées quelle avait sur son avenir. Dieu voulait laisser à ses deux successeurs immédiats, héritiers aussi de son affection pour cette maison, le soin de réaliser le dernier dessein que l'illustre prélat avait formé pour elle.

Ce fut le 4 décembre 1825 qu'il mourut subitement à l'hôpital général de Québec, alors qu'il se croyait mieux et que tous l'espéraient aussi, après un fort accès de la maladie qui le minait depuis des années et contre laquelle aucun traitement n'avait pu réagir. Elle était le résultat d'un travail excessif et de trop longues veilles sur un tempérament fort et riche, à la vérité, mais qu'il ne ménagea jamais et qui finit par être assujéti à des attaques chroniques de plus en plus graves. (1) Depuis vingt ans invariablement, vers la fin

---

(1) A propos d'une de ces attaques périodiques de la maladie qui lui causa tant de souffrances et de privations, pendant de longues années, et qui le conduisit enfin au tombeau, dans un âge encore peu avancé, il écrivait à M. Rimbault, avec toute sa gaieté ordinaire :

“ Hôpital Général de Québec, 15 novembre 1817.

“ Hé bien ! mon cher supérieur, me voici encore à l'hôpital, un peu  
 “ moins bien qu'à la fin de septembre, car alors j'avais du moins la li-  
 “ berté d'aller en ville passer une partie de la journée. Depuis neuf jours  
 “ il ne m'a pas été permis de quitter la chambre, grâce à un terrible accès  
 “ de fièvre qui me survint le 6, suivi d'une enflure et inflammation nou-  
 “ velle dans l'une de mes jambes, maintenant descendue dans le pied et  
 “ m'empêchant de marcher même par la chambre, le tout sans préjudice  
 “ de la démangeaison qui va son train et redouble quelquefois. La nuit  
 “ dernière, il y a eu dans mon lit, un combat sérieux entre le pied  
 “ gauche et la jambe droite, l'un et l'autre en violente démangeaison.  
 “ Ils se cherchaient l'un l'autre pour se gratter réciproquement. Vaine-  
 “ ment essayais-je de les écarter; ils se rapprochaient malgré moi et ont  
 “ réussi à s'écorder jusqu'au vif. Ainsi fait-on des efforts inutiles pour  
 “ séparer deux polissoirs acharnés à se battre dans une place publique.  
 “ Ils se rejoignent en dépit des médiateurs et ne cessent de se donner des  
 “ coups de poing que quand ils se sont tous deux mis en sang. Je vous

1822 à 1825 de décembre ou le commencement de janvier, et quelquefois au printemps, il était saisi par une fièvre violente et un rhumatisme inflammatoire. Forcé lui était alors d'interrompre ses travaux ordinaires, sans jamais néanmoins abandonner sa correspondance, l'étude et la prière, quelles que fussent ses souffrances. Les jambes, dans les dernières années, lui causaient de vives douleurs et il ne pouvait s'en servir qu'avec peine. "Irai-je vous voir cet hiver? écrivait-il une fois à M. Raimbault, au sujet de sa visite habituelle à Ni-colet; mon cœur m'y engage, mais mes jambes s'y opposent." La recrudescence très marquée de sa maladie lui annonçait une fin prochaine. Dans l'automne de 1823, il écrivait au même: "Me voilà encore attaqué (c'est la seconde fois en 12 jours) de la même maladie qui me fit passer pour mort l'année dernière. En ce moment, j'ai la jambe et le pied gauche horriblement rouges et enflés. La semaine dernière c'était le tour de la jambe droite. S'il faut qu'un nouvel accès de fièvre se décharge dans la poitrine ou dans la tête, adieu." En 1824, à peu près à la même époque, il écrivait: "Quoiqu'il vous en déplaie et à moi aussi, mon cher supérieur, me voici encore à l'hôpital, payant à la saison mon tribut ordinaire auquel s'est venue

---

"avoue que la patience chrétienne est nécessaire pour prévenir le découragement dans une maladie si obstinée et si contrariante. Mes sages médecins, Dr Wright et Dr Fargues, ont la bonne foi d'avouer qu'ils n'en peuvent deviner la cause, et par conséquent indiquer le vrai spécifique. Jusqu'à présent, ils n'ont fait que des essais, des tâtonnements. Quelqu'un moins habile qu'eux aurait décidé sur-le-champ et donné à tort et à travers quelque remède plus effectif, soit en bien, soit en mal. J'aime mieux la lenteur de ceux-ci et leurs observations attentives, quoique moins concluantes. Aussi leur port-à-je grande obéissance et n'ai-je voulu faire aucun des mille et un remèdes qui n'ont été suggérés de toutes parts, même par des médecins qui ne me voient qu'en passant et jugent peut-être de mes jambes, qu'ils ne voient pas par mon visage qui n'a rien perdu de sa rotondité."



“ joindre cette fois une affection spasmodique qui me met la <sup>1822 à 1825</sup>  
 “ poitrine, par moments, dans un serrement capable d’in-  
 “ quiéter un peu. Je n’ai paru à l’église ni le second di-  
 “ manche de l’Avent, ni à la fête de la Conception, quoique  
 “ j’aie donné, ce jour-là, les ordres mineurs à quatre ecclé-  
 “ siastiques et célébré la messe dans la chapelle intérieure du  
 “ séminaire. Après deux jours passés en ville, je suis re-  
 “ venu ici ; j’y retourne ce soir dans l’espérance de prê-  
 “ cher demain à la cathédrale, s’il est possible de le faire  
 “ sans inconvénient, puis je passerai encore d’une place à  
 “ l’autre jusqu’au moment où je pourrai quitter l’hôpital.  
 “ En attendant il est impossible de projeter des voyages. Si  
 “ je vais à Nicolet, ce ne pourra être qu’après l’anniversaire  
 “ de ma consécration. Si vous y venez, pourvu que ce ne  
 “ soit pas encore comme à mes funérailles, nous prendrons  
 “ hauteur.” Enfin, le 6 mai 1825, sept mois avant sa mort,  
 il écrivait encore au même, toujours avec sa bonne humeur  
 ordinaire : “ Un mot enfin sur mon compte. Depuis le 14  
 “ avril je suis confiné non seulement à l’hôpital, mais dans  
 “ une chambre d’où il ne m’a pas été permis de sortir. Un  
 “ violent accès de fièvre (c’est, je crois, le huitième depuis  
 “ sept ans) m’ayant saisi ce jour-là, je me fis, sur-le-champ,  
 “ transporter ici sous la direction du Dr Fargues. Cette  
 “ fièvre se maintint trois jours dans toute sa violence, puis  
 “ se déchargea dans le pied droit, mais avec tant de douleur  
 “ et d’enflure que pendant une semaine, je ne pouvais aller  
 “ du lit à la table, et réciproquement, qu’en faisant marcher  
 “ devant moi un tabouret sur lequel j’appuyais difficilement  
 “ le talon. Lorsque je me relevais du lit, ce pied tombait sur  
 “ le plancher comme une masse de 25 livres et m’envoyait  
 “ des douleurs jusqu’au cœur. Un gros abcès s’y est formé...  
 “ il faut lui donner le temps de se vider... Intérim je ne  
 “ perds pas tout à fait mon temps, vaquant à la prière, à l’é-

1825

“ tude, à la correspondance, qui me fatigue, excepté lorsque  
 “ c’est à vous que j’écris ; me flattant encore de pouvoir faire  
 “ une triple vêtue avant la Pentecôte en faveur de trois  
 “ postulantes de ce monastère, me préparant à une ordina-  
 “ tion à la cathédrale pour le samedi des Quatre-Temps, an-  
 “ nonçant ma visite à St-Michel d’Yamaska pour le 13 juin  
 “ et à St-Jean Deschaillons pour le 22 et réservant le di-  
 “ manche intermédiaire pour l’ordination de Nicolet. Voilà  
 “ mes projets, en attendant la convalescence, mais je ne perds  
 “ pas de vue le proverbe mis à l’envers par le bonhomme  
 “ Montrenil: l’homme dispose et Dieu propose. Tout cet  
 “ échafaudage de plans peut s’en aller en fumée. Qui en  
 “ serait plus mortifié? Sans doute, mais avec soumission à  
 “ la volonté de Dieu, votre très humble et très obéissant ser-  
 “ viteur.”

“ Le dimanche, quatre décembre, il avait entendu la messe dans une des salles de l’hôpital et y avait reçu la sainte communion. Vers deux heures de l’après-midi, il conversait avec son médecin... lorsque la parole lui manqua subitement. Il s’affaisa sur lui-même; le médecin donna l’alarme ; on s’empressa d’accourir : déjà il n’était plus. Dans un clin d’œil la nouvelle de sa mort fut portée dans toutes les parties de la ville de Québec et accueillie avec la plus profonde douleur.” (1)

La mort inattendue de l’illustre et saint prélat fut comme un coup de foudre pour toute la population du Canada, et un deuil profond se répandit partout. L’Eglise le pleura comme un pasteur modèle, le pays comme le plus distingué de ses citoyens, tout le peuple canadien comme son défenseur le plus sage et le plus intrépide, le Séminaire de Nico-

---

(1) Mgr Plessis, par l’abbé Ferland (*Foyer Canadien*, vol. I).

let comme son créateur et le meilleur des pères. Mgr Plessis l'avait fait tout ce qu'il était, et pour dernier gage de son affection, il lui légua par son testament le bien le plus clair qui lui restait, (1) mourant pauvre après avoir tout donné pendant sa vie. Aussi son nom sera-t-il toujours en vénération dans cette maison, qui est bien véritablement la sienne, et une éternelle reconnaissance y accompagnera à jamais sa mémoire.

Il existe encore un souvenir assez touchant de la douleur que causa la mort du grand évêque à ses chers enfants du Collège de Nicolet. A la date du triste événement, ils se préparaient à fêter leur vénéré supérieur, M. Raimbault, le jour de la Saint-Jean, son patron, le 27 décembre. Ils avaient résolu de lui offrir en souvenir un petit monument en sucre blanc, délicatement fait, et ayant la forme d'une pyramide à base carrée, sur un socle orné d'inscriptions en l'honneur de celui auquel il était destiné. La mort du prélat empêcha la fête; les élèves présentèrent néanmoins leur minuscule monument au supérieur, mais en le dédiant à la mémoire de l'illustre défunt, dont ils pleuraient la perte comme celle d'un père bien-aimé. Les inscriptions premières furent remplacées par des emblèmes et des insignes épiscopaux et par une autre ainsi conçue: *A la mémoire de l'Illustrissime et Révérendissime J.-O. Plessis, Evêque de Québec.*

Plessis!quels souvenirs ce nom chéri rappelle!

Plessis, du Canada fut la gloire immortelle.

Vivant, il enchaîna les cœurs de son troupeau.

Il les possède encore au delà du tombeau.

Dans l'adresse de présentation, ils exprimaient leurs profonds regrets de la perte immense que le Séminaire ve-

(1) C'était un vaste emplacement dans le faubourg Saint-Roch, qui rapporta au Séminaire la somme de 3,600 dollars. Il avait été acquis de l'hon. John Muire.

1825 nait de faire et qu'ils ressentaient vivement eux-mêmes. Ils ajoutaient, en offrant ce petit souvenir : " O monument, " que tu es honoré d'être consacré à une mémoire aussi précieuse ! Qu'il subsiste donc à jamais cet ouvrage, expression de la gratitude et du mérite tout ensemble ! Qu'il " annonce à nos successeurs qu'il fut un Prélat vrai père de " cette maison ! Qu'ils y reconnaissent sa voix éplorée qui " gémit sur la tombe de son bienfaiteur ! "

Les désirs et les vœux des élèves de cette époque, au sujet de ce petit monument, furent respectés ; car il a été conservé précieusement, sous sa cage en verre, et est encore aujourd'hui intact et un des ornements de la chambre de l'évêque, au Séminaire, en face du portrait de l'illustre prélat.

Le premier poète Nicolétain, s'il nous est permis d'appeler ainsi M. Pierre Laviolette, dans cette épître en vers qu'il adressa aux écoliers du collège de Nicolet, en 1827, et dont il a été fait mention plus haut, célébrait la mémoire du grand évêque Plessis en rappelant ses bienfaits à l'égard de cette maison.

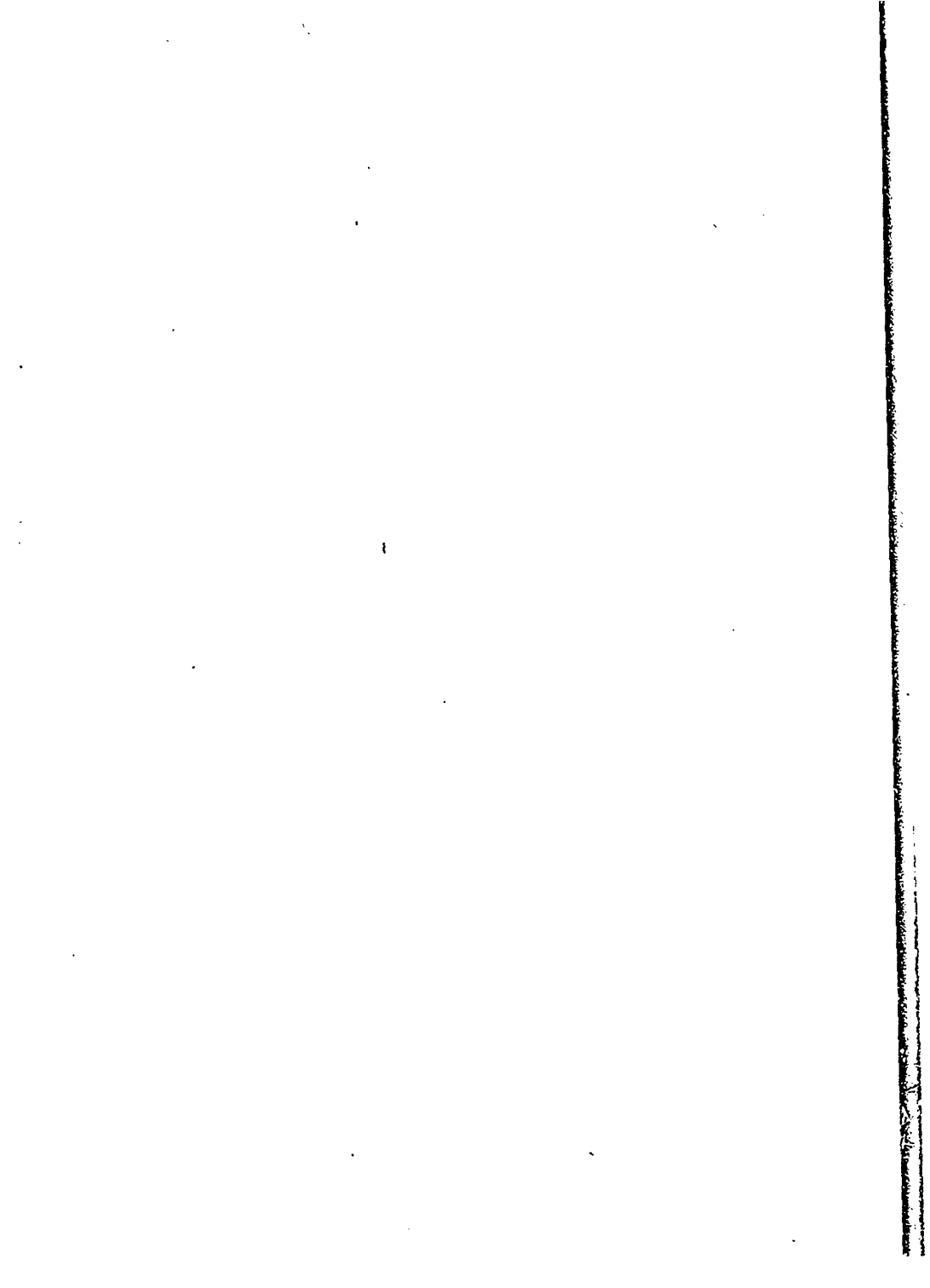
Il n'est plus ce prélat, ce tendre bienfaiteur,  
 Qui jusques au trépas vous porta dans son cœur !  
 Toujours jaloux d'unir, dans votre solitude,  
 Les roses du plaisir aux succès de l'étude,  
 De votre seul bonheur il se croyait heureux ;  
 Vous aviez tous ses soins, sa tendresse et ses vœux !  
 Il n'est plus... Votre écho sans doute le répète,  
 Dans vos âmes bien plus que dans votre retraite.  
 Du moins consolez-vous, ô mes jeunes amis !  
 Oui ! son ombre erre encore autour de vos lambris,  
 Aussi joyeusement que dans cet église,  
 Où l'ont mis ses vertus avec sa renommée.  
 Il contemple encor là le fruit de ses bienfaits ;  
 Il préside à vos jeux, sourit à vos succès,  
 Voit s'élever sur vous les beaux jours de la gloire,  
 Et surveille vos pas au temple de mémoire.

S'il ne peut couronner ses travaux glorieux,  
Son âme s'en console ; il voit combler ses vœux...  
La mort, en le frappant, dans son illustre course,  
De ses bienfaits pour vous n'a pas tari la source ;  
Il ne vous laissa pas comme des orphelins,  
Sans protecteurs zélés, sans amis, sans soutiens...

1825

Pour finir, nous citons les paroles de l'abbé Ferland par lesquelles il termine la biographie du prélat. " Parmi les pontifes, dit-il, qui ont gouverné l'Eglise du Canada, il tient avec Mgr de Laval le premier rang, par le zèle, l'esprit d'ordre, la fermeté à maintenir la discipline, le courage à soutenir les intérêts de l'Eglise contre les grands et les puissants, le désintéressement le plus complet. Modèle de son troupeau par les vertus, il l'éclaira par sa science, le guida par sa sagesse, et le protégea par sa prudence. Aussi le peuple canadien conservera-t-il toujours le respect le plus profond, une sincère reconnaissance et une estime inaltérable pour son vénérable évêque, l'illustre Joseph-Octave Plessis."

---



## APPENDICE DU CHAPITRE IV

## I

*Décret d'érection d'une Congrégation de Notre-Dame pour le Séminaire de Nicolet, 13 mars 1823.*

Joseph-Octave Plessis, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Québec, etc., etc., etc., à Nos Très Chers Enfants, les Régents, Professeurs et autres Ecclésiastiques et aux écoliers tant externes que pensionnaires de notre Séminaire de Nicolet, Salut et Bénédiction.

Depuis plusieurs années on nous sollicite, Nos Très Chers Enfants, d'établir dans la maison que vous occupez, une Congrégation en l'honneur de la sainte Vierge. Après avoir longtemps différé cette faveur de crainte de voir renouveler quelques petits abus qui en avaient accompagné les premiers essais, nous nous sommes enfin décidé à vous l'accorder, dans l'espoir que vous en userez avec une discrétion proportionnée à l'ardeur du désir qui nous a été souvent exprimé de votre part. Heureux si en vous consacrant au service de la sainte Vierge, vous prenez à cœur d'imiter les vertus sans nombre qui doivent la rendre, jusqu'à la fin des siècles. l'objet de la vénération des peuples. *Beatam me dicent omnes generationes.*

A ces causes et en vertu de l'Indult qu'il a plu au Souverain Pontife de nous accorder, sous la date du 11 mai 1806, nous avons érigé et érigeons à perpétuité par les présentes la Congrégation de la sainte Vierge dans le Séminaire de Nicolet, avec toutes les indulgences que le Saint-Siège a trouvé bon d'attacher à cette sorte de confrérie, pour être la dite Congrégation gouvernée suivant les règles communes aux autres Congrégations de Notre-Dame avec les exceptions suivantes :

1° Le Préfet et le second assistant seront toujours nommés par M. le Supérieur, en observant de prendre pour Préfet un des Ecclésiastiques qui demeurent au dit Séminaire et pour second assistant, un des écoliers étudiant au dit Séminaire;

2° Le premier assistant et le secrétaire seront pareillement du nombre des écoliers toujours nommés par M. le Directeur, lequel de concert avec le dit préfet, le dit secrétaire et les dits deux assistants nommés comme ci-dessus, fera choix d'un Trésorier, de deux Lecteurs, d'un Portier, de deux Sacristains et de six Conseillers ;

3° Ces dix-huit officiers formeront le conseil de la Congrégation, qui ne pourra jamais prendre de conclusions sans la présence et la présidence de M. le Directeur ;

4° Les Sacristains de la Congrégation seront distingués de ceux de l'Église paroissiale dont nous avons précédemment réglé la nomination;

5° Les délibérations de quelque conséquence auront besoin d'être sanctionnées par M. le Supérieur ;

6° Un article ne pourra être adopté comme règle permanente sans avoir reçu notre approbation ou celle de nos successeurs Evêques.

Nous nous flattons, Nos Très Chers Enfants, que de cet établissement, avec les restrictions que nous y avons mises, résultera pour vous tous un accroissement de ferveur dans le service de Dieu et de zèle pour l'honneur de la sainte Vierge. Méditez souvent son beau cantique connu sous le nom de "Magnificat." Vous y trouverez de quoi élever et ennoblir vos sentiments, nourrir votre piété et lui donner pour fondement solide, cette vraie humilité, qui a été pour votre sainte Patronne une si abondante source de grâce et de gloire.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Pro-Secrétaire, le douze mars mil huit cent vingt-trois.

† J.-O., Ev. de Québec.

Par Monseigneur,

N.-G. Fortier, S.-D., Pro-Secrétaire.

---

## II

### *Réception des premiers Congréganistes.*

Le vingt avril, jour de la Sainte Famille, mil huit cent vingt-trois, ayant plu à Sa Grandeur, Monseigneur Joseph-Octave Plessis, Evêque de Québec, accorder un décret ci-joint qui érige canoniquement une congrégation dans le Séminaire Saint-Raphaël, à Nicolet, ceux qui jusqu'ici avaient assisté à la récitation de l'office de la Sainte Vierge, dimanches et fêtes, ont fait solennellement leur acte de consécration à l'autel de la Sainte Vierge, tels qu'ils sont marqués dans l'ordre suivant:

#### Messieurs

J.-O. Léprohon, prêtre, directeur de ce Séminaire, natif de Montréal, âgé de 34 ans.

Jean Holmes, acolyte, natif de Windsor, Vermont, âgé de 24 ans.

L.-Moïse Brassard, acolyte, natif de Nicolet, âgé de 22 ans.

F.-Pascal Porlier, eccl., natif de Contrecoeur, âgé de 21 ans.

Edouard Crevier, eccl., natif du Cap-de-la-Magdeleine, âgé de 23 ans.

Jean Clisholm, eccl., natif de Straglass, en Ecosse, âgé de 22 ans.

P.-Laurent Normand, eccl., natif de Soulanges, âgé de 22 ans.



Pierre Lafrance, eccl., natif de la Pointe-aux-Trembles de Québec, âgé de 22 ans.

Jean-Charles Prince, eccl., natif de Saint-Grégoire, âgé de 19 ans.

William Blumhart, natif de Québec, âgé de 19 ans.

Calixte Bellemare, natif d'Yamachiche, âgé de 22 ans.

Pascal Pepin, natif de Gentilly, âgé de 19 ans.

J.-Bte-Antoine Ferland, natif de Montréal, âgé de 17 ans.

J.-Narcisse Trudel, natif de Boucherville, âgé de 19 ans.

Jean Naud, natif de Deschambault, âgé de 21 ans.

Louis Desfossés, natif de Nicolet, âgé de 21 ans.

Charles Dion, natif de Saint-Thomas, âgé de 21 ans.

Louis-T. Fortier, natif de Québec, âgé de 18 ans.

George-Antoine Belcourt, natif de la Baie-du-Febvre, âgé de 20 ans.

Benjamin Desrochers, natif de Sainte-Croix, âgé de 18 ans.

Joseph Beaubien, natif de la Baie-du-Febvre, âgé de 20 ans.

Louis Proulx, natif de la Baie-du-Febvre, âgé de 19 ans.

Prisque Gravel, natif de la Rivière-du-Loup, âgé de 20.

Charles Harper, natif de Québec, âgé de 23 ans.

C.-Félix Cazeau, natif de Québec, âgé de 15 ans.

L.-Onésime Désilets, natif de Nicolet, âgé de 20 ans.

Pierre Del Vecchio, natif de la Pointe-aux-Trembles, âgé de 19 ans.

François L.-Désaulniers, natif d'Yamachiche, âgé de 16 ans.

Léandre Brassard, natif de Nicolet, âgé de 17 ans.

Narcisse Panet, natif de Montréal.

Joseph Boucher, natif de la Baie-du-Febvre, âgé de 19 ans.

Charles Wolfe, natif de Verchères, âgé de 23 ans.

Jean-Marie-P. Cadieux, natif de Montréal, âgé de 15 ans.

Michel Courchesne, natif de la Baie-du-Febvre, âgé de 16 ans.

Julien Desrochers, natif de Sainte-Croix, âgé de 14 ans.

François-Félix Legendre, natif de Gentilly, âgé de 12 ans.

Bénoni Legendre, natif de Sainte-Croix, âgé de 14 ans.

Joseph Smith, natif de la Baie-du-Febvre, âgé de 15 ans.

Joseph-Edouard Turcotte, natif de Gentilly, âgé de 14 ans.

Narcisse Turcotte, natif de Gentilly, âgé de 13 ans.

Théophile Brassard, natif de Nicolet, âgé de 14 ans.

Pierre Hubert, natif d'Yamachiche, âgé de 12 ans.

Toussaint Caron, natif de la Rivière-du-Loup, âgé de 17 ans.

Alexis Lamy, natif de Saint-Léon, âgé de 15 ans.

E. Crevier, préfet.

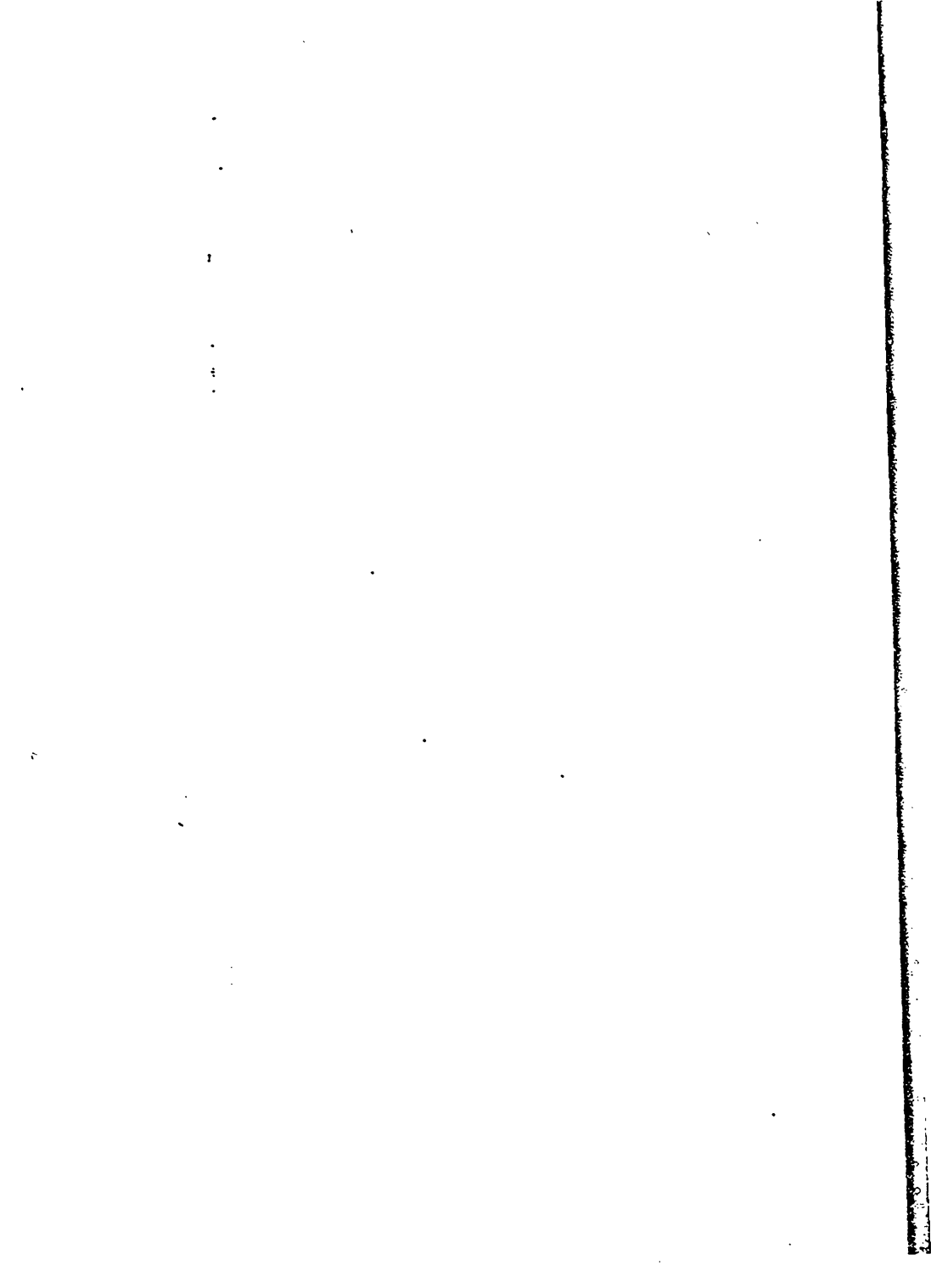
J.-B.-A. Ferland, secrétaire.

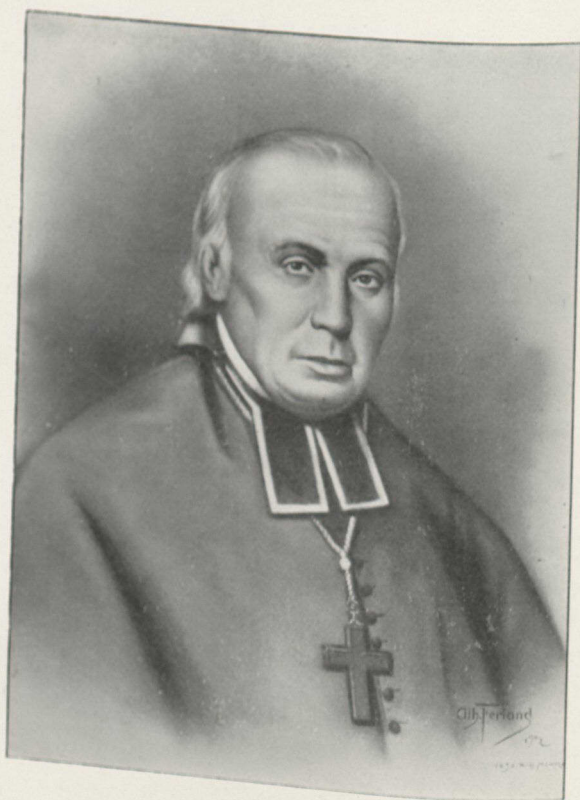
Ch. Dion, 1er assistant.

J.-N. Trudel, 2nd assistant.

Vu et approuvé par le Père de la Congrégation.

J.-O. Léprohon, ptre, directeur.





Mgr B.-C. PANET  
Douzième Evêque de Québec

## CHAPITRE V

1825-1831

Mgr Panet et Mgr Signay, continuateurs de l'œuvre de Mgr Plessis à Nicolet.—Construction du nouveau Collège.—M. Raimbault, supérieur (*suite*) ; M. Léprohon, directeur (*suite*).

Le successeur de l'illustre évêque Plessis, sur le siège de Québec, fut Mgr Bernard-Claude Panet, son coadjuteur depuis janvier 1806, c'est-à-dire, immédiatement après la mort de Mgr Denaut. Prêtre remarquable par sa piété, sa sagesse et sa grande modestie, il avait été élevé à la dignité épiscopale dans un âge déjà avancé, ayant dix ans de plus que celui dont il devenait le coadjuteur. Suivant le cours ordinaire des choses et les prévisions humaines, Mgr Plessis devait survivre à son premier coadjuteur et en choisir un autre sur lequel il avait jeté les yeux pour lui succéder, mais dont l'âge n'était pas encore assez mûr, en 1806, pour l'épiscopat. (1) La divine Providence en disposa autrement: Mgr Plessis mourut avant son coadjuteur, dans sa 63e année, et Mgr Panet lui succéda lorsqu'il était déjà un vieillard de 73 ans.

On se demandait, non sans inquiétude quelque part, quelle serait l'attitude, à l'égard de la fondation faite à Nicolet par son prédécesseur, du nouvel évêque titulaire de Québec, accablé par l'âge et par les soucis d'une si vaste administration. Pendant les vingt années de sa coadjutorerie, il n'avait eu aucun rapport avec le Séminaire de Nicolet, en dehors du temps que dura le voyage d'Europe de Mgr Plessis, en 1819 et 1820, et ce fut alors peu de chose. Depuis 1821, il était, à

---

(1) M. P.-F. Turgeon, qui fut son 3e successeur sur le siège de Québec.

1825 la vérité, un des membres de la nouvelle corporation établie par les lettres patentes du 10 décembre sans avoir rien fait, jusqu'à la mort de son prédécesseur, qui pût indiquer clairement ses sympathies pour la fondation Nicolétaine.

Mais en prenant l'administration du diocèse, il manifesta aussitôt l'intérêt qu'il portait à l'œuvre de prédilection du regretté prélat et fit voir qu'elle trouverait en lui un protecteur non moins zélé que généreux. Dans le cours du mois de décembre, peu de jours après la mort de Mgr Plessis, il écrivait à M. Raimbault: " Je ne doute pas que vous n'avez senti plus vivement que tout autre la perte que nous avons tous faite de Monseigneur de Québec. Il vous était sincèrement attaché et il mettait sa confiance en vous pour les affaires de son Séminaire de Nicolet et la corporation. Je crois que je ne puis rien faire de mieux que de m'en rapporter à vous pour tout ce qui regarde ces objets. Je serai toujours prêt à recevoir de vous-même les avis qui les regardent. Car je ne suis nullement instruit de ce qui en est, n'ayant jamais assisté à aucun bureau de la corporation. Il serait très difficile pour moi, dans la multitude des affaires du diocèse et dans cette saison, de pouvoir me trouver à un bureau. Cependant, s'il était absolument nécessaire, dans le mois prochain, d'en convoquer un, je ferai tout mon possible pour m'y trouver, ou, si je ne le pouvais pas, je ratifierai ce qui y aura été réglé à la pluralité des membres, dès qu'on m'en donnera connaissance. Vous pouvez juger de l'embarras où me jette la mort de mon digne prédécesseur. Mon âge avancé, et mon peu de capacité pour des affaires auxquelles je ne suis pas accoutumé, m'épouvantent. J'ai besoin d'un secours particulier de Dieu, et des conseils des personnes intelligentes et charitables, pour me conduire au milieu de tant de difficultés. Tout ce que je demande au Seigneur, c'est de pouvoir tenir la place jusqu'à

“ ce que je puisse m’en décharger sur un autre. En consé- 1825  
 “ quence, j’ai écrit par la malle du gouvernement au Souve-  
 “ rain Pontife, pour obtenir au plus tôt des bulles pour la  
 “ consécration de M. Signay, mon coadjuteur. Il serait bien  
 “ fâcheux pour le diocèse que Dieu me retirât du monde  
 “ avant que j’eusse un successeur prêt à occuper le siège.”

Ainsi, suivant l’usage de ses prédécesseurs depuis la ces-  
 sion du pays à l’Angleterre, Mgr Panet s’était hâté de choi-  
 sir un coadjuteur qui devait lui succéder, prévenant ainsi  
 les graves difficultés qui se seraient présentées, si la mort  
 l’avait surpris sans un successeur désigné et consacré. (1)  
 Dès le 17 décembre, il avait fait choix de M. Signay, curé  
 de Québec, pour son coadjuteur et successeur, et avait ob-  
 tenu sans trop de difficulté l’agrément du gouverneur.

Dans la personne du nouveau coadjuteur, le Séminaire de  
 Nicolet trouvait encore un homme qui, jusque-là, n’avait eu  
 aucune relation avec son existence et lui était complètement  
 inconnu. La Providence voulut, cependant, que ce prélat, si  
 étranger à l’œuvre de Mgr Plessis, devînt aussi son zélé et  
 constant soutien dès qu’il fut promu à l’épiscopat et associé  
 au gouvernement du diocèse. Il seconda si bien le vénérable  
 vieillard devenu l’évêque de Québec, pour tout ce qui con-

---

(1) Ce n’était pas toujours chose facile pour l’évêque, en prenant pos-  
 session de son siège, de faire agréer à un gouvernement ombrageux, et  
 assez mal disposé envers l’Église catholique, celui qu’il choisissait  
 comme son coadjuteur avec future succession. A l’avènement de Mgr  
 Denaud, en 1797, il y eut une assez forte opposition, de la part du duc  
 de Kent, le futur père de la reine Victoria, alors résidant au Canada, et  
 de quelques autres personnages, au choix du curé de Québec, M. Plessis,  
 comme coadjuteur, parce qu’on redoutait ses hautes capacités et surtout  
 sa fermeté incbranlable. Grâce à l’action de M. Rylaud, ami alors de  
 ce dernier, mais plus tard son ennemi déclaré et l’adversaire le plus fana-  
 tique de notre nationalité et de notre religion, le coadjuteur élu fut agréé  
 par le gouvernement.

1825

cernait les intérêts de cette maison, que les deux semblaient ne faire qu'une même personne à cet égard : ce que l'un décidait ou approuvait, l'autre l'adoptait et l'exécutait ; les projets de celui-ci rencontraient toujours les vues de celui-là, dès que le bien de la maison semblait devoir en résulter. Toutefois, Mgr Panet, sur les épaules duquel pesaient le poids de l'âge et celui des affaires si nombreuses de son vaste diocèse, ne pouvait s'occuper des détails de l'administration et de la surveillance d'un Séminaire situé à trente lieues de sa ville épiscopale, surtout à propos de la construction du nouveau collège ; il en laissa le soin à son coadjuteur, plus jeune et dans toute la vigueur de l'âge. Le premier fournissait les fonds, au moins pour la plus grande partie, et le second en faisait la dépense, ou la surveillait, au profit de la maison qu'ils voulaient tous deux établir d'une manière durable, suivant les vues de leur illustre prédécesseur, dont ils avaient connu la grande sollicitude et les immenses sacrifices pour cette fondation.

1826

Deux questions importantes, mais dont l'une primait l'autre de beaucoup, étaient en train de se résoudre à la mort de ce dernier : la construction du nouveau collège et l'achat d'une ferme assez considérable, comme placement de certains fonds destinés à assurer des revenus à la maison. Nous avons dit que Mgr Plessis avait résolu d'élever un nouvel édifice pour son Séminaire. C'était une grande et dispendieuse entreprise, et c'est pour lui venir en aide, qu'il avait sollicité la générosité du clergé, par l'entremise de M. Léprohon, durant les vacances de 1825. Il avait même fait amasser, par les soins de M. Raimbault, une certaine quantité de pierre tirée de la rivière, pour la construction projetée.

Quant à l'achat d'une autre terre, cette question avait aussi occupé le grand évêque pendant les derniers mois de sa vie, et, chacun de leur côté, M. Noisieux, le grand vicaire des

Trois-Rivières, et M. Rimbault, tous deux membres de la corporation, lui avaient soumis leurs vues sur différentes fermes offertes en vente dans la paroisse de Saint-Grégore et dans celle de Nicolet. Il n'avait encore rien décidé sur le choix à faire, lorsque la mort vint l'enlever. Peu de temps après le triste événement, les deux mêmes écrivirent à l'en-<sup>1826</sup>vie l'un de l'autre à l'évêque Panet et à son coadjuteur élu, pour les presser de résoudre ces questions de l'achat d'une nouvelle ferme pour le Séminaire et de la construction à entreprendre.

Tous deux sollicitaient la réunion au plus tôt du bureau complet de la corporation, afin de discuter ces questions et d'en venir à une solution. M. Noisieux, qui n'aurait pas été fâché que le nouveau collège se bâtît dans sa ville trifluvienne, était plus préoccupé du site à choisir pour l'édifice, comme on peut bien le penser; tandis que M. Rimbault songeait plutôt à assurer l'existence de la maison, au lieu même de sa fondation, par de nouvelles acquisitions capables de pourvoir à ses besoins, avant d'en venir à une nouvelle et dispendieuse reconstruction.

En réponse à une lettre de ce dernier, vers la fin de janvier, Mgr Panet lui écrivait: " Je suis mortifié que M. Noisieux " ne m'ait parlé, dans sa lettre du 12 courant, que de la bâ- " tisse du nouveau collège de Nicolet, et nullement des ob- " jets que vous m'exposez dans la vôtre du 22. Je suis d'avis " que les trois membres de la corporation, MM. Noisieux, " Courtin et vous, teniez un bureau pour décider et régler: " 1° l'acceptation de l'argent de M. Joyce, et en passer acte; " 2° l'emploi de cette somme pour l'achat d'une terre dans le " voisinage du Séminaire. . . ; 3° le renouvellement du bail " de la maison située sur le terrain du Séminaire (maison " Bellerose) ou la signification de la vider, si elle est néces- " saire pour y loger les ouvriers; 4° la requête à faire au



1826

“ grand voyer pour fixer la côte devant l’église sur le terrain  
 “ du Séminaire; 5° le service à célébrer pour feu Mgr de  
 “ Québec. . . Quoiqu’il faille remettre au printemps à avoir  
 “ un plan et choisir un terrain convenable à l’édifice, on peut,  
 “ comme vous en a chargé mon illustre prédécesseur, faire  
 “ l’achat de lambourdes, de madriers, planches, bois de four-  
 “ neaux, d’échafaudage, pour le commencement de la bâtisse,  
 “ contracter pour le transport de la pierre de maçonnerie et  
 “ de la pierre à chaux. Parlez d’avance aux entrepreneurs  
 “ de maçonnerie et aux manœuvres, pour ne pas se trouver  
 “ au dépourvu quand on en aura besoin. Il est encore plus  
 “ nécessaire de prendre au plus tôt les moyens de retirer les  
 “ contributions promises l’année dernière. Il faut, par une  
 “ lettre circulaire du secrétaire, prier ces messieurs de re-  
 “ mettre entre les mains des personnes choisies à cette fin  
 “ dans les différents districts leur contribution avant le prin-  
 “ temps prochain. Je serai toujours prêt à approuver ce que  
 “ vous ferez à cet égard et je ne doute pas que M. le Coad-  
 “ juteur n’en fasse de même.”

Sur cette invitation de l’évêque, les trois membres de la corporation résidant dans le district des Trois-Rivières, à savoir, M. le grand vicaire Noiseux, M. Rimbault et M. Courtin, curé de Gentilly, ce dernier faisant partie de la corporation comme le plus ancien curé du district, s’assemblèrent et adoptèrent des résolutions sur quelques points. Les deux questions plus importantes de la reconstruction du collège et de l’achat d’une ferme furent néanmoins remises à la première réunion plénière du bureau de la corporation. Elle eut lieu le 8 mai.

Le vénérable évêque de Québec, accompagné de son coadjuteur non encore consacré, fit à cette occasion sa première visite officielle au Séminaire de Nicolet. Il y passa plusieurs jours, visita les classes et prit connaissance de tout avec sol-

1826

licitude, ainsi que M. Signay, qui voyait Nicolet pour la première fois. On détermina le site du nouveau collège, à mille pieds environ du premier, en arrière, et l'on prit connaissance des plans proposés pour l'édifice projeté, toutefois sans en adopter un définitivement. Il y en avait surtout deux en vue: l'un fait par M. Demers, supérieur du Séminaire de Québec, reconnu de tous comme très connaissant en architecture, et l'autre tracé par M. Antoine Belcourt, ecclésiastique de Nicolet, d'après les données et sous l'inspection de M. Rimbault. Le premier comportait un corps central et deux ailes; le second était de forme rectangulaire, avec une cour intérieure, à la façon des cloîtres du moyen âge. On remit le choix à faire entre les deux à quelques semaines plus tard, afin d'avoir le temps de consulter des architectes et des experts. Il se fit dans une assemblée de la majorité des membres de la corporation, tenue à Québec le mois suivant, et on adopta le plan de M. Demers, qui offrait un meilleur coup d'œil et en même temps moins d'inconvénients que l'autre. Comme la saison était déjà avancée et que tous les matériaux n'étaient pas rendus sur place, il fut résolu que le reste de l'année serait employé à préparer le terrain choisi pour y bâtir l'édifice et à amasser les matériaux, afin de commencer de bonne heure le printemps suivant.

Quelque temps avant ce choix définitif, M. Rimbault avait exposé, dans une lettre à Mgr Panet, les avantages qu'il trouvait dans le plan quadrangulaire proposé par lui, auquel il tenait beaucoup, et le moyen de remédier à certains inconvénients que présentait surtout cette cour intérieure complètement fermée. Puis il terminait en disant: "Mais, d'ailleurs, si ce qu'on dit est vrai, qu'est-il besoin de tant s'agiter pour Nicolet, supposé qu'il ait été présenté une requête à V. G. par les citoyens des Trois-Rivières, et que V. G. ainsi que M. le Coadjuteur aient accueilli favorablement cette demande?"

1826

La demande, en effet, de la translation du Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières avait été positivement faite, non pas à Mgr Panet, mais bien à son vénéré prédécesseur, dès que ce dernier eut résolu de le reconstruire. Elle l'avait été, sinon par les citoyens des Trois-Rivières directement, du moins par leur curé, M. Cadieux, dans un mémoire habile présenté à l'évêque au mois de septembre précédent. Mgr Plessis, voulant maintenir l'établissement où il avait été fondé, ne prêta pas l'oreille à ce projet et l'écarta sans hésitation, comme il est facile de s'en convaincre par ses lettres à M. Rimbault, immédiatement après qu'il eut reçu ce mémoire, (1) dans lesquelles il le presse de s'occuper des matériaux, pierre et bois, pour la nouvelle construction à Nicolet. Ce qui le prouve encore, c'est la réponse de Mgr Panet à l'insinuation faite par M. Rimbault et que nous venons de citer; car le vénérable vieillard qui occupait le siège de Québec n'avait rien de plus à cœur que de suivre les vues et d'exécuter les projets de son prédécesseur, qu'il connaissait parfaitement à l'égard du Séminaire de Nicolet. "Vous avez été mal informé, répondit-il au curé-supérieur, quand on vous a dit qu'on m'avait présenté une requête demandant de bâtir le nouveau collège aux Trois-Rivières. Personne ne s'est présenté pour cela, et quand quelqu'un le ferait, je n'y consentirai jamais, pas plus que tout autre membre de la corporation, comme je le pense." (2)

Il est bon de noter que le projet mis en avant par M. Cadieux dans son mémoire de 1825 se réalisa en partie, trente-cinq ans plus tard, à l'égard du vieux château ou de la vieille

---

(1) Lettres du 12 et du 14 octobre.

(2) Nous citons à la fin de ce chapitre le mémoire dont il s'agit, à titre de renseignement sur les idées du temps, et comme un témoignage de la bonne réputation dont jouissait le Séminaire à cette époque.

caserne des Trois-Rivières, qu'il proposait à l'évêque pour y installer son Séminaire; cet édifice servit, en effet, de berceau au nouveau collège qui y fut fondé en 1860. Il est également digne de remarque qu'une décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en 1873, après un long débat sur l'opportunité de divers changements relatifs à l'administration du Séminaire de Nicolet et de sa translation dans la cité trifluvienne, fut absolument dans le même sens que celle des évêques Plessis et Panet. (1)

La seconde question importante qui avait occupé les membres de la corporation du Séminaire depuis la mort de son fondateur, l'achat d'une ferme, comme placement de certains fonds mis à leur disposition afin d'assurer des revenus au Séminaire, fut aussi résolue cette même année, par l'acquisition de la terre d'Alexis Provencher dit Labrie, située à la bifurcation de la rivière Nicolet, environ à un mille et demi de l'église; d'où lui vient le nom de ferme de *l'île à la Fourche*, bien qu'elle ne soit pas dans une île, mais sur une presqu'île. Elle fut agrandie du double, en 1842, par l'achat de la terre voisine, qui appartenait à un autre Alexis Provencher, surnommé Belleville; en sorte qu'elle occupe toute la pointe entre les deux bras de la rivière, avec une superficie de 350 arpents. (2)

La situation isolée de cette ferme et sa distance moyenne du Séminaire en faisaient un lieu propice pour la promenade des écoliers les jours de congé. Aussi partagea-t-elle, pendant nombre d'années, avec les bords du lac Saint-Pierre, le pri-

(1) "Maxime expedire ut præfatum institutum quale est et ubi est permaneat." Il est tout à fait expédient que le dit institut (le Séminaire de Nicolet) demeure ce qu'il est et où il est. (Décret du 12 mai 1873.)

(2) En y comprenant un second agrandissement fait en 1851, par l'achat de la terre Jeoffroy (Cléophas), voisine, au bout des deux terres Provencher, et allant d'une rivière à l'autre.

1826

vilège de les y voir prendre leurs ébats une demi-journée chaque semaine. C'était l'automne surtout que la ferme de l'île à la Fourche recevait la visite des élèves, à cause des fruits, noix, glands, alises, raisin sauvage, qui abondaient sur les bords de la rivière et dans la forêt voisine, et dont la cueillette offrait plus d'un agrément à ceux qui voulaient se donner la peine de la faire. La *campagne* du lac avait la préférence le printemps; la beauté du site, la vue de cette belle nappe d'eau que forme le fleuve en cet endroit, des touffes de grands arbres donnant une ombre agréable, tout contribuait à en faire un lieu délicieux pour les amusements d'un congé, dont le mieux goûté, toutefois, était la collation ou pique-nique champêtre, qui ne manquait jamais. Il en fut ainsi aussi longtemps que durèrent les beaux arbres qui bordaient le fleuve et la rivière près du lac. Tous ceux qui sont passés au Séminaire de Nicolet, de 1825 à 1880, n'oublieront jamais ces deux agréables lieux de promenade ou de *campagne*, suivant l'expression usitée alors comme aujourd'hui. Ni l'un ni l'autre n'est en vogue depuis cette époque, et l'île à la Fourche fut même délaissée avant le lac. Chaque année, à la débâcle de la rivière et du fleuve, les glaces rasaient peu à peu les arbres qui ornaient si agréablement leurs bords, ainsi que ceux du joli bocage de l'île Moras, au pied du lac et en face de l'endroit où campait la communauté. Bientôt il n'en resta plus assez pour abriter les élèves contre les ardeurs du soleil, et force fut alors d'abandonner ces lieux traditionnels de leurs promenades pour celui de *Saint-Michel*.

Ce dernier endroit est à peu près à mi-distance entre le Séminaire et le lac, vers le milieu de la route qui conduit au rang du même nom, où se trouve une autre ferme appartenant à la maison. Ce lieu de *campagne* n'a pas l'avantage d'être situé sur les bords de la rivière, mais il offre aux écoliers celui d'un joli coteau ombragé par des pins, et d'une

assez grande étendue pour leur permettre de s'y amuser à <sup>1826</sup> l'aise, dans un isolement complet de tout voisinage gênant. Le propriétaire (1) en laisse depuis nombre d'années et avec la plus grande libéralité la jouissance aux élèves pour leurs congés.

C'est là aujourd'hui, comme jadis au lac, que se passent tous les après-midi des grands congés, pendant les beaux mois, et où coulent avec abondance le lait, la crème et le sirop d'érable, auxquels viennent se joindre les crêpes dorées, pour apaiser la faim de ces jeunes gens aiguësée par la marche, le grand air, les jeux bruyants auxquels ils se livrent. Rien de beau et de bon pour eux comme cette collation sur l'herbe et à l'ombre des grands arbres. Deux ou trois fois l'an, à l'occasion de certains congés extraordinaires, comme celui du 24 mai, établi en souvenir de la grande réunion des anciens élèves en 1866, les écoliers se rendent à leur lieu de campagne et en reviennent drapeau en tête et au son de la fanfare, ne manquant jamais, à leur retour, de saluer la maison par une sérénade. Ce sont là des congés de grand gala et qui mettent au comble leur joie et leur bonheur.

Le vieil évêque de Québec ne s'épargnait pas la fatigue d'un voyage à Nicolet quand il s'agissait des intérêts du Séminaire. A la fin du mois d'août, il s'y rendit une seconde fois, en compagnie de son coadjuteur, pour présider une nouvelle assemblée des membres de la corporation, celle où il fut décidé d'acheter la ferme dont il vient d'être question. On fixa définitivement aussi le site du nouveau collège, après avoir fait un échange de terrain avec la fabrique de la paroisse, en réglant " que la nouvelle bâtisse serait placée au milieu du terrain tel qu'augmenté par l'échange, de sorte " que l'aile du nord soit dans la ligne ancienne du Séminaire.

---

(1) M. Charles McCaffrey.

1827 "sur le coteau au delà du grand jardin." (1) Le coadjuteur était tout zèle pour la construction projetée et travaillait avec ardeur à la réaliser. Il entretenait une correspondance très suivie avec le supérieur et l'économe, les avisant sur les matériaux à se procurer, les marchés à faire, et rien n'échappait à sa prévoyance.

Au commencement de l'année 1827, M. Raimbault, après une maladie dont il venait de se remettre, écrivit au vénérable évêque de Québec, pour lui présenter ses hommages et ses bons souhaits, et en même temps lui annoncer son rétablissement. Il en reçut une réponse pleine d'encouragement pour la grande œuvre en vue. "Je suis très sensible, lui dit-il, sait le prélat, aux bons souhaits que vous me faites, au commencement de cette année. Les miens pour votre santé et votre bonheur ne sont pas moins sincères. Présentement que votre santé est rétablie, il faut la ménager. Votre vicaire et M. Léprohon ne refuseront pas de vous décharger d'une partie de votre fardeau. Il faut nous conserver tous deux pour mettre le bouquet sur le nouveau collège de Nicolet. Je me propose d'aller au printemps avec M. le Coadjuteur et quelques curés bien remboursés pour poser la première pierre; mais il faudra nous en prévenir d'avance."

Ce n'était pas sans inquiétude que le curé-supérieur voyait arriver le temps de commencer cette construction: elle lui semblait trop vaste et trop dispendieuse, suivant le plan adopté. Il se risqua un jour à en faire l'observation au vieil évêque et à son coadjuteur, leur suggérant de la réduire à de moindres dimensions, pour en diminuer le coût. Cette proposition ne fut goûtée ni de l'un ni de l'autre, parce que tous deux avaient une plus grande confiance dans l'œuvre

---

(1) Ce coteau est bien peu sensible et commence où est aujourd'hui l'Hôtel-Dieu.

de leur illustre prédécesseur et entretenaient des vues plus larges pour l'avenir. De plus, les craintes fondées qu'on avait alors de voir les biens des Sulpiciens passer aux mains du gouvernement, leur faisaient mieux apprécier l'utilité du Séminaire de Nicolet, dans la prévision que celui de Montréal pourrait un jour ou l'autre se trouver dans l'impossibilité de donner l'éducation classique. Aussi Mgr Panet s'empressa-t-il de calmer les frayeurs de M. Raimbault et de le rassurer sur l'entreprise projetée, en maintenant la décision prise à l'égard des plans et de la grandeur de l'édifice, quels qu'en fussent être les frais. Il lui écrivit donc le 19 février :

“ On ne peut diminuer le collège sans déranger toutes les divisions de l'intérieur, ou refondre entièrement le plan. “ Il est vrai qu'il sera grand ; mais je crois qu'il ne le sera pas trop par la suite. C'est le seul dont l'existence est assurée par lettres patentes et une bonne corporation. Je crains bien qu'aucun autre qu'on bâtirait ne pût en obtenir autant. Le gouverneur avait promis d'obtenir le même privilège pour celui de Saint-Hyacinthe ; mais il n'y a pas d'apparence qu'on réussisse. Hé, que deviendra peut-être celui de Montréal, si on dépouille les Messieurs du Séminaire de leurs biens ! Il reste donc à propos de bâtir en grand à Nicolet. Il est vrai qu'il en coûtera pour une telle bâtisse ; mais il faut croire que le clergé fera des efforts pour l'achever, quand une fois elle sera commencée.” De son côté, le coadjuteur écrivait au même pour lui dire : “ Les circonstances critiques du Séminaire de Montréal doivent encourager à faire des sacrifices pour celui de Nicolet, qu'on doit faire bien grand et commode, comme pouvant devenir, hélas ! par les circonstances, une ressource infiniment précieuse pour le district qui aurait le malheur d'éprouver le sort dont l'idée effraie.”

Le temps était arrivé d'examiner les soumissions faites



1827 par divers entrepreneurs et de choisir celui qui offrait les plus sûres garanties pour la bonne et solide construction des murs du vaste édifice. Comme il a déjà été dit, il devait être fait d'après les plans et devis soigneusement et habilement préparés par M. Demers, supérieur du Séminaire de Québec. Parmi les soumissionnaires, il y en avait un qui inspirait une grande confiance au coadjuteur et, par là même, au vieil évêque. Son nom était Petitelere; ouvrier habile qui avait établi sa renommée dans la région de Québec, notamment par la construction d'une grande église à Saint-Thomas, où il avait parfaitement réussi. "Il est homme d'une probité et d'une honnêteté à toute épreuve, écrivait M. Signay à M. Raimbault, et de plus il a des fonds assurés." Les trois membres de la corporation résidant dans le district des Trois-Rivières, MM. Noisoux, Raimbault et Courtin, examinèrent les propositions de M. Petitelere et les trouvèrent trop élevées. Ils prirent la liberté de recommander celles faites par M. J.-B. Hébert, de Saint-Grégoire, déjà avantageusement connu, comme entrepreneur d'édifices publics, par la construction de l'église de Lotbinière, qu'il avait conduite à bonne fin et en donnant complète satisfaction. Il n'était pas moins homme probe et honnête que l'autre compétiteur et, de plus, il résidait près de Nicolet. Ces considérations firent pencher la balance de son côté; l'évêque de Québec et son coadjuteur adoptèrent les vues des trois autres membres de la corporation, et le major Hébert, comme on le désignait généralement, fut l'heureux concurrent pour l'entreprise du nouveau Séminaire de Nicolet. Il y travailla, par suite de plusieurs marchés successifs, jusqu'en 1836, et toujours à la satisfaction des intéressés. Le premier, et aussi le plus considérable de ces marchés, fut celui signé à Québec, le 17 mars, pour toute la maçonnerie du nouveau collège, dont les dimensions semblaient alors énormes, au point même que le succès de l'entreprise paraissait douteux à plusieurs.

Le plan du nouvel édifice comportait un corps central de 1827 213 pieds, se composant d'un avant-corps de 58 pieds de longueur sur 50 de largeur et de deux corps de logis adjacents, chacun de 78 pieds de longueur sur 38 de largeur, avec deux ailes, unies à chaque extrémité du corps central, chacune de 180 pieds de longueur sur 43 de largeur, disposées de manière à figurer la lettre H; le tout à trois étages, donnant 40 pieds de hauteur pour les murs sur les fondations, avec un toit de 23 pieds aussi de hauteur, l'avant-corps portant de plus, dans toute sa longueur, un fronton triangulaire sur chacune des deux faces de l'édifice. Tel était le plan de la bâtisse projetée et tel il fut exécuté dans son ensemble, qui atteignait une longueur de 574 pieds. Dès 1832, on ajouta à l'aile du nord un pavillon indispensable, à trois étages aussi, dont la longueur avec le passage qui le relie à la maison était de 66 pieds; ce qui portait la longueur totale à 640 pieds. Les travaux commencèrent de bonne heure au printemps, et le 31 de mai avait lieu la bénédiction de la première pierre, avec une solennité et au milieu d'un concours tout à fait extraordinaires pour le temps et le lieu. Voici le compte rendu de cette fête, tel qu'il fut publié dans la *Gazette de Québec*. (1)

Le 31 de mai a été un jour de fête et de réjouissance pour Nicolet. Ce jour ayant été fixé pour poser la première pierre d'un nouveau collège, Son Excellence le Gouverneur en chef, sur une invitation de l'évêque catholique de Québec et du seigneur du lieu, partit de Sorel le 30 au matin, accompagné de Madame la Comtesse, des aides de camp et de quelques autres messieurs, et arriva vers 2 heures après-midi, à la rivière Nicolet, vis-à-vis le village, dans le carrosse du seigneur, qui était allé au-devant de lui jusqu'aux limites de la paroisse. Une compagnie de volontaires de milice attendait sous les armes, à la rivière.

---

(1) Il est dû à M. Raimbault.

1827

au lieu du débarquement de Son Excellence, qui voulut bien descendre de la voiture et monter à pied la côte de l'église, au son des instrumens de musique, au bruit de la mousqueterie et de quelques pièces de petits canons, et au milieu d'un grand concours des habitans du village et des environs. Mgr Panet, M. le coadjuteur, accompagnés du clergé de la paroisse, des Messieurs du Séminaire et de tous les étudiants, s'étaient portés à la rencontre des illustres voyageurs, qui parurent très sensibles aux marques de respect et de joie qui accueillaient leur honorable visite.

Après un rafraichissement pris à la maison presbytérale, Son Excellence avec Madame la Comtesse et leur suite, allèrent faire leur visite au Séminaire où ils furent reçus avec les égards dus à leur rang. Sur une estrade élevée, revêtue de tapis, étaient disposés un fauteuil et des sièges où ces illustres hôtes allèrent se placer, au milieu des plus jeunes élèves, dont le maintien annonçait le profond respect dont ils étaient pénétrés.

Après le *God save the King*, plusieurs fois répété, une adresse fut présentée à Son Excellence par un écolier, au nom de la communauté, laquelle fut suivie d'un compliment chanté et d'un petit improvisé pour Madame la Comtesse, qu'on n'avait pas osé se flatter de voir en cette occasion. Les écoliers s'offrirent alors de jouer, sur un théâtre modestement décoré, un petit drame, dans l'intention de délasser Leurs Seigneuries des fatigues de la journée; ce qui fut agréé et accueilli avec cette indulgence que ne manquent de montrer en pareil cas de tels personnages, en faveur des efforts qu'on fait pour leur plaisir.

De là, Son Excellence et sa suite allèrent visiter les lieux d'amusements des écoliers, et parurent voir avec une surprise agréable leurs petits jardins, dessinés avec goût et ornés de décorations en treillis, en même temps qu'ils admirèrent ces beaux pins dont les rameaux toujours verts semblent protéger ces petits travaux de leur industrie et dont l'épais feuillage leur offre en toute saison un asile sain et des récréations agréables. La soirée finit par un excellent souper donné par le seigneur de la paroisse, au bon Gouverneur, à son aimable Comtesse, aux deux évêques, aux Messieurs qui les accompagnaient, auquel furent invités plusieurs autres membres du clergé.

Le lendemain, dès le matin, on entendait dans le village le tambour et la siffre qui rassemblaient les miliciens. A neuf heures, Son Excellence arriva et descendit à l'église, où la messe fut célébrée par Monseigneur Panet. L'office terminé dans l'église, la procession se mit en marche; elle arriva en chantant des invocations aux saints Anges, et surtout à saint Raphaël, patron du Collège, sur le lieu destiné au nouvel édifice, qui est éloigné de la maison actuelle d'une distance de cinq arpens environ. Cette procession se composait des deux évêques, de plus

de 20 prêtres, tant de la paroisse que du district, des ecclésiastiques et des élèves du Séminaire, au nombre de plus de 80; Son Excellence, accompagné de ses aides de camp, marchait à la tête des miliciens, précédés de leurs musiciens; une cavalerie de jeunes gens escortait le carrosse où étaient Lady Dalhousie et la dame du seigneur.

Mais pour faire partager à nos lecteurs tout le plaisir du spectacle imposant et varié qui se déploya sur le plateau élevé où doit être assis le nouveau bâtiment, il faudrait pouvoir leur mettre sous les yeux une esquisse des décorations qui y avaient été faites; quatre colonnes revêtues de verdure et surmontées de chapiteaux de feuillage formaient les quatre coins de l'enceinte, paraissant de loin comme de hauts palmiers. Au milieu de trois côtés du carré s'élevaient de vastes galeries couvertes de feuillage, entrecoupées de touffes de fleurs odoriférantes, ornées de guirlandes et de festons, dont l'une destinée pour les deux évêques et leurs assistants, l'autre pour Son Excellence et la Comtesse, le seigneur et sa dame, et les autres personnes de leur suite. La troisième, en forme de berceau, couronnait la première pierre de l'édifice projeté. On entrait dans ce vaste carré par des chemins sablés, en passant sous un arc de triomphe, dont deux autres galeries faites pour recevoir les notables du lieu et les musiciens, formaient les appuis, le centre de l'arcade s'élevant bien au-dessus. Toutes ces constructions se liaient les unes aux autres par des courants ou chaînes de verdure, en forme de guirlandes; ce qui faisait paraître ce vaste enclos comme fermé de toute part.

Quand tout le cortège fut arrivé et placé, le clergé au fond du carré, le Gouverneur et sa suite dans sa galerie, en face de la première pierre, toute la milice, tant la compagnie de la paroisse que celle de Saint-Grégoire, avec leurs drapeaux déployés, rangée autour et en dehors, avec un concours nombreux de spectateurs de Nicolet et des paroisses voisines, gardant le plus bel ordre et le plus profond silence, la cérémonie commença.

Les chants religieux, une musique mélodieuse, les psaumes chantés avec accompagnement, le recueillement des spectateurs, tout inspirait les sentiments les plus pieux, les vœux les plus ardents, tout appelait les bénédictions du ciel sur une entreprise si intéressante pour l'Eglise et la société.

La cérémonie religieuse terminée, le clergé se dévêtit de ses habits de chœur, une salve d'artillerie et de mousqueterie annonce une nouvelle scène. Son Excellence est conduite avec honneur par les deux évêques au berceau de la pierre fondamentale sur laquelle elle déposa le don généreux de 50 guinées, en faveur de la nouvelle bâtisse; ensuite tous les assistants, Mgr Panet, son coadjuteur, les autres messieurs du clergé, les magistrats, les officiers, les notables allèrent successivement mettre

1827

leurs offrandes, au son d'une musique agréable, pendant que les miliciens faisaient diverses évolutions avec une précision surprenante, pour le peu de temps qu'ils avaient eu à s'y préparer.

Cette partie de la fête dura près de deux heures. C'est alors que Son Excellence daigna descendre au milieu de l'espace et des groupes qui s'y formaient, se faisant présenter les officiers qui étaient dans les rangs et les nouveaux commissionnés, adressant à tous des paroles pleines de bonté et charmant les spectateurs par cet air gracieux et cette affabilité qui lui est si naturelle. Tout à coup la foule parut se porter vers la galerie de l'entrée. C'était une adresse à Son Excellence qui était offerte à la signature des paroissiens de Nicolet et qui, en moins d'une demi-heure, fut couverte de noms.

Le seigneur du lieu, au nom des signataires, alla demander au Gouverneur en chef la permission de la lui présenter, et sur son acquiescement, la lut avec émotion et enthousiasme. Son Excellence voulut bien faire, d'un ton de voix élevé, la réponse la plus gracieuse. Il y eut de vives acclamations et des hourras longtemps prolongés de la part de tous les spectateurs. Ainsi la même enceinte avait représenté tour à tour un vaste temple, un palais de verdure, un champ de Mars, une salle d'Etat, où avaient régné le plus bel ordre et la plus grande décence, et d'où les assistants semblaient ne s'éloigner qu'à regret, enchantés de l'émulation de respect, de bonté et de politesse dont ils avaient été témoins, de la part des différents membres qui composaient cette assemblée respectable.

Son Excellence fut reconduite avec les mêmes honneurs au Séminaire, où la corporation avait fait préparer un dîner de 40 couverts, pour Madame la Comtesse et son illustre époux, pour le seigneur du lieu et sa dame, les messieurs de leur suite, et pour messieurs les curés qui avaient assisté à la cérémonie. Au dessert, Mgr l'évêque de Québec porta la santé du roi, qui fut bue debout et avec les signes d'un profond respect, la musique des écoliers jouant le *God save the King*. La seconde santé fut portée au Gouverneur en chef et à lady Dalhousie, la troisième au seigneur de Nicolet et à sa dame, la quatrième à Mgr Panet, à Mgr Signay et aux autres membres de la corporation, la cinquième aux Messieurs du clergé et autres présents. Lord Dalhousie donna alors le toast: *Success to the new Colleges of Nicolet and of Yamaska*. Après qu'on se fut levé de table, les étudiants demandèrent la permission de représenter encore quelques petites pièces dramatiques, pour amuser leurs respectables hôtes. Ils s'en acquittèrent à la satisfaction des spectateurs, eu égard au peu de temps qu'ils avaient eu pour s'y préparer. On donna plusieurs fois des marques de vif intérêt aux traits de moralité qui faisaient le fond de ces petits drames. Une dernière scène termina heureusement la séance, lorsque la toile

fut levée pour une dernière fois et laissa voir, au fond du théâtre, un beau transparent qui représentait les armes de Sa Majesté. Toute l'assemblée se leva spontanément en signe de respect, pendant que la musique répétait l'air national *God save the King*. Enfin, un des plus jeunes élèves, se faisant l'orateur de tous ses confrères, s'avance et présente à Son Excellence un *bill* à sanctionner, avant son départ, pour un congé: ce que le gouverneur accorda avec beaucoup de grâce, prenant avec bonté cet enfant et le présentant à la Comtesse qui lui adressa aussi des paroles de bienveillance.

Son Excellence et son cortège, avec ceux des Messieurs du clergé qui ne s'étaient pas encore retirés, allèrent à six heures, prendre le thé au presbytère, d'où ils retournèrent à la maison seigneuriale. Il faudrait ajouter que les miliciens ne quittèrent pas leur poste de toute la journée: leur musique, leur tambour, le bruit de leur mousqueterie se faisant entendre au dehors, à différents intervalles, semblaient répandre aux accents des réjouissances de l'intérieur du Séminaire.

Ainsi se passa cette journée mémorable pour Nicolet et qui laissera des impressions profondes dans l'esprit de tous ceux qui furent les témoins de cette fête. (1)

La maçonnerie du nouveau collège se fit en quatre ans, de 1827 à 1830 inclusivement; elle est beaucoup à l'ancienne façon, solide, massive, mais faite avec soin, suivant les devis très détaillés fournis par M. Demers et Mgr Signay lui-même. La pierre employée est cette variété de granite connue sous le nom de syénite et qu'on trouve en assez grande quantité sous forme de cailloux roulés dans la rivière Nicolet et à l'endroit nommé *le Rocher*, à quelques milles de l'église, en remontant la rivière. Quant à la pierre taillée pour les encadrements des portes et des fenêtres, ainsi que pour les encoignures, elle fut préparée à Montréal et à Terrebonne. C'est Mgr Signay lui-même qui donnait les contrats pour cette espèce de pierre et il avait recours pour cela aux services bienveillants de M. Comte, procureur du Séminaire de

---

(1) Voir l'appendice de ce chapitre pour l'inscription qui fut renfermée dans la pierre angulaire du nouveau Collège, avec différentes monnaies et la liste complète du personnel et des élèves de la maison (II).

1827 à 1831 Saint-Sulpice et de M. Saint-Germain, curé de Terrebonne et ancien professeur à Nicolet. Sa longue correspondance avec ces messieurs, comme avec M. Raimbault, montre jusqu'à quel point il s'intéressait à la parfaite exécution de l'édifice et au choix des meilleurs matériaux pour y arriver. Homme de goût et d'ordre, il voulait que tout fût bien fait, jusque dans les moindres détails; de là les minutieuses et incessantes recommandations qu'il faisait à tous ceux qui prenaient part à l'ouvrage, soit pour l'exécution, soit pour la surveillance. Il ne manquait pas de venir à Nicolet au moins deux ou trois fois pendant la saison des travaux, pour se rendre compte par lui-même de leur avancement et de la manière dont ils étaient faits. De son côté, l'entrepreneur, M. Hébert, était actif et conduisait son entreprise habilement, à la satisfaction du coadjuteur, et de M. Raimbault qui en avait la surveillance habituelle. Tous deux étaient les trésoriers de l'œuvre, auxquels toutes les sommes étaient remises, soit par Mgr Panet, dont la générosité inépuisable pourvoyait à la plus grande partie des dépenses, soit par le clergé, qui fournissait aussi une bonne part à cette grande entreprise. (1) Pendant l'été de 1827, on fit les fondations du vaste édifice et on éleva les murs jusqu'au-dessus des spiraux de l'entresol ou de la cave; cela exigea 800 toises de maçonnerie. Les trois années suivantes, on fit un étage chaque été et lorsque toute la maçonnerie fut terminée, en 1830, on en avait fait en tout 3187 toises. Dès le 21 novembre de l'année précédente, un nouveau marché fut conclu avec M. Hébert pour la charpente, et on en arrêta un autre encore

---

(1) La souscription du clergé, en faveur de la bâtisse du nouveau collège de Nicolet, s'éleva à 17.000 piastres. Parmi les plus généreux souscripteurs, on doit compter M. François-Ignace Ranvoyzé, curé de Sainte-Anne de Beaupré; il donna une maison qu'il possédait aux Trois-Rivières, et dont la vente rapporta 1000 piastres.

avec le même pour la couverture de l'édifice, lorsque les murs <sup>1827 à 1831</sup> furent finis. Le bois pour la charpente, la toiture, les planchers, etc., avait été acheté de longue main, et toujours de première qualité, afin de n'en employer que de bien sec et de bien conditionné. Les fenêtres et les portes extérieures furent données à l'entreprise à M. F. Lafontaine, des Trois-Rivières. Enfin, dans la prévision d'ouvrir la maison nouvelle aux écoliers, dès la rentrée de l'année suivante, on fit un quatrième marché avec M. Hébert, en novembre 1830, pour la menuiserie indispensable du premier étage et des escaliers qui conduisent au second.

Cette grande construction n'était pas sans attirer l'attention et la curiosité du public, qui s'étonnait, non sans raison, des frais énormes qu'elle entraînait. On en parlait un peu partout, les uns avec inquiétude pour son achèvement, les autres avec plus de confiance dans son succès, mais tous la regardaient comme un monument imposant, élevé à la science et à la religion par la munificence des évêques de Québec et la générosité du clergé. Attirés par cette renommée, des visiteurs distingués venaient chaque année voir le nouvel édifice. Le lieutenant-gouverneur, sir James Kempt, voulut lui-même y faire une visite, au mois de septembre 1829. L'année précédente, l'évêque de New-York, Mgr Dubois, en promenade à Québec, s'était rendu à Nicolet dans le même but. " Il veut vous voir, écrivait Mgr Signay à M. Raimbault, et " visiter l'établissement nouveau." Le grand vicaire Demers, supérieur du Séminaire de Québec, l'auteur des plans et devis du nouveau collège, en suivait l'exécution avec grand intérêt et ne manquait pas de venir sur les lieux, à l'époque des vacances, pour examiner les travaux faits et donner son avis sur ceux à faire. " M. Demers, écrivait encore le coadjuteur " au même en septembre 1830, est revenu tout satisfait de " Nicolet, ainsi que les autres qui ont visité le chantier après



1827 à 1831 " lui. Je souhaite en revenir de même à mon troisième voyage que Mgr de Québec m'ordonne de faire dans le mois prochain, afin de régler les ouvrages de l'intérieur pendant l'hiver." Au reste, il était continuellement consulté par le coadjuteur, à cause de ses connaissances et de son expérience en architecture, et aussi parce qu'il était homme de goût. Mgr Signay, homme de beaucoup de goût lui-même, tenait à l'exécution parfaite des ouvrages et pour cela il recourait aux conseils et à la direction des connaisseurs, chaque fois qu'il s'agissait de décider certains points de détail relatifs à l'embellissement de l'édifice, ou de quelques changements projetés dans le plan primitif. Il s'adressa à un habile architecte du temps, M. Berlinguet, pour les dessins des portes principales de l'édifice, qu'il voulut faire exécuter suivant toutes les règles de l'architecture, avec des ornements convenables. L'encadrement en pierres taillées fut commandé à Terrebonne, et l'évêque n'épargna ses recommandations ni à M. Saint-Germain, chargé de choisir un maître tailleur de pierre et de surveiller l'ouvrage pour que toutes les proportions fussent bien observées conformément au plan, ni à M. Hébert quand il s'agit de la pose. " Je me flatte, écrivait-il à M. Raimbault à ce sujet, que vous serez content du tout; au moins s'il y manque quelque chose, ce ne sera pas ma faute, car je n'ai épargné ni plans, ni avis, ni recommandations, ni soins d'amis." La principale de ces portes, celle de la façade antérieure, nommée porte Saint-Bernard, en l'honneur de Mgr Panet, est d'ordre dorique, avec pilastres et entablement, et un attique surmonté de consoles qui servent à orner la fenêtre du milieu de l'avant-corps de l'édifice. La seconde, sur la façade de la cour intérieure, masquée aujourd'hui par le passage qui conduit à la nouvelle chapelle, fut construite aux frais de Mgr Signay, et se nomme porte Saint-Joseph, en l'honneur du donateur; elle est d'un style plus simple, d'or-

dre toscan, avec pilastres aussi et entablement. Deux autres, <sup>1827 à 1831</sup> placées au milieu des ailes, aux extrémités du corridor qui traverse toute la maison dans sa longueur, ont reçu les noms de Saint-Jean et de Saint-Philippe. Celle de l'aile du nord, de même que l'aile elle-même, reçut le nom de Saint-Jean, en l'honneur de M. Raimbault, qui fit les frais de cette porte. L'autre aile fut désignée sous le nom de Saint-Grégoire, à cause sans doute de sa proximité avec le chemin qui conduit à la paroisse voisine de ce nom. Sa grande porte, semblable à la précédente, se nomme porte Saint-Philippe, parce qu'elle fut payée par le curé de la paroisse qui a le même nom dans le comté de Laprairie, M. F. Pigeon, ami de Mgr Signay.

Cette construction du nouveau Collège était pour les évêques Panet et Signay un objet constant de soucis, une œuvre également chère aux deux. Le premier versait à pleines mains les deniers nécessaires à la réalisation du projet de son illustre prédécesseur, et le second mettait en œuvre tout son zèle et toute son activité pour élever un monument digne de sa noble destination : *Religioni et Bonis Artibus*, comme le porte l'inscription placée à son frontispice. Tous deux ne se trouvaient jamais assez bien renseignés sur l'état des travaux de la bâtisse et en demandaient des nouvelles sans cesse. " Quoique je vous aie déjà écrit deux fois " récemment, disait Mgr Signay à M. Raimbault dans une " lettre de juin 1828, pour vous faire tenir des notes à notre " entrepreneur, je ne manquerai pas l'occasion de Mgr. Du- " bois pour vous écrire encore aujourd'hui. J'ai souvent l'es- " prit sur le chantier et désire savoir comment les choses vont. " Est-on content du sable, de la chaux, etc. ? la maçonnerie " est-elle commencée tout autour de l'édifice ? Voyez-vous " ce qui se fait et en êtes-vous content ? M. Hébert manque- " t-il de quelque chose et vous paraît-il avoir assez d'ouvriers ? " Satisfaites-moi, je vous prie, sur ces différents articles."

1827 à 1831 Nicolet était trop éloigné de Québec, pour permettre d'y faire de fréquents voyages. Néanmoins le vieil évêque y venait une fois ou deux chaque année et le coadjuteur jusqu'à trois fois. Mais les lettres étaient nombreuses et longues; chaque semaine en voyait arriver trois ou quatre, à M. Rimbault, à l'économe et à l'entrepreneur.

Mgr Signay faisait surtout les frais de cette volumineuse correspondance, transmettait les ordres et annonçait les secours pécuniaires, sollicités ici et là, mais émergeant principalement à la caisse personnelle de Mgr Panet. "On ne peut vous dire, écrivait-il à M. Rimbault, quels sacrifices ou fait ici pour Nicolet, quelles demandes de tout côté vont avoir lieu pour continuer la bâtisse." (1) "Vous faites tous jours un sensible plaisir à Mgr de Québec, disait-il dans une autre lettre, quand vous lui faites connaître quelque détail nouveau; il me dit souvent: Eh bien! que fait M. Rimbault? Vous écrit-il?" Si le coadjuteur écrivait, agissait, et tendait la main un peu partout, le vieil évêque, lui, voulait voir les travaux avancer rapidement, et fournissait *le nerf de la guerre* avec une libéralité princière. "Mgr de Québec, qui prend la part la plus active aux travaux de Nicolet et qui veut les supporter de tous ses moyens, vous écrit aujourd'hui et vous envoie par M. Comte une somme de 400 louis pour vous aider à compléter les matériaux nécessaires pour l'étage qu'il veut toujours qu'on entreprenne dans son entier." (*Lettre de Mgr Signay, du 30 avril 1828.*) "Vous voyez ce qu'il est disposé à faire par ce qu'il a fait, et ce qu'il fait encore actuellement." (4 mai 1828.) A propos d'une somme assez ronde que M. Rimbault devait payer

---

(1) ... "Comptez sur mon activité et mon attention à saisir toute occasion de soutenir l'entreprise: rien n'y sera changé de ma part." (12 avril 1828) ...

pour la construction en voie de se faire, le coadjuteur lui écri-<sup>1827 à 1831</sup> vait: "Mgr de Québec y pense et elle entre dans ses arrangements pécuniaires de juillet. En attendant, il me dit de vous informer qu'il ne prétend point envoyer son coadjuteur en gredin au premier voyage du printemps." (1er avril 1829.) Une autre fois, il lui disait: "Mgr de Québec a plus de 300 louis à vous faire toucher; mais il veut que ce soit par main sûre. Il veut même que j'en sois le porteur, à cause du changement des portes, quoique je lui dise que je vous ai expliqué le tout le plus clairement possible et même soumis ma lettre à M. Demers. Un voyage de deux ou trois jours me coûte peu, dès qu'il est nécessaire; car je sacrifie volontiers pour ce grand et important objet et mon argent et mon temps." (21 juillet 1829.) Quelquefois Mgr Signay invitait M. Raimbault à s'adresser directement au vénérable prélat pour lui exposer le besoin d'argent où il se trouvait: "J'ai écrit hier à Mgr de Québec (*c'était pendant une visite pastorale*)... Insistez auprès de S. G. pour obtenir ses 200 louis le plus tôt possible. En peintre habile, peignez votre situation par les traits les plus expressifs; vous observerez qu'après quelques remarques vous obtiendrez votre demande. Je connais le terrain et le cultive souvent en faveur de l'entreprise."

A mesure que l'édifice s'élevait, le vieil évêque pressait davantage les travaux, comme s'il eût craint de n'en pas voir l'achèvement, à cause de son grand âge. "Il est si désireux, écrivait Mgr Signay au curé-supérieur, de voir achever le troisième étage, qu'il me presse de faire les marchés et les contrats pour le resta." (28 septembre 1829.)... "Monseigneur n'entend pas que rien n'arrête, mais au contraire il est toujours inquiet et craint qu'on ne s'y prenne pas assez tôt pour amener les choses projetées à perfection. Ainsi il se repose, comme moi-même, sur votre activité ordinaire."

1827 à 1831 (10 novembre 1829.) “ Mgr a accepté votre traite... Il est disposé à ne pas vous laisser manquer d’argent. Il presse et veut qu’on fasse de nouveaux marchés.” (16 novembre 1829.)... “ Je vous adresse une copie de notre dernier marché avec M. Hébert; vous verrez que nous taillons en grand; mais il n’y a plus à reculer, il faut couvrir l’automne prochain. Monseigneur désire savoir de vous de temps en temps comment vont les choses. La Providence ne nous manquera pas, je l’espère...” “ Vous trouverez au bas de la présente ce que Monseigneur se propose de vous donner en janvier prochain pour vos dépenses courantes. Il n’entend pas que vous manquiez du nécessaire, Dieu merci.” (14 décembre 1829.) Et, au pied de cette lettre, le vieil évêque avait écrit de sa propre main: “ Je pourrai dans le cours de janvier vous fournir une somme de 500 louis, sur lesquels il y aura 200 louis à prendre pour l’entreprise de la charpente et des solives du troisième étage par M. Hébert, et le reste pour les autres dépenses.” Le moindre retard, comme celui causé un jour par un des fournisseurs du bois de charpente, qui ne put satisfaire à son marché au temps convenu, jetait Mgr Panet dans de vives inquiétudes, et l’évêque Signay écrivait alors à M. Raimbault: “ Monseigneur est si troublé et si inquiet de cette affaire, qu’il me charge de vous dire de lui en écrire au plus tôt et d’entrer en négociation, s’il y a moyen de le faire.” (21 décembre 1829.) (1) Quelquefois il engageait le coadjuteur à se rendre sur les lieux pour s’assurer de l’avancement

---

(1) Une autre fois, à l’automne de 1830, le bon vieil évêque avait appris que M. Hébert ne faisait pas avancer les travaux de la couverture avec assez de rapidité, faute d’ouvriers. Il en fut très mécontent et s’en plaignit. “ Il est tout *fiacrant* contre lui,” écrivait Mgr Signay à M. Raimbault, en faisant allusion à l’exclamation ordinaire et bien connue du prélat: *fiacre!*

des travaux tels que convenus avec l'entrepreneur: " Mon-<sup>1827 à 1831</sup>  
 " seigneur me presse de faire un voyage d'automne dont j'au-  
 " rais bien désiré m'exempter." (10 octobre 1831.) Et il en  
 fut ainsi jusqu'à la fin de sa vie. Au mois de janvier 1832,  
 c'est-à-dire un an avant la mort du vénérable prélat, son  
 coadjuteur écrivait à M. Raimbault: " Monseigneur Panet,  
 " dont la bienveillance et le zèle ne diminuent point en fa-  
 " veur de l'établissement de Nicolet, est prêt à répondre à vos  
 " traites annoncées dans votre dernière. Il regrette, comme  
 " il l'a toujours fait, de ne pouvoir pas remplir totalement  
 " chaque demande à mesure qu'elle lui est faite; mais il  
 " laisse voir en toute occasion sa bonne volonté. Dans celle-ci  
 " il me charge de vous informer qu'il est prêt à remplir la de-  
 " mande de 100 louis échus, en faveur de M. Hébert, sur le  
 " marché de menuiserie, et aussi celle de 200 autres louis à  
 " compte de ce qui lui reste dû sur toute la maçonnerie de  
 " l'édifice."

A l'automne de 1830, après quatre ans de travaux, ou  
 quatre *campagnes*, comme le disait Mgr Signay, tout l'édifice  
 du nouveau Séminaire était couvert, et les 386 fenêtres avec  
 les 16 portes extérieures posées. L'événement était assez im-  
 portant pour que l'on offrît au Seigneur de solennelles ac-  
 tions de grâces. Le coadjuteur en prévint M. Raimbault dans  
 les termes suivants, par une lettre en date du 6 décembre:  
 " Je vous ai écrit l'autre jour trop à la hâte et n'ai pu vous  
 " communiquer l'intention que Mgr de Québec et moi avons  
 " qu'il soit chanté le plus tôt possible dans votre église une  
 " grand'messe d'actions de grâces, à laquelle le Séminaire as-  
 " sistera, avec votre peuple, s'il lui plaît de répondre à cette  
 " invitation, étant plus à la portée de le faire dans la cir-  
 " constance du jubilé où il se trouve, que dans toute autre.  
 " Il semble que le bienfait signalé de la Providence, dans  
 " l'exécution heureuse de cette entreprise extraordinairement

1827 à 1831 “ étonnante du nouveau Séminaire de Nicolet, doit être appréciée avec les sentiments de la reconnaissance la plus marquée, tant de la part de ceux que le Seigneur a jugés dignes d’avoir l’honneur d’y être employés activement, que de ceux qui, ayant partagé si amplement les avantages temporels qu’elle a produits, sont naturellement destinés à prendre plus aisément et plus fructueusement part aux bienfaits spirituels qui doivent découler de cet établissement en faveur du district en général. Ayez la complaisance de régler le tout avec M. le directeur, et si vous pouvez me faire connaître le jour où la chose aura lieu, je me joindrai à vous ce jour-là en célébrant la messe pour le même objet. Il est inutile de vous dire que nous payerons tous les frais de votre Fabrique.” Après l’accomplissement de ce pieux devoir, l’évêque écrivit de nouveau au même en lui disant : “ Je vous envoie aujourd’hui quelques mots pour vous exprimer ma vive satisfaction de la grand’messe que vous avez chantée le 16, et pour vous remercier de m’en avoir prévenu, suivant mon désir. Je me suis joint à vous, ce jour-là, pour le même objet qui intéressait la piété de votre peuple. Je me persuade aisément que tout s’est fait à la satisfaction des témoins oculaires de ce qui s’est opéré si merveilleusement, dans un si court espace de temps. Notre pieuse jeunesse, toute jubilante, a dû chanter de son mieux et exprimer au Seigneur, avec sa reconnaissance, son ardent désir de voir arriver l’époque désirée d’une translation.” On s’empressa de faire un nouveau marché avec M. Hébert pour une partie de la menuiserie du premier étage et de quelques appartements dans le second, afin de rendre la maison logeable après les vacances de 1831 ; ces travaux de l’intérieur furent poussés activement pendant l’hiver et au printemps.

Le 10 août de l’année 1831 est une date mémorable pour

le Séminaire de Nicolet. En ce jour eut lieu la bénédiction du nouveau collège et de sa chapelle, faite avec solennité par Mgr Signay, au défaut de Mgr Panet, que le grand âge empêchait de voyager. Cette cérémonie s'accomplit en présence de tous les prêtres du district, de quelques-uns des districts de Québec et de Montréal, et d'un concours nombreux, attiré aussi par les exercices de fin d'année qui eurent lieu le même jour. L'évêque fut reçu à l'entrée principale du nouvel édifice par le supérieur, accompagné du directeur, des professeurs et des élèves, qui lui adressa les paroles suivantes: " Si j'ose m'avancer au-devant de Votre Grandeur, ce " n'est pas, comme on le fait dans de pareilles circonstances, " pour l'introduire dans une maison qui lui est étrangère. " C'est chez vous, Monseigneur, que vous entrez. C'est au " nom et comme représentant du Chef illustre du diocèse et " de la corporation du Séminaire, dont vous êtes le digne hé- " ritier; c'est au nom de l'Eglise et au milieu de ce nom- " breux clergé, auquel cette institution est si redevable, que " vous venez prendre possession d'un établissement destiné " à être une pépinière de sujets pour le clergé et pour tous " les rangs de la société. C'est donc pour Votre Grandeur " la plus vive et la plus douce satisfaction que cette cérémo- " nie qui nous rassemble en ce moment, et une véritable fête " que l'inauguration de cet édifice. Permettez-moi de dépo- " ser aux pieds de Votre Grandeur les hommages et la recon- " naissance des élèves de ce Séminaire pour toutes les dé- " marches, les soins, les fatigues que lui coûte la maison qu'ils " sont si heureux de voir s'ouvrir, et qu'il nous soit permis " à tous d'unir nos vœux aux vôtres, et nos faibles prières " aux bénédictions que vous allez répandre pour sa prospéri- " té future."

Après la bénédiction, M. Raimbault monta en chaire et prononça un discours, dans lequel il rappela les origines de



1831

l'institution, en payant un juste tribut de reconnaissance à son prédécesseur comme curé de Nicolet, M. Brassard, dont la charitable et patriotique fondation d'une école élémentaire pour ses paroissiens servit d'origine à celle d'un collège classique. Il loua ensuite l'illustre fondateur de celui-ci, ainsi que les généreux continuateurs de son œuvre, fit de solides considérations sur l'instruction et l'éducation chrétienne, auxquelles cette maison était destinée, et finit en exhortant les élèves du jour à imiter leurs devanciers, dont les bons exemples devaient les guider, pour devenir eux-mêmes à leur tour les modèles de ceux qui leur succéderaient dans cet asile béni de la science et de la religion. Voici le début de ce discours : " En jetant mes regards sur la nombreuse et respectable assemblée, réunie dans cette enceinte, de différentes parties de la province, je me sens pressé de m'écrier : " quel est celui de tous ceux qui sont ici présents qui eût osé avancer, il y a seulement dix ans, que sur ce sol qui n'était jadis foulé que par les pas errants des tribus sauvages, sur ce terrain que couvrait naguères une antique forêt, s'élèverait en aussi peu de temps un vaste et majestueux édifice, tel que nous l'avons sous les yeux, digne de ceux qui en ont conçu le projet, digne de ceux qui ont concouru à son exécution, digne enfin de l'objet auquel il est destiné ! Il y a à peine quatre ans que nous en vîmes jeter les fondements, au milieu d'un concours également respectable, et le voilà aujourd'hui debout, ouvrant ses vastes portiques et prêt à recevoir cette brillante jeunesse, déjà formée dans la maison préparatoire de celle-ci, et dont le nombre s'augmentera en proportion de la grandeur de ce nouvel édifice. Mais à qui sommes-nous redevables de cette insigne faveur ? etc." Citons encore ce que l'orateur dit du fondateur, Mgr Plessis. " Mais qui pourrait énumérer les obligations infinies que devra à jamais cette institution au zèle, à la prudence, à la

“générosité de l'illustre prélat qui n'est plus, et dont le nom  
 “seul réveille les sentiments de la plus vive admiration et  
 “de la plus amère douleur? Elle n'était qu'au berceau; il en  
 “devina les destinées, il en conçut seul le projet d'agrandis-  
 “sément et il en prépara les moyens. C'est ce sage Pontife  
 “qui, à peine devenu le possesseur de cette école primitive,  
 “lui fit changer de face, versa presque tous ses revenus pour  
 “le soutien de ce collègue naissant, choisit parmi l'élite de ses  
 “jeunes prêtres ceux qu'il proposa tour à tour à sa direction,  
 “fit les sages règlements qui la régissent, lui prodigua toute  
 “sa sollicitude pour inspirer à cette communauté nouvelle  
 “un bon esprit, et mit tout en œuvre pour y faire fleurir à la  
 “fois les bonnes mœurs et les bonnes études. Puisse-t-il du  
 “sein de Dieu, où sans doute il repose, voir avec complai-  
 “sance cette maison nouvelle, dont il avait formé le dessein,  
 “qu'il avait tant désiré d'élever pour voir s'étendre et se dé-  
 “velopper le bien qu'il en anticipait! C'est une tâche qu'il  
 “a laissée à remplir à ses dignes successeurs.”

Cette imposante cérémonie du 10 août 1831 était la prise  
 de possession officielle de la nouvelle maison par la commu-  
 nauté Nicolétaine, et mettait fin à l'ancienne comme collègue  
 classique. Les écoliers disaient adieu à cette dernière, sinon  
 pour ne plus la revoir, du moins pour ne plus l'habiter. De  
 1803 à 1831, elle avait donné l'hospitalité à 28 générations  
 d'élèves, au nombre de 600, dont 75 finirent leur cours dans  
 le nouveau collègue. Sur ce nombre, il y eut 96 prêtres, dont  
 4 furent évêques, (1) 6 vicaires généraux et un prélat romain,  
 outre 7 séminaristes morts pendant leur cléricature: telle  
 fut la part de l'Eglise. Celle de la société civile se composa

---

(1) Outre les quatre évêques élèves du vieux Séminaire, NN.SS. Pro-  
 vencher, Cook, Baillargeon et Prince, deux autres y furent régents et y  
 firent toute leur cléricature, NN.SS. Gaulin et Bourget.

1831

de 37 avocats, parmi lesquels 4 furent juges, 42 médecins, 35 notaires, 6 arpenteurs, 18 instituteurs, 21 négociants, 71 cultivateurs, 23 de divers autres états connus, comme militaires, huissiers, horlogers, etc., et 234 dont les états de vie sont inconnus; 10 moururent pendant leur séjour au collège. Voilà le bilan exact, autant qu'il a pu être établi, du *vieux* collège de Nicolet, l'œuvre par excellence de Mgr Plessis, qu'il aurait été trop heureux de voir grandir et prospérer, en produisant toujours d'aussi beaux résultats, si la mort n'était venue sitôt mettre un terme à la noble et glorieuse carrière de cet illustre prélat. Le bon grain qu'il sema à Nicolet produisit donc avec abondance, au centuple même. Ce fut la juste récompense de ses vingt années de sollicitude et de sacrifices constants pour son cher Séminaire, dont il projetait encore l'élargissement, ou mieux, le renouvellement complet de l'édifice, quand le Seigneur l'appela à lui, laissant à ses deux successeurs immédiats le soin d'exécuter les généreux desseins qu'il avait formés.

Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici par quelles phases a passé l'existence de cette maison, toujours désignée sous le nom de *vieux collège* jusqu'en 1887, et que tous les Nicolétains aiment à vénérer comme le berceau de leur *Alma Mater*. Jusqu'à cette date, elle avait été conservée telle qu'elle était en 1831, lorsqu'elle fut abandonnée comme collège, à part pourtant le fronton qui ornait sa façade, abattu vers 1860, quand on renouvela la couverture, et l'addition faite en 1879 d'un étage, à l'extrémité du corps principal, voisine des pins. Avec quelques légers changements dans les divisions, on y avait fait plusieurs logements dont le loyer rapportait un certain revenu au Séminaire. De 1839 à 1842, le *vieux* collège, un logement excepté, fut loué au gouverne-

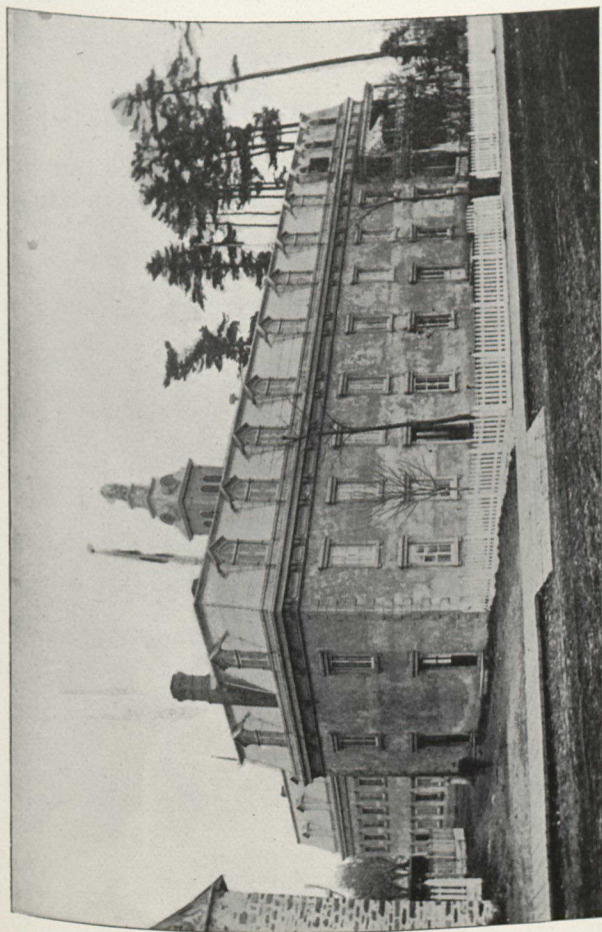
ment militaire et servit de caserne. (1) D'ordinaire, il y avait 1831  
 8 à 10 locataires qui l'occupaient, moins la partie réservée à  
 l'école élémentaire qui s'y tint toujours de 1846 à 1887.  
 Après l'ouverture du nouveau collège et jusqu'en 1846, cette  
 école élémentaire y avait été tenue dans une salle destinée à  
 cet effet, une des meilleures pièces de la maison et des mieux  
 finies. Cette salle, située au-dessus du parloir, avec ses hau-  
 tes boiseries d'autrefois destinées à protéger les enduits con-  
 tre le vandalisme de ses premiers hôtes, les enfants de l'é-  
 cole paroissiale, sert aujourd'hui de salle commune pour les  
 prêtres du Séminaire. On n'avait pas été longtemps sans  
 ressentir les inconvénients qu'offrait l'installation de l'é-  
 cole dans l'enceinte de la maison nouvelle. Après quelques  
 années d'expérience, on résolut de la loger convenablement

---

(1) Un incident raconté par M. Harper à Mgr Signay, dans une lettre de 1842, lorsqu'il s'agissait de prolonger d'un an le loyer du vieux séminaire pour les troupes de Sa Majesté Britannique, nous montre quel soin les soldats et les officiers prenaient de leurs quartiers dans la maison, au point d'y loger une vache, qu'ils oublièrent de faire sortir quand ils quittèrent les lieux. " Il est arrivé à ces pauvres casernes, écrivait le procureur, un incident dont le souvenir mérite d'être conservé. Un officier faisant la visite des chambres éprouva de la résistance derrière une porte dans une pièce où les paillasses avaient été vidées. Ne pouvant parvenir à l'ouvrir, il fit entrer un homme par le châssis, pour ôter l'obstacle. Ce brave, parvenu à tâtons à travers la paille légère près de la porte, et cherchant des mains ce qui pouvait l'empêcher d'ouvrir, empoigna deux grosses cornes. Bon Dieu, s'écrie-t-il, le diable! et d'un saut il fut bien vite hors de l'appartement, en jurant que ce n'était ni plus ni moins que Grippet qui s'était constitué gardien des casernes de Sa Majesté. Cependant, l'affaire ne pouvait pas en rester là: d'autres plus hardis lui succédèrent dans l'exploration, et la paille écartée, une grosse carcasse de vache s'offre à leurs yeux étonnés. La pauvre bête, suivant l'enquête qui fut faite, y avait été renfermée, il y a un an; ce qui explique enfin la peste qui a régné autour du vieux séminaire pendant tout l'été dernier... Je ne voulais pas laisser ignorer cette circonstance assez amusante dans l'histoire du vieux séminaire."

1831

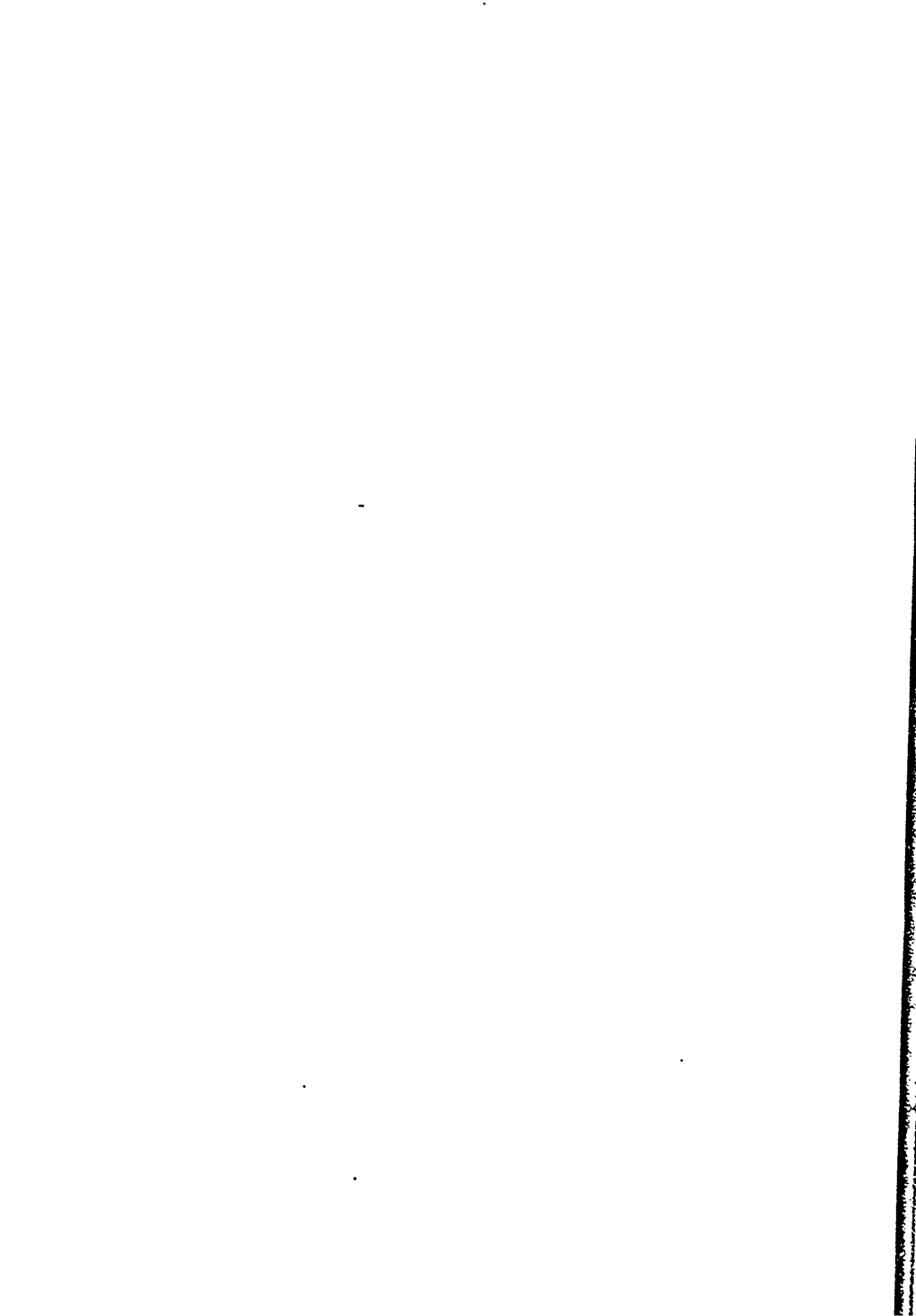
1831 dans l'ancienne. C'est cette école élémentaire que le Séminaire entretint toute à ses frais, maître et logement, par respect pour les intentions de M. Brassard et de Mgr Plessis, jusqu'à l'établissement des écoles dans la province par la loi de 1841. A partir de cette date, le Séminaire aida la municipalité scolaire à payer le salaire de l'instituteur, et fournit toujours gratuitement le local de l'école dans le *vieux collège*. Lorsqu'en 1887 Mgr Gravel, premier évêque de Nicolet, voulut établir une école académique sous la direction des Frères des Ecoles chrétiennes, pour remplacer l'ancienne école remontant à 1801, il entra en arrangement avec le Séminaire, qui lui céda à titre gratuit tout l'édifice du vieux collège, moins cette partie élevée d'un étage et recouverte d'un toit mansard, formant pavillon à l'extrémité est. Ce dernier logement préparé aux frais de M. l'abbé D. Paradis, ancien curé de la Baie et bienfaiteur insigne du Séminaire, et où il résida depuis 1879 jusqu'à sa mort, en 1885, fut aussi cédé l'année suivante à l'évêque, qui remboursa au Séminaire ce qu'avait coûté à M. Paradis cette résidence, c'est-à-dire 3000 dollars. Mgr de Nicolet obtint ainsi la possession du vieux collège en entier, avec le terrain adjacent pour la cour des élèves, et il déchargea le Séminaire de toute obligation ou redevance envers l'école élémentaire paroissiale, à laquelle pouvait l'astreindre la donation Brassard, devenue la propriété de Mgr Plessis et plus tard de la corporation du Séminaire. Il le fit réparer à ses frais, presque reconstruire à neuf, d'après le plan adopté pour le pavillon Paradis, en élevant d'un étage et recouvrant l'édifice d'un toit mansard, à l'exception cependant d'une partie de la pile, en arrière, qui fut rasée sur une longueur de 60 pieds, pour agrandir la cour. C'est ainsi que le *vieux collège*, devenu au-



Vieux Collège converti en Ecole des Frères, 1888.

jourd'hui l'Ecole des Frères ou l'Académie commerciale de Nicolet, a été ramené à sa première destination. Mgr Plessis a donc dû se réjouir dans le ciel de la belle et généreuse œuvre du premier évêque de Nicolet, en consacrant de nouveau cette maison, après l'avoir agrandie et embellie, à l'éducation de la jeunesse, et en la confiant aux mains habiles des fils de St-Jean-Baptiste de La Salle. 1831

---





## APPENDICE DU CHAPITRE V

## I

MÉMOIRE DE M. CADIEUX POUR LA TRANSLATION DU SÉMINAIRE  
DE NICOLET AUX TROIS-RIVIÈRES.

*A Monseigneur de Québec.*

La maison du Séminaire de Nicolet est en ruine, elle n'est plus logeable, ni même susceptible de réparations; sa construction et sa division intérieure étant essentiellement vicieuses, on ne pourrait jamais, même avec beaucoup de frais, en faire un séminaire commode.

Une nouvelle maison devient donc d'une nécessité urgente: mais on prendrait au moins £4000 qui seraient nécessaires pour une nouvelle construction qu'il ne faudrait pas faire pour 40 ou 50 ans, mais bien pour des siècles?

Si dans ces circonstances embarrassantes, il se rencontrait un moyen facile de procurer à la corporation un établissement propre à remplir toutes ses vues, un établissement tout fait, vaste, commode, qui ne coûterait rien ou presque rien, il semble que ce moyen mériterait d'être pris en considération.

Or, il existe aux Trois-Rivières, un ancien château devenu caserne et propriété du gouvernement. Ce bâtiment, vaste et d'une solidité à toute épreuve, serait dès maintenant, avec très peu de changements et de réparations intérieures, en état de servir de séminaire; il serait très facile d'y ajouter, par la suite, deux ailes qui en feraient une maison plus vaste que le petit séminaire de Montréal.

L'emplacement sur lequel est assis ce château est plus grand que les terrains des Séminaires de Québec et de Montréal; il contient 5 autres bâtiments, tant en pierre qu'en bois, et tous en bon état; dans une superbe situation, sur les bords du St-Laurent et au milieu de la ville; on y peut trouver, outre les bâtiments existants, deux vastes cours d'exercices, élevées et très aérées, une grande basse-cour et un jardin, etc.

Il n'est point du tout improbable que le gouvernement ne donnât gratuitement cet emplacement, vu l'objet public pour lequel il serait demandé; mais toujours est-il certain qu'on pourrait l'acquérir à très bon compte, avec des époques faciles de paiements et, ce qui est très

digne de considération, sans lods et ventes, ni dédommagement seigneurial quelconque. On a pour exemple l'acquisition du presbytère des Trois-Rivières; l'on sait, d'ailleurs, que le gouvernement est disposé à vendre toutes ses propriétés du département militaire situées dans la dite ville.

*Avantages de cette acquisition.* 1° Pour la corporation. Par cette mesure, elle se trouverait immédiatement en possession d'un fonds d'une grande valeur, et d'un logement solide, vaste et commode à aussi bonne composition que possible. 2° Pour l'économie. Le Séminaire, en conservant toutes ses propriétés de Nicolet, serait de plus à la portée d'un marché bien fourni, trois fois par semaine, et sur lequel on pourrait fréquemment profiter des bonnes occasions; les transports des provisions, des lettres, les voyages des maîtres et des écoliers pourraient s'exécuter en 15 ou 16 heures, des villes de Québec ou de Montréal, sans les inconvénients d'une traverse dispendieuse et souvent dangereuse. Cette mesure, outre qu'elle augmenterait indubitablement le nombre des pensionnaires, procurerait encore à l'établissement au moins 100 externes qui, au prix modique de £2 par an, amèneraient au Séminaire £200, ce qui payerait l'intérêt d'une somme de £3300. On a logé assez commodément, dans le château en question, jusqu'à 600 hommes; on peut donc très certainement loger actuellement dans la même maison 120 pensionnaires, lesquels, à £18 de pension, amèneraient au Séminaire £2160 annuellement!!! 3° Pour la religion. Le grand nombre d'excellents ecclésiastiques que promet le Séminaire de Nicolet, ne peut qu'augmenter par la mesure proposée; premièrement, parce qu'on aurait plus de pensionnaires, et secondement, parce qu'au lieu de soixante et quelques étudiants que le séminaire forme à présent, il pourrait en instruire 150 ou 160, par le moyen des externes que la ville peut fournir immédiatement et qui, sans cette mesure, n'auraient jamais pu étudier. Combien maintenant dans le clergé du diocèse d'excellents prêtres, qui ne le sont que parce qu'ils ont été à portée d'étudier comme externes, chez leurs parents! N'a-t-on pas essayé dernièrement à former une souscription pour placer des enfants dans les séminaires? Mais on s'est aperçu que pour procurer de l'éducation, seulement à 30 enfants, il aurait fallu trouver annuellement £540; or, où prendre cette somme? Cependant, par la mesure proposée, voilà dès à présent, au moins 60 enfants qui trouveront moyen d'étudier presque sans aucun frais.

Une école anglaise, dans le Séminaire, arracherait 60 enfants aux écoles royales et autres, dans lesquelles ils ne reçoivent aucune instruction chrétienne, etc.

*Réponses aux objections.* 1° Mais la fondation de M. Brassard a été faite à Nicolet et pour Nicolet... il y aurait injustice et plainte. Rép.

On ne devrait pas oublier que la fondation en question se borne à une école élémentaire: il suffirait donc pour la remplir d'entretenir un maître d'école à Nicolet. Le reste de l'établissement n'est pas de M. Brassard, mais bien du zèle généreux de Monseigneur actuel de Québec, aidé par son clergé; quelle injustice donc, ou quel sujet fondé de plainte, si de même évêque pour le plus grand bien de la religion transportait à Trois-Rivières le même établissement? 2° Mais la situation du séminaire en campagne est très favorable à la santé des enfants, à leurs mœurs, etc. Rép. On peut assurer qu'il n'y a pas, dans tout le Canada, un local plus sain que celui des Trois-Rivières, et les promenades des écoliers y seraient plus multipliées et plus agréables qu'à Nicolet. Dans le cas de maladie, on se trouverait à la porte d'un hôpital, servi par des religieuses, où pour 30 sols par jour, on reçoit tous les soins possibles. Quant aux mœurs, etc. On peut observer: 1° que c'est moins à la situation du Séminaire de Nicolet qu'au bon esprit qui y règne, à ses sages règlements, à l'aisance et aux amusements variés que l'on y donne aux enfants, en un mot à la sagesse et à la prudence de ses instituteurs, que ce bel établissement doit sa réputation; 2° le village de Nicolet ne devient-il pas un gros bourg où l'on rencontrera bien vite les mêmes prétendus inconvénients que dans les villes, et ne s'en est-on pas déjà aperçu? 3° La ville des Trois-Rivières, par sa situation entre les deux grandes villes, ne sera jamais une grande cité et, par conséquent, toujours plus propre à la bonne tenue d'une maison d'éducation que des villes de premier ordre; 4° Enfin ne serait-il pas facile d'ériger une chapelle dans le séminaire ou dans son enclos? Par ce moyen, les enfants rempliraient chez eux tous leurs exercices de piété, communions, visites au saint Sacrement, et ils ne seraient point tenus d'assister aux offices de la paroisse; cette mesure attirerait beaucoup de bénédictions sur le séminaire, et ferait éviter aux élèves beaucoup de dangers.

3° Les patentes de la corporation supposent son établissement fixé à Nicolet... ne serait-il pas dangereux de vouloir transférer, etc.? Rép. Mais à qui fera-t-on croire qu'il soit difficile d'obtenir une patente de translation?

4° La mesure proposée amènerait des difficultés à raison du changement de nom dans les lieux... Rép. Mais pourquoi changerait-on le nom de la corporation? Ne pourrait-elle pas continuer d'être dénommée: *Corporation de Nicolet, propriétaire et administratrice du Séminaire de St-Raphaël, à Trois-Rivières?*

5° Il faudrait changer un des membres de la corporation, parce qu'il n'y aurait plus de raison d'y admettre le curé de Nicolet. Rép. Pourquoi non? La cure de Nicolet étant le berceau de l'établissement du Séminaire, le curé de cette paroisse demeurant supérieur né de l'école de

fondation, le même pouvant être chargé de surveiller l'administration actuel de Nicolet; les talents, les vertus, la science de M. Raimbault, ne seraient-ce pas là des titres suffisants pour son admission dans la corporation?

*Remarques.* 1° Cette dernière réponse n'a point de rapport au curé actuel de Nicolet; les talents, les vertus, la science de M. Raimbault, son expérience et sa capacité comme Supérieur du Séminaire, doivent faire désirer de le voir conserver cette supériorité. Quoi donc empêcherait que M. Raimbault ne vint résider à Trois-Rivières comme supérieur du Séminaire et même des Dames Ursulines? Qui mieux que lui pourrait remplir ces deux objets? Ne pourrait-il pas être en même temps directeur des Religieuses? Y a-t-il dans le district un prêtre qui soit plus digne que lui de succéder à M. Noisieux, dans le grand vicariat de ce district? Cette dernière qualité lui conserverait sa place dans la corporation.

2° La ville des Trois-Rivières ne pourrait-elle pas devenir par la suite la résidence ordinaire des coadjuteurs de l'évêque de Québec, qui en seraient les curés? Ne serait-il pas plus convenable et plus utile que les coadjuteurs demeurassent dans un chef-lieu de district plutôt que dans une campagne isolée? Cette mesure serait très utile au séminaire en ce que les évêques, ayant suivi de près le spirituel et le temporel de cet établissement pendant leur coadjutorerie, n'en deviendraient que plus portés à promouvoir son avancement, étant devenus évêques de Québec. Cette mesure donnerait un relief réciproque et aux coadjuteurs et au séminaire, et le tout très certainement au profit de la religion et à la plus grande gloire de Dieu.

Celui qui a l'honneur de soumettre ce mémoire à Monseigneur de Québec, proteste devant Dieu et devant les hommes de la pureté de ses intentions; il ne s'y recherche en rien; il ne vise qu'à procurer plus d'étendue au grand bien qu'a déjà produit l'établissement du Séminaire de Nicolet; il est prêt à tout sacrifier pour le succès de la mesure proposée dans ce mémoire, laquelle fait depuis longtemps l'objet de ses vœux et de ses prières. *Ad majorem Dei gloriam."*

## II

Le document suivant des archives du Séminaire fait connaître ce qui a été déposé dans la pierre fondamentale, bénite le 31 mai et scellée le 8 août 1827. Cette pierre est la première pierre taillée de l'encoignure de l'avant-corps, en avant et à gauche, ou du côté de la procure.

Le huit août, mil huit cent vingt-sept, a été scellée la première pierre du Séminaire de Nicolet, en présence de M. Raimbault, archiprêtre, curé

et supérieur, de M. Girouard, prêtre, vicaire, de M<sup>Ms</sup>. Dion, professeur de philosophie, Desfossés, s.-d., économe, Ferland, eccl., professeur de rhétorique, Harper, s.-d., Delâge, s.-d., Gauvreau, eccl., Désilets, régents, et de tous les écoliers qui composaient la communauté.

Ont été déposés dans cette première pierre: 1<sup>o</sup> l'inscription telle qu'écrute ci-dessous, composée par M. Raimbault:

†

D. O. M.

Collegio huic S. RAPH., Arch. dedicato  
Ortum dedit Element. Schola.

A Revd. LUD. MAR. BRASSARD, huj. Paroch. Past. instituta,  
Et in privat. domo adsita Fluv. Nicol. habita,  
Quam acquisivit Ill. et Revdis. D.D. J. O. PLESSIS, Queb. Epis.  
felic. memo.

Et tum suis impens. tum Cleri donis valde ampliavit  
Hact. ut firmior staret jam adult. Institutio,  
Humtatum sciēnarumque gemmis ornata,  
Id. Prælat. indefes. traj. mari,  
Regias littrās obtinuit;

Et mox nov. ædificium studentium undequaq. adfluent. capax  
Extruend. cogitat. At morte preventus  
Id consil. dign. sua Sed. hæredi moliend. reliquit  
Hæc sua laus fuit succēsri, ut ex̄plo suo hortatibusq.  
Clerum piosq. Laic. stimulrēt ad sub̄dia fundenda,  
Quæ magn. hoc opus aggrediendi  
Et (ut spes est) perfēdi facult. præberent.

Id autem incept. auspicatum, ut bene procedat  
Invoc. Sūpmi Arctectæ nomine

HIC PRIMUS LAPIS

Ab Ill. et Revdis. D.D. BERN. CL. PANET., Epis. Queb.  
Coram Excel. Comite DALHOUSIE  
Viro boll. civiliq. laud. conspic.  
Huj. Provinc. pro Reg. Administratore  
Comitante uxore suā eximiā

Coram Ill. et Revdis D.D. J. SIGNAY, Epis. Fussul. et Sed. Queb. Coad.  
Cui nullus hoc cœpt. promovendi  
Studio vel opere accessit;

Coram honorat. KENÈL CHANDLER, Dnii Nicol. prædii  
Jura tēntē, et in multis operi favente,  
Simul cum conjuge suā benevolā;  
Præsentibus

Rev. Jn. RAIMBAULT huj. Paroch. Rec. Archipr. et Colleg. sup̄ore  
 Et Rev. Ox. LEPROHON ejusd. Colleg. Directore zelatissimo  
 Cum XIX aliis Præsteris

Inter quos Rev. GAB. COURTIN uno e V administrat.  
 Et plurim. sive in Militia, sive in Negot. perspicuis  
 Austante magn. tum ex Nicol. tum ex vicinis  
 Paroch. concursu, cum solem. rit. unanimq. plaus.

POSITUS FUIT

A. D. MDCCCXXVI die Maii XXXI Jubil. perextens, hic vigente,  
 Regnante in Angliâ GEORGIO IV,  
 Leone XII Romano Sed. occupte,  
 Ill. et Revdis. D. D. J. J. LARTIGUE Epis: Telm. Aux. et Vic. Gen.  
 Pro Mont. Distr. ; sup̄ore Semin. S. Sulp. Rev. H. ROUX Vic. Gen.  
 Scientiâ dotibusq. clericis præclaro,

Semin. Queb. Sup̄ore Rev. HIER. DEMERS, Vic. Gen.  
 Qui ædificii ichnograph. cam insig. perit. delineavit  
 Quod extruend. Dnus. J. B. HEBERT  
 Suscepit.

CORPORATIO

Cui Colleg. creditur Administratio

Ex Regiis lit̄ris. dat. Queb. die X Dec. A. D. MDCCCXXI  
 An. II. Regn. Georgii IV  
 In Cast. a S. Ludovico

Sub Magni. Sigil. Prøv. et Sign. Nob. Com. DALHOUSIE  
 Ejusd. Administrat. V const. memb. scilicet  
 Episc. Queb. ejusq. Coadj.

Vic. Gen. pro District. Trifluv. (nunc Rev. F. NOISEUX)  
 Nec non Rect. Paroch. Nicol.

Et Prætero à longri tempore Paroch. in eod. District.  
 Regente

Utroq. jam cum duob. Epis. nominatim inscripto.

2° Différentes pièces de monnaie dont le coin est ci-après marqué:  
 une *coppre* de l'Empereur Claude III, un chelin de la Reine Elisabeth,  
 un chelin du Massachusetts sous Cromwell, 1652, une pièce d'argent de  
 Charles II, 1679, une médaille semblable à une guinée sous George III,  
 deux médailles portant l'effigie de deux demi-aigles américains, une  
*coppre* des Etats-Unis, une *coppre* d'Angleterre avec l'effigie de Wellin-  
 gton, une pièce de cuivre de Portugal, une pièce de cuivre de Louis XVI,  
 une pièce de bronze de Louis XV, une pièce de cuivre d'Espagne, une  
 pièce de cuivre du règne de Guillaume et Anne, 1694, une *coppre*  
 frappée pendant la révolution française, une médaille de bronze du  
 cardinal Fleury, frappée sous Louis XV, une pièce frappée au coin de

la piastre espagnole, une pièce frappée sous George IV, une pièce d'argent du règne de Louis XVIII.

3° L'Almanach de l'année 1827.

4° Cinq médailles de plomb représentant le cachet de la Corporation; une sixième représentant d'un côté l'ancien Séminaire, et de l'autre les noms des Régents et des Ecoliers de chaque classe, comme ci-après:

PHILOSOPHIE	SECONDE	
1 J. Boucher	26 A. Lafontaine	47 Z. Varin
2 J. Nelligan	27 F. Rivard	48 L. Boucher
3 D. Déziel	28 J. Reaux	49 L.-A. Bourret
4 F.-X. Marcoux	29 L. Borne	50 L. Fortier
5 P. Pouliot	30 J.-C. Chapais	51 R. Fortier
6 V. Martin	31 I. Doucet	52 H. Gny
7 T.-B. Pelletier	32 L. Leblanc	53 A. Taché
8 J. Giblin	33 G.-A. Alsopp	54 F. Snelling
9 N. Turcotte	34 L.-P. Pacaud	55 J. Alain
10 F. Désaulniers		56 G. Holmes
11 T. Brassard	TROISIÈME	57 G. Mayrand
12 P. Hubert		58 N. Alexander
13 B. Legendre		
15 J.-B. Vanasso	35 A. Langevin	SIXIÈME
	36 P. Legendre	
	37 L. Noël	
	38 J.-E. Lévêque	59 D. L'Hortie
	39 C.-I. Lebrun	60 J. Joutas
	40 C. Perreault	61 T. Drummond
	41 E. Casgrain	62 S. Lentier
	42 J.-O. Giroux	63 H. Trépanier
	43 O. Lozeau	64 H. Ferland
	44 G. Borne	65 N. Gouin
		66 A. Douaire
	CINQUIÈME	67 J. Perreault
		68 L.-E. Landry
	45 E. Donnelly	69 E.-P. Léprohon
	46 J. Lentier	70 P. Wood.

Voici la traduction de l'inscription latine que nous venons de citer :

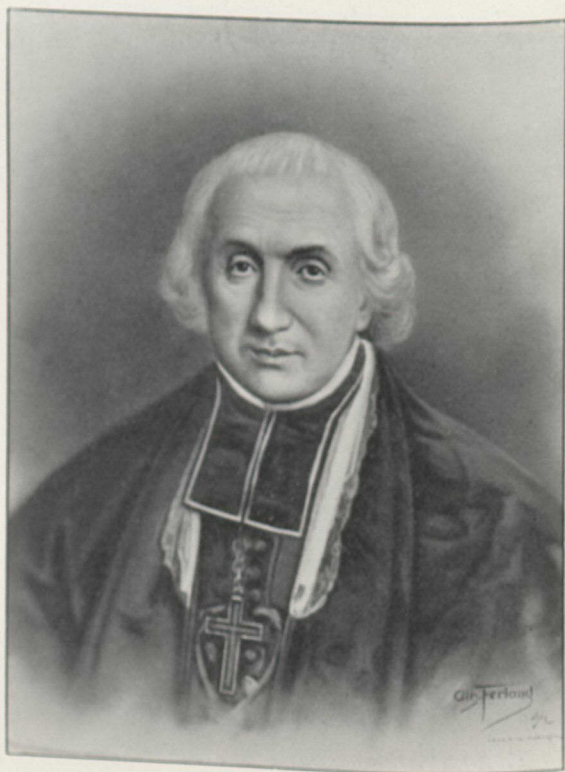
AU DIEU TRÈS BON ET TRÈS GRAND. Ce Collège, dédié à SAINT RA-  
PHAËL, archange, eut pour origine une école élémentaire, fondée par le  
Révérend LOUIS-MARIE BRASSARD, curé de cette paroisse, et tenue dans  
sa propre maison près de la rivière Nicolet. Acquisée par l'Illustrissime et  
Révérendissime Seigneur JOSEPH-OCTAVE PLESSIS, Evêque de Québec,  
cette maison reçut de lui de notables agrandissements qu'il effectua, tant  
à ses propres frais, qu'au moyen des dons du clergé. Pour mieux affer-  
mir l'institution parvenue à son adolescence, et déjà parée de l'éclat des  
lettres et des sciences, l'infatigable prélat traversa la mer pour obtenir

en sa faveur des lettres patentes royales. Bientôt il songea à construire un nouvel édifice, capable de contenir la foule des élèves qui affluaient de toutes parts. Mais prévenu par la mort, il dut léguer au digne héritier de son siège l'exécution de son projet.

Ce fut la gloire de son successeur d'exciter, par son exemple et par ses sollicitations, le clergé et de pieux laïques à fournir des fonds qui lui permirent d'entreprendre ce grand ouvrage et de le mener à bonne fin, comme on peut l'espérer.

Pour en consacrer les commencements sous d'heureux auspices, le nom du Suprême Architecte étant invoqué: — en présence de Son Excellence le Comte DALHOUSIE, personnage orné de tous les genres de mérites, civils et militaires, gouverneur de la Province, au nom du Roi, accompagné de sa très noble épouse; en présence de l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur JOSEPH SIGNAY, Evêque de Fussela et Coadjuteur du siège de Québec, dont le zèle à promouvoir cette entreprise n'a pas été surpassé; en présence de l'Honoré KENNEL CHANDLER, seigneur de Nicolet, rattaché par de nombreux services à l'œuvre commencée, et de sa bienveillante épouse; étant présents aussi, le Révérend JEAN RAIMBAULT, Archevêque, curé de la paroisse et Supérieur de ce Collège, le Révérend JOSEPH-ONÉSIME LÉPROHON, Directeur très zélé du même Collège; dix-neuf autres prêtres, parmi lesquels, le Révérend GABRIEL COURTYN, l'un des cinq administrateurs; de plus, un grand nombre de militaires et de citoyens distingués et au milieu d'un grand concours venu, tant de Nicolet que des paroisses voisines; — CETTE PREMIÈRE PIERRE a été posée solennellement, au bruit d'applaudissements unanimes, par l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur BERNARD-CLAUDE PANET, Evêque de Québec, l'an du Seigneur mil huit cent vingt-sept, le trente-un mai; le Jubilé étant étendu et promulgué ici, GEORGE IV, régnant en Angleterre, LÉON XII occupant le Saint-Siège; l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur J.-J. LARTIGUE étant Evêque de Ternesme et Vicaire Général pour le district de Montréal; le Supérieur du Séminaire de St-Sulpice étant le Révérend H. ROUX, Vicaire Général, prêtre distingué par sa science et ses vertus; le Supérieur du Séminaire de Québec étant le Révérend JÉRÔME DEMERS, Vicaire Général, qui a tracé avec une rare habileté le plan de cet édifice, dont le Sieur JEAN-BAPTISTE HÉBERT a entrepris la construction. LA CORPORATION chargée de l'administration du collège, en vertu de lettres patentes données à Québec le dix décembre mil huit cent vingt-un, l'an deux du règne de George IV, au château St-Louis, sous le grand sceau de la Province et le sceau du noble comte DALHOUSIE, est composée de cinq membres, savoir: l'Evêque de Québec, son Coadjuteur, le Vicaire Général du district des Trois-Rivières (actuellement le Rév. F. NOISEUX), le curé de Nicolet et le plus ancien curé du District. Ces deux derniers, ainsi que les deux Evêques, ont été inscrits plus haut nommément.





Mgr J. SIGNAY

Treizième Evêque et premier Archevêque de Québec

## CHAPITRE VI.

1831-1841

Ouverture du nouveau Collège.—Mort de Mgr Panet.—Mgr Signay continuateur de l'œuvre de ses prédécesseurs ; il poursuit les travaux de l'intérieur de la maison.—M. Raimbault, supérieur (*suite*).—M. Léprohon, directeur (*suite*).—M. C. Harper, économiste et procureur.—Les bienfaiteurs du Séminaire à cette époque.

Ce fut tout un événement pour Nicolet que l'ouverture du nouveau collège, au mois d'octobre 1831. Elle n'eut lieu que le 12, au lieu du 1er, qui était à cette époque, et encore longtemps après, le jour réglementaire pour la rentrée des écoliers. La cause du retard était les travaux urgents qu'on exécutait à l'intérieur de l'édifice pour le rendre logeable, au moins dans une partie. Personne n'avait plus hâte d'ouvrir aux élèves les portes de cette vaste maison que le directeur, M. Léprohon, dont le vœu le plus ardent allait enfin se réaliser, celui de voir la communauté logée plus au large et plus confortablement qu'elle ne l'avait été jusque-là. Il avait sans doute influé de tout son pouvoir sur Mgr Plessis pour le presser d'entreprendre la construction d'un nouveau collège plus grand et plus commode que l'ancien, en faveur de ses chers enfants. Aussi nous l'avons vu, sur l'invitation de l'évêque, visiter les curés du district de Québec, pendant les vacances de 1825, pour recueillir des souscriptions afin d'assurer le succès de l'entreprise projetée. Depuis quinze ans, il avait été le fidèle et zélé directeur de cette maison, au bien de laquelle il s'était voué sans réserve. Tout ce qui pouvait favoriser son développement et ses progrès ne pouvait que le réjouir. Ce fut donc une des plus douces joies de sa vie de voir arriver le jour où il pourrait admettre ses élèves dans

1831

un bel édifice, inachevé, il est vrai, mais qui serait bientôt aussi confortable qu'il était spacieux. Il ne fut pas de l'opinion de ceux qui voulaient renvoyer la rentrée des écoliers, cette année, au commencement de novembre, afin de permettre d'avancer un peu plus les travaux de l'intérieur, et il sut gagner à son avis Mgr Signay, qui insista pour qu'elle se fit au plus tard le 12 octobre. " Quoique M. Hébert ne puisse " pas, écrivait le prélat à l'économé, livrer au 10 son ouvrage " aussi parfait qu'il le désirait, je crois que si on peut loger " sainement les enfants, indépendamment de la perfection " de l'ouvrage, il n'est guère possible de différer plus tard " que le 12, sans risquer de perdre plusieurs pensionnaires et " de laisser nos ecclésiastiques errants. Qu'on chauffe les " poêles avec précaution. A la Toussaint, voir nos élèves sur " les chemins, exposés à tous les risques d'une navigation " précaire et de traverses périlleuses, nous attirerait des re- " proches. Je m'imagine qu'il manque bien des choses, mais " comment résister à l'empressement de M. Léprohon, qui " voit les choses comme je viens de l'exposer? "

Jusqu'à l'année 1828-29, c'est-à-dire pendant douze ans, cet homme dévoué fut le seul prêtre du Séminaire; sur lui par conséquent pesait une lourde responsabilité, et comme directeur des écoliers et des ecclésiastiques régents, et comme professeur de théologie, et comme préfet des études. Il avait donc à voir à tout, discipline, morale, instruction religieuse, études, et de plus, comme ses prédécesseurs, il fut chargé d'aider le curé-supérieur dans le ministère paroissial, et cela jusqu'en 1826, alors qu'un vicaire fut nommé à Nicolet. Quelle somme de dévouement, de travail et de fatigue ne lui a-t-il pas fallu pour s'acquitter de ses multiples devoirs avec autant de succès et aussi parfaitement qu'il l'a fait! Car, il n'en négligeait aucun et était constamment à son poste, toujours prêt à répondre aux exigences de sa charge, toujours

plein de bonté et d'une charité vraiment paternelle pour ses élèves. S'il faisait mine quelquefois d'un visage sévère et menaçant à l'égard des coupables, on reconnaissait vite que cette sévérité n'était qu'à la surface, pour maintenir le respect de l'autorité, mais que le fond restait toujours le même, aussi bon et affectueux qu'auparavant. Tous ceux qui ont eu l'avantage de vivre sous sa houlette, lui ont rendu le même témoignage et en ont conservé le meilleur souvenir; ils se sont plu à le proclamer le modèle des directeurs, un vrai père pour tous et un saint prêtre.

L'année 1828-29 fut la première depuis l'origine du Séminaire qui vit deux prêtres habiter sous son toit. M. Charles Harper, de Québec, après avoir terminé ses études à Nicolet, de 1822 à 1824, et y avoir enseigné pendant quatre ans, fut ordonné en septembre 1828 et y demeura comme économiste, puis ensuite comme procureur, professeur de théologie et supérieur jusqu'à sa mort en 1855. Une infirmité (il avait un pied bot) l'obligeait à marcher avec une canne et lui aurait rendu l'exercice du saint ministère difficile, presque impossible dans certains cas; aussi passa-t-il toute sa vie au Séminaire, où il put rendre de très utiles services dans les diverses fonctions qu'il remplit, mais surtout comme économiste et comme procureur pendant de longues années. Il sut gagner la confiance de Mgr Signay par son esprit d'ordre, un véritable talent économique et le bon goût qu'il montra en général dans l'exécution des travaux de l'intérieur de la maison et d'embellissement à l'extérieur. Cette confiance entière de l'évêque, il la conserva toujours; il fut son homme d'affaire et de confiance, dans tout ce qui concernait l'administration du Séminaire au temporel et même parfois au spirituel. Aussi, longue et fréquente était la correspondance qui s'établit de bonne heure entre le prélat et l'économiste, qui devint bientôt le procureur attitré de la corporation, exerçant

1831

par suite une grande influence sur toute la conduite des affaires du Séminaire. Cette correspondance se poursuivit jusqu'à la mort de l'évêque; elle nous a été heureusement conservée, comme celles de NN. SS. Plessis, Panet et Signay avec M. Raimbault, formant ensemble la plus intéressante partie des archives historiques de l'institution. (1)

Dès les premières lettres de Mgr Signay à M. Harper, nous voyons avec quel soin le digne évêque cherchait à intéresser le nouvel économiste au bien du Séminaire, et aussi quelle confiance il reposait déjà en lui. "Toutes les peines que je me suis données, lui écrivait-il en janvier 1830, pour le succès et la prospérité du Séminaire de Nicolet depuis que j'en suis devenu l'un des administrateurs, et dont vous avez pu être témoin vous-même, doivent assez vous faire comprendre quel plaisir vous me ferez, ainsi qu'à Monseigneur de Québec qui s'en occupe continuellement, lorsque vous nous donnerez de temps en temps quelque connaissance des affaires temporelles de cette maison. Et aussi par quelle voie plus intéressante peut-elle nous parvenir que par celui en qui la corporation repose sa plus grande confiance! Ainsi, voilà un mot d'avis que vous prendrez pour motif de vous étendre en détails sur l'économie; il ne

---

(1) Il est fort regrettable que M. Léprohon n'ait pas eu l'idée de conserver les lettres qu'il recevait de ces mêmes évêques, surtout celles de Mgr Plessis, qui nous auraient fait connaître nombre de détails intéressants, complètement perdus aujourd'hui, sur les élèves du temps et sur les professeurs; car on peut juger de cette perte par celles adressées à M. Raimbault, où nous en trouvons déjà beaucoup, mais qui devaient être encore plus nombreuses dans la correspondance de l'évêque avec le directeur. Il avait pour principe, au contraire, de détruire tous les papiers et toutes les lettres qui lui appartenaient, pour n'en rien laisser après lui; il en fit même un ordre exprès à son exécuteur testamentaire. Nous ne pouvons qu'estimer le sentiment d'humilité qui l'a poussé à agir ainsi; mais nous sommes bien forcés, aussi de regretter la perte de si utiles papiers pour l'histoire du Séminaire.

“ vous reste plus qu'à agir en conformité avec cet avis...  
“ Les choses iront à merveille lorsque des deux côtés on s'in-  
“ formera de tout, qu'il s'agisse d'argent ou d'effets. Je vous  
“ promets ma ponctualité ordinaire; reste la vôtre que vous  
“ me promettez aussi et sur laquelle je me repose.” Quelques  
jours plus tard, il lui écrivait de nouveau au long pour lui  
donner d'utiles conseils sur l'économie, entrant dans les plus  
minutieux détails relativement aux viandes, au beurre, à la  
farine, etc., afin d'assurer leur conservation en bon état. Il  
commençait ainsi sa lettre: “ Comme membre de la corpora-  
“ tion du Séminaire de Nicolet, je dois, sans doute, m'inté-  
“ resser de mon mieux à tout ce qui a rapport au bien et à  
“ l'agrandissement de cette maison, si précieuse dans ce mo-  
“ ment, et qui le sera encore plus par la suite, pour la reli-  
“ gion et l'avantage du pays. Vous me trouverez donc prêt,  
“ en toute circonstance, à seconder vos vues intéressées aux  
“ mêmes objets, et sur lesquelles aussi la corporation repose  
“ une véritable confiance. Je ne puis que louer votre début  
“ économique pour les viandes, etc...” Et, après lui avoir  
donné les meilleures recettes pour la préservation des denrées  
alimentaires, il lui indique le moyen d'empêcher les rapines  
qui se commettaient parfois dans la forêt qui couvrait encore  
la plus grande partie de la terre du collège. “ Venons-en à  
“ votre bois dilapidé. Monseigneur me charge de vous dire  
“ qu'il faut en premier lieu faire annoncer à la porte de l'é-  
“ glise qu'il y a une défense expresse de prendre du bois à  
“ l'avenir sur la terre. Quiconque y contreviendra est expo-  
“ sé à en subir toutes les poursuites légales. Il serait peut-  
“ être mieux d'établir un gardien, chargé même de faire  
“ toute la partie odieuse qui ne conviendrait guère à des  
“ membres de la maison. Un jour effrayé arrêterait les  
“ autres. C'est ainsi que le Séminaire de Québec a réussi à  
“ préserver un petit lot couvert de bois dans la banlieue du

1831

“ Cap-Rouge. Concertez-vous à ce sujet avec M. Rimbault, à qui j’en éris un mot; car lui-même, comme curé de Nicolet, a des intérêts à prévenir ces déprédations faites sur la terre du Séminaire.” (1) Dans une autre lettre d’une date assez rapprochée de la dernière citée, il lui disait: “ Je vous remercie de vos bonnes nouvelles économiques: du pain, de la viande, du beurre, quoi de mieux? . . . Pour le fermier Côté, j’en suis très satisfait et je l’ai toujours été de cet intelligent cultivateur. Je me garderai bien de penser à l’éloigner de la ferme. Vous me dites, à ma vraie satisfaction, ce qu’aucun avant vous n’a pu me dire, à savoir, que cette ferme (celle de St-Michel) rapporte un montant de 50 louis. Faites-moi le plaisir de me dire ce que rapporte celle de l’île à la Fourche, ou ce qu’il faut ajouter pour la faire valoir. Vous pouvez être sûr que Côté (qui fait les plus grands éloges de la sagesse et de la douceur de votre administration) n’a pas plus envie de nous laisser que nous de le voir partir. Il est encore moins porté que jamais à le faire depuis qu’il a des rapports avec le nouveau régime économique. Temporalisez pour le moment et, par le soin et les observations que je m’aperçois que vous apportez à la gestion qui vous est confiée, mieux que qui ce

---

(1) Le curé de Nicolet avait, à cette époque, le droit de prendre sur le terrain du Séminaire le bois nécessaire pour chauffer sa maison. Ce droit admis par Mgr Plessis en faveur de M. Rimbault, par pure bienveillance, quand il racheta la terre et l’école Brassard de la succession Denaut, serait devenu avec le temps une véritable servitude pour le Séminaire. Après examen des titres, il fut reconnu qu’il n’avait pas sa raison d’être; en conséquence, et d’un commun accord, il fut aboli par un acte de la corporation en 1844. “ Il a paru, écrivait M. Harper à Mgr Signay, à la Corporation que le privilège de la coupe du bois accordé par le testament de M. Brassard ne s’étendait pas plus loin qu’au desservant ou à son successeur immédiat. Ce qui milite en faveur de cette opinion, c’est que M. Rimbault, pendant 33 ans qu’il a été curé de Nicolet, ne paraît pas s’être jamais prévalu de ce privilège.”

“ soit, après l’espace d’un semestre, vous serez au fait de  
 “ tout, et saurez quels amendements il serait à propos de 1831  
 “ faire . . . Prenez pour règle sage d’éloigner, tant que vous  
 “ le pourrez, les gens de journée à nourrir à la maison . . .  
 “ Mais j’en ai tant appris de votre bonne manière de voir sur  
 “ tout cela, que c’est inutile d’entrer dans d’autres détails.  
 “ Votre surveillance attentive vous en fera plus connaître  
 “ que tout ce qu’on pourrait vous en dire. Travailler à sim-  
 “ plifier les rouages de la machine, c’est l’essentiel. Faites  
 “ annoncer aux portes des églises du voisinage que le Sémi-  
 “ naire a besoin de telle et telle chose, et soyez persuadé que  
 “ dix offrans viendront au concours. Vous épargneriez ainsi  
 “ les voyages inutiles, fatigants, inquiétants, *déchirants* pour  
 “ les hardes, et surtout un cheval au bout de l’an, sans parler  
 “ des harnais et des voitures, etc. L’habitude de vous atten-  
 “ dre chez eux, de la part des vendeurs, cessera, et celle de  
 “ venir vous offrir s’établira pour toujours. L’espoir d’être  
 “ bien payé, en voilà assez pour exciter cet empressement  
 “ d’aller vous trouver. Ménagez votre santé pour première  
 “ économie. Sachez que vous me ferez toujours plaisir en me  
 “ donnant de temps en temps des nouvelles des affaires cou-  
 “ rantes qui ont pour objet la gestion qu’on vous voit traiter  
 “ avec tant d’avantage et d’intérêt pour le Séminaire.” Cer-  
 “ tes, il est facile de voir que l’évêque voulait donner tout l’en-  
 “ couragement possible au nouvel économe, en ne lui ména-  
 “ geant ni les éloges, ni les recommandations et les avis, non  
 “ plus que l’expression d’un grande confiance. Il en fut tou-  
 “ jours ainsi de leurs rapports, aussi longtemps qu’ils durèrent,  
 “ c’est-à-dire jusqu’à la mort du prélat en 1850. (1)

(1) Et si l’on veut savoir jusqu’où s’étendaient les recommandations  
 que l’évêque faisait sans cesse à l’économe pour le bien de la maison,  
 qu’on lise la lettre suivante, ou plutôt le *post-scriptum* d’une de ses  
 lettres. “ Gare au feu! Guerre déclarée aux pipes et encore plus aux por-



1831

A l'entrée des classes, en 1831, il n'y avait de logeable dans le nouveau collège que les pièces du premier étage, et la salle d'étude avec un dortoir, au second. Il fallut s'accommoder pour l'année de ce logement, qui valait encore beaucoup mieux que l'ancienne maison, et se résigner à entendre continuellement le bruit du marteau et des autres outils des ouvriers qui y travaillaient. M. Hébert ne put terminer qu'à la longue les travaux de menuiserie du premier étage, entrepris par son contrat du 30 novembre de l'année précédente,

“teurs de pipes allumées dans les bâtiments, boutiques, greniers, chambres  
 “à coucher, etc. Un misérable, portant pipe allumée, jeudi dernier, vient  
 “de brûler un bâtiment considérable appartenant au docteur Mount à la  
 “Pointe-Claire, avec chevaux, voitures, harnais, etc., et ce n'est qu'avec  
 “la plus grande difficulté qu'on a arraché la maison aux flammes. En  
 “1796, une pipe chez le juge Monk, consuma le monastère des Récollets,  
 “outre la maison et les dépendances du juge, 15 ou 20 maisons d'alen-  
 “tour, et je vous assure (*videntibus oculis*) que toute la ville était me-  
 “nacée d'une conflagration générale. Je passai là près d'une heure et  
 “demie sur ma maison à éteindre les tisons enflammés que le vent ap-  
 “portait de la haute ville à la basse et dans toutes les directions. Après  
 “cela, et dix autres exemples que je pourrais citer, on voit des domes-  
 “tiques, d'une air aisé et sautillant, aller dans les bâtiments avec leurs  
 “pipes allumées (j'en ai vu à Nicolet), et ces téméraires trouvent qu'on  
 “est trop difficile et trop exigeant. Qu'ils disent ce qu'ils voudront, je  
 “prends la peine de vous adresser ce *post-scriptum* pour rappeler encore  
 “à chacun d'eux, ainsi qu'aux fermiers et en particulier à notre célèbre  
 “fumeur Poulin, ce que je pense là-dessus et ce que toute personne rai-  
 “sonnable doit penser. Autorisez-vous, pour ce que je vous ai répété  
 “tant de fois à cet égard, de ce que je vous dis encore aujourd'hui et, au  
 “nom de ce qu'il y a de plus conforme à l'esprit de conservation des  
 “dépôts précieux, je vous conjure (sachant que ce n'est pas sans attendre  
 “un bon effet de vos dispositions vigilantes), je vous conjure de faire  
 “dans toute occasion sentir ceci, que l'on pourra qualifier de crainte  
 “pessimisme, à tous ceux qui dépendent de votre inspection: on ne  
 “peut jamais prendre trop de précaution contre le feu. Votre qualité de  
 “procureur ou d'économé vous donne *pleno jure* inspection sur les tra-  
 “vaux du nouveau séminaire, et j'ai vu avec un sensible plaisir dans  
 “votre dernière, ce que vous me dites sur vos dispositions à surveiller  
 “par vous-même...”

au point que tout n'était pas encore terminé aux vacances de 1832. Ces dernières vacances furent plus longues que les autres, à cause du fléau qui venait d'éclater dans le pays. Le choléra sévissait terriblement dans les villes et aussi plus ou moins dans les campagnes. Le Séminaire de Nicolet, comme ceux de Québec et de Montréal, fut obligé d'abrégé l'année scolaire, pour ne pas exposer ses élèves aux atteintes de la terrible épidémie.

Les vacances, qui s'étaient ouvertes le 20 juillet, se prolongèrent jusqu'aux 15 octobre. On profita de ces longues vacances pour avancer les travaux de l'intérieur, tels qu'ils avaient été minutieusement spécifiés et "suivant le meilleur goût," comme l'exigeait le devis. (1) Dès qu'ils furent termi-

---

(1) Il suffit de citer quelques clauses des contrats et devis auxquels l'entrepreneur, M. Hébert, était astreint, pour se faire une idée du soin que Mgr Signay prenait à faire exécuter les travaux de la manière la plus solide, la plus durable, avec les meilleurs matériaux, et toujours avec élégance. Toutes ses lettres à M. Rimbault et à M. Harper sont remplies de détails à ce sujet et de maintes recommandations, pour la parfaite exécution des entreprises dont ils avaient la surveillance.

"CONDITIONS. Tout l'ouvrage sera exécuté dans le meilleur goût, par "de bons ouvriers et à dire d'experts... Tout le bois employé sera de "pin rouge ou de pin blanc, de la plus belle qualité et bien sec... Les "lattes seront de cèdre, bien choisies, droites, de la meilleure qualité et "posées avec le plus grand soin. Les madriers employés dans les colom- "bages seront de pin rouge ou blanc, autant que possible, et non d'épi- "nette, fendus et réduits à 4 ou 5 pouces... Toutes les portes des "chambres et des salles seront d'assemblage, posées avec double cham- "branle, suivant le modèle indiqué, surmontées de corniches convenables. "Ces portes seront du meilleur goût, à panneaux, avec moulures soulevées "et rapportées avec des pointes, et cela sur les deux faces. Celles dans "les murs seront posées avec des jouées qui leur seront en tout sem- "blables. Elles auront toutes, dans le moins, un pouce et trois quarts "d'épaisseur et seront de pin blanc sec et de bois marchand... Il sera "fait des lambris d'appui d'assemblage, à panneaux avec moulures, et "surmontés de cymaises, de bois de pin sec, avec plinthes, dans tout l'in- "térieur de l'édifice, au bas de toutes les murailles, des cloisons lattées,

1832

nés ou à peu près, vers le commencement de l'automne, on s'occupa immédiatement d'une autre entreprise assez dispendieuse, celle d'une boulangerie et d'un pavillon tout à fait indispensable pour les latrines. Dans le plan tracé par M. Demers, il y avait deux pavillons pour cet usage, un au bout de chaque aile, en arrière de la maison. Il fut décidé qu'un seul serait construit pour le moment, et l'aile Saint-Jean ou du nord fut choisie pour le recevoir, comme étant l'endroit le plus commode et d'un accès plus facile pour la communauté, dont les grandes salles, de récréation et d'étude, étaient dans cette aile, et la cour des jeux tout auprès. Quant au pavillon de l'autre aile, celle de Saint-Grégoire, il n'a été bâti qu'en 1898 et 1899, mais pour un tout autre but, comme on le verra plus loin. (1) C'est ainsi que le plan du Séminaire, tel que tracé en 1826, n'a été exécuté complètement que 72 ans plus tard.

L'endroit choisi pour placer la boulangerie était près du chemin des Quarante ou de Saint-Grégoire, à 60 pieds de l'aile du même nom, en ligne parallèle avec cette aile; l'édifice y est encore, mais il ne conserve plus son premier usage. Cette bâtisse en pierre, qui devait aussi donner logement au

---

“ dans tous les corridors et dans toutes les chambres... Les trois grands  
 “ escaliers conduisant au second étage auront les rampes, les bras et les  
 “ barreaux en merisier, les marches et contre-marches en chêne, avec un  
 “ feuillard posé en arase sur chaque marche. Le tout dans la forme des  
 “ escaliers du Séminaire de Québec... Il surveillera attentivement les  
 “ ouvriers, qui seront bien choisis, et donnera tous ses soins pendant l'ex-  
 “ ecution des ouvrages, afin qu'il n'arrive aucun dommage aux châssis,  
 “ vitres et autres parties de l'édifice. Défense de fumer dans l'intérieur  
 “ de l'édifice à tous les ouvriers et autres... ” (Contrat du 30 nov. 1830.)

(1) Il fut bien question, en 1840, de bâtir ce second pavillon, pour le même objet que le premier; mais on y renonça bientôt, vu que le besoin n'était pas pressant, et une partie des matériaux amassés à cette fin servit à la construction d'une maison sur la ferme de l'île à la Fourche.

boulangier et à sa famille, est une maison de 36 pieds sur 30. 1833  
Elle est construite, ainsi que le pavillon, comme le Séminaire et dans le même style, mais à un seul étage. Les dimensions du pavillon sont aussi de 36 pieds sur 30; mais il a trois étages, avec un passage de 30 pieds de longueur sur 15 de largeur, de même hauteur que l'édifice, pour faire communiquer les étages de l'aile avec ceux du pavillon. Le contrat de l'entreprise, pour les deux bâtisses, fut encore donné à M. Hébert, le 19 novembre 1832, avec un devis très détaillé fixant la qualité des matériaux à employer et les divers ouvrages à faire, de manière que les deux édifices fussent complètement finis à leur livraison par l'entrepreneur, qui avait un an pour les construire. La maison destinée à la boulangerie et au boulangier ne conserva pas longtemps cette destination, sept ou huit ans au plus; car on trouva bientôt moins dispendieux de se servir d'un boulangier qui avait sa propre boutique et auquel le Séminaire fournissait la farine. Elle servit ensuite et pendant plusieurs années de hangar à grain et à farine, puis de savonnerie. Elle fut réparée en 1888, après qu'on y eut enlevé l'immense four qui en occupait une jolie portion et, pour agrandir encore le logement, on substitua un toit mansard au toit à croupe qu'elle avait reçu en premier lieu. Dans cet état, elle devint la résidence des femmes de service, cuisinières et autres, que le Séminaire employa jusqu'en 1898. Ces dernières furent alors remplacées par les Sœurs de la Sainte-Famille, qui à leur tour occupèrent cette maison, en attendant le parachèvement du pavillon de l'aile Saint-Grégoire qu'on leur destinait. Aujourd'hui, après toutes ces métamorphoses, elle est devenue la buanderie du Séminaire. Quant au pavillon construit en 1833, sa destination n'a jamais varié; seulement il a subi divers changements pour le mieux et bien propres à lui donner un meilleur crédit sous le rapport de l'odeur et de l'hygiène.

1833

Surtout, l'établissement d'un aqueduc à Nicolet permit, en 1884, de mettre les choses de ce département sur un pied beaucoup plus satisfaisant.

L'année 1833, presque à son début, apporta un grand deuil à tous les catholiques du Canada et en particulier au Séminaire de Nicolet. Le 14 février, le vénérable évêque de Québec, Mgr Panet, octogénaire, rendait à Dieu sa belle âme, après avoir gouverné huit ans son vaste diocèse avec la plus grande sagesse. Accablé par le poids de l'âge et le fardeau d'une aussi lourde administration, sentant ses forces l'abandonner, il avait remis entre les mains de son coadjuteur la direction du diocèse, le 16 octobre 1832, et s'était retiré à l'Hôtel-Dieu de Québec, pour y passer dans la retraite les derniers jours de sa longue carrière et se préparer à la mort. Après quelques mois de repos, une courte maladie vint l'enlever à l'affection de ses diocésains. "A huit heures et demie, hier matin, écrivait Mgr Signay à M. Raimbault, le digne et vénérable prélat dont vous avez été informé de la maladie, a terminé sa carrière, avec cette douceur, cette tranquillité d'esprit que tout le monde lui a connue. Depuis son décès, la ville est dans un pieux mouvement, chacun voulant aller vénérer ses restes; les uns désirent le toucher, les autres le voir et posséder quelque chose qui lui appartenait. Des malades, dans l'idée commune qu'il a fait plusieurs guérisons miraculeuses, redoublent de confiance. Nos marguilliers, avec leur zèle ordinaire, ne veulent pas être, à l'égard de ce digne évêque, inférieurs à ce qu'ils ont été pour Mgr Plessis. Son Excellence le Gouverneur doit assister aux funérailles, ainsi que les membres de la Législature." Quelques jours plus tard, il écrivait encore au même: "Mgr Panet est en vénération et en odeur de sainteté. . . Lord

“Avlmer a fait toute chose à notre pleine et entière satisfac-  
 “tion.” 1833

Le Séminaire de Nicolet perdait ainsi son bienfaiteur insigne, le digne continuateur de l'œuvre de Mgr Plessis, auquel le nom de Mgr Panet doit être à jamais associé, par cette maison, avec la plus profonde reconnaissance. C'est à lui qu'est due en grande partie la construction du nouveau collège, pour lequel il n'a pas déboursé moins de 36,000 piastres. Aucun autre bienfaiteur du Séminaire n'a atteint par ses largesses un chiffre aussi élevé. Il lui consacra de son vivant la presque totalité de ses biens personnels et de ses revenus comme évêque, et, par son testament, les derniers restes de sa fortune. (1)

En prenant les rênes de l'administration, il voulut exécuter sans retard le dessein généreux de son prédécesseur pour la reconstruction du Séminaire. Il en pressa les travaux, dans le désir de les voir terminés avant sa mort; ses vœux furent réalisés et il put contempler de ses yeux le vaste édifice, que sa générosité avait contribué si largement à élever pour l'honneur de la Religion et de la Patrie, à peu près fini pour l'extérieur, lorsqu'il y fit une dernière visite en septembre 1830. Tel était l'intérêt qu'il portait à cette œuvre, qu'il la suivit avec la plus vive sollicitude, malgré son grand âge et ses nombreuses occupations, et cela jusqu'au bout de ses forces, s'imposant même de grandes fatigues pour se rendre à Nicolet et constater par lui-même l'avancement des travaux de l'édifice. Il se soumettait à de nombreux sacrifices, à des retranchements qui allaient jusqu'au

---

(1) “... 4° Donne et lègue le dit testateur à la Corporation du Séminaire de Nicolet, tout ce qui lui restera dû en constituts, argent monnayé et dettes actives, à quelque somme et en quelques lieux qu'ils soient.” (Testament de Mgr Panet, 31 juillet 1829.)

1333 nécessaire, afin de pouvoir fournir plus largement aux frais de la nouvelle construction. Il arriva une fois, à l'approche de l'hiver, qu'un domestique, en entrant dans la chambre du vénérable vieillard, le trouva monté sur un escabeau près d'une armoire ouverte, fort occupé à chercher quelque chose. Le serviteur s'empessa d'offrir ses services pour trouver ce qui faisait l'objet des investigations. " Je cherche, dit le prélat, mon bonnet de fourrure; qu'est-il donc devenu? " " Ce bonnet est bien vieux, repartit le domestique, et n'est plus convenable à Votre Grandeur. — Mais, fiacre, repar-tit le vieil évêque, avec son exclamation habituelle, si je m'achète un nouveau bonnet de fourrure, qui bâtira à Ni-colet? "

Au sujet des sommes considérables que le vénérable évêque défunt avait si généreusement mises à la disposition de la corporation du Séminaire pour la construction du Séminaire, il ne sera pas inutile de faire connaître ici une assez grave difficulté soulevée à ce sujet et de quelle manière elle fut résolue par son successeur, qui avait hérité de toute la générosité et de tout le dévouement des deux évêques précédents pour l'institution de Nicolet. Le second évêque de Québec, Mgr de Saint-Valier, avait établi, de son propre patrimoine, des rentes sur l'hôtel de ville de Paris, en faveur de ses successeurs sur le siège qu'il occupait et de quelques institutions religieuses du pays, entre autres, du Séminaire de Québec et des Sœurs de la Congrégation de Montréal. A l'époque de la révolution française, ces rentes cessèrent d'être payées, et il en fut ainsi jusqu'à leur réclamation par la voie du gouvernement britannique, auquel les intéressés s'étaient adressés pour les faire reconnaître par le gouvernement français et en obtenir le paiement ou la remise des fonds formant le capital. A la suite de longs débats entre les deux puissances, les réclamations de l'évêque de Québec, et des autres ins-

titutions religieuses du Canada, furent reconnues par la France, qui s'engagea à payer les arrérages des rentes et le capital, après avoir nommé une commission à cet effet, et moyennant une certaine réduction. Un agent fut envoyé à Paris pour suivre l'affaire, recevoir les fonds et les transmettre à l'évêque de Québec, chargé d'en faire la distribution ou le partage, suivant la teneur de l'acte de fondation par Mgr de Saint-Valier, en 1717; M. Thavenet, prêtre de Saint-Sulpice, fut chargé de cette mission. La remise se fit à partir de 1827 et se continua les années suivantes. Dans le partage il y avait à tenir compte à la succession des évêques de Québec, depuis 1792, date de la suppression des rentes, c'est-à-dire à NN. SS. Hubert, Denaut et Plessis, de la part afférente à chacun d'eux, en proportion du temps qu'ils avaient occupé le siège. Ainsi il fallut que Mgr Panet, auquel M. Thavenet remettait les sommes revenant à l'évêché de Québec, versât près de \$2,000 à la succession Denaut, représentée par l'hon. F.-L. Quesnel, époux de Mlle Marguerite-Amable Denaut, l'héritière de son oncle l'évêque de Québec, comme on l'a vu au premier chapitre de cette histoire. La part de Mgr Plessis revint de droit à Mgr Panet, son légataire universel, par un testament en due forme. Le règlement de toute cette affaire prit beaucoup de temps, souleva plus d'une difficulté et ne fut complet qu'en 1848, par la reddition des comptes de M. Thavenet, acceptée par les intéressés. (1)

Pendant longtemps on ignora si les sommes versées par la commission de Paris à l'abbé Thavenet, et par celui-ci à l'évêque de Québec et aux autres institutions, représentaient

---

(1) M. Thavenet mourut en 1844, avant d'avoir terminé l'affaire. Les comptes furent repris par le P. Galerni, envoyés à l'archevêché de Québec et acceptés enfin en 1848.



1833 simplement les arrérages des rentes, ou les capitaux et les rentes accumulées. Dans la crainte qu'une partie de la somme qu'il avait gardée comme sa part personnelle, sur la remise des fonds de France, ne fit partie du capital constitué en faveur des évêques de Québec, au lieu de représenter uniquement les arrérages des rentes, et comme il l'avait versée pour la construction du Séminaire de Nicolet, Mgr Panet accepta comme compensation, pour lui et ses successeurs, une pension alimentaire et un logement au Séminaire, tel que le tout lui était offert par la corporation; l'acte en fut dressé aux Trois-Rivières par le notaire Dumoulin, le 3 septembre 1829. La corporation était représentée dans cet acte par M. Noisieux, V. G., M. Raimbault et M. Courtin, formant la majorité des membres. Il y est dit: " Lesquels membres, en présence, de l'avis et consentement de Sa Grandeur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Bernard-Claude Panet, évêque de Québec, désirant en leur dite qualité et autant qu'il est en leur pouvoir donner des marques certaines de leur reconnaissance pour les bienfaits sans nombre de Sa Grandeur Monseigneur Bernard-Claude Panet envers la dite corporation, et dans la certitude où ils sont que ses successeurs suivront ses louables exemples de bienfaisance, ont volontairement donné et assuré au dit Seigneur Evêque et à ses successeurs Evêques, ce acceptant pour lui et ses dits successeurs Evêques catholiques de Québec, à toujours un logement convenable dans le dit Séminaire de Nicolet, tant pour les dits Evêques, leur secrétaire et leur domestique, avec tous les objets nécessaires pour leur séjour dans le dit Séminaire, place dans les écuries pour les chevaux qui y seront nourris, attelés et dételés; à quoi les dits MM. Noisieux, Raimbault et Courtin s'obligent tant pour eux que pour leurs successeurs en office de ce jour à toujours." De plus Mgr Panet chargea son coadjuteur, Mgr

Signay, qui devait lui succéder, de remettre à la disposition de l'évêché la somme qui serait reconnue comme faisant partie du capital, si toutefois la chose était bien constatée, pour reconstituer au pays ce capital primitivement placé en France au profit des évêques de Québec. 1833

Le nouveau coadjuteur, M. Pierre-Flavien Turgeon, élu immédiatement après le décès du vénérable évêque Panet, entra de plein droit dans l'administration du Séminaire de Nicolet, comme membre de la corporation, suivant la charte; mais il n'avait pas hérité de l'intérêt et de l'affection des trois évêques précédents pour cette maison, bien qu'il connût mieux que tout autre ce que ces prélats avaient fait pour son établissement, et que tous trois lui eussent donné leur estime et leur confiance — il avait été secrétaire de Mgr Plessis, exécuteur testamentaire de Mgr Panet et choisi comme coadjuteur par Mgr Signay. A peine était-il reconnu dans cette dernière qualité, qu'il souleva des doutes sur la validité, ou l'insuffisance au moins, de l'acte du 3 septembre 1829, au sujet de la pension et du logement accordés aux évêques de Québec, à titre de reconnaissance générale et au besoin de compensation pour les sommes provenant des fonds de France. Il parvint assez facilement à faire partager sa manière d'envisager la question à deux autres membres de la corporation, à M. Raimbault et à M. Cadieux, successeur de M. Noiseux comme vicaire général des Trois-Rivières. (1)

Cette question soulevée par le coadjuteur fut une source d'inquiétude et de chagrin pour Mgr Signay, tout dévoué à l'œuvre Nicolétaine et qui voyait son cher Séminaire exposé à une nouvelle charge assez lourde, sans raison fondée sur la

---

(1) M. Courtin était mort le 16 août 1832 et avait été remplacé par M. Delaunay, curé de Saint-Léon, le plus ancien curé du district; ce dernier ne prit aucune part à l'administration du Séminaire.

1833 justice ou la nécessité. Il fit tenir aux membres de la corporation un mémoire où il réfutait par de bons et solides arguments les motifs mis en avant pour rescinder l'acte du 3 septembre 1829, et lui en substituer un autre par lequel on reconnaîtrait que tout l'argent reçu de France par Mgr Panet, pour l'évêché de Québec, avait été mis à la disposition du Séminaire de Nicolet et employé pour sa construction. Malgré tous les efforts du digne évêque, son coadjuteur élu et les deux autres membres de la corporation, présents au bureau où cette question s'agita, le 18 mai 1833, persévérèrent dans leur opinion et la résolution suivante fut adoptée à la majorité des voix : “ Que la corporation ayant découvert qu'outre  
“ les sommes considérables mises à sa disposition par feu  
“ Monseigneur Bernard-Claude Panet, Evêque de Québec,  
“ aux fins de construire le nouveau Séminaire, se trouve celle  
“ de vingt-quatre mille trois cent cinq livres tournois, qui  
“ forme le capital des rentes ci-devant constituées en France  
“ par Monseigneur Jean-Baptiste Lacroix de St-Valier, se-  
“ cond évêque de Québec, et depuis quelque temps rembour-  
“ sées au dit feu Seigneur Evêque Panet ; et considérant que  
“ l'acte passé par elle le 3 septembre 1829, aux fins d'assurer  
“ au dit Seigneur Evêque et à ses successeurs un logement et  
“ une pension alimentaire dans le dit Séminaire, tant pour  
“ eux-mêmes que pour leur secrétaire, leur domestique, etc.,  
“ ne motive pas la mesure prise alors sur la nature des fonds  
“ reçus et leur destination, passera immédiatement un nou-  
“ vel acte, soit pour le rescinder, de manière à constater que  
“ la susdite somme a été réellement placée sur l'établisse-  
“ ment du Séminaire de Nicolet, et à changer la pension ali-  
“ mentaire y mentionnée en une rente annuelle de 1458 li-  
“ vres tournois, ou 1620 livres ancien cours, qu'elle s'oblige-  
“ ra de payer à Mgr Signay actuellement Evêque de Québec,  
“ et à ses successeurs, comme rente du dit capital de 24,305.

“livres tournois.” En conséquence de cette résolution, un 1833  
nouvel acte fut passé le 21 mai devant le notaire Parent, de Québec, désigné sous le nom d’ “ Accord portant assignation de rente par la corporation du Séminaire de Nicolet à Sa Grandeur Mgr l’Évêque de Québec.” Il y est dit que la majorité des membres de la corporation désire expliquer et même rescinder en partie l’acte du 3 septembre 1829, parce qu’ils ont reconnu que feu Mgr Panet avait reçu de France non seulement les rentes arriérées de la fondation de Mgr Lacroix de Saint-Valier en faveur des évêques de Québec, mais aussi le capital de cette dotation, et l’avait versé entre les mains de la corporation du Séminaire de Nicolet; que ce capital appartenant au siège de Québec, il convient qu’il soit placé de manière à produire un revenu à l’évêque actuel et à ses successeurs, sans que la succession de Mgr Panet s’en trouve responsable; que le capital de cette dotation, par suite des défalcatons qu’il a subies, se réduit à 27,000 livres ancien cours, dont la rente de 1,620 livres sera payable le 1er du mois d’août de chaque année à l’évêque catholique de Québec et à ses successeurs; que cette rente sera rachetable par la corporation, en remboursant le capital à l’évêque de Québec. L’acte du 21 mai 1833 laisse subsister le logement en faveur des évêques de Québec, de leur secrétaire, domestique, etc., comme il avait été stipulé dans celui du 3 septembre 1829, “ avec la plus grande confiance, y est-il dit, que l’évêque actuel de Québec et ses successeurs en office continueront de “ favoriser de tout leur pouvoir le Séminaire de Nicolet.”

Cette obligation de rente imposée au Séminaire de Nicolet et acceptée bien à contre-cœur par M<sup>r</sup> Signay, était assez peu fondée en justice, au moins tout à fait prématurée, comme on le reconnut plus tard. L’évêque en avait donné les raisons aux autres membres de la corporation, dans le mémoire dont nous avons parlé, et nous les trouvons aussi dans plusieurs

1833 notes qu'il a laissées de sa main sur ce sujet. " Où est l'ins-  
" trument, disait-il dans son mémoire, par lequel la corpora-  
" tion de Nicolet puisse certifier qu'elle a reçu telle ou telle  
" somme provenant d'un tel fonds plutôt que de tel autre?...  
" N'y a-t-il pas à craindre qu'on ne reproche à l'évêque suc-  
" cesseur d'avoir si promptement induit la corporation à res-  
" cinder un acte suffisant pour témoigner sa reconnaissance  
" envers un bienfaiteur, et trop précipitamment, puisqu'on  
" ne saurait déterminer précisément si les réclamations de  
" l'évêque de Québec sont remplies dans leur totalité, et s'il  
" recevra effectivement le montant sur lequel on prétend fixer  
" des rentes annuelles et perpétuelles? " Dans les notes rela-  
" tives à l'acte du 21 mai 1833, Mgr Signay disait: " 1° Sans  
" parler du revenu annuel assuré et formé par les soins de  
" l'évêque de Québec (contrat du 1er août 1831) pour lui et  
" ses successeurs à l'évêché de Québec, Mgr Panet, en recou-  
" vrant les fonds constitués en France pour le dit évêché, était  
" obligé tout au plus, en faveur de ses successeurs, de cher-  
" cher à rétablir le seul montant du capital constitué en  
" France, et non les rentes de ce capital qui étaient la pro-  
" priété individuelle des évêques. . . 2° Si le capital ci-de-  
" vant constitué en France, en faveur de l'Evêque de Québec,  
" n'a pu être rétabli dans son entier, à raison de défalcation  
" dans la banque, de frais de gestion, ou l'autres causes de  
" diminution, Mgr Panet n'était plus obligé de rétablir au  
" Canada un capital de la valeur première. Par là même, si  
" la corporation de Nicolet voulait entrer dans les obliga-  
" tions de l'Evêque de Québec, elle ne devait et ne pouvait  
" recevoir que l'engagement de payer la seule rente de la  
" partie de ce fonds constitué en France, en faveur de l'E-  
" vêque de Québec, qui est restée réelle dans les mains de  
" l'Evêque, tous frais ci-dessus mentionnés réduits et acquit-  
" tés. Car toute autre somme fournie par Mgr Panet à la

“ construction du Séminaire est absolument étrangère au capital ci-devant constitué en France. Il s’ensuit donc que si la somme formant le fonds pour l’évêché n’a jamais pu se réaliser, ni ne le peut par la suite, par les fonds de France, la corporation du Séminaire de Nicolet, en passant l’acte du 21 mai 1833, aurait terminé avant le temps une affaire encore pendante et, par une telle mesure, imposé sur le Séminaire, sans raison et à son préjudice, une charge non voulue par le fondateur. Il s’ensuit aussi que les répu- gnances bien fortes que l’évêque diocésain a exprimées au bureau du 18 mai 1833 n’étaient pas sans fondement, et qu’alors on aurait assez fait, au moins jusqu’à un temps plus éloigné, de rescinder, comme l’évêque le suggérait, la convention arrêtée aux Trois-Rivières en présence de Mgr Panet, le 3 septembre 1829.” Cette opinion de Mgr Signay, au reste, était juste puisque rien n’était encore terminé en France par rapport aux affaires de l’évêché et que, à peine un an après le bureau du 18 mai, M. Thavenet signifia à l’Evêque de Québec qu’il croyait avoir 22,000 francs à réclamer sur la somme qu’il avait annoncée précédemment comme rétablie.

Aussi Mgr Signay s’empressa-t-il de renoncer à cette rente que la corporation du Séminaire, par sa majorité, lui avait assignée ainsi qu’à ses successeurs, et fit la déclaration suivante, qu’il consigna dans les archives de l’évêché de Québec et du Séminaire de Nicolet: “ Je déclare, par les présentes, que je n’ai signé l’acte d’accord passé le 21 mai 1833, portant assignation de rente, de seize cent vingt livres, ancien cours, par la corporation du Séminaire de Nicolet en faveur de l’évêque de Québec, que parce que la majorité des membres de la corporation s’était déclarée pour cette mesure. Je la croyais préjudiciable aux intérêts de cet établissement. Mais puisqu’on était, de toute part, d’accord

1833

“ que le premier acte du 3 septembre 1829, devait être amen-  
“ dé comme trop onéreux au dit Séminaire de Nicolet, en  
“ certains cas, je demandais cet amendement, mais non pas  
“ une charge énorme substituée à une autre qui ne pouvait  
“ avoir lieu que dans des cas qu'on ne pouvait pour ainsi dire  
“ prévoir. En conséquence de mon opposition absolument  
“ marquée à la teneur de ce dernier acte, du 21 mai 1833,  
“ en tant qu'il me concerne comme évêque de Québec, je dé-  
“ clare que je renonce à toute prétention à la dite rente an-  
“ nuelle de 1,620 livres, ancien cours, dont je décharge le dit  
“ Séminaire de Nicolet pour tout le temps de mon épiscopat  
“ et ce à dater du jour de la passation du dit acte. Fait et  
“ ainsi déclaré par moi évêque de Québec soussigné, le trente  
“ mai mil huit cent trente-trois. (Sic.) † Jos. Signay, évêque  
“ de Québec.” Bien qu'il eût renoncé à cette rente pour tout  
le temps de son épiscopat, par l'acte que nous venons de ci-  
ter, toutefois pour plus de sûreté il déchargeait chaque année  
le Séminaire de cette rente et inscrivait dans ses cahiers, à  
la suite de la pièce précédente: “ Je décharge le Séminaire  
“ de Nicolet de la rente annuelle de 1,620 livres, pour l'an-  
“ née 1834, 1835, etc.” Il fit ainsi jusqu'en 1844, alors qu'il  
put rembourser lui-même à l'évêché de Québec le prétendu  
capital de cette rente, en le comprenant dans les fortes som-  
mes qu'il était obligé de payer pour l'achat du terrain et la  
construction du palais épiscopal, objet des vives préoccupa-  
tions du coadjuteur. Ce fut avec une grande satisfaction  
qu'il fit ce remboursement, auquel cependant il n'était pas  
tenu en justice, afin de mettre son cher Séminaire à l'abri de  
tout trouble à ce sujet. Voici la teneur de l'acte qui constate  
l'acquittement du capital à la suite de celui du 21 mai 1833:  
“ Aujourd'hui quatrième jour de mai de l'an mil huit cent  
“ quarante-quatre est comparu en personne devant les notai-  
“ res soussignés l'Illustrissime et Révérendissime Joseph Si-

“gnay, évêque de Québec, demeurant au Séminaire de Québec, lequel en cette qualité reconnaît et confesse avoir reçu à sa satisfaction de la corporation du Séminaire de Nicolet, à ce présent et acceptant pour et au nom de la dite corporation l'Illustrissime et Révérendissime Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sidyme, demeurant au Séminaire de Québec, comme l'un des membres de la dite corporation, la somme de vingt-quatre mille trois cent cinq livres tournois, le capital du constitut spécifié en l'acte des autres parts pour le rachat de la rente constituée de mille quatre cent cinquante-huit livres tournois y spécifiée, avec ensemble tous les arrérages de la dite rente jusqu'à ce jour, dont quittance générale en faveur de la dite corporation.”

1833

Vers la fin de sa vie, en février 1850, il fit de nouveau une déclaration solennelle par acte notarié de ses intentions sur cette affaire qui l'avait tant vexé et chagriné. Enfin il écrivit de sa main, peu de temps après, des notes sur toute la question, pour être déposées dans les archives du Séminaire et y demeurer scellées jusqu'à sa mort. Il leur donna pour titre: “Raisons alléguées par l'évêque au sujet de son refus de souscrire à l'acte d'accord du 21 mai 1833, par lesquelles on verra, ajoute-t-il, qu'il regardait comme une injustice de charger le Séminaire de Nicolet de la rente d'une somme capitale que l'on ne pouvait prouver par documents légaux avoir été reçue par le dit Séminaire.” Il y dit: “Lors de la passation de l'acte d'accord du 21 mai 1833, je fis de sérieuses difficultés de le signer, quoique pressé, me disait-on, par des raisons de conscience. Celui qui pressait plus que les autres était exécuteur testamentaire de Mgr Panet et refusait la délivrance des legs avant d'obtenir ma signature. . Dans cette réunion des membres de la corporation, je déclarai qu'aussitôt que mes moyens me le permettraient, ou par des dispositions spéciales de mon testament,



1833

“ je déchargerais le Séminaire de Nicolet de la rente annuel-  
“ le qu’on lui imposait par la teneur de cet acte. . . Je regar-  
“ dais le procédé des membres de la corporation dans le rè-  
“ glement de cette affaire comme très hasardé et propre à  
“ faire naître des contestations. Car il est à remarquer qu’on  
“ ne trouvait dans les papiers du Séminaire aucune recon-  
“ naissance de la dite somme, comme provenant d’une fonda-  
“ tion de Mgr de Saint-Valier en faveur de ses successeurs  
“ évêques, ni aucun contrat entre Mgr Panet et le Séminaire  
“ de Nicolet, en vertu duquel le Séminaire contractait l’obli-  
“ gation que l’accord du 21 mai 1833 croyait avoir droit de  
“ lui imposer. Dans ce livre des dépenses faites par Mgr Pa-  
“ net pour la bâtisse du Séminaire, on trouve un état exact  
“ des fonds siens propres qu’il y a employés, mais nulle men-  
“ tion du capital de la fondation de Mgr de Saint-Valier. La  
“ corporation de Nicolet, à l’époque du célèbre accord du 21  
“ mai 1833, n’avait sous les yeux, pour se décider, qu’une co-  
“ pie de lettre, ou projet de lettre, portant la date du 20 juil-  
“ let 1830, mais sans signature, dont on ne trouve encore au-  
“ cune copie enregistrée et qu’on ne saurait certifier avoir été  
“ envoyée à M. Thavenet par Mgr Panet. On ne pouvait pas  
“ se prévaloir de cette lettre, quand même elle aurait été en-  
“ voyée selon la copie mentionnée, car Mgr Panet y dit ex-  
“ pressément: Les sommes que j’ai employées pour la bâ-  
“ tisse de Nicolet proviennent non des argents que j’ai regus  
“ de vous, mais de mes revenus. Car je n’ai regu jusqu’à  
“ présent de vous que 300 louis, dont j’ai payé 250 à M.  
“ Quesnel. Or comment, avec cette copie de lettre de Mgr  
“ Panet, qu’on ne peut constater avoir été envoyée à M. Tha-  
“ venet, peut-on induire que le Séminaire de Nicolet avait  
“ regu de ce Prélat une fondation de 24,305 livres tournois?  
“ Aussi peut-on être surpris que, conformément à ce que j’a-  
“ vais promis, lors de la passation de l’acte d’accord, de dé-

“ charger le Séminaire de la rente dont il se trouvait grevé, 1833  
“ aussitôt que je le pourrais, peut-on être surpris que, tout  
“ ceci considéré, j’aie fait avec plaisir le remplacement de ce  
“ capital sur l’évêché, en débarrassant le Séminaire de cette  
“ obligation, et cela du consentement de Mgr de Sidyme, le  
“ 4 juin 1844. . . La reddition des comptes de M. Thavenet,  
“ agréée par tous les intéressés et arrêtée le 3 juin 1848, n’a  
“ laissé que 135 louis pour Mgr Panet.” (Québec, 22 mars  
1850.)

Ainsi, il est évident que le digne évêque avait eu raison de regarder comme prématuré, pour le moins, l’acte du 21 mai 1833, et de s’y opposer, dans la crainte, comme il le disait dans son mémoire présenté aux membres de la corporation du Séminaire, “ d’engager sa conscience dans une matière “ aussi délicate et de prêter la main à quelque mesure in- “ juste,” puisque l’affaire réglée, il fut reconnu que la part de Mgr Panet, dans le partage des fonds recouverts en France pour les évêques de Québec, s’était réduite à la bagatelle de 540 piastres ! Assurément il n’y avait pas eu lieu d’imposer au Séminaire de Nicolet l’obligation de se reconnaître redevable envers l’évêché de Québec de la somme de 4,500 piastres, comme provenant de la fondation St-Valier, et cela sur une simple supposition que cette somme avait été reçue par Mgr Panet et employée par lui à la construction du nouveau Séminaire. Sans doute, il y eut la meilleure foi du monde, de part et d’autre, dans ce long et épineux débat ; mais l’issue fut tout en faveur de la prudence et fournit une nouvelle preuve de la générosité de Mgr Signay, auquel le Séminaire de Nicolet doit une éternelle reconnaissance pour son entier dévouement aux intérêts de cette maison, dans cette affaire, comme du reste pendant toute sa carrière épiscopale.

Jusqu’en 1833, le clocher du nouveau Séminaire resta

1833 vide; la minuscule cloche de l'ancien collège n'aurait pas fait honneur au nouveau. La première qui y fit apparition fut bénite par Mgr Turgeon, le coadjuteur, le 6 mai 1833, lors de sa première visite à Nicolet en sa nouvelle qualité. Elle eut pour parrain et marraine M. Vincent Fournier, curé de la Baie, et Madame Lozeau, seigneuresse de la même paroisse, qui lui imposèrent le nom de Louise-Vincent. Le curé de Québec, M. C.-F. Baillargeon, prêcha à la cérémonie. Cette première cloche s'installa au clocher le même jour. Elle ne devait pas avoir la voix bien forte, puisque son poids n'était que de 77 livres. Quoi qu'il en soit, son règne ne fut pas de longue durée non plus, car elle se fractura le 18 octobre 1837. L'histoire ne dit pas si ce malheur lui advint pour avoir été trop fortement ébranlée par le bras d'un écolier *bureaucrate* ou *patriote*! Quelques mois plus tard, le 17 janvier 1838, deux autres cloches, d'un poids un peu plus respectable, furent bénites pour remplacer la défunte. Cette bénédiction fut faite par M. Dumoulin, curé d'Yamachiche, et M. Rimbault fit le sermon de circonstance, qu'il nous a conservé. La plus grosse eut pour parrain et marraine M. Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup, et Madame Benjamin Dumoulin, des Trois-Rivières; elle reçut le nom de Jacques-Hermine-Joséphine. L'autre fut présentée à la cérémonie par M. Edouard-Martial Léprohon, de Montréal, frère du directeur, et par son épouse, Marie-Louise Lukin; elle fut nommée Marie-Louise-Edouard. La première fut installée immédiatement au clocher et a toujours fait son service depuis cette date. On plaça la seconde au milieu du troisième corridor, comme cloche de l'intérieur, mais elle ne servait qu'aux grandes fêtes et joignait alors sa voix argentine à celle du clocher pour annoncer l'*Angélus* et les offices de la chapelle. Elle demeura là jusqu'en 1854, année de l'achèvement de ce corridor, et eut l'honneur ensuite d'occuper un

poste au clocher, à côté de sa sœur, dont elle partage les fonc- 1833  
 tions depuis ce temps, la plus grosse sonnant pour les exer-  
 cices religieux, la plus petite pour tous les autres exercices  
 de la journée, et les deux ensemble aux grandes fêtes et dans  
 les circonstances solennelles. (1) Ces deux cloches ont donc  
 fait jusqu'à présent un long et excellent service, et leur joli  
 son a été familier au très grand nombre des élèves Nicolé-  
 tains, les quatre cinquièmes et plus, et le sera encore, nous  
 l'espérons, à de nombreuses générations dans l'avenir. Elles  
 les ont appelés tour à tour à la prière, au travail, à la récréa-  
 tion, aux cérémonies religieuses, leur faisant entendre des  
 sons joyeux dans tous les événements qui apportent l'allé-  
 gresse, et mêlant, parfois aussi, leurs sons lugubres aux  
 pleurs et aux chants de tristesse des jours de deuil, quand la  
 mort vient moissonner quelque membre de la grande famille,  
 prêtre, séminariste ou écolier, ou encore un bienfaiteur si-  
 gnalé de la maison.

Cependant les travaux de l'intérieur se continuèrent peu 1833  
 à peu de 1833 à 1841, dans plusieurs parties, et les marchés à  
 en furent donnés à M. Hébert jusqu'en 1836, ensuite à M. 1841  
 Pierre Hamel, qui était aussi un bon menuisier. Dès le 17  
 février 1833, Mgr Signay, devenu évêque en titre de Québec,  
 écrivait à M. Rimbault pour l'engager à se pourvoir de ma-  
 tériaux nécessaires à la continuation des ouvrages de l'inté-

---

(1) C'était bien là leur destination, comme M. Rimbault le disait dans son sermon de la bénédiction. " Ces cloches auront une double mission, celle d'annoncer l'heure de la prière et de l'office divin, l'autre " de régulariser l'heure des études et des autres exercices ordinaires de " la maison. L'une vous appellera aux exercices spirituels qui regardent " le salut, l'autre aux exercices qui concernent les études; celle-ci sera " pour le corps, celle-là pour l'esprit et le cœur. Sous ce double rapport, " cette cérémonie doit vous intéresser, car sous ce double rapport, elles " sont destinées à faire connaître les volontés du Seigneur."

1833  
à  
1841

rieur, et il finissait par lui dire : “ Au reste, j’avancerai pour  
 “ faire honneur aux nouvelles dettes, et je ne manquerai pas  
 “ d’aider de tout mon pouvoir, comme feu Mgr Panet, pour  
 “ tâcher de perfectionner ce qu’il a si fort avancé.” Il y  
 avait peu ou point de pièces finies entièrement, même celles  
 habitées ne l’étaient pas. Il fallait donc compléter les unes  
 et faire les autres à neuf. Encore ce ne fut que dans les deux  
 premiers étages et dans quelques parties du troisième que  
 des travaux furent faits, suivant les besoins de la communau-  
 té et les moyens dont on pouvait disposer ; car Mgr Signay  
 n’aimait pas les dettes et il n’ordonnait les travaux qu’en pro-  
 portion des sommes dont il pouvait disposer. Mais il voulait  
 que tout fût bien et solidement fait, et “ de bon goût.” Il y  
 revenait sans cesse et l’écrivait, soit à M. Harper, chargé sur-  
 tout de la surveillance des ouvrages de l’intérieur, soit à M.  
 Hébert lui-même, soit encore en en faisant un article impor-  
 tant des notes et remarques dont il accompagnait les devis.  
 Dans une lettre à celui-là, à propos d’une nouvelle entreprise  
 faite par le second : “ Il ne doit, disait-il, entrer dans l’ou-  
 “ vrage que du bois qui réponde à la qualité de cet ouvrage,  
 “ tel que mentionné dans le marché et qui doit être fait sans  
 “ le meilleur goût. . . Comme M. Hébert ne doit avoir que  
 “ de bons ouvriers, priez-le bien de ma part d’apporter au-  
 “ tant d’attention que possible à l’exécution de cette partie de  
 “ l’édifice, qui doit ajouter un nouveau degré de gloire à ce  
 “ qu’il a fait et même de satisfaction générale à toute la pro-  
 “ vince, puisqu’on en parle partout dans ce moment. Ne  
 “ manquez pas de faire valoir ces considérations. En même  
 “ temps, suivez chaque chose de près et faites-moi rapport. . .  
 “ Enquêtez-vous du goût et du savoir faire de cet Hamel  
 “ dont vous me parlez et priez M. Hébert de ma part de me  
 “ produire des certificats de sa capacité en fait d’ouvrage fin.  
 “ Tel qui est bien capable de faire une couverture en plan-

“ches, des planchers communs, etc., n'est pas qualifié pour  
 “faire des portes comme je prétends les avoir, des lambris  
 “semblables à ceux du Séminaire de Québec, surtout des  
 “boiseries qui doivent orner le plus beau coin de la maison,  
 “la chapelle. . . De grâce, ne vous rebutez pas de mes répé-  
 “titions, car je ne puis supporter de l'ouvrage imparfait  
 “dans ce bel édifice. . .”

1833  
 à  
 1841

Déjà, à propos du premier marché pour la menuiserie, qui fut aussi le plus considérable, comme il était survenu quelque difficulté au sujet du bois fourni par la corporation à l'entrepreneur, l'évêque avait écrit à l'économiste: “Je ne suis pas peu étonné, ainsi que Monseigneur  
 “de Québec, de la tracasserie qui a lieu pour le bois, sur lequel chacun l'a entendu à sa manière, et ce débat désagré-  
 “able me fait craindre qu'il n'y en ait d'autres à attendre,  
 “lorsqu'il faudra faire exécuter le marché comme la corporation devait raisonnablement l'entendre, quand elle faisait  
 “l'énorme déboursement de 1,200 louis, qui étonne ceux qui  
 “en ont connaissance. . . Tout le monde connaît le prix des  
 “planches du pin rouge et le lattage. Vient donc le menuiserie, et c'est de là que naissent mes appréhensions, puisque  
 “l'article du bois, qui en vaut si peu la peine, arrêta déjà  
 “l'exécution du marché. Aussi je regrette que vous n'ayez  
 “pas soumis mes notes à l'entrepreneur; car e'eût été, sans  
 “doute, l'occasion de voir si tout cela s'accorde avec ses idées.  
 “Cependant, je vous assure qu'on ne saurait entendre qu'il  
 “sera fait de la menuiserie commune, mais elle doit être ex-  
 “écutée, comme dit le marché, dans le meilleur goût. . . Ici  
 “il faut donc des notes et explications; car il ne faut pas  
 “faire les choses pour recommencer à tout moment. . . Ne  
 “craignez pas de faire à l'entrepreneur la lecture des notes  
 “que je vous ai adressées au sujet de la menuiserie. Il est  
 “bon qu'il en soit informé. Un ouvrier qui, comme lui, a

1833

à  
1841

“ offert d'exécuter toute la menuiserie du premier étage et de  
 “ la partie de la chapelle qui se trouve au second, dans le  
 “ meilleur goût et suivant la direction de la corporation, doit  
 “ être instruit des détails qui concernent ce qu'il a entre-  
 “ pris. . . ” Un peu plus tard, il écrivait de nouveau au même  
 et lui répétait qu'il voulait de l'ouvrage bel et bien fait.  
 “ Je n'ai rien de particulier à vous dire à la suite de tant de  
 “ choses, mais j'attends que vous tiendrez votre estimable  
 “ usage de me faire part de ce qui pourra intéresser dans le  
 “ chantier. . . Je me flatte que l'entrepreneur s'est enfin re-  
 “ mis à l'unisson et sera traitable comme par le passé. . .  
 “ Voici des modèles nouveaux que je vous envoie et qui dé-  
 “ coreront fort bien les entrées de la chapelle, dedans et de-  
 “ hors, ainsi que les grandes salles ; car il nous faut du beau,  
 “ antienne que vous répéterez, le diapason de 1,200 louis en  
 “ est le ton. ” Tel était l'intérêt que Mgr Signay porta tout  
 le temps aux travaux exécutés dans son Séminaire, et les sou-  
 cis qu'il se donnait continuellement pour que tous les ouvra-  
 ges fussent faits avec élégance et solidité.

Il fut bien secondé de ce côté par M. Harper, qui eut tou-  
 jours à cœur de répondre aux vues de l'évêque. La première  
 entreprise par M. Hébert, en 1833, fut celle des chambres  
 destinées à l'évêque et à son secrétaire, ainsi que celle qui les  
 suit, voisine de la chapelle au second étage. Par une seconde  
 entreprise, la même année, il fit les boiseries de la salle d'é-  
 tude et de diverses parties des deux premiers étages, où le  
 besoin s'en faisait sentir davantage. Les deux années sui-  
 vantes il travailla encore à peu près tout le temps, par des  
 entreprises successives, à l'intérieur de la maison ; en 1834,  
 il fit les classes au-dessus du réfectoire et le dortoir des  
 grands, puis il paracheva la chambre de l'économiste — aujour-  
 d'hui disparue pour agrandir le réfectoire des prêtres — l'in-

firmerie et les deux chambres voisines, (1) et en 1835, la sa-  
1833  
à  
1841
  
 cristic du second étage, avec l'escalier tournant qui y conduit.  
 Ce furent là ses derniers ouvrages au Séminaire. Il y avait  
 travaillé neuf ans, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et exécuté  
 douze marchés différents; son premier contrat, celui de la  
 maçonnerie, s'était élevé à \$13,918; le second, pour la char-  
 pente, à \$3,130; le troisième, pour la couverture, à \$1000;  
 le quatrième, pour la menuiserie du premier étage et de  
 quelques appartements du deuxième, à \$4,800; le cinquième,  
 en 1832, pour le pavillon des latrines et la boulangerie, à  
 \$3,000; les six autres, pour divers ouvrages de menuiserie  
 dans les premier et second étages, et un peu dans le troi-  
 sième, de 1833 à 1836, montèrent à \$3,656; en tout, \$29,504,  
 pour la main-d'œuvre et la surveillance seulement, les maté-  
 riaux, pierre, bois et fer, etc., étant fournis par la corpora-  
 tion, c'est-à-dire aux frais en grande partie des évêques Panet  
 et Signay. M. Hébert, dans les divers travaux qu'il exécuta  
 au Séminaire, donna toujours pleine satisfaction. Il était  
 bon architecte, homme d'accommodement et tout à fait paci-  
 fique, comme Mgr Signay lui en rend souvent le témoi-  
 gnage (1); mais il savait bien diriger ses ouvriers. Son nom  
 restera attaché à l'édifice qu'il a si bien construit.

M. Pierre Hamel, dont le nom est mentionné dans une des  
 citations précédentes, a été le successeur de M. Hébert dans

---

(1) L'appartement où l'on voulait placer l'infirmerie était la chambre  
 voisine de la chapelle, au premier étage, occupée depuis 1851 par le di-  
 recteur, excepté de 1865 à 1879. La chambre destinée au directeur était  
 celle voisine du parloir, à gauche, et elle servit à cet usage pour MM. Lé-  
 prohon (1831-1841), Ferland (1843-1848), M.-G. Proulx (1865-1872) et  
 J. Blais (1872-79). La chambre du procureur est la seule qui n'a pas  
 changé de destination avec le temps.

(1) "Priez-le (M. Hébert) de ma part, écrivait-il à M. Harper, de ne  
 pas se laisser gagner par l'humeur, car il n'en a jamais eu jusqu'à pré-  
 sent." (Lettre du 20 août 1830.)



1833  
à  
1841

les entreprises de menuiseries et des autres ouvrages de l'intérieur du Séminaire. De 1835 à 1841, il fit aussi douze entreprises différentes, avec les mêmes conditions que celles de son prédécesseur, mais pour un montant beaucoup moindre, vu qu'elles étaient peu considérables, chacune séparément; le tout s'éleva à \$3,300. Il termina les deux premiers étages tels qu'ils sont encore aujourd'hui, à part quelques légers changements faits assez récemment dans les divisions; la chapelle toutefois resta inachevée jusqu'en 1858. Ainsi, il posa les plafonds de la salle d'étude et de plusieurs chambres, des classes et des corridors qui n'en avaient pas encore, fit la suite des chambres du second étage, au-dessus de la procure et du réfectoire des prêtres, dont la première, près du centre, reçut le nom de chambre du supérieur, (1) et qui est désignée aujourd'hui sous celui de chambre du grand vicaire.

Il fit aussi un dortoir au troisième étage, dans l'aile Saint-Grégoire, où il y a maintenant des classes, l'escalier central du deuxième au troisième étage, deux pièces pouvant servir de chambres ou de classes au troisième, dans l'avant-corps, où fut placé plus tard, en 1856, le cabinet de physique, après qu'on eut fait un seul appartement des deux.

Les travaux de l'intérieur en restèrent là pendant plusieurs années (2), faute de ressources pécuniaires pour aller

---

(1) Cette chambre n'a jamais été occupée par un prêtre de la maison, excepté par M. Lafèche (plus tard Mgr des Trois-Rivières), de 1856 à 1861. Il n'y a plus de chambre attitrée pour le supérieur, qui garde celle qu'il occupe quand il est nommé à cette charge.

(2) Un des derniers ouvrages de l'intérieur, à cette époque, fut la pose des colonnes du grand réfectoire. M. Léprohon avait obtenu, pour cet embellissement assez coûteux, des souscriptions de quelques curés, après la retraite ecclésiastique de 1841, en s'en revenant à Nicolet (*lettre de M. Harper à Mgr Signay, 19 sept.*). Dès 1834, M. Raimbault avait voulu orner cette salle de colonnes, à ses propres frais; celles qu'il fit

plus loin; Mgr Signay, le pourvoyeur des deniers, se trouvant engagé dans de grandes dépenses par la construction de son palais épiscopal. D'ailleurs on avait pour le temps à peu près tout le local nécessaire à la communauté, prêtres, ecclésiastiques et écoliers. Ils ne furent repris que vers 1854, époque où les finances de la maison commencèrent à se relever un peu, grâce à l'augmentation du nombre des élèves et à des circonstances plus favorables, comme il sera dit en son lieu.

1833  
à  
1841

Il convient encore de signaler un autre ouvrage assez considérable, complément nécessaire de l'extérieur de l'édifice du Séminaire, que Mgr Signay fit faire à ses propres frais, en 1839, et qui lui coûta la somme de \$725. Ce fut le perron de la porte principale, dite de "Saint-Bernard." L'entrepreneur pour la pierre taillée et la maçonnerie fut M. Pierre Gauvreau, de Québec, et pour les rampes en fer, M. Charles Toupin, forgeron de Nicolet. (1) Ce perron élégant et solide, comme tout ce que faisait faire l'évêque, était un réel ornement pour la maison. Avec le temps il se détériora par la gelée et à cause de l'enfoncement graduel que subissaient les murs de la maison. Il fallut songer à le refaire, en lui donnant d'autres fondations. On profita de l'occasion pour l'agrandir, en le recouvrant d'une toiture portée par des colon-

---

faire dans ce but, par M. Milette, d'Yamachiche, ne furent pas jugées de bonne proportion ni assez fortes pour la solidité de l'édifice, et cela à son grand déplaisir, il est facile de le penser. Ce fut sans doute en vue de ménager les susceptibilités du respectable curé-supérieur, par suite de cet échec dans son projet de contribuer à l'ornementation du Séminaire, qu'on retarda jusqu'après sa mort à poser au réfectoire des colonnes mieux proportionnées cette fois et de meilleure taille que celles qu'il avait offertes et dont on n'avait pu se servir.

(1) M. Toupin quitta, l'année suivante, son métier d'excellent forgeron, pour devenir un bon boulanger. C'est son fils qui est encore aujourd'hui le boulanger du Séminaire.

1833  
à  
1841

nes, avec une corniche et un fronton appropriés, dont l'ensemble produit un bon effet. (1) Seulement la belle rampe en fer de Mgr Signay a disparu et est remplacée par une balustrade en bois. Ce changement se fit en 1888; le perron de l'évêque avait donc duré près de cinquante ans. Cet endroit est le rendez-vous le plus fréquenté, pendant les soirées de la belle saison, par les prêtres du Séminaire et leurs visiteurs, qui y passent d'agréables heures de repos, surtout au temps des vacances, en face du jardin de fleurs qui orne le devant de la maison et des grands arbres de l'avenue, et au doux murmure du jet d'eau placé au centre du parterre.

Autant qu'il nous a été possible de l'établir par un examen soigné des comptes de Mgr Signay et de M. Raimbault, la bâtisse du nouveau collège a coûté, de 1827 à 1841, extérieur et intérieur, \$75,000; somme qu'il faudrait tripler aujourd'hui, si la chose était à refaire. Mgr Panet y a fourni pour sa part \$36,000, Mgr Signay, \$14,000, le clergé et quelques rares laïques, \$21,000; les autres \$4,000 viennent de diverses sources, caisse ecclésiastique, successions, legs, etc.

Il n'est que juste de mentionner ici avec reconnaissance les bienfaiteurs que le Séminaire de Nicolet compta, pendant cette période de 1831 à 1841, lesquels, à l'exemple du vénérable évêque Panet, le firent légataire universel ou partiel de leurs biens.

Le premier, en suivant l'ordre chronologique de leur décès, fut M. François-Gabriel LeCourtois, un de ces bons prêtres français qui émigrèrent au Canada pendant la révolution et qui y firent le bien partout où ils furent placés. Celui-ci arriva en 1794 et fut successivement curé de Saint-Ni-

(1) Le plan est dû à M. L. Caron, architecte de Nicolet.

colas, de Rimouski, et de Saint-Laurent de l'île d'Orléans, où il mourut, retiré de sa cure, le 18 mai 1828. Déjà généreux souscripteur au fonds du clergé pour la construction du nouveau collège, en 1825 et 1826, il légua au Séminaire la plus grande partie de son avoir. Sa succession, qui ne fut réglée définitivement qu'en 1831, s'éleva, y compris ce qu'il avait donné de son vivant, à près de \$4,000, avec vingt pièces d'argenterie pour la table.

1833  
à  
1841

Le second a été M. Thomas Kimber, ancien curé d'Yamachiche, puis de Verchères, où il décéda, après avoir résigné sa cure, le 19 janvier 1832, à l'âge de 73 ans. Il légua au Séminaire une belle ferme qu'il possédait à Verchères, avec un emplacement situé dans le village de cette paroisse. La vente de ces immeubles rapporta la somme de \$3,300.

Le troisième fut M. Claude-Gabriel Courtin, autre prêtre français arrivé au pays en 1795 et nommé curé de Gentilly l'année suivante. Il y mourut le 16 août 1832, après avoir desservi cette paroisse 36 ans. Comme le plus ancien curé du district, il était un des membres de la corporation du Séminaire, depuis son établissement par les lettres patentes du 10 décembre 1821, et il lui légua tous ses biens, entre autres, deux terres dans Gentilly. L'une de ces terres causa assez de trouble à la corporation et surtout à M. Raimbault, l'exécuteur testamentaire, par suite d'un douaire dont elle était grevée et que le testateur avait ignoré. Le règlement de cette ennuyeuse affaire fut long et ne se termina qu'au bout de dix ans. Ce douaire fort respectable qu'il fallut payer, à une dame Langevin et à ses nombreux enfants, à mesure qu'ils arrivaient à l'âge de majorité, et de plus, une grosse pension viagère à la charge du légataire universel, en faveur d'une ancienne servante, qui ne se pressa pas de trépasser, prolongeant ses heureux jours jusqu'en 1869, réduisirent de beau-

1833 coup cette succession. Néanmoins, tout compte réglé, elle  
 à atteignit encore près de \$4,000. (1)  
 1841

En 1835, s'éteignait un autre bienfaiteur du Séminaire, M. François-Joseph Deguise, l'ami de cœur de Mgr Plessis et son coopérateur dans la fondation de Nicolet, comme nous l'avons vu au second chapitre de cette histoire. Il avait été curé de Sainte-Marie de la Beauce, de Saint-Michel de Bellechasse et, en 1806, de Varennes, où il fut nommé vicaire général en 1821; il y décéda à l'âge de 75 ans. Outre ses dons annuels au Séminaire, en argent et en blé, durant tout le temps de l'administration de Mgr Plessis, mais particulièrement pendant les années de disette, comme en 1811, 1813 et 1814, il acheta une terre à Nicolet, dans le rang Saint-Michel, d'un arpent et demi sur trente — faisant partie aujourd'hui de la ferme du même nom — dont il laissa la jouissance complète au Séminaire et auquel il la donna,

(1) Comme exemple du genre, nous donnons ici le legs fait par M. Courtin à sa servante Angélique Turcotte et le détail de la bonne pension dont il la pourvut.

... " *Huitièmement*, donne et lègue le dit testateur à Angélique Turcotte, sa ménagère: Le lit garni sur lequel elle couche, avec ses rideaux, couvertures, matelas et autres garnitures. 6 paires de bons draps de toile, 2 paires de draps de laine, 1 poêle avec son tuyau et cendrier à tuyau et cendrier, 1 grand chaudron, un moyen et un petit, 1 paire de chenets, 6 serviettes, 12 essuie-mains, 6 couvertures d'oreiller, 12 nappes de table, 6 cuillères, 6 fourchettes, 1 couvert d'argent complet, 12 couvertaux, le buffet qui est dans sa chambre, la table à manger qui est dans la salle, un pot..., 2 seaux ferrés, une tasse de fer-blanc, 3 grands verres et 3 petits, 6 chaises, 12 assiettes, dont 6 plates et 6 creuses, une demi-douzaine de cuillères à thé d'argent, et les pinces pour le sucre aussi d'argent, son horloge, une cuve, un cuvot, 12 bouteilles, 2 carafes, un pot à l'eau, un quart ou saloir, 2 tinettes, une chaudière de fer-blanc, une tourtière de fonte, 6 tasses à thé avec leurs soucoupes, une théière, une cuillère de fer, un couloir pour le lait, 2 douzaines de terrines, 12 cadres, au choix de la dite A. Turcotte, le



M. F. DEGUISE, V. G.,  
Curé de Varennes, décédé en 1835.

en 1833, pour pensions d'élèves jusqu'au montant de sa valeur, estimée à \$1,000. Il donna aussi au Séminaire deux lots de terre dans le township de Simpson. Par son testament, il légua encore à la corporation de Nicolet toutes les sommes constituées qu'il délaissait dans le district de Québec, avec obligation de payer plusieurs legs particuliers et charge de pensions pour deux élèves; ces constitués s'élevaient au montant de \$2,520. Ce legs néanmoins ne fut pas accepté par la corporation du Séminaire, à cause des charges

1833  
à  
1841

“ grand miroir qui est dans sa chambre, 3 garnitures de rideaux de fenêtrés, 10 livres de lard, 4 quintaux de farine, 4 pots de confitures, 1 minot de pois, 12 bouteilles pleines de vin, un minot de sel, une livre de poivre, 2 livres de chocolat, 6 livres de café, une livre de thé, 24 livres de sucre ou cassonade, 25 piastres d'Espagne, 6 cordes de bois, une bombe, 2 chandeliers.

“ *Nouvièmement*, les articles suivants doivent être livrés à la dite Angélique Turcotte, par quartier et d'avance, suivant la commodité des saisons: 18 minots de bon blé froment converti en farine, le son et le gru à part, le tout rendu à son domicile, 3 minots de pois cuisants, 100 livres de bon lard sans pieds ni têtes, 100 livres de bon bœuf frais, la viande de deux agneaux, 4 couples de poulets, 1 quartier de porc frais de l'année, 1 minot de sel, 2 livres de thé, 2 livres de chocolat, 1 livre de poivre, 36 livres de sucre d'érable ou cassonade, 15 livres de chandelle, 4 pots de vin rouge, 12 livres de graisse ou saindoux, 12 livres de filasse, 12 livres d'étoupe, 12 livres de laine, 4 livres de café, 20 piastres d'Espagne en argent. Lesquels articles payables chaque année à la dite Angélique Turcotte et en sa demeure. De plus obligation de faire rendre 25 cordes de bon bois de chauffage, de la longueur qu'elle désirera l'avoir, pourvu qu'il n'excede pas 3 pieds d'une pointe à l'autre, de fournir une vache laitière, de l'hiverner et pacager, et de la remplacer quand besoin sera, de lui procurer tous les secours spirituels et temporels en maladie.

“ *Dixièmeement*. — Veut et entend le dit sieur testateur que la dite Angélique Turcotte jouisse en pleine liberté, sa vie durant, de son jardin et verger et de la maison de pierre construite sur sa terre, près de l'église de Gentilly, pourvu qu'il soit réservé dans la dite maison un ou deux appartements pour les M<sup>rs</sup> de la Corporation, avec partage égal dans les autres dépendances de la dite maison, et dans la cour d'icelle, sans la grange qui restera en son entière possession à la Corporation.”

1833  
à  
1841

qu'il comportait. Par une convention entre le Séminaire et le légataire universel, qui était Mgr Lartigue, évêque de Tennesse, le premier renonçait au legs de M. Deguise en sa faveur et l'abandonnait au second avec ses charges, moyennant que ce dernier payât la somme de \$400 au Séminaire.

La corporation du Séminaire renonça aussi à un legs, avec charge de pension, fait par M. Pierre Grenier, ancien curé de Châteauguay et curé quelques mois seulement de Varennes, où il remplaça en 1833 M. Deguise, démissionnaire, et où il mourut l'année suivante. Il avait partagé le résidu de ses biens entre les Séminaires de Nicolet et de Saint-Hyacinthe. Sur le refus du premier, de prendre sa part, à cause des charges, le second reçut le tout.

Mgr Signay était tout à fait opposé aux charges perpétuelles imposées par les donateurs ou ceux qui voulaient le devenir par leurs testaments, et à tout legs onéreux qui ne laissait pas clairement une certaine portion du capital à la disposition de la corporation ou qui ne permettait pas de l'espérer. Il craignait, et avec raison pour bien des cas, que de telles fondations ne devinssent un embarras pour l'avenir, sinon une cause de ruine, du moins de graves difficultés et de pertes sérieuses. D'accord avec Mgr Panet, il avait fait adopter par le bureau de la corporation, dès le 29 août 1826, la résolution suivante: " Que tout legs fait en faveur de la " corporation, s'il est sujet à des charges ou obligations, tel- " les que des pensions d'écoliers ou d'ecclésiastiques, ne sera " reçu par la dite corporation qu'à la condition que le tiers " au moins de toute valeur réelle du legs soit laissé en pur " don et à la libre disposition de la corporation pour le bien " général de l'institution, tandis que le produit net et après " tous les frais nécessaires pour le recouvrement des deux " autres tiers sera employé selon l'intention du testateur." Cette règle posée par la corporation du Séminaire ne fut pas



du goût de tout le monde, plusieurs même en furent froissés, parmi ceux qui avaient l'intention de faire quelque chose en faveur du Séminaire. On était habitué aux fondations perpétuelles et quelquefois avec des charges à peu près équivalentes aux rentes des capitaux légués. Ces charges, avec le temps, par suite de frais d'administration ou de pertes, pouvaient devenir facilement plus élevées que les rentes du capital légué et, par là même, tourner au détriment de l'institution qui avait reçu de telles fondations. L'évêque Signay était trop soucieux des intérêts du Séminaire de Nicolet et trop prévoyant au sujet de son avenir, pour ne pas éloigner toute cause d'inquiétude à cet égard. Il fut obligé de soutenir bien des contradictions de la part de ceux qui ne partageaient pas ses idées sur cette importante question des fondations, d'entretenir de longues correspondances avec des prêtres bien disposés du reste à lui venir en aide pour l'œuvre qu'il avait tant à cœur, et qui auraient voulu donner par leurs testaments, ou même de leur vivant, des sommes assez rondes à l'institution, il est vrai, mais avec des charges perpétuelles de pensions, ou d'autres obligations trop grandes pour laisser, après leur acquittement, quelque bénéfice à la maison. (1)

1833  
à  
1841

---

(1) Mgr Signay écrivait à M. Rimbault, en date du 9 février 1832: "Voici ce que m'écrivit un Monsieur de notre clergé tout à fait respectable: "On me dit que la Corporation de Nicolet ne reçoit pas de legs à charge. "Tant pis, car mon testament, que j'ai refait tout dernièrement, était "la condition expresse d'en employer la moitié de la manière qu'il sera jugé le plus utile à l'établissement, et l'autre moitié en capitaux placés où "le plus utile à l'établissement, et l'autre moitié en capitaux placés où "l'on voudra et dont les rentes serviront à perpétuité à aider les "pauvres étudiants dans leur éducation. Si l'on n'accepte pas ces conditions, Nicolet n'aura rien de moi; car, dans ce cas, j'ai pourvu à la "disposition différente de mes biens. Cependant j'aimerais à savoir d'avance si ce legs sera agréé tel qu'il est, parce que s'il ne convenait pas "à la Corporation, il serait inutile de le mentionner dans mon testament.

1833  
à  
1841

M. Rimbault était du nombre de ceux qui ne voyaient aucune objection à recevoir des pensions perpétuelles et il essaya, mais sans succès, de faire prévaloir ses idées auprès des deux évêques Panet et Signay. La question fut agitée à l'occasion de l'offre, par M. Deguise, d'une somme de 9,000 francs pour acheter une terre à Nicolet, en faveur du Séminaire, à la condition que les deux tiers de la somme offerte serviraient à payer des pensions à perpétuité. Le 27 décembre 1831, Mgr Signay écrivait à M. Rimbault à ce sujet : " M. Deguise m'écrit du 21 qu'il vous adresse par un exprès " neuf mille francs. Je ne sais s'il s'explique sur ses inten- " tions, mais Monseigneur et moi n'entendons pas engager " la corporation d'un sol, ni pour lods et ventes, ni pour " quint, ni pour rentes quelconques. Et s'il ne s'explique " pas, il ne faut pas tarder à lui écrire pour savoir si une " seule pension doit être la charge imposée sur cette terre et " s'il entend payer tous les frais à faire pour que nous deve- " nions paisibles possesseurs. Je vous avoue que c'est pénible d'en venir à de telles explications avec un bienfaiteur " tel que M. Deguise, mais quelle ressource y a-t-il dans les " mains de la corporation pour faire face à de nouveaux en- " gagements ? L'achèvement de la nouvelle maison me paraît

---

" — J'ai répondu à ce Monsieur que je le remerciais au nom de la Corpo- " ration de ses vues bienveillantes pour notre établissement, en lui faisant " remarquer qu'il était le plus généreux offrant en ce genre qui se fût " présenté. En même temps, je lui ai dit, qu'en attendant le résultat des " consultations des membres de la Corporation, de bien examiner sur " quel fondement on s'appuie pour dire ouvertement qu'elle ne veut pas " prendre de legs à charge, ou plutôt de bien peser les motifs qui prudem- " ment doivent lui faire regarder de bien près de semblables engagements " et leurs conséquences à perpétuité. J'ai déduit toutes les raisons que " le Séminaire de Québec, qui en est fatigué, et qui abonde en ressources, " fait valoir en notre faveur pour décliner les perpétuités, qui ne sont " plus du temps et que les lois mêmes pourraient anéantir."

1833  
à  
1841

“ le premier objet à poursuivre, et les sacrifices que je pour-  
 “ rai faire sur mes ressources personnelles se porteront vers  
 “ cet objet. M. Deguise me dit encore, au sujet du refus de  
 “ fonder des pensions perpétuelles : En laissant un tiers pour  
 “ l’entretien de la maison et les deux autres tiers pour  
 “ pensions, ce n’est pas trop exiger. Même ancienne déjà ré-  
 “ pétée et à laquelle on ne saurait se rendre, dès qu’il est  
 “ question de pensions à perpétuité ; je ne saurais y consen-  
 “ tir, ni Mgr de Québec.”

Avant de répondre au coadjuteur, M. Rimbault adressa,  
 le 29 du même mois, sur cette question si débattue des fon-  
 dations et de leur mode d’existence, une longue lettre à Mgr  
 Panet, pour lui exposer ses vues sur ce sujet. “ J’avais écrit,  
 “ disait-il, à Mgr le coadjuteur, lorsqu’une lettre de Sa Gran-  
 “ deur m’a été remise. Monseigneur, à qui je faisais part  
 “ des intentions de M. Deguise, pour vous être communi-  
 “ quées, insiste sur ce point, que la nouvelle acquisition qui  
 “ se présente et pour laquelle ce Monsieur a envoyé 9,000  
 “ francs, ne se fasse pas à la condition (demandée par M. D.)  
 “ d’assurer des pensions perpétuelles, même en laissant le  
 “ tiers à la disposition de la corporation. . . Dès l’origine  
 “ de la corporation (qui n’est pas ancienne, il est vrai), il fut  
 “ présenté et fait des offres de certains fonds ou sommes  
 “ d’argent, pour fonder des pensions. La seule objection qui  
 “ a été faite et maintenue, et même exprimée par une réso-  
 “ lution du bureau, était que toute somme, ou plutôt le re-  
 “ venu d’icelle, fût employée en pensions, ne laissant à la cor-  
 “ poration que le trouble et les frais d’exploiter ce revenu.  
 “ En statuant qu’un tiers du dit revenu net soit à la disposi-  
 “ tion de la corporation et qu’il n’y ait que les deux autres  
 “ tiers nets et tous les frais de perception prélevés, je ne  
 “ vois aucune conséquence à craindre pour l’établissement.  
 “ Mais, dira-t-on, nous engager pour toujours, sommes-nous

1833

à

1841

“ sûrs que l’hypothèque ne nous échappera pas? A cela je  
 “ réponds. Il est vrai, nous ne pouvons nous assurer la pos-  
 “ session tranquille de ces fonds; que d’événements possi-  
 “ bles qui pourraient changer ou même anéantir le but de  
 “ l’institution? Aussi j’entendrais bien que la corporation  
 “ ne se rendît caution de ses pensions qu’autant qu’elle se-  
 “ rait en possession de ces fonds ou hypothèques. Avec cette  
 “ condition tacite ou exprimée, qu’y a-t-il à craindre? Quand  
 “ même nos successeurs (ce qui n’est pas probable) vien-  
 “ draient à s’éloigner de l’intention primitive de l’octroi de  
 “ ces pensions, nous n’en serions pas responsables; nous n’au-  
 “ rions fait que ce qu’ont fait tous les fondateurs. M. Cour-  
 “ tin, qui se trouve ici, est du même avis que moi. . . Si cette  
 “ offre de M. Deguise n’est pas reçue à de pareilles condi-  
 “ tions, il s’en trouvera peu qui voudront donner par la suite  
 “ purement et simplement. . . Il serait étonnant que Vos  
 “ Grandeurs s’objectassent à cet arrangement qui a été con-  
 “ senti depuis longtemps, et il serait difficile d’empêcher  
 “ M. Deguise de se plaindre qu’on le refuse à présent avec  
 “ les mêmes conditions qui lui ont été tout d’abord propo-  
 “ sées. . . Pension perpétuelle! s’écrie-t-on. . . Oui, à la vé-  
 “ rité perpétuelle, mais pourvu que l’hypothèque subsiste et  
 “ donne des revenus, de sorte que si ces revenus disparaîs-  
 “ saient, la corporation ne serait tenue à rien.” M. Raim-  
 “ bault fit en vain une nouvelle tentative auprès de Mgr Si-  
 “ gnay pour l’engager à modifier son opinion sur les pensions  
 “ perpétuelles. Le prélat répondit par une dernière lettre pé-  
 “ remptoire sur ce sujet, le 21 janvier 1832: “ Une discussion  
 “ en règle de *commodo et incommodo*, sur l’article des pen-  
 “ sions perpétuelles, pourrait amener en avant force argu-  
 “ ments et raisons. Je n’entrerai certainement pas en lice  
 “ avec vous sur cette question. Je répondrai seulement à  
 “ quelques raisons de votre dernière. La corporation ne re-

“ fuse et ne saurait refuser les fonds à charges, mais à char- 1833  
 “ ges calculées sur l'ordre et la prudence des choses huma- à  
 “ nes. Où sont maintenant les fondations perpétuelles des 1841  
 “ institutions d'Angleterre, de France, et même de celles du  
 “ Canada, pour les Jésuites, par exemple?... Si actuelle-  
 “ ment les revenus des pensions ne peuvent que très difficile-  
 “ ment suffire à un mince entretien des fournitures néces-  
 “ saires de la maison, même quand les pensions sont fidèle-  
 “ ment payées, que sera-ce dans certaines mauvaises années  
 “ où la plupart des pensionnaires ne paieront qu'à demi ou  
 “ point du tout, et où cependant les vivres seront d'une cher-  
 “ té exorbitante? Quelque chose d'avance ne trouverait-il  
 “ pas sa place? L'entretien des fermes acquises au Séminai-  
 “ re, leurs charges, les maisons, granges, et aussi la maison  
 “ de campagne du Séminaire, puis l'hospitalité, l'entretien  
 “ des domestiques, des voitures, des chevaux, etc., tout cela  
 “ n'y aurait pas sa part? Mais tiendra-t-on une maison d'é-  
 “ ducation destinée à l'instruction d'un district aussi étendu  
 “ que celui où elle est, sans au moins quatre prêtres et plus?  
 “ Et la chapelle, partie importante d'une maison d'éduca-  
 “ tion comme la nôtre, n'aura-t-elle rien à prétendre sur les  
 “ revenus fonciers? Un service public, tel que celui qui s'y  
 “ fera, n'exigera-t-il pas des ornements, du luminaire, etc.  
 “ L'entretien et les fournitures d'un cabinet de Physique  
 “ sont indispensables; et des livres de différentes espèces,  
 “ joints aux prix annuels, ne doivent pas être oubliés...  
 “ Enfin omettra-t-on ces réserves prudentes et vraiment né-  
 “ cessaires pour faire face aux accidents imprévus, tant pour  
 “ les édifices, que pour l'ameublement, les fermes, etc.?  
 “ Après toutes ces hypothèques défalquées, je vous laisse à  
 “ calculer combien il restera encore au Séminaire pour rem-  
 “ plir les vides que les déficits des pensions, toujours assez  
 “ négligées, laissent inévitablement. Interrogez les Messieurs

1833  
à  
1841

“ du collège de Montréal, qui ne sont pas cependant pourvus  
 “ sur les revenus de la maison, qui ne logent aucun étranger,  
 “ qui ne donnent aucun repas, et chez qui on ne va pas dire  
 “ la messe. La maison mère fournit tous les ans 400 à 500  
 “ louis. . . Tous les jours on voit que les meilleurs spécula-  
 “ teurs retirent à peine 6 pour 100 des fonds qu’ils se pro-  
 “ curent; et nous, plus chanceux, nous irions promettre mer-  
 “ veille à ceux qui nous chargeraient de faire valoir leurs  
 “ fonds, et même, par excès de générosité, à *perpétuité!* . . .  
 “ Encore une fois, que ceux qui paraissent si favorables au  
 “ soutien de l’éducation, fassent comme M. LeCourtois, et  
 “ comme d’autres; le bien se fera, on acquerra des fonds  
 “ et, après, on sera plus coulant pour les charges. . . L’ob-  
 “ jection d’un évêque qui a déjà déboursé 8,500 louis, à la  
 “ suite de 3,000 autres louis déboursés par son prédécesseur,  
 “ et qui obtient, pour ses successeurs, une *retirance* qui ne  
 “ pourra être que passagère dans un Séminaire qui ne se se-  
 “ rait pas bâti sans lui, ne saurait plaider en faveur *des per-*  
 “ *pétuités* en contestation. Un fondateur semble faire excep-  
 “ tion, surtout quand il n’est connu, dans la corporation, que  
 “ par des déboursements continuels, et quand on a lieu d’es-  
 “ pérer que ceux qui lui succéderont se feront honneur et  
 “ gloire de marcher sur ses traces. . . La Providence, *sans*  
 “ *perpétuités*, procurera, je l’espère, les moyens de finir le  
 “ Séminaire; et, si on ne fait pas tout à la fois dans l’inté-  
 “ rieur, il faut espérer que graduellement on en viendra à  
 “ bout: Paris ne s’est pas fait en un jour, dit le proverbe.  
 “ Ce qui nous reste, pour le moment, à ne pas omettre, c’est  
 “ de remercier le Seigneur de nous avoir procuré les moyens  
 “ inattendus de faire ce qui est fait. . .”

En conséquence du refus de la majorité de la corporation, et surtout de Mgr Signay, de consentir aux vues de M. De-  
 guise, ce dernier retira ses 9,000 francs de Nicolet, pour les

placer ailleurs suivant les conditions qu'il désirait obtenir. 1833  
à  
1841  
Ce fut le collège de Saint-Hyacinthe qui en bénéficia.

M. Louis Delannay, curé de Saint-Léon de 1806 à 1837, année de sa mort, et membre de la corporation du Séminaire de Nicolet, à titre de plus ancien curé du district des Trois-Rivières, depuis 1832, fut aussi un des bienfaiteurs de l'institution. Il la fit sa légataire universelle, et cette succession rapporta environ \$1,200.

M. Charles-Vincent Fournier, curé de la Baie-du-Febvre depuis 1810 jusqu'en 1837, année où il mourut, fit de même le Séminaire son légataire universel et lui laissa environ \$2,500. C'est de cette succession que vient le petit tableau de Saint-Vincent de Paul — son vrai portrait, dit-on — placé depuis 1858 dans la chapelle. M. Fournier était venu simple séminariste de France au Canada en 1796; il était du diocèse d'Orléans, comme M. Raimbault, dont il fut toujours l'ami. Mgr Plessis, qui connaissait parfaitement l'amitié qui les liait l'un à l'autre, s'était plu à rapprocher leurs demeures, en les mettant voisins de paroisses. (1)

M. Cadieux, l'ancien directeur, membre de la corporation du Séminaire, à titre de vicaire général aux Trois-Rivières, depuis 1833 jusqu'à sa translation à la cure de la Rivière-Ouelle en 1835, décédé le 13 juin 1838, peut être compté au nombre des bienfaiteurs du Séminaire, au moins à cause de ses bonnes intentions. Son principal legs à la corporation consistait en un constitut de 625 louis, mais avec charge de

---

(1) Mgr Plessis avait groupé quelques-uns des prêtres français émigrés au Canada pendant la révolution, comme MM. Raimbault et Fournier, dans les paroisses environnantes de Nicolet. Ainsi, à part les curés de Nicolet et de la Baie, il y avait M. Joyer, curé à la Pointe-du-Lac, M. de Calonne, chapelain chez les Ursulines des Trois-Rivières, M. Le Jamtel, curé à Bécancour et M. Courtin, curé à Gentilly. On désignait ce canton, à cause de cela, sous le nom de "Petite France."

1833  
à  
1841

payer une pension viagère à une nièce qui avait été la gouvernante de sa maison. Ce legs ne put être accepté par le Séminaire et, suivant les intentions du testateur, il passa au collège de Sainte-Anne, avec la charge qu'il comportait. (1)

Il est encore à cette époque deux legs reçus par le Séminaire qui méritent d'être mentionnés, moins à cause de leur valeur que de la source d'où ils proviennent et des motifs qui les déterminèrent. L'un eut pour auteur une pauvre servante négresse, du nom de Julie Paul, ancienne cuisinière du Séminaire, qui avait toujours eu M. Léprohon en grande vénération. Elle lui légua, pour la chapelle, tout ce qu'elle possédait, environ \$200; ce n'était pas une fortune, mais l'intention était excellente. L'autre fut fait, avec une également bonne inspiration, à Mgr Signay en faveur du Séminaire, par une dame veuve Salgée, du faubourg Saint-Jean, à Québec, où elle possédait deux maisons et un emplacement vacant, qui furent l'objet du legs. Le tout rapporta la somme de \$1,000 environ.

Au nombre des bienfaiteurs d'une institution comme celle-ci, il convient de joindre ceux qui ont fondé des pensions ou des bourses en faveur des enfants d'une famille ou d'une paroisse, ou encore d'élèves dont le choix est laissé aux directeurs. La première pension fondée au Séminaire de Nicolet le fut par M. Charles-Maurice Juchereau-Duchesnay, avocat, en faveur de sa famille. Par son testament du 6 novembre 1837, il légua pour cette fin \$2,000. Ce généreux bienfaiteur se conforma aux vues de Mgr Signay, en ne grevant, pour la pension, qu'une partie du capital légué, et en

---

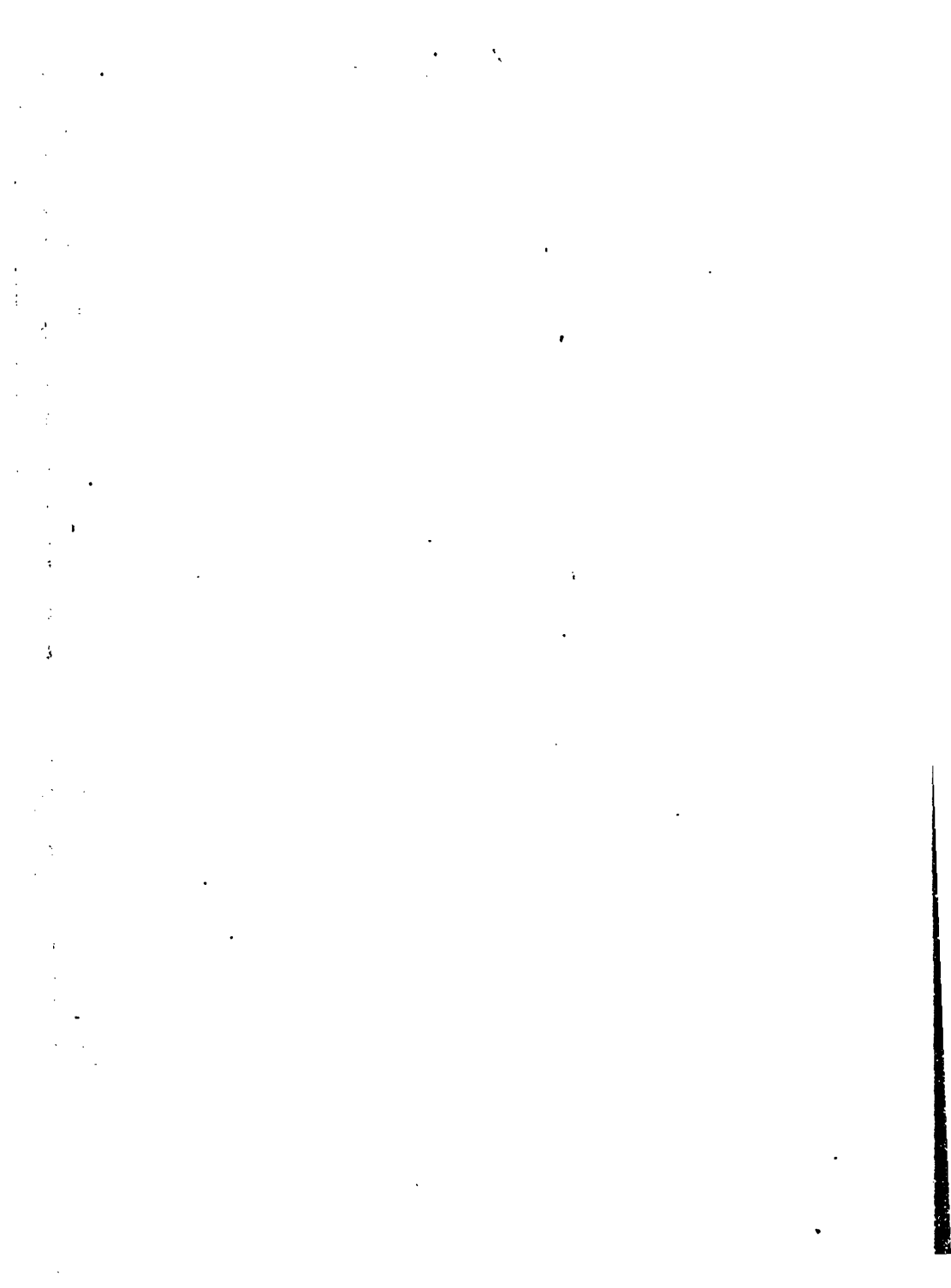
(1) Il légua aussi au Séminaire, un grand crucifix en bois, bien sculpté et bien conservé encore aujourd'hui. Il a toujours été d'usage de le placer le vendredi saint sur le grand autel pour l'office du soir; à part ce jour-là, il est le principal ornement de la salle des exercices des séminaristes.

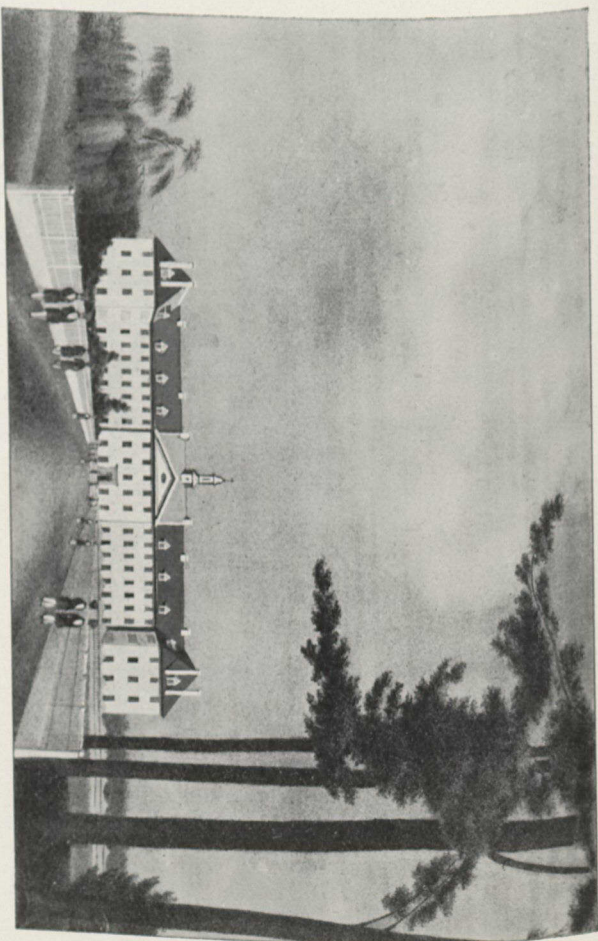


limitant la charge à un siècle. Il mourut le 26 juin 1840 et le legs fut délivré à la corporation en 1844. Le premier élève qui profita de cette pension fut M. Théodore Duchesnay, lieutenant-colonel aujourd'hui à la retraite, entré au collège la même année. M. Charles-Maurice J.-Duchesnay était fils de l'honorable Antoine-Louis J.-Duchesnay, seigneur de Beauport et membre du conseil exécutif et législatif du Canada. Cette famille distinguée a toujours compté depuis cette date un élève au Séminaire de Nicolet, et elle aura le même droit jusqu'en 1944. Les quelques autres pensions fondées plus tard l'ont toutes été avec les mêmes conditions que la précédente, lesquelles paraissent sages et équitables pour les deux parties intéressées.

1833

à  
1841





Nouveau Collège, 1838 (par M. J.-H. Dorion).  
(Voir page 413.)

## CHAPITRE VII

1831-1841 (*suite*)

Mgr Signay, continuateur de l'œuvre de ses deux prédécesseurs (*suite*).  
—M. Raimbault, supérieur (*suite et fin*); sa mort.—M. Téprouhon, directeur (*suite*).—M. F. L.-Desaulniers, professeur de Philosophie.  
—Achat du cabinet de physique.—Visites de deux gouverneurs.

Le Séminaire de Nicolet reçut à cette époque un autre bienfait qui lui permit de combler une lacune dans son enseignement, en pourvoyant à une nécessité qui s'imposait depuis longtemps. Jusqu'en 1836, il n'avait pas à sa disposition d'instruments pour l'enseignement des sciences physiques et chimiques, non plus que pour les applications des mathématiques. On en sentait grandement le besoin, mais les ressources financières faisaient défaut et il fallait bien attendre des temps meilleurs pour faire cette acquisition. Une occasion favorable se présenta dont on voulut profiter. Au commencement de 1836, le Séminaire de Québec décida d'envoyer en Europe un de ses prêtres les plus distingués, M. l'abbé Holmes, pour étudier sur place les divers systèmes d'enseignement qui y sont suivis, et, en même temps, pour faire l'acquisition d'un cabinet de physique complet, de tout le matériel d'un laboratoire chimique, d'instruments pour l'étude de l'astronomie et de la géodésie, de spécimens pour celle de l'histoire naturelle, et aussi pour choisir de nombreux et importants ouvrages destinés à augmenter la bibliothèque de l'institution. Les collègues de Saint-Hyacinthe et de Sainte-Anne voulurent utiliser cette bonne occasion pour se pourvoir eux aussi, suivant leurs moyens et en faisant application à la Législature pour des octrois spéciaux, d'un certain nombre de ces objets nécessaires aux études scienti-

1836 fiques. Celui de Nicolet ne devait pas rester en arrière de ses cadets, dans cette voie des améliorations, sans néanmoins demander aucun subside au gouvernement, parce que Mgr Signay y était tout à fait opposé, de crainte de quelque ingérence étrangère ou indue dans l'administration de la maison, qu'il voulait libre de toute entrave du côté des autorités civiles. M. Léprohon, toujours zélé pour le bien et l'avancement du Séminaire, s'empessa de s'adresser à Mgr Signay, le priant de donner son approbation au projet de confier à M. Holmes l'achat d'instruments de physique et de livres, dont l'institution avait si grand besoin, lui demandant en même temps un secours pécuniaire, afin de mettre ce dessein à exécution, et lui annonçant qu'il adressait une circulaire au clergé du diocèse, pour solliciter une souscription à cet effet. Avec l'espoir de rendre sa pétition plus agréable à l'évêque, le directeur fit cette supplique non seulement en son nom, mais au nom aussi des professeurs et des élèves les plus avancés, qui la signèrent avec lui. La voici :

“ Monseigneur, Voilà que je suis informé qu'un des dignes membres du  
 “ Séminaire de Québec, M. Holmes, est sur son départ prochain pour  
 “ l'Europe. Ne doutant pas qu'il ne se fasse un plaisir de nous offrir ses  
 “ services pour toutes demandes que nous aurions à faire dans l'intérêt  
 “ des études, cette circonstance m'impose un devoir, qu'il me serait pé-  
 “ nible à remplir, si je connaissais moins les sentiments d'affection, de gé-  
 “ nérosité et de sollicitude dont Votre Grandeur est constamment animée  
 “ en faveur de son Séminaire de Nicolet. D'ailleurs, ce devoir, s'il devait  
 “ avoir quelque chose de pénible, ne passerait point, dans cette occasion,  
 “ sur moi seul. Toutes les personnes qu'il a plu à Votre Grandeur de  
 “ placer dans cette maison pour agir de concert avec moi, et même cette  
 “ partie des intéressants élèves qui y jouissent sous vos auspices des bien-  
 “ faits de l'éducation, et que l'âge et l'avancement dans les études rendent  
 “ plus à portée de juger des choses, se réunissent à l'envi pour me secon-  
 “ der dans une démarche regardée par tous comme nécessaire et indis-  
 “ pensable.

“ Tous ensemble donc, Monseigneur, entrant dans les vues bienveillantes  
 “ et protectrices de Votre Grandeur à notre égard, et mus aussi, chacun  
 “ par des sentiments particuliers d'attachement ou de devoir envers cette

"maison, nous oserons vous soumettre humblement, comme une es-  
 "pèce de compte rendu, les besoins de l'Institution, sous le rapport des  
 "études, nous flattant que cet exposé, basé sur un motif aussi pur, ne  
 "peut que correspondre au désir bien connu de Votre Grandeur, que cet  
 "établissement soutienne parmi ses frères puînés, au moins le rang qu'il  
 "a occupé jusqu'ici. Car, vous n'ignorez pas, Monseigneur, que large-  
 "ment gratifiées d'aides pécuniaires sur le trésor public, d'autres mai-  
 "sons d'éducation, dont l'établissement ne date que depuis quelques an-  
 "nées, ont déjà acquis une existence aisée, honorable et progressive. Cet  
 "état de choses, qui ne peut que s'améliorer davantage par les faveurs  
 "toujours croissantes de notre Législature à leur égard, aurait pour effet  
 "de placer Nicolet, réduit à des moyens ordinaires, dans un état d'infé-  
 "riorité et de déchéance, qui pourrait peut-être, à la fin, sinon lui porter  
 "le coup fatal, du moins attirer sur lui les préventions, le discrédit et la  
 "défaveur. Résultats que nous regardons comme inévitables à l'époque  
 "où nous vivons.

"Cependant de tels résultats, s'il est douloureux d'avoir à les prévoir,  
 "n'en sont pas moins de nature à se réaliser; et alors quels regrets de  
 "votre part, et quel chagrin universel de la part de tant et de si géné-  
 "reux amis, qui ont bien voulu jusqu'ici nous tenir compte du peu de  
 "bien que cette maison a pu faire et qui entretienent peut-être sur elle  
 "de longues et douces espérances! Alors aussi, combien serait amer le  
 "fruit que produiraient tant de sacrifices de tous genres faits en sa fa-  
 "veur depuis son digne Fondateur jusqu'à vous, Monseigneur, qui avez  
 "dans ces sacrifices la part distinguée que tout le monde sait. Et le dé-  
 "couragement que de telles circonstances pourraient créer, et dans les  
 "protecteurs et les protégés, bien qu'il soit vrai de dire qu'une œuvre  
 "inspirée et maintenue comme celle-là par le plus saint des motifs ne  
 "permet guère de douter de la protection de la Providence; cependant  
 "comme cette même Providence ne défend point d'user des moyens hu-  
 "mains, le découragement, dis-je, qui résulterait de leur défaut, n'amène-  
 "rait-il pas un nouvel et grave embarras dans la marche d'un établisse-  
 "ment regardé déjà peut-être comme rétrograde? Que dis-je, Monsei-  
 "gneur, tout le monde, sachant que le Séminaire de Nicolet est l'enfant  
 "adoptif du clergé, qu'il est du devoir de ce corps de donner l'exemple du  
 "zèle et de la libéralité en faveur de l'éducation tant appréciée de nos  
 "jours, il arriverait, si nous retardions un moment de faire connaître  
 "notre position, que ce même clergé, jaloux peut-être de continuer son  
 "œuvre et de ne point se laisser devancer, même par la Législature, dans  
 "une carrière aussi noble, il arriverait qu'une de ses plus belles vertus  
 "publiques, l'amour et l'encouragement d'une saine éducation, se trouve-  
 "rait compromise d'une manière préjudiciable et à son honneur et au  
 "bien général."

1836

"Enfin, Monseigneur, il est une dernière considération que j'ai tout lieu de regarder comme la principale, puisqu'elle ne tend qu'à rappeler à Votre Grandeur son intention bien décidée de soutenir Elle-même son Collège, aidée de l'assistance du Clergé."

"Fort de ces motifs, Monseigneur, j'ai osé d'abord adresser à chacun des membres de votre clergé une circulaire, et à Votre Grandeur cette commune supplique dans le but de faire un nouvel appel à la libéralité du chef et des membres d'un corps, des faveurs duquel Nicolet a déjà tant à se louer.

"Plusieurs cents louis ont été accordés par la Législature pour la formation d'un cabinet de Physique à St-Hyacinthe, et nous, dont les besoins sous ce rapport sont les mêmes, mais qui manquons de plus de bien des choses nécessaires sous le rapport de la littérature proprement dite, nous osons espérer que le fruit de notre appel suffira pour l'un et l'autre objet, et ne laissera à Nicolet rien à envier aux autres institutions.

"Daignez agréer, Monseigneur, l'expression des vœux ardents, de la vive reconnaissance et du profond respect avec lequel nous sommes, de Votre Grandeur, les très humbles et obéissants serviteurs.

"(ig.)—J.-O. Léprohon, ptre, directeur, C. Harzer, ptre, procureur. — F. Pilote, ptre, F. L.-Désaulniers, S.-D., A. M., professeur de Philosophie, T.-B. Pelletier, professeur de Rhétorique, P.-J. Harkin, professeur de Belles-Lettres, C. Burke, professeur d'Anglais et de Grec, E. Désaulniers, professeur de Syntaxe, A. Lebel, professeur d'Eléments, M. Fortin, cœ-nome, J.-L. Alain, régent, P. Pouliot, régent, J. Beaupré, régent. — (Philosophie) Honoré Routhier, Marcellin Côté, L.-Eusèbe Désilets, Narcisse Martineau, Etienne Payment, Augustin Milette, F.-X. Pratte, Charles-Olivier Caron, Léandre Tourigny, Olivier Trudel, Noël Proulx. — (Rhétorique) Narcisse Olscamps, Honoré Lottinville, Thomas Caron, David Martineau, Pierre Tourangeau, Zéphirin Rousseau, J.-B. Perras, Louis Lafèche. — (Belles-Lettres), Narcisse Doucet, Louis Guillet, Joseph Pichette, Moïse Laplante, Narcisse Beaubien, Zéphirin Lottinville, Noël Hébert, Clovis Bourgeois, Joseph Deveau, Eusèbe Beaubien, Joseph Bailey, François Caron, Tiburce Charest, William McNichols — 12 février 1836."

Mgr Signay se montra favorable au projet et s'engagea à compléter la somme de 800 louis, qui devait comprendre les souscriptions du clergé. Ces dernières s'élevèrent à \$2,270 et l'évêque ajouta les \$930 qui manquaient pour arriver au montant indiqué. Les plus hauts souscripteurs, après lui,

furent le coadjuteur, qui donna \$300, M. Fournier, \$400, et M. Rimbault, \$200. M. Léprohon, mis au comble du bonheur par la réponse bienveillante de l'évêque, lui adressa sans retard ses remerciements. "En soumettant notre dernière supplique à Votre Grandeur, lui écrivait-il, nous pensions bien qu'on n'avait qu'à lui exposer notre besoin, pour obtenir les secours que nous désirions dans l'espèce de nécessité où nous nous trouvions. . . Nous avons le charmant d'avoir la perspective d'être bien au-dessous de nos compétiteurs; mais grâce à Dieu et au cœur bienveillant de Votre Grandeur pour cet établissement, nous avons été réjouis par la réponse qu'Elle nous a fait l'honneur de nous adresser. Actions de grâces donc, et expressions des vœux les plus sincères et les plus ardents pour votre personne, de la part de tous ceux qui ont signé la supplique et de la part de tous ceux qui habitent une maison, nous le disons avec un certain orgueil, si honorée de l'affection de Votre Grandeur. . . Nous préparons les listes des objets dont l'achat va être confié à M. Holmes; il s'intéressera, je l'espère, autant pour Nicolet que pour le Séminaire de Québec; car j'aime à croire qu'il n'a pas encore oublié le Séminaire où il a fait sa cléricature. . . Je n'ai pas seulement en vue le cabinet de physique, mais encore bien d'autres objets dont il est temps de s'inquiéter. Tous les classiques donnés en 1815 par Mgr Plessis et auxquels j'en ai joint quelques autres, en les payant bien cher, ont besoin d'être renouvelés. Ensuite ce sont les cartes de géographie, les livres explicatifs des sciences, les traductions des bons auteurs. . . et bien d'autres articles et choses dont Votre Grandeur aura sous peu les listes, comme Elle le désire. . ."

M. Holmes s'acquitta, en véritable connoisseur, de toutes les commissions qui lui furent confiées, tant pour les instru-



1836  
à  
1841

ments que pour les livres et les autres objets qu'il avait à choisir et à acheter. Ce fut avec la plus vive satisfaction qu'on vit arriver au Séminaire, en 1836 et 1837, les nombreux colis qui renfermaient de si précieuses et utiles choses pour l'enseignement et dont tous devaient tirer avantage, professeurs et élèves.

C'était l'usage alors, comme il continua de l'être jusqu'en 1857, de clore l'année scolaire par de longs examens publics, accompagnés de pièces dramatiques, comédies ou tragédies, de dialogues, ou de plaidoyers, le tout suivi de la distribution des prix. Le concours de prêtres et de laïques était toujours nombreux pour ces séances. On y interrogeait les écoliers classe par classe, suivant les programmes distribués aux assistants. Tout y passait : les grammaires, les traductions latines et grecques, les cours de littérature, de rhétorique, de philosophie, de mathématiques, de physique, d'astronomie, etc. Cela durait deux grandes journées, à deux longues séances par jour, avec salle comble. En dernier lieu ces examens étaient réduits à deux séances, dont la première, la veille de la sortie, se terminait par une pièce comique, toujours attendue avec impatience par le public. La dernière était réservée à l'examen des philosophes, physiciens ou mathématiciens, au plaidoyer donné par les rhétoriciens ou au concours d'élocution par les mêmes et à la distribution des prix. Cette séance était suivie avec beaucoup d'intérêt, surtout à cause du plaidoyer, du concours entre les jeunes orateurs et de la proclamation du palmarès. Mais, depuis 1837, elle devint encore plus intéressante pour le public, du moins tous les deux ans — les mathématiques alternant avec la physique — à cause des expériences de physique et de chimie qu'on y faisait en plein théâtre, deux bonnes heures durant. La moitié ou les trois quarts des instruments du cabinet de physique et du laboratoire étaient transportés dans la salle

1836  
à  
1841

de récréation, devenue la salle des séances, puis distribués sur le théâtre ou auprès. Les élèves de physique avaient à répondre chacun sur un chapitre du cours, pesanteur, acoustique, chaleur, lumière, électricité, magnétisme, etc., et faisaient, sous la surveillance du professeur, les expériences indiquées au programme comme démonstrations. Il fallait voir l'attention que tous les spectateurs portaient à cet étalage de science et d'expériences, surtout quand on arrivait à l'électricité avec ses brillantes étincelles, ses aigrettes lumineuses, les chocs violents produits par la bouteille de Leyde; car on allait jusqu'à électriser les personnes de l'assemblée qui le désiraient, en leur faisant *faire la chaîne* pour leur donner simultanément une forte commotion au moyen de cet appareil, à la vive hilarité des autres. Comme les piles électriques n'étaient pas alors en grand usage, ces expériences d'électricité se faisaient avec la machine à frottement, qui exige un air sec pour bien fonctionner, et l'air de la salle encombrée de monde ne l'était pas longtemps. On avait alors recours à un réchaud rempli de braise ardente pour sécher tant soit peu l'air autour de l'incommode machine, afin de réussir à lui arracher quelques maigres étincelles, quand elle ne s'y refusait pas tout à fait; ce qui était alors un grand désappointement pour nos physiciens en herbe et pour ceux qui suivaient leurs évolutions.

Parmi les expériences dont on régalaient le public, il y en avait une, entre autres, qui exerçait un grand attrait sur les spectateurs: c'était l'agonie et la mort d'un malheureux rat, que les physiciens tenaient en cage quelquefois depuis plusieurs jours, condamné à périr sous la cloche de la machine pneumatique, en présence d'une foule anxieuse de voir l'effet du vide sur la vie. On applaudissait à l'expérience d'autant plus que l'exécution était plus parfaite. Comme on applaudit au théâtre les scènes émouvantes et bien rendues, on se signalait les uns

1836  
à  
1841

aux autres les habiles expérimentateurs qui jouaient leur rôle avec succès dans cette joute scientifique, et leurs noms volaient de bouche en bouche. Il arrivait bien par-ci par-là un petit accident pour égayer la scène. Une fois, par exemple, ce fut l'explosion d'un vase à gaz, à moitié rempli d'eau acidulée, dont le contenu fut projeté avec violence sur les personnages les plus marquants de l'assistance, au nombre desquels se trouvaient Mgr Signay lui-même et la dame du seigneur Chandler. Il va sans dire que la soutane du prélat et la robe de la seigneuresse reçurent ce jour-là des taches indélébiles, qui laissèrent le malheureux jeune physicien, auteur du désastre, dans une grande confusion.

Les décorations du théâtre, colonnes et toiles peintes, qui ornaient la grande salle dans ces circonstances, n'étaient pas dépourvues d'élégance, ni de souvenirs classiques. (1) Les grandes toiles du fond représentaient, celle du milieu, le mont Parnasse, d'où le cheval Pégase déployant ses ailes s'élançait du temple des Muses; les deux autres, des Génies jouant avec les globes céleste et terrestre; tandis que celles des côtés ou les ailes étalaient aux regards de longues avenues d'arbres aux verdoyantes couleurs. Le cheval ailé, en pleine course dans les airs, avait surtout le privilège d'exciter la curiosité et les sourires des plus jeunes écoliers, encore ignorants de la fable mythologique, lorsqu'ils contemplaient ce tableau pour la première fois. Les combles du Séminaire ont conservé jusqu'aujourd'hui les principaux débris de ces décorations d'autrefois qui rappellent tout un passé, en réveillant le souvenir de ces heureux temps: *For-san et hæc olim meminisse juvabit.*

---

(1) Elles avaient été exécutées à Québec, sous l'inspection de Mgr Signay, mais aux frais de M. Léprohon, au moins en partie. Le Séminaire toutefois remboursa celui-ci de cette dépense en 1840, comme on le voit par une décision de la corporation.

1836  
à  
1841

Aucun n'avait éprouvé plus de contentement de l'acquisition des instruments de physique, il est facile de l'imaginer, que le professeur des sciences, M. François Lesieur-Desaulniers, qui était chargé de tout l'enseignement des deux années de Philosophie, depuis 1829. Après son cours d'études terminé en 1827, pendant lequel il s'était fait remarquer par ses talents et ses succès, on le nomma, dès sa seconde année de cléricature, professeur de Rhétorique et, l'année suivante, professeur de Philosophie. En 1833-34, il fut envoyé, aux frais de l'évêque et du Séminaire, au collège des Jésuites de Georgetown, près Washington, pour se perfectionner dans la Philosophie et les Sciences. Il était accompagné de son frère Isaac, dont les talents n'avaient pas moins brillé à Nicolet pendant les années de son cours, de 1823 à 1829, et que le collège de Saint-Hyacinthe voulait s'attacher comme professeur, en lui procurant aussi l'avantage d'aller étudier à Georgetown. Ils en revinrent tous deux avec le degré de maître ès arts, laissant après eux, là comme ailleurs, la réputation de deux hommes d'un rare talent et d'une grande originalité. Tels ils étaient en effet alors tous deux, et tels ils furent toute leur vie. Versés également dans les hautes études, chacun cependant avait sa spécialité dans un champ aussi vaste. L'aîné, celui de Nicolet, excellait en mathématiques et en physique; le cadet, celui de Saint-Hyacinthe, était philosophe avant tout. Tous deux avaient des connaissances aussi variées que sûres dans les différentes sciences humaines, mais le plus jeune l'emportait sur son aîné et par sa science théologique et par son éloquence. L'un et l'autre ont illustré la maison qui eut l'avantage de les posséder: M. François Desaulniers a fait la gloire de Nicolet et M. Isaac

1836 Desaulniers, celle de Saint-Hyacinthe, peut-être à un plus  
à haut degré encore. (1)

1841

Quant à leur originalité, dont chacun avait une forte dose, elle est demeurée légendaire dans les deux maisons où ils ont passé leur vie entière, et parmi les élèves qui ont profité de leur enseignement. Nous en citerons un exemple commun aux deux, qui montre en même temps l'ardeur qu'ils mettaient dans leurs études, au début de leur carrière de professeurs, et aussi dans leurs discussions sur divers sujets philosophiques. Après avoir passé l'année sans se voir, l'un à Nicolet et l'autre à Saint-Hyacinthe, les vacances les réunissaient quelques jours sous le toit paternel. L'attachement que M. Isaac avait conservé pour la maison où il avait puisé son éducation, autant que l'amour fraternel, l'entraînait chaque année vers Nicolet. Il était toujours sûr d'y trouver son frère occupé à la recherche de quelques solutions scientifiques, souvent sur le même terrain qu'il explorait lui-même avec une fiévreuse anxiété. A peine s'étaient-ils salués fraternellement, qu'ils entamaient tout de suite quelques questions relatives à leurs études et les discutaient à qui mieux mieux. Ces controverses se prolongeaient souvent des journées entières, à la fin desquelles chacun maintenait sa position aussi fièrement qu'au début. Il arriva, une fois entre autres, que ces deux insatiables jouteurs décidèrent, après un long jour de débats sur un point quelconque de la science, de se rendre

---

(1) MM. François et Isaac L. Desaulniers étaient fils de M. François Lesieur-Desaulniers, nommé généralement François Leblanc, riche cultivateur d'Yamachiche, qui fut député du comté de Saint-Maurice, de 1836 à 1838. Deux autres de leurs frères, MM. Evariste et Louis-Léon, firent aussi leurs études à Nicolet et s'y distinguèrent par leurs talents. Le premier prit la soutane en 1835 et mourut en 1837, après deux ans de professorat. Le second fut médecin et homme politique; il a été député du comté de Saint-Maurice nombre d'années, sous l'Union (1845 à 1863) et depuis la Confédération, comme député fédéral (1867-68, 1878-1887).

ensemble le lendemain chez leur père, à Yamachiche, et s'y firent même annoncer. Partis en canot de bon matin pour traverser le lac Saint-Pierre et se rendre à la maison paternelle, assez rapprochée de ses rives, ils ne furent pas longtemps sans reprendre la discussion animée de la veille, au grand ébahissement du batelier, qui n'entendait rien à la question débattue et craignait, à l'animation déployée par l'un et l'autre, qu'ils n'en vinssent à des voies de fait. Enfin, ce brave homme se sentit fort soulagé, quand il eut débarqué ses singuliers voyageurs sur le rivage, sans que rien de fâcheux ne fût arrivé. Il allait tendre la main pour recevoir le tribut qui lui était dû, quand il vit avec stupéfaction les deux antagonistes reprendre de plus belle leur dispute et même s'armer chacun du premier bâton qui lui tomba sous la main. Sûr, se dit-il, ils vont se donner de vilains coups ! Cette fois il crut sérieusement que son intervention allait devenir nécessaire ; mais il fut bientôt rassuré sur leur humeur belliqueuse, lorsqu'il les vit se servir de leurs armes pour tracer sur le sable des figures, véritables énigmes pour lui, mais qui au moins lui ôtèrent de l'esprit la crainte du duel qu'il redoutait. Après une bonne heure d'attente, à regarder nos deux hommes tout absorbés dans leur querelle et cherchant à se convaincre l'un l'autre, avec force arguments et figures, le pauvre batelier n'avait pu encore saisir le moment favorable pour faire sa juste réclamation, quand enfin il eut la chance de fixer un instant leurs regards et de recevoir le prix convenu de la traversée. L'heure ne leur avait paru, à eux, qu'un instant, et ils ne se doutèrent pas d'avoir retardé si longtemps leur nautonnier et surtout de lui avoir causé de si vives inquiétudes. Après le départ de ce dernier, la discussion poursuivit son cours si bien et si au long, que nos deux philosophes n'arrivèrent à la maison paternelle que tard le soir, sans avoir bu ni mangé

1836  
à  
1841

1836  
à  
1841

depuis le matin, et ayant oublié qu'on les y attendait au moins depuis midi.

Ces deux braves batailleurs, quand il s'agissait de discussions philosophiques ou scientifiques, étaient cependant les plus peureux des hommes, l'un des morts et l'autre des vivants. Celui de Saint-Hyacinthe avait une crainte puérile des morts, crainte qui dura jusqu'à la fin de sa vie. Sa plus grande inquiétude, en apprenant que quelqu'un de ses amis ou de ses connaissances allait mourir, était qu'il en éprouvât une peur bleue, capable de lui faire dresser les cheveux sur la tête et de lui ôter le sommeil pendant plusieurs nuits; et c'est ce qui lui arrivait d'ordinaire. Celui de Nicolet, de son côté, avait toujours la crainte d'être surpris chez lui par quelque malfaiteur, et se tenait sous verrou jour et nuit. La pensée des voleurs l'obsédait surtout et lui faisait passer de mauvais quarts d'heure. Une fois, pendant les vacances, lorsque la maison était presque déserte, il arriva que quelqu'un au milieu de la nuit, un voleur sans doute, vint forcer la porte de son logis, et il ne parvint à faire déguerpir ce visiteur suspect qu'en menaçant et criant de tous ses poumons pour appeler au secours. Cet incident n'avait fait que l'ancre fortement et pour toujours dans ses craintes et ses défiances, comme dans l'habitude de se tenir sans cesse barricadé chez lui. Vingt-cinq ans plus tard, pendant les vacances aussi, quelques jeunes prêtres de la maison, qui lui avaient entendu conter plusieurs fois cet épisode de sa vie, voulurent s'amuser un peu à ses dépens, en renouvelant la même scène. Ils allèrent donc à une heure avancée de la nuit frapper à sa porte, faisant mine de vouloir l'enfoncer. A ce bruit, M. Desaulniers se lève aussitôt et s'écrie: "Les voilà encore! Allez-vous-en, je suis armé, je vais ouvrir et tirer!" Puis il frappait du pied et avec un bâton sur le plancher, appelant à grands cris son voisin de l'étage inférieur pour lui ve-

nir on aide. Peine perdue, le voisin était du complot et avait reçu la consigne de ne point remuer, en dépit de tout le bruit qu'il entendrait. Notre philosophe en fut quitte pour une nuit blanche et un peu de mauvaise humeur le lendemain, sans oser toutefois ouvrir la bouche sur cette nouvelle attaque nocturne, parce qu'il eut quelque soupçon que ce pouvait bien être cette fois une simple plaisanterie dont il avait été la victime. (1)

1833  
à  
1841

M. Desaulniers, comme beaucoup de grands hommes et de savants, était sujet à des distractions qui l'absorbaient parfois complètement. Ses distractions et ses rêveries donnèrent souvent lieu à ses élèves de s'amuser à d'autre chose qu'à leurs leçons durant la classe, même de lui jouer quelques tours ou de lui faire des mystifications dont il était généralement le premier à rire. Une année, en 1838, parmi les élèves de sa classe, une des meilleures qui soient passées sous sa main, il y avait un gaillard bien connu par ses espiègleries, qui offrit à M. Lérohon de parier qu'il se raserait en classe, sans que M. Desaulniers s'en aperçût, et même qu'il en sortirait pour aller se pourvoir d'eau chaude à la cuisine, et reviendrait sans encombre, reprendre sa place et faire son opération. Le pari fut accepté et le tour joué. Profitant du temps de la rêverie ordinaire du professeur au commencement de la classe, alors qu'il laissait une demi-heure à ses écoliers pour revoir leur leçon, le goguenard se glissa tranquillement en dehors de la classe, dont la porte était ouverte

---

(1) M. Desaulnier avait aussi une peur excessive du tonnerre, au point qu'il lui arriva plus d'une fois, pour calmer ses frayeurs pendant des orages de foudre, de se blottir entre deux matelas de plume, comptant sur la non-conductabilité de cette matière, afin de se mettre à couvert du fluide électrique. Cette faiblesse du brave physicien eut son bon côté, car ce fut surtout à ses instances que la corporation décida, en 1845, de faire placer des paratonnerres sur toute la maison; ils furent posés sous sa direction et suivant toutes les données de la science, il va sans dire.



1833

à

1841

à cause de la chaleur, courut à la cuisine prendre de l'eau chaude, revint sur le bout des pieds, jeta, avant d'entrer, un coup d'œil furtif sur le professeur, qui lui parut tout absorbé dans ses réflexions, puis se glissa à sa place comme il en était sorti, avec le moins de bruit possible. Une fois sur son banc, il s'y installe de son mieux, dispose ses livres pour se mettre à couvert, tire de sa poche son rasoir, sa savounette, sa lanière, repasse son outil, se couvre le visage de savon, toujours un œil sur le professeur qui ne soupçonne rien, puis il se rase aussi lestement qu'il peut. Le directeur, qui voulait savoir par lui-même si son homme oserait accomplir ce qu'il avait parié de faire, se donna un prétexte pour passer dans le corridor des classes et, arrivé à celle de philosophie, il y jeta un coup d'œil et vit l'écolier parieur jouant du rasoir tranquillement sur son visage et lui faisant signe que tout allait bien. M. Léprohon demeura convaincu à n'en pouvoir douter qu'il avait perdu sa gageure. (1)

Il est aussi une petite scène, entre mille autres, qui nous montre le grave philosophe avec toute sa singularité. Il était un jour au laboratoire avec ses élèves, occupé à une expérience qui avait exigé qu'on allumât un fourneau. Après l'opération, le professeur voulut prendre les pincettes à charbon restées sur le foyer, pour les mettre à leur place. En les touchant, il lâcha un cri de désespoir comme un homme qui se brûle, avec une expression peu flatteuse pour les auteurs du méfait dont il se croyait la victime; puis il se tenait la main comme si elle avait été écorchée jusqu'au vif, maugréant de plus en plus contre les imbéciles qui s'étaient rendus coupables, par inadvertance ou par malice, de cette mau-

---

(1) Le héros de cette espièglerie se nommait N. Olscamps et fut plus tard missionnaire à la baie des Chaleurs, puis curé de Saint-François-du-Lac et de Saint-Stanislas.

vaise plaisanterie. Tous étaient affligés de l'accident, sans pouvoir se rendre compte que les malheureuses pinces eussent été assez chauffées pour rôtir la main du professeur à ce point. Un d'eux (1), plus hardi, s'approcha tranquillement des pinces incriminées, les toucha du bout du doigt d'abord, puis de la main, les trouvant tout à fait inoffensives, et pendant que notre philosophe se dépitait encore, il lui dit: "Mais, M. Desaulniers, les pinces sont froides, je vous l'assure, touchez-les et vous allez vous en convaincre." Le brave professeur consentit à les toucher avec précaution et finit par croire qu'il ne s'était pas brûlé. "C'est drôle, dit-il, "je m'étais imaginé qu'elles étaient rouges!" (2)

1833  
à  
1841

Pendant cette période de 1831 à 1841, le collège de Nicolet compta parmi ses élèves tout un groupe de jeunes gens de talents, qui parvinrent dans la suite aux plus hautes positions dans l'Église ou dans l'État, en faisant grand honneur

(1) L'élève qui eut la bravoure de faire connaître à M. Desaulniers sa méprise, se nommait F. Morisset. Il vit encore et est curé de Saint-Anselme de Dorchester, avec 75 printemps qu'il porte allègrement.

(2) Rappelons encore une autre aventure qui nous peint bien l'originalité de sentiment et d'action chez M. Desaulniers. Il avait une grande admiration des beautés de la nature, fleurs, insectes, oiseaux, et manifestait beaucoup de soucis à ce sujet.

Un jour d'été, après avoir parcouru les différentes allées du jardin pour examiner les fleurs, il lui arriva d'aller se reposer sous une touffe de lilas où il y avait un banc. Quand il voulut reprendre son couvre-chef, il trouva qu'un joli papillon était venu s'y poser. Après en avoir admiré longtemps les chatoyantes couleurs, il songea qu'en enlevant son chapeau il allait déranger le beau coléoptère, qui paraissait s'en accommoder si bien. D'un autre côté, il en coûtait à notre philosophe de le lui abandonner tout à fait, vu que c'était son meilleur. Que faire alors? Une pensée lui traverse l'esprit, il part tête nue, malgré un vif soleil, se hâte d'arriver à la maison sans être vu ainsi découvert, court à sa chambre prendre son vieux chapeau et redescend au jardin. Arrivé au bosquet de lilas, il voit que le papillon garde bravement son poste sur le chapeau neuf, comme s'il en avait fait la conquête. Cependant il faut l'en déloger gen-

1833  
à  
1841

à la maison, au directeur et aux professeurs qui les avaient formés. Il suffit de signaler quelques noms entre les plus remarquables : dans l'état ecclésiastique, MM. L. R.-Lafèche (le second évêque des Trois-Rivières), C.-O. Caron (V. G. et P. A.), T. Caron (V. G.), J.-H. Dorion, N. Doucet (V.-G.), D. Martineau, C.-F. Morrissón, L. Provencher (le naturaliste), L.-Z. Moreau (le 4e évêque de Saint-Hyacinthe), etc. ; dans les carrières libérales, MM. J.-O. Bureau (sénateur), J.-O. Beaubien (M. P. P., ministre), J.-H. Bellerose (sénateur), A.-A. Dorion (ministre, juge), G. Carter (avocat), L.-L. L.-Desaulniers (M. D. et M. P.), E. Lacerte (M. D. et M. P. P.), J.-L. Léprohon (M. D.), T.-J.-J. Loranger (juge), T. Fournier (juge de la Cour suprême), E. Trudel (M. D.), R. Bellemare, A. G.-Lajoie, P. Léprohon (M. D.), G.-A. Bourgeois (M. D.), D. Saint-Cyr (M. P. P.), etc.

Le groupe des professeurs de cette époque était non moins remarquable. Nous citerons, entre autres, MM. T.-B. Pelletier (1), P. Harkin, L.-A. Bourret, J.-H. Routhier, C.-O. Caron, T. Caron, L. R.-Lafèche, D. Martineau, N. Doucet,

---

timent, se dit M. Désaulniers, et sans lui causer de peine. Il pose donc le vieux couvre-chef près du neuf, et le voilà en frais, avec des soins infinis, d'induire le charmant insecte à passer de l'un à l'autre. Après mille tentatives, il réussit enfin, et le papillon consent à émigrer sur le vieux chapeau. Ce fut une grande joie pour le philosophe, un vrai triomphe, de voir le succès de son habile et délicat manège à l'égard du beau papillon, et une grande satisfaction aussi de pouvoir reprendre son chapeau neuf, en abandonnant l'autre à son petit ami ailé, pour aussi longtemps qu'il lui plairait d'y demeurer.

(1) M. Thomas-Benjamin Pelletier avait fait son cours à Nicolet et avait été reçu notaire, avant d'embrasser l'état ecclésiastique. Homme de talents et bon écrivain, il professa la rhétorique avec grand succès pendant trois ans. Il était bossu et très sensible au sujet de son infirmité; aussi fallait-il que les élèves évitassent la moindre allusion à cet égard. Il fut plus tard préfet des études au collège de Sainte-Anne, de 1838 à 1848, et directeur du Collège de Terrebonne de 1849 à 1854.

J.-H. Dorion, L. Provencher, B. O'Reilly (1), W. Moylan (2), etc., qui tous se montrèrent d'excellents professeurs, après avoir fait au Séminaire leur cours d'études avec grand succès, à l'exception des deux derniers, venus de l'étranger.

1833  
à  
1841

Il y eut encore à cette époque un autre professeur qui mérite d'être mentionné, plus à cause de la bizarrerie de son caractère et de ses manières que du succès de son enseignement. Ce fut M. Charles Burke, chargé de l'anglais et du grec durant six ans, de 1832 à 1838. Il a laissé une mémoire tout à fait légendaire. Il était venu d'Irlande assez âgé et avait fait un an de philosophie à Nicolet; après quoi on lui donna la soutane et on l'installa professeur d'anglais et de grec dans toutes les classes latines. Depuis longtemps on enseignait le grec au Séminaire; même du temps de Mgr Plessis, dès 1815, nous voyons que M. Clément Aubry fut chargé de cet enseignement. Mais il devint plus régulier dans les classes à partir de 1836, avec un professeur attitré. (3). Celui dont il s'agit, tout bon helléniste qu'il était, n'avait guère le talent de faire goûter aux écoliers la belle langue d'Homère et de Démosthène; il prêtait trop au ridicule pour y réussir. Il faudrait un volume pour raconter toutes les originalités de cet individu, qui amusaient plus que ses leçons

(1) M. Bernard O'Reilly, P. A., professeur d'anglais ici deux ans, était aussi un homme de talents brillants, qui a parcouru une longue carrière, illustrée par ses travaux apostoliques, son éloquence et ses remarquables ouvrages.

(2) M. William Wallace Moylan, né en Irlande, comme M. O'Reilly, ne le cédait guère à son compatriote pour les talents. Après quelques années passées dans le ministère paroissial, il se fit Jésuite et devint recteur du Collège de Fordham, N.-Y., où il est mort en 1891.

(3) Deux autres professeurs irlandais, avant M. Burke, avaient été chargés d'enseigner concurremment le grec et l'anglais: M. J. Nelligan, de 1826 à 1829, et M. P. O'Dwyer, de 1830 à 1832.

1833  
à  
1841

de grec et d'anglais. Non seulement ses manières, mais son langage aux tournures étranges, rempli d'anglicismes, et ses expressions "insolites" — un de ses mots favoris — contribuèrent grandement à répandre la jovialité au milieu de ses élèves, mais non à l'avantage de leurs études. Aussi ces derniers se donnaient-ils souvent des parties de plaisir à ses dépens, pendant l'heure de la classe consacrée à l'anglais ou au grec. Le pauvre M. Burke s'en plaignit à M. Léprohon, une bonne fois entre autres, mais d'une manière assez originale. Suivant l'usage encore suivi, le directeur, qui était en même temps préfet des études, faisait chaque semaine la visite des classes pour recueillir les notes des élèves sur leur conduite et leur travail, encourageant les uns, gourmandant les autres, suivant qu'ils le méritaient, d'après les renseignements reçus des professeurs. M. Léprohon arriva donc un jour dans la classe où se trouvait M. Burke pour donner sa leçon de grec ou d'anglais. Il lui demanda s'il était satisfait de cette classe et si les élèves étaient sages. "Oh! vraiment, très dissipés," répondit le professeur dans son langage pittoresque. "Oui, reprit le directeur, eh bien! nous allons voir pour chacun en particulier." Puis il commença à nommer le premier sur la liste, en continuant jusqu'au dernier: "M. Martineau?" — "Oh! vraiment, très sage," fut la réponse empressée de M. Burke. "M. Caron?" — "Oh! vraiment, très sage." — "M. Lafèche?" — "Oh! vraiment, très sage," et ainsi de suite pour tous les autres de la classe. "Chose étrange, ne put s'empêcher de remarquer M. Léprohon au singulier professeur, vos élèves ici sont très dissipés dans l'ensemble et tous très sages en particulier!" Il était inutile pour le directeur de pousser plus loin cette fois ses investigations et ses réprimandes.

Suivant l'habitude du temps, disparue heureusement depuis nombre d'années, la férule régnait en maîtresse

1833  
à  
1841

ici comme ailleurs et terminait en général les différends entre maîtres et élèves. M. Burke s'en servait largement et y faisait appel à propos de tout et à propos de rien. Une fois, en classe, il arriva à un élève d'en recevoir une bonne dose, pour avoir posé au professeur de grec une question un peu narquoise à la vérité. C'était l'usage pour chaque classe, comme nous l'avons vu, de réciter un dialogue historique, ou de jouer une petite pièce comique aux examens publics de la fin de l'année. Cet élève s'avisa de dire à M. Burke, après sa leçon de grec, où l'on s'était plus ou moins amusé comme à l'ordinaire: "Mais, Monsieur, pourquoi ne jouerions-nous pas une petite farce grecque à l'examen? — Vraiment, répliqua le professeur, viens ici, je vais te faire une petite farce grecque," et il lui administra la médecine ordinaire, quelques bons coups de fêrule. Ceci n'a pas empêché le héros de cette aventure de devenir le second évêque des Trois-Rivières, qui se plaisait à la raconter lui-même.

Il y eut aussi un assez joli tour d'un gaillard d'élève joué à un de ses confrères de classe, par voie de représailles et au moyen du même M. Burke, dont les faibles étaient bien connus de tous. Ces deux écoliers, coparoissiens et amis, prenaient plaisir à se taquiner mutuellement; l'un, Thomas, était fort spirituel, et l'autre, Elie, avait une mémoire un peu phénoménale. (1) Le premier avait un jour piqué son confrère, en lui disant qu'on pourrait bien mettre sur sa tombe l'épithète suivante: "Ci-gît Elie. . . , d'heureuse mémoire en attendant le jugement." Le second se le tint pour dit et chercha l'occasion d'exercer une vengeance exemplaire; il la trouva bientôt. Pour ou sans raison, il advint que M. Burke condamna un jour Elie à goûter de la fé-

(1) M. Thomas Loranger et M. Elie Desaulniers.

1833  
à  
1841

rule après la classe. Le coupable était déjà en position de recevoir les coups, à genoux, la main tendue, et l'exécuteur, le bras levé, allait frapper, quand tout à coup l'élève, aussi espiègle que rusé, se penche en regardant fixement vers la porte. "Qu'y a-t-il donc, vraiment?" s'écrie le professeur. — Monsieur, répond Elie, c'est Thomas qui regarde par le trou de la serrure. — Oh! vraiment, va me chercher Thomas," et oubliant de donner le dû à Elie, il le laissa partir sans lui dire au revoir. Celui-ci ne se fait pas prier deux fois; il ouvre la porte et court à toutes jambes à la salle de récréation, trouve Thomas, qui n'avait pas le moindre soupçon de l'affaire, et lui dit: "M. Burke te demande à telle classe, va vite." Et Thomas de se rendre à cette sommation, sans en chercher le motif et sans se douter de ce qui l'attendait. En arrivant chez M. Burke, grande fut sa surprise de lui entendre dire: "Vraiment, Thomas, mets-toi à genoux, je vais te donner la fêrule. — Mais, M. Burke, pourquoi? je n'ai rien fait pour la mériter. — Vraiment, tu as regardé par le trou de la serrure." En vain Thomas voulut protester de son innocence, qu'il n'avait pas commis cette indélicatesse, qu'il était en récréation, etc., rien ne fit, il lui fallut subir l'averse de coups, puis s'en retourner auprès de ses confrères, "honteux comme un renard qu'une poule aurait pris," et de plus s'avouer bien payé pour l'épigramme à l'adresse de son ami Elie.

En 1835, sur les instances de M. Léprohon, un nouveau prêtre fut attaché à la maison, comme professeur de Théologie et pour aider au directeur dans ses multiples fonctions. Il avait demandé à l'évêque M. C. Chiniquy, vicaire à Saint-Roch de Québec, qu'il avait connu et dirigé comme élève et séminariste, de 1822 à 1833, le croyant bien qualifié pour cette charge. La divine Providence ne permit pas que ce prêtre, jusque-là réputé sans reproche, mais qui devait plus

1833  
à  
1841

tard causer, par ses scandales et son apostasie, tant de chagrin à l'Eglise et à ses compatriotes, vint au Séminaire de Nicolet comme l'un de ses membres. M. Chiniquy avait accepté la position qui lui était offerte par Mgr Signay; mais il avait fait cette acceptation avec une telle arrogance et de si prétentieuses conditions, que le prélat en fut fort mécontent et ne songea plus à l'envoyer dans sa chère maison de Nicolet. Ecrivant à M. Rimbault à ce sujet, il lui disait:

“ Je viens de faire le choix d'un autre sujet qui a été un an  
 “ à Saint-Sulpice, où il s'est fait estimer par ses rares quali-  
 “ tés, pour suppléer à M. Chiniquy, sur lequel M. Léprohon  
 “ comptait et sur lequel aussi j'avais jeté les yeux. Mais ce  
 “ jeune prêtre, un peu trop élevé par l'encens qu'on lui a pro-  
 “ digué en certaines rencontres, s'est comporté si indiscrette-  
 “ ment et si indécemment dans cette circonstance, par les  
 “ conditions qu'il s'est permis de poser à son évêque, et par  
 “ certains propos même contre les procédés de la corpora-  
 “ tion, qu'il n'a pas été possible à Mgr de Sidyme et à moi,  
 “ ainsi qu'à M. Cooke, de fermer les yeux sur les conséquen-  
 “ ces désagréables que ne manquerait pas de produire dans  
 “ un Séminaire la présence d'un sujet qu'on y enverrait tout  
 “ plein d'humeur, de prétentions, d'amour de réforme, etc.  
 “ Ce bon petit Monsieur va donc rester à son poste à ronger  
 “ ses remords d'avoir montré tant de mauvaise volonté à se  
 “ prêter à celle de ses supérieurs. J'ai écrit tout au long ces  
 “ circonstances à M. Léprohon, et lui 'ai fait connaître le mé-  
 “ rite de celui que je substitue à un sujet de qui il ne peut  
 “ assurément attendre ce qu'il se promettait. Encouragez ce  
 “ jeune prêtre, dont vous serez satisfait, et je désire que M.  
 “ Léprohon sache en tirer parti. Il est en état de faire la  
 “ Théologie, d'être préfet des études, si M. Léprohon vou-  
 “ lait se décharger sur lui de nombre de détails fatigants. Il  
 “ a enseigné avec succès tant à Québec qu'à Montréal; il est



1833 "pieux, docile, circonspect, et particulièrement recomman-  
à "dé et encouragé par les MM. du Séminaire de Québec.  
1841 "J'espère que M. Léprohon saura en tirer un excellent parti  
"pour son propre intérêt et l'avantage de la maison." Ce  
jeune prêtre si recommandable et si recommandé était M. F.  
Pilote; il ne passa néanmoins qu'un an à Nicolet comme  
professeur de Théologie et entra l'année suivante au collège  
de Sainte-Anne, dont il devint l'âme pendant de nombreuses  
années, en occupant successivement les principales charges  
de cette maison.

M. Pilote fut remplacé à Nicolet, en 1836, par M. Moïse  
Brassard, arrière-neveu du fondateur de l'école paroissiale  
de Nicolet, qui avait fait tout son cours au Séminaire et y  
avait été régent, de 1811 à 1824. Il était curé de Sainte-Eli-  
sabeth de Berthier, quand il offrit ses services à Mgr Signay  
pour venir à Nicolet. Ils furent acceptés avec empressement.  
M. Harper abandonna alors la procure pour se charger de la  
Théologie, tout en gardant la haute main et la surveillance  
immédiate sur les travaux qu'on exécutait dans l'intérieur  
de la maison, et en conservant aussi l'entière confiance de  
l'évêque avec lequel sa correspondance habituelle se continua  
sans interruption pour toutes les affaires du Séminaire et de  
la corporation. M. Brassard, nommé procureur, se dévoua  
avec ardeur à sa nouvelle fonction et chercha surtout à amé-  
liorer la culture des fermes, dont il suivait les travaux avec  
une grande vigilance, dans l'espoir d'en obtenir un meilleur  
rendement. Malgré tous ses efforts, il ne put parvenir à ré-  
tablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes ordinaires.  
Après quatre ans de bons services, un peu ennuyé des défi-  
cits en face desquels il se trouvait chaque année, et que l'é-  
vêque était obligé de combler, sans cependant lui en faire  
aucun reproche, et se sentant pas assez maître de la posi-  
tion, il prit le parti de quitter sa charge et le Séminaire pour

retourner au ministère paroissial. Il fut nommé à la cure de Longuenil, au mois d'août 1840, et M. Harper reprit de nouveau la besogne de procureur, pour ne plus la quitter qu'en 1853.

1833  
à  
1841

La renommée du collège de Nicolet s'était accrue avec le temps et n'était plus à faire. Grâce à la réputation bien méritée de savoir et de prudence de celui qui depuis trente ans avait été son supérieur, grâce à la paternelle direction de M. Léprohon pendant les vingt dernières années, grâce aussi à la bonne formation et aux connaissances solides et variées qu'on remarquait chez ceux qui sortaient de cette institution pour embrasser avec succès les diverses carrières libérales ou l'état ecclésiastique, son nom était connu au loin et attirait de plus en plus l'attention des personnages les plus haut placés et de tous ceux qui s'intéressaient à la bonne éducation dans le pays.

Pendant la période qui nous occupe, Nicolet eut l'honneur de recevoir la visite de deux gouverneurs du Canada, de lord Gosford, en 1836, et de sir Poulett Thompson, en 1840. Voici comment Mgr Signay annonça le premier, deux jours après son retour de Nicolet, où il venait de faire sa visite habituelle du printemps. " Lord Gosford, écrivit-il à M. Raimbault le 20 mai, m'a exprimé hier son désir de se trouver à Nicolet à mon passage en ce lieu, lors de ma visite pastorale, et m'a demandé quand j'y serais, afin de faire coïncider son arrivée dans cette paroisse avec la mienne." Le 30, l'évêque écrivait à M. Harper: " Samedi dernier, jour de la naissance du roi, j'ai dîné au château, lord Gosford a encore paru disposé à faire la visite du Séminaire. M. Herriot, présent à notre conversation, a eu avis de Son Excellence de s'occuper des détails, dont l'un serait peut-être de donner à coucher au représentant de Sa Majesté, à moins qu'il ne s'accommode chez M. Chandler,

1833  
à  
1841

“ dont on a vanté la bienveillance et le bon logement.” Quelques jours plus tard, on se rendant à Saint-Michel d'Yamaska pour commencer sa tournée pastorale, il écrivait de nouveau à M. Rimbault pour lui dire : “ Si le gouverneur nous honore de sa visite, j'espère que Nicolet ne reculera pas plus que ci-devant à faire de son mieux. L'humble Séminaire offrira son hospitalité, et ce haut personnage s'en accommodera. Il est aussi aisé qu'obligeant et gracieux dans ses manières. . . Toujours fallait-il lui faire l'offre de le recevoir avec satisfaction et plaisir, supposé qu'il lui fût possible de se trouver à Nicolet à l'époque de mon passage ; car il avait témoigné le désir de voir notre établissement.”

A la veille de l'arrivée du gouverneur à Nicolet, l'évêque écrivait encore au même, de la Baie, où il était rendu pour sa visite, et lui disait : “ Le rapport de M. Cook laisse bien à entendre que Son Excellence s'attend à prendre logement au Séminaire. Il faut donc s'en tenir à ce parti. Quant à l'invitation de M. Bell, rien n'empêche qu'elle ne lui soit faite demain matin de très bonne heure. . . Je ne crois pas que personne puisse mieux s'en tirer que vous à cet égard ; car il me semble qu'il conviendrait que quelque gentilhomme accompagnât Son Excellence jusqu'à son retour aux Trois-Rivières. . . Vous profiterez de cette circonstance pour le prier d'informer Son Excellence qu'Elle est attendue au Séminaire pour y prendre son logement, son dîner et son déjeuner, etc. . . Pour les voitures d'honneur ou d'accompagnement, il vous est aisé de comprendre que je n'ai aucun moyen à ma disposition de faire cet appareil bien digne de la circonstance, mais auquel le gouverneur dans sa simplicité ordinaire ne s'attend peut-être pas. Ayez la bonté de communiquer la présente aux Messieurs du Séminaire, où je serai flatté de me rendre à l'heure convenue avec M. Harper, c'est-à-dire sur les onze heures.”

Lord Gosford vint des Trois-Rivières à Nicolet, le 20 juin, et il y fut reçu avec tous les égards dus à sa haute position, tant par l'évêque que par le supérieur, le directeur, les professeurs et les élèves, qui tous rivalisèrent de zèle pour rendre agréable au gouverneur la journée qu'il passa au Séminaire. La "Gazette" de Québec, du 25, annonçait ainsi la visite de lord Gosford: "Son Excellence le gouverneur en chef a visité le Séminaire de Nicolet lundi dernier; Elle y a dîné et couché et s'est montrée très satisfaite de sa visite."

1833  
à  
1841

Sir Poulett Thompson, qui reçut l'année suivante le titre de lord Sydenham, fut le quatrième gouverneur général qui visita le Collège de Nicolet. Mgr Signay prévint MM. Raimbault et Harper quelques jours avant l'événement, leur indiqua ce qu'ils devaient faire à cette occasion et surtout les mit en garde contre les compliments hors de saison envers un personnage aussi peu populaire parmi les Canadiens-Français. "La présente, écrivait-il à M. Harper le 6 août 1840, est pour vous informer que Son Excellence doit passer à Nicolet dimanche matin, avec le capitaine Herriot et une suite de huit personnes. En dînant hier soir avec ce personnage, qui m'a exprimé le désir de voir le Séminaire, je n'ai pu faire mieux que de lui offrir un déjeuner à la fourchette. J'en prévien M. Léprohon... Si l'on voulait complimenter Son Excellence, l'état actuel des choses demande qu'on le fasse bien délicatement... Vous me ferez rapport de la manière dont tout se passera." Avec M. Raimbault, l'évêque entra dans quelques détails de plus et parlait des dispositions meilleures que semblait prendre le représentant de Sa Majesté Britannique. "Déjà, sans doute, nos Messieurs, lui disait-il, vous ont donné l'avis du passage de Son Excellence par votre paroisse, et de l'invitation que je lui ai faite de prendre un déjeuner à la four-

1833

à

1841

“ chette au Séminaire. J’ai supposé que vous ne seriez pas  
 “ jaloux de cette préférence donnée à notre établissement,  
 “ d’autant plus qu’étant le supérieur, vous ne manquerez pas  
 “ de vous trouver à son arrivée. . . J’ajouterai que Son Ex-  
 “ cellence sera flattée de voir notre Séminaire; Elle me l’a  
 “ témoigné. Il est bien clair que cette fête impromptu de  
 “ Nicolet sera peu solennelle. Au reste, dans la situation  
 “ présente des choses, si l’on complimente, il faut beaucoup  
 “ de mesure. Mais je puis vous certifier que notre réunion a  
 “ été satisfaisante pour les deux partis. Ses préjugés sont  
 “ bien diminués, et il comprend combien nos rapports peu-  
 “ vent lui être utiles, comme ils l’ont été à ses prédécesseurs.  
 “ Ce personnage nous a témoigné toute sorte de bienveillance  
 “ et de politesse. Outre une, entrevue très longue la veille  
 “ du dîner, son placement à table entre les deux évêques lui  
 “ a procuré nombre d’informations dont il paraissait dési-  
 “ reux, et nous a donné occasion de nous étendre sur certains  
 “ points intéressants pour nous et notre pays. Il a paru  
 “ très satisfait en nous quittant, nous témoignant qu’il re-  
 “ courrait au besoin, avec plaisir et satisfaction, aux con-  
 “ naissances qu’il pouvait obtenir de notre quartier. Pour  
 “ ma part, arrivera ce qu’il plaira à Dieu, j’ai été content de  
 “ voir ce rapprochement. . . Le pont de Nicolet a fait partie  
 “ des améliorations dont il a été question. Ne manquez pas  
 “ de corroborer les observations de M. Herriot et les miennes  
 “ sur le sujet.”

Cette visite eut lieu le 10 août, presque à la veille  
 des vacances. La lettre qui suit, de M. Harper à Mgr Signay,  
 datée du même jour, dit à merveille tout ce qui se fit à la ré-  
 ception de ce haut personnage. “ Conformément au désir  
 “ de V. G., j’ai l’honneur de lui transmettre quelques dé-  
 “ tails sur la visite du gouverneur général au Séminaire.  
 “ Son Excellence est arrivée ici ce matin sur les huit heures.

“ M. Rimbault l’a regue à la porte du parloir et conduite  
 “ avec toute sa suite dans les appartements de Votre Gran- 1833  
 “ deur, où les illustres visiteurs sont demeurés quelques mi- à  
 “ nutes. De là M. le directeur les a conduits à la salle 1841  
 “ de récréation où un des élèves, Lafrenaye, a pronou-  
 “ cé une adresse dont le sujet était l’éducation et pres-  
 “ que rien au delà. Son Excellence a bien voulu faire  
 “ une réponse en français, dans laquelle Elle a fait hom-  
 “ mage à la loyauté bien connue du Séminaire de Ni-  
 “ colet. Après cette formalité, le gouverneur ayant ac-  
 “ cordé, *après un privilège qu’il jouit*, a-t-il dit, cinq ou  
 “ six congés, tout le cortège s’est rendu au petit réféc-  
 “ toire où un repas élégant était préparé et dont tous ont  
 “ paru satisfaits. MM. Trigg et Chandler, invités par M.  
 “ Léprohon, étaient présents. Il y avait du vin sur la table,  
 “ mais personne n’en fit usage, de sorte qu’il n’y eut pas de  
 “ santés portées. Après le déjeuner, le gouverneur fut in-  
 “ vité à visiter la maison, particulièrement le cabinet de phy-  
 “ sique, mais Son Excellence s’en excusa à plusieurs repri-  
 “ ses, sur les douleurs de la goutte, qui l’affectaient de telle  
 “ sorte qu’il ne pouvait marcher que difficilement, même à  
 “ l’aide d’une canne. Ainsi, après une heure tout au plus de  
 “ résidence dans la maison, Son Excellence s’embarqua pour  
 “ les Townships. Pendant ce court espace de temps, on s’est  
 “ efforcé de lui manifester tous les témoignages possibles du  
 “ respect dû au rang distingué qu’il occupe; mais, d’un au-  
 “ tre côté, il n’a pas eu la satisfaction d’être l’objet des ma-  
 “ nifestations extérieures de contentement, de joie, d’enthou-  
 “ siasme qui avaient accompagné la visite de lord Gosford  
 “ à Nicolet. Une demi-douzaine de personnes à peu près  
 “ l’accompagnèrent jusqu’à l’embarcation de la traverse et  
 “ il laissa nos rivages sans entendre un seul hurra, une seule  
 “ acclamation, hors celle des écoliers, lorsqu’il leur accorda

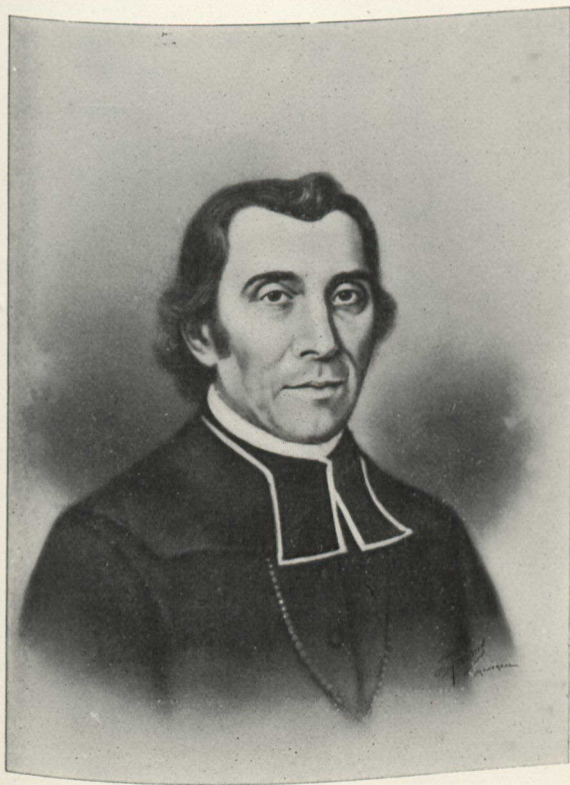
1833 "une fournée de congés." L'évêque répondit à M. Harper :  
à "Je vous remercie des détails que vous avez eu la complai-  
1841 sance de me transmettre au sujet de la visite du gouver-  
neur. Je suis très satisfait de la manière prévenante dont  
"chacun s'est acquitté de ce qu'il devait au représentant de  
"la reine dans cette circonstance, et content aussi si cela  
"peut être de quelque utilité pour la maison." A M. Rain-  
hault, il exprimait la même satisfaction : "Je suis heureux  
"qu'on ait pu, malgré le peu de temps, faire à Nicolet les  
"choses comme on les a faites à l'égard du gouverneur. J'é-  
"tais désireux qu'il prît connaissance de notre établissement.  
" Tant mieux si cela retourne à son avantage."

Quelques mois auparavant, au commencement de février, le Séminaire avait reçu avec beaucoup de bonheur la visite de Mgr Forbin-Janson, évêque de Nancy, exilé de France par le gouvernement de Louis-Philippe, lorsque ce distingué prélat et saint missionnaire se rendit aux Trois-Rivières pour y prêcher une retraite ou mission, dont le souvenir ne s'est jamais effacé, non seulement dans cette ville, mais aussi dans toutes les paroisses environnantes, dix lieues à la ronde. (1)

Au mois d'avril 1841, il y eut au Séminaire un commencement d'incendie, qui causa une grande alarme. Le feu se communiqua à la couverture de l'aile Saint-Grégoire par la cheminée de la cuisine, et on ne réussit qu'avec peine à le maîtriser, sans qu'il causât, néanmoins, de grands dommages. C'était la seconde fois que pareil accident se produisait au même endroit, de la même manière et avec le même résultat ;

---

(1) "La retraite, écrivait M. Harper à Mgr Signay, remue tout le district. La foule ne trouve pas de place dans l'église, quoiqu'elle couvre même les marches de l'autel, les avenues, passages, escaliers, etc. Le presbytère se remplit de manière à empêcher même M. le grand vicaire d'y pénétrer jusqu'à son office. Les confessionnaux sont assié-gés jusque très tard dans la nuit." (6 février 1840.)



M. J. RAIMBAULT  
Curé de Nicolet et Premier Supérieur du Séminaire  
(1806-1841)



le premier avait eu lieu le jour même de la visite du gouverneur Gosford à Nicolet, en 1836. La deuxième panique détermina l'évêque à faire couvrir en tôle toute la partie de la toiture au-dessus de la cuisine, de chaque côté de cette cheminée, plus exposée que les autres à prendre feu ou à se détériorer, à cause de son usage constant. L'ouvrage fut exécuté sans retard dans le mois de juin suivant, et c'est cette même couverture de tôle peinte qui existe encore aujourd'hui, un peu disparate avec celle en zinc posée sur tout le reste de l'édifice en 1872 et les années d'après.

Un autre événement plus triste et plus grave dans ses conséquences était venu jeter le deuil dans Nicolet et sa florissante institution, au mois de février de la même année, la mort du vénéré M. Raimbault, curé de la paroisse et supérieur du Séminaire depuis trente-cinq ans. Premier supérieur de cette maison, choisi par l'illustre fondateur lui-même, le seul qui ait occupé à la fois cette charge et celle de curé de la paroisse, il fut aussi le seul investi pendant un temps aussi long de cette fonction, encore plus onéreuse qu'honorable dans les circonstances où il l'exerça, c'est-à-dire, à l'égard d'une institution à son enfance et à son adolescence. Il avait toutes les qualités nécessaires, science, prudence, sagesse, dévouement, zèle, piété, et de plus la confiance de ses supérieurs, de ses confrères du clergé et du public en général, pour faire honneur à cette charge et donner du renom à la maison aux destinées de laquelle il présida durant de si nombreuses années.

Dès le mois de juillet précédent, M. Harper écrivait à Mgr Signay au sujet du vénérable curé-supérieur, qui n'avait jamais joui d'une forte santé: " Je regrette de dire que M. Raimbault est toujours faible, quoique peut-être trop courageux. C'est lui qui a fait toute la cérémonie de la bénédiction de la première pierre de l'église de Saint-Michel

1841

“ d’Yamaska, y compris le sermon.” Dans le courant de l’automne, sentant ses forces l’abandonner de plus en plus, il chercha un peu de repos et de distraction en se rendant à Montréal pour y passer quelques jours avec ses amis de Saint-Sulpice. De retour à Nicolet, sa faiblesse ne fit qu’augmenter. Il comprit que sa fin approchait et il s’y prépara en conséquence avec toute la piété d’un saint prêtre et une tranquillité d’âme admirable, réglant avec ce soin minutieux, cet esprit d’ordre qui l’avait distingué toute sa vie, les affaires de sa conscience et tout ce qui concernait son temporel jusqu’aux détails de sa sépulture. Le 2 février il put encore écrire à son évêque, d’une main mourante, la lettre qui suit, dernier écho de ses nobles sentiments : “ Monseigneur, “ j’ai reçu le saint viatique ce matin : un mourant ne peut “ écrire longuement. Ces quelques lignes sont : 1° pour re- “ mercier Votre Grandeur de toutes ses bontés à mon égard ; “ 2° pour lui demander excuse des manquements de respect “ qui ont pu m’échapper. Une dernière faveur que je vous “ demande est de me donner pour successeur M. Léprohon, “ non parce qu’il est mon ami, mais parce qu’il est digne du “ poste à tous égards. Personne ne conviendrait mieux à la “ paroisse ; il la connaît et en est connu avantagement. “ Il ne me reste qu’à demander votre bénédiction, en me re- “ commandant à vos SS. sacrifices, ainsi qu’à ceux de Mon- “ seigneur de Sidyme et des autres Messieurs. J’ai l’hon- “ neur d’être avec le plus profond respect, Monseigneur, de “ Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur, “ Jn Rimbault.” Il conserva la lucidité de son esprit jus- qu’au bout et s’éteignit doucement dans la paix du Seigneur le 16 février, au commencement de sa 71e année. Il fut inhumé avec pompe dans son église, au milieu d’un grand concours de prêtres et de fidèles. M. le grand vicaire Cook, des Trois-Rivières, membre de la corporation et premier élève

de Nicolet, chanta le service et fit l'oraison funèbre et la sépulture. Un premier service, la veille des funérailles, avait été célébré dans la chapelle du Séminaire, où l'on avait transporté le corps du vénéré et regretté supérieur, pour le reconduire de là solennellement à l'église. Selon son désir, son tombeau fut placé dans la chapelle de saint Louis, patron de la France, construite et ornée par le défunt en souvenir de sa malheureuse patrie, à laquelle il porta toujours le plus vif intérêt. (1)

En apprenant la triste nouvelle de sa mort, Mgr Signay écrivit à M. Harper: "Saint Grégoire dit que les coups prévus frappent moins. Mais quand ils frappent sur des personnes qu'on a sujet de regretter particulièrement, ils ne laissent pas de faire une vive impression. Tel est le cas aujourd'hui, à la nouvelle de la fin arrêtée définitivement d'un membre précieux et intéressant de mon clergé,

---

(1) Voici l'épithaphe qu'on lit sur le marbre tumulaire de M. Raimbault, aujourd'hui placé dans le soubassement de la cathédrale, où les restes des prêtres et des ecclésiastiques inhumés dans l'ancienne église, ont été transportés.

† D. O. M. — Cineribus et Memoria — Revdi JOAN: RAIMBAULT, Aureliani, — E Gadlia pro fide exulis — Morum suavitate et pietate — Humanis sacrisque litteris — Conspicui, — Seminarii Nicoletani — Præsulis. — Qui hanc parochiam XXXV annos — Summa omnium veneratione — Rexit. — Juventuti, artibus et Religioni — Charus, — Placida morte quievit — Die XVI februarii anno MDCCCXLI — Ætatis suæ septuagesimo primo. — Olim — Iste pastor — Sponte et optime dicebat: — "Domine, dilexi decorem domus tuæ." — Plangite simul et orate. —

*Traduction* — † D. O. M. — Aux cendres et à la mémoire du Révérend JEAN RAIMBAULT, né à Orléans, en France, exilé de sa patrie pour la Foi, homme d'une aménité et d'une piété remarquables, distingué dans les sciences sacrées et païennes, supérieur du Séminaire de Nicolet. Entouré de la vénération publique, cher à l'Église, à la jeunesse et aux lettrés, la mort l'enleva doucement le 16 février 1841, dans la soixante-onzième année de son âge. Durant sa vie, ce digne pasteur aimait à répéter, et il le pouvait à bon droit: "Seigneur, j'ai aimé la beauté et l'honneur de votre maison." — Une larme avec une prière.

1841

“ et de l'un des plus éclairés de notre corporation. Dieu a  
 “ ses vues et il nous faut recevoir ses décrets avec une hum-  
 “ ble soumission. Il est néanmoins consolant de reconnaître,  
 “ dans le juste qui nous quitte, les traits marquants d'une  
 “ mort très précieuse aux yeux du Seigneur et édifiante sous  
 “ tous les rapports aux yeux des hommes. . . ”

Bienfaiteur insigne du Séminaire pendant sa vie, il le fut aussi après sa mort, puisqu'il l'instituait son légataire universel, ne lui imposant d'autre charge que celle d'aider à quelques écoliers pauvres et bien méritants. Il légua aussi une certaine somme pour les écoles de sa paroisse et pour les Ursulines des Trois-Rivières; à son église, les six tableaux dont il a été déjà parlé, et qui font encore aujourd'hui l'ornement de la cathédrale.

L'histoire du Séminaire de Nicolet est intimement liée, pendant les sept premiers lustres de son existence, à la vie de ce prêtre distingué et rempli de dévouement pour l'œuvre qui lui avait été confiée. A chaque page de ses annales, de 1806 à 1841, le nom de M. Rimbault apparaît comme celui sur qui reposent la confiance et l'espoir des trois évêques qui avaient si généreusement entrepris de faire à Nicolet une institution digne de l'Eglise et de la patrie. Il entre dans tous leurs desseins, reçoit leurs confidences, exécute leurs plans, dirige les constructions qu'ils entreprennent et les surveille avec sollicitude, en tenant la main à une juste économie, et se multiplie enfin tout le temps pour le bien de la maison à laquelle il préside avec prudence et sagesse. (1)

---

(1) M. Rimbault a pris une part active et prépondérante dans la construction des deux collèges, l'ancien et le nouveau. Il avait non seulement à surveiller les travaux, mais à faire le choix et l'achat des matériaux, à engager les ouvriers, puis à tenir la caisse pour les paiements. Ses comptes étaient tenus avec ordre, ainsi que tous les papiers concernant les marchés. Du reste, il en était de même pour tous ses

Ce n'est pas seulement au progrès matériel de la nouvelle institution qu'il dévoue son zèle et ses capacités, c'est surtout à l'ordre moral et intellectuel qu'il donne ses soins, au grand avantage des professeurs et des élèves. Toujours il eut la haute main sur les études et en fut le premier guide et le juge; charge dont il s'acquittait principalement par les examens qu'il faisait subir aux écoliers sur toutes les branches de l'enseignement, sciences et lettres, et sur la théologie et l'Écriture sainte, pour les séminaristes régents. Ses connaissances étendues et sûres, son bon goût pour tout ce qui tenait aux arts, (1) son talent oratoire, une juste mesure dans l'appréciation des choses et des personnes, en faisaient un homme extrêmement précieux comme chef d'une maison de haute éducation. Aussi sa présence au Séminaire dans les grandes circonstances, comme la réception d'illustres personnages, ou autres fêtes exceptionnellement solennelles, était d'un grand prix, et propre à donner du prestige à la maison et à accroître son crédit et sa réputation. Il avait encore un œil vigilant pour tout ce qui concernait la bonne conduite et la bonne tenue des écoliers et des séminaristes, auxquels il portait le plus constant intérêt.

Prêtre modèle et curé exemplaire en tout, il s'efforçait de former les jeunes gens destinés au sanctuaire, ou ceux qu'il y croyait appelés, à une vie régulière et édifiante, et d'ins-

---

autres papiers, lettres, notes, sermons, etc., qui se trouvent aujourd'hui dans les archives du Séminaire. Il était homme de grande régularité et conservateur de toutes les choses qui pouvaient avoir leur utilité tôt ou tard. La plus précieuse collection qu'il a laissée parmi ses papiers, est celle des lettres de Mgr Plessis, de 1806 à 1825, au nombre de 285.

(1) M. Raimbault était bon latiniste et aimait la poésie latine. Il composa différentes pièces en vers, entre autres, trois inscriptions ou projets d'inscription pour le monument de Wolfe et Montcalm, à Québec, en 1828, que nous donnons dans un appendice à ce chapitre, avec une prose en l'honneur des Anges Gardiens, dont il est aussi l'auteur probablement.

1841 pirer à tous un grand amour de la religion et des vertus chrétiennes. Rigoureux observateur des cérémonies de l'église, il en aimait le déploiement et la pompe aux grandes fêtes et, pour leur donner toute la solennité qu'il désirait, il se trouvait heureux d'avoir le concours des élèves et des ecclésiastiques du Séminaire. Aussi vit-il avec peine l'éloignement de la communauté de l'église paroissiale, en 1831, à l'ouverture du nouveau collège, qui en était trop éloigné pour que l'ancien ordre de choses suivi jusque-là pût se continuer. Ce fut pour lui une grande privation, dont on le consola en lui accordant dix séminaristes et quelques élèves latinistes (les externes) pour les offices des dimanches et des fêtes. (1)

On peut dire sans exagération qu'il travailla continuellement, pendant sa longue carrière à Nicolet, à réparer, à agrandir, à embellir son église, qu'il orna aussi de magnifiques tableaux et enrichit d'un excellent orgue; il en fit une des plus belles du temps, au moins pour l'intérieur, tellement que Mgr Plessis se plaisait à la décorer du titre de "basilique." Le sanctuaire surtout était remarquable par son élégante colonnade, ses jolies stalles avec boiseries sculptées, son majestueux autel, et aussi par cette demi-lumière qui y

---

(1) Les offices religieux pour la communauté se firent dans la chapelle du collège neuf dès l'entrée en octobre 1831 et s'y sont toujours faits depuis cette époque. Il n'y a depuis lors qu'une circonstance de l'année où le Séminaire en corps assiste à l'office de l'église paroissiale et y prend part, c'est le dimanche de la procession du Saint-Sacrement ou de la solennité de la Fête-Dieu. L'usage antique et solennel veut qu'en ce jour les élèves y fassent toutes les cérémonies, y compris les figures, d'ancienne tradition, exécutées par un groupe de thuriféraires et de fleuristes. Cette procession est toujours très solennelle et se fait avec pompe, au milieu d'un grand déploiement de drapeaux, d'oriflammes, d'insignes portés par les élèves et autres, et d'ornements sacrés dont se revêtent les prêtres et les séminaristes. Tous ceux qui en ont été témoins ne l'oublient pas.

régnait, propre à inspirer le respect pour le lieu saint, en invitant au recueillement et à la prière. Elle avait coûté au vénérable curé bien des inquiétudes, des contradictions et des chagrins, cette église, pour la mettre dans l'état où il la laissa et qui fut conservé pendant plus d'un demi-siècle. (1) Aussi la destruction de ce monument, avec son intérieur unique et vraiment beau, excita-t-elle autant de regrets que son embellissement avait coûté de peines et de soucis.

M. Rimbault avait songé sérieusement à retourner en France, dans des moments de nostalgie et à la sollicitation

---

(1) Vers 1820, M. Rimbault avait fait élever un portail à son église, avec deux tours latérales. Il en résulta un grave inconvénient: ces tours menacèrent d'entraîner tout l'édifice à une destruction complète, en lézardant les murs des longs pans. Mgr Plessis exprima ses craintes au curé, en lui écrivant le 20 février 1822: "Ma prédilection pour vos paroissiens leur est connue, ainsi qu'à vous. J'avais dessein de leur accorder par préférence la vue d'une belle cérémonie le printemps prochain (*la consécration de Mgr Provencher*). Mais l'état où j'ai trouvé leur église, lors de mon dernier voyage, m'a fait reculer d'effroi. Quel reproche, me suis-je dit, n'aurais-je pas à me faire, si dans une occasion solennelle qui nécessairement réunirait une très grande quantité de personnes, il arrivait quelque accident fâcheux, tel que la chute d'une église où l'on aurait entrepris de l'exécuter. Or, cette chute est à craindre, mon cher curé, de la part de l'église de Nicolet. Les fractures s'élargissent au lieu de se fermer. Le pignon, entraîné par les tours, penche de plus en plus du côté de la rivière. Si vos principaux paroissiens m'étaient venus consulter à mon dernier voyage, comme je les attendais et comme ils avaient fait l'année dernière, je leur aurais observé que le mortier mis dans les fentes n'ayant servi qu'à prouver qu'elles agrandissaient, le seul moyen qu'il y eût d'empêcher le progrès du mal, serait d'abattre jusqu'au carré de l'église, ou environ, le pignon et les tours, en descendant graduellement les dômes qui valent la peine d'être conservés. Sans être architecte, j'ai assez vu de grands édifices de toute sorte, pour avancer qu'à moins de prendre promptement ce parti, vos paroissiens verront quelqu'un de ces jours l'église leur tomber sur le corps et qu'après avoir perdu quelques vingtaines de personnes écrasées sous les ruines, ils seront dans la nécessité de la recommencer toute entière. Chaque jour ajoute un nouveau degré au danger qui les menace: s'ils sont prudents il faut qu'ils prennent de

1841 de sa famille. Il s'en était ouvert à Mgr Plessis, qui combattit ce projet avec force, en appuyant surtout sur le besoin qu'il avait de ses services, vu la pénurie de prêtres où se trouvait le diocèse. Certes, la perte eût été grande et l'évêque le comprenait trop bien pour consentir à ce départ. Dans une lettre de 1815, il lui disait à ce sujet: "*Attende, lector.* "Réfléchissez que, quoique né en France, vous êtes prêtre canadien, que le diocèse auquel vous apparteniez originellement a été anéanti comme les autres de France par le bref *Tam multa*, que le nouveau diocèse d'Orléans n'est

---

"l'avance sur le dégel du printemps, qui pourrait bien donner le coup mortel à ce bel édifice. Je m'étonne de l'insouciance avec laquelle on voit approcher ce .e fatale époque. Si mon opinion, telle que ci-dessus énoncée, peut remuer un peu vos notables, je vous autorise à leur com-  
"muniquer cette lettre dans le plus court délai."

Après avoir reçu un rapport d'experts, les paroissiens de Nicolet décidèrent de refaire à neuf le portail menaçant de leur église et d'abaisser les tours, comme l'évêque le conseillait, en conservant les dômes qui les terminaient. C'est ce qui fut exécuté, mais non sans une assez forte opposition de la part de quelques notables, qui voulaient une reconstruction complète de l'édifice et qui causèrent par leurs procédés un peu cavaliers assez de chagrins à M. Raimbault pour l'induire à demander son retrait de Nicolet. Mgr Plessis, dans une de ses lettres de 1823, lui disait: "B... dans deux visites qu'il m'a faites avant de quitter Québec, n'a rien négligé pour me faire goûter ses idées de reconstruction. Quoique je craigne avec bien d'autres qu'après avoir tourné autour du pot, il faudra finir par là, je me suis soigneusement abstenu de lui découvrir ma pensée et l'ai laissé repartir bien persuadé que je tenais, comme vous, pour le raccommodage. Après un grand éloge de votre mérite, sur lequel il est tombé d'accord avec moi, j'ai ajouté: Vous ne connaîtrez le prix de ce curé que quand vous ne l'aurez plus, et tant de contrariétés, de la part de certains individus, pourraient bien enfin le dégoûter tout à fait de la paroisse; on se lasse de faire du bien à des ingrats, etc." Les esprits se calmèrent avec le temps et le digne curé ne songea plus à quitter sa place. En 1825, quelques mois avant sa mort, le grand évêque revenant sur cet incident, à propos d'une remarque de M. Raimbault, toujours un peu susceptible, lui remit en mémoire comment il avait agi à son égard pour le tirer d'embarras, en lui offrant la chapellenie des Ursulines des Trois-Rivières, et lui exprimait son conten-



" pas plus le vôtre que celui d'Amiens ou tout autre, et qu'en  
 " supposant même (ce que je n'imagine pas) que tout ce qu'il  
 " y a de prêtres français ici se retirassent dans leur pays, il  
 " vous faudrait ainsi qu'à M. Fournier une permission très  
 " spéciale pour quitter le diocèse de Québec, permission que  
 " vous avez la modestie de ne pas demander, et qui pourrait  
 " vous être accordée par la suite, mais que vous n'obtiendrez  
 " qu'autant que le diocèse aurait assez de sujets pour vous  
 " remplacer. Ce n'est pas, comme on dit, viande prête."

Dans une lettre de 1816, après lui avoir annoncé un nouveau

1841

tement de voir la paix rétablie dans Nicolet sans changement de curé.  
 " Me rappelant, aux approches de la mort de M. de Calonne, que vous  
 " m'aviez de vous-même exprimé quelque désir de sa place lorsqu'elle  
 " deviendrait vacante, je vous koffris avec d'autant plus de confiance  
 " qu'en vous procurant un lieu de repos et un moyen tranchant et hon-  
 " nête de quitter un poste où vous éprouviez beaucoup de désagréments  
 " d'une cabale qui s'était élevée contre vous, je vous destinai *in petto* à  
 " remplacer M. Noiseux dans sa charge de vicaire général. Vous prîtes  
 " mal cette invitation (*pacc tuâ dixerim*) et n'y aperçâtes que ce qui  
 " n'y existait pas, savoir, une fantaisie de vous ôter la cure de Nicolet  
 " pour en accommoder quelque autre. Vous me mîtes dans la nécessité  
 " de vous gronder pour avoir répondu durement à une offre honnête. Je  
 " vous l'ai pardonné de tout mon cœur, mais il ne m'a plus été possible  
 " de vous le réitérer. J'ai battu la lame, comme vous avez vu... Du  
 " reste, ce n'est pas contre mon opinion que vous demeurez à Nicolet.  
 " J'aime à vous y voir pour beaucoup de raisons. Si je vous ai nommé  
 " celui que j'aurais destiné à vous remplacer, lequel n'en a rien su,  
 " c'était de ma part une confiance et il me semblait que ce choix vous  
 " rendrait la place moins regrettable, car on aime à être bien remplacé  
 " dans un endroit que l'on quitte. Mais enfin, il n'est plus question de  
 " toutes ces choses. Le plan est manqué, et je me réjouis que le calme  
 " rétabli dans votre paroisse ait fait tomber le motif le plus capable de  
 " vous faire désirer votre sortie." (26 sept. 1825.)

Celui sur qui Mgr Plessis avait fixé son choix pour remplacer le curé-  
 supérieur, dans le cas d'un changement, était M. Léprohon. Ce ne fut  
 que près de vingt ans plus tard qu'il devint curé de Nicolet, nommé à ce  
 poste par Mgr Signay, sur la demande de M. Raimbault lui-même, dans  
 sa dernière lettre à ce prélat.

1841

directeur (M. Léprohon) et un nouvel économiste, en lui prédisant qu'il pouvait "s'attendre à voir luire l'âge d'or du Séminaire de Nicolet," le prélat ajoutait: " Vos tentatives de retour en France se dissiperont pour quelques années encore, et lorsqu'on vous dira: *ecce mater tua et fratres tui foras stant quærentes te*, vous saurez répondre: *qui fecerit voluntatem patris mei, ille meus frater et soror et mater est*. Vous êtes parvenu à une période de la vie et à une ancienneté dans le sacerdoce, qui doivent vous mettre au-dessus des criailleries de famille. Quand la Providence voudra votre retour, elle le signifiera par des voix moins équivoques... Mais vous, prêtre canadien, vous dont la famille serait plus en état de vous assister qu'elle n'aurait besoin de votre assistance, vous qui connaissez les besoins immenses du diocèse auquel vous êtes agrégé, quels motifs auriez-vous de le laisser? Aucun sans doute, au moins d'ici à quelques années. Je vous parle en ecclésiastique; c'est que je sais que vous entendez ce langage." M. Raimbault renonça à son projet, se soumit aux volontés de son évêque et fit généreusement le sacrifice de son ardent désir de revoir son pays natal, en se dévouant pour la vie à son pays d'adoption. Ce fut pour le Séminaire de Nicolet en particulier un grand bienfait et un grand bonheur.

En perdant un supérieur aussi distingué que l'était M. Raimbault, dont les inappréciables services avaient si puissamment contribué à son développement, à sa prospérité et à sa gloire, durant trente-cinq années, le Séminaire de Nicolet allait éprouver, comme conséquence presque fatale de cette perte, une autre séparation non moins regrettable et plus sensible encore, dans l'éloignement de M. Léprohon, son bien-aimé directeur, appelé à remplacer le vénéré défunt à la cure de Nicolet, mais sans être établi le supérieur de la maison. Ainsi, il perdait du coup deux hommes éminents,

chacun dans sa sphère, qu'il pouvait regarder à bon droit <sup>1841</sup> comme ses plus fermes soutiens, et, avec eux, se terminait une époque mémorable de son existence, peut-être la plus remarquable, certainement la plus longue sous les mêmes distingués supérieur et directeur. La Providence qui avait veillé sur l'institution d'une manière si évidente depuis son origine, devait encore la soutenir dans cette grande secousse qui venait tout à coup l'ébranler.

---



## APPENDICE DU CHAPITRE VII

POÉSIES LATINES DE M. RAIMBAULT

## I

M. Raimbault avait composé trois essais d'inscriptions pour le monument de Wolfe et Montcalm, érigé à Québec en 1828. Ils ne furent pas envoyés au concours établi par le gouverneur Dalhousie, lorsqu'il fit appel aux lettrés du pays pour une inscription digne de ce monument, mais communiqués à un journal du temps, sous le voile d'un anonyme. Les voici :

## 1°

Montcalmus cecidit, sed non inglorius; a quo  
 Commissas arces nil nisi mors rapuit.  
 Wolfius occubuit victor: sic sanguine ducis  
 Albion obtinuit moenia tincta sui.  
 Pro patriâ, pro rege, mori quàm dulce decorumque!  
 His sint digna viris præmia, sera licet.  
 Quos simul una dies vidit cecidisse sub armis,  
 Una columna ferat nomina juncta simul.

Montcalm est tombé, mais non sans gloire; la mort seule put lui ravir ces murs que protégeait son nom.

Wolfe meurt vainqueur; et Albion ne put arborer son drapeau que sur des murs teints du sang de son général.

Qu'il est doux, qu'il est beau de mourir pour la patrie et pour son roi!

Digne, mais hélas! trop tardive récompense de nos deux héros.

Un même jour les a vus tomber au champ d'honneur, qu'une même colonne reçoive et garde réunis leurs noms.

## 2°

Wolfio et Montcalmo  
 Viris heroico funere claris,  
 Quorum unum infaustum flevit Gallia,  
 Flevit et alterum victorem Albion;  
 Hunc lapidem  
 Provincia Canadensis grata  
 Dicabat.  
 Anno...

A Wolfe et à Montcalm, deux héros fameux par leur mort intrépide,  
 Et de mérites égaux envers leurs patries, dont l'un, dans son malheur,  
 eut les larmes de la France,  
 Et l'autre en sa victoire, fit pleurer Albion,  
 Le Canada, reconnaissant, consacre cette pierre,  
 L'an...

3°

Miror inaccessis suspensas rupibus arces,  
 Miror eas potuisse capi, sive arte, vel armis  
 Dum duce impavido tectas et milite forti;  
 Tela struunt caedem dum mille tonantia circum,  
 Quis tantas moles, præruptaque scandere saxa  
 Audeat? Wolfius adest, qui mœnia, classe relicta,  
 Expugnare ardens, ea jam tenet alta triumphans:  
 Prælia miscentur; fatali vulnere tactus  
 Monscalmus cecidit: lugentes cédite, Galli;  
 Wolfius et occubuit victor. Sic gaudia luctu  
 Turbantur; partam caro sic sanguine palmam  
 Obtinuère sui. Nunc aetas postera laudes  
 Heroum dignas, præclaraque funera dicat.  
 Gloria quos eadem junxit, nunc nomina grati  
 Amborum aspiciant simul uno marmore cives.

Suspendue sur ces rochers inaccessibles, j'admire cette citadelle.  
 Comment? par quel art? par quelles armes a-t-elle pu devenir la  
 proie du vainqueur?

Qui donc, sous les yeux d'un général intrépide et d'une garnison sans  
 peur et sans reproche, qui donc, sous le feu de ces mille bouches ton-  
 nantes qui vomissent partout la mort,

Osera tenter d'escalader ces énormes murailles et ces rochers escarpés?

Le voyez-vous? Pressé du désir de renverser ces remparts,

Wolfe a quitté sa flotte, il arrive et bientôt une victoire insigne lui  
 aura donné ces murs qui dominent les hauteurs.

Le combat s'engage, les feux se croisent, un trait lancé au hasard a  
 frappé un héros, Montcalm tombe.

Pleurez, fils de la France, retirez-vous,

Retirez-vous, mais la mort d'un tel chef réclame inexorablement une  
 victime.

Wolfe lui-même aussi meurt avec la palme à la main.

C'est ainsi que le deuil vient troubler un triomphe; c'est ainsi qu'un  
 sang cher a valu aux vainqueurs la possession de ces murs.

Puisse la postérité célébrer dignement ces héros et redire à jamais leur  
 mort glorieuse!

Ils ont été égaux, en partageant la gloire; que leurs noms réunis,  
 gravés ici par la reconnaissance, partagent le même monument.

## II

Pendant qu'il était curé à l'Ange-Gardien, M. Raimbault composa, dit-on, une prose en l'honneur des SS. Anges Gardiens, qui fut chantée assez longtemps dans l'église de cette paroisse, avec la permission de l'évêque, le jour de la fête patronale. Cette pièce mérite d'être citée; nous y ajoutons la traduction. (1)

Felices, concentibus  
Dicite solemnibus  
Angelorum gloriam!

Vos, memores putare  
Almam vestri psallite  
Quam illi agunt custodiam.

In supernis sedibus  
Funguntur unanimes,  
Diversis unanimes.

Numinis Altissimi  
Has in terras nuntii  
Jussa ferunt alacres.

Nunc os velant pavidum  
Adorantes cernui,  
Nunc hymnos ingeminant.

Præmia victoriæ  
Ipsi norunt gratiæ  
Et gloriam Numini.

Pascit eos caritas,  
Nuda beat veritas,  
Sol verus illuminat.

Qui facit hæc otia  
Angelis, nos in viâ  
Per hos Deus adjuvat.

Heureux protégés, redites dans vos  
chants solennels la gloire de vos  
AnGES.

Oh! ne l'oubliez pas, chantez la  
tendre sollicitude qui veille sur  
vous.

Aux célestes demeures leurs fonc-  
tions sont diverses mais leurs cœurs  
sont d'accord.

Messagers allègres et rapides, ils  
transmettent à la terre les ordres  
du Très-Haut.

Tantôt, tremblant de respect, ils  
se voilent la figure et se prosternent  
en adorant; tantôt ils répètent à  
l'envi leurs hymnes de louange.

Le prix de leur victoire, ils le con-  
naissent, est dû à la grâce, et la  
gloire, à Dieu.

La charité est leur aliment, la  
vérité sans voile, leur béatitude, le  
vrai soleil, le jour qui les éclaire.

Dieu, qui fait à ses anges cette  
douce paix et ce repos, nous les  
envoie pour aides dans notre route  
vers lui.

(1) Nous n'avons rien trouvé, toutefois, concernant cette pièce parmi les papiers de M. Raimbault, si fidèle pourtant à conserver tout ce qu'il avait écrit.

Vix puer innascitur  
Custos celo mittitur  
Ne quid hostis noceat.

Stat prope cunabulo  
Avertens periculo,  
Alumno pervigilat.

Quot monet conciliis,  
Quot fovet remediis,  
Nauta, tutor, medicus!

Si nutes, ille timet,  
Devias, ecce dolet,  
Hic dolor ne pereas.

Sed doluisse parum,  
Porrigit ille manum;  
Hic dolor ut redeas.

Hausta Dei gratia,  
Vieta patientia,  
Custos unus superest.

Lenta jam justitia  
Minitatur fulmina,  
Custos obvius adest.

Piis cedens artibus,  
Si inutes in melius,  
Quanta causa gaudii!

Particeps lætitiæ  
Chorus omnis curiæ  
Festa movet canticis.

Pro perditio flevant,  
De reduce nunc ovant;  
Tantus amor Superis!

O mortalis dignitas!  
Cui divina bonitas  
Tantos dedit præsidés.

A peine un nouveau-né a vu le jour, qu'un gardien céleste descend vers lui, de peur que l'ennemi ose lui nuire.

L'Ange, debout près du berceau, détourne les dangers et veille avec sollicitude sur son petit protégé.

Que de bons conseils insinue, que de remèdes salutaires applique ce médecin, ce défenseur, ce guide!

Chancelez-vous, il s'alarme; déviez-vous du droit chemin, il s'afflige, il craint de vous voir périr.

Mais il ne s'en tient pas à de stériles alarmes; il vient vous tendre la main; s'il s'émeut, c'est qu'il veut vous voir revenir.

Quand la grâce est épuisée, quand la patience de Dieu s'est lassée, seul le bon ange reste encore.

Si la justice divine, suspendant ses lenteurs, vous menace enfin de ses foudres, l'ange gardien est là, il s'oppose comme un rempart.

Si, gagné par ses pieux artifices, vous devenez meilleur, oh! quel sujet de joie!

Partageant son allégresse, tous les célestes chœurs font éclater leurs transports par de joyeux cantiques.

Votre perte avait causé leurs larmes, votre retour présent les transporte; tant savent aimer les Anges!

O dignité humaine! à qui la bonté divine a donné de pareils protecteurs.



His ergo gratus amor  
Firma fides sit, honor  
Et vota sint et preces.

Tu, qui facis Angelos  
Ignes, Deus, frigidus  
Nos refove gratiâ.

O beati cœlites,  
Simus vestri comites  
In perenni patriâ. — Amen.

Ferme confiance, honneur,  
amour, reconnaissance à nos saints  
Ange; offrons-leur à la fois nos  
prières et nos vœux.

O vous, qui faites vos Anges des  
feux brûlants, Seigneur, par votre  
grâce, réchauffez nos froideurs.

O bienheureux habitants des  
cieux, faites que nous partagions  
avec vous l'éternelle patrie. —  
Ainsi soit-il.



## CHAPITRE VIII

1841-1846

Mgr Signay et le Séminaire de Nicolet (*suite*).—M. Léprohon quitte le Séminaire pour la cure de Nicolet ; sa mort (1844).—M. M. Lemieux, directeur (1841-1843).—M. J.-B.-A. Ferland, préfet des études (1841-1843), puis directeur et préfet des études (1843-1846).—Fondation de l'*Académie* (1842).

Un grand changement allait s'opérer dans la direction du Séminaire par suite de la mort de M. Raimbault, son regretté supérieur durant trente-cinq ans. Il était prévu depuis longtemps que M. Léprohon lui succéderait à la cure de Nicolet. Mgr Signay, après avoir consulté l'opinion de plusieurs, entre autres, de M. Cook, vicaire général aux Trois-Rivières, et de M. Harper, (1) le procureur du Séminaire, reconnu que ce directeur émérite était désigné par la voix de tous comme le plus digne successeur du vénérable défunt. L'évêque s'empressa de le nommer à ce poste, dès le commen-

1841

---

(1) En réponse à la consultation de Mgr Signay, M. Harper lui écrivait en date du 21 février: "Quant à l'objet important sur lequel V. G. me fait l'honneur de demander mon opinion, je dirai seulement que M. Léprohon paraît être désiré par la population en masse de Nicolet comme leur futur curé. Plusieurs curés du voisinage pensent aussi qu'il a bien mérité cette cure." Quelques jours plus tard, il écrivait encore à l'évêque: "Dans la supposition que M. Léprohon fût promu à la cure de Nicolet, je pense qu'il se chargerait volontiers de continuer ses devoirs de professeur de théologie et même de directeur général de la maison, ayant sous lui un des deux Messieurs Caron de l'aptitude duquel à cette charge il m'a souvent parlé, le tout provisoirement." Enfin, après la nomination de M. Léprohon comme curé de Nicolet, M. Harper écrivit à l'évêque, le 9 mars: "La promotion de M. Léprohon à la cure de Nicolet a comblé tous les vœux, je crois, tant du clergé que du peuple."

1841

cement de mars, malgré le désarroi que cette nomination ne pouvait manquer de jeter dans la maison qu'il avait dirigée avec tant de sagesse, de zèle et de dévouement depuis vingt-cinq années. Pour en diminuer les effets et ne pas opérer un changement trop brusque au milieu de l'année, et en attendant qu'il pût réaliser le projet de le remplacer et comme directeur et comme préfet des études par ceux qu'il avait en vue, l'évêque s'arrêta au parti de lui faire cumuler, jusqu'à la fin de l'année scolaire, la fonction de curé et celle de directeur, avec l'aide dans cette dernière d'un séminariste de troisième année, M. Thomas Caron, qui montrait beaucoup d'aptitude pour cette besogne. Celui-ci allait ainsi préhuder à une charge où il devait se montrer plus tard le digne émule de M. Léprohon lui-même, après en avoir été le disciple de prédilection.

Le curé-directeur, avec deux vicaires pour la desserte de la paroisse, et son jeune assistant auprès des écoliers, put terminer sa dernière année de directorat sans trop de difficulté, tout en déployant le plus grand zèle et pour l'une et pour l'autre de ses fonctions. Quand il lui fallut pendant les vacances quitter la maison définitivement, il sentit son cœur se fendre et ce fut avec un profond chagrin qu'il l'abandonna, après y avoir passé vingt-neuf ans, dont quatre comme régent et vingt-cinq comme directeur, et s'être pour ainsi dire identifié avec elle. (1) Il ne s'en éloignait pas beaucoup, il est vrai, et même il devenait membre de la corporation comme curé de la paroisse; mais il sentait fort bien que les

(1) "M. Léprohon, écrivait M. Harper à Mgr Signay le 20 août, ne peut se décider à prendre son logis au presbytère; tous les jours il y fait transporter quelque bagatelle, mais ne peut lui-même y demeurer un quart d'heure. Il s'y ennuie, s'y déplaît et ne fait que parler du Séminaire. Le cher Monsieur fait vraiment pitié et aurait besoin de quelque encouragement. Du reste tout va bien."

liens les plus chers qui l'y attachaient étaient rompus. Le titre et les fonctions de supérieur du Séminaire, qui avaient été le partage de son distingué prédécesseur, si longtemps et si utilement, ne firent point partie de la succession que recueillait M. Léprohon, et il s'écoula sept ans même avant qu'il y eût un autre supérieur en titre, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement de la corporation interne ou comité de régie, en 1848. L'évêque avait renoncé à rétablir l'ancien système de la double fonction de curé et de supérieur; il attendait le temps favorable pour choisir un nouveau supérieur et compléter l'organisation du personnel de son cher Séminaire, auquel il portait toujours le plus vif intérêt. (1)

Dès l'année précédente, M. Harper avait proposé à Mgr Signay d'appeler M. Ferland au Séminaire comme préfet des études; à propos d'un plan d'école commerciale anglaise qu'il suggérait comme devant être très utile à la maison, en répondant à un besoin qui se faisait grandement sentir et en

---

(1) Le nom de M. Dumoulin, curé d'Yamachiche, et ancien élève de Nicolet, de 1807 à 1814, avait été mis en avant par quelques amis, pour la succession de M. Rimbault comme curé de la paroisse et en même temps comme supérieur du Séminaire. Il était certainement un des prêtres les plus distingués de cette partie du diocèse de Québec. On le considérait à juste titre comme l'un des soutiens de l'institution, par la protection qu'il lui donnait, surtout en y dirigeant bon nombre d'élèves de sa riche paroisse, auxquels il accordait des secours pécuniaires, quand il était nécessaire. "M. Dumoulin m'informe, écrivait Mgr Signay à M. Harper en 1841, qu'il a 18 *Machichois* au Séminaire." Il fut aussi le prédicateur de plusieurs retraites du commencement de l'année scolaire et, de Pavau de tous, il s'acquitta avec succès de cette besogne. "Notre retraite, écrivait M. Harper à l'évêque au mois d'octobre de la même année, s'est terminée solennellement hier, prêchée par M. Dumoulin. . . J'ai beaucoup d'obligation à ce Monsieur d'avoir introduit, dans ses instructions préparatoires aux sermons, des avis touchant la conduite même *civile* des écoliers: il leur a parlé de la table, de la nourriture, des plaintes qu'on se permet quelquefois à ce sujet, etc., etc., le tout avec beaucoup d'avantage." A propos de la

1841 contribuant par là même à l'augmentation du nombre des élèves. Il trouvait que M. Léprohon avait trop à faire avec la direction morale et intellectuelle des élèves et que sa méthode pour les études vieillissait et devenait insuffisante. Il s'ouvrit à l'évêque sur ce projet, dans une lettre du mois de juin 1840. " Dans le désir, disait-il, de pouvoir contribuer, " autant que mes faibles moyens le permettent, au rétablissement de l'ordre dans l'état dérangé des finances, je me " suis appliqué à rechercher les principales causes de ce dérangement. J'ai cru apercevoir qu'à part des mauvaises " récoltes, de la pauvreté du district, etc., etc., on pourrait " aussi attribuer les circonstances déplorable dans lesquelles " le Séminaire se trouve à ce que l'éducation donnée dans " cette maison ne répond ni aux besoins ni aux désirs de ceux " mêmes qui seraient les plus favorables à l'établissement. " Les enfants, tant de la paroisse que des paroisses voisines, " qu'on envoie chercher ailleurs ce qu'ils ne peuvent trouver " au Séminaire, en sont une preuve convaincante. Il est vrai " qu'une résolution récente du bureau tendrait à détruire " cet obstacle; mais malgré tout le respect que j'ai et que " je dois avoir pour Monsieur le directeur actuel, je ne puis " m'empêcher de dire que je crains beaucoup, et une expérience de dix-sept années d'observation me confirme dans " la persuasion où je suis, que l'amélioration voulue par la

---

succession de M. Rimbault, voici ce que le même écrivait à Mgr Signay, en date du 2 mars: "Point de doute que M. Dumoulin soit un des " plus dignes dans le district de succéder à M. Rimbault et je sais qu'à " cet égard il a la voix d'un certain nombre au moins de ses confrères; " mais d'un autre côté les titres de M. Léprohon sont presque imprescriptibles; 25 années de directorat sont quelque chose dans la balance."

Le nom de M. Dumoulin reviendra de nouveau sur le tapis, en 1848, pour la charge de supérieur *interne* du Séminaire cette fois, mais sans plus de succès; M. Harper étant à peu près le seul alors à le désirer pour ce poste.

“corporation aura peu d’effet sous la présidence du même directeur. Il serait à désirer d’en avoir un qui eût lui-même une connaissance pratique de la langue anglaise. Les régents, au moins la plupart, outre les qualités et les connaissances requises et nécessaires pour l’enseignement, devraient aussi pouvoir parler l’anglais. Avec un corps enseignant composé de la sorte, à la tête duquel serait un homme de la capacité de M. Ferland, par exemple, je n’ai aucun doute que Nicolet non seulement sortirait de ses difficultés, mais deviendrait de plus l’établissement le plus populaire au Canada.

“Mais tout en approuvant ce nouveau système, on objectera peut-être qu’il y a loin de l’imagination d’un plan à son exécution. Cependant je ne crois pas qu’il y ait de grandes difficultés à surmonter pour l’accomplissement de celui-ci. D’abord il est très probable que M. Léprohon, loin de s’y opposer, accueillera avec joie ce changement, qui lui fournirait l’occasion depuis si longtemps désirée de se livrer entièrement pour l’avenir à l’exercice du ministère. . . En second lieu, il est également probable que M. Ferland ne refuserait pas à la religion et au pays ce sacrifice devenu presque nécessaire. D’ailleurs, je sais qu’il aime Nicolet, au moins si ses sentiments ne sont pas changés depuis quatre ans; car il me disait alors, que s’il avait quelque chose à désirer, ce serait de venir à Nicolet. Quant aux régents parlant la langue anglaise, il y en a déjà quatre ou cinq ici qui s’en retirent passablement; cela avec le renfort dont j’ai eu l’honneur de parler déjà à Votre Grandeur, c’est-à-dire M. O’Reilly, de Québec, M. Morisson et peut-être un autre, en voilà assez au moins pour commencer.”

L’évêque goûtait fort le projet de l’école anglaise et de l’introduction de M. Ferland au Séminaire comme préfet

1841 des études. Il fit quelques ouvertures à ce dernier, en 1840, sans néanmoins en venir à une demande formelle; (1) la chose n'alla pas plus loin cette fois. Mais il n'en fut pas de même de l'école anglaise, qui s'ouvrit, à la rentrée des classes, avec deux jeunes professeurs irlandais de talents, auxquels Mgr Signay portait un grand intérêt et qu'il envoya à Nicolet pour l'enseignement spécial de l'anglais dans le nouveau cours commercial qui s'établissait. Ces deux nouveaux professeurs étaient M. Wallace Moylan et Bernard O'Reilly, dont il a été parlé précédemment. On avait annoncé dans la "Gazette de Québec" cette addition importante au cours classique du collège de Nicolet et un certain nombre d'élèves se présentèrent pour en profiter. Ils furent au nombre d'une vingtaine la première année, et cette classe spéciale d'anglais n'en compta jamais beaucoup plus par la suite. Elle s'est continuée jusqu'à présent, mais en subissant certaines modi-

---

(1) "...A présent, question si agitée de l'école anglaise! Voilà deux lettres que j'écris à M. Ferland pour le faire venir ici et sonder ses dispositions pour l'école qu'il s'agit d'organiser. Mgr de Sidame, qui entre dans mon projet, vous en parlera. Il va essayer d'engager M. Léprohon à consentir à ce que je lui demande depuis longtemps, c'est-à-dire à établir un préfet des études. J'espère que ce prélat fera convenir ce cher Monsieur que l'intérêt de la maison exige quelque changement dans les vieilles routines... En ce cas, pour commencer, M. Ferland embrasserait la direction de l'école anglaise... Je vous procurerai les services précieux de M. O'Reilly, qui est tout dévoué pour moi; c'est un excellent sujet..." (*Lettre de Mgr Signay à M. Harper, 14 août 1840.*) "Enfin, à ma demande réitérée, M. Ferland a paru hier concernant le projet proposé par vous, mais modifié comme je vous l'ai expliqué. Je n'ai pu lui dire rien de positif, et, bien entendu, il a été surpris d'un projet qui lui a paru tout inconnu et n'a pu me répondre à quoi il se déciderait quand l'arrangement serait définitivement arrêté. Il paraîtrait qu'on lui avait fait déjà la proposition d'enseigner au Séminaire de Québec, suivant ce qui m'a été dit; mais ces Messieurs ont su depuis qu'on avait à Nicolet le désir de l'avoir pour l'anglais." (*Lettre du même au même, 20 août 1840.*)



fications nécessitées par le temps et les circonstances. C'est ainsi que, depuis une certaine époque, entre 1870 et 1880 surtout, elle est devenue en partie classe française spéciale pour les élèves dont la langue maternelle est l'anglais et qui veulent se préparer au cours classique en apprenant d'abord le français. Elle a rendu un utile service au Séminaire, non seulement en déterminant une augmentation dans le nombre des élèves, mais aussi en introduisant d'une manière plus pratique la langue anglaise parmi les professeurs et les élèves, et c'est le but que s'était proposé Mgr Signay, qui sentait la nécessité de la diffusion de l'anglais parmi les prêtres de son diocèse, pour répondre au besoin du ministère au milieu des populations mixtes des cantons de l'Est et de quelques autres endroits.

Après la mort de M. Raimbault et la nomination de M. Léprohon à la cure de Nicolet, il fut plus que jamais question d'avoir M. Ferland au Séminaire. M. Harper, qui l'y désirait surtout pour les études, pressait l'évêque de lui en faire la proposition, s'offrant de son côté à le rencontrer pour obtenir son consentement. Dès le 9 mars, il écrivait à Mgr Signay: "La cure est pourvue, il reste encore le Séminaire à pourvoir et d'un directeur des écoliers et d'un préfet des études. Quant à celui-ci, j'ai déjà eu l'honneur de faire connaître mes idées à ce sujet et je n'ai rien appris depuis pour me faire changer de sentiment." Un peu plus tard, le 16 mai, il revenait sur cette importante question: "L'affaire de M. Ferland m'occupe de plus en plus; j'aimerais à la voir terminée avant son départ pour la mission. C'est pourquoi, si Votre Grandeur n'y avait pas d'objection, je désirerais rencontrer ce monsieur à Québec, lorsqu'il s'y rendra. . . Mais Votre Grandeur décidera peut-être la chose elle-même; dans tous les cas, je la prie très respec-

1841

“ tueusement de presser cette décision.” “ Quant à la grande  
 “ question, écrivait-il encore le 17 juillet, d’un successeur à  
 “ M. Léprohon, comme il n’y a pas eu de refus formel, au  
 “ moins que je sache, de la part de M. Ferland, je compte  
 “ toujours sur lui . . . Seulement je crains les délais, car il  
 “ faudrait que tout fût décidé au plus tard à l’examen, quel-  
 “ ques jours plus tôt serait encore mieux.” Dans une lettre  
 du 29 du même mois, il disait encore à l’évêque: “ Il me  
 “ semble toujours que si je pouvais rencontrer M. Ferland  
 “ face à face, dans une seule séance je le déciderais pour  
 “ Nicolet. D’un autre côté, je sens et je connais toute la dé-  
 “ pense qu’il y aurait à faire de temps et d’arguments, s’il  
 “ fallait entrer en correspondance, sans peut-être pouvoir  
 “ réussir à la fin; c’est pourquoi je ne me suis pas adressé  
 “ par lettre à ce monsieur, mais j’ai sollicité une entrevue...  
 “ Il serait à désirer qu’avant l’examen et la sortie des élèves  
 “ on sût entre quelles mains va tomber la direction des étu-  
 “ des. Car, comme j’ai déjà eu l’honneur de le faire remar-  
 “ quer à Votre Grandeur, le Séminaire de Nicolet a moins  
 “ besoin de surveillant que d’un chef qui l’accrédite et qui  
 “ soit reconnu pour homme de lettres et de goût.” L’évêque  
 lui répondit, le 5 août, quelques jours avant l’examen de la  
 fin de l’année: “ Je vous dirai, pour votre pleine et entière  
 “ satisfaction et, par là, pour la mienne aussi — car vous  
 “ ne pouvez en douter, vous ayant toujours fait connaître le  
 “ désir de répondre à ce que vous croyez être pour le mieux  
 “ dans l’organisation du Séminaire — je vous dirai donc  
 “ pour votre satisfaction, que si M. Ferland arrive à Québec  
 “ avant lundi soir, époque de mon départ pour Nicolet, j’en-  
 “ gagerai ce monsieur à m’accompagner jusqu’au lieu où l’on  
 “ désire l’avoir . . . Plusieurs sont d’opinion qu’il faut un  
 “ préfet des études distingué du directeur; nous en sommes

" d'accord. La difficulté est de trouver ce dernier person-  
 " nage indispensable. Pensez-y et de mon côté j'y penserai  
 " aussi et j'en conférerai avec vous. De différents côtés on  
 " me signale M. Lemieux, car les MM. Caron sont encore  
 " trop jeunes pour être connus... Mais le temps presse et  
 " mon inquiétude augmente." M. Harper s'empressa de ré-  
 " pondre à l'évêque: " Ce serait indubitablement un grand  
 " pas vers l'organisation définitive du futur ministère de la  
 " maison, si Votre Grandeur se faisait accompagner par M.  
 " Ferland à son prochain voyage de Nicolet. Je pense que  
 " tout se terminerait alors, et que non seulement Votre Gran-  
 " deur, mais aussi tous ceux qui s'intéressent à la prospérité  
 " du Séminaire, seraient délivrés de cet état d'incertitude  
 " qui les fatigue et qui au reste opère d'une manière désa-  
 " vantageuse sur l'avenir de cet intéressant établissement. Si  
 " l'on pouvait trouver quelque personne, non seulement dis-  
 " posée, mais encore capable sous tous les rapports de rem-  
 " plir à la fois les devoirs de directeur et de préfet des étu-  
 " des, les moyens limités de la maison sembleraient exiger  
 " qu'un seul en fût chargé. Mais où le trouver cet individu?  
 " Pour moi je n'en connais pas. A peine peut-on en rencon-  
 " trer qui veuillent entreprendre une seule de ces besognes."

M. Ferland ne put accompagner Mgr Signay à Nicolet  
 pour l'examen, mais il fit savoir à l'évêque, par son ami  
 M. Cazeau, le secrétaire de l'évêché, qu'il n'avait pas  
 trop de répugnance à accepter l'offre qui lui était faite.  
 Immédiatement l'évêque fit connaître cette bonne nou-  
 velle à M. Harper, qui lui répondit: " J'ai été ravi  
 " d'apprendre que M. Ferland enfin commençait à se  
 " laisser gagner; mais qu'il se presse. Que ce soit M.  
 " Lemieux ou un autre qu'il choisisse pour son colla-  
 " borateur, puisque Votre Grandeur veut bien lui en  
 " laisser le choix, je serai également satisfait et je donne d'a-

1841

“vance mon assentiment à son choix, bien persuadé qu’il  
 “sera bon. Si c’est sur M. Lemieux qu’il tombe, le consen-  
 “tement de celui-ci ne sera pas difficile à obtenir, car j’ai  
 “déjà sondé le terrain et crois le connaître.” Enfin, l’évêque  
 annonça le consentement de M. Ferland, par une lettre du  
 19 août. “J’ai eu le plaisir, écrivait-il à M. Harper, de voir  
 “hier et ce matin M. Ferland en détail sur la grande affaire.  
 “Il est on ne peut plus dévoué à l’œuvre qu’on lui propose,  
 “et disposé à en accepter telle partie qui lui sera dévolue.  
 “Voilà une bonne affaire. A présent il se repose sur  
 “vous pour le choix à faire d’un directeur, qu’il a  
 “compris que vous lui avez promis dans la personne  
 “de M. Dion ou de M. Lemieux. Que vous en semble?  
 “On dira peut-être que c’est bien de la dépense à la  
 “fois. Oui, mais il faut rendre cette maison tout à  
 “fait respectable par son organisation intérieure. Tout  
 “le monde convient que l’administration économique de  
 “l’établissement demande un prêtre qui y soit tout dé-  
 “voué. Il ne peut échapper à celui qui a de l’intelli-  
 “gence que, dans deux autres départements, la surveillance  
 “et l’encouragement de l’éducation ne demandent pas moins  
 “un œil exclusif et une main stylée. Qui peut douter que le  
 “département de la direction des ecclésiastiques et des éco-  
 “liers ne requiert pas au moins également un surveillant  
 “sage, éclairé, pieux, docile, déférant envers les chefs des  
 “autres départements? S’il est vrai que vous ayez jeté les  
 “yeux sur le bon petit Lemieux comme directeur, je m’en  
 “réjouis; il ne s’agit plus que de le déraciner tout douce-  
 “ment de sa belle Pointe-du-Lac. Ce qu’il sera facile de  
 “faire par l’intermédiaire de ses deux voisins des Trois-Ri-  
 “vières et d’Yamachiche. (1) Du reste, si vous voyez les

(1) M. Cooke et M. Dumoulin.

“ choses comme Mgr de Sidyme, M. Ferland et moi, je me 1844  
 “ charge de perfectionner ce projet... Voilà un fameux com-  
 “ mencement d'organisation. Répondez-moi au plus tôt sur  
 “ ce sujet important. . . M. Ferland paraît très content de  
 “ M. Olivier Caron, et il a été satisfait du beau discours de  
 “ Fournier (2) qu'on attribue à ce professeur. Pour moi, je  
 “ serai prêt à seconder vos vues en tout ce qui peut contribuer  
 “ au lustre du Séminaire. . . J'ai trouvé M. Ferland char-  
 “ mant sous tous les rapports. Il paraît faire son sacrifice  
 “ avec générosité et avec toute la bonne volonté possible. Je  
 “ me réjouis de pouvoir vous adjoindre un prêtre d'un ca-  
 “ ractère si propre à vous adoucir vos troubles et vos fatigues.  
 “ Que Dieu vous conserve tous deux ensemble pour l'œuvre  
 “ que tous deux vous entreprenez pour sa gloire.” M. Har-  
 per répondit immédiatement à l'évêque et lui exprima son  
 grand contentement de voir M. Ferland décidé à venir pren-  
 dre la préfecture des études à Nicolet. “ Je n'ai pas besoin  
 “ de dire à Votre Grandeur que c'est avec la plus vive satis-  
 “ faction que j'ai appris la décision favorable de M. Fer-  
 “ land. Le reste de l'organisation future de la maison sera  
 “ bientôt terminé, vu surtout les grandes concessions que  
 “ Votre Grandeur est disposée à faire pour cet objet. Car si  
 “ M. Lemieux accepte, et je crois qu'il ne se fera pas trop  
 “ prier, voilà déjà tous les chefs de département dans le pan-  
 “ neau, et par conséquent un ministère au complet. Et quant  
 “ aux officiers secondaires, il y a un excellent choix à faire  
 “ dans la maison même; mais, pour tout terminer définiti-  
 “ vement, j'aimerais que le *cabinet* fût assemblé, ce qui pour-  
 “ rait avoir lieu à Québec à l'époque de la retraite, à moins  
 “ que la chose ne pût se faire plus tôt, ce qui serait encore  
 “ mieux. Mais il me semble qu'il faudrait de suite annoncer

---

(2) M. Téléphore Fournier, qui fut un des honorables juges de la Cour suprême du Canada, mort en 1896.

1841 “publiquement la nomination de M. Ferland comme directeur des études à Nicolet. Ce fait connu attirerait, j’en suis sûr, plusieurs nouveaux écoliers qui, sans cette con- naissance, pourraient se diriger ailleurs.”

Il restait à entreprendre le siège de la Pointe-du-Lac, pour amener le curé, M. Lemieux, à capituler en faveur de Nicolet. Cela se fit par MM. Cook, Dumoulin et Harper. Ce dernier rendit compte à l'évêque de leurs efforts, dans une lettre du 26 août. “Conformément aux désirs de Votre Grandeur qu'elle m'a fait connaître par sa lettre du 19, j'ai laissé aux deux messieurs voisins de M. Lemieux le soin de procurer ses services au Séminaire; mais voyant que la chose n'avancait à rien, je me suis décidé à faire moi-même les premières avances, et en conséquence j'ai traversé à la Pointe-du-Lac hier, et j'ai la satisfaction de pouvoir dire qu'après une longue conversation avec le curé du lieu, j'en suis venu à la conclusion que ce monsieur, loin d'être attaché à sa cure, désire plutôt la quitter pour entrer dans un séminaire. Seulement il aurait de la répugnance pour certaine besogne; mais il se chargerait volontiers de la direction spirituelle des ecclésiastiques, de la théologie, de la confession des écoliers, des offices de la chapelle, de l'économie, etc. N'en voilà-t-il pas plus qu'il nous en faut! Votre Grandeur voudra bien me pardonner les suggestions, mais je pense que si M. Ferland, M. Lemieux et moi étions réunis ensemble, nous trouverions moyen de partager toute la besogne de l'administration, d'une manière conforme à la capacité, au goût et aux inclinations de chacun, et, dans ce cas, comment la chose pourrait-elle ne pas bien fonctionner?... M. Léprohon est au fait de tout et est content de l'acceptation de M. Ferland; il désire sincèrement que M. Lemieux en fasse autant.”

L'évêque, satisfait de ces nouvelles, répondit à M. Harper: " Vos avances auprès de M. Lemieux, je le vois, ont eu un succès inattendu. Je vais confirmer ce résultat en écrivant à ce monsieur pour affermir son zèle et lui dire tout ce qui sera convenable pour son encouragement. . . "

Enfin l'organisation définitive du *triumvirat*, suivant l'expression de Mgr Signay, (1) se fit durant la retraite ecclésiastique, à Québec. M. Ferland fut nommé préfet des études, M. Lemieux, directeur des écoliers et des ecclésiastiques, et M. Harper garda la procure. (2) Il ne restait plus qu'à régler la question de supériorité ou de préséance entre les trois, question délicate que M. Harper indiquait à l'évêque de la manière suivante, dans une lettre du 28 septembre. " Il n'y a qu'une chose que chacun voudrait rejeter l'un sur l'autre, c'est la principauté; aucun ne veut être considéré comme premier dans la maison, et cependant il faut bien qu'il y ait un chef ici, car un corps sans tête serait une singulière organisation, qui assurément ne fonctionnerait pas longtemps. Au reste, il faudra bien en passer par la décision de Votre Grandeur elle-même; ce sera le plus court moyen

---

(1) " Puisque M. Lemieux, comme M. Ferland, est disposé à accepter tout emploi qu'il recevra, il serait bon de vous concerter avec M. Léprohon pour le partage de la besogne entre les membres du *triumvirat*."

(2) Dès le 6 octobre, quelques jours après la rentrée des élèves. M. Harper écrivait à Mgr Signay: " MM. Ferland et Lemieux sont entrés dans l'exercice de leur charge respective avec un zèle à toute épreuve; celui-ci cependant a eu quelque petite réminiscence de la Pointe-du-Lac, mais le premier s'est trouvé au Séminaire comme s'il y avait vingt-cinq ans qu'il y demeurât. Monsieur Ferland étant arrivé le premier, a choisi pour sa demeure les appartements dits du directeur. M. Lemieux est logé au second étage, dans la chambre voisine du secrétaire de Votre Grandeur... Déjà le nombre des pensionnaires dépasse celui de l'année dernière d'une dizaine; nous en attendons encore quelques autres, de sorte que nous aurons très probablement au-dessus de 80 pensionnaires, y compris l'école anglaise, qui compte, je crois, 12 écoliers."

1841

“ de mettre fin aux oppositions, protestations, etc.” L’évêque désirait attribuer la première place à M. Harper, comme le plus ancien de la maison, en lui donnant le titre de *premier* ou de *principal*, et il lui en fit la proposition. Celui-ci se hâta de décliner l’honneur qui lui était offert et engagea l’évêque à le donner à M. Ferland. “ Si j’ai mis, disait-il, tout l’intérêt que Votre Grandeur connaît pour faire rentrer M. Ferland dans la maison, ce n’est que parce que je voyais en lui tous les talents et toutes les qualités propres à un chef d’établissement littéraire. C’a été ma pensée constante qui s’est portée même jusqu’à le voir un jour supérieur et faisant honneur à ce titre. Sans doute que le temps n’est pas encore arrivé, que les circonstances ne permettent pas actuellement de le lui donner, mais rien n’empêche qu’il soit le *premier* ou *principal*. C’est lui aussi, j’espère, qui aura la majorité des suffrages, lorsque notre comité sera réuni.” Les *triumvirs* se partagèrent la présidence d’un commun accord et M. Harper en rendit compte à l’évêque par une lettre du 21 octobre. “ C’est à M. Ferland que je réfère d’abord les entrants. C’est aussi à ce même monsieur que j’ai cru devoir céder la présidence à table. M. Lemieux préside à la chapelle et aux salles, et enfin votre serviteur à la cuisine. . . Plus je connais M. Ferland, plus je me félicite de la part que j’ai prise dans son introduction au Séminaire. M. Lemieux se trouve fort heureux de trouver en lui des ressources auxquelles il ne s’attendait pas. En voici un exemple. La retraite a commencé hier; l’heure de l’ouvrir approchant et le prédicateur manquant, M. Ferland le remplace après un quart d’heure d’avis tout au plus. Aujourd’hui le même monsieur a encore donné deux sermons dans les mêmes circonstances. Mais enfin M. Dumoulin vient d’arriver et va continuer la prédication de la retraite.”



Avec cet arrangement, le titre de *premier* ou de *principal* <sup>1841</sup> devenait assez caduc; car il était difficile de dire à qui revenait de droit ce titre qui, du reste, ne fut guère en usage. “Le mot de *premier*, écrivait M. Harper à Mgr Signay, n’a pas pris, ni dans l’intérieur de la maison ni à l’extérieur, et en effet il vaut mieux se servir des termes connus dans nos collèges; celui de *premier* leur est tout à fait étranger.” Chacun des *triumvirs* était censé avoir sa part dans le gouvernement général; mais elle se réduisait à bien peu de chose pour MM. Ferland et Lemieux, en dehors de leurs fonctions respectives. Chacun aussi communiquait directement avec l’évêque pour les affaires de son département particulier; mais c’était M. Harper qui avait la plus grande influence sur tout le rouage ainsi qu’auprès de Mgr Signay. Le prélat, en apprenant le règlement à l’amiable de la question de *principalité*, comme il la désignait, écrivit au procureur: “Vous m’annoncez un arrangement entre MM. du *triumvirat*; j’en suis flatté, puisqu’il en doit résulter cette belle harmonie si intéressante pour le bien de l’institution.” Dans une lettre du commencement de décembre, il lui disait: “C’est votre humilité qui a mis obstacle à votre nomination de *premier* dans le Séminaire, et vous devez vous rappeler qu’après ce refus je vous laissai le reste à déterminer. Je n’ai point d’objection à faire à cet égard toute déclaration nécessaire, que vous jugeriez ne point devoir altérer cette belle sympathie qui fait l’âme de votre estimable *triumvirat*.” Deux jours plus tard, revenant encore sur la même question, il ajoutait: “Au reste, j’aime rais, dès cette année, voir rédiger une certaine constitution intérieure qui serait un point d’appui pour l’avenir et pour certains arrangements qui rendraient la maison encore plus respectable; constitution qui distinguerait ce qui serait dévolu à un supérieur, non extérieur, comme ci-de-

1841

“vant, mais résidant et agissant dans la maison même, suivant le projet formé dès le commencement, comme l’atteste une partie de l’édifice attribuée à un supérieur. Intéressez M. Ferland à considérer la chose, non sous le rapport personnel de ceux qui sont maintenant employés à l’administration de cet intéressant Séminaire, mais sous un point de vue plus étendu.” M. Harper répondit à l’évêque: “Conformément aux désirs de Votre Grandeur, M. Ferland va s’occuper de la rédaction d’une constitution pour le gouvernement intérieur du Séminaire. Tant mieux donc si, par quelque arrangement permanent, on peut parvenir à asseoir sur des bases solides les éléments de cette belle harmonie qui règne actuellement dans la maison, mais dont l’existence dans l’état actuel des choses est bien précaire, puisqu’elle dépend de la conduite d’un seul, qui pourrait venir à se fatiguer de jouer souvent deux rôles et même trois à la fois. En cédant volontairement la primauté et choisissant la dernière place, je devais m’attendre à jouir de tous les privilèges de celle-ci et à être exonéré de la surveillance générale attachée à la première. Mais au contraire je suis obligé plus que jamais d’avoir l’œil partout...” Mgr Signay exprima sa satisfaction de voir M. Ferland disposé à entreprendre la rédaction d’un plan de constitution pour la régie du Séminaire. “Ce monsieur, écrivait-il, rendra un grand service en travaillant, dans son esprit juste, la nouvelle constitution, où il faut considérer ce qu’on a toujours eu en vue, un supérieur résidant dans la maison. J’espère que le temps n’est pas éloigné où un nombre de prêtres suffisant pour la maison, réunis dans un même esprit, pourra en relever l’éclat et les avantages. Voilà un bon commencement.”

Cette constitution organique, si nécessaire pour le plus grand bien du Séminaire, désirée par l’évêque et encore plus

par ceux qui étaient chargés de sa régie immédiate, ne fut néanmoins approuvée et adoptée qu'en 1848, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. En attendant, les choses allèrent leur train, tant bien que mal, grâce au dévouement et à l'esprit de sacrifice des directeurs et des autres employés de l'institution, qui toutefois ne sentaient pas le terrain très solide sous leurs pas, avec une liberté assez restreinte et une autorité précaire pour remédier à certains inconvénients assez graves dont ils souffraient et bien propres à diminuer la réputation de la maison. (1)

Les deux nouveaux directeurs de la discipline et des études se mirent à l'œuvre avec zèle et s'efforcèrent de tirer le meilleur parti de leur position, avec les moyens dont ils disposaient, pour faire progresser l'institution confiée à leurs soins. Au commencement de janvier, M. Ferland rendit compte à l'évêque avec détail du premier examen qu'il

(1) A propos d'une des règles de la Congrégation, qui attribuait la nomination de quelques-uns de ses officiers au supérieur, M. Harper écrivait à Mgr Signay: "La nomination de quelques officiers de la Congrégation était par elle-même une chose de si facile exécution, que j'aurais eu mauvaise grâce à refuser de m'en charger. Cependant comme cette nomination forme partie des privilèges et patronages réservés au supérieur, et que M. Ferland est sans contredit et sous tous les rapports le plus digne et le plus capable dans notre trio de le représenter, c'est avec beaucoup de plaisir que je lui ai communiqué le désir de Votre Grandeur qu'il procédât effectivement à la dite nomination; ce qu'il a fait. Je ne puis donc avoir la moindre objection à l'expédition d'un diplôme à cet égard. Cependant Votre Grandeur me permettra d'observer que je ne vois qu'avec peine ce partage des attributions du supérieur entre le directeur et le préfet des études; car, par le nouveau règlement des ecclésiastiques, le premier en a sa bonne part, ce qui me ferait croire qu'il n'entre pas dans les vues de Votre Grandeur qu'il y ait de sitôt un pilote dans son vaisseau. Au reste, je ne prétends pas vouloir presser la mesure, quoique ce défaut total de supérieur, après en avoir eu deux, c'est-à-dire un de fait et un de droit, me fatigue beaucoup, surtout du côté de la responsabilité."

1842 venait de faire subir aux élèves, comme il le fit du reste chaque année pour les deux examens des termes qui finissaient alors à Noël et à Pâques; quant à celui du dernier terme, il avait lieu publiquement en présence de l'évêque, du clergé et des parents, comme nous l'avons dit précédemment. Nous citerons en partie ce premier rapport, vu qu'il donne un aperçu intéressant de l'état des études au Séminaire à cette époque et indique ceux des élèves qui se distinguaient par leurs talents et leurs succès. " J'ai différé, écrivait-il le premier janvier, d'écrire à Votre Grandeur afin de pouvoir lui rendre compte de l'examen qui s'est fait dans les fêtes de Noël, ainsi que les jours suivants. En général cet examen a été assez peu remarquable; en détail, voici ce que je puis en dire. *Philosophie*: trois ou quatre seulement ont bien répondu; ils sont faibles en latin et ont peu étudié. " M. Désaulniers a rarement eu sous sa main une classe aussi peu brillante. Parmi ceux qui ont bien fait pendant le quartier, Dupuis, de Maskinongé, Robin, de Saint-François, et Trahan, d'Yamachiche, seront peut-être un jour à la disposition de Votre Grandeur. *Rhétorique*: c'est une des meilleures classes que j'aie jamais rencontrées, et sous tous les rapports. Ils savent très bien l'anglais; dernièrement je leur fis expliquer *ex abrupto* un discours de Pitt; ils ne l'avaient pas encore vu, et cependant tous, sans aucune préparation, traduisirent facilement et exactement en français ce morceau oratoire assez difficile à comprendre. Il n'y a pas dans cette classe de ces traîneurs qui se trouvent bien loin en arrière des autres. Le plus intelligent ici, et probablement dans toute la communauté, est Antoine Gérin-Lajoie, d'Yamachiche. Professeur, M. C.-O. Caron. *Seconde* ou *Belles-Lettres*: cette classe a assez bien réussi, quoique inférieure à la précédente; les plus avancés sont Raphaël Bellemare et Abraham Désaulniers, d'Yamachiche. Pro-

" fesseur, M. T. Caron. *Troisième*: c'est une très bonne 1842  
 " classe. Edouard Martineau, Léandre Gill et J.-O. Béland  
 " font très bien. Le premier s'applique beaucoup à l'étude  
 " de l'anglais. Professeur, M. L. R.-Laffèche. *Quatrième* ou  
 " *Méthode*: cette classe réunit beaucoup de paresseux. M.  
 " Bailey travaille à les stimuler. Adolphe Saint-Louis, d'Ya-  
 " machiche, et Dominique Saint-Cyr, de Nicolet, externe,  
 " sont les premiers. *Cinquième* ou *Syntaxe*: c'est une classe  
 " ordinaire, à la tête de laquelle se trouve Narcisse Bellema-  
 " re, d'Yamachiche; Lassiseraye réussira. Professeur, M. L.  
 " Provencher. *Sixième* ou *Eléments*: cette classe n'a pas en-  
 " core développé ses ressources... *L'école anglaise* réunit  
 " douze pensionnaires et quelques externes. J'en suis chargé  
 " en ce moment avec M. Travor, pendant l'absence de M.  
 " O'Reilly, qui a été malade et qui est à passer sa convales-  
 " cence chez M. le curé de Saint-Grégoire. Cette école va  
 " bien; quelques-uns des élèves font des progrès remarqua-  
 " bles. Je puis particulariser Horan, qui est le premier. On  
 " y enseigne, outre l'anglais, la géographie, l'arithmétique,  
 " la tenue des livres, le français, etc.

" *L'école française* est nombreuse et bruyante; comme à  
 " l'ordinaire, plusieurs font bien et en sont même rendus à  
 " écrire des lettres d'affaires. M. Leclair ose s'adresser à  
 " Votre Grandeur pour avoir des exemples d'écriture dont il  
 " manque... Il désire avoir la permission de faire chantre  
 " à la paroisse aux grand'messes sur semaine ainsi qu'aux  
 " services; cela lui procure un petit casuel qui l'aide à vivre.  
 " Je ne m'y suis pas opposé jusqu'à présent, quoique cela  
 " cause quelquefois la perte d'une demi-heure ou d'une heure  
 " d'école... M. Léprohon vient au soutien de sa demande et  
 " je crois que sans M. Leclair il se trouverait parfois sans  
 " chantre.

" J'ai remarqué à l'examen dans presque toutes les classes

1842

“ un ton de voix bas et nasillard; MM. les maîtres ont été  
 “ priés de s'en occuper pour le faire disparaître. L'écriture  
 “ des écoliers est généralement mauvaise. Si j'avais à ma  
 “ disposition un certain nombre d'exemples, je tâcherais de  
 “ former surtout les élèves des basses classes à une meilleure  
 “ écriture.

“ Une couple de fois par semaine, pendant une demi-  
 “ heure prise sur la récréation du soir, je réunis dans un ap-  
 “ partement ceux des grands qui consentent à s'y rendre vo-  
 “ lontairement, et je leur lis tantôt en anglais, tantôt en  
 “ français, le sommaire des nouvelles politiques et ecclésiastiques  
 “ tiré des *Mélanges* et de la *Gazette* de Nelson. Une  
 “ quinzaine de ce qu'il y a de mieux dans la communauté y  
 “ assistent. Sur ma recommandation, plusieurs ont commen-  
 “ cé à tenir en anglais, chacun en particulier, un journal des  
 “ faits remarquables. Ces cahiers doivent à la fin de l'année  
 “ être remis à Votre Grandeur. Ce plan leur gravera dans  
 “ l'esprit l'histoire contemporaine, leur apprendra à écrire  
 “ en anglais et les accoutumera à tenir un journal des évé-  
 “ nements mémorables.

“ Nous avons commencé le nouveau quartier avec peu d'é-  
 “ coliers, les uns sont partis sous prétexte de maladie, les  
 “ autres ont été péremptoirement demandés par leurs pa-  
 “ rents; à peine nous en reste-t-il assez pour commencer dé-  
 “ cemment la nouvelle année. Les uns sont partis plus tôt,  
 “ les autres plus tard, les classes sont brisées; quelques-uns  
 “ seront peut-être longtemps sans revenir. C'est une façon  
 “ qu'ils ont prise depuis que les congés du our de l'an leur  
 “ ont été ôtés. Pour une autre année peut-être pourrait-on  
 “ essayer de leur permettre de passer quelques jours chez  
 “ leurs parents: alors ils partiraient à temps marqué et re-  
 “ viendraient de même; aujourd'hui ils partent quand ils  
 “ peuvent et ils reviennent quand ils veulent. M. Lemieux

“pense comme moi et M. Harper commence à venir de notre côté.” (1) 1842

L'évêque, dans sa réponse, félicita M. Ferland de son zèle à encourager les bonnes études parmi tous les écoliers et de la peine qu'il prenait pour en inspirer le goût, particulièrement dans ses entretiens du soir avec ceux qui étaient les mieux disposés et les plus en état de profiter de ses leçons. Il le pria d'insister sur l'histoire en général et surtout sur celle de notre pays, en faisant rendre compte aux élèves de leurs lectures, pour les habituer à les faire d'une manière profitable.

“On ne lit pas assez dans le cours d'études, lui disait-il, au moins en général; aussi le résultat est qu'un certain nombre de nos jeunes gens ne savent que dire lorsqu'en leur présence quelqu'un fait rouler l'entretien sur des traits d'histoire ancienne ou autre connue de tout le monde instruit; sans parler de ceux qui ont rapport à ce qui concerne l'établissement de notre pays, ses progrès, ses institutions, ses lois les plus générales et les changements

---

(1) M. Ferland avait si bien plaidé pour le congé du jour de l'an que la cause fut gagnée: l'évêque se rendit à son désir et accorda ce congé. Il avait déjà été en usage du temps de Mgr Plessis, puis il fut supprimé par le même prélat par suite de certains désordres auxquels il avait donné lieu. L'un de ces désordres était l'absence prolongée, au delà des jours fixés pour le congé, que se permettaient plusieurs élèves, en abusant ainsi de cette faveur aux dépens de leurs études et du bon ordre. Mgr Signay, en le rétablissant, exigea qu'on lui en fit la demande tous les ans. Il en fut ainsi jusqu'en 1850. Ce congé était à cette époque de trois ou quatre jours. Supprimé de nouveau en 1851, il ne fut rétabli que quarante ans plus tard, en 1891. A la suite de plusieurs autres collèges, entre autres du Séminaire de Québec, les directeurs de Nicolet décidèrent de revenir à l'ancien usage et remirent en vogue ce congé, dont ils fixèrent la durée à huit jours; mais avec la condition qu'il ne serait accordé chaque année qu'autant que les élèves le mériteraient par leur bonne conduite, et avec la règle inviolable de la non-réadmission de tout élève qui ne reviendrait pas au jour fixé, à moins d'une impossibilité absolue.

1842

“ marquant qu’elles ont subies, avant et par la constitution  
 “ de 91, et depuis . . . ”

M. Ferland tint compte des observations de Mgr Signay et s’appliqua toujours à inspirer aux élèves le goût de l’histoire, en particulier de celle du Canada, et de la géographie, dans ses conférences du soir qu’il n’omit jamais tout le temps qu’il passa au Séminaire, mais au contraire qu’il rendit plus fréquentes, pour le plus grand avantage des élèves.

Nous donnerons ici le témoignage d’un homme tout à fait compétent pour juger du bien que fit M. Ferland à Nicolet, en améliorant le cours d’études ; c’est celui d’un des élèves du temps qui ont le mieux profité des leçons de cet excellent maître, de M. Antoine Gérin-Lajoie, dont il est fait mention si élogieusement, comme écolier de grands talents, dans le rapport que nous venons de citer, et qui s’est montré toute sa vie tel qu’il avait été apprécié comme élève, penseur et homme de lettres distingué. Voici ce qu’il écrivait plus de vingt ans après avoir quitté le collège, rappelant ce dont il avait été lui-même le témoin, et non sans profit : “ L’impulsion  
 “ que M. Ferland donna aux études fut des plus remar-  
 “ quables. Sans rompre complètement avec les traditions  
 “ du passé, il sut les mettre en harmonie avec les be-  
 “ soins du moment ; il y mit en honneur les études his-  
 “ toriques et en particulier celle du Canada. Il trou-  
 “ vait mille moyens d’exciter l’émulation des élèves : il  
 “ en appelait à leur patriotisme, à leur honneur, cordes  
 “ sensibles qui manquent rarement de vibrer dans le  
 “ cœur de ces jeunes gens chez lesquels les nobles senti-  
 “ ments de la nature ne sont pas émoussés. Vous au-  
 “ rez un jour à lutter contre de puissants adversaires, leur  
 “ répétait-il souvent ; vous aurez à défendre votre pays, votre  
 “ religion, tout ce que vous avez de plus cher, il faut vous  
 “ préparer à remplir cette mission avec honneur. Ces na-

1864  
 1844  
 J. D.



“ roles excitaient le plus vif enthousiasme dans l'esprit de  
“ ses jeunes auditeurs, et manquaient rarement de produire  
“ leur effet. Un de ses principaux buts semblait être de  
“ former de bons citoyens, et il s'efforçait d'inculquer de  
“ bonne heure dans l'esprit des élèves ces idées d'ordre, de  
“ respect pour la loi et d'amour du prochain qui font le bon-  
“ heur des sociétés comme des individus.”

1842

“ A l'époque où M. Ferland s'empara de la direction des  
“ études, certaines branches de connaissances, entre autres  
“ l'histoire moderne, l'étude de la langue anglaise, certaines  
“ parties des sciences avaient été quelque peu négligées. Les  
“ élèves étaient, il est vrai, parfaitement au fait des exploits  
“ des Grecs et des Romains, ils étaient familiers avec la lan-  
“ gue latine, mais ils ignoraient en partie ce qui s'était passé  
“ dans le monde depuis le commencement du siècle. M. Fer-  
“ land s'efforça de combler cette lacune. Comme la biblio-  
“ thèque du collège n'était pas encore tout à fait au courant,  
“ suivant l'expression bibliographique, il y suppléait autant  
“ que possible par des instructions verbales. Durant les ré-  
“ créations du soir, les élèves qui voulaient entendre parler  
“ des événements du jour se rendaient à sa chambre ou à la  
“ salle d'étude; et là, après leur avoir fait connaître en peu  
“ de mots les nouvelles rapportées par les derniers journaux,  
“ il prenait occasion de remonter plus haut et de rattacher  
“ à ces nouvelles les principaux événements de l'histoire mo-  
“ dern. C'était pour les élèves un petit cours familier  
“ d'histoire et de politique. Disons toutefois que sur ce der-  
“ nier chapitre (celui de la politique), M. Ferland fut tou-  
“ jours d'une extrême réserve et qu'il ignorait alors, comme  
“ il a toujours ignoré depuis, ce que c'était que l'esprit de  
“ parti. Un grand nombre d'écoliers suivaient ses leçons avec  
“ avidité et plusieurs en retirèrent des avantages incontest-  
“ bles. En peu d'années, le système des études subit, sous  
“ son habile direction, des modifications importantes.”

1842

Il est une autre preuve irrécusable de l'encouragement que M. Ferland savait donner aux élèves, en leur procurant le moyen de développer leurs talents et d'approfondir leurs connaissances; preuve permanente qui subsiste depuis 1842 et dont M. Gérin-Lajoie ne parle qu'avec modestie, parce qu'il en fut lui-même le principal acteur. " Il encouragea aussi, " continue-t-il, parmi les élèves les plus avancés l'établissement d'une Société littéraire, sur le modèle des sociétés " de discussion établies dans les grandes villes. Les membres " se réunissaient une fois la semaine et passaient une heure " ensemble à entendre la lecture d'un essai et à discuter une " question d'histoire ou de littérature. M. Ferland assistait " aux séances et prenait plaisir à voir cette jeunesse studieuse et remplie d'émulation s'exercer à l'art d'écrire et de " parler. Cette association fit en peu de temps un bien immense; elle subsiste à l'heure qu'il est, et promet de subsister longtemps encore." (1)

Cette belle et utile institution de la " Société littéraire," qu'on nomme généralement l'*Académie*, prit naissance sous l'inspiration et la surveillance de M. Ferland, avec le concours d'un groupe d'élèves, les plus distingués du temps, à la tête desquels se trouvait M. Antoine Gérin-Lajoie, considéré à bon droit comme son fondateur, puisqu'il avait été l'initiateur du projet. La date de sa fondation est le 24 novembre 1842. (2) En ce jour eut lieu la première réunion

(1) "Labbé J.-B.-A. Ferland", par A. Gérin-Lajoie, *Foyer Canadien*, 1865.

(2) Les archives de l'Académie sont complètes depuis sa fondation. Voici la première page qui les ouvre:

" NAISSANCE ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

" Le 26 novembre 1842, au Collège de Nicolet, à une assemblée tenue " dans la salle d'étude, furent présents: MM. Ferdinand Bédard, Pa-

de ceux qui désiraient faire partie de la nouvelle société, et un comité fut choisi, sur la proposition de M. Gérin-Lajoie et de M. Raphaël Bellemare, pour organiser cette société et en rédiger les règles, qui furent adoptées dans la séance suivante, huit jours après. Un peu modifiées sur des points secondaires, elles sont demeurées les mêmes pour le fond, après soixante ans d'usage. Cette société de l'*Académie* a toujours été en honneur au Séminaire de Nicolet depuis qu'elle est fondée, et elle a compté parmi ses membres l'élite des élèves. Elle a exercé une heureuse influence sur un grand nombre d'entre eux, qui y ont trouvé l'occasion de développer leurs talents oratoires et littéraires. Les discussions, parfois vives et ardentes, auxquelles il faut prendre part, ne peuvent que stimuler la facilité de la parole et détruire cette gêne naturelle qui comprime trop souvent un talent réel chez le jeune

---

“ trick-G. Clark, Aimé Désilets, Ovide Désilets, Louis de Gonzague Houle, “ Joseph Manseau, Charles Boucher de Niverville, Godefroy Rousseau, “ William Vassal, Raphaël Bellemare, Abraham Lesieur-Désaulniers, Ludger Désilets, Antoine Gérin-Lajoie, J.-B. Leclair, Édouard Martineau, “ Noël-C. Pinard, Adolphe Saint-Louis. Après qu'on eut élu, à l'unanimité, P.-G. Clark président, N.-C. Pinard vice-président et A. G.-Lajoie secrétaire, il fut proposé par A. G.-Lajoie, secondé par R. Bellemare, “ qu'un comité de cinq membres soit nommé pour organiser une société “ littéraire et en dresser toutes les règles. La proposition est adoptée “ sans aucune opposition, et il est résolu, sur proposition de J. Manseau, “ secondé de L. Désilets, que ce comité soit composé des Messieurs suivants: R. Bellemare, P.-G. Clark, O. Désilets, A. G.-Lajoie et N.-C. “ Pinard.

“ Le 30 novembre, le comité fit son rapport à l'assemblée et toutes les “ règles concernant l'organisation de la société furent adoptées à peu “ de changements près.”

L'*Académie* a compté jusqu'à présent, c'est-à-dire, pendant les 60 années de son existence, 250 présidents, dont nous donnons la liste à la fin de ce chapitre, et environ 800 membres; ce qui donne une moyenne de 13 à 14 nouveaux académiciens chaque année. Le nombre des membres actifs ne dépasse jamais 40.

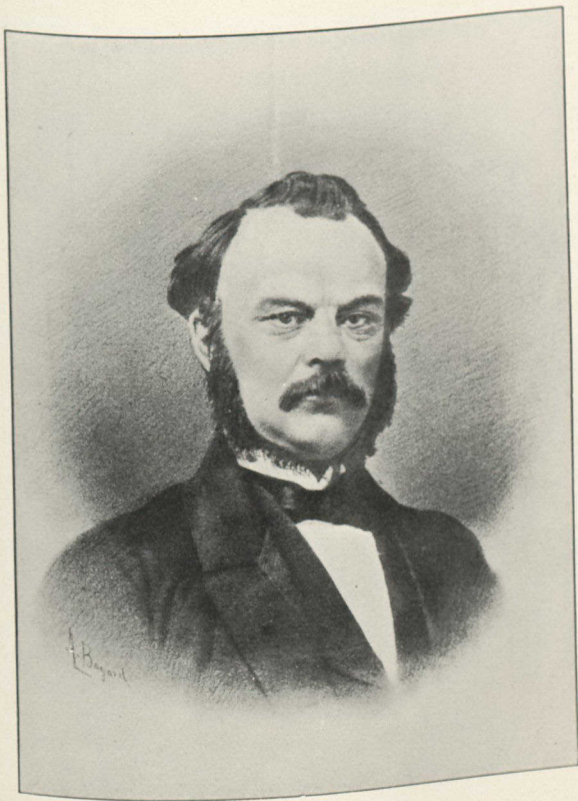
1842

homme. Aussi combien d'élèves, de timides auditeurs qu'ils étaient en entrant à l'Académie, sont devenus d'intrépides lutteurs dans les discussions dont elle est habituellement le champ clos, quand entraînés par l'exemple ils réussirent une bonne fois à rompre le silence et à entrer en lice. Tous ceux qui ont voulu y essayer leurs forces et leurs talents, en prenant part d'une manière sérieuse à ses travaux et à ses discussions, s'accordent à reconnaître que cette société leur a rendu d'excellents services; et plusieurs même de ses membres, qui se sont fait plus tard un nom, au barreau, dans la chaire ou à la tribune politique, n'hésitent pas à faire remonter leurs succès à leur initiation dans l'Académie.

La société fut mise dès son origine sous le patronage de saint Alphonse de Liguori, révéramment canonisé (1839). Elle adopta, en 1844, une résolution qui oblige le président de faire chaque année le panégyrique de ce saint, à une des premières séances après la rentrée des élèves. Cet usage s'est fidèlement conservé jusqu'à présent.

Le fondateur, M. A. G.-Lajoie, fit part à l'Académie de plusieurs de ses essais en vers, comme le constatent les procès-verbaux des séances. Ainsi, nous voyons qu'il y lut, le 30 novembre 1843, une ode sur la bataille de Châteauguay, contenant 16 strophes de huit vers chacune, un fragment d'une épître sur l'histoire du Canada et un discours en vers sur la résurrection de Notre-Seigneur. Cette séance, toute poétique, fut honorée de la présence de Mgr Provencher, qui avait prêché la retraite des élèves cette année-là et qui passa quelque temps au Séminaire, avant de retourner dans ses lointaines missions.

Ce fut en faveur de l'Académie que M. Ferland entreprit les premiers embellissements du bocage faisant suite au jardin des écoliers, converti aujourd'hui en un parterre ou parc



M. ANTOINE GÉRIN-LAJOIE  
Fondateur de l'Académie

avec de beaux arbres pour l'ombrager. (1) Ce n'était alors <sup>1842</sup> que la forêt sauvage qui couvrait la moitié de la terre Brassard et d'où on tirait encore du bois de service de temps à autre. Il voulut y placer, à une bonne distance du jardin, une enceinte avec des bancs, le tout d'un goût tout à fait rustique, pour servir de lieu de réunion à la société nouvelle

(1) L'ancien jardin des écoliers, divisé en plusieurs carrés, dont la culture se faisait jadis par un groupe d'élèves, 5 ou 6 par carré, a été abandonné comme jardin depuis 25 ans environ. On y a planté, au milieu des carrés, de jolis ormes, qui sont maintenant de bonne taille. Il conserve encore les mêmes allées, avec sa pyramide centrale et son berceau de treillage recouvert d'une estrade d'où les musiciens de la fanfare font entendre les sons les plus harmonieux dans certaines grandes circonstances. Ce berceau, presque à l'entrée du jardin, porte le nom de "berceau Saint-Jean-Baptiste," en l'honneur sans doute de M. Ferland; il ne fut complété qu'en 1846, comme on le voit par le cahier des délibérations. La pyramide centrale est aussi un berceau en treillis de forme carrée, placé sur un tertre dont les côtés sont en maçonnerie et surmonté d'une pyramide également en treillis. Elle fut construite vers 1836 par quelques élèves, assez habiles ouvriers, qui savaient aussi bien se servir des outils de menuisier que de leurs livres, en temps et lieu. Les deux chefs ouvriers du temps étaient MM. L. R. Jaulche et A. Millette. Ils furent les constructeurs de ce petit monument qui a bravé plus de 60 ans d'existence, avec le secours de quelques légères réparations de temps à autre. Il y avait encore comme ornements du jardin, et œuvre aussi des mêmes, deux colonnes en treillis, surmontées chacune d'un globe de même genre, et placées de chaque côté de la pyramide. Ces dernières, trop délicates dans leur constitution, ne résistèrent pas longtemps au ravage des mauvais temps et disparurent vers 1858.

M. Léprohon encourageait, beaucoup, pendant les récréations et les congés, le travail manuel des élèves, surtout celui de la menuiserie. Il avait établi à ses propres frais un atelier complet, avec tous les outils nécessaires à cette branche d'industrie, y compris un tour, pour l'usage des écoliers. L'appartement situé entre les deux portes de la salle de récréation, quoique assez peu éclairé, servait d'atelier; de là le nom de *boutique* qu'il porta longtemps. Aujourd'hui il sert d'arsenal pour les armes de nos jeunes miliciens. Par son testament M. Léprohon légua ses outils et son tour à la Congrégation du Séminaire. Le tour existe encore à la boutique du menuisier de la maison.

1843 pendant la belle saison. Il traça lui-même le chemin serpentant à travers la forêt, qui conduisait à cet endroit désigné sous le nom peut-être un peu prétentieux d'*Académie*, abatit les arbres, arracha les broussailles, nivela la voie, clôtura l'enceinte et y posa les bancs. Armé d'une hache ou d'une bêche, il passait ses récréations à ce travail pénible, jusqu'à ce qu'il eût réussi à faire un chemin passable et à établir, dans une clairière, l'enceinte qu'il destinait à la société littéraire. C'est là encore, sous l'ombre des grands arbres, qu'elle tient ses réunions chaque jour de congé, le printemps et l'automne. Mais l'endroit est aujourd'hui plus coquet, avec une jolie palissade blanchie pour l'enceinte, qui est ornée de bons bancs, d'une estrade avec pupitre pour les officiers et d'une tribune aux harangues, d'où les flots d'éloquence coulent à toutes les séances de nos jeunes orateurs. Ce même endroit privilégié sert encore de champ clos pour les exercices de déclamation de Messieurs les Rhétoriciens, surtout aux approches de la fin de l'année scolaire, quand ils ont à se préparer à la joute d'élocution ou concours d'éloquence qui se fait à la distribution des prix, et dont le vainqueur ne reçoit la palme que par le suffrage des personnages les plus distingués de l'assistance. (2)

L'année 1842-43 s'était passée avec les mêmes directeurs que la précédente; seulement il y avait eu changement dans les fonctions de M. Ferland et de M. Lemieux. Celui-ci n'aimait pas la direction des écoliers; cette besogne l'ennuyait et le fatiguait au point de ne pouvoir y tenir. "L'extrême répugnance que ce monsieur, écrivait M. Harper à Mgr Signay, éprouve dans sa situation, est aussi pénible pour

---

(2) L'enceinte de l'Académie perdit en 1860 sa clôture rustique et reçut ses embellissements avec la forme qu'elle a conservée depuis, par les soins de M. L. R.-Lafèche, alors supérieur et préfet des études.

“ tous ceux qui en sont les témoins, qu'elle doit être à charge <sup>1843</sup> “ à lui-même.” Aussi fallut-il l'en décharger, en ne lui laissant que sa fonction de directeur des ecclésiastiques, à laquelle toutefois il joignit volontiers celle d'économé. M. Ferland réunit à sa charge de préfet des études celle de directeur des élèves, avec l'assistance, pour ce dernier office, de M. Thomas Caron, récemment ordonné prêtre (27 août 1842), et qui fut en même temps professeur de Rhétorique cette année-là.

Aux vacances de 1843, M. Lemieux quitta le Séminaire, après y avoir fait un séjour de deux ans seulement et s'y être beaucoup ennuyé. Il y était entré plutôt par condescendance que par goût et n'y avait point trouvé de contentement, bien qu'il fût estimé de ses confrères et que lui-même les estimât. La vie de communauté ne lui allait pas, peut-être parce qu'il était étranger à Nicolet et à ses usages, ayant fait ses études classiques et théologiques à Québec. Cet excellent prêtre devint curé de Beaumont et, en 1848, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, où il demeura 26 ans; il y mourut le 14 avril 1874.

Le départ de M. Lemieux du Séminaire ne causa pas un grand changement dans les principaux offices de la maison. M. Ferland garda sa double charge de préfet des études et de directeur des écoliers, toujours avec M. T. Caron comme assistant-directeur. Mais ce dernier quitta la classe de Rhétorique pour prendre la théologie et la direction des ecclésiastiques et M. L. R.-Lafèche, encore séminariste, fut chargé de cette classe. Au mois de novembre, celui-ci prit la résolution d'embrasser la vie de missionnaire et de suivre Mgr Provencher à la Rivière-Rouge. Il lui fallut quitter sa classe le mois suivant, afin de se préparer à la prêtrise et ensuite au départ pour les pénibles et lointaines missions du Nord-



1843 Ouest. (1) Le professeur de Belles-Lettres le remplaça en Rhétorique, celui de Troisième remplaça le professeur de Belles-Lettres, et ainsi de suite pour les autres classes, en sorte que tous les professeurs furent déplacés et montèrent d'un degré.

A part ce bouleversement des professeurs, quelques mois après la rentrée des élèves, et qui se fit un peu au préjudice des études, l'année 1843-44 fut regardée comme assez prospère pour le Séminaire, au moins par l'augmentation du nombre des élèves pensionnaires, qui dépassa 100 pour la première fois. Mgr Signay en était tout réjoui et il écrivait à M. Harper au mois de février: "On tient encore à 101 pensionnaires à Nicolet dans ce temps-ci! Certainement on est de beaucoup au-dessus des pensionnats de Québec et de Sainte-Anne. Je remercie le Seigneur de la protection qu'il veut bien donner à notre établissement."

L'année toutefois ne se termina pas sans amener un grand deuil et au Séminaire et à la paroisse, par la mort aussi prompte qu'inattendue du vénéré M. Léprohon. Trois ans à peine s'étaient écoulées depuis qu'il avait quitté le collège, au milieu des regrets de tous, et en se faisant à lui-même violence pour s'éloigner d'une maison à laquelle il se sentait attaché par les liens les plus forts que le temps n'avait fait que multiplier, et où il s'était créé autant d'amis dévoués et

---

(1) On voyait avec peine M. Lafèche s'éloigner du Séminaire, parce qu'on fondait de grandes espérances sur ses talents et sa capacité; on désirait beaucoup le garder comme professeur. "M. Lafèche, écrivait M. Harper à Mgr Signay, doit se mettre en route pour Québec jeudi matin... Pour l'honneur et l'avantage du Séminaire, il serait à souhaiter que ses connaissances variées et très étendues de ce jeune monsieur ne fussent pas si cachées. Peut-être que Votre Grandeur lui procura quelque entrevue avec les principaux professeurs du Séminaire de Québec, même avec M. Demers, qui ne trouvera, j'en suis sûr, que du plaisir à faire parler notre jeune missionnaire." (2 janv. 1844.)

de fils reconnaissants. qu'il avait compté d'élèves, pendant <sup>1844</sup> les 25 années de son directorat. Trois ans aussi dans la déserte de Nicolet lui avaient suffi pour conquérir l'estime, l'attachement et la vénération de ses paroissiens. Ils admiraient dans ce saint prêtre un zèle sans bornes voué à leur plus grand bien spirituel, avec une charité et un dévouement pour toutes les misères qui ne se lassaient jamais. Père des pauvres, il donnait avec une largesse qui dépassait même parfois ses moyens. Prédicateur zélé et assidu, qui ne comptait pas assez avec sa santé délicate et ses forces, il les épuisa en peu de temps, par la fatigue que lui imposaient encore tous les autres travaux du ministère paroissial auxquels il se livrait sans relâche. Il fut atteint d'une inflammation de poumons au commencement de mai et, malgré tous les soins qu'on lui prodigua, la maladie ne put être enrayée dans son action sur ce corps frêle et épuisé. Le digne et vénérable curé mourut le 19 mai dans la paix du Seigneur, à l'âge de 55 ans, laissant tous ses paroissiens, ses nombreux amis répandus partout et le Séminaire dans un profond chagrin. Il fut inhumé avec pompe dans l'église de Nicolet, sous les dalles de la chapelle de la sainte Vierge que sa piété avait fait élever. Une épitaphe y fut placée par la reconnaissance des prêtres, ses anciens élèves, qu'il avait si bien formés aux vertus sacerdotales par ses exemples et par ses leçons. (1) Ses restes,

(1) M. F. L.-Désaulniers se chargea de recueillir les souscriptions des prêtres Nicolétains, anciens élèves de M. Léprohon, et de faire exécuter le monument funéraire du regretté défunt; il consiste en une table de marbre portant l'inscription suivante, due à M. Ferland:

D. O. M. — Hic jacet — Dnus Jos. Onesimus Léprohon, Archpter, — Qui — Insigni pietate ornatus, — Animarum zelo fragrans, — Pauperum amicus, — Studiosæ juventutis — Pater et Rector. — Cum summâ omnium laude — Nicoletano Seminario XXV annos — Præfuit. — Et hanc paræciam III annos rexit, — Obiit — Die XIX Maii, A. D. MDCCCXLIV, — Ætatis suæ LV. — Dilectissimo Patri in Domino — LXX Discipuli in

1844. comme ceux de MM. Brassard et Raimbault, furent transportés, en 1873, dans la nouvelle église, aujourd'hui la cathédrale; son crâne est déposé au Séminaire avec celui de M. Raimbault.

“ Peu d'hommes, a dit M. A. Gérin-Lajoie, qui avait con-  
 “ nu à l'œuvre celui dont il parlait, ont rendu autant de ser-  
 “ vices au pays et à la religion que M. Joseph-Onésime Lé-  
 “ prohon, et peu d'hommes ont été aussi sincèrement regret-  
 “ tés. Pendant les vingt-cinq ans qu'il fut à la fois directeur  
 “ spirituel et directeur des études au Séminaire de Nicolet,  
 “ il a formé un nombre considérable d'élèves, dont plusieurs  
 “ ont occupé des postes importants. On compte parmi eux  
 “ des évêques, des juges, des hommes d'Etat, des juricons-  
 “ sultes éminents et d'autres hommes de profession de pre-  
 “ mier mérite. Le clergé surtout lui doit un grand nombre  
 “ d'excellents prêtres et quelques-uns de ses missionnaires  
 “ les plus remarquables. M. Léprohon avait un don particu-  
 “ lier: celui de s'attacher les élèves qu'il avait formés; et  
 “ sa mort fit verser bien des larmes amères.” L'auteur de  
 cet éloge terminait en disant: “ Celui qui écrit ces lignes  
 “ et qui avait passé les premières années de ses études sous  
 “ la surveillance de ce saint prêtre, voulut alors exprimer

---

sacris constituti. — Grati animi, monumentum—Hanc lapidem—l'o-  
 suère. — “ Sinite parvulos venire ad me.” *Marci* X, 14. —

*Traduction.*—D. O. M.—Ici repose—M. Jos.-Onésime Léprohon, ar-  
 chiprêtre, —Distingué par une éminente piété, —Brûlant de zèle pour  
 le salut des âmes, —Constant ami des pauvres, —Guide et Père de la  
 jeunesse studieuse. — À la grande satisfaction de tous, —Il gouverna le  
 Séminaire de Nicolet—Pendant XXV ans, —Et administra cette pa-  
 roisse pendant III ans. —Il mourut—Le XIX Mai, A. D. MDCCCXLIV, —  
 Agé de LV ans. —LXX de ses élèves, engagés dans les SS. Ordres, —  
 ont, par reconnaissance, —Fait ériger cette pierre—En souvenir de  
 leur bien-aimé Père en Dieu. — “ Laissez venir à moi les petits enfants.”  
 S. Marc, X, 14.

“ ses regrets dans une pièce de vers dont il demandera la permission de reproduire une partie.” Il nous sera permis, à notre tour, de la citer en entier, à la fin de ce chapitre, “ en souvenir de cet homme de bien ” et de son élève reconnaissant. (1)

M. Gérin-Lajoie était poète, et nous avons vu qu'il avait déjà produit plusieurs pièces de vers d'assez longue haleine, appréciées par M. Ferland, qui lui permit d'en faire la lecture à ses confrères de l'Académie. Sous l'inspiration d'un Mentor aussi sage et aussi éclairé que l'était ce distingué préfet des études, le jeune poète Nicolétain entreprit de composer en vers une tragédie en trois actes, choisissant un héros canadien et plaçant le théâtre de l'action, toute historique, là où elle avait eu lieu, au *Cap de Sable*, dans l'Acadie. La pièce avait pour préface une page de l'Histoire du Canada par M. Bibaud, relatant le fait historique dont le poète s'était emparé pour sa tragédie; elle portait pour titre *Le jeune Latour*. Le sujet est bien choisi et émouvant. Un père, traître à son pays et à sa religion, veut forcer son fils, gardien du seul poste français qui restait en Acadie, à livrer cette place aux Anglais. Des promesses le père passe aux menaces, puis à la lutte, pour arracher à son noble fils ce qu'il ne veut pas trahir, le drapeau de la France et le poste qui lui a été confié. Ce fut en vain: le fils résista si courageusement que les Anglais se virent obligés de lever le siège. Le vieux Latour ne trouva pas d'autre voie de salut pour lui-même, que d'implorer la générosité de son fils, en le priant de lui permettre de finir ses jours près de lui; ce que le fils accorda volontiers à son père coupable mais repentant. Cette tragédie

---

(1) Nous citerons aussi dans l'appendice de ce chapitre (II) l'éloge de M. Léprohon comme directeur, extrait de la brochure intitulée: “ Le Séminaire de Nicolet ”, 1867, par M. Walsh.

1844 fut publiée la même année et elle parut sous le haut patronage du gouverneur en chef, sir Charles Metcalfe, auquel l'auteur l'avait dédiée.

M. Ferland, dans le compte rendu de l'examen de la fin de l'année adressé à l'évêque, qui n'avait pu y assister à cause de la visite pastorale qu'il faisait alors dans une partie éloignée du diocèse, lui disait: "La première séance s'est terminée par une pièce comique: *la Fin des études pour un flâneur*. La seconde, par une tragédie en vers sur un sujet canadien. Ces deux pièces sont dues à la plume facile d'Antoine Gérin-Lajoie, qui nous quitte cette année." (1)

L'année 1844 fut aussi signalée par l'élévation de l'évêché de Québec au rang d'archevêché, et Mgr Signay devint le premier archevêque reconnu comme tel dans le pays. Mgr Plessis avait bien été nommé archevêque de Québec en 1819, tout à fait à son insu et contre son gré; mais il s'était empressé de supplier le Saint-Père qu'il lui fût permis de ne point prendre ce titre, afin de ne pas exciter le mauvais vouloir du gouvernement britannique,

---

(1) Il ajoutait: "Il serait regrettable que son père ne pût faire instruire deux autres jeunes frères remplis de talents et qui, au dire des Machichois, ne le céderaient en rien à leur aîné. Le retour de M. Du-moulin (alors en voyage d'Europe) pourrait aplanir une partie des difficultés." — Dans cette même lettre, M. Ferland faisait un rapport assez humoristique de l'école anglaise du Séminaire, à propos de l'examen. "Les écoliers ont assez bien répondu, à l'exception de la première division de l'école anglaise, composée de ce qu'il y a à peu près de plus paresseux et de plus dissipé. La seconde division, ou la plus avancée de cette classe, s'est bien montrée. Il n'est pas surprenant qu'un maître ait un peu de peine avec ces jeunes gens. L'école anglaise est le Texas du Séminaire: ce qui par paresse ou par dissipation ne peut soutenir ailleurs, vient se réfugier ici, se confondant dans la foule. Mais là encore il reste un bon nombre de fidèles Israélites qui ne fléchissent pas le genou devant Baal."

bien éloigné alors de reconnaître la hiérarchie catholique dans ses possessions. Les choses en restèrent là sur ce point jusqu'au 12 juillet 1844. A cette date le Saint-Siège érigea de nouveau Québec en archevêché, en promulguant son décret de 1819, et Mgr Signay reçut l'imposition solennelle du pallium le 24 novembre de la même année, dans son église cathédrale, devenue l'église métropolitaine de tout le Canada. Ce fut un grand sujet de joie pour le Séminaire de Nicolet, de voir son insigne protecteur et bienfaiteur revêtu d'une plus ample dignité et portant désormais le titre d'archevêque métropolitain de Québec.

Le successeur de M. Léprohon à la cure de Nicolet fut M. Louis-Théophile Fortier, ancien élève du Séminaire de 1815 à 1823. Après avoir été trois ans missionnaire dans le Nouveau-Brunswick, appartenant alors au diocèse de Québec, curé aux Trois-Pistoles et en dernier lieu à Saint-Ambroise de Lorette, il vint prendre la succession de MM. Rimbault et Léprohon, dont il avait été l'élève. Homme distingué par ses manières et aimant le haut ton, sa réputation de grand seigneur l'avait devancé à Nicolet et ne prévenait pas en sa faveur. A propos de l'encan des meubles du regretté curé défunt, M. Harper écrivait à Mgr Signay: " Je ne sais si " Monsieur le curé nouveau en est averti; au reste, s'il faut " en croire les gens, cette connaissance lui serait inutile, car " la chronique rapporte que les plus beaux meubles de feu " M. Léprohon seraient à peine dignes de figurer dans la " cuisine de son successeur élu. Ces bruits sont sans doute " injurieux et le plus tôt qu'ils seront contredits par les " faits, le mieux ce sera pour le nouveau curé, qui malheur- " reusement aura bien assez d'autres préjugés à combattre, " et ils sont déjà généralement répandus dans la paroisse." Malgré ces préjugés contre lui au début de sa nouvelle

1844

carrière, M. Fortier fit un long règne à Nicolet et réussit à se concilier les esprits, avec le temps, mais non sans quelques luttes. Il put même bâtir un spacieux presbytère, peu après son arrivée et, en dernier lieu, une grande et belle église, qu'il laissa, il est vrai, inachevée à l'intérieur, mais qui n'en devint pas moins la première cathédrale de Nicolet. Il avait beaucoup de piété et était bon prédicateur; sa parole facile et éloquente exerça un grand ascendant sur ses paroissiens. Le Séminaire eut l'avantage de l'entendre prêcher plusieurs fois la retraite du commencement de l'année, pendant les trente ans qu'il a été curé de la paroisse, et toujours il fut bien goûté. Comme curé de Nicolet, il fit partie de la corporation du collège jusqu'à l'année 1858, alors que le personnel en fut changé par un acte de la législature. Il légua au Séminaire sa riche bibliothèque de 1500 volumes choisis. Sa mort eut lieu le 27 mars 1874.

Après deux ans de vicariat aux Trois-Rivières, M. C.-O. Caron, qui s'était offert à Mgr Provencher, en même temps que M. L. R.-Lafèche, pour être missionnaire au Nord-Ouest, mais qui ne put y aller à cause de sa santé, revint au Séminaire à l'automne de 1844 et reprit la classe de Rhétorique, qu'il avait professée quatre ans avec grand succès, quand il n'était que séminariste. Son retour à Nicolet fit grand plaisir aux directeurs de la maison, par qui il avait été demandé, avec instance. Pendant les quatre années suivantes, de 1844 à 1848, il n'y eut aucun changement dans les fonctions des prêtres du Séminaire. Il n'en était pas ainsi des régents et des autres professeurs séminaristes, que l'évêque était obligé de retirer dès qu'ils étaient préparés à la prêtrise, à cause du besoin pressant où se trouvait le diocèse, par suite de l'établissement de plusieurs nouvelles paroisses et missions, surtout dans les Cantons de l'Est. Le dérangement était plus nuisible encore pour la discipline et

les études, quand il y avait mutation pendant l'année scolaire de quelques-uns des professeurs, principalement si c'était des étrangers au Séminaire qu'on y envoyait pour faire leurs premières armes comme régents. A propos d'un tel changement après la rentrée des classes, cette même année, 1844, M. Harper se fit l'interprète de ses confrères, auprès de Mgr Signay, pour lui faire de pressantes protestations à cet égard. " A l'occasion, lui disait-il, du départ de M. Trahan, qu'il me soit permis de me rendre l'interprète de " tous nos messieurs qui, sans exception aucune, prient " Votre Grandeur et la supplient instamment de vouloir bien " confirmer l'organisation actuelle de la maison pour le reste de l'année... et que monsieur l'économiste garde aussi " son poste; c'est le vœu général des prêtres, des ecclésiastiques et même des écoliers tous ensemble. Cinq professeurs, et tous gens capables, quitter leur poste en moins " d'une année!! La maison la plus florissante ne pourrait " soutenir cet échec sans en souffrir. Qu'est-ce donc pour un " établissement tel que le nôtre? Il n'y a que la bonhomie " inépuisable d'un M. Ferland capable de contempler d'un " œil tranquille ce dérangement organique; mais ce monsieur n'en calcule pas moins toute la portée et, tout en " gardant le silence, il gémit profondément dans le secret. " Quelque bons que soient les professeurs qui nous viennent " d'ailleurs, il est clair que les établissements qui nous les " procurent ont eu le premier choix; et nous, ce sont nos " meilleurs que nous perdons, de sorte que tout va en déclinant. En vérité, Monseigneur, il y a là de quoi porter au " découragement. Mais il n'en sera pas ainsi et j'ai confiance que Votre Grandeur connaissant les vœux et les désirs, " pour ne pas dire les besoins urgents, de ses prêtres de Nicolet, pour maintenir quelque réputation au Séminaire, " ne se refusera pas à leur demande, et qu'elle voudra bien



1844

“ avoir la bonté de maintenir l'ordre actuellement établi, et  
 “ ne pas nous envoyer davantage de secours étrangers, tan-  
 “ dis que nous avons tout ce qu'il faut parmi les nôtres.”

L'évêque acquiesça volontiers à la demande qui lui était faite. Dans sa réponse bienveillante, il disait : “ Je n'aime  
 “ pas plus que vous et que chaque établissement l'introduc-  
 “ tion de professeurs étrangers ; mais il est quelquefois des  
 “ temps critiques où la rareté des sujets oblige de prendre  
 “ du secours ailleurs. Ce fut autrefois le cas à Nicolet. Es-  
 “ pérons que sur le nombre d'élèves cultivés par les direc-  
 “ teurs de cet établissement, il nous en restera assez pour le  
 “ sanctuaire et pour la satisfaction de ces mêmes collabora-  
 “ teurs à l'œuvre de l'évêque, sans être dans l'obligation de  
 “ recourir ailleurs.” (*Lettre du 6 septembre.*)

1845

Quatre mois plus tard, toutefois, Mgr Signay fut encore obligé d'enlever un des régents du Séminaire pour l'ordonner prêtre et l'envoyer dans le ministère paroissial. M. Ferland lui écrivit à cette dernière occasion : “ Tout pauvre que  
 “ soit Nicolet, il a fourni quatre prêtres en 1844 ; ce qui,  
 “ comparativement au nombre des élèves, équivaut à douze  
 “ fournis par le Séminaire de Québec. Ces seize, joints à  
 “ quatre autres que peut donner Sainte-Anne, formeraient  
 “ vingt prêtres qui, chaque année, seraient livrés par les  
 “ trois séminaires à Votre Grandeur pour les besoins du dio-  
 “ cèse. Lorsqu'il s'est agi d'envoyer deux ecclésiastiques à  
 “ Baltimore, Nicolet s'est empressé d'en procurer un pour  
 “ cette destination ; et lorsqu'on n'a pu trouver ailleurs un  
 “ compagnon pour le nôtre (M. Dupuis), Nicolet s'est privé,  
 “ s'est pressuré, pour faire réussir cette mesure, en en four-  
 “ nissant un autre (M. Trahan). Aujourd'hui nous sommes  
 “ prêts à céder M. O. Hébert pour un besoin imprévu du dio-  
 “ cèse. Et si le diocèse se plaint encore que Nicolet lui est  
 “ inutile, nous lui dirons : voyez ceux qui ont le bonheur

“ d’être auprès de Nosseigneurs les Evêques, aidant à l’ad-<sup>1845</sup>  
 “ ministration; il y a là des élèves de Nicolet; examinez le  
 “ personnel des curés de la métropole, il y a là des enfants  
 “ de Nicolet; dans les paroisses de la campagne, dans les  
 “ missions, vous trouverez partout des prêtres qui regardent  
 “ le Séminaire de Nicolet comme leur *Alma Mater*. Doit-il  
 “ maintenant être réputé comme un serviteur inutile, parce  
 “ que les mauvaises années ayant rendu quelques-unes de  
 “ ses classes moins nombreuses, il ne fournit pas autant de  
 “ prêtres qu’il en a quelquefois fourni! . . .” (1)

Au mois de février 1845, il y eut au Séminaire et dans la paroisse une épidémie d’influenza, une mauvaise *grippe*, comme on dirait aujourd’hui, qui déranger un peu la communauté. M. Ferland en rendit compte à l’archevêque dans les termes suivants, l’informant aussi du changement de l’économe qui se fit à cette date et qui obligea les directeurs à faire revêtir la soutane à un des finissants, avant l’expiration de l’année. “ Un certain nombre de nos élèves a payé  
 “ le tribut aux rhumes ou plutôt à l’influenza; quelques-uns  
 “ de nos maîtres ont même été forcés de léguer leurs classes  
 “ à M. T. Caron et à moi, par suite de la même indisposi-  
 “ tion. J’espère que quelques doses de séné ou de rhubarbe  
 “ nous les rendront sains et saufs. M. Harper se trouve aus-

---

(1) M. Ferland avait raison de signaler la présence et les offices des prêtres Nicolétains à Québec et dans les environs: ils y étaient nombreux en effet, car Mgr Signay aimait à s’entourer des élèves de son séminaire privilégié. Ainsi les deux curés de Québec, de Notre-Dame et de Saint-Roch, M. C.-F. Baillargeon et Z. Charest étaient Nicolétains, M. C.-F. Cazeau, secrétaire du diocèse et plus tard vicaire général, l’était aussi. Il en était de même du chapelain de l’Hôtel-Dieu, M. F.-G. Loranger, de MM. D. Martineau et N. Beaubien, l’un vicaire à N.-D. et l’autre à Saint-Roch; du curé de Lévis, M. D. Déziel, du curé de Saint-Ambroise, M. F. Boucher, MM. P.-H. Harkin et L. Proulx, Nicolétains encore, furent appelés à l’archevêché en 1847.

1845

“ si maltraité et fortement maltraité par la même maladie. “ M. le curé, plus abattu que d'autres, par suite de la faiblesse habituelle de sa santé, se rétablit et pourra reprendre l'ouvrage la semaine prochaine... M. Lottinville “ ayant communiqué ses secrets d'office à son successeur, lui “ remettra les clefs ce soir et partira demain pour Québec. “ Je ne connais rien qui puisse l'empêcher de recevoir immédiatement la prêtrise... M. Raphaël Bellemare, *con-sensu Archiepiscopali*, a endossé la soutane ce matin et paraît n'avoir pas été taillé pour autre chose... ” (1)

Nous avons vu dans un chapitre précédent que l'école française gratuite, devenue maintenant école paroissiale, sous le contrôle de commissaires, se faisait à cette époque dans le Séminaire neuf, et cela depuis qu'il fut habité en 1831. Mgr Signay, à l'exemple de Mgr Plessis, portait un grand intérêt à cette école de la fondation Brassard; il lui avait assigné un des plus beaux appartements de la maison, celui au-dessus du parloir, au deuxième étage. Il tenait beaucoup à la voir prospère et la laissa sous la surveillance immédiate du préfet des études comme les autres classes, même lorsqu'elle fut passée sous le contrôle des commissaires d'après la loi de 1844. Cependant ce n'était pas sans de sérieux inconvénients pour le Séminaire qu'elle demeurait dans son enceinte, il est facile de le comprendre. Des plain-

---

(1) Deux ans après, néanmoins, M. Raphaël Bellemare prit le parti de quitter la soutane qui lui allait si bien, au dire de M. Ferland, et d'entrer dans le monde, où il a toujours été un citoyen distingué et un chrétien modeste. Sa plume facile et élégante s'était d'abord exercée à la rédaction de la *Minerve*, et s'est fait remarquer plus tard par de bons écrits sur diverses questions relatives à notre histoire canadienne, dont il est un érudit consommé. Secrétaire du comité organisé à Montréal pour la grande réunion Nicolétaine du 24 mai 1866, il a été choisi en 1899 comme président du comité Montréalais pour la célébration du centenaire de son *Alma Mater*.

tes réitérées se firent entendre à l'archevêque à ce sujet, de la part des directeurs de la maison. M. Harper lui écrivait au mois d'avril 1845 : " Comprenant par la teneur de la " dernière de Votre Grandeur, du 8 courant, qu'il ne sera " fait aucun changement relatif au local de l'école française, " avant que l'avis de la corporation soit obtenu à cet égard, " je me bornerai pour le moment à une seule observation au " sujet de cette école. Votre Grandeur est sous l'impression " qu'elle serait moins surveillée au vieux Séminaire qu'elle " l'est actuellement ici. Cependant, à part les heures de clas- " se ou d'école, ces enfants sont entièrement abandonnés à " eux-mêmes; tout le temps de la messe, ils le passent à " crier, sauter, colleter, et faire un vacarme épouvantable, " tant dans le parloir que dans les corridors, quelquefois " même jusqu'au troisième étage. Le même désordre règne " pendant près d'une heure avant la classe de l'après-midi, " de sorte que le parloir, pendant tout ce temps, est littérale- " ment inabordable à tout étranger, parents des pensionnai- " res ou autres. Je passe également sous silence le projet " d'introduction des Frères à Nicolet; cet intéressant sujet " devant aussi en toute probabilité être soumis à la délibéra- " tion de la corporation à son prochain bureau. (1)

M. Ferland, de son côté, ne faisait pas une peinture plus attrayante de cette école française, dont on désirait si fort le renvoi dans l'ancien local du vieux Séminaire. " L'école " française, écrivait-il à l'archevêque, au mois de mai de la " même année, est généralement visitée par moi une fois " par semaine; en quelque lieu qu'elle aille, je suis disposé

---

(1) Il fut en effet question alors assez sérieusement d'avoir des Frères à Nicolet, et pour l'école française et pour l'école anglaise du Séminaire; mais ce projet resta sans exécution. Ce ne fut qu'après plus de quarante ans que les Frères y vinrent et furent établis précisément dans le vieux Séminaire (1887), pour tenir une école académique.

1845

“ à continuer ces visites et comme préfet des études et com-  
 “ me commissaire des écoles. Il est difficile d'établir des rè-  
 “ glements pour des enfants qui ne sont pas sous nos yeux,  
 “ car il y aurait impossibilité de les faire exécuter. Pendant  
 “ le temps des classes, à l'entrée, à la sortie, M. Leclair est  
 “ tout ce qu'on peut désirer. (1) Mais il est souvent pénible  
 “ pour des étrangers respectables de se trouver confondus,  
 “ en arrivant dans le parloir, avec une cohue de gamins dont  
 “ les habits ont plus d'une porte extérieure. Parfois quel-  
 “ ques curieux d'outre-mer pourraient s'imaginer que ce  
 “ sont les élèves que nous formons. Ces enfants montant et  
 “ descendant s'accoutument à la maison et peuvent ensuite  
 “ y pénétrer aisément. Il est encore d'autres raisons qui  
 “ font désirer qu'ils soient placés ailleurs.” Après la ren-  
 “ trée des classes, en octobre 1845, M. Ferland revenait avec  
 “ force contre les inconvénients de l'école française établie  
 “ dans le Séminaire. “ Tous mes confrères, écrivait-il à l'ar-  
 “ chevêque, conviennent que l'école française maintenue ici  
 “ est une nuisance. A plusieurs reprises des étrangers res-  
 “ pectables se sont informés si ces gamins au postérieur dé-  
 “ couvert étaient les écoliers du Séminaire de Nicolet. D'au-  
 “ tres ne l'ont pas demandé, mais l'auront sans doute conjec-  
 “ turé. Avant-hier nous tremblions de crainte que MM. Da-  
 “ ly et Killahy (2) n'arrivassent au milieu de cette troupe  
 “ garnissant le premier appartement d'une aussi belle mai-

---

(1) M. J.-B. Leclair était de Nicolet et avait fait son cours d'études à l'ouverture même du Collège, de 1803 à 1812. Il prit la soutane et fut chargé de l'école française de 1814 à 1816. Il quitta ensuite l'habit ecclésiastique et continua à faire l'école en divers endroits, par exemple à Deschambault, puis revint de nouveau à Nicolet reprendre l'école française du Séminaire, qu'il garda jusque vers 1850.

(2) Commissaires envoyés par le gouvernement pour fixer la place du pont sur la rivière Nicolet.

son. Voici, Monseigneur, la conclusion prise au conseil: 1845  
 “ Tant que l'école française ne sera pas placée hors du Sé-  
 “ minaire, soit dans l'ancien édifice, soit dans quelque autre  
 “ lieu du voisinage, le parloir sera toujours infect et mal-  
 “ propre; on aura à recevoir les étrangers dans un lieu si  
 “ peu invitant; les corridors et les escaliers seront envahis  
 “ par une troupe indisciplinée et l'on ne peut attendre d'a-  
 “ mélioration permanente. Ce n'est pas là mon sentiment  
 “ particulier, c'est l'opinion générale de mes trois confrères  
 “ et je vous la donne parce qu'on me la demande.”

Après avoir reçu ces protestations et récriminations con-  
 tre l'intolérable tenue de cette école dans l'enceinte du col-  
 lège, Mgr Signay écrivit à M. Harper, à la fin de novembre,  
 pour lui annoncer qu'elle allait être déplacée. (1) “ Je dois  
 “ vous dire de nouveau que je ne tiens pas à garder l'école  
 “ française dans le Séminaire neuf. Déjà je vous l'ai dit  
 “ dans une de mes lettres du printemps. Mais j'ai fait quel-  
 “ ques remarques, dans le temps, sur la surveillance de l'é-  
 “ cole, l'obligation du maître, les frais d'amélioration, de  
 “ chauffage, etc. . . Si tout cela vous paraît faisable, je se-  
 “ rai content comme vos Messieurs de voir disparaître la  
 “ malpropreté inséparable de cette école. Bien entendu  
 “ qu'on ne veillera pas moins à donner à ces enfants le goût  
 “ de la propreté, de la politesse, enfin de tout ce qui fait  
 “ honneur à l'éducation catholique. Mais, avant tout, il faut  
 “ faire certaines conventions avec le maître, qui ne peut s'y

---

(1) La dernière lettre de M. Harper à l'évêque renfermait encore la tirade suivante sur le logement de l'école élémentaire dans la maison:  
 “ Quant à l'école française, c'est bien mon opinion comme celle de mes  
 “ confrères unanimement, que nous n'aurons la paix, la propreté et la  
 “ décence au parloir que lorsque cette engeance en aura été éloignée, et  
 “ l'établissement n'y perdra assurément rien en la reléguant au vieux  
 “ collège.”

1845-46 “refuser, puisque, outre l’avantage d’une rétribution du gouvernement, il reçoit de nous 25 louis avec un logement et le chauffage.” Cette détermination de l’archevêque fit grand plaisir aux prêtres du Séminaire et M. Harper lui répondit: “Je n’ai pas perdu de temps à communiquer à MM. les directeurs cette partie de votre lettre qui a rapport à l’établissement de l’école française au vieux collège, remettant en définitive cette affaire entre leurs mains, sauf et excepté les préparations, réparations et améliorations matérielles requises pour le changement dont je me chargerai volontiers à première demande.” Enfin, le 6 mai 1846, la corporation s’assembla à Nicolet à l’occasion de la visite du printemps de l’archevêque, comme c’était généralement l’usage, et elle adopta la résolution suivante: “Que le procureur fasse les dépenses nécessaires pour transférer l’école française au vieux Séminaire et qu’il soit autorisé à composer avec les commissaires d’école pour le traitement du maître.” L’école retourna à l’ancien collège et n’en est plus sortie.

L’année 1845-46 et la suivante furent assez prospères; on était satisfait du nombre des élèves pensionnaires, qui se maintint au-dessus de 100, de leur conduite, de leur application à l’étude et de leurs succès, comme le constatent les rapports de M. Ferland et de M. T. Caron à l’archevêque. Le procureur avait aussi le contentement de voir les affaires financières de la maison dans un bon état, pouvant inspirer confiance pour l’avenir; si l’affluence des élèves continuait. Au mois de janvier 1846, M. Harper avait donné à Mgr Signay un aperçu assez encourageant au point de vue économique; il en reçut immédiatement une réponse flatteuse. “Je me réjouis, lui disait le prélat, de l’état prospère du Séminaire quant aux fonds, comme vous m’en informez.

“ Grâce aux soins du procureur actuel, qui, par les soins, la <sup>1845-46</sup>  
“ vigilance et l'intérêt particulier qu'il met dans sa grande  
“ et tracassante administration, sait faire venir si efficace-  
“ ment l'eau à son moulin.”

Il y eut toutefois en divers temps, et, à dire vrai, trop souvent, pendant le long règne de M. Harper comme procureur et premier économiste, du malaise, des plaintes, des récriminations au sujet de ce qu'on regardait comme une trop stricte économie, surtout par rapport à la table et au chauffage, deux griefs dont les pauvres procureurs ou économistes des collèges sont souvent incriminés. On se plaignait moins de la qualité que de la quantité des aliments, sur laquelle le procureur était accusé d'économiser aux dépens du juste nécessaire; quant au chauffage, on trouvait un peu resserrées les limites du temps où il était permis. Avant le premier novembre ou après le premier de mai, quels que fussent les caprices de la température, qui bien souvent dans nos climats se plaît à descendre au-dessous de zéro, en dehors de ces dates, les poêles ne devaient pas s'allumer. Vraies ou fausses, ces accusations étaient dans toutes les bouches, se faisaient jour à l'extérieur et produisaient un mauvais effet. Quelques intéressés firent tenir à la corporation un mémoire où tous les griefs étaient exposés et dans lequel on demandait une réforme ou un adoucissement à la rigueur du système économique. En conséquence de ces plaintes nombreuses et persistantes, la corporation, pour porter remède au mal, adopta la résolution suivante, le 10 septembre 1845: “ Qu'il est expédient de décharger Monsieur le procureur de l'administration économique interne de la maison, et que M. Thomas Caron soit prié de remplir la dite charge.” Le nouveau système fut mis en opération sans retard et produisit un bon effet à son début; car tous paru-



1845-46 rent satisfaits. Dès le 23 du même mois, M. Caron écrivait à l'archevêque: " Suivant les désirs de la très respectable " corporation du Séminaire de Nicolet, je me suis chargé, " non sans quelque crainte, de la surveillance économique " du réfectoire. . . J'ai tout lieu de croire que tout ira bien " désormais. Les écoliers sont contents de la nourriture et " déjà le bruit s'en répand." De son côté, M. Harper, quelques jours plus tard, écrivait aussi au même: " L'affluence " de pensionnaires à Nicolet, plus grande cette année que " jamais, commence à me rassurer et me fait croire que les " rapports désavantageux mis en circulation au sujet de la " nourriture n'ont pas produit leur effet. 108 écoliers à table aujourd'hui, sans que ce nombre soit considéré comme " au complet; cela ne témoigne pas de la décadence du Séminaire. Au reste, comme on dit en anglais: *It is an ill " wind that blows nobody good*, ainsi de tous ces murmures, " il va en résulter un plus grand bien et pour le Séminaire " et pour les écoliers. Non seulement M. Caron a pris la " chose à cœur, mais M. Ferland veut aussi s'en mêler; il " parcourt les tables pendant les repas afin de faire observer " les règles de la propreté, la bienséance et la politesse. Voilà qui est une amélioration capitale et ne manquera pas " de produire des fruits au centuple." M. Ferland joignit sa voix à ce concert d'éloges sur le nouveau système et écrivit aussi au digne prélat pour lui dire: " Monsieur T. Caron a commencé à exercer ses fonctions nouvelles et il s'en " acquitte bien; tout le monde paraît content. C'est dire " beaucoup. Nous avons aujourd'hui 108 pensionnaires; le " nombre en sera augmenté par l'arrivée de quelques retardataires malades. Les anciens dortoirs sont remplis, de " sorte qu'il faudra peut-être ouvrir quelque nouvelle concession. Monsieur le procureur seconde vaillamment Mon-

“ sieur l'économe nouveau.” (1) L'archevêque, charmé de <sup>1845-46</sup> tant et de si bonnes nouvelles qui lui venaient non seulement de Nicolet, mais même des Trois-Rivières et d'ailleurs, répondit à M. Harper: “ Je me réjouis avec vous tous du bon succès d'un changement qui paraît accommoder tout le monde à l'extérieur comme à l'intérieur; car M. Cooke me parla avec enthousiasme du contentement des parents des élèves... Saluez MM. Ferland et Caron, dont j'ai reçu les lettres avec un vif intérêt et une grande satisfaction.”

Il eût été bien désirable que cet âge d'or qui semblait s'ouvrir pour le Séminaire se fût continué longtemps et toujours; malheureusement il finit trop tôt. Peu à peu l'ancien système reprit le dessus. Les habitudes d'économie du procureur étaient trop enracinées, son influence auprès des autorités de la corporation trop grande, pour qu'il en fût autrement que par le passé, même avec un économe attiré, qui avait les mains trop souvent liées pour pouvoir remédier efficacement aux inconvénients dont on se plaignait.

---

(1) Quelques jours plus tard, M. Ferland écrivait de nouveau à l'archevêque pour l'informer de l'état de la maison. “ Nous avons, disait-il, 113 pensionnaires classés comme suit: Philosophie, 12 pensionnaires et 2 externes; Rhétorique, 10 pensionnaires et 6 externes; 2<sup>e</sup> (M. L.-Z. Moreau, professeur), 14 pensionnaires et pas d'externes; 3<sup>e</sup> (M. B. Robin, professeur), 16 pensionnaires et pas d'externes; 4<sup>e</sup> (M. B. Godbout, professeur), 8 pensionnaires et 2 externes; 5<sup>e</sup> (M. G. Rousseau, professeur), 17 pensionnaires et 4 externes; 6<sup>e</sup> (M. I. Gill, professeur), 19 pensionnaires et 5 externes; école française, 5 pensionnaires et pas d'externes; école anglaise, 12 pensionnaires et 4 externes. Total 136. Nous devons nous attendre que ce nombre diminuera d'un certain nombre d'ennuyés et de quelques-uns trop avancés pour tenir au latin. Jusqu'à présent la santé publique est bonne et l'appétit meilleur encore.”



## APPENDICE DU CHAPITRE VIII

## I

LISTE DES PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DU SÉMINAIRE DE NICOLET,  
DEPUIS SA FONDATION EN 1842.

1842, Patrick-Gabriel Clark.—1843 et 1844, Antoine Gérin-Lajoie (3 fois), Ovide Désilets (2 fois), Raphaël Bellemare (5 fois), Abraham Lesieur-Désautniers, Charles Boucher de Niverville.—1845 et 1846, Louis de Gonzague Houle, Pierre-Ferdinand Beland, Narcisse Bellemare (6 fois), Dominique Saint-Cyr (2 fois), Jean-Octave Prince (2 fois), Arthur-Hubert Lassiseraye.—1847, Damase Douair-Bondy (3 fois), Alexander Mac Donald (2 fois). — 1848 et 1849, Téléphore Toupin (2 fois), Esdras Rousseau (3 fois), Fiddle Morisset (4 fois), Isaac Gélinas (3 fois), Isaac Guillemette.—1850 et 1851, Alfred Doucet, Raphaël Gélinas (6 fois), Luc Désilets, Ulric Rousseau (2 fois). — 1852, Olivier Trudel (2 fois), Philippe-Octave Gélinas (4 fois). — 1853, Narcisse-Edouard Ricard (2 fois), Louis-Eleusippe Bergeron.—1854, Napoléon Héroux, Elie Panneton (2 fois), Adolphe de Billy. — 1855, Didier Montambault, Philippe Brassard, Trefflé Gouin, Thomas Maurault (2 fois), Sévère Rivard. — 1856, Ferdinand Rousseau, François Vanasse (3 fois), François-Xavier Méthot.—1857, Joseph Tessier, Louis-Séverin Rheault (2 fois), Cléophas Gouin, Hercule L. Hard, Anselme Trudel. — 1858, Majorique Marchand (2 fois), Evariste Brassard. — 1859, Robert Walsh (2 fois), Charles Verge, Louis Richard, Evariste Gélinas, Jean Blanchet. — 1860, George Sauvageau, Agapit Legris, James Neville, Eugène Tétu. — 1861, Pierre Lahaye, Ludger Houllé, François-Xavier Duplessis, Edouard Béliveau, Jean Baril.—1862, Edmond Buisson, Octave Faucher, Pierre Marchand, Henry Alexander, Venant Charest. — 1863, Ovide Sicard de Carufel, Elzéar Gérin-Lajoie, Louis Blondin, George Chavigny de Lachevrotière. — 1864, Louis Paquin, Honoré Pepin, Pierre Champagne, Zéphirin Baril, Charles Legris. — 1865, Maxime Bellemare, Louis Barabé, Denis Gérin, Norbert Duguay.—1866, Hector Marchildon, Elie Ratche, Joseph-Hilaire Thibodeau, Evariste Pelletier (2 fois). — 1867, Edmond Emond, Joseph-Elzéar Bellemare (2 fois), Frédéric Houde, Ernest Pacaud. — 1868, Fabien Vanasse (3 fois), Hercule Trottier, Nérée Beauchemin, Octave Coutu. — 1869, Frédéric Houde, Hercule Trottier, Honoré Elliot Julien, Arsène Ficher, Elie Blais, Hercule MacDonald. — 1870, Ludovic Bécot, Arthur Saint-Louis, Raymond Caisse,

Léopold Poirier, Ernest Duguay. — 1871, Louis Comeau, Joseph Trudel, Lawrence Cannon, Antoine Lamy, François Lesieur-Désaulniers. — 1872, Alfred Lebrun, Walter Alexander, Lindor Ethier, Jean-Baptiste Gronier, Adolphe Blondin (2 fois). — 1873, Hugues Piché, Ménéric Roy, Hospice Douville, Zéphirin Lahaye, Norbert Proulx. — 1874, George McCrae, Olivier Beauchesne, Eugène Duguay, Pierre Fortier, Edouard S. de Carufel. 1875, Stephen Proulx, Evariste Prince, Pierre Jutras, Bosquet Pacaud. — 1876, David Lebrun, Noël Barry, Israël Hamel, Athanase Biron, Gédéon Béland. — 1877, Cléophas Lamy, Emile Poirier, Alphonse Corriveau, Hermann Brunault. — 1878, Wilfrid Camirand, Antonio Prince, Charles-Edouard Brunault, Siméon Tourigny, Hector Lafond. — 1879, Clémène Lafond, Arsène Longval, Napoléon Bernard, Jules Allard, Eugène Barry, Lucien-Hercule Lavallée. — 1880, Eugène Tourangeau, Jean-Charles Prince, Thomas Hannan, Walter Alexander, Isidore Béland. — 1881, Alphonse Lessard, Léon Gérin, Joseph Hamel, Adéland Duguay, Aimé Proulx. — 1882, Emile Labourière, Antony Poulin de Courval, Antonio Gouin, Exilia Boisvert, Bruno Desrosiers. — 1883, Jean-Baptiste Pinard, Adolphe Landry, Ernest Devoy, Arthur-O. Papillon, Edouard Rinfret. — 1884, Eugène Gélinas, Sylvio Béliveau, Michel Larochelle, Deussedit Boucher, Oscar Areand. — 1885, Achille Heuld, François-Xavier Roy, Gaudioso Laquerre, Omer Mélangon, Jean-Baptiste Papillon. — 1886, Napoléon Fugère, Thomas Gill, Ferdinand Cantin, Joseph de Gonzague. — 1887, Louis Doucet, Georges Désilets (2 fois), Freddy Gélinas (2 fois), Wilfrid Sormany. — 1888, Joseph Lalancette, Benjamin Morin, Arthur MacDonald (2 fois). — 1889, Théodose Vanasse, Paul-Louis Gravel, Fulgence Biron. — 1890, Eudore Blondin, Upton Savoie, Albert Dorais, Oscar Dorais, Stephen Edge. — 1891, Albéric Mondou, Remi Génereux, Joseph Grandbois, Albert Dumont, Arthur Papillon. — 1892, Rodolphe Morin, Philippe Pratte, Amédée Lassonde, Edmond Rousseau, Bourbeau Rainville. — 1893, Ernest Guertin, Henri Grandbois, Jean-Baptiste Durocher, Philippe Hébert, Horace Saint-Germain. — 1894, Louis Jutras, James McCaffrey, Antonio Camirand, Joseph Roseberry. — 1895, Joseph Blondin, Ephrem Lemire, Charles Clerk, Edouard Blondin, Arthur Trahan. — 1896, Victor Doyon, François Langelier, Odilon Papillon, Alphonse Martin, Joseph Houle. — 1897, Aimé Boucher, Albert Bibaud, Théophile Mélangon, Ulric Côté. — 1898, Louis Marchildon, Benjamin Mauraault, Eugène S. de Carufel, Edgar Smith, Joseph Lemire. — 1899, Joseph Monfette, Pierre Arpin (2 fois), George Courchesne (2 fois). — 1900, Joseph Côté, Henri Boisvert, Louis Morin, Lévi Pagé. — 1901, Rosaire Crochetière, Arthur Nolette, Agénor Thérout, Adolphe Demers.

## II

M. J.-O. LÉPROHON, DIRECTEUR DU SÉMINAIRE DE NICOLET

“ M. Joseph-Onésime Léprohon est né à Montréal, le 19 janvier 1789. Dès ses plus tendres années, il montra cette piété angélique qui le distingua toute sa vie. Loin de manifester la légèreté si naturelle aux enfants de son âge, il trouvait ses délices dans la compagnie de ses parents où son temps se partageait entre la prière et l'étude. Ceux-ci, voulant seconder les vues que Dieu paraissait avoir formées d'avance sur lui, l'envoyèrent au Séminaire pour faire ses études. Il y remplit complètement l'attente de ses supérieurs, tant par ses succès que par sa conduite; et malgré son jeune âge, il sut s'attirer le respect et l'affection de tous ses confrères, sur qui il avait une grande autorité. Si quelqu'un d'entre eux manquait à son devoir, il l'en reprenait aussitôt; et celui-ci acceptait la réprimande avec autant de bonne grâce que s'il l'eût reçue du supérieur même; car tous reconnaissaient sa vertu, et se plaisaient à lui rendre hommage.

“ Après avoir terminé ses études à Montréal, il fut appelé, en 1809, à Nicolet, pour y professer d'abord les Eléments, ensuite toutes les classes jusqu'à la Philosophie exclusivement. Au mois de février 1810, Mgr Plessis lui donna la tonsure, et l'ordonna prêtre le 9 février 1814. Deux ans plus tard, il le nomma directeur.

“ La réputation de M. Léprohon comme directeur est devenue proverbiale, et il n'est pas un élève de Nicolet qui n'en ait entendu parler. Peu d'hommes, dans sa position, ont exercé une influence aussi grande sur la jeunesse collégiale: peu d'hommes, surtout, ont laissé des souvenirs aussi durables et une affection aussi profonde dans le cœur de ceux qu'ils ont dirigés. Son nom seul a un effet magique. Après plus de vingt ans, il a encore le secret d'émouvoir jusqu'au fond de l'âme ses anciens élèves.

“ Avant tout, il était l'ami de la jeunesse. Quand une fois il avait gagné le cœur d'un de ses écoliers par ses égards et sa bonté, il cherchait à le diriger vers le bien; l'enfant qui entrait au Séminaire, après avoir dit adieu pour la première fois à ses parents, se sentait involontairement attiré vers cet homme qui savait réunir dans sa personne la bonté d'un père et la tendresse d'une mère. Pour lui, il suivait cet enfant pas à pas avec une sollicitude qui ne se lassait point, et qui ne cessait que lorsque celui-ci quittait pour toujours l'asile béni où cette vision du ciel lui était apparue. C'était l'ange Raphaël qui avait de nouveau revêtu la forme humaine pour guider le jeune Tobie dans son périlleux voyage.

“ Sachant combien est précieux le dépôt de la foi et de l'innocence qu'il était obligé de garder dans chacun des enfants que la Providence

lui avait confiés, il exerçait sur eux une vigilance continuelle. Jour et nuit, pour ainsi dire, il veillait et priait, afin de les défendre contre tout ce qui pouvait fausser leur intelligence ou corrompre leur cœur. Il savait donner ses avis si à propos et avec tant de persuasion, qu'ils ne manquaient jamais de produire l'effet désiré sur l'écuyer à qui ils s'adressaient; car celui-ci, loin de le regarder comme un censeur sévère de sa conduite, ne voyait en lui qu'un père tendre qui a sans cesse en vue le bonheur de son enfant. De plus, la connaissance profonde qu'il avait du cœur humain, et plus particulièrement de celui des jeunes gens, lui permettait toujours de toucher la corde sensible chez l'élève qu'il devait reprendre; l'impression qu'il faisait alors était tellement durable, que peu de ses élèves ont oublié les sages conseils de leur bien-aimé directeur.

« Plein de condescendance et de bonté envers tous, il ne laissait pas néanmoins d'être ferme, et même sévère, quand les circonstances l'exigeaient. Mais son rôle était surtout celui de la douceur. Aussi savait-il s'attacher, comme par une espèce de charme, la jeunesse qu'il dirigeait, et qui conserva pour lui une affection que le temps n'a pu effacer. Rien ne saurait mieux exprimer ce sentiment que les mots suivants placés au bas de son épitaphe: *Sinite parvulos venire ad me.*

« Et qui pourra dire maintenant quelle était la piété de cet homme qui ne semblait vivre que pour Dieu? Ceux qu'il honorait de son amitié, ceux-là même qui vivaient avec lui, s'étonnaient chaque jour de découvrir quelque nouvelle vertu dans celui qu'ils regardaient déjà comme un modèle de perfection. Avec la candeur de sa première enfance, il conserva toute sa vie cet amour de la prière et du recueillement qui conduit à la sainteté, et qui ne tarda pas à produire chez lui les fruits les plus précieux. On ne pouvait connaître M. Léprohon sans aimer la vertu; car la piété et l'amour de Dieu rayonnaient sans cesse sur sa figure calme et imposante. Ceux surtout qui l'approchaient souvent, se sentaient, pour ainsi dire, entraînés au bien par son exemple et ses paroles. Mais c'est au confessionnal que se révélait dans toute sa beauté cette âme privilégiée. C'est là que son cœur, brûlant de charité, se dilatait pour communiquer au pénitent la feu divin dont il était embrasé. L'homme le plus indifférent ne pouvait alors demeurer insensible; car il peignait la vertu sous des traits si séduisants, il parlait de Dieu avec tant d'amour, qu'il était impossible de résister, il fallait se rendre.

« M. Léprohon est la gloire des directeurs de Nicolet. Pendant vingt-cinq ans, il guida avec une rare sagesse les jeunes gens confiés à ses soins, se sacrifiant tous les jours pour leur bonheur, et se montrant envers tous un père tendre et généreux. Les nombreux élèves qu'il a formés pour la religion et la société, sont le plus beau témoignage qui puisse être donné de son mérite. Parmi eux, on compte des évêques, des juges, des magis-

trats, des hommes politiques, des citoyens distingués de tout état, de toute profession, qui n'ont qu'une voix pour bénir sa mémoire. Son image est restée gravée dans leur cœur, et le souvenir de ses vertus a été pour plus d'un, dans la suite, une salutaire pensée.

“ Les services qu'il a rendus à la jeunesse du pays en général et au Séminaire de Nicolet en particulier, ne peuvent être justement appréciés dans une courte notice comme celle-ci; mais son nom sera transmis avec gratitude de génération en génération, parmi les élèves de la maison qu'il a tant aimée, et la postérité la plus reculée admirera encore en lui le modèle du prêtre et du directeur.”

(*Le Séminaire de Nicolet, 1867.*)

### III

#### ÉLÉGIE

*Sur la mort de M. J.-O. Léprohon, prêtre, curé de Nicolet,  
ancien Directeur du Séminaire.*

Nicolet a perdu son guide et son pasteur!  
 Pauvre peuple... Aujourd'hui tu pleures sur sa tombe!  
 La mort, en le frappant, a fait saigner ton cœur;  
 Ah! pourquoi sous ses coups faut-il que tout succombe!  
 Ne pouvait-elle au moins respecter la vertu!  
     Vous n'aviez donc pas entendu,  
     Seigneur, la prière touchante  
 Que poussait vers le ciel un peuple tout en pleurs!  
     Vous n'aviez pas vu les douleurs  
     D'une famille gémissante  
     Qui tantôt s'adressait à vous,  
 Tantôt priait la mort de retarder ses coups!  
     En vain l'homme de la chaumière,  
 Dans le temple est venu prier pour son soutien;  
 L'orphelin vainement supplia pour son père,  
     Et la veuve pour son gardien!  
 Et vous... vous qu'il nommait sa famille chérie,  
     Vous que son cœur à tant aimés,  
     Et que son zèle avait formés  
     Pour l'autel et pour la patrie...  
     Dans votre cœur reconnaissant  
 En vain vous imploriez pour l'homme bienfaisant  
 Qui vous avait donné vingt-cinq ans de sa vie!  
 Il est mort... et, depuis le ministre de Dieu,



Depuis l'homme d'Etat qui lui redoit sa gloire,  
 Jusqu'à l'heureux enfant croissant près de son lieu,  
 Et qui gardait si bien sa touchante mémoire,  
 Tous pleurent en ce jour... et désirent encor,  
 Pour calmer un instant leur angoisse profonde,

Baiser une fois leur mentor.

Dieu! pourquoi l'avez-vous fait sortir de ce monde  
 Etait-ce pour punir nos crimes, nos erreurs?

Oh! non, mais le Dieu des justices

Aime à récompenser ses dignes serviteurs;  
 Il hâte leur trépas, pour hâter leurs délices.

O pasteur, Dieu voulut couronner tes travaux

En t'accueillant dans son repos.

Qu'il est beau le trépas du juste!

Voyez-le s'avancant devant l'Eternité;  
 Ses yeux sont sans nuage et sur son front auguste  
 Brillent les doux rayons de la sérénité.

Mais chez le bon pasteur des âmes,

Le trépas semble encor plus sublime et plus doux;

Sa belle âme déjà s'élance vers l'Epoux,

Brûlant de ces divines flammes

Dont elle a, sur la terre, embrasé tous les cœurs.

Il se montre au Dieu des pasteurs,

Pénétré du néant des vanités humaines

Et tout plein des vertus qu'il prêchait ici-bas.

La mort... il en connaît les peines,

Ses rigueurs ne l'étonnent pas:

Mille fois dans les jours de son saint ministère,

Penché sur le sein du mourant,

Il a vu que la mort est aussi passagère.

Il peut la fixer en riant.

Oui, vanités du monde, ô fumée! ô folie!

Il vous quitte avec joie; il ne vous aimait pas.

Il ne laisse, en quittant la vie,

Que l'heureux souvenir de la vertu bénie,

Et l'exemple d'un beau trépas.

A. G.-Lajoie.

## CHAPITRE IX

1846-1850

Mgr Signay et le Séminaire de Nicolet (*suite*). — M. Ferland, directeur et préfet des études (1846-48), puis supérieur et préfet des études (1848-50); il quitte le Séminaire. — Etablissement de la corporation interne (1848). — M. C. Dion, directeur (1848-50). — M. F.-L. Parent, bienfaiteur insigne du Séminaire; autres bienfaiteurs. — Mort de Mgr Signay.

La prospérité du Séminaire se maintint encore assez bien pendant l'année 1846-47, avec les mêmes directeurs que les deux années précédentes: M. Ferland, préfet des études et directeur en chef, M. Harper, procureur, M. T. Caron, assistant-directeur, et M. C.-O. Caron, professeur de rhétorique. Le nombre des élèves internes fut satisfaisant et resta tout le temps au-dessus de 100. Les plaintes nouvelles qui s'étaient fait entendre au sujet de la tenue du pensionnat et qui se répandirent pendant les vacances de 1846, (1)

(1) Au sujet de ces plaintes, M. Harper écrivait à Mgr Signay en date du 7 septembre 1846: "Votre lettre du 25 août m'a été remise avant mon départ pour Montréal. Quoiqu'à cette date les criailleries contre la nourriture, au moins d'une manière tant soit peu générale, ne fussent pas encore parvenues à mes oreilles, cependant je m'attendais de jour en jour à entendre fredonner cette éternelle antienne. J'avais prévu et prédit cette conséquence naturelle de certains petits changements introduits l'automne dernier dans le département collégial. Ce fut alors grande réjouissance au réfectoire, grandes démonstrations de contentement général; mais quel était le véritable motif de ces démonstrations? Était-ce réellement un changement pour le mieux? Non, car l'année dernière aussi bien que cette année la nourriture, à l'exception de quelques accidents rares et qui peuvent arriver dans toutes les familles, a toujours été bonne, suffisante et même abondante. Ces démonstrations n'étaient donc autre chose que des cris de victoire et de triomphe d'une petite cabale, et voilà tout."

**1846-47** avaient attiré de nouveau l'attention de la corporation, laquelle, sur conseils reçus et informations prises, crut qu'il était de son devoir, pour couper court aux griefs vrais ou supposés, de se faire dresser une liste du menu proposé pour chaque repas de la journée, matin, midi, soir, et après l'avoir examinée et corrigée, de lui donner son approbation. En dépit de la promulgation du régime alimentaire, tel qu'il venait d'être sanctionné, les choses allèrent leur train accoutumé à la cuisine et au réfectoire, sans changement notable, comme la suite le prouva bientôt.

**1847-48** Il n'en fut pas de même, sous le rapport de la prospérité, de l'année 1847-48 et des deux suivantes : elles constituent au contraire toute une époque de malaise et de crise, que le Séminaire de Nicolet traversa avant de retrouver une nouvelle période de temps heureux. La population écolière diminua tellement pendant ces trois années, la dernière surtout, qu'on craignit d'être dans la nécessité de fermer la maison, ou de la mettre sous le contrôle d'un ordre religieux, en la lui cédant. Tout naturellement les opinions étaient fort partagées sur la cause de cette décadence, chacun l'expliquait à sa façon, et quelques-uns la voyaient du côté qui pouvait mieux accommoder leurs propres intérêts. Les uns, et ils étaient nombreux, l'attribuaient au système trop économique et peu attrayant du pensionnat, contre lequel des plaintes ne manquaient jamais d'être dirigées. (1)

---

(1) "Vous me demandez. écrivait M. T. Caron à l'archevêque, des explications au sujet des plaintes répétées contre l'établissement de Nicolet; voici dans mon humble opinion les principales causes des murmures :

"1<sup>o</sup> Accidents dans la nourriture, c'est-à-dire médiocrité dans la préparation des aliments, souvent; médiocrité dans la qualité, parfois; trop petite quantité, quelquefois; irrégularité du service culinaire;

"2<sup>o</sup> Mécontentement des élèves qui se trahit au dehors, souvent par des exagérations; ce qui augmente le nombre des mécontents;

D'autres, en petit nombre, à un certain manque de vigueur ou de sévérité du côté de la direction à l'égard de la discipline des élèves. (1) Ceux qui étaient le mieux en position de juger des choses par une longue expérience ou par l'observation des faits sur le théâtre même où ils se déroulaient — sans nier l'influence plus ou moins directe de la première de ces causes sur l'état de défaillance où ils voyaient le Séminaire, et sans attribuer plus d'importance qu'il ne fallait à la seconde, qui n'était qu'une opinion assez peu fondée et fort restreinte, — faisaient remonter toute la cause du mal à l'insuffisance des moyens d'action immédiate de la corporation, telle qu'elle était composée, sur l'institution qu'elle

---

“3° L'opinion publique, formulée d'après ces données, très hostile au système économique actuel;

“4° L'attrait qu'ont les avantages offerts par le système de pensions libres des collèges de Saint-Hyacinthe, de l'Assomption et de Joliette, qui feront toujours trouver mauvais ce qui y sera inférieur.

“Voilà quelques-unes des causes du mal; je laisse à votre sagesse de trouver les remèdes convenables.” (Lettre du 31 décembre 1847.)

(1) “Je n'ai pas encore eu occasion, écrivait de son côté M. Harper au même prélat, de consulter Monsieur le grand vicaire relativement au changement demandé dans le mode de pension. Pour le moment au moins, je suis loin de regarder cette mesure comme propre à relever notre pauvre maison de la baisse où elle est tombée. C'est plutôt un changement de directeur qu'il nous faut pour cela; car notre cher directeur actuel, malgré ses talents transcendants, ses connaissances universelles, manque cependant, au moins suivant moi, de certaines qualités moins brillantes peut-être, mais non moins nécessaires dans la charge qu'il occupe. Je suis même d'avis que le changement demandé pour la pension, loin de diminuer son embarras, ne ferait que l'accroître; car si déjà le fardeau de la surveillance pèse trop sur ses épaules, comment pourra-t-il le supporter lorsqu'il sera augmenté de moitié et peut-être davantage? Ce qui serait certainement le cas si une grande partie de la communauté se rendait quatre fois par jour dans le village pour les repas.” (Lettre du 29 décembre 1847.)

**1847-48** avait à régir et à faire prospérer. L'impossibilité où étaient les membres de cette corporation, tous en dehors du Séminaire et éloignés les uns des autres, de se réunir aussi souvent qu'il était nécessaire, pour se tenir au courant des affaires qui le concernaient, à l'intérieur comme à l'extérieur, décider avec connaissance de cause ce qui touchait souvent à ses intérêts vitaux, à ses forces vives, et remédier efficacement aux difficultés inévitables qui se produisaient de temps à autre; telle était, suivant les meilleurs juges de la position, la cause la plus directe, la plus influente, du malaise et de la décadence qu'on déplorait et qui conduisit l'institution à une crise sérieuse. Bien certainement il n'y avait aucun manque de bonne volonté de la part des membres de la corporation, tous bien disposés en faveur du Séminaire dont la charte leur confiait l'administration; mais c'était la constitution elle-même de la corporation qui faisait défaut, en instituant pour membres des personnes de l'extérieur et dispersées, qui ne pouvaient exercer qu'une surveillance lointaine sur la maison et se renseigner sur ses affaires que par ouï-dire, la plupart du temps.

Déjà depuis longtemps on avait senti les graves inconvénients qu'offrait cet état de choses si préjudiciable aux intérêts du Séminaire, et on avait songé à y porter remède, en faisant modifier sa charte. Mais de la pensée à l'action, il y a loin quelquefois, et c'est ce qui eut lieu dans le cas présent. On remit d'une année à l'autre à tenter la réalisation d'un projet qu'on reconnaissait comme avantageux à la maison, attendant toujours quelque circonstance favorable pour porter remède à un mal qui grandissait sans cesse. Dès 1842, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, M. Harper lui-même, qui devait être, il semble, à cause de la confiance que lui témoignait la corporation et surtout son chef, le moins intéressé à désirer un changement dans l'adminis-

tration du Séminaire, pour la confier à un bureau de régie <sup>1847-48</sup> ou corporation interne composée des directeurs et des professeurs, suggérait néanmoins cette modification à l'archevêque et s'exprimait très ouvertement sur le désavantage d'une corporation toute externe. "Véritablement, écrivait-il alors à Mgr Signay; la constitution de la corporation sous le rapport de ses membres épars est un sérieux obstacle à la prospérité de ce précieux établissement. Il a été impossible de réunir un bureau jusqu'à ce jour et je ne sais quand la chose sera faisable." (1)

L'état de dépérissement du Séminaire, qui s'annonçait à l'automne de 1847, par une diminution considérable dans le nombre des élèves, et qui s'accrut encore davantage les deux années suivantes, jeta le découragement parmi les directeurs et remit sur le tapis avec plus d'à-propos que jamais la question d'un changement dans le personnel de la corporation. M. Ferland, en s'adressant à l'archevêque, au mois de novembre, lui disait: "Notre communauté se maintient toujours peu nombreuse, tandis que les autres maisons sont remplies d'élèves. Par ce que je vois et j'entends, je suis porté à croire que le nombre des pension-

---

(1) M. Harper se plaignait encore, au mois d'octobre de la même année, du défaut d'une constitution pour les prêtres du Séminaire: "Il n'y a pas d'administrateur en chef; il y a un corps, mais sans corporation. Aussi longtemps que chaque chef de département agira isolément et sous les instructions d'une autorité éloignée, point d'harmonie dans l'ensemble... Impossible d'attendre un bon gouvernement tant que les ministres n'agissent pas de concert et sans une autorité représentée... Il est vrai que V. G. a bien nommé un Premier, mais quels sont les attributions de ce Premier? C'est ce que je serais bien en peine de dire. Toujours est-il que depuis cette nomination, comme auparavant, il s'est contenté de faire honneur on ne peut mieux à sa charge de préfet des études, et c'est encore ce qu'il continuera à faire probablement avec son nouveau titre de directeur principal." (*Lettre à Mgr Signay, du 31 octobre.*)

1847-48

“ naires ne s’augmentera pas l’année prochaine. Il serait  
 “ malheureux que nous fussions réduits à fermer les portes  
 “ de l’établissement. Si cette diminution d’élèves est due  
 “ à ma mauvaise administration, je prierais Votre Gran-  
 “ deur de se débarrasser de moi et de me jeter dans quelque  
 “ coin où je pourrais être moins inutile.”

Dans une lettre suivante, M. Ferland revenait sur cette question avec plus de force. “ Si j’ai paru découragé, di-  
 “ sait-il à l’archevêque, dans ma dernière lettre à Votre  
 “ Grandeur, j’avais, je crois, d’excellentes raisons de l’être.  
 “ Le public est prévenu contre cet établissement et cette  
 “ prévention est répandue partout. Des lettres que mes con-  
 “ frères et moi avons reçues depuis peu nous en assureraient  
 “ si nous ne le savions déjà. Le nombre de pensionnaires,  
 “ tout restreint qu’il est, menace de devenir moindre au jour  
 “ de l’an, et continuera de décroître jusqu’à la fin de l’an-  
 “ née. Que la faute en retombe sur qui l’on voudra, voilà  
 “ où en sont les choses. J’en ai fait part au président de la  
 “ corporation, pour que cette dernière puisse s’occuper des  
 “ remèdes à apporter. Si au contraire on veut laisser tom-  
 “ ber l’institution, s’il n’est aucun moyen de la soutenir  
 “ plus longtemps, j’aimerais à en être averti pour pourvoir  
 “ à mon avenir. Le Séminaire de Saint-Hyacinthe s’est  
 “ trouvé un peu embarrassé il y a quelques années ; le nom-  
 “ bre des élèves diminuait quoique moins rapidement qu’ici.  
 “ L’on y a adopté un plan qui a réussi. On a permis à  
 “ tous ceux qui le désiraient de prendre leurs repas dans le  
 “ village, à condition que le coucher, la récréation, les étu-  
 “ des et tous les autres exercices se feraient comme à l’or-  
 “ dinaire dans le collège. Les mêmes dispositions existent  
 “ à l’Assomption, où plusieurs élèves du district des Trois-  
 “ Rivières préfèrent aller étudier pour cette raison. Et ces  
 “ deux maisons sont très satisfaites des résultats de cet ar-

“rangement, qui les délivre du principal sujet de plaintes 1847-48  
 “contre les collègues en général. Votre Grandeur me par-  
 “donnera d’être revenu sur ce sujet; mais les circonstances  
 “sont urgentes et l’on ne saurait trop se hâter d’adopter un  
 “plan qui empêche la maison de se vider. Jusqu’à cette an-  
 “née, j’ai fait ce que j’ai pu pour retarder ce moment, je  
 “n’en puis faire davantage.” (*Lettre du 10 décembre 1847.*)

A cette voix désolée de celui qui était de droit, plus que de fait, le premier dans la maison, se joignit celle de M. Thomas Caron, déjà identifié en quelque sorte avec le Séminaire, au point de s’y sentir attaché par des liens quasi indissolubles. “Je suis bien sensible, écrivait-il aussi à Mgr Signay, “au mauvais état de la maison et j’en suis assez affecté pour “n’y être plus heureux. Ma position n’est plus tenable, et si “quelque amélioration n’allège pas mon fardeau, je crains “de succomber sous le faix. Aussi je prie Votre Grandeur, “avec tout le respect possible, de considérer dans sa sagesse “si quelque main plus habile ne tiendrait pas la place “mieux que moi. Bien des fois il m’est venu à la pensée “de supplier Votre Grandeur de me décharger de cette be- “sogne qui me fait trouver très pénible ma vie de collègue.”

De son côté, M. Harper faisait entendre aussi le cri de détresse, avec non moins d’énergie. “Ce sera avec une sa- “tisfaction bien vive, disait-il à l’archevêque, dans une let- “tre du mois d’avril, que nous verrons arriver Votre Gran- “deur à Nicolet, quand elle jugera à propos de visiter cet “établissement. Jamais peut-être il s’est vu dans un état “si critique, menacé de ruine de tous les côtés, et de celui “des finances et de celui de la confiance publique. Il invoque “à grands cris les secours prompts et efficaces que le pro- “cureur demandait avec instance une organisation nouvelle pour la régie du Séminaire. C’était surtout le côté écono-



1847-48 mique qui le préoccupait et il ne cessait de réclamer contre les dépenses qu'entraînait le pensionnat, sous le régime un peu plus libéral et moins étroit inauguré depuis deux ans, mais donnant lieu encore à de fréquentes plaintes. "Toujours est-il que sous le rapport de l'économie, ce nouveau système est tout à fait ruineux pour notre pauvre maison," répétait-il souvent au prélat. Il se plaignait aussi de l'augmentation du personnel des directeurs et professeurs, toujours au point de vue de la caisse, qui n'y trouvait pas son compte. "Je me permettrai une remarque, disait-il: c'est que depuis mon début dans le ministère économique, le montant des honoraires a plus que doublé et le nombre des régents s'est augmenté de plus d'un tiers; de sorte qu'en évaluant les pensions, pour les ajouter à la dépense, le total de cette partie seule de l'administration s'élève à deux tiers de plus qu'il n'était à cette époque. Et cependant le nombre d'étudiants n'est pas plus considérable aujourd'hui qu'il ne l'était alors. Il y a actuellement dans la maison vingt-cinq personnes qu'il faut loger, chauffer, éclairer, nourrir et payer, et tout cela pour le service d'un petit pensionnat de quatre-vingts et quelques écoliers. Vraiment ce sujet mériterait l'attention immédiate de tous les membres de la corporation qui, j'en suis sûr, loin de consentir à une augmentation de dépense, chercheraient plutôt les moyens de la diminuer afin de la mettre en équilibre avec la recette." Il prétendait que les plaintes si souvent renouvelées contre la pension des élèves étaient chimériques et il cherchait à le démontrer. "Je n'ai pu, écrivait-il encore à l'archevêque, au commencement de janvier, rencontrer M. le grand vicaire Cooke qu'hier. (1)

(1) Cette lettre était une réponse au prélat, qui lui avait dit, entre autres choses, dans sa lettre du 1er janvier 1848: "Consultez vos fonds pour connaître s'ils permettent de faire plus de dépense pour l'entre-

" Pour le convaincre de la fausseté des rapports concernant 1847-48  
 " la nourriture donnée au Séminaire, je n'ai cru pouvoir  
 " mieux faire que de lui soumettre un relevé exact et cons-  
 " cieux de la dépense depuis trois mois. Je vous en en-  
 " voie une copie pour la satisfaction de Votre Grandeur et  
 " de son coadjuteur, dans la ferme conviction que bien loin  
 " d'y trouver une *économie outrée*, on y découvrira plutôt  
 " une abondance sans réplique, peut-être même condamna-  
 " ble. Car, pour ma part, je ne puis concevoir comment on  
 " a pu faire une telle dépense de denrées alimentaires, sans  
 " qu'il y ait eu un gaspillage considérable."

M. Harper était peu favorable au projet des pensions à  
 l'extérieur, proposé par M. Ferland et M. Caron, et il cher-  
 chait à détourner l'archevêque d'en permettre l'introduc-  
 tion à Nicolet, en lui signalant les inconvénients qu'il pou-  
 vait présenter; inconvénients réels, à la vérité, mais que  
 compensent les avantages qu'il offre à certains égards. " Je  
 " suis loin, lui écrivait-il, pour le moment au moins, de re-  
 " garder cette mesure comme propre à relever notre pauvre  
 " maison de la baisse où elle est tombée. . . Au reste, comme  
 " les choses vont rester probablement dans l'état où elles  
 " sont jusqu'à la fin de l'année scolaire, on pourra profiter  
 " de cet intervalle pour prendre des renseignements. Si  
 " Votre Grandeur l'agrée et qu'elle veuille bien m'en char-  
 " ger, dans le cours de mon voyage prochain à Montréal, je

---

" tien de vos élèves, et ne manquez pas de vous aboucher avec M. Cooke  
 " qu'on étourdit de plaintes contre la nourriture, etc. J'espère que  
 " vous lui ferez connaître ce que vous avez de raisonnable à opposer à  
 " toutes les criaileries. Quand vous vous serez informé vous-même sur  
 " les lieux des gros avantages qu'on nous dit exister à Saint-Hyacinthe  
 " et à l'Assomption, dressez-en un aperçu. On ne parle pas de Sainte-  
 " Thérèse, parce qu'il paraît que cette année les graves inconvénients  
 " reconnus de ce mode de pension ont déterminé les supérieurs à le faire  
 " cesser."

1847-48 " pourrai visiter les différents établissements, voire même  
 " Saint-Hyacinthe où le nouveau mode est en opération, sur  
 " le *commodo et incommodo*. J'avoue cependant d'avance  
 " que je ne suis pas prévenu en faveur du système de pen-  
 " sionnaires externes, mais qu'au contraire je préfère beau-  
 " coup l'ancien système. Il restera donc à Votre Grandeur  
 " de décider si cette disposition ne serait pas un obstacle à  
 " des recherches désintéressées." Après son voyage proposé  
 à l'archevêque et pour lequel il avait reçu l'agrément dési-  
 ré, il lui fit connaître ses impressions, qui ne différaient pas  
 de celles qu'il avait exprimées d'avance, tant sur le sujet  
 débattu des pensions à l'extérieur du collège que sur la ré-  
 gie de la maison. " Chemin faisant, lui disait-il, j'ai visité  
 " les établissements de l'Assomption et de l'Industrie (Jo-  
 " liette). Il serait trop long d'entrer dans le détail de tou-  
 " tes les observations que j'y ai faites. Je me contenterai  
 " pour le moment de dire qu'à part le vif intérêt que pren-  
 " nent les directeurs de ces collèges à leur prospérité, je n'y  
 " ai rien aperçu, absolument rien, qui puisse être pour le  
 " Séminaire de Nicolet un sujet d'envie; au contraire, no-  
 " tre établissement possède sur les deux autres précités des  
 " avantages immenses, mais qui, malheureusement, demeu-  
 " rent presque sans effet, faute d'une administration inté-  
 " rieure compétente, qui sache en tirer tout le profit dont  
 " ils sont susceptibles."

L'archevêque ne s'était pas montré hostile au projet des  
 pensionnaires au dehors, quand on lui en fit la proposition,  
 et il avait écrit à M. Harper, en date du 30 décembre, pour  
 lui faire connaître ses vues à cet égard. " J'ai écrit ces  
 " jours derniers à M. Ferland, à M. Caron et à M. Cooke,  
 " touchant les affaires du Séminaire. Car on me propose un  
 " certain plan qui a pour objet d'empêcher, dit-on, de vider  
 " les classes. Ce plan auquel on croit que vous n'êtes pas

“ opposé serait d’admettre des élèves qui prendraient leurs 1847-48  
“ repas dans le village chez des familles respectables et  
“ choisies sous ce rapport. Toutes les plaintes des élèves,  
“ me dit M. Cooke, portent plutôt sur la quantité que sur la  
“ qualité des aliments. Si donc, avec le concours que Mgr  
“ de Sidyme et moi, conjointement avec M. Cooke et  
“ M. Fortier, donnons à la mesure proposée, elle paraît  
“ avantageuse, travaillez à l’appliquer de manière qu’il n’y  
“ ait rien de préjudiciable à la maison. Je n’ai jamais été  
“ favorable aux changements; mais on me représente que  
“ c’est cet arrangement qui a relevé Saint-Hyacinthe de sa  
“ défection dans une circonstance semblable à celle où se  
“ trouve aujourd’hui Nicolet. . . Que puis-je faire, pour  
“ n’avoir rien à me reprocher, sinon de renvoyer ce qu’on  
“ me dit à la considération de Messieurs les membres de la  
“ corporation et de Messieurs les directeurs de la maison,  
“ afin que tous avisent à prendre quelque mesure qui puisse  
“ prévenir la ruine de l’établissement? ”

Les choses toutefois en restèrent là, et le projet des pensions en dehors du collège, ou le système des quart-pensionnaires, comme on le désigne généralement, adopté en principe par la majorité des membres de la corporation, ainsi que l’indique la lettre précédente, ne fut mis en pratique qu’à l’automne de 1850. Le résultat de ce retard fut une diminution de plus en plus prononcée dans le nombre des écoliers. Ce système, qui avait bien réussi dans les collèges déjà nommés, ne pouvait manquer d’être aussi avantageux à Nicolet, comme l’expérience d’ailleurs le démontra.

La grosse question à résoudre — que les circonstances difficiles où se trouvait le Séminaire remettaient sur le tapis avec plus de force et plus d’à-propos que jamais — était le changement du personnel de la corporation, ou au moins l’établissement d’une corporation interne pour la régie en-

1847-48 tière de la maison, avec tous les pouvoirs nécessaires que lui délèguerait la corporation instituée par la charte royale de 1821. Tous les intéressés désiraient ce changement pour améliorer l'état du Séminaire et pourvoir à sa prospérité avec plus de succès; mais tous ne l'entendaient pas de la même manière.

A la demande réitérés de M. Harper d'établir une aggrégation des prêtres du Séminaire, afin d'assurer leur soutien jusqu'à la fin de leur vie, la corporation, dans une assemblée de la majorité de ses membres, tenue à Nicolet le 25 mai 1847, examina cette question et ne trouva pas opportun de la régler pour le moment. Mais elle prit la résolution d'en venir à un changement dans son personnel ou à la formation d'un bureau de régie, composé des prêtres directeurs ou professeurs résidant dans la maison, puis de s'adresser à la législature pour légaliser cette modification de la charte, et en même temps pour obtenir un octroi pécuniaire en faveur de l'institution, qui n'en avait pas reçu jusque-là. (1) Ces deux requêtes de la corporation furent

---

(1) Voici les deux résolutions de la corporation à ce sujet telles qu'inscrites au cahier des délibérations: "A une assemblée de la corporation du Séminaire de Nicolet, tenue au dit Séminaire, le vingt-cinq mai mil huit cent quarante-sept: présents: Monseigneur l'Archevêque de Québec, président, M. T. Cooke, vicaire général du district des Trois-Rivières, M. T. Fortier, curé de Nicolet, et M. J. Lebourdais, le plus ancien curé du district des Trois-Rivières. Il a été résolu.... 2° que Messieurs Fortier et Ferland soient chargés de rédiger une requête à la législature au nom de la corporation demandant une somme de.... pour la continuation des travaux à faire au dit Séminaire; 3° que les mêmes Messieurs soient priés de dresser un projet de requête à la législature pour obtenir un changement dans la corporation actuelle du Séminaire de Nicolet ou un nouvel acte établissant une corporation interne dans la dite maison."

A propos de cette dernière résolution, M. Ferland écrivait à l'archevêque: "Messieurs Harper et Fortier me disent que la corporation dans

présentées à la législature au mois de juin 1847. Celle relative à l'octroi fut accordée en partie <sup>(1)</sup>; l'autre, pour le changement de la corporation, resta sans effet. A la vérité, la question pouvait se régler, au moins d'une manière provisoire, sans l'intervention de la législature, par l'établissement d'une corporation interne, avec tous les pouvoirs nécessaires délégués par la corporation légale, et cela, conformément à la charte de 1821.

“sa dernière séance m'a chargé de dresser une requête demandant l'établissement d'une corporation intérieure. Avec une demande aussi vague, je ne crois pas devoir agir sans avoir reçu des renseignements de la part de Votre Grandeur. Je ne sais si l'on veut une corporation indépendante de l'ancienne, ou unie à elle. Quelle serait la situation des membres de ce nouveau corps? Comment se recruteraient-ils? Seraient-ils amovibles ou inamovibles? S'il s'agissait d'une affaire qui me fût personnelle, je prendrais mon parti. Mais ici, c'est l'affaire d'autrui; c'est donc une affaire de la plus haute importance et je devrai en conséquence attendre les ordres de Votre Grandeur.”

(1) Mgr Signay avait été opposé jusque-là à toute demande de secours au gouvernement, de peur de le voir un jour s'immiscer dans les affaires du Séminaire. Il espérait d'ailleurs arriver avec le temps, soit par lui-même, soit par la générosité de quelques amis, surtout de M. Parent, dont il sera parlé bientôt, et du clergé en général, à pourvoir l'institution de fonds suffisants pour assurer son existence. Ses espérances ne se réalisèrent pas entièrement, tant s'en faut. Il fut lui-même arrêté dans ses largesses à l'égard de Nicolet par les grandes dépenses dans lesquelles l'entraîna la construction du palais archiépiscopal. C'est ce qui le conduisit à recourir, avec les autres membres de la corporation, aux allocations que le gouvernement accordait libéralement aux maisons d'éducation depuis 1829. Jusqu'en 1847, le Séminaire de Nicolet n'avait absolument rien reçu de ce côté-là, tandis que les autres collèges, de fondation plus récente, avaient émargé largement au budget public. Ainsi celui de St-Hyacinthe comptait déjà à cette époque 26,000 dollars de gratification, reçus du gouvernement, quand Nicolet commença à recevoir un faible subside. Ce subside annuel fut diminué en 1875 sans aucune raison, et même totalement supprimé, sous un faux prétexte, de 1878 à 1884. Depuis cette date, il a été rétabli à la vérité, mais sans jamais être aussi considérable que ceux de plusieurs autres institutions dont les besoins ne semblent pas plus pressants qu'à Nicolet.

1848

Au mois de mai, l'archevêque, en annonçant à M. Harper qu'il se rendrait bientôt à Nicolet, pour sa visite ordinaire du printemps, l'avertissait qu'une assemblée importante de la corporation s'y tiendrait au sujet de la question agitée. "Notre bureau, lui disait-il, doit être d'une nature tout à fait extraordinaire. Il est question de prendre des mesures actives pour rétablir la renommée de l'établissement. Dans un conseil tenu ici aujourd'hui, M. Cooke présent, un projet ou plan a été dressé, et vos idées communiquées à Mgr de Sidyme y ont été considérées. Le plan d'une corporation interne, agissant par elle-même d'après une constitution agréée par la corporation légale, laquelle se déchargerait sur ce nouveau corps, et qui prendrait tous les intérêts de cet établissement, sera agité. Le procureur actuel, qui devra faire partie de cette corporation intéressée, doit se préparer à faire connaître les fonds livrables au nouveau corps. Vous ferez bien aussi de recueillir d'avance toutes les observations convenables pour aider à la formation de ce nouveau corps, et propres à l'encourager à faire fonctionner les ressorts qu'il aura en main. On suppose que la suite de cette organisation sera une augmentation d'élèves, et par conséquence une augmentation de ressources. Il est donc bien à propos que vous mettiez sous les yeux du corps délibérant quelles sont les ressources de la maison, tant actuelles que probables par l'augmentation des élèves; si les revenus peuvent soutenir quatre ou cinq prêtres, les régents et les domestiques, entretenir la chapelle, etc., etc. Il faut une connaissance détaillée de tout cela pour tenter le nouveau plan."

La réunion des membres de la corporation, telle qu'annoncée, eut lieu au Séminaire le 27 mai, et se composait de l'archevêque, de MM. Cooke, Fortier et Lebourdais; Mgr le coadjuteur seul était absent. On y jeta les bases de la nou-

velle organisation et tous parurent satisfaits des arrangements proposés. L'archevêque, tout joyeux de ce premier résultat, s'empessa de le faire connaître à Québec, en le communiquant à son sous-secrétaire, M. Bélisle. " Enfin, " lui écrivait-il de Nicolet, nous avons fini notre nouvelle " constitution ou organisation de la régie intérieure du Sé- " minaire. J'en ai donné le programme hier soir à nos " Messieurs, qui tous paraissent contents d'être devenus " membres de ce conseil responsable, composé, 1° d'un su- " périeur, en même temps préfet des études et professeur " de théologie; 2° d'un procureur; 3° d'un directeur des " écoliers; 4° d'un directeur des ecclésiastiques, et tout à " la fois économe; 5° enfin, d'un professeur de rhétorique. " Un sixième membre partagera ce ministère, ce sera le pro- " fesseur de philosophie, s'il est prêtre. (1) Tous ces mem-

---

(1) M. F. L. Désaulniers était professeur de philosophie depuis vingt ans; mais il n'était que sous-diaconne, n'ayant jamais voulu aller plus loin dans les saints ordres. En vue du changement qui allait s'opérer dans l'administration du Séminaire, par la création d'un bureau de régie composé des prêtres de la maison, et pour permettre à M. Désaulniers d'en faire partie, Mgr Signay tenta une dernière fois de le décider à recevoir la prêtrise. A la veille de son voyage à Nicolet, il lui écrivait la lettre suivante: " Vous ne trouverez pas mauvais, je l'espère, qu'avant " de me rendre à Nicolet, je vous demande de nouveau quelques explica- " tions au sujet de la répugnance que vous avez toujours témoignée, au " vu et au su de tout le monde, d'avancer dans les saints ordres... Déjà " avancé en âge et placé comme vous l'êtes, dans un poste où vous n'é- " prouvez depuis longtemps que des marques de confiance de la part de " vos supérieurs, vous devez sentir vous-même quelle doit être, sous cer- " tains rapports, votre position à l'égard des écoliers et des ecclé- " siastiques... Au reste, ne regardez pas, je vous prie, ce que je soumets à " vos réflexions, comme un reproche, mais uniquement comme une invi- " tation à vous rendre encore plus utile à la religion, sans cesser de l'être " dans le poste où la Providence vous a placé."

M. Désaulniers répondit à l'archevêque: " Si dans l'affaire qui fait le " sujet de la lettre que V. G. a daigné m'écrire, je ne considérais que les " désirs souvent manifestés de mes supérieurs, la confiance qu'ils m'ont



1948

“ bres, moins un, se trouvent dans la maison. Voilà ce qui a occupé sérieusement hier et avant-hier. La charte constitutionnelle a été signée aujourd’hui.”

Ainsi, tout semblait être définitivement réglé à l'égard des membres de ce nouveau bureau de direction qui devait prendre en main les affaires du Séminaire. M. Ferland était nommé cette fois supérieur et, avec cette fonction, il conservait celles de préfet des études et de professeur de théologie, M. Harper gardait la procure, M. Thomas Caron demeurait chargé de la direction des séminaristes et de l'économie, et M. Olivier Caron, de la classe de rhétorique. Le seul office auquel il restait à pourvoir était celui de directeur des écoliers, mais ce n'était pas le moins difficile à remplir. On avait jeté les yeux sur M. Dion, curé de Bécancour, pour lui offrir cette importante et épineuse besogne, s'il consentait à quitter sa cure et à venir se dévouer au Séminaire.

Pendant les quelques jours que l'archevêque passa à Nicolet, après l'assemblée de la corporation du 27 mai, M. Harper lui proposa, à l'insu de ses confrères, un autre arrangement auquel il tenait beaucoup et que le prélat paraît n'avoir accepté que pour plaire à ce dernier, qui avait toute sa

---

“ constamment témoignée, leur longue patience à m'attendre, je devrais certainement, sans différer, correspondre à leur légitime attente. Mais dans une telle affaire, il faut encore écouter la voix de la conscience, qui doit, au moins en certains cas, l'emporter sur toute autre considération. Je suis fâché d'être, pour le moment actuel et peut-être pour toujours, dans une position telle que je n'ose encore me rendre aux désirs de mes supérieurs, quelque légitimes qu'ils soient. Entre autres raisons de ma conduite, je dirai que l'affaiblissement de ma santé, qui se fait sentir depuis plusieurs années, me rendrait impossible toute autre tâche au delà du devoir de classe qui absorbe et qui a toujours absorbé tout mon temps disponible. Je ne vois pas, par conséquent, comment en avançant je pourrais être plus utile à la religion.”

confiance. Il s'agissait encore une fois de faire venir à Nicolet le curé d'Yamachiche, M. Dumoulin, grand ami du procureur, pour l'établir supérieur du Séminaire à la place de M. Ferland, choisi pour cette charge, comme il vient d'être dit, mais dont la nomination ne devait prendre effet qu'à la fin de l'année scolaire. Dès son arrivée à Québec, le 2 juin, l'archevêque écrivit à M. Harper pour lui communiquer le résultat d'une première tentative faite auprès du curé d'Yamachiche pour l'engager à accepter la place qu'on lui proposait; mais en même temps il exprimait aussi la crainte de voir cette mesure mal vue par les prêtres du Séminaire, et c'était avec raison. "En arrivant aux Trois-Rivières, mandait-il au procureur, j'ai trouvé M. Dumoulin, auquel j'ai communiqué le programme de l'organisation projetée. Il m'a paru surpris, comme on peut l'imaginer. J'ai parlé de ce monsieur avec M. Cooke, qui d'abord a cru qu'il n'accepterait point, et ensuite m'a témoigné de l'inquiétude au sujet d'un prêtre de plus, ainsi que de l'emploi qu'on donnera à M. Ferland, outre la préfecture des études et la théologie, qui devaient être le partage du Supérieur. Entre vous et moi, comment verrait-on M. Dumoulin revêtu d'une charge qu'un autre se croirait digne de porter? J'ai cru comprendre à l'air de quelques-uns qu'on redoutait le projet si estimable dont nous avons eu occasion de nous entretenir à l'époque de mon départ. Vous êtes le seul dans la maison avec lequel j'aime préférentiellement à parler de cette organisation. Aussi j'attends de votre ouverture accoutumée à mon égard, que vous voudrez bien entrer dans tous les détails qui peuvent m'être utiles dans cette affaire importante et vitale pour notre établissement. Vous ne manquerez pas d'apercevoir ce qu'on pense du projet nouveau, car chacun y étant intéressé, parlera."

1848

M. Harper se hâta de se rendre à Québec pour répondre de vive voix à l'archevêque et le presser de faire consentir M. Dumoulin et M. Dion à accepter la position qui leur était offerte au Séminaire. Quelques jours après, le prélat fit connaître au procureur ce qui avait été fait pour avancer l'arrangement en vue. "Après votre départ, lui "écrivait-il, je me suis occupé activement à m'assurer des "deux sujets nouveaux qui, placés au Séminaire, peuvent "y remplir les vœux et les engagements de la corporation "envers le public. Accoutumé depuis longtemps de rencon- "trer des obstacles et des contradictions dans l'exécution "des mesures formées pour le plus grand bien, je ne me "suis pas détourné de notre grand projet. J'ai prié le Sei- "gneur de nous rendre victorieux de tous les obstacles qui "pourraient se rencontrer; car je suis convaincu que les "mesures les plus justes et les plus intéressantes doivent y "être exposées. De suite, dans la crainte de quelque fai- "blesse ou découragement de la part du bon M. Dion, je lui "ai expédié une longue et persuasive dépêche pour le met- "tre en garde contre toute tentative de se détourner de sa "première décision, et surtout sous le prétexte de la ren- "contre de M. Dumoulin dans le service de l'établissement "de Nicolet. C'est par la considération des motifs du bien "à faire et de ce que la religion exige de ceux auxquels la "Providence en a confié les moyens, et même pour la con- "sidération de son honneur, qui exige impérieusement qu'il "ne reste pas au point où il est rendu avec nous. En même "temps, je m'ouvrais vivement auprès du digne archiprêtre "d'Yamachiche, auquel M. Cooke a remis sans délai ma "missive, ainsi que celle adressée à M. Dion. Car il faut "battre le fer tandis qu'il est chaud. Aussi j'avais le plai- "sir d'apprendre que mon activité n'a pas été sans bon ré- "sultat. M. Dumoulin m'écrivit du S: J'ai été rencontrer

“ M. Dion qui se trouvait au Cap-de-la-Madeleine et j'ai eu  
“ une longue conférence avec lui sur le projet dont V. G.  
“ m'a parlé. J'ai reçu votre lettre à laquelle M. le grand  
“ vicaire Cooke a eu la bonté de répondre pour moi. — De  
“ son côté, M. Cooke m'écrit: M. Dumoulin consentirait  
“ volontiers à ce sacrifice pénible, si les Messieurs qui com-  
“ posent actuellement la maison le voyaient avec plaisir  
“ parmi eux et s'il croyait que ce fût la volonté de Dieu. Ce  
“ digne Monsieur, dans sa lettre précitée, ajoute: “ Mainte-  
“ nant voici les conclusions qui sont résultées de mon entre-  
“ tien avec M. Dion. Il est disposé pour Nicolet, n'importe  
“ qui sera à la tête de la maison, pourvu qu'on ne le charge  
“ pas de la direction des ecclésiastiques et de la théologie la  
“ première année. Il m'a promis d'aller à Nicolet pour sa-  
“ voir de chacun de ceux qui composent la maison, s'ils au-  
“ raient quelques objections à le voir, ainsi que moi, y en-  
“ trer, et surtout si M. Ferland serait disposé à continuer  
“ comme préfet des études... ” Vous allez voir M. Dion; il  
“ est disposé à prendre la direction des écoliers, et il doit  
“ écrire à M. Dumoulin le résultat de ses conférences avec  
“ vos Messieurs, puis M. Dumoulin me les fera connaître  
“ la semaine prochaine... Voilà des données suffisantes  
“ pour aider à faire marcher les choses. Travaillez de votre  
“ côté avec quiconque vous paraîtra dans la maison propre  
“ à le faire avec vous. Mais si l'offre de ces deux Messieurs  
“ devait y rencontrer objection, quel parti resterait-il à la  
“ corporation?... J'attendrai le résultat de tout ce que j'ai  
“ fait et écrit depuis nos entretiens à Nicolet et à Québec...”

M. Harper répondit à l'archevêque: “ La grande affaire  
“ pour Nicolet, dans ce moment, a été son train, au moins  
“ j'ose l'espérer, et bientôt l'organisation régénératrice de la  
“ maison sera complète, à la satisfaction générale, même de  
“ ceux qui ont cru devoir y mettre de l'opposition tout d'a-

1848

"bord. Je n'ai aucun doute qu'à l'heure qu'il est le respec-  
 "table M. Dumoulin ainsi que M. Dion auront fait leur sa-  
 "crifice; ce qui sans doute exigera une modification dans  
 "les résolutions du bureau du 27 mai, puisqu'alors il n'é-  
 "tait nullement question du premier de ces Messieurs pour  
 "la supériorité. Cinq membres au plus pourraient être du  
 "conseil: le supérieur, le procureur, le directeur des éco-  
 "liers, le préfet des études et le plus ancien prêtre résidant  
 "dans la maison, quelle que soit sa charge, professeur de  
 "philosophie ou de rhétorique, ou économiste." Dans une  
 "autre lettre, quelques jours plus tard, il exprimait encore à  
 "l'archevêque toutes ses espérances sur l'organisation proje-  
 "tée. "La belle cérémonie, lui disait-il, qui a eu lieu à Saint-  
 "Grégoire y avait réuni dix-huit prêtres, au nombre des-  
 "quels étaient Messieurs Dumoulin et Dion, ainsi que M. le  
 "grand vicaire Cooke. Quelle heureuse rencontre pour  
 "avancer la grande affaire du Séminaire! Aussi en ai-je  
 "profité de mon mieux, et le résultat, je suis flatté de le  
 "dire, a été des plus satisfaisants. Toutes les craintes et les  
 "appréhensions que de faux rapports avaient fait naître  
 "dans l'esprit de M. Dumoulin, relativement à la disposi-  
 "tion de nos Messieurs à son égard, ont été complètement  
 "dissipées, et il s'est convaincu par lui-même que tous dans  
 "la maison le verraient avec plaisir *au timon*. Bien plus,  
 "quelques-uns de nos plus chauds adversaires dans le dis-  
 "trict se sont rangés de son côté et ceux qui restent sont en  
 "déconfiture, et l'un d'eux, à ma connaissance, a déclaré  
 "que toute manifestation hostile serait maintenant sans ef-  
 "fet; car il paraît qu'il en avait été réellement question.  
 "M. Dion est à nous et M. le grand vicaire Cooke considère  
 "la nouvelle organisation, M. Dumoulin en tête, à peu de  
 "chose près, comme un fait accompli."

L'archevêque, heureux d'apprendre ces bonnes nouvelles,

répondit sans retard, le 25 juin, pour exprimer son contentement. . . “ Votre rapport, écrivait-il, a mis le comble à “ mon agréable surprise. Car vous ne me donnez pas moins “ à entendre que nos vœux et nos tentatives, malgré les oppo- “ sitions, dont personne ne peut comprendre les motifs, ont “ été couronnés de succès par la Providence, que je n’ai pas “ manqué d’invoquer dans cette affaire importante. C’est “ aussi parce qu’elle était importante que je vous ai exprimé “ qu’il fallait s’attendre à la voir souffrir des répugnances et “ des oppositions.” Puis, après quelques jours, le prélat lui fit savoir qu’il se rendrait à Nicolet pour l’examen public fixé aux 26 et 27 juillet, et qu’il y tiendrait un bureau pour régler définitivement l’organisation de la corporation interne du Séminaire. “ Pas encore de réponse, ajoutait-il, “ ni de M. Dumoulin, ni de M. Dion; je vais leur écrire. “ Car le temps avance, et il est à propos que tout l’ensem- “ ble du nouveau ministère puisse se composer pour les va- “ cances. Toujours est-il qu’à notre prochaine réunion, il “ faut revoir notre projet du 27 mai et en venir à conclure... “ Les paroissiens d’Yamachiche regardent tellement l’af- “ faire de M. le curé en chemin d’être consommée, qu’ils “ m’ont adressé une requête pour me témoigner le regret “ qu’ils ont de perdre ce digne pasteur et le désir de le con- “ server. Je ne leur en sais pas mauvais gré.”

La nouvelle, en effet, du nouveau projet d’organisation intérieure du Séminaire, avec M. Dumoulin comme supérieur au lieu de M. Ferland, s’était vite répandue parmi le clergé et dans le public. Les prêtres du Séminaire, à part M. Harper, ne la reçurent, comme les autres, que par la voix de la renommée. Ils en furent surpris et affligés, après les ouvertures qui leur avaient été faites, à la suite de l’assemblée de la corporation du 27 mai, par l’archevêque lui-même, comme nous l’avons vu. Le plan adopté à cette date

1848

avait leur entier assentiment; mais il n'en était pas de même du second projet, à cause de l'introduction, avec titre de supérieur, de M. Dumoulin, qui leur paraissait être choisi et placé à Nicolet pour y exercer une tutelle à l'égard des personnes et des choses, et comme un surveillant chargé de faire rapport sur le fonctionnement de la nouvelle organisation. Quant à M. Dion, ils le voyaient venir sans crainte et sans répugnance, parce qu'ils connaissaient ses dispositions au sujet de la corporation interne qu'il s'agissait d'établir en conformité avec les résolutions du bureau du 27 mai. Le temps ne fut pas long avant que le curé d'Yamachiche soupçonnât d'abord, puis apprît d'une manière à n'en pas douter qu'il n'était désiré à Nicolet que par un seul des directeurs de la maison; on ne manqua pas non plus de lui faire remarquer que si l'archevêque insistait à le placer à la tête du Séminaire, ce n'était que sur les instances de M. Harper. Il était évident que, sous de tels auspices, M. Dumoulin n'abandonnerait pas sa belle paroisse pour aller se jeter dans un milieu, sinon hostile, du moins défiant et par suite peu sympathique.

L'archevêque fut informé de l'opinion des prêtres du Séminaire, généralement partagée par le clergé, et comprit qu'il n'était pas possible d'aller plus loin avec ce projet. Quelques jours avant de se rendre à Nicolet, il écrivit à M. Harper pour lui dire: " Comme M. Dumoulin ne s'est " engagé à rien, je présume qu'il va user de la liberté où il " est pour décliner tout à fait son entrée au Séminaire de " Nicolet, qu'il est du reste disposé à favoriser comme auparavant. Je crois que nous allons en revenir à notre essai " d'organisation du 27 mai, avec certaines modifications. " Comme vous avez eu connaissance de tout ce qui s'est dit " au sujet de ce qui avait été fait dans notre bureau de " cette date, vous ferez bien de me communiquer vos idées,

“ afin que je convoque une assemblée de la corporation la veille ou l'avant-veille de l'examen, pour que nous puissions définitivement terminer cette affaire, dont nous nous occupons depuis longtemps.” (*Lettre du 14 juillet.*) (1)

Cette assemblée importante des membres de la corporation eut lieu après l'examen; en voici le compte rendu, tel qu'il se lit au cahier des délibérations: “ Le 27 juillet 1848, Monseigneur Joseph Signay, archevêque de Québec, Messire Thomas Cooke, vicaire général du district des Trois-Rivières, Messire Jacques Lebourdais, le plus ancien curé de ce district, et Messire Louis-Théophile Fortier, curé de Nicolet, formant la majorité des membres de la corporation du Séminaire de Nicolet, assemblés en bureau dans un des appartements du dit Séminaire, ayant pris en considération l'état de l'établissement, de ses revenus, de son administration, se sont convaincus qu'une corporation extérieurement telle qu'elle existe maintenant, dont les membres demeurent à une longue distance les uns des autres et ne peuvent se réunir que difficilement, ne saurait veiller autant qu'il est nécessaire à tous les intérêts de la maison, et que le seul moyen qu'il y ait de donner un nouvel élan

---

(1) Quatre jours plus tard, il écrivait de nouveau au même, lui disant: “ J'ai déjà prévenu M. Ferland et M. Fortier que vraisemblablement il n'y a plus à compter sur M. Doumoulin; sa dernière lettre ne me permet pas de penser autrement. M. Dion, qui est venu me voir la semaine dernière, m'a donné une réponse affirmative. Voilà le seul, je pense, qui doit augmenter notre communauté pour le présent.” Puis il ajoutait: “ Soyez bien persuadé que quelques précautions que la corporation prenne, même en suivant les suggestions reçues depuis le 27 mai, elle n'évitera pas de déplaire. Qu'y faire? Que de reproches m'ai-je pas entendus contre elle sur tout ce qui a rapport à l'administration! Et même n'en ai-je pas eu ma bonne part? Mais qu'ai-je pu faire de plus pour le Séminaire de Nicolet que je n'ai pas fait? Qu'on me reproche ce qu'on voudra, *qui autem judicat me Dominus est.*”



1848

“ au progrès de l'établissement serait d'y établir une corporation interne ou un conseil de régie chargé de toute l'administration tant externe qu'interne. — C'est pourquoi désirant procurer à la maison les avantages qui paraissent devoir résulter d'une corporation ou conseil de régie interne, ils ont unanimement, et en vertu du pouvoir que leur confèrent les Lettres Patentes de Sa Majesté George IV, du 10 décembre 1821, établissant la corporation du dit Séminaire de Nicolet, résolu et réglé ce qui suit: 1° Il sera formé un conseil de régie, composé des prêtres résidant dans la maison, et chargé de toute l'administration tant interne qu'externe, par une procuration en forme qui lui sera donnée par la corporation, pour laquelle et au nom de laquelle il agira, avec obligation de rendre compte de temps à autre à la dite corporation légale. 2° Ce conseil de régie sera composé du directeur de la maison, du procureur, du préfet des études, du directeur des ecclésiastiques et aussi de l'économe, des professeurs de philosophie et de rhétorique, s'ils sont prêtres... 4° Les attributions du conseil seront: 1) de gérer tous les biens de la corporation tant meubles qu'immeubles par le procureur, auquel il fera rendre compte de son administration, sans cependant pouvoir engager ni aliéner les fonds; 2) d'établir les devoirs des prêtres et des ecclésiastiques employés dans la maison et même de ses propres membres; 3) de veiller à ce qu'il soit pris un soin tout particulier des élèves tant pour leur bien-être temporel que pour leur progrès dans les sciences; 4) de faire observer le règlement déjà en force dans la maison... il pourra en outre régler par résolutions tout ce qu'il jugera avantageux au bien spirituel et temporel de la maison; 5) de nommer les professeurs et les régents et de régler le nombre d'élèves qui composera chaque classe; 6) en un

“ mot, de faire, au nom de la corporation, pour la prospérité 1848  
 “ de l'établissement, tout ce que la dite corporation ferait  
 “ elle-même. 5° Le conseil tiendra registre de ses délibéra-  
 “ tions. . . 9° Monseigneur le président est prié de prendre  
 “ des mesures pour exécuter avant la fin des vacances pro-  
 “ chaines tout ce qui est ci-dessus réglé.”

Les bases de la corporation interne étaient bien jetées, à la vérité, par ces résolutions du 27 juillet; mais il y avait encore beaucoup à faire pour l'établir solidement et à la satisfaction de tous les intéressés. D'abord, il existait une différence essentielle entre le projet du 27 mai et celui du 27 juillet; dans le premier il était question d'un supérieur; dans le second le directeur était à la tête de la maison. Puis, il devenait évident que la corporation voulait se réserver le choix des officiers pour les différentes charges, au lieu de remettre cette élection entre les mains des prêtres de la maison, qui devaient faire partie du bureau de régie établi par ces résolutions. Ces deux points étaient peu propres assurément à leur rendre le projet acceptable, au moins sans être modifié.

La veille même de la tenue du bureau, où l'on adopta les résolutions, M. Dion, dont le nom avait été mentionné comme le futur directeur, avait adressé à l'archevêque une lettre assez incisive pour lui faire connaître qu'il ne viendrait pas à Nicolet et lui donner les raisons de son refus. “ Il m'est  
 “ infiniment pénible de contrister Votre Grandeur. Je n'ai  
 “ jamais rétracté ni de parole, ni par écrit, les conditions  
 “ et représentations que j'ai faites et mises pour mon en-  
 “ trée au Séminaire de Nicolet. Ces conditions étaient cel-  
 “ les-ci: 1° la connaissance du personnel de la nouvelle or-  
 “ ganisation et la présence des Messieurs qui ont dirigé la  
 “ communauté ces dernières années, afin de les avoir pour  
 “ aides, comptant sur leur expérience et leur bonne volonté;

1848

“ 2<sup>e</sup> exemption de la direction des ecclésiastiques et de l’enseignement de la théologie, au moins les premières années. “ Alors, il n’était pas question de moi comme supérieur; “ inutile de faire cette réserve. Je n’ai point du tout dévié “ de ce programme. On ne m’a jamais dit ni démontré que “ ces conditions étaient incompatibles avec l’obéissance et “ le respect que je dois à mon premier supérieur. Je crois “ donc en sûreté de conscience, comme en honneur, pouvoir “ tenir à mes conditions et réserves dans cette affaire-ci, “ comme je tiens à mes devoirs envers Votre Grandeur. . . “ Qu’il lui plaise de me permettre de lui représenter que je “ ne regarde pas les plans et les arrangements faits par le “ bureau de la corporation pour l’administration de la maison de Nicolet comme des canons ou comme des règles du “ diocèse. Je ne crois pas qu’un prêtre soit obligé d’approuver tous les systèmes, tous les essais de gouvernement dans “ cette maison, et je ne pense pas non plus qu’il soit obligé “ de s’y soumettre. . . De plus, la question de la primauté “ dans la maison a été abandonnée pour de bonnes raisons “ et à ma grande joie. Maintenant on change de nom seulement et on ramène la même charge pour me l’imposer “ ainsi. C’est une trop grande responsabilité pour moi, je “ ne puis l’accepter. Je regrette de le dire encore une fois, “ en d’autres termes peu flatteurs à la vérité; mais c’est un “ fait. Le bureau en retardant de doter la maison d’une “ corporation interne légalement constituée, aussi vite que “ possible, jette par là l’établissement en arrière d’autres “ plus récents, contribue à dégoûter les prêtres qui auraient “ la volonté de se dévouer à cette œuvre épineuse, mais très “ méritoire et très utile. Ce n’est pas ma faute si le bureau “ a avoué ingénument cette vérité que l’expérience démontre. La réforme à faire à Nicolet, de l’aveu de tous, des “ Messieurs de la maison comme des amis, le bureau excep-

1849

“ té, c’est une constitution nouvelle, une charte, une corpo-  
 “ ration interne qui élise et choisisse ses officiers, qui ait  
 “ confiance mutuelle, unité, force, vie et action par elle-  
 “ même, esprit de corps, en un mot. Voilà l’âme; sauf l’ap-  
 “ probation du supérieur ecclésiastique et les droits que les  
 “ canons lui donnent sur la communauté et la nomination  
 “ du supérieur. A moins qu’il ne soit question d’une telle  
 “ organisation ou plutôt d’une agrégation dans laquelle il  
 “ plairait à Votre Grandeur de me voir entrer, je la supplie  
 “ en toute humilité de vouloir bien daigner permettre que  
 “ je me remette de la fatigue et des inquiétudes que m’a  
 “ causées cette question si longuement et si longtemps agi-  
 “ tée. Je serai toujours dans les mêmes sentiments et les  
 “ mêmes dispositions que j’ai exprimés à Votre Grandeur.  
 “ Mais je ne suis pas du tout pour les changements si fré-  
 “ quents, ni pour les essais, jusqu’ici si infructueux, de ré-  
 “ gimes et de plans inusités. . .”

Rien de ce qui avait été décidé en principe, dans la réu-  
 nion du 27 juillet, n’avait été communiqué officiellement  
 aux prêtres du Séminaire; ils attendaient avec anxiété quel  
 serait le sort qu’on leur réservait. Les choses paraissant de-  
 voir rester encore longtemps dans le même état, MM. Fer-  
 land, Thomas et Olivier Caron prirent la résolution d’ex-  
 poser sans ambages leur pénible position aux membres de  
 la corporation. Ils écrivirent donc, le 8 août, la lettre-ma-  
 nifeste que nous allons lire. “ Nosseigneurs et Messieurs,  
 “ si nous nous hasardons aujourd’hui à vous demander une  
 “ réponse décisive à notre égard, c’est avec la ferme convic-  
 “ tion que notre démarche ne sera pas considérée comme  
 “ prématurée, puisque depuis six mois nous sommes tenus  
 “ sur la sellette. Dans le mois de mai dernier, votre véné-  
 “ rable président nous communiqua une série de résolutions,  
 “ adoptées par votre bureau et établissant une corporation

1848

“ intérieure dans votre Séminaire. Il nous donna en même  
“ temps deux mois pour réfléchir sur le contenu de ce docu-  
“ ment et lui faire connaître si nous étions prêts à en accep-  
“ ter les clauses. C’est la dernière fois que votre bureau a  
“ voulu nous faire part de ses intentions.

“ Bien avant le temps fixé pour la réception de nos ré-  
“ ponses, la rumeur publique nous apprend que votre corpo-  
“ ration s’est assemblée à plusieurs reprises, que dans ces  
“ séances l’objet occupé de nous, qu’on a proposé plu-  
“ sieurs combinaisons destinées à réformer le personnel de  
“ cette institution, que par suite des arrangements projetés  
“ quelques-uns de nous devaient être invités à se retirer,  
“ tandis que les autres demeureraient soumis à une surveil-  
“ lance étrangère. Ces bruits, répandus au loin et accrédités  
“ par l’autorité de graves personnages, étaient de nature à  
“ nous enlever la confiance de nos élèves aussi bien que cel-  
“ le du public. Toutefois nous nous sommes tus, nous repo-  
“ sant sur la sagesse des conseils de votre corporation. Trois  
“ mois se sont ainsi écoulés; après une aussi longue attente  
“ de notre part et sans doute de mûres réflexions de la vôtre,  
“ nous croyons être autorisés à prendre connaissance des ré-  
“ sultats auxquels vous êtes arrivés. Le bien de cette mai-  
“ son et notre intérêt particulier demandent énergiquement  
“ que fin soit mise à l’état d’incertitude où nous nous trou-  
“ vons. Humbles individus, nous vous paraîtrons bien peu  
“ qualifiés pour oser ainsi vous interpeller; mais nous vous  
“ prions d’observer que nos nombreux amis dans le clergé se  
“ préoccupent diversement de notre situation et désirent que  
“ nous la fassions préciser au plus tôt. Suivant eux, il est  
“ temps de terminer ces longues investigations à notre  
“ égard, car le public commence à s’enquérir si des hommes  
“ qu’on veut faire surveiller, dans le cas où l’on consenti-  
“ rait à s’en servir, ne seraient point coupables d’imbécillité

“ ou de négligence. Nous tenons trop à notre réputation et  
“ à l'estime de nos confrères pour vouloir demeurer plus  
“ longtemps un point de mire à toutes les conjectures, à tous  
“ les commérages du diocèse. Notre position n'est plus te-  
“ nable.

“ D'ailleurs, à peine reste-t-il un mois avant l'ouverture  
“ des classes; et dans cet intervalle il faudra régler l'ar-  
“ rangement du matériel de l'institution et s'assurer de la  
“ coopération d'un nombre suffisant de professeurs. Atten-  
“ dre aux derniers jours des vacances pour organiser les  
“ différents départements, serait exposer aux plus graves  
“ embarras ceux qui seront chargés de cette œuvre difficile.”

“ Voici, Nosseigneurs et Messieurs, ce que nous pre-  
“ nons la liberté de vous demander. Avez-vous l'intention  
“ de nous employer dans cette institution? Si vous avez  
“ cette intention, quelles conditions nous proposez-vous? Si  
“ ces conditions ne sont pas libérales, notre position est telle  
“ que nous ne pourrions décemment rester plus longtemps  
“ dans cet établissement; dans ce cas nous sommes résolus  
“ de nous retirer, à moins que nos supérieurs ne nous ordon-  
“ nent expressément de demeurer. Nous comprenons qu'il  
“ nous est impossible de faire progresser l'institution si  
“ nous avons les mains liées et s'il faut que toutes nos dé-  
“ marches soient contrôlées et mal interprétées. Si nous ne  
“ possédons pas votre confiance, veuillez nous le dire. Nous  
“ nous retirerons, attendant de la bienveillance de nos su-  
“ périeurs ecclésiastiques qu'ils nous assigneront des postes  
“ où nous serons moins inutiles qu'ici.”

De son côté, M. Dion, auquel on avait reproché de ne point tenir à sa parole donnée en faveur de Nicolet, où il ne voulait entrer qu'aux conditions exprimées dans sa lettre du 26 juillet, citée plus haut, répondit à l'archevêque par la suivante, qui ne cache rien de la position tendue exis-

1848

tant alors entre les membres de la corporation et ceux du Séminaire, au sujet de la nouvelle organisation projetée.

“ Monseigneur, le simple et court exposé des faits relatifs aux affaires de Nicolet démontrera mieux que les paroles ne le sauraient faire d'où viennent les changements et les revirements.”

“ Au printemps dernier, on me fit, de la part de Nosseigneurs les Evêques, des propositions d'entrer au Séminaire de Nicolet comme supérieur de cette maison. Je fis mes excuses et donnai mes raisons. Je conclus en disant que, si on l'exigeait, je serais un de ceux qui se voueraient à cette œuvre, moyennant une corporation interne, avec constitution, les membres devant choisir eux-mêmes et nommer les officiers. Ensuite Votre Grandeur vint à Nicolet; alors, tenue du bureau, lequel siégeant, on vint du supérieur et des autres charges. Je trouvai cet arrangement et ces nominations de mon goût; ma décision était presque faite, et je n'attendais, pour donner ma réponse finale, que la décision des Messieurs de la maison, voulant m'assurer si j'aurais leur aide, ou non, dans ma nouvelle besogne. Mais voilà qu'au départ de Votre Grandeur de Nicolet les choses changent: un autre supérieur est mis en avant. On informe Votre Grandeur qu'il est bien vu de tous, tandis que c'est tout le contraire. Nonostante ce changement inattendu, je persiste à dire que j'entrerai quand même à Nicolet, si j'y trouve l'assistance cordiale des anciens directeurs, si je suis exempté de la direction des ecclésiastiques et de l'enseignement de la théologie, si une constitution est donnée avec détermination des attributions de chaque membre, avec la promesse d'une corporation interne. Cependant le supérieur en perspective fait défaut pour de bonnes raisons. Nouveau changement. On revient à l'ancien régime, au temps du

“vénérable M. Léprohon: un directeur responsable chargé de toute la communauté, des prêtres, des ecclésiastiques et des écoliers, du moins le premier et à la tête de tous. Je sais trop bien les déboires essuyés dans ses dernières années par ce digne et zélé ami de la jeunesse pour m’exposer aux mêmes mécomptes. On revient donc au premier plan formé à Québec et, sous un autre nom, on veut m’imposer le fardeau. Cela dépasse trop mes facultés, je décline, quoique j’aie fait quelques dispositions éloignées pour mon changement de situation, tenant toujours à mes conditions. Mais je suis certain que tous ces changements et revirements, dans l’organisation d’un conseil de régie pour le Séminaire, ne rencontrent pas l’assentiment et l’approbation de personnes haut placées, ni de la plupart des Messieurs de Nicolet.

“Mon voyage à Québec ainsi que celui de Nicolet étaient bien faits dans l’intention d’arriver à une conclusion finale. J’ai bien compris que Votre Grandeur regardait la chose comme finie par rapport à moi. Mais ne trouvant rien d’arrêté à Québec, j’ai dit à Votre Grandeur que je la rencontrerais à Nicolet pour finir l’arrangement de cette affaire, ajoutant que je désirais connaître le personnel de la nouvelle administration. A Nicolet j’ai trouvé les choses sur un nouveau plan; c’était un nouveau changement. Alors point de merveille si je suis l’exemple.

“Si le bureau entend organiser et monter la maison à son goût et suivant ses vues sans regarder aux représentations et aux conditions de ceux-là mêmes qu’il désire appeler à la conduite de l’institution, alors qu’il fasse pour le mieux et sans ma participation. Le bureau a sans doute à cœur le bien de la maison et non pas sa propre satisfaction dans la nomination d’un tel ou d’un tel à telle ou telle charge. Du moment que la machine ira bien, qu’im-



1848 " porte que ce soit Pierre ou Jacques qui soit directeur, " procureur, etc. Comme les membres de la maison seraient " responsables de leur gestion envers la société entière, ne " serait-ce pas juste de leur donner la force d'un corps dont " les membres sont unis par un esprit, un intérêt et un dé- " vouement commun, ayant confiance mutuelle, unis et d'ac- " cord, s'aidant en tout? Eh bien! que le bureau donne aux " Messieurs de Nicolet la liberté de se constituer en corps, " qu'ils choisissent et nomment eux-mêmes les officiers et " les employés de la maison, je serai encore des leurs, si les " supérieurs veulent que j'en sois. Je ne pense pas que les " Messieurs de Nicolet se refusent à cette concession et à " cette faculté à eux faites; et lors même qu'un ou deux " ne consentiraient pas à ce mode, la majeure partie pour- " rait trouver des remplaçants. Il irait de l'honneur et de " l'intérêt le tous de s'associer des collègues capables; ils " seraient liés à s'aider mutuellement et à faire marcher " l'institution convenablement. Tout cela avec la promesse " du bureau d'octroyer une charte et une corporation nou- " velles, si les administrateurs réussissaient dans leur entre- " prise; libre à eux de se retirer après l'essai d'un an, si " cela n'allait pas bien. C'est le seul mode, le seul plan, je " pense, qui mettrait les membres à l'aise, leur donnerait " lieu d'éprouver leurs forces et leur savoir-faire. Le bureau " et la société n'auraient rien à perdre, et peut-être beau- " coup à gagner."

L'archevêque répondit sans tarder à la lettre de M. Fer-  
land et de ses deux collègues. " J'ai communiqué, disait-il, " à Mgr de Sidyme et à M. le grand vicaire Cooke la lettre " en date du 8 du courant que vous avez adressée à la cor-  
poration du Séminaire de Nicolet, conjointement avec " MM. Olivier et Thomas Caron. Les délibérations de la " corporation, au sujet d'une nouvelle organisation inté-

“rieure, ne sont pas encore terminées. Je me contente donc pour aujourd’hui de vous charger comme à l’ordinaire de continuer avec vos confrères l’exercice de vos fonctions accoutumées dans l’établissement, saisissant cette occasion d’exprimer de nouveau combien le zèle et les soins que vous y avez apportés par le passé m’ont donné de consolation. C’est pourquoi je me suis cru autorisé à compter sur leur continuation.”

Cette réponse était loin de donner satisfaction à la légitime et pressante demande qu’ils avaient faite et semblait remettre à une époque indéterminée la solution d’une question tout à fait vitale, à leur sens, pour l’institution dont ils étaient chargés. Ils crurent alors que le temps était venu pour eux de donner leur résignation pure et simple comme prêtres du Séminaire de Nicolet. Ils allèrent tous trois chez M. Déziel, curé de la Pointe-Lévis, et de là adressèrent à l’archevêque la lettre suivante, le 17 août: “Monseigneur, nous avons eu dernièrement l’honneur d’exposer aux membres de la corporation de Nicolet que nous ne pouvions faire le bien dans leur Séminaire si l’on ne nous accordait des conditions libérales. Votre Grandeur, comme président de ce corps, nous ayant répondu qu’il valait mieux laisser les choses dans l’état où elles sont, nous croyons devoir vous informer qu’il nous est impossible de continuer nos services dans cette institution avec les arrangements actuels. En conséquence, nous osons vous demander de vouloir bien nous assigner ailleurs une situation où nous pourrions nous rendre utiles, espérant que la corporation trouvera des administrateurs plus propres à promouvoir les intérêts de l’éducation.”

M. Ferland se rendit auprès de l’archevêque, peu de temps après, et sur les représentations de ce prélat et de deux autres membres de la corporation, Mgr Turgeon et

1848

M. Cooke, qui lui communiquèrent les résolutions adoptées à Nicolet le 27 juillet, il consentit à en passer par le désir de ces trois membres, formant la majorité du bureau, et de demeurer au Séminaire dans la même condition que par le passé, au moins pour l'année scolaire qui allait commencer; mais avec la promesse que les résolutions prises pour l'établissement de la corporation interne seraient mises à exécution dans un avenir prochain. (1)

L'archevêque se hâta de communiquer aux deux Messieurs Caron la décision de M. Ferland, ajoutant que M. Harper était tout disposé lui aussi à accepter encore un an l'ancien régime; puis, il les priait de bien prendre connaissance des résolutions du 27 juillet, qu'il leur envoyait, et de venir au plus tôt le rencontrer pour prendre une décision définitive. Ils répondirent en maintenant, pour continuer leur séjour au Séminaire, les mêmes conditions qu'ils avaient posées précédemment de concert avec M. Ferland. "Votre Grandeur désire, écrivirent-ils à l'archevêque, notre dernier mot relativement à la direction du Séminaire de Nicolet. Nous nous faisons un devoir de lui répondre que nous sommes prêts à continuer nos faibles services à cet établissement, pourvu que la corporation légale chargée de l'administration consente à abandonner aux prê-

---

(1) M. Harper, dès le 11 du même mois, s'était empressé d'envoyer son assentiment au nouvel ordre de choses proposé, en écrivant à l'archevêque: "M. Ferland pourra donner à Votre Grandeur toutes les nouvelles locales et lui faire connaître les bruits qui courent sur l'organisation de la maison, qu'on dit être encore loin d'une décision définitive. Quant à moi, je déclare solennellement que j'accepterai volontiers tous les articles de la délibération du 27 juillet, si on les met à exécution; sinon, je ne suis pas moins préparé (faute de mieux) à en passer par la décision des trois membres réunis à Québec dernièrement, c'est-à-dire, que les choses pour cette année demeurent dans le même état que ci-devant."

“tres de la maison la direction de toutes les affaires qui la  
 “concernent, avec la même autorité qu'elle possède elle-  
 “même, sauf à lui rendre compte, à des époques détermi-  
 “nées, de leur administration. Nous ne croyons demander  
 “ici que les pouvoirs nécessaires pour nous mettre en me-  
 “sure de travailler à la prospérité de la maison.”

Enfin, la corporation, par la majorité de ses membres, résolut de se rendre aux instances qu'on lui faisait de toute part, et de mettre en pratique les résolutions qu'elle avait adoptées le 27 juillet, les modifiant pour laisser aux prêtres du Séminaire le choix ou l'élection du supérieur comme des autres officiers de la corporation interne qu'elle établissait. Ce fut un grand soulagement et un grand bonheur, pour tous ceux qui s'intéressaient au bien du Collège de Nicolet, d'apprendre que la crise aiguë qu'il subissait depuis trop longtemps allait prendre fin heureusement. (1)

M. Dion, en recevant ces bonnes nouvelles, écrivit à l'archevêque, pour se déclarer prêt à s'adjoindre aux Messieurs du Séminaire. “J'ai l'indicible plaisir, lui disait-il, d'appren-  
 “dre que les affaires de Nicolet sont en bonne voie et sur  
 “le point de se terminer. Je crois tenir de source certaine  
 “que la corporation du Séminaire de Nicolet, dans son ré-

---

(1) Dès le 22 août, M. Cooke, répondant à une lettre de l'archevêque, lui disait: “J'ai l'honneur de recevoir votre lettre du 19 et je félicite  
 “Votre Grandeur du résultat de son entrevue avec M. Ferland. Il en  
 “sera probablement de même à l'égard des MM. Caron. Ainsi, après  
 “bien des tracasseries fort inutiles, notre maison va se trouver sur un  
 “assez bon pied. Mais il y a plus: j'ai vu M. Dion longuement et à  
 “deux reprises. A la fin, nous sommes convenus que j'écrirais à Votre  
 “Grandeur ce qui suit: *M. Dion n'a pas de répugnance à aller à Ni-*  
 “*colet, si Monseigneur le désire; il y ira probablement.* Il ne tiendra  
 “donc qu'à Votre Grandeur de l'adjoindre aux Messieurs qui doivent  
 “former la Corporation interne du Séminaire. C'est un point important  
 “de gagné et j'espère que ceci fait, la maison va prendre un nouvel  
 “élan.”

1848

“cènt et dernier bureau tenu à Québec ces jours derniers, a adopté pour base de l'organisation de la nouvelle administration interne de la maison, le plan et les conditions qui m'avaient été exposés brièvement de la part de Votre Grandeur le printemps dernier. Si tel est le cas, Monseigneur, et que Votre Grandeur persiste à me transférer de Bécancour au Séminaire, je suis tenu, et par obéissance et par parole donnée par écrit à Votre Grandeur, d'aller prêter mes faibles et misérables secours aux dignes prêtres qui se dévouent à l'instruction et à l'éducation religieuse de la jeunesse dans cette belle et chère maison.”

La corporation, en effet, avait signé, le 23 août, la déclaration suivante, qui mettait fin au conflit et ramenait le calme dans les esprits de tous les intéressés à la bonne régie du Séminaire: “Nous soussignés, membres de la corporation du Séminaire de Nicolet, pour faciliter la formation d'une corporation interne chargée d'administrer les affaires du dit Séminaire, déclarons que dès que la dite corporation interne aura été formée, nous lui abandonnerons la conduite et le gouvernement du dit Séminaire avec la surintendance et administration de tous les biens meubles et immeubles, en autant que les lettres patentes qui constituent la corporation légale le pourront permettre. (Signé) † Jos., Archevêque de Québec, † P.-F. Turgeon, Evêque de Sidyme, T. Cooke, V. G., L.-T. Fortier, curé de Nicolet, J. Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup.”

L'archevêque autorisa Mgr le coadjuteur à établir cette corporation interne, de concert avec les autres membres de la corporation légale, par le document suivant: “Monseigneur, puisque Votre Grandeur, dans son voyage aux Trois-Rivières, sera à portée de rencontrer les Messieurs de la corporation du Séminaire de Nicolet et de tenir bureau, je désire bien qu'elle veuille s'employer à agir avec ces

“Messieurs aux fins de former une corporation interne dans le dit Séminaire de Nicolet, basée à peu près sur le projet que Votre Grandeur et moi, ainsi que M. Fortier, avons approuvé et signé le 23 du présent. Je me ferai un devoir de souscrire à ce qui aura été arrêté par la corporation légale à ce sujet et de donner mon approbation officielle aux constitutions et règles qui en seront le résultat.”

Autant la concession désirée et sollicitée depuis si longtemps avait été lente à venir, autant elle fut largement accordée et de bon cœur. Les prêtres du Séminaire, M. Ferland, M. Harper, les deux MM. Caron, qui avaient si vaillamment gagné leur point, M. Dion, récemment adjoint, et M. Désaulniers, considéré comme membre de la nouvelle corporation, à cause de ses longs et importants services, bien qu'il ne fût pas prêtre, se réunirent et firent l'élection du supérieur et des autres officiers de la maison, avant de rencontrer les membres de la corporation légale aux Trois-Rivières. Le bureau s'y tint le 7 septembre; il déclara, par une résolution signée des quatre membres présents, que la corporation interne était formée et qu'il lui remettait tous les pouvoirs nécessaires pour l'administration du Séminaire de Nicolet. “La corporation interne, y est-il dit, étant formée et composée de M. Jean-Baptiste-Antoine Ferland, supérieur et préfet des études, M. Charles Dion, directeur des écoliers, M. Charles Harper, procureur, M. Charles-Olivier Caron, professeur de rhétorique, M. Thomas Caron, directeur des ecclésiastiques et M. François L.-Désaulniers, professeur de philosophie, la dite corporation est autorisée à prendre dès aujourd'hui la conduite et le gouvernement du dit Séminaire suivant la forme et la teneur de la déclaration du mois d'août de la présente année. La dite corporation interne soumettra aussitôt que possible ses règles et constitutions à l'appro-

1848

“ bation tant de la corporation légale que de Mgr l'archevêque en particulier.”

Ce digne prélat, toujours si intéressé au bien du Séminaire de Nicolet, reçut avec un vif contentement la nouvelle de cette dernière opération. “ J'ai été informé, écrit-il à M. Harper le 12 septembre, par Mgr de Sidymé, rendu à Drummondville, qu'enfin la corporation interne du Séminaire de Nicolet était formée, au contentement de tous les intéressés. Après tant d'efforts de ma part, vous pouvez juger si j'ai été heureux d'apprendre cette nouvelle.”

M. Ferland, de concert avec ses collègues, rédigea le projet des *Constitutions et Règles* de la nouvelle corporation; il fut adopté, après examen, et reçut l'approbation de l'archevêque le 10 octobre. (1)

“ Nous avons lu avec satisfaction, disait le prélat, le projet des *Constitutions et Règles* dressées pour la direction de la corporation interne du Séminaire de Nicolet et nous les approuvons dans toute leur forme et teneur, laissant au supérieur et aux autres membres de la dite corporation, ainsi qu'à leurs successeurs en office, la liberté de soumettre à notre approbation ou à celle de nos successeurs tout changement ou modification des dites *Constitutions et Règles* que les circonstances pourraient rendre nécessaires... Nous avons la ferme confiance que Dieu daignera bénir les mesures qui viennent d'être prises pour avancer son œuvre dans l'institution qui fait aujourd'hui l'objet de notre sollicitude toute particulière.”

L'année 1848-49 se termina un peu brusquement, avant

---

(1) Ce règlement organique est encore le même qui est en vigueur dans la maison, après avoir subi de légères modifications par suite du changement opéré dans le personnel de la corporation légale en vertu d'un acte du Parlement, en 1858.

le temps fixé pour la clôture; il n'y eut ni examen public ni distribution solennelle de prix, par suite du choléra qui avait éclaté à Québec et ailleurs, au mois de juillet. Jusqu'à la fin de juin, on s'était attendu à la visite de l'archevêque pour présider les examens. M. Ferland lui écrivait: "Les préparatifs pour l'examen continuent de se faire et avec d'autant plus de courage, qu'élèves et maîtres ont l'espérance d'y voir présider Votre Grandeur." Le 9 juillet, les choses changeaient. "Notre intention, écrivait-il alors au même prélat, était de faire annoncer les examens pour le 25 et le 26; mais les nouvelles que nous recevons de Québec nous engagent à différer de quelques jours cette annonce. Si le choléra prend une tournure épidémique, il serait peut-être imprudent de faire des examens publics." Cinq jours plus tard, il écrivait pour dire: "D'après l'avis des médecins, quoiqu'il n'y ait eu aucun cas de choléra dans Nicolet, nous nous sommes décidés à laisser partir les peureux et les paresseux la semaine prochaine." Enfin, le 19, il annonçait que tous les élèves avaient été congédiés. "Nous avons cru devoir permettre aux écoliers, sur le conseil du médecin, de se retirer avant le 26 juillet; presque tous ont profité de la permission. Les malheurs du Séminaire de Québec nous autorisaient à prendre cette précaution."

Le changement dans la direction des affaires du Séminaire, tout désiré qu'il avait été pour le bien de la maison, n'amena pas du coup la prospérité sur laquelle on comptait. Pour une raison ou pour une autre, le nombre des élèves diminua encore notablement les deux années 1848-49 et 1849-50, au point qu'il était bien au-dessous de 100 à la fin de cette dernière. (1) Cette diminution graduelle des éco-

---

(1). Le nombre des pensionnaires en 1848-49 ne fut que de 90 et seulement de 75 en 1849-50.



1.50 liers, en tarissant les ressources, jetait l'institution dans des déficits qui allaient en augmentant d'une année à l'autre. Il ne pouvait plus être question d'améliorations nouvelles, même de dépenses tant soit peu considérables pour les choses les plus utiles, sinon absolument nécessaires, encore moins de travaux pour terminer l'intérieur de la maison, surtout de la chapelle, malgré le vif désir qu'en avait Mgr Signay. Cet état de choses déplorable se prolongeait bien au delà de ce qu'on avait cru être le terme des difficultés que la maison avait déjà traversées, et ne pouvait manquer de mettre le découragement au cœur de ses directeurs.

M. Ferland écrivait à l'archevêque, le 15 janvier 1850, pour l'informer du mauvais état des finances du Séminaire, et de son intention de se retirer de la maison. " Nous au-  
 " rions depuis longtemps désiré, lui disait-il, pouvoir met-  
 " tre sous les yeux de la corporation légale un état de la si-  
 " tuation des affaires du Séminaire. En attendant que cela  
 " puisse se faire, nous désirons soumettre à Votre Grandeur,  
 " comme président, notre situation financière qui n'est cer-  
 " tes pas prospère. La corporation légale, à la fin de l'an-  
 " née 1848, nous laissait une dette passive de 180 louis.  
 " L'année qui s'est terminée au mois de juillet 1849 avait  
 " porté cette dette à près de 500 louis, parce que les paie-  
 " ments de la part des parents des élèves ne s'étaient pas  
 " faits régulièrement. Au mois d'août dernier il était dû à  
 " la maison par les élèves, et pour les deux dernières an-  
 " nées seulement, une somme excédant 600 louis. L'argent  
 " est devenu si rare dans notre district que les paiements se  
 " font difficilement. L'année courante ne paraît pas devoir  
 " être plus favorable; le nombre des élèves est moindre  
 " qu'il n'a jamais été depuis que je suis ici. Dans ces cir-  
 " constances difficiles, le bureau prendra, j'en suis sûr, le  
 " parti le plus avantageux. Si j'osais émettre mon opinion,

“ je proposerais de réduire le personnel de l'établissement, 1850  
 “ afin de le mettre en rapport avec les revenus. Aussi, je  
 “ crois devoir informer le bureau que mon intention est de  
 “ me retirer, dès que je le pourrai, afin de commencer et  
 “ de faciliter cette opération de retranchement, quelque ré-  
 “ pugnance que j'aie à me rejeter dans l'exercice du minis-  
 “ tère.”

M. Harper, lui, ne trouvait pas qu'il y eût lieu de s'ef-  
 frayer de l'état des finances autant que M. Ferland le pen-  
 sait. En écrivant à l'archevêque, le 26 janvier, il lui disait:  
 “ D'abord je crois pouvoir rassurer entièrement Votre  
 “ Grandeur sur les craintes qu'elle paraît entretenir rela-  
 “ tivement à l'état supposé peu prospère des finances de l'é-  
 “ tablissement. Cet état, il est vrai, dans certaines années  
 “ était plus satisfaisant; mais aussi dans d'autres il a été,  
 “ bien pire, comme en 1840. Et si on a pu sortir des en-  
 “ barras où on s'est trouvé alors, je ne vois pas pourquoi on  
 “ ne pourrait en faire autant aujourd'hui qu'ils sont bien  
 “ moindres. En 1840, on était en dessous de plus de 300  
 “ louis, et en 1849 on a plus de 500 en avance, par dettes  
 “ actives; si à cela on ajoute l'octroi du gouvernement, le  
 “ produit des fermes, etc., on se convaincra facilement que  
 “ l'état des finances n'est pas encore rendu à sa plus simple  
 “ expression et que, par conséquent, il n'y a aucun sujet de  
 “ découragement de ce côté-là. Mais d'un autre côté la di-  
 “ minution graduelle dans le nombre des pensionnaires est  
 “ un sujet de plus vives inquiétudes; car il est évident que  
 “ sans une augmentation considérable dans ce nombre, il est  
 “ absolument impossible que la maison puisse se soutenir,  
 “ au moins sur le pied où elle est actuellement. Mais d'où  
 “ vient cette diminution? Comment y remédier? Voilà  
 “ deux graves questions qu'il importe grandement à la cor-  
 “ poration de résoudre, et Votre Grandeur voudra bien me

1850

“ permettre d'ajouter qu'il y a véritablement urgence à cet égard. C'est pourquoi, dans mon humble opinion, une convocation du bureau de la corporation devrait avoir lieu à la première occasion favorable.”

M. Cooke, de son côté, transmettait à l'archevêque des nouvelles assez inquiétantes sur l'état du Séminaire, en avouant qu'il n'en pouvait découvrir la cause. “ Conformément à vos desirs, lui écrivait-il en date du 23 mars, j'ai parlé, j'ai écrit aux membres de la corporation, sans jamais pouvoir réussir à les réunir en bureau ni ici, ni à Nicolet. On s'aperçoit que la corporation n'a plus d'âme. Elle ne fait rien et ne fera rien tant que Votre Grandeur ou Monseigneur l'Administrateur ne viendra pas nous réunir et présider l'assemblée. En attendant, les choses vont leur train. Le Séminaire s'endette, et nous ne voyons aucune apparence des moyens de remplir le déficit. Les jeunes gens ainsi que leurs parents n'aiment plus Nicolet, et l'opinion publique, malgré nos efforts, est contre la maison telle qu'elle est tenue: nous ne savons comment rétablir sa réputation et lui rendre son ancienne vogue. Peut-être que le temps fera disparaître peu à peu cette espèce d'antipathie, assurément sans fondement; car Messieurs les directeurs paraissent s'acquitter de leurs devoirs, la maison est propre, les alentours agréables, personne ne se plaint de la nourriture. Si les enfants et les parents préférèrent d'autres collèges à celui de Nicolet, c'est pour nous un mystère. L'été approche et va nous fournir le moyen de nous réunir plus facilement, et ensemble avec Sa Grandeur le président ou le vice-président, nous viendrons peut-être à bout d'éclaircir le mystère et d'aviser au moyen de remédier aux maux dont nous nous plaignons.”

Des rumeurs affligeantes, sinistres, circulaient sur le sort du Séminaire de Nicolet. On parlait, dans certain quartier

intéressé, ni plus ni moins que de vendre l'édifice au gouver- 1850  
nement pour en faire un pénitencier et puis, avec les deniers  
obtenus par ce marché, de rétablir l'institution aux Trois-  
Rivières. C'était une nouvelle tentative en vue de changer  
l'établissement de place, au profit des Trifluviens. Ce projet  
néfaste n'était pas goûté d'un grand nombre, à part ceux  
qui espéraient en profiter. Il fut vivement combattu par  
l'archevêque, qui prit la peine de rappeler à tous les mem-  
bres de la corporation légale les raisons péremptoires con-  
tre la réalisation d'un tel plan.

L'éveil avait été donné au prélat par M. Harper, dans  
une lettre du 11 février. " Je ne crois pas devoir retarder,  
" écrivait-il, d'informer Votre Grandeur qu'une nouvelle  
" crise menace le Séminaire, déjà si cruellement éprouvé.  
" Il ne s'agirait de rien moins que d'en disposer en faveur  
" du gouvernement, qui le convertirait en pénitencier (!),  
" moyennant la somme de 25,000 livres, avec laquelle on  
" pourrait non seulement bâtir mais encore fonder un beau  
" collège aux Trois-Rivières!!! Quelques Messieurs du  
" clergé au nord du fleuve ne seraient pas opposés à ce pro-  
" jet. Ne serait-ce pas l'origine et la cause de l'espèce d'in-  
" différence que Votre Grandeur a remarquée dans certains  
" endroits pour la prospérité du Séminaire de Nicolet?  
" Quoi qu'il en soit, l'établissement souffre de cet état de  
" choses, et ceux qui désirent ainsi le voir transporté aux  
" Trois-Rivières ne seront évidemment pas les plus zélés  
" soit à chercher, soit à fournir les moyens de le faire triom-  
" pher de ses difficultés actuelles qui, après tout, ne sont  
" que partielles, temporaires et nullement insurmontables.  
" Au reste, le bureau des membres résidant dans le district  
" qui doit se tenir bientôt, m'a-t-on dit, pour peu qu'il veuil-  
" le s'en donner la peine, ne manquera pas de découvrir les  
" véritables causes de la diminution graduelle dans le nom-

1850

“bre des pensionnaires, et ces causes une fois bien constatées, on pourra procéder sûrement à l'application du remède.”

Ce fut à la suite de cette information, que l'archevêque écrivit aux membres de la corporation légale afin de les mettre en garde contre tout projet d'aliéner l'édifice du Séminaire en vue d'un changement de lieu, ou encore de le céder aux Jésuites (1). M. Cooke, un peu visé dans la lettre de M. Harper que nous venons de citer, répon-

(1) Voici quelques-unes des raisons que Monseigneur Signay alléguait aux membres de la Corporation, pour les engager à s'opposer à tout projet de translation:

“Vous avez entendu parler de certains bruits au sujet du projet de transférer le Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières. En 1825, un semblable projet, soutenu par M. Cadieux, ne put rencontrer les vues de la Corporation... La considération du peu d'avantages et des inconvénients que la Corporation éprouverait dans cette localité des Trois-Rivières détourna ce projet par des raisons qui aujourd'hui sont plus fortes qu'alors... Qui peut douter de l'intention bien exprimée du fondateur et des bienfaiteurs de conserver d'une manière permanente l'ins-titution à Nicolet, surtout dans le temps où le clergé de Québec et de Montréal souscrivait des sommes considérables pour aider à construire à Nicolet un séminaire neuf à la place du vieux? A quel retour de reproches la Corporation actuelle du Séminaire n'aurait-elle pas lieu de s'attendre, si, étant la représentante du fondateur et des autres bienfaiteurs, elle prenait sur elle de transférer l'établissement du Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières ou ailleurs? En outre, cet établissement à Nicolet est fondé sur des Lettres patentes royales du 10 décembre 1821, et y est désigné, suivant le désir de Mgr Plessis, sous le nom de *Séminaire Catholique Romain de Nicolet*... Dans les circonstances présentes, le manque d'action de la Corporation ne pourrait-il pas faire retomber sur elle les bruits qui circulent, à savoir, que l'établissement ne peut plus durer à Nicolet et qu'il doit être transporté aux Trois-Rivières? Ne serait-ce pas le temps d'écrire à ce sujet, sur les papiers publics, que la Corporation du Séminaire de Nicolet est très éloignée d'entretenir une telle idée, qui tend à faire manquer la confiance, en détruisant ce qui a coûté si cher aux Evêques et au clergé du diocèse, et surtout à rendre inutiles les lettres patentes recherchées à si grands frais par Mgr Plessis auprès de la Cour de Saint-James?... MM. les membres

dit à l'archevêque de manière à enlever tout doute sur ses intentions à propos du projet mentionné. " J'ai eu l'honneur, disait-il, de recevoir les lettres de Votre Grandeur avec les documents relatifs au Séminaire de Nicolet. C'est avec peine que je crois voir que vous pensez qu'il y a dans ce district un parti qui travaille à établir aux Trois-Rivières un Séminaire avec le produit de la vente de celui de Nicolet. Ce parti n'existe pas. Aucune mesure n'a été prise pour obtenir un résultat dans ce sens. La corporation n'a point passé de résolution à ce sujet. Il est bien vrai qu'on a pu parler et qu'on parle en effet beaucoup sur l'avenir de notre collège. Dans la position critique où l'on voit cette respectable maison, chacun vient au secours, mais en paroles seulement; chacun met au jour ses idées, ses plans. L'un veut un changement total

1850

---

" de la Corporation, en se gênant tant soit peu, ne pourraient-ils pas se trouver réunis à Québec, à l'époque de l'anniversaire de la consécration de l'Archevêque? . . . "

Dans ses remarques à M. Cooke, l'archevêque ajoutait une autre raison indiquant bien clairement que le digne prélat n'était pas sans prévoir, pour un avenir peu éloigné, la nécessité d'évêger le district en diocèse et de placer le siège épiscopal plutôt à Nicolet qu'aux Trois-Rivières, à cause du séminaire et de la population qui croissait plus rapidement au sud qu'au nord, par les établissements nouveaux des *Townships* de l'Est. " La ville des Trois-Rivières, lui disait-il, aurait sans doute l'avantage de faire instruire sa jeunesse sans frais; mais le peu d'étendue que doit avoir le nord du district, ne saurait entrer en comparaison avec l'étendue immense de la partie sud du même district, où il se forme de nouvelles paroisses, où l'établissement des *Townships* est en progrès et où la colonisation attire une population nombreuse de catholiques. . . Mais quelles ressources encore pour un évêque qui serait établi dans ce district (ce que l'on ne doit pas regarder comme impossible); ne trouverait-il pas avantageux d'être près du Séminaire chargé de former des ecclésiastiques pour les établissements nombreux qui se forment dans la partie sud de ce nouveau diocèse? Et combien la population catholique serait à l'aise de pouvoir trouver l'évêque dans toutes les saisons, sans passer le fleuve! "

1850

“ du personnel, l'autre prétend que des Canadiens ne feront jamais bien et veut y admettre des Jésuites; celui-ci s'en prend à la localité et affirme que jamais la maison ne sera fréquentée par un nombre suffisant d'élèves; celui-là prophétise qu'avant deux ans le collège sera fermé, parce que l'administration a perdu la confiance du public. La corporation entend ces observations, elle les pèse et cherche un moyen de se tirer d'embarras. Elle n'a encore pris aucun parti; mais elle attend avec empressement l'occasion de se former en bureau pour traiter cette importante affaire. Elle voit que pour le moment l'admission des Jésuites est impossible, ainsi que la translation du collège et même le changement total du personnel, qui ne peut être remplacé par un plus capable, ni plus respectable. Mais elle pense qu'en simplifiant le mode de gestion, et qu'en ne gardant que le nombre nécessaire de personnes, on pourra passer sans un plus grand malheur la crise présente, et que la maison reprendra ce qu'elle a perdu dans l'opinion publique et reviendra ce qu'elle était autrefois. C'est notre plan et nous le suivrons, à moins qu'on ne nous en suggère un meilleur. Je pense que c'est tout ce que nous pouvons faire pour le présent. Les bruits qui ont affligé Votre Grandeur ne se répètent plus. Tout est tranquille en ce moment.”

Dans une lettre à l'archevêque, du 8 avril, M. Harper lui donnait des nouvelles un peu meilleures et suggérait de réunir la corporation à Québec à l'époque du 20 mai, anniversaire de la consécration du prélat... “ Depuis quelques jours cependant, disait-il, l'affaire prend meilleure couleur et je crois pouvoir dire à l'heure qu'il est que bien peu adhèrent fortement au projet de translation. M. Fortier, comme de raison, le repousse comme étant absolument injustifiable. J'ignore si Monsieur le grand vicaire Cooke

“ a fait réponse à celle dont Votre Grandeur a eu l’obli- 1850  
“ geance de nous envoyer une copie. Mais dans le cas où il  
“ l’aurait fait d’une manière hostile aux intérêts du Sémi-  
“ naire de Nicolet, Votre Grandeur voudra bien me per-  
“ mettre ici l’expression d’un vœu ; c’est sans doute préten-  
“ tion de ma part, mais excusable peut-être à raison de la  
“ bonne intention. Qu’un bureau de la corporation soit  
“ convoqué à Québec. Il est de toute importance que Votre  
“ Grandeur soit présente à la discussion d’une question si  
“ palpitante d’intérêt. Or, quelle plus belle occasion pour  
“ cela que celle du sacre ? M. Fortier a coutume de s’y ren-  
“ dre tous les ans et il n’y manquera pas cette année. Mon-  
“ sieur le Grand Vicaire serait par là même intéressé à s’y  
“ trouver. Il ne manquerait donc que M. Lobourdaï pour  
“ former le bureau au grand complet, ce qui serait bien dé-  
“ sirable en cette circonstance. Mais dans le cas où ce der-  
“ nier monsieur serait absent, sur la demande de Votre  
“ Grandeur, il se ferait sans doute un plaisir et un devoir  
“ de donner son vote par écrit, lequel sera probablement en  
“ faveur de la permanence de l’établissement là où la di-  
“ vine providence l’a placé, et il n’en faudrait pas davanta-  
“ ge pour décider la question irrévocablement. Dieu veuille  
“ qu’il en soit ainsi ! ” “ Rien ne m’a fait plus de plaisir,  
“ écrivait-il encore un peu plus tard, après avoir reçu une  
“ réponse favorable, que d’apprendre que le vénérable  
“ *grand prêtre* (1) repoussait de toute son énergie les rap-  
“ ports faits sur son compte au sujet de son opinion bien et  
“ formellement prononcée, disait-on, en faveur de la trans-  
“ lation du Séminaire aux Trois-Rivières. Au reste, quelques  
“ semaines encore, et le bureau de la corporation mettra fin  
“ à tous ces bruits de translation, de décadence et de ruine,

---

(1) C’est ainsi qu’on désignait fréquemment M. Dumoulin.



1850

“ qui malheureusement n'ont que trop circulé, au grand détriment de l'établissement.”

La suggestion de M. Harper avait été adoptée: l'archevêque convoqua une assemblée des membres de la corporation légale à Québec pour l'époque de l'anniversaire de sa consécration. Ils y prirent la résolution de faire une déclaration publique qu'il n'était nullement question de fermer l'institution de Nicolet et, par conséquent, de la changer de place. (1) Cette déclaration fut publiée dans les gazettes du temps.

Comme nous l'avons vu, M. Ferland était un de ceux que l'état des affaires du Séminaire avait le plus découragés. Dès le mois de janvier, il avait demandé à Mgr de Sidyme, chargé de l'administration du diocèse depuis le mois de novembre, qu'il lui fût permis de quitter le Séminaire, et il en avait prévenu l'archevêque. “ Je pense, avait-il écrit à l'administrateur, que dans l'état de gêne où se trouve l'établissement, il sera nécessaire de diminuer le personnel pour amoindrir les dépenses. Quant à moi, je crois que

---

(1) “ A une assemblée des membres de la Corporation pour la surintendance du Séminaire de Nicolet, tenue à Québec dans un des appartements de l'archevêché le vingt-un mai mil huit cent cinquante, à laquelle étaient présents Monseigneur Joseph Signay, archevêque de Québec, Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sidyme, coadjuteur du dit archevêque, le Révérend Thomas Cooke, grand vicaire du district des Trois-Rivières et le Révérend Messire Jacques Lebourdais, le plus ancien curé du district des Trois-Rivières, formant la majorité de tous les membres de la dite Corporation, il a été résolu que l'annonce suivante soit publiée dans les papiers-nouvelles de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Berthier:

“ La Corporation du Séminaire de Nicolet fait savoir que, nonobstant les bruits répandus depuis quelque temps dans le public, il n'est nullement question de fermer son établissement à l'éducation. Elle se flatte que, vu les grands services que ce séminaire a déjà rendus, tant au pays en général qu'au district des Trois-Rivières en particulier, on continuera à l'encourager.”

“ mon temps est fait ; voilà bientôt neuf ans que je suis ici ; 1850  
“ d’autres me remplaceront avec avantage pour la maison.  
“ J’étais entré ici chargé de l’enseignement ; depuis on m’a  
“ chargé d’une direction qui m’use et à laquelle je ne suis  
“ point propre. Cette raison, aussi bien que quelques au-  
“ tres, m’engagent à m’adresser à Votre Grandeur pour la  
“ prier de vouloir bien, l’automne prochain, me cacher dans  
“ quelque petite cure où je puisse secouer un peu la pou-  
“ sière du Séminaire. Je l’avoue bien sincèrement, Mon-  
“ seigneur, je préfère l’enseignement à l’exercice du minis-  
“ tère ; mais j’aime mieux le ministère qu’une situation  
“ comme la nôtre où il faut sans cesse faire des efforts pour  
“ soutenir une institution qui n’est pas affermie.”

Il revint à la charge à la fin de mai, en écrivant à l’ar-  
chevêque pour lui dire que son intention de quitter le Sémi-  
naire était toujours la même. “ Par les comptes que M. Har-  
“ per doit présenter à la corporation, Votre Grandeur ver-  
“ ra que les affaires de la maison sont un peu embarras-  
“ sées. Et malheureusement les circonstances sont telles  
“ qu’elles ne peuvent guère s’améliorer sans changements.  
“ Si l’on veut continuer, l’on sera obligé de resserrer le ca-  
“ dre du personnel jusqu’à ce que l’institution ait acquis  
“ des ressources plus grandes que celles qu’elle possède ac-  
“ tuellement. Aussi dans la vue de cette diminution du per-  
“ sonnel, je me suis mis à la disposition de Monseigneur  
“ l’administrateur pour quelque emploi dans le ministère.  
“ Voilà neuf ans que je travaille ici, mes efforts n’ont pas  
“ été heureux. Un changement ne pourra qu’être utile à la  
“ maison. En me retirant, si Monseigneur veut me donner  
“ de l’emploi ailleurs, je n’en continuerai pas moins à faire  
“ ce qui dépendra de moi pour promouvoir les intérêts du  
“ Séminaire de Nicolet.”

Sa résignation fut acceptée ; mais au lieu d’une cure on

1850

lui offrit d'entrer à l'archevêché de Québec, où son ami et confrère de collège, M. Cazeau, le désirait beaucoup. Celui-ci, chargé de lui en faire l'ouverture, reçut la réponse suivante: "Mon cher Cazeau, je n'ai jamais eu la prétention de faire des marchés avec Nosseigneurs les Evêques. Jusqu'à ce jour, ils m'ont casé et décasé comme ils l'ont entendu, sans même me dire *avec votre permission*. Je puis avoir mes goûts et mes répugnances; il m'est même permis de les exposer, mon droit ne va pas plus loin. A eux le reste, tant pis pour eux s'ils me placent mal."

Ce n'était pas tout; M. Dion désirait aussi s'éloigner du Séminaire. Après avoir été deux ans directeur des écoliers, charge qui ne lui allait guère, à la vérité, et où il n'eut que de bien médiocres succès, il crut bon de demander son rappel. Il écrivit en conséquence à l'administrateur pour l'obtenir; il le fit avec une humilité vraiment touchante. "Il est à présumer, lui disait-il, que la corporation du Séminaire de Nicolet sera contrainte, par le mauvais état de ses finances, par le défaut de ressources et d'encouragement, à faire des changements et des réductions dans le personnel de cette maison. Eh bien! Monseigneur, je crois sincèrement qu'en bon droit et pour le bien spirituel des élèves, je dois être congédié le premier et de préférence à tout autre. Je suis plus nuisible qu'utile ici. Si Votre Grandeur n'en était pas déjà informée, il lui serait très facile de s'en convaincre. Une expérience de deux années suffit, ce me semble, pour mettre en évidence mon incapacité à diriger une communauté. Il est évident que je n'ai ni les sympathies ni la confiance des élèves. A part les qualités du cœur et de l'esprit requises pour gagner leur confiance, il faut de plus un bon fonds de talents et de connaissances afin de pouvoir en imposer. Je dois déclarer avec franchise à Votre Grandeur que ma présence

“ici compromet l'autorité du directeur, diminue le respect  
 “et la confiance dont cette charge doit être environnée, si  
 “l'on veut que le bien se fasse. Mes misères spirituelles et  
 “morales ajoutent encore à mon ineptie naturelle. (1) Je  
 “puis dire aussi que ma santé a souffert du changement  
 “d'habitudes et de régime, et de plus qu'elle s'altère par le  
 “malaise de ma position actuelle et par mes infirmités spi-  
 “rituelles.”

En écrivant à l'archevêque, quelques jours plus tard, il lui disait: “Dans ma lettre du 30 mai à Monseigneur l'Ad-  
 “ministrateur, je ne me suis pas plaint de la position faite,  
 “ni de la constitution donnée par la corporation à notre ad-  
 “ministration interne. Je ne pense pas que ce soit ici le  
 “lieu et le temps de mentionner les entraves mises à l'exé-  
 “cution franche et textuelle de cette constitution. J'ai sim-  
 “plement et sincèrement exposé à Sa Grandeur que l'expé-  
 “rience de deux ans prouve, à mon avis, que je ne suis ni  
 “capable, ni apte à la direction du pensionnat... Il m'a été  
 “répondu que mes avancés ne sont que des illusions et des  
 “calomnies sur mon propre compte. Il me semble que la  
 “preuve ne s'en peut faire que par le témoignage des Mes-  
 “sieurs de la maison: ce sont les seules personnes qui  
 “soient à portée de voir et de connaître la vérité, de donner  
 “des renseignements et des preuves notoires... J'ai eu toute  
 “la chance de faire valoir mon talent ou de montrer mon  
 “incapacité, dans le cours de ces deux années, champ libre,  
 “aide cordiale de la part des Messieurs de la maison. Je  
 “n'ai qu'à me féliciter de leurs bontés, prévenances, égards,  
 “support, pour moi. Ils sont trop délicats et trop charita-

---

(1) M. Dion était tourmenté par des scrupules continuels et violents, qui lui rendaient la vie fort pénible. Sa réclusion au séminaire n'avait fait que les augmenter.

1850

“bles pour dire ce qu'ils devraient déclarer d'eux-mêmes de  
 “ma gestion; ils ne diront mot si on ne les interroge. Je  
 “demande à Votre Grandeur la permission de lui exprimer  
 “l'intime persuasion dans laquelle je suis, avec beaucoup  
 “d'autres, que le départ de M. Ferland ou de M. Thomas  
 “Caron serait très préjudiciable à cette maison. Aucun  
 “doute qu'on ne répêât alors, dans le clergé et chez les laï-  
 “ques, ce qu'on dit encore de nos jours du départ de feu  
 “M. Léprohon: c'est un coup fatal au Séminaire et une ca-  
 “lamité. La divine Providence sauvegardera, je l'espère,  
 “un si précieux et si bel établissement; elle éclairera et  
 “inspirera les éminents et insignes bienfaiteurs et protec-  
 “teurs de cette maison, qui a vraiment ses temps d'é-  
 “preuves.”

M. Harper n'était pas sans s'inquiéter des rumeurs con-  
 cernant le départ de MM. Ferland, Dion et Caron, et il  
 avait parfaitement raison. Au fond il était un peu la cause  
 de tout le mal, par son système d'économie trop arbitraire,  
 mais il ne s'en rendait pas compte. Il écrivait à l'archevêque,  
 au commencement de juillet: “Je n'ai eu aucune commu-  
 “nication directe relativement à la permanence de nos Mes-  
 “sieurs dans leur emploi actuel. Mais voici les bruits qui  
 “courent. M. Ferland part cet automne, dit-on; une af-  
 “faire réglée. M. Caron de son côté ne veut plus rester si  
 “M. Ferland nous quitte. Enfin, M. Dion insiste pour son  
 “rappel. Voilà ce qu'on entend répéter tous les jours; avec  
 “quel fondement, je n'en sais absolument rien, puisqu'au-  
 “cun de ces Messieurs ne m'a fait la moindre ouverture à  
 “cet égard.” Et quelques jours après, il revenait sur le  
 même sujet, en écrivant de nouveau au même prélat: “No-  
 “tre pauvre Séminaire est véritablement dans un état  
 “de crise: 57 pensionnaires seulement, tant bien que mal,  
 “pour finir l'année, et puis, d'un autre côté, on ne parle

“ que de défection. M. Ferland part, c'est chose réglée. 1850  
 “ M. Dion ne tient pas plus au Séminaire que l'oiseau sur  
 “ la branche, ou plutôt, il est comme l'oiseau dans la cage.  
 “ et il ne soupire qu'après sa délivrance. M. Caron paraît  
 “ plus tenace, et je me joins de tout cœur à M. Fortier dans  
 “ le désir que ce sujet vraiment précieux ne fasse pas dé-  
 “ faut à la maison. Mais Monseigneur l'Administrateur est  
 “ informé de toutes ces choses beaucoup mieux que je puis  
 “ l'être, puisque Sa Grandeur a reçu des communications  
 “ officielles à cet égard, tandis que la connaissance que j'en  
 “ ai n'est fondée que sur des on-dit. Sans doute qu'au re-  
 “ tour de sa visite, lorsqu'il lui sera plus facile de conférer  
 “ avec Votre Grandeur sur les moyens de venir à notre se-  
 “ cours, des mesures efficaces seront prises pour faire re-  
 “ naître la confiance du public à l'égard de notre établis-  
 “ sement.”

Dans sa sollicitude pour les intérêts de sa chère maison de Nicolet, aux prises avec de si graves difficultés, l'archevêque Signay écrivit à M. Ferland au sujet des rumeurs qui se faisaient jour de plus en plus sur la sortie de MM. Dion et Caron du Séminaire. Il en reçut la réponse qui suit:  
 “ Je ne connais aucunement les affaires de Messieurs Dion  
 “ et Caron. Qu'ils aient écrit à Mgr de Sidyme, c'est ce que  
 “ j'ai appris par la lettre de Votre Grandeur. Quant à moi,  
 “ ne me croyant point lié à passer ma vie ici, j'ai cru qu'a-  
 “ près neuf ans de travail, on ne trouverait pas mauvais si,  
 “ pour quelques raisons particulières, je demandais une pe-  
 “ tite cure à Monseigneur l'Administrateur. On m'a propo-  
 “ sé autre chose; j'ai répondu ce que Votre Grandeur pour-  
 “ ra reconnaître comme vrai: que je n'ai jamais prétendu  
 “ faire de marché avec Nosseigneurs les Evêques, qui m'ont  
 “ casé et décasé comme ils l'ont entendu. Ma résignation  
 “ ayant été acceptée par Votre Grandeur comme chef de la

1850

“ corporation, j'étais en droit de supposer que mes engagements ici finissaient avec l'année. C'est ce que je suppose encore. Votre Grandeur voudra bien se rappeler que la constitution avait été donnée comme essai. Elle semble ne pas convenir à quelques-uns de mes confrères; c'est à la corporation légale à voir ce qu'elle a à faire. Quant à moi, qu'on m'envoie où on voudra, ce n'est pas ce qui m'inquiète le plus au monde.” (1)

C'était avec grand chagrin qu'on voyait M. Ferland s'éloigner du Séminaire, et son départ était loin de réconcilier les autres directeurs avec leur position. Aussi firent-ils tout ce qui était en leur pouvoir pour le retenir avec eux. Ils tentèrent un dernier effort, le 25 juillet, en le réélisant supérieur, malgré sa démission donnée à l'archevêque et à l'administrateur; puis deux d'entre eux, MM. Dion et Thomas Caron, se rendirent à Québec pour faire reconnaître et approuver cette dernière nomination. Ce fut en vain; la résignation de M. Ferland avait été acceptée, une position lui avait été faite à l'archevêché, on ne voulut pas revenir sur cette affaire. Force fut aux Messieurs du Séminaire de se résigner à cette grande, à cette irréparable perte, que les circonstances pénibles où se trouvait le Séminaire leur rendaient encore plus sensible. Il leur fallut élire un autre supérieur; ce fut M. Dion qui fut choisi pour cette charge, qu'il n'accepta toutefois qu'avec la plus grande répugnance.

---

(1) M. Ferland terminait sa lettre, datée du 10 juillet, par ces lignes: “ J'envoie à M. Cazeau l'annonce des examens. Nous serions extrêmement flattés d'y voir Votre Grandeur, si sa santé le lui permettait. Dans l'absence du président de la Corporation, M. Cooke aimerait probablement à être invité par lui à présider aux examens.” C'est ce qui eut lieu. Mgr l'archevêque ne pouvant, à cause de son âge et de sa santé, se rendre à Nicolet, comme il lui aurait été si agréable de le faire, et comme il l'avait fait tant de fois dans le passé, se fit représenter aux examens par M. le grand vicaire Cooke.

On songea tout de suite à M. Olivier Caron pour remplacer M. Ferland comme préfet des études. Ce monsieur avait été obligé, à cause de sa santé, de quitter le Séminaire l'année précédente, et il avait été nommé curé de la nouvelle paroisse de Saint-Prosper. La demande des Messieurs du Séminaire, pour obtenir ce précieux sujet, fut facilement accordée par l'administrateur. 1850

Avant de nous séparer de la douce et sympathique figure de M. Ferland, nous citerons encore M. Antoine Gérin-Lajoie, lorsqu'il nous parle de l'attachement de son vénéré maître pour le Séminaire de Nicolet et de l'estime dont il y jouissait. " M. Ferland, dit-il, a toujours montré une affection particulière pour ce collège qu'il a tant contribué à rendre florissant. De leur côté, les nombreux élèves qui ont eu le bonheur de suivre ses leçons et de vivre sous sa direction paternelle, aujourd'hui dispersés dans toutes les parties du pays, ne parlent encore qu'avec attendrissement de sa douceur, de sa bonté inaltérable, de son aimable gaîté. Il était l'idole de la communauté; l'amour et le respect dont il était entouré étaient tels qu'il n'eut jamais besoin de punir pour être obéi. — C'est avec douleur qu'il quitta cette maison; il partagea, à un très haut degré, l'attachement traditionnel qu'elle eut le bonheur de mettre au cœur de tous ses enfants. Il aimait à lui rendre de fréquentes visites, et se plaisait à revoir ces murs qui avaient abrité tant d'années heureuses, ces grands arbres à l'ombre desquels il respirait plus à l'aise que dans nos villes... Vingt années de sa vie, qu'il regardait comme les plus belles, furent donc passées dans cette institution qui conservera chèrement sa mémoire. (1) — Lorsque,

---

(1) Ces dernières lignes sont tirées de la Notice sur M. Ferland, par M. l'abbé C. Légaré et citées par M. Lajoie.



1850

“ dans le mois de juillet 1863, il fut frappé pour la première fois de paralysie, et qu’après quelques jours de repos, les médecins lui eurent recommandé d’aller respirer l’air de la campagne, il songea tout d’abord à se rendre à Nicolet. . . pour visiter sa chère institution. Il raconte en peu de mots cette visite dans son petit journal privé et termine ainsi : “ Il y a quatre ou cinq ans que je n’avais été à Nicolet. Mes petits arbres sont beaux. Un petit boingre de chêne blanc que j’ai autrefois planté et dorloté, lorsqu’il n’avait que quatre feuilles, et que j’avais mis à l’abri sous un baril renversé, est devenu un grand gaillard de plus de vingt pieds de haut qui ne me regarde plus. Ce grand gaillard sera longtemps en vénération, nous en sommes sûrs, parmi les présents et futurs élèves de Nicolet.” (1)

En entrant à l’archevêché de Québec, à l’automne de 1850, M. Ferland fut chargé de l’aumônerie militaire pour les soldats catholiques de la garnison de Québec, qui étaient assez nombreux alors. Il consacra tout le temps que lui laissaient ses fonctions d’aumônier à l’étude de l’histoire de son pays, puis à écrire divers ouvrages qui l’ont placé au premier rang parmi les historiens et les littérateurs du Canada. Qu’il nous suffise de citer ses *Observations sur l’His-*

---

(1) Le petit chêne dont il est question, aujourd’hui un des plus beaux arbres qui ornent l’ancien jardin des écoliers, est entre le berceau Saint-Jean-Baptiste et la pyramide. Ce n’est pas le seul arbre planté à Nicolet par M. Ferland pour embellir les parterres du Séminaire; au contraire, le nombre en est considérable, tant dans le jardin que dans la cour des élèves, près du jeu de paume. La belle rangée d’érables entre les deux ailes, dans la cour intérieure, détruite récemment pour la construction du monument du centenaire, avait été plantée aussi par lui. Il était excellent botaniste et aimait la culture de toutes les plantes. Le traité de botanique, suivi pendant longtemps au Séminaire, avait été rédigé par lui.



M. J.-B.-A. FERLAND,  
Deuxième Supérieur du Séminaire (1848-1850).

toire du Canada, par Brasseur de Bourbourg, ses *Notes* 1850  
sur les registres de Notre-Dame de Québec, son *Journal*  
d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie, le Labrador, sa  
petite histoire de Gamache. Nommé professeur d'histoire  
à l'Université Laval, il fit en 1856 un voyage en Europe  
pour se munir de tous les renseignements nécessaires avant  
d'entreprendre d'écrire son *Cours d'histoire du Canada*, qui  
l'occupa le reste de sa vie et qu'il ne put malheureusement  
terminer. En 1863, il voulut s'acquitter d'une dette de re-  
connaissance envers son bienfaiteur Mgr Plessis, en écri-  
vant la vie de ce grand homme et de ce grand évêque. Il  
le fit de main de maître, et c'est bien sans contredit un des  
meilleurs écrits qu'il nous a laissés, et le plus complet, le  
plus exact, sur cet illustre prélat, auquel le Séminaire de  
Nicolet doit surtout son existence, et l'auteur, son éducation.

M. Ferland est mort à Québec, le 11 janvier 1865, à l'âge  
de 59 ans, regretté de tous, prêtres et laïques, riches et pau-  
vres, lettrés et illettrés, jeunes et vieux, car il était univer-  
sellement connu et aimé; sa bonté, sa politesse exquise, son  
inépuisable charité, encore plus que sa haute capacité in-  
tellectuelle et ses connaissances en tout genre, l'avaient  
placé bien haut dans l'estime publique. Nulle part sa  
mort ne produisit un plus sincère chagrin qu'au Sé-  
minaire de Nicolet, qu'il avait illustré par ses talents, sa  
science, son habile et sage direction, comme élève, profes-  
seur, préfet des études et supérieur. Son nom y restera à  
jamais uné des gloires les plus pures de cette institution.

Au milieu des difficultés financières qui menaçaient de  
plus en plus le Séminaire, depuis plus de deux ans, et qui  
furent la cause déterminante du départ si regrettable de  
M. Ferland, il survint providentiellement un secours consi-  
dérable, bien propre à faire renaître la confiance des di-  
recteurs et des amis de la maison pour son avenir, et aussi

1850 à consoler grandement le vénérable archevêque Signay, si dévoué à ses intérêts. M. François-Louis Parent, curé de Repentigny, décédé le 1er juin 1850, avait institué par son testament l'archevêché de Québec son légataire universel et fait au Séminaire de Nicolet un legs généreux. C'était certes une bonne aubaine qui arrivait à temps. M. Harper, en apprenant cette heureuse nouvelle, écrivit à l'archevêque: " A mon retour de Montréal, j'ai trouvé sur mon " bureau les deux lettres de Votre Grandeur, du 3 et du 8, " accompagnées d'un extrait du testament de feu M. Parent. " Vraiment la Providence veille d'une manière toute spé- " ciale sur notre maison et ne manque jamais de venir à son " secours dans les temps d'épreuves. 3300 louis d'un seul " coup, et cela dans un temps où on a le plus besoin d'as- " sistance, n'est-ce pas tout à fait providentiel? Dieu en soit " béni! Mais après Dieu, c'est indubitablement à Votre " Grandeur que nous sommes redevables de ce don magni- " fique; car personne n'ignore que, si les affections du vé- " néré défunt se sont tournées vers Nicolet, c'est son digne " ami d'enfance qui leur a fait prendre cette direction."

M. Parent, en effet, avait été le compagnon d'enfance, le confrère de collège et l'ami constant de Mgr Signay, et c'est bien en considération de cette longue amitié qu'il devint un bienfaiteur insigne de l'archevêque de Québec, auquel " donna la grosse part de sa fortune, et du Séminaire de Nicolet, l'œuvre de prédilection de ce vénérable prélat durant 25 ans. Né à Québec, en 1778, il fut ordonné le 19 décembre 1801; après avoir été trois ans missionnaire à Richiboucton, il fut curé de Saint-Henri de Mascouche, de 1809 à 1832, puis de Repentigny jusqu'à sa mort. Il s'était montré, en diverses circonstances, zélé pour les intérêts du Séminaire de Nicolet, surtout dans le règlement de la succession Kimber, dont il fut chargé par Mgr Signay. Il

ne manquait jamais de répondre aux appels que lui faisait son vénérable ami, quand il s'agissait de quelques souscriptions en faveur du Séminaire, comme celle qui se fit pour l'achat des instruments de physique en 1836. Pendant nombre d'années, il se faisait un devoir et un plaisir de venir rencontrer le prélat et passer quelques jours à Nicolet, lorsque celui-ci y faisait sa visite du printemps. Il était toujours reçu avec des marques particulières d'égard et de respect, à titre d'ami intime de l'évêque et de bienfaiteur présent et futur de la maison; car on n'était pas sans espoir d'avoir une part de sa riche succession. La légende raconte qu'un jour les élèves le sérénadèrent durant le dîner; après avoir écouté avec plaisir leur musique, il se pencha vers le prélat et lui dit: "Je crois, Monseigneur, que vos écoliers veulent me *siffler* mes écus." L'événement prouva qu'ils n'avaient pas trop mal réussi. Le Séminaire de Nicolet s'acquitte fidèlement de la dette de reconnaissance qu'il doit à cet insigne bienfaiteur, dont il conserve la mémoire avec vénération, et célèbre chaque année un service pour le repos de son âme, pendant un siècle, d'après une clause de son testament.

Il faut ajouter à la liste des bienfaiteurs du Séminaire, pendant la période de 1841 à 1850, deux noms qui méritent bien d'être signalés; ce sont ceux encore de deux prêtres français émigrés au Canada à la suite de la révolution, comme M. Raimbault et quelques autres que nous avons mentionnés dans un chapitre précédent. À l'exemple de ces derniers, ceux-là voulurent aussi, en favorisant dans leurs testaments l'institution fondée par Mgr Plessis, faire acte de reconnaissance pour l'accueil si empressé, si bienveillant, qu'ils avaient reçu de cet illustre prélat.

Le premier est M. Urbain Orfroy, venu au pays en 1796; après avoir occupé différents postes, entre autres, celui de

1850

curé des Trois-Rivières, de 1812 à 1819, il fut nommé, cette dernière année, à la cure de Saint-Valier, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1846, à l'âge de 81 ans. Il partagea également sa succession entre le collègue de Sainte-Anne et celui de Nicolet. Les deux institutions reçurent chacune environ 2,500 piastres.

Le second, M. René-Pierre Joyer, arrivé au Canada la même année que M. Orfroy, fut missionnaire à Caraquet, puis curé successivement de Saint-Sulpice, de Sorel, de Saint-André de Kamouraska et enfin, en 1817, de la Pointe-du-Lac, jusqu'en 1829. Après deux années de chapelinat chez les Ursulines des Trois-Rivières, il se retira du ministère et vécut d'abord dans cette dernière ville, ensuite à Montréal où il décéda, en 1847, à l'âge de 83 ans. Il légua 1,000 piastres au Séminaire. (1)

L'année 1850, qui avait déjà jeté la tristesse et le découragement dans l'âme des directeurs, et par la décroissance de l'institution qu'ils avaient tant à cœur de faire prospérer, et par la perte de M. Ferland, qui laissait un vide irréparable au milieu d'eux, vint leur apporter un chagrin encore plus sensible par la mort de celui qui avait été depuis vingt-cinq ans le bienfaiteur assidu, le protecteur le plus dévoué et le plus constant du Séminaire, en même temps qu'il en était le chef et le père, comme premier pasteur du diocèse.

Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec, le digne con-

---

(1) M. Joyer avait la réputation d'être un peu naïf, sur certains points. Ainsi, il ignorait que la poule seule ne donne pas de poulets, et il disait bonnement un jour à sa ménagère, plus au fait des choses et qui lui demandait de compléter sa basse-cour en y ajoutant un coq, que cela n'était pas nécessaire et qu'il ne voyait là qu'une *superstition canadienne*.

Comme il avait l'habitude de faire de longs sermons, quelqu'un se hasarda de lui en faire la remarque. "Mais, répliqua-t-il, je prêche Bourdaloue; puis-je tronquer mes sermons?"

tinuateur de l'œuvre des évêques Plessis et Panet à Nicolet, mourut le 3 octobre, à l'âge de 72 ans. Le fardeau de la vaste administration du diocèse avait pesé lourdement sur ses épaules depuis près de vingt ans. Au mois de novembre de l'année précédente, sentant ses forces l'abandonner, il avait remis l'administration à son coadjuteur, Monseigneur P.-F. Turgeon, afin de se mieux préparer à la mort dans la tranquillité et la prière. Il ne conserva pas moins pour son cher Séminaire tout l'intérêt qu'il lui avait porté depuis 1825 et continua à s'en occuper activement jusqu'au dernier moment de sa vie; son dernier acte fut en faveur de sa maison de prédilection, sa dernière pensée fut pour elle, et pour elle aussi sa dernière joie, en apprenant qu'une nouvelle ère de prospérité semblait lui sourire. " Depuis quel-  
" que temps sa santé paraissait meilleure et faisait conce-  
" voir à son clergé l'espoir de le conserver encore plusieurs  
" années, quand le 1er octobre, il fut frappé de paralysie  
" pour une troisième et dernière fois. Il venait de recevoir  
" des lettres du Séminaire de Nicolet, l'objet de sa sollici-  
" tude et de ses affections; son cœur paraissait tout réjoui  
" des nouvelles reçues. Vers 10 heures, il écrivait au direc-  
" teur de cet établissement une réponse, dans laquelle il  
" donnait des avis paternels à ses chers enfants. La pre-  
" mière partie de cette lettre est tracée avec la main ferme  
" et régulière de ses meilleures années; les dernières li-  
" gnes manquent de netteté. Interrompu, au milieu d'une  
" phrase, par l'arrivée d'un de ses prêtres, il converse quel-  
" ques instants avec lui, se lève pour sonner, et retombe  
" frappé de paralysie. Il est immédiatement entouré de  
" tous les soins que requiert sa douloureuse situation; mais  
" les secours de la médecine sont impuissants à le raviver.  
" Après avoir languï deux jours, dans un état presque com-  
" plet d'insensibilité, le vénérable archevêque, entouré de

1850

“ ses prêtres, expira doucement, à 11 heures du matin, le “ 3 octobre.” (1)

L'histoire des vingt-cinq dernières années du Séminaire de Nicolet est l'histoire de la sollicitude, des soucis, des soins infinis et de la munificence de Mgr Signay pour cette maison, qui était véritablement la sienne et à laquelle il avait consacré toute son affection. Il a travaillé constamment pour son plus grand bien, temporel et spirituel; construction et embellissements, finances et revenus, fondations et héritages, études et amusements des élèves, administration intérieure et confort, succès et revers, discipline et piété des écoliers et des séminaristes régents, en un mot, tout l'intéressait, tout était l'objet de sa sollicitude et bien souvent de ses largesses. S'il n'a pas toujours rencontré les vues de tous, en certaines circonstances, — comme lorsqu'il s'était agi des fondations de pensions, ou des subsides à de-

(1) *Notice biographique publiée avec l'Oraison funèbre de Mgr Signay.*

Cette lettre du vénéré prélat, inachevée, dernier témoignage de sa sollicitude et de son affection pour le Séminaire de Nicolet, est précieusement conservée dans ses archives. Elle fut recueillie par M. Ferland, résidant alors à l'archevêché, et envoyée à M. T. Caron auquel elle était écrite. Après lui avoir annoncé le retour prochain au Séminaire de M. C.-O. Caron, pour remplacer M. Ferland comme préfet des études et lui avoir exprimé son consentement des bonnes nouvelles reçues au sujet d'un élève de Québec qu'il avait dirigé vers Nicolet, il lui disait: “ Je remercie le “ Seigneur d'avoir répondu à mes désirs et à mes souhaits dans la pros- “ périté qu'il semble faire briller sur notre Séminaire, après les nuages “ qui obscurcissaient son ancien horizon. De tout côté, on conçoit de “ nouvelles espérances, et l'on compte voir tomber toutes les appréhen- “ sions inquiétantes, que des langues trop hardies et ignorantes des choses “ faisaient naître. La visite que Mgr le Coadjuteur espère faire au Sé- “ minaire dans le mois prochain, et ce qui aura lieu d'ici à cette “ époque. . . . .”

Tels sont les derniers mots tracés par le digne évêque, lorsqu'il interrompt sa lettre pour recevoir un visiteur. Quelques instants après, il était frappé du coup mortel qui l'enleva à la vénération et à l'affection de tous.



mander au gouvernement, en faveur du Séminaire, ou de l'établissement de la corporation interne,—il n'est pas moins certain qu'avant tout il recherchait ce qu'il croyait être véritablement dans les intérêts de l'institution; s'il s'est trompé, c'est plutôt par excès de prudence qu'autrement, dans la crainte toujours de compromettre les intérêts de sa chère maison. Aussi, c'est en toute vérité qu'il a pu dire: "Qu'ai-je pu faire pour le Séminaire de Nicolet, que je n'ai pas fait?" Sa volumineuse correspondance est là, dans les archives de Québec et de Nicolet, pour attester quel soin vigilant il apportait à tout ce qui touchait au Séminaire. Il écrivait longuement et fréquemment, nous l'avons vu, à M. Rimbault et à M. Harper, surtout à celui-ci et, jusqu'à la fin, au directeur et assez souvent aussi à l'économiste dans les premières années. (1) Ses lettres sont remplies de détails sur toute espèce de choses qui pouvaient contribuer à l'avantage temporel ou spirituel de la maison. Elles renferment, à la vérité, l'histoire *intime* et complète du Séminaire, durant cette période de 25 ans; aucun incident, même de moindre importance, n'y est omis. Tout ce qui tournait au bien ou à la gloire du Séminaire, de loin ou de proche, lui causait un si vif plaisir, qu'il s'empressait de le manifester et il écrivait aussitôt pour complimenter celui ou ceux qui y avaient eu part, ou pour leur faire présenter ses félicitations et ses remerciements.

Il ne se contentait pas d'écrire de longues lettres aux directeurs du Séminaire, mais il venait les visiter aussi souvent que ses multiples occupations le lui permettaient. Habituellement il faisait chaque année deux voyages à Nicolet

---

(1) Les archives du Séminaire renferment près de 1000 lettres de Mgr Signay, dont 300 environ adressées à M. Rimbault, 600 à M. Harper et les autres à divers.

1850 et y passait plusieurs jours chaque fois. (1) Pendant la construction du nouveau collège, à laquelle il prit une part prépondérante, il y venait au moins trois fois par été. C'était pour le digne évêque un grand bonheur d'être au milieu de cette "intéressante jeunesse," comme il aimait à désigner ses chers écoliers de Nicolet, et de prendre connaissance de tout au dedans comme au dehors de la maison. Il avait l'œil exercé à voir les choses, et quand elles n'étaient pas à l'ordre, il indiquait sur-le-champ les mesures à prendre pour les y mettre. Il aimait à voir régner l'ordre, la propriété, le bon goût partout, et insistait auprès des directeurs pour qu'ils les maintinssent dans chaque département. Lui-même était un modèle sous ce rapport, comme dans sa parfaite régularité en tout point. (2)

(1) Mgr Sigray avait un serviteur fidèle et dévoué, du nom d'Antoine B'ondeau, qui l'accompagnait toujours dans ses visites à Nicolet, et dont le zèle et les bons services pour son maître s'étendaient jusqu'au Séminaire, qu'il regardait à bon droit comme la propre maison du prélat. *Antoine de Monseigneur*, comme on l'appelait ordinairement, s'en était certains temps de l'année occupé du matin au soir, surtout avant et après les voyages de Nicolet, à faire des achats, des commissions, à remplir mille petits offices en faveur du Séminaire, soit à la demande de l'évêque, soit à celle du procureur, qui lui-même s'adressait tantôt au prélat, tantôt directement à son fidèle domestique, pour une foule de choses. Mgr Sigray était toujours prêt à maître le fidèle Antoine de l'avant et à l'œuvre pour l'utilité du Séminaire. "Antoine, écrivait-il souvent à M. Hamper, attend vos ordres;" ou encore: "Antoine a été s'informé du prix de la farine, de la cassonade, etc., et il sera prêt à vous rendre les services que vous requerrerez de lui pour vos achats;" ou bien: "Antoine, avec son activité ordinaire, a trouvé ce que vous lui avez demandé." Ce complaisant serviteur du digne évêque a rendu ainsi des services nombreux au Séminaire tout le temps de l'épiscopat de son maître.

(2) Il en existe encore aujourd'hui des preuves manifestes au Séminaire, qui conserve religieusement une foule de souvenirs de ce généreux et zélé bienfaiteur. Sa chambre, qui est aujourd'hui celle de tous les

Jamais il ne venait à Nicolet les mains vides ; il en re- 1850  
partait plus souvent la bourse dégarnie. Il y était toujours suivi de caisses nombreuses remplies de bonnes et belles choses pour sa chère maison, à laquelle sa prévoyance se hâtait de fournir ce qui pouvait lui être utile ou nécessaire, sans en être sollicité. Non seulement il était généreux dans ses dons habituels au Séminaire, mais il accordait aussi sa protection à plusieurs élèves qui lui étaient recommandés. Le nombre de ses protégés s'élevait généralement chaque année de huit à douze, et il leur distribuait ses faveurs suivant leurs besoins. Rien ne lui causait un plus sensible plaisir que de recevoir de bonnes nouvelles de la conduite et des succès de ceux qui jouissaient de ses gratifications. Quelques-uns sont parvenus à des positions élevées dans la société et ont fait honneur à la munificence du prélat. (1)

évêques que la maison a l'honneur de recevoir comme visiteurs, est demeurée jusqu'à présent telle qu'il l'avait lui-même meublée : ce sont les mêmes tables, chaises, bureau, gravures ornementales, etc., avec son écritoire et sa canne. De plus, ses armoires renferment une foule d'objets qu'il y avait placés avec ordre, tels que crosse, mitre, pontifical, sandales, gants, et tout le nécessaire pour les offices pontificaux, et de plus ses livres de piété, etc. ; il y a là jusqu'à son *bonnet carré*, objet de curiosité aujourd'hui, après que cinquante ans nous séparent du temps où cette singulière coiffure de chœur était en usage à la place de la barrette. Son cabinet de toilette est encore muni de la boîte à poudre dont il se servait pour se blanchir les cheveux, aux grandes fêtes, suivant la coutume du temps. Il est encore bien d'autres souvenirs plus précieux qu'il a laissés au Séminaire ; la chapelle en renferme un bon nombre, tels que vases sacrés, riches ornements sacerdotaux, croix des processions, chandelier pascal, etc.

(1) Mgr Signay conservait avec soin les lettres que la reconnaissance dictait à ses protégés. Nous nous permettrons d'en citer une, accompagnée d'une pièce de vers qui n'est pas sans mérite. Elle est datée de 1839. " Monseigneur, Daignez me pardonner ma témérité, si j'ose vous supplier de voir d'un œil bienveillant ces vers dictés par la reconnaissance que m'inspirent pour vous les bienfaits sans nombre dont vous

1850

Tous les ans, au jour de sa fête patronale, la Saint-Joseph, il ne manquait jamais de régaler au dîner la communauté, et de peur qu'on oubliât de le faire, il écrivait au procureur, à l'approche de ce jour, pour lui dire de charger les tables des élèves et des professeurs de mets abondants et plus recherchés qu'à l'ordinaire, et il payait de sa bourse tous les extra. " J'espère, lui disait-il une année, que notre jeunesse fêtera avec nous à table la Saint-Joseph, suivant la coutume et votre programme ordinaire, et en conformité avec mes intentions. J'y suis trop attaché pour ne pas la bénir particulièrement ce jour-là et ne pas contribuer un peu à quelque chose qui peut la réjouir, en même temps que je suis sensible aux bons souhaits qu'elle me transmet

---

" nous comblez chaque jour, et moi en particulier, daignant même subvenir aux frais de mon éducation au collège de Nicolet. Cependant, quelque présomptueux que soit le projet de vous présenter ces premières productions d'un jeune versificateur, je n'ai pu résister au désir de vous être agréable. Puissé-je atteindre mon but! "

Esprit du Canada, sa gloire et ses délices,  
 Signay, protecteur de nos plus jeunes ans,  
 Daigne d'un long travail accorder ces prémices;  
 Vois d'un œil bienveillant ces vers reconnaissants.

Mais faut-il qu'en ce jour, hélas! tu te ravisses  
 A nos cœurs enivrés de tes soins bienfaisants!  
 Que les vents et la mer, prélat, te soient propices,  
 Qu'ils unissent leurs voix à nos faibles accents!

Pour moi, s'il m'est donné d'être aimé d'Apollon  
 Et si je suis admis dans le sacré vallon,  
 Pour toi seul je fais vœu d'en réserver la gloire.

La veuve, l'orphelin, comblés de tes bienfaits,  
 Joindront leurs vœux aux miens, pour bénir ta mémoire  
 Et publier partout les heureux que tu fais.

THOMAS-J.-J. LORANGER,  
 (Plus tard l'Hon. juge T.-J.-J. Loranger.)

“ par messieurs les directeurs.” De même aussi, chaque année, il fournissait de sa bourse les prix qui étaient distribués aux élèves bien méritants, à l'examen solennel de la clôture.

‘ Nous avons vu déjà quels soins il mit constamment à éviter à sa chère maison toute charge trop onéreuse ou perpétuelle, soit dans les fondations de pensions, soit dans l'acceptation des legs faits en faveur du Séminaire. Quant à ce qu'il a lui-même donné, il a pris la peine d'inscrire des notes en divers endroits de ses cahiers de comptes, et d'en rédiger aussi d'autres pour être déposées dans les archives, afin de faire connaître ses intentions formelles sur tous ses dons au Séminaire et de couper court à toute réclamation de la part de qui que ce soit. Voici celle que nous lisons dans son cahier de comptes, à la date du 25 octobre 1836: “ J'ai “ porté en détail, au compte de la dépense, tous les articles “ pour lesquels j'ai payé le prix d'achat tel qu'indiqué. Par “ l'état des argents que j'ai reçus de temps à autre, il est aisé “ de reconnaître que leur montant est de beaucoup au-des- “ sous de celui des dépenses, dont le détail est inscrit. Per- “ sonne n'en doit être inquiet; car mon intention expresse “ est que cette balance due soit portée à mon compte, et je “ la porte par le présent écrit et j'en décharge absolument “ le Séminaire, de même que de toute autre balance contre “ lui qui sera ainsi portée sur le présent livre, sans réserve “ ni restriction. J'ai payé de mon argent toutes les sommes “ portées en dépense qui excèdent celles portées en recette, “ et le Séminaire demeure absolument déchargé de toute re- “ devance ou remboursement à cet égard.” Et plus tard, le 5 juin 1841, il faisait encore la déclaration suivante, à la suite de la première: “ Je déclare de nouveau aujourd'hui “ que je n'entends aucunement réclamer la balance qui se- “ rait à me revenir pour tout ce que j'ai fourni au Sémi- “ naire de Nicolet, en sus des sommes que j'ai retirées pour

1850

“ lui. J’en fais don pur et simple, et je n’entends pas qu’il “ doive en être inquiété par qui que ce soit.” Il n’a pas donné moins de 20,000 dollars tant pour la construction du nouveau collège que pour son ameublement, et en dons de toute sorte.

Un de ses grands désirs avait été de faire finir l’intérieur de la chapelle du Séminaire, en l’ornant d’une belle décoration, désir qu’il ne put malheureusement réaliser, faute de ressources. Il en avait fait préparer le plan par l’architecte Baillargé, de Québec, et il l’avait soumis à l’approbation de M. Demers, l’auteur des plans du nouveau Séminaire de Nicolet, très expert en architecture, comme nous l’avons vu précédemment. (1) Il ne s’agissait plus que de trouver la somme nécessaire pour couvrir cette entreprise. M. Harper, qui entrait fort dans les vues de l’archevêque, croyait qu’avec les arrérages dus à la maison, on pourrait payer une bonne partie des frais de la décoration de la chapelle. D’un autre côté, Mgr Signay, à cette époque, en 1848, voyait ses finances tellement épuisées par la construction du palais archiépiscopal, qu’il ne pouvait songer à supporter même une petite partie de cette dépense, bien qu’il souhaitât vive-

---

(1) M. Demers, le distingué professeur du Séminaire de Québec, avait rédigé, vers 1825, un traité considérable d’architecture pour les élèves de sa maison. Mgr Signay voulut que les écoliers de Nicolet en fissent leur profit. Il le fit copier pour eux et fit aussi dessiner les planches qui devaient l’accompagner par un habile architecte de Québec, M. Berlinquet. Il fit faire de plus à ses frais de beaux modèles en bois, pour les cinq ordres d’architecture grecque et romaine. Ces modèles, avec le cahier de M. Demers et les planches qui l’accompagnent, servent encore aujourd’hui à l’enseignement de l’architecture dans la classe de Belles-Lettres; toutefois, à cause des nombreuses matières qui entrent dans le cours d’études actuel, cet enseignement ne se donne plus aussi au long qu’autrefois, quand il faisait partie du cours des sciences en Philosophie. Il n’est pas moins vrai que l’étude des principes et des règles de cet art est d’une utilité incontestable.

ment de voir la chapelle de sa chère maison finie et décorée avec goût. La question fut soumise au conseil de la corporation interne, tout récemment établie, et il fut résolu qu'on attendrait des années plus prospères pour entreprendre cet embellissement, dont le coût devait être assez élevé.

Mgr Signay aimait comme un vrai père le Séminaire de Nicolet et il lui témoignait son affection de toutes les manières. Sa prédilection ne s'étendait pas seulement aux directeurs, professeurs et écoliers qui s'y trouvaient, mais elle les suivait encore après qu'ils en étaient sortis. Pour lui, le fait d'avoir été professeur ou élève à Nicolet devenait un titre à son estime et à ses faveurs. Ainsi se plut-il à s'entourer de prêtres Nicolétains dans sa ville épiscopale et les paroisses voisines, de même que dans son propre palais, comme nous avons eu déjà occasion de le faire remarquer. Tous connaissaient ce vif attachement du digne prélat pour son cher Séminaire; tous aussi savaient que le plus grand plaisir à lui faire était de favoriser cette maison de son cœur.

Nous terminerons ces quelques remarques en citant avec bonheur les belles paroles de M. A.-E. Taschereau, prêtre du Séminaire de Québec, qui fit l'oraison funèbre du regretté prélat, lorsqu'il en vint à mentionner l'affection de ce généreux et constant bienfaiteur pour le Séminaire de Nicolet. (1) Après avoir dit quelle était l'étendue de sa sol-

---

(1) M. Taschereau, devenu archevêque de Québec, à la suite du vénérable Mgr Baillargeon, un des plus illustres Nicolétains, s'est toujours montré l'ami dévoué et au besoin le défenseur du Séminaire de Nicolet, fondé par ses prédécesseurs, de glorieuse mémoire. Il continua envers cette maison une tradition aussi honorable que précieuse pour elle, tradition qui ne s'est point éteinte dans son distingué successeur sur le siège archiépiscopal.

1850

licitude, de son zèle pour la jeunesse, l'orateur ajoute :  
 “ Mais qu'est-il besoin de paroles pour célébrer les louanges  
 “ de cet *ami de la jeunesse*? Au seul nom chéri de Nicolet,  
 “ il me semble le voir tressaillir de joie au fond de son cer-  
 “ cueil; son cœur s'anime, sa main s'élève pour bénir en-  
 “ core cette maison qu'il appelait si justement *la sienne*. De  
 “ même que sa dernière aumône avait été pour une pauvre  
 “ paroisse, son dernier écrit fut pour la jeunesse qui reçoit  
 “ son éducation à Nicolet. Il est vrai, l'ange de la mort ne  
 “ lui a pas permis d'achever sa lettre, mais s'il eût fallu at-  
 “ tendre la fin de ses bonnes œuvres, ce digne pasteur eût  
 “ été immortel.

“ En voyant ce vaste et superbe collège, bâti en grande  
 “ partie par ses pieuses libéralités, ne seriez-vous pas tenté  
 “ de croire qu'il a été élevé par une main royale? C'est que  
 “ la charité est véritablement la reine des vertus; elle seule  
 “ peut inspirer de si grandes choses et les exécuter. Le  
 “ cœur qu'elle remplit est bien ce cœur magnifique dont  
 “ parle la sainte Ecriture: *Cor splendidum*.”

Mgr Signay a été, pour le Séminaire de Nicolet, le digne  
 émule de Mgr Plessis, son illustre fondateur, et de Mgr  
 Panet, son bienfaiteur insigne entre tous. Ces trois évêques  
 de Québec, pendant un demi-siècle, l'ont fait ce qu'il fut  
 dans son passé et ce qu'il est aujourd'hui; cette institution  
 leur doit donc une reconnaissance éternelle. Il est juste aussi  
 d'ajouter que la même reconnaissance doit s'étendre à leurs  
 successeurs sur le siège de Québec, héritiers de la même es-  
 time pour le Séminaire de Nicolet. Grâce à leur bienveil-  
 lance et à leur haute protection, l'œuvre des Plessis, des Pa-  
 net et des Signay a pu traverser heureusement les crises ora-  
 geuses qui sont venues à certains temps assombrir ses jours  
 et mettre son existence en péril.



## CHAPITRE X

1850-1860

M. Dion, supérieur (1850-53).—M. T. Caron, directeur (1850-65).—M. C.-O. Caron, préfet des études (1850-57).—Erection du diocèse des Trois-Rivières ; Mgr T. Cooke, premier évêque du nouveau diocèse (1852).—M. C. Harper, supérieur (1853-55) ; sa mort.—M. T. Caron, supérieur (1855-59).—M. F.-X. Côté, procureur.—Travaux à l'intérieur de la maison : cabinet de physique, chapelle, etc. (1856-58).—M. F.-L. Lafèche, préfet des études (1857), et supérieur (1859).—Division de la classe de philosophie (1858).—Modification de la charte du Séminaire pour le personnel (1858).—Fondation du collège des Trois-Rivières (1860).—Mort de M. P.-O. Gélinas, professeur de Philosophie (1860).—Bienfaiteurs du Séminaire à cette époque.

L'année 1850-51 s'ouvrait pour le Séminaire de Nicolet <sup>1850-1851</sup> sous d'assez sombres auspices, comme nous venons de le voir, et la mort de Mgr Signay, arrivée à son début, rendait encore l'avenir plus inquiétant pour tous ceux que s'intéressaient au sort de l'institution. Cette année fut néanmoins assez bonne et la première d'une nouvelle période prospère, après la crise sérieuse qu'on venait de traverser et qui causa de si vives inquiétudes aux directeurs de la maison comme à ses nombreux amis et à ses anciens élèves. La Providence, qui avait toujours veillé si visiblement sur elle depuis son origine, ne permit pas que l'épreuve durât plus longtemps et fit luire de nouvelles années heureuses, bien propres à remettre le courage au cœur des hommes de dévouement chargés de sa direction et de ses destinées.

Le nouveau système inauguré à l'ouverture des classes cette année-là, pour la pension des élèves, auxquels on permit de prendre leurs repas en dehors du Séminaire, quand les parents préféraient fournir eux-mêmes les denrées ali-

1850-1851 mentaires, fit augmenter d'une manière notable le nombre des écoliers. Cette tolérance favorise en effet les familles des cultivateurs qui ne pourraient autrement pourvoir à l'éducation collégiale de leurs fils.

Grâce à cela et à d'autres circonstances favorables, les élèves augmentèrent assez rapidement d'une année à l'autre, et dès 1855 on en compta près de 300. Cette affluence se maintint jusqu'en 1860, époque où il y eut une diminution assez considérable, à la suite de l'ouverture du collège des Trois-Rivières. Après quelques années, la progression ascendante du nombre des élèves reprit son cours et atteignit de nouveau et dépassa 300. Toutefois, de 1881 à 1891, le nombre diminua très sensiblement, mais pour remonter ensuite à ce qu'il était auparavant.

Les principaux offices de la maison, à part celui de la procure tenu encore par M. Harper, se trouvaient aux mains de nouveaux administrateurs: M. Dion était supérieur, M. T. Caron, directeur des écoliers et M. C.-O. Caron, préfet des études. Le premier, malgré sa grande répugnance à exercer la fonction de supérieur, la remplit néanmoins avec dignité et à la satisfaction de ses confrères. Le second était bien celui qui était le mieux doué et le mieux préparé pour tenir la place qu'il occupait; aussi s'attira-t-il en peu de temps la confiance et l'affection des élèves, par sa bonté vraiment paternelle et son dévouement constant à leur égard. Le troisième avait la réputation d'un homme tout à fait à la hauteur de sa position, par ses talents et ses connaissances, capable de maintenir les études au niveau où M. Ferland les avait placées et, de plus, de contraindre au devoir, par une juste sévérité, les élèves récalcitrants pour le travail.

Une nouvelle et forte impulsion fut donc donnée aux études, en même temps que la discipline et la piété des



M. C. DION,  
Troisième Supérieur du Séminaire (1850-1853).

élèves reprenaient une nouvelle vigueur, sous la sage direction de celui qui avait été le disciple bien-aimé du regretté M. Léprohon, le directeur par excellence. M. T. Caron paraissait, en effet, avoir hérité des heureuses et remarquables qualités de son maître pour la conduite et la formation des jeunes gens.

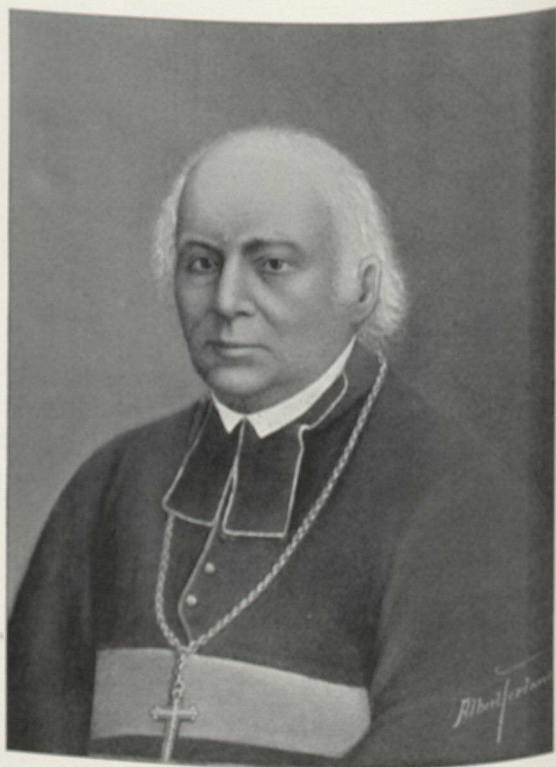
Un événement important pour le district des Trois-Rivières et une partie de celui de Saint-François, dans les Cantons de l'Est, dont le développement allait toujours croissant, avait été préparé au premier concile provincial de Québec, au mois d'août 1851. Il y avait été décidé que le diocèse de Québec serait divisé et qu'un siège épiscopal serait établi aux Trois-Rivières pour le district de ce nom et vingt-trois cantons ou townships de l'autre. Le demande en fut faite à Rome au mois d'octobre de la même année, et le 8 juin 1852 elle recevait une réponse favorable. Le titulaire du nouveau siège fut en même temps nommé: M. le grand vicaire T. Cooke, curé des Trois-Rivières, devint le premier évêque de ce diocèse.

L'érection du diocèse des Trois-Rivières intéressait au plus haut degré le Séminaire de Nicolet, qui se trouvait du coup séparé de Québec, d'où lui étaient venus tous les biens et toutes les faveurs, sous les trois prédécesseurs de l'archevêque Turgeon. C'était donc un changement qui laissait entrevoir de graves conséquences pour ses destinées, en le plaçant sous la juridiction et le patronage d'un nouvel évêque, Nicolétain à la vérité et membre de la corporation, mais dont la position faisait craindre à plusieurs qu'il ne se montrât pas aussi dévoué à l'œuvre Nicolétaine que les évêques de Québec. D'un autre côté, en choisissant Trois-Rivières pour le nouveau siège épiscopal, de préférence à Nicolet, l'archevêque Turgeon ne réalisait pas les vœux de son vénérable prédécesseur qui, lui, on le savait,

1851-1852 n'aurait pas hésité, en temps opportun, à établir le nouvel évêque près de son Séminaire, en faisant de ce dernier lieu le centre du diocèse, comme nous l'indique clairement une lettre de ce prélat citée au chapitre précédent.

Aussi la nouvelle de cet événement ne créa aucune allégresse à Nicolet ni en général dans tout le nouveau diocèse, à l'exception de la ville des Trois-Rivières, plus directement favorisée. Les deux réponses suivantes de M. Dion, supérieur du Séminaire, aux communications officielles de Mgr l'archevêque relativement à la nomination de Mgr Cooke comme premier évêque des Trois-Rivières et à la réception de ses bulles, nous font assez voir à ce sujet l'état des esprits, partagés entre le regret d'un passé plein des meilleurs souvenirs pour le Séminaire—qui pendant un demi-siècle avait trouvé ses plus puissants soutiens dans les évêques de Québec, dont il allait être séparé sans qu'on l'eût ni demandé, ni désiré—et la crainte d'un avenir qui ne semblait offrir aucune perspective heureuse, dans les conditions où ce changement s'opérait.

La première de ces réponses, par son laconisme, nous montre le peu d'enthousiasme causé par l'événement dont il s'agit. La seconde, plus explicite, laisse entrevoir les sentiments que nous venons de mentionner. Les voici: "Monseigneur, votre Séminaire de Nicolet reçoit avec respect et soumission la grande et importante nouvelle de la nomination par le Saint-Siège de monsieur le grand vicaire Cooke pour évêque des Trois-Rivières. Nous osons offrir nos très humbles remerciements à Votre Grandeur pour sa bienveillance et son empressement à nous donner cette information qui intéresse grandement tout ce district et spécialement cette maison. J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect et une parfaite obéissance, de Votre Grandeur, le très humble et très soumis serviteur, C. Dion, prêtre. Nicolet, le 7 juillet, 1852.



Mer THOMAS COOKE  
Premier Evêque des Trois-Rivières (1792-1870)

“ Monseigneur, Je pense qu’à l’arrivée des bulles de Mgr <sup>1851-1852</sup>  
 “ Cooke, aussi bien qu’à la nouvelle de sa nomination par le  
 “ Saint-Siège, il faut dire: *Deo gratias*. De très humbles  
 “ remerciements sont rendus à Votre Grandeur pour sa bien-  
 “ veillance à nous communiquer ces importantes nouvelles.  
 “ Si la séparation de ce district du diocèse de Québec est  
 “ un *débarras* (1) pour Votre Grandeur, ce n’est ni honora-  
 “ ble, ni flatteur pour nous. J’espère, Monseigneur, que vos  
 “ prêtres Nicolétains feront dans ces graves et intéressantes  
 “ occasions-ci, ce que la religion, le respect, la civilité leur  
 “ prescrivent de faire. Pourtant ils ne jubileront pas de  
 “ leur séparation de votre siège archiépiscopal; ils ne s’at-  
 “ tristeront pas non plus du nouveau régime, de la nouvelle  
 “ administration, surtout si elle veut imiter les beaux et im-  
 “ périssables exemples de bienveillante protection donnés  
 “ à cette maison par vos prédécesseurs. Ce sera un vrai  
 “ bonheur pour les Nicolétains si Vos Grandeurs réa-  
 “ lisent le projet de visiter leur Séminaire simultanément,  
 “ et de s’occuper efficacement de ce qui l’intéresse au plus  
 “ haut degré. Je ne doute pas que le bureau de la corpora-  
 “ tion donnera lui-même la preuve et la mesure de confiance  
 “ que l’on doit avoir en ses engagements et en ses résolu-  
 “ tions... C. Dion, prêtre. Nicolet, le 30 sept. 1852.”

La consécration épiscopale de Mgr Cooke se fit aux <sup>1852-1853</sup>  
 Trois-Rivières le 18 octobre et, le jour suivant, le Séminaire  
 de Nicolet eut l’honneur et le plaisir de recevoir la visite de  
 son nouvel évêque, accompagné de NN. SS. Gaulin et Bail-  
 largeon. Ce fut une grande fête pour la maison qui voyait  
 une première fois trois de ses fils, pontifes de l’Eglise, venir  
 ensemble la visiter et la bénir, au lendemain du jour où l’un  
 d’eux avait reçu l’onction sacrée l’établissant le premier

(1) Allusion à un mot attribué au prélat, au sujet de la division.

1852-1853 pasteur de son *Alma Mater*. Les vénérables visiteurs furent accueillis avec tous les égards dus à leur dignité. Il y eut, suivant l'usage, présentation d'adresses par les élèves, qui reçurent un double congé comme cadeau de joyeux avènement.

Il est tout juste de dire que Mgr Cooke, dont on avait accueilli la nomination à l'évêché des Trois-Rivières avec une certaine défiance, pour les raisons indiquées plus haut, s'est toujours montré bienveillant envers le Séminaire, auquel il donna plus d'une fois, pendant son administration comme évêque diocésain, des marques d'estime et d'affection sincères. Dans ses rapports habituels avec la maison, il ne manquait jamais d'user de tous les ménagements nécessaires pour ne point froisser les sentiments et les opinions, qu'il savait lui être peu favorables dans certaines circonstances. Ainsi lorsqu'il voulut régler l'épineuse affaire de l'établissement d'un nouveau collège dans sa ville épiscopale, contre le sentiment bien connu des prêtres du Séminaire, il le fit sans aigreur et avec toute la délicatesse désirable. Ses visites à Nicolet étaient assez fréquentes et il les rendait agréables à tous, prêtres, séminaristes et écoliers, par sa bonté paternelle, une certaine bonhomie qui pouvait paraître parfois un peu rude au premier abord, mais qu'on reconnaissait bientôt pleine d'affection. Il donnait aux uns et aux autres de sages conseils fondés sur sa longue expérience de la vie, et se montrait en général ennemi de toute nouveauté. Dans une conférence aux séminaristes, il les exhortait un jour à chanter et à faire chanter les vieux cantiques, ceux d'autrefois, comme il les appelait, de préférence aux cantiques nouveaux qui, à son avis, ne valaient pas grand'chose. "Chantez, leur disait-il, les louanges du Seigneur en vous servant de nos vieux cantiques, si beaux, si touchants: *Cantate Do-*





M. G. HARPER  
Quatrième Supérieur du Séminaire (1853-1855)

*mino canticum novum...*” S'apercevant que son texte ne 1853  
concordait guère avec ce qu'il venait de conseiller, il ajouta plus bas et tout doucement: Eh! bien, on peut aussi chanter des cantiques nouveaux quelquefois, puisque la sainte Ecriture le dit.”

Il y eut, en 1853, changement de supérieur et de procureur: M. Harper fut élu au premier de ces offices et M. Dion le remplaça à la procure. Depuis 1828, M. Harper avait toujours été économe ou procureur, à l'exception de quatre ans pendant lesquels M. M. Brassard remplit cette charge, comme nous l'avons vu au chapitre VII. Ce n'était donc que justice de donner un peu de repos à ce vétéran de la procure, qui avait rencontré tant de déboires dans cette ingrate besogne et s'y était usé, et de reconnaître ses importants services pendant une aussi longue période, en le plaçant à la tête de la maison comme supérieur. Toutefois il n'y resta pas longtemps, car la mort vint l'enlever soudainement moins de deux ans après.

Pendant sa courte supériorité on établit, en 1854, l'usage 1854  
de célébrer annuellement la fête du premier officier de la maison; ce qui n'avait pas été fait, au moins avec grande démonstration, sous MM. Ferland et Dion, ses prédécesseurs, c'est-à-dire, depuis la mort de M. Raimbault, le premier supérieur. Cette fête se fit le 4 novembre, jour de la Saint-Charles, avec d'autant plus d'éclat qu'on voulut associer cette fois au supérieur, dans cette célébration, ses deux confrères, le procureur et le préfet des études, MM. Dion et Caron, qui portaient tous deux, comme le premier, le nom de Charles. On eut donc cette année-là, et ce fut la seule, la fête *des trois Charles*. Il y eut une triple présentation d'adresses, en latin, en français et en anglais, (1) puis soirée

(1) L'adresse du supérieur était en anglais, parce qu'il était d'origine anglaise, celle du procureur, en français, et celle du préfet des études, en latin.

1855 musicale et dramatique, avec un grand congé, bien entendu, qui entra pour toujours dans le coutumier de la maison.

M. Harper est le premier prêtre qui mourut au Séminaire depuis sa fondation. Il n'était âgé que de 55 ans. Sa mort soudaine fut pour toute la communauté comme un coup de foudre au milieu d'un ciel serein. Elle arriva le samedi saint, 8 avril 1855, pendant la récréation du midi, au milieu des chants joyeux et de la musique qu'on préparait pour la grande fête du lendemain. Ces exercices avaient lieu, cette année-là, dans le salon même du supérieur, suivant le désir qu'il en avait exprimé, (1) parce qu'il aimait à les entendre de sa chambre à coucher, voisine, où il était retenu par une indisposition que tous croyaient, comme lui-même, sans importance. Un peu de bruit, venu tout à coup du côté de la chambre à coucher, attira l'attention de quelqu'un des musiciens, qui s'empressa aussitôt d'y entrer pour voir ce qu'il en était. Il trouva le supérieur expirant sur son lit. On se hâta de lui administrer l'extrême-onction, mais déjà il était mort avant qu'on eût terminé. En un clin d'œil la nouvelle fut portée à la cour de récréation; les jeux et les cris de joie firent place à un morne silence, et les élèves, par petits groupes, se chuchotaient les uns aux autres, dans leur ébahissement, les détails qu'ils venaient d'apprendre sur cette mort si inattendue.

Ce fut pour le Séminaire un triste jour de Pâques que celui de 1855, où tout était deuil, à part les offices de la chapelle, et qui se passa à veiller et à prier auprès de la dépouille mortelle de ce vénérable prêtre, dans cette même

---

(1) M. Harper aimait la musique et était musicien lui-même. Il avait une très belle voix et c'était toujours avec plaisir qu'on lui entendait chanter la messe, surtout la *préface*. Jamais, croyons-nous, une aussi jolie voix de prêtre, et pour la force et pour la douceur, ne s'est fait entendre dans la chapelle du Séminaire.

chambre qu'il avait occupée si longtemps, tendue pour la circonstance de noires draperies, alors qu'une sainte allégresse régnait partout ailleurs en dehors de la maison. Après un service célébré dans la chapelle du Séminaire, le lundi de Pâques, le corps du défunt fut transporté à Saint-Grégoire, lieu choisi pour sa sépulture. Elle se fit le lendemain avec un autre service solennel. (1)

M. Harper a été un bienfaiteur réel du Séminaire de Nicolet, non seulement pendant sa vie, qu'il consacra toute entière au service de cette maison, mais aussi après sa mort; car il lui légua, à peu de chose près, tout son avoir, en meubles et argent, et de plus une terre voisine de la ferme de Saint-Michel, laquelle se trouva ainsi augmentée d'un tiers. (2) Toute sa carrière sacerdotale, longue de plus d'un quart de siècle et bien remplie, s'était écoulée au Séminaire. La fonction de procureur, dont il fut presque tout le temps chargé, exigeait surtout alors beaucoup de sacrifices et de dévouement. Avec des ressources peu considérables, il eut à faire face aux grandes dépenses nécessitées par la construction du nouveau collège et par les travaux les plus urgents de l'intérieur, pour en rendre le logement convenable. Par sa

---

(1) Le curé de Saint-Grégoire, M. Jean Harper, voulut que son frère Charles vint reposer dans son église, près d'un autre frère plus jeune qu'eux, M. Jacques Harper, qui s'était noyé en 1839, au cours d'une de ses missions, pendant qu'il était vicaire aux Trois-Rivières, et en même temps missionnaire des sauvages, dans le haut Saint-Maurice. M. le curé de Saint-Grégoire mourut lui-même de mort subite, en 1869, et fut inhumé dans le tombeau qu'il avait fait préparer pour y être reçu à côté de ses deux frères, sous le pavé du sanctuaire de l'église réédifiée par ses soins.

(2) Cette ferme, comme il a été dit précédemment, avait été achetée par Mgr Plessis et M. Deguise, pour le Séminaire. Augmentée d'un tiers par la succession de M. Harper, elle fut encore agrandie en 1896, par l'achat d'une autre terre voisine.

1855 grande économie, que plusieurs qualifiaient d'excessive, par sa vigilance sur toutes les parties comme sur l'ensemble de son vaste département, fermes, jardin (1), rentes, serviteurs, pensions des élèves, etc., et son exactitude à faire rentrer les arrérages, il parvint à maintenir l'équilibre, bon an mal an, entre la dépense et la recette. Mais ce ne fut pas

(1) Le Séminaire avait alors, comme aujourd'hui, un vaste jardin en avant de la maison; c'était l'ancien jardin du vieux séminaire qui avait été agrandi. M. Harper en eut toujours un soin tout particulier et en tira les meilleurs profits. Il aimait beaucoup cette sorte de culture qu'il avait vu pratiquer dès son enfance par son père jardinier de profession. Aussi passait-il une bonne partie de ses journées, pendant la belle saison, au milieu de ce jardin, où il y a une maisonnette qu'il meubla pour son usage et pour y recevoir les personnes qui avaient affaire à lui.

En 1852, le 18 juin, le procureur eut le chagrin de voir son beau jardin complètement ravagé par un orage de grêle, tel qu'on n'en avait jamais vu un semblable dans nos endroits, de mémoire d'homme. Ce jour-là avait été celui de la clôture du jubilé pour le Séminaire et, à cause des exercices religieux du matin, la récréation du midi fut prolongée jusqu'à une heure et demie; les élèves purent observer la formation d'un orage assez menaçant, qui semblait se diriger de leur côté. À peine étaient-ils rendus à la salle d'étude, que les premiers grêlons commencèrent à caresser les vitres. Le premier bruit éveilla l'attention du surveillant, qui le crut produit par l'espièglerie de quelqu'un des élèves s'amusant à jeter des projectiles dans les châssis; il fronça le sourcil, en regardant du côté d'où venait le bruit, pour découvrir le coupable. Au même moment, ce fut comme toute une artillerie qui se déchargea dans les fenêtres et qui fit voler avec les vitres cassées, de blanches projectiles jusqu'au milieu de la salle. Ce tapage dura bien dix minutes et plus, et, après l'assaut, pas un châssis du côté d'où venait le vent ne conservait une seule vitre intacte. Il y en avait 1800 à remplacer dans toute la maison. Toutes les plantes des jardins et les moissons des champs, sur une étendue de plus d'un mille, avaient été détruites, et les arbres dépouillés de leurs feuilles, comme à l'automne. Ces formidables grêlons pesaient jusqu'à une once et demie et tombèrent en si grande quantité, que tout le sol en fut couvert de deux à trois pouces d'épaisseur. On passa tout à coup d'une chaleur tropicale à un froid assez vif, qui se maintint jusqu'à la disparition de cette couche de glace. Les grêlons accumulés dans les angles de la maison, en arrière, prirent au delà de huit jours pour fondre à l'abri du soleil.

sans exciter bien des murmures, des mécontentements, comme nous avons eu déjà occasion de le remarquer. Si l'économie du procureur a parfois, surtout pour la nourriture et le chauffage, dépassé la mesure, il faut reconnaître aussi que les plaintes des intéressés, écoliers et séminaristes, étaient souvent exagérées et injustes. On se faisait un méchant plaisir à grossir les méfaits économiques du pauvre procureur, dont la réputation allait ainsi en baissant d'une génération d'élèves à l'autre, par ces rapports peu bienveillants. Il faut bien avouer aussi que son système d'épargne n'avait pas toujours la franche approbation de ses confrères de la maison qui, eux-mêmes, le trouvaient un peu étroit, et trop arbitraire aussi, trop personnelle, l'administration de son département. D'un autre côté, il était homme de goût et d'ordre. Tout ce qu'il a fait exécuter dans l'intérieur de la maison, comme à l'extérieur, porte ce cachet (1). Il fut en cela le fidèle interprète des volontés et des désirs de Mgr Signay, qui eut tant à cœur de doter sa chère maison de bons, de beaux et de solides ouvrages, dans toutes les parties.

Les directeurs du Séminaire, après la mort de M. Harper, réélirent M. Dion supérieur, tout en le maintenant à la procure. Mais celui-ci ne consentit à exercer l'office de supérieur que jusqu'aux vacances. Cette charge fut alors donnée à M. T. Caron, qui n'en fut pas moins continué dans celle de directeur des écoliers. Sa popularité toujours croissante parmi les élèves, les séminaristes et les prê-

---

(1) La jolie clôture du parterre et du jardin, en face de la maison, qui existe depuis près de 60 ans, avec ses portes élégantes portant les monogrammes du patron du Séminaire et de Mgr Signay (S. R. et J. S.), témoigne favorablement du bon goût de M. Harper et de celui qui l'inspira dans l'exécution de ce travail (Mgr Signay). En général, sous le rapport des ouvrages bien et solidement faits, ce procureur a laissé un excellent exemple à ses successeurs.

1855 tres du Séminaire, comme aussi dans le clergé du diocèse et en général chez tous ceux qui le connaissaient, fit accueillir cette nomination avec grande faveur.

L'année 1855 fut signalée par une de ces fêtes qui laissent un souvenir ineffaçable dans la mémoire des élèves, et qu'on aime à rappeler aux générations plus reculées comme un témoignage de ce que savaient faire ceux de l'époque où elles eurent lieu. A la suite de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1854, il y eut un *triduum* solennel d'actions de grâces dans l'Église universelle, qui fut célébré avec pompe au Séminaire, pendant le mois de juin suivant. L'ouverture s'en fit avec grande solennité et fut surtout remarquable par la cérémonie de la bénédiction et de la pose d'une statue de la sainte Vierge au frontispice du Séminaire, après une magnifique procession de toute la communauté, marchant à la suite de cette statue portée à travers les principales rues du village (1). Les décorations de la chapelle avaient été faites avec beaucoup de goût et à grands frais; on n'épargna rien pour donner le plus d'éclat possible à cette fête, qui demeurera comme une des plus marquantes et des plus solennelles parmi celles célébrées au Séminaire à l'occasion de circonstances extraordinaires. Cette statue fut transportée, en 1874, sur le fronton qui fait face à la cour intérieure, où s'élève aujourd'hui la chapelle commémorative du centenaire, et remplacée par celle de l'archange saint Raphaël, patron de la maison. Cette dernière avait occupé près de 40 ans une place d'honneur dans la chapelle au-dessus du maître-autel; mais elle céda le pas à un grand tableau représentant le même archange au moment où il porte secours

---

(1) Le compte rendu de cette cérémonie a été consigné dans les archives de la maison; nous le donnons à la fin de ce chapitre.

au jeune Tobie qu'un poisson monstre menace de dévorer (1). Elle se détériora avec les années et, en 1900, une autre plus grande et plus belle, due à la générosité d'un ami de la maison, vint prendre sa place (2).

La nouvelle ère de prospérité, commencée en 1850, allait grandissant et remettait les finances de la maison sur un meilleur pied. Elle donna lieu à plusieurs améliorations, que les directeurs, plus confiants dans les ressources de l'avenir et moins gênés dans la gestion des affaires, entreprirent à cette époque, et pour le matériel et pour les études (3). On songea tout d'abord aux études. Il fallait, pour leur donner un nouvel élan, se pourvoir d'un bon nom-

---

(1) Ce tableau de S. Raphaël, œuvre du peintre C. Porta, de Rome, a été donné par M. D. Paradis, curé de la Baie. En même temps, la chapelle du Séminaire s'était enrichie de deux autres tableaux de même grandeur que le premier: l'un est une copie d'un tableau de Murillo (*l'Immaculée Conception*), avec une vue du Séminaire, au bas, don de M. C.-Z. Rousseau, curé de Nicolet, et l'autre, représentant la mort de S. Louis de Gonzague, second patron du Séminaire, fut donné par M. N.-E. Ricard, curé de Saint-Zéphirin. Ces deux tableaux ont aussi été faits à Rome, par le même peintre.

(2) M. J.-A. Legris, curé à Webster, Mass., diocèse de Springfield, ancien élève et ancien professeur au Séminaire. La bénédiction de cette statue, œuvre de M. Rho, artiste de Bécancour, a eu lieu le 28 octobre 1900, jour de la solennité de S. Raphaël, par Mgr Brunault, coadjuteur de l'Évêque de Nicolet. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe, à la suite d'une procession du clergé et de toute la communauté et au milieu de chants appropriés à la circonstance. Il est d'usage de faire une procession solennelle dans toute la maison, par les corridors des deux premiers étages, le jour de la fête de S. Raphaël, ou dehors quand le temps le permet.

(3) Parmi ces améliorations, il faut signaler celle qui eut lieu pour la musique. Dès l'automne de 1854, les directeurs décidèrent d'acheter les instruments nécessaires pour une bonne fanfare; ce qui se fit immédiatement. On voulait profiter du talent musical d'un nouvel élève, M. L.-E. Desjardins, qui venait faire son cours de philosophie à Nicolet, après avoir suivi le cours classique du collège de Terrebonne. En quelques semaines de pratique, le jeune professeur rendit ses élèves capables de



1855-1856 bro de livres classiques qui commençaient à manquer, surtout de bons manuels pour les sciences, afin de remplacer les traditionnels cahiers que les élèves étaient encore obligés de copier, augmenter la bibliothèque générale, assez peu volumineuse jusque-là, se procurer de nouveaux instruments de physique et de chimie, des cartes géographiques et des globes pour les classes, puis s'assurer quelles étaient les meilleures méthodes d'enseignement suivies ailleurs. On voulait mettre les études sur un pied d'égalité avec celles des bonnes institutions de ce genre en Europe. En conséquence on confia à M. C.-O. Caron, préfet des études, la mission d'aller visiter les principaux établissements d'instruction secondaire en France et ailleurs, et de faire les achats de livres et d'instruments qu'autorisaient les finances de la maison. Parti à l'automne de 1855, il revint au commencement de l'été de 1856, après s'être acquitté de sa commission avec succès, et le Séminaire se trouva ainsi pourvu de beaucoup de choses dont il avait grandement besoin pour les études. La bibliothèque reçut une addition considérable de bons ouvrages pour la théologie, les sciences, l'histoire et la littérature.

Il y eut à cette époque, de 1851 à 1855, un professeur de

---

jouer avec entrain plusieurs morceaux, et la nouvelle fanfare débuta avec succès le jour de la fête du directeur, le 21 décembre. M. Desjardins est, à juste titre, regardé comme le fondateur de cette partie de l'enseignement musical au Séminaire; il lui donna une forte impulsion, en formant tout un groupe de bons musiciens, pendant les cinq années qu'il passa à Nicolet comme élève et comme séminariste. La fanfare formée à cette époque s'est toujours maintenue depuis, et est devenue l'accompagnement obligé de toutes les fêtes et de toutes les réceptions. Il composa aussi plusieurs chants pour la chapelle, entre autres, celui de l'hymne de S. Raphaël, qui a été conservé dans le répertoire musical de la maison et qu'on entend toujours avec plaisir chaque année, le jour de la fête patronale. Il a encore composé récemment, pour le Séminaire, une belle messe de Noël avec les mélodies des vieux Noël.

dessin digne d'être mentionné, M. Hector Sarony, véritable 1856  
artiste, qui mit cet art en honneur au Séminaire et forma  
tout un groupe de dessinateurs remarquables. Il est l'au-  
teur de la belle lithographie de la maison, dessinée en 1854,  
qu'il fit exécuter à New-York chez son frère, artiste aussi  
de renom (1). Depuis longtemps déjà on cultivait avec suc-  
cès l'art du dessin à Nicolet et l'un des meilleurs profes-  
seurs que le Séminaire ait eus pour l'enseigner, avant M. Sa-  
rony, fut M. J.-H. Dorion, de 1839 à 1844. Ce dernier a  
aussi dessiné et exécuté lui-même une bonne lithographie  
de la maison, avec vue de l'avenue et des pins (2).

Aux vacances de 1856, M. Dion, toujours maladif et  
tourmenté incessamment par des inquiétudes de conscience  
qui le rendaient très malheureux, résolut d'abandonner la  
procure et de se mettre au repos. Après deux ans passés  
ainsi au Séminaire, sans aucune charge, il consentit à ac-  
cepter une cure et fut nommé à celle de Saint-Prospcr, où  
il put encore exercer le ministère avec succès jusqu'à sa  
mort, arrivée le 9 juillet 1870. Homme de talents, distin-  
gué par ses bonnes manières, d'une grande humilité jointe

---

(1) M. H. Sarony, après avoir fait à Nicolet une partie de son cours  
classique, de 1842 à 1845, avait quitté le collège et s'était livré à l'étude  
du dessin. Il revint comme séminariste, en 1851. La maladie l'obligea,  
au grand regret de tous, de s'en éloigner au commencement de 1855,  
pour chercher ailleurs un climat plus favorable à sa santé. Il se rendit  
chez son frère de New-York, espérant trouver là des médecins qui le  
guériraient, et un air plus vivifiant pour ses poumons, pendant l'hiver.  
Mais ses forces allèrent en diminuant de plus en plus et, comme il désirait  
revenir au pays pour y mourir, il entreprit le voyage, sans pouvoir aller  
jusqu'au bout. Il mourut à Burlington, le 22 avril 1856; son corps fut  
transporté et inhumé à Bécancour, où vivait une de ses sœurs.

(2) L'avenue venait d'être faite à l'époque où M. Dorion fit ce dessin,  
et elle était sans arbres encore. Cette lithographie est aujourd'hui très  
rare.

1856

à une grande fermeté, prêtre très pieux mais excessivement scrupuleux pour lui-même, il fut toujours un curé modèle et estimé de ses paroissiens, à Bécancour, où il passa près de vingt ans et où il fut très regretté, et à Saint-Prosper qu'il desservit pendant douze ans. La vie de réclusion au Séminaire ne lui allait pas et le jeta de plus en plus dans des angoisses qu'il ne pouvait surmonter et, malgré les services qu'il a rendus, on peut dire que ce fut un malheur pour lui d'y avoir été placé. La vie plus active du ministère convenait mieux à son tempérament et à ses goûts, et le distrait davantage de ses scrupules.

Le successeur de M. Diou à la procure fut M. F.-X. Côté, déjà économe du Séminaire depuis quatre ans. Ce fut sous lui que se finirent les travaux de l'intérieur dans les parties encore inachevées. Ce nouveau procureur avait bien le talent de l'économie très développé et pouvait même, à cet égard, rendre des points à M. Harper; mais il était loin d'avoir le même goût, la même sûreté de vue que ce dernier, pour faire exécuter les choses avec élégance et solidité. Son penchant à l'épargne, parfois mesquine, était trop naturel, pour qu'il se laissât influencer par l'exemple de ses prédécesseurs dans les travaux qu'il eut à conduire, et pour qu'il ne déviât pas plus ou moins des beaux modèles de menuiserie et autres qu'il avait sous les yeux, dans tout ce qui avait été fait et bien fait avant lui.

Dans le troisième étage il n'y avait que peu de pièces finies, et rien du tout dans les mansardes. On commença par établir un dortoir dans celles de l'aile Saint-Jean et on termina ensuite le troisième corridor et les pièces qui y ont leurs entrées. Toute la partie de cet étage, depuis l'avant-corps compris jusqu'à la chapelle, fut consacrée au cabinet de physique, au laboratoire, à la classe de philoso-

phie et à la chambre du professeur de physique (1). L'autre partie de cet étage, du côté de l'aile Saint-Grégoire, fut divisée en chambres pour les besoins futurs et pour les visiteurs. Il y avait à cette époque trois dortoirs à cet étage, dans les ailes; il n'en reste plus qu'un aujourd'hui, celui *des grands*. Les deux autres, ceux *des moyens* et *des petits*, furent transportés dans les mansardes de l'aile Saint-Grégoire. A la place de celui *des moyens*, on fit quatre classes, et celui *des petits* fut converti quelques années plus tard en chambrettes pour les séminaristes.

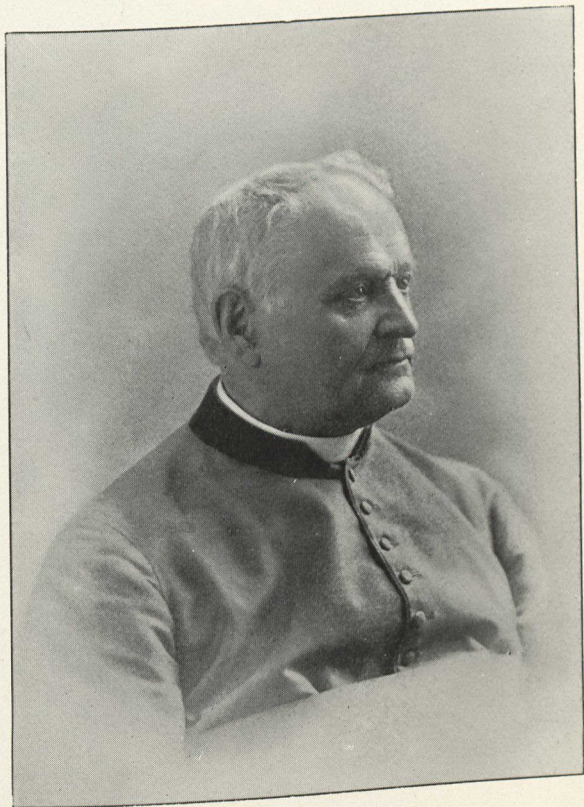
Le cabinet de physique fut établi dans le centre du troisième étage, occupé depuis 1840 par la classe anglaise et la chambre du professeur d'anglais. Les instruments de physique placés provisoirement depuis 1836 au-dessus de la chapelle, qui n'occupait alors que les deux premiers étages, furent transportés dans le nouveau local, et on put commencer en 1857 l'exécution du nouveau plan adopté pour la chapelle. C'était la dernière, mais aussi la plus dispendieuse des entreprises qui devaient compléter l'intérieur du Séminaire, commencé depuis 30 ans. Les plans que Mgr Signay, dans son grand désir de voir cette chapelle terminée, avait fait préparer dès 1848 ou avant, n'étaient pas du goût de tous. On en demanda d'autres à M. Bourgeau, architecte bien connu de Montréal, qui sut parfaitement tirer parti du local pour donner à la chapelle une jolie architecture, sobre en ornements, mais tout à fait convenable. Il choisit l'ordre ionique antique pour l'étage principal, en le surmontant d'un attique avec fenêtres de couleur et plafond orné, et plaça

---

(1) Jusque-là, la classe de philosophie était voisine de celle de rhétorique, au second étage de l'aile Saint-Grégoire, où se trouve aujourd'hui la chambre du professeur de cette dernière classe, et le laboratoire, là où est maintenant la pièce destinée aux hommes de service.

1857-1858 avec le meilleur effet, pour terminer le sanctuaire, une abside demi-circulaire avec une voûte en coquille comme couronnement du maître-autel. L'ouvrage, commencé pendant les vacances de 1857, ne fut fini que pour la fête de Pâques de l'année suivante. Une chapelle temporaire avait été établie dans le toit, au-dessus de la classe de physique, où se trouve aujourd'hui un dortoir, et ce fut là que toutes les cérémonies religieuses se firent la plus grande partie de l'année, c'est-à-dire jusqu'aux matines de Pâques. L'endroit était assez misérable et n'offrait rien de bien attrayant pour la piété, du bois brut partout sans aucun enduit, les fermes et les planches du toit pour voûte; il était bien froid aussi pendant l'hiver. La transition de ce galetas à la chapelle remise à neuf, toute éblouissante de blancheur, avec sa belle architecture, ses fenêtres de couleurs variées, et une parure appropriée à la grande fête qu'on allait célébrer, fut pour toute la communauté comme une vraie résurrection. Jamais matines de Pâques ne furent chantées au Séminaire de Nicolet avec plus d'entrain; jamais la fête elle-même ne fut célébrée avec plus d'éclat et plus d'allégresse que cette année-là, et le souvenir s'en conserva longtemps et ne s'est jamais perdu chez ceux qui en furent les heureux témoins.

A l'automne de 1857, M. C.-O. Carou quitta définitivement le Séminaire à la demande de Mgr Cooke, qui le voulait chapelain chez les Ursulines des Trois-Rivières et en même temps vicaire général du diocèse. Il occupa cette position pendant trente-six ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 21 décembre 1893. A l'occasion de son jubilé sacerdotal, en 1892, il fut nommé Protonotaire Apostolique. Homme de talents réels, il ne sut pas néanmoins leur donner tout le développement nécessaire; il les éparpilla sur trop d'études différentes, soit à la fois, soit successivement,



Monseigneur C.-O. CARON, P. A. et V. G.

sans jamais en approfondir aucune pour devenir un savant dans l'une ou dans l'autre. Il avait un beau talent oratoire et, jeune prêtre, il se distingua comme prédicateur; mais ce talent, comme les autres dont il était doué, il ne le cultiva pas longtemps et sa réputation d'orateur tomba bientôt. 1857

La perte que le Séminaire subissait, par l'éloignement d'un membre aussi distingué que l'était M. C.-O. Caron, auquel on devait plusieurs améliorations dans le cours d'études, était considérable; mais elle fut heureusement compensée par l'addition importante faite à son personnel, l'année précédente, d'un prêtre bien qualifié sous tous les rapports pour remplacer, dans la même charge, celui dont on regrettait le départ.

M. Louis-François R.-Lafèche, qui avait déjà été professeur au Séminaire de 1838 à 1844, alors qu'il était séminariste, et y avait laissé la réputation d'un homme de talents brillants et d'un excellent professeur, après avoir exercé son zèle pendant douze ans dans les pénibles missions du Nord-Ouest et y avoir contracté une infirmité qu'il garda le reste de sa vie, fut forcé par l'état délabré de sa santé de revenir au pays, au mois de juillet 1856. Il se rendit à la demande des directeurs de la maison, qui désiraient beaucoup le garder avec eux, surtout M. T. Caron, son confrère de classe et son ami intime. Il ne voulut prendre aucun repos pour refaire ses forces avant de se mettre à l'œuvre, et préféra entrer de suite dans l'enseignement, qu'il avait toujours aimé, même pendant le cours de ses missions (1). On le chargea de la classe de mathématiques, qu'il enseigna avec le meilleur succès et qu'il sut faire estimer par ses élèves. L'année suivante, 1857-58, il prit la philosophie, dont l'ensei-

---

(1) Pendant ses courts loisirs de missionnaire au Nord-Ouest, M. Lafèche avait enseigné les mathématiques à un jeune homme qui devint arpenteur.

1857-1858 gnement alternait alors avec celui des mathématiques et des autres sciences, vu qu'il n'y avait qu'une seule classe pour les deux années de philosophie. Lorsque M. C.-O. Caron quitta le Séminaire, M. Laffèche fut nommé préfet des études, tout en continuant à professer; mais ses forces ne lui permirent pas de tenir longtemps à cette double besogne. Au mois de janvier il fut remplacé en philosophie par M. Philippe-Octave Gélinas, qui achevait son cours de théologie au grand séminaire (1).

En 1858, la classe de philosophie fut définitivement divisée; celle de la première année fut consacrée aux mathématiques et à la philosophie proprement dite, et celle de la seconde, à la physique et aux autres sciences, chimie, astronomie et histoire naturelle. Il y eut alors, comme toujours depuis cette époque, trois professeurs pour ces deux classes. M. F. L.-Désaulniers, chargé seul de tout l'enseignement philosophique et scientifique, depuis tant d'années, garda celui des sciences physiques, M. Gélinas eut pour partage la philosophie, et un autre les mathématiques, dont l'enseignement se fit pour la dernière fois cette année-là aux deux classes réunies, parce que les élèves de seconde année ne l'avaient pas reçu la première (2).

---

(1) Depuis 1856, il y eut à Nicolet un grand séminaire pour tous les séminaristes du diocèse et même des États-Unis, qui n'avaient aucun emploi dans la maison, soit comme régents, soit comme professeurs. Le nombre de ces séminaristes s'est élevé quelquefois jusqu'à 15. Il fut moindre pendant quelques années, de 1859 à 1866, c'est-à-dire après la fondation du collège de Trois-Rivières. Ce grand séminaire fut transféré aux Trois-Rivières, en 1874, par Mgr Laffèche, lorsqu'il établit le collège de sa ville épiscopale en séminaire diocésain.

(2) Ces deux classes de philosophie, réunies pour les mathématiques, en 1858-59, comptaient 42 élèves; elles furent encore plus remarquables par les talents distingués d'un bon nombre de ceux qui les composaient; plusieurs ont occupé et occupent encore des positions honorables dans le clergé et la société.



Il y avait bientôt dix ans que la régie du Séminaire était passée aux mains des membres de la corporation interne provisoire, et rien n'avait encore été fait pour obtenir la reconnaissance légale de ce changement. La corporation établie par les lettres patentes de 1821 subsistait toujours et pouvait révoquer à son gré les pouvoirs donnés aux directeurs de la maison, auxquels ils en avaient confié l'administration sous leur haute surveillance. La position de ces derniers était donc assez précaire. Il est bien vrai que la corporation légale n'avait pas jusque-là entravé leur action; au contraire elle leur avait laissé pleine liberté de conduire les affaires de la maison comme ils l'entendaient, et la prospérité qui y régnait, depuis qu'ils en avaient pris la régie, témoignait en faveur de leur bonne administration. Toutefois il était nécessaire de régulariser les choses et d'assurer l'avenir contre des éventualités fâcheuses, en obtenant une modification de la charte pour le changement officiel du personnel de la corporation légale. Au reste, c'est ce que les membres de cette dernière avaient promis aux directeurs du Séminaire en 1848, lorsqu'ils leur en confièrent l'administration comme essai d'abord, mais avec entente que bientôt, s'il était possible de le faire, ils se dévêtiraient de leurs pouvoirs en faveur d'une corporation légale interne, dont ils chercheraient à obtenir l'établissement de l'autorité compétente.

En 1852, le 26 août, à la veille de la séparation du diocèse des Trois-Rivières de celui de Québec, où résidaient les deux principaux membres de la corporation légale, l'archevêque et son coadjuteur, quand déjà la prospérité du Séminaire était en bonne voie, les directeurs adressèrent à l'archevêque, président de la corporation légale, la supplique suivante, pour demander la réalisation des promesses faites au sujet d'une corporation interne reconnue civile-

1858 ment, et lui soumièrent dans ce but un projet de requête à la législature.

A Nosseigneurs et à Messieurs les Membres de la Corporation du Séminaire de Nicolet. Lorsque la Corporation légale du Séminaire de Nicolet constitua, il y a quatre ans, un corps administratif interne pour la régie du dit Séminaire, il nous fut dit que cet état de choses ne pouvait être que provisoire, que deux ou trois ans étaient accordés et qu'ensuite il serait pris des mesures pour faire cesser tout ce que cet état provisoire avait de précaire.

Deux résolutions du Bureau de votre corporation adoptées, l'une en 1847 et l'autre en 1848, font clairement voir que depuis longtemps ce Bureau regardait cette mesure comme nécessaire.

Par la première de ces résolutions, MM. Fortier, curé de Nicolet, et Ferland, supérieur du Séminaire, furent chargés de grossoyer un projet de constitution pour une corporation intérieure; par la seconde, le Bureau déclare que, vu l'éloignement des membres de la Corporation, il devient fort difficile, pour ne pas dire impraticable, d'administrer convenablement un établissement de la nature d'un séminaire.

En conséquence, les soussignés, persuadés que le temps a suffisamment prouvé que le Séminaire de Nicolet peut maintenant sortir d'un état qui semble n'appartenir qu'à la faiblesse, connaissant d'ailleurs qu'il devra en résulter un accroissement d'intérêt, de zèle et de liberté, chez les administrateurs des affaires de la maison, croient de leur devoir de prier la corporation légale du dit Séminaire de vouloir bien mettre à effet, dans la présente session de la Législature, les résolutions et les quasi-promesses précitées.

Les soussignés se feraient un reproche de ne pas déclarer en même temps qu'ils hésitent beaucoup d'ouvrir les classes avant de connaître la détermination du Bureau de votre corporation.

Québec, le 26 août, 1852. (Sig.) Chs Dion, ptre, sup., Chs Harper, ptre, Chs-Olivier Caren, ptre, Thos Caron, ptre.

Voici maintenant le projet de requête à la Législature, soumis en même temps à l'archevêque :

A Son Excellence le Gouverneur Général du Canada, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence. L'humble requête des membres de la Corporation du Séminaire de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, expose respectueusement :

Que la dite Corporation pour la surintendance et l'administration du Séminaire de Nicolet existe depuis plus de trente ans, en vertu de Lettres

Patentes Royales, sous le grand sceau de cette Province, émanées le dix décembre mil huit cent vingt-un.

1858

Que la dite Corporation, qui a pour fin l'éducation et l'instruction telles qu'entendues dans l'Église catholique, se compose, aux termes des dites Lettres Patentes: 1° de l'Évêque catholique romain de Québec; 2° de son Coadjuteur Evêque; 3° de son grand vicaire des Trois-Rivières; 4° du curé de la paroisse de Nicolet; 5° enfin, du plus ancien curé du district des Trois-Rivières.

Que vu les difficultés et souvent même l'impossibilité de se réunir aussi fréquemment que le requièrent le bien et les besoins de cette intéressante institution, les membres de la dite Corporation demandent instamment qu'ils soient légalement remplacés par d'autres qui puissent composer et composeront à l'avenir la dite Corporation et dont la résidence soit dans le dit Séminaire ou non loin d'icelui.

En conséquence, les soussignés, membres de la Corporation pour la surintendance et l'administration du Séminaire de Nicolet, supplient respectueusement Votre Excellence de vouloir bien changer les noms et qualités qui désignent les membres qui composent actuellement la dite Corporation du Séminaire de Nicolet, les remplaçant par les noms ou qualités désignant d'autres personnes pour composer et qui composeront à l'avenir la dite Corporation du Séminaire de Nicolet, pour les mêmes fins et avec les mêmes droits, privilèges, pouvoirs, capacités et obligations que ci-devant, en y ajoutant le pouvoir d'échange et d'aliénation d'immeubles, et ce, comme suit: 1° d'Évêque catholique romain du diocèse des Trois-Rivières, quand il y en aura un; 2° le curé catholique romain de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, 3°, 4°, 5°, 6° et 7°, les Directeurs, prêtres du dit Séminaire de Nicolet, lesquels seront respectivement chargés de l'un des cinq emplois ou charges suivantes, savoir: 1° la charge de supérieur ou président du dit Séminaire; 2° la charge de préfet de discipline ou directeur des élèves; 3° la charge de préfet des études; 4° la charge de procureur du Séminaire; 5° la charge d'économe. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Québec, 6 septembre 1852.

Pour une raison ou pour une autre, la supplique ne reçut pas de réponse, le projet de requête, signé par MM. Cooke, v. g., Fortier et Lebourdais, resta dans les cartons de l'archevêché, avec la note: *non présenté à la Législature*, et aucune démarche ne fut faite à cette époque pour en venir au changement promis d'une part et demandé instamment de l'autre.

1858

L'année suivante, une occasion favorable permit aux directeurs du Séminaire de revenir à la charge sur cette question importante. MM. Harper et Dion venaient d'échanger leurs fonctions: le premier, de procureur était devenu supérieur, et le second, de supérieur, procureur. M. Harper avait une procuration en forme de la part de la corporation légale; M. Dion n'en avait point, et il lui en fallait une. Les directeurs du Séminaire adoptèrent en conseil les résolutions suivantes, le 17 juillet 1853, qu'ils transmirent à l'archevêque et aux autres membres:

1<sup>o</sup> Résolu qu'une humble demande soit faite à la Corporation légale du Séminaire de Nicolet de donner au plus tôt possible à Monsieur Charles Dion, procureur élu, une procuration en formes légales pour l'autoriser à agir en qualité de procureur de la Corporation du Séminaire de Nicolet, en remplacement de Monsieur Charles Harper, élu supérieur.

2<sup>o</sup> Résolu que, vu les inconvénients très graves et souvent pénibles pour les membres de la corporation interne du Séminaire de Nicolet qui résultent de l'éloignement des membres de la Corporation légale, et souvent de l'impossibilité de les réunir pour former un Bureau, l'humble demande soit répétée à la dite Corporation légale de vouloir bien obvier à ces inconvénients qui créeront toujours des obstacles au progrès de l'établissement, en constituant d'une manière légale une corporation régulière dont les membres seraient dans l'établissement même, ou du moins dans les limites du district.

3<sup>o</sup> Résolu que, comme demande expresse des objets exprimés ci-dessus, copie des présentes résolutions soit respectueusement transmise à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, en sa qualité de président de la Corporation du Séminaire de Nicolet et à chacun des autres membres qui la composent.

M. Dion, l'ancien supérieur, transmet les résolutions à l'archevêque, en les accompagnant d'une lettre où il lui rendait compte en même temps des dernières élections; mais ce fut M. Harper, le nouveau supérieur, qui reçut la réponse. Nous la donnons au long, pour mieux faire voir que la question du changement de personnel de la corporation

légale était loin encore d'être résolue, et qu'on ne savait pas même à quelle autorité il fallait s'adresser pour la résoudre. 1858

Archevêché de Québec, 1er août 1853. Monsieur le Supérieur, je vous prie de ne pas trouver mauvais que sachant M. Dion absent de Nicolet et ne connaissant pas l'époque à laquelle il doit y retourner, je vous fasse à vous-même une réponse à une lettre que ce Monsieur m'écrivait le 24 juillet au nom et de la part de la Corporation interne du Séminaire.

M. Dion me parle d'abord du droit bien légitime dont on a usé pour faire l'élection aux charges et offices de la maison. Mais comme je n'ai aucune connaissance d'avoir jamais contesté ce droit, je ne sais pas pourquoi ce Monsieur se donne la peine de m'en parler comme il le fait, et pourquoi encore il a soin de m'avertir que, conformément à vos règles, votre élection comme supérieur a été approuvée par Mgr l'Evêque des Trois-Rivières. Tout cela était dans l'ordre et je pense que personne n'avait droit de soupçonner que j'y eusse trouvé défaut.

Monsieur Dion me parle ensuite de résolutions passées dans votre assemblée du 17 juillet, et dont il me transmet copie avec prière de les soumettre au Bureau de la Corporation légale et de transmettre aussitôt que possible la réponse du dit Bureau. Quant à la demande qui fait la matière de la première de ces résolutions, il y sera certainement fait droit, aussitôt que Monseigneur le Coadjuteur sera de retour de sa visite du comté de Saguenay et autres lieux. Nous signerons tous deux une procuration qui autorisera le procureur actuel à faire marcher les affaires de la maison. Toutefois, et en attendant, je ne vois pas pourquoi le procureur ne gèrerait pas les affaires ordinaires avec l'assentiment ou même la procuration des membres du Bureau qui se trouvent dans le diocèse des Trois-Rivières. Je pense qu'on peut facilement se procurer une telle procuration qui pourrait même valoir dans une cour de justice, puisqu'elle serait de la majorité des membres de la Corporation légale.

Pour ce qui est du changement à faire dans le personnel de la Corporation légale, auquel ont rapport les deux dernières résolutions, je le désire autant que qui que ce soit. Mais comme il est question de faire un changement assez grave, à mon avis, à une Patente Royale, il faut avant tout que nous sachions à quelle autorité nous devons nous adresser. Déjà j'ai exprimé ma répugnance à ce qu'on s'adressât à la Chambre d'Assemblée et ce à raison de l'opposition que ne manqueraient pas de faire à notre démarche les membres ennemis jurés de nos institutions. Nous adresserons-nous au Gouverneur en conseil? Nous ne pouvons le faire aujourd'hui, puisque la plupart des ministres sont absents. Peut-être serons-nous renvoyés à l'autorité d'où les Lettres Patentes sont émanées. Je suis porté à croire que ce sera le cas; mais toujours nous

1858

faut-il attendre que les ministres se réunissent et délibèrent sur le sujet.....

Je voudrais, et je ne pense pas trop exiger, qu'un règlement qui ferait des membres de la corporation interne une vraie communauté, où les attributions de chacun seraient reconnues et respectées; fût dressé et fidèlement observé (1)... Comme je n'énonce rien de nouveau, j'ai tout lieu de croire que tout le monde sera de mon avis et conviendra qu'il est important que l'on s'occupe de ces préliminaires, avant que l'on en vienne au changement désiré de la Charte constitutionnelle.

Cette lettre étant ma réponse à celle de votre ancien Supérieur, je dois vous prier d'en faire part à Messieurs vos confrères. Veuillez ajouter pour chacun d'eux l'assurance de ma bien sincère estime.

(Sig.) † P.-F., Archevêque de Québec.

Les choses en restèrent là pendant quatre ans et ce ne fut qu'au commencement de 1857 que la question revint sur le tapis, mais cette fois à la grande surprise des directeurs du Séminaire et en dehors de leur coopération. Ils furent fort étonnés, un bon jour, d'apprendre qu'on avait préparé quelque part une nouvelle requête au Gouverneur pour obtenir le changement du personnel de la corporation légale du Séminaire de Nicolet; que cette requête était déjà signée par quatre de ses membres, à savoir, par Mgr l'archevêque et son coadjuteur, par M. Loranger, vicaire général des Trois-Rivières, et par M. Lebourdais, le plus ancien curé du district; qu'elle demandait qu'il fût réglé "qu'à l'avenir la "dite corporation soit composée: 1° de l'évêque catholique "romain des Trois-Rivières, comme président de la dite "corporation; 2° de deux prêtres de son diocèse par lui "choisis; 3° du supérieur du dit Séminaire de Nicolet;

---

(1) Mgr l'Archevêque oubliait sans doute, qu'un règlement organique pour la corporation interne du Séminaire avait été adopté en 1848, approuvé par son prédécesseur, Mgr Signay, et mis immédiatement en vigueur. C'est ce même règlement, avec de très légères modifications faites après le changement du personnel de la corporation légale, en 1858, qui subsiste toujours au Séminaire.

“4° d'un prêtre du Séminaire susdit, choisi et nommé par les autres prêtres employés dans cette maison.” 1858

Il y avait bien lieu de s'étonner qu'une telle requête eût été formulée et signée à l'insu de ceux qui étaient le plus immédiatement intéressés et qu'elle proposât une modification du personnel qui laissait subsister tous les inconvénients, ou à peu près, de l'ancien état de choses — puisque la majorité des membres de la nouvelle corporation était encore en dehors de la maison — et en ajoutait même un nouveau, dans l'antagonisme entre les membres de l'intérieur et ceux de l'extérieur, auquel aurait donné lieu inévitablement le nouveau plan. Les directeurs du Séminaire, consternés du changement proposé, se hâtèrent d'adresser à Mgr Cooke, leur évêque, un long mémoire, où ils lui exposèrent à cœur ouvert leurs craintes et leurs plaintes, sur ce projet malheureux, qui aurait bouleversé le Séminaire de fond en comble, s'il avait été adopté. Nous citerons dans toute son étendue ce mémoire, rédigé par M. C.-O. Caron.

*MÉMOIRE adressé à Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières par les Administrateurs du Séminaire de Nicolet à l'occasion d'une demande d'une certaine modification de la charte d'incorporation du dit Séminaire.*

C'est une position généralement difficile et périlleuse que celle d'un inférieur qui élève la voix pour exprimer des idées ou des convictions tendant à contredire plus ou moins ouvertement la pensée et les vues de son supérieur. L'intention la plus pure, le désir le plus sincère de ce qu'il croit être le bien, la conviction intime que c'est un devoir qu'il remplit, ne constituent pas toujours de sa part une raison d'agir qui soit aux yeux de l'autorité une excuse suffisante de son acte. Le franc parler peut ressembler à l'orgueil, les plus humbles représentations avoir l'air de viser ambitieusement à la remontrance, et des suggestions, strictement telles par leur nature et par les intentions qui les ont dictées, sembler une empiètement ou une intrusion malencontreuse.

Les auteurs du présent mémoire osent cependant se flatter que les circonstances exceptionnelles où ils se trouvent placés, rendent plus facile et plus praticable la tâche qu'ils ont cru devoir s'imposer à l'occasion d'une

1858

requête datée des Trois-Rivières, du huit janvier de l'année courante, adressée à Son Excellence le Gouverneur de cette Province, et signée, au moment où elle leur fut communiquée, par quatre des membres de la Corporation du Séminaire de Nicolet. Ils s'adressent à un Supérieur qui, plus d'une fois, par sa présence au milieu d'eux et par des paroles pleines de bienveillance, a bien voulu les encourager et montrer par là qu'il reposait en eux quelque confiance; à leur Evêque qui connaît, et leur profond respect pour sa personne et leur attachement à l'autorité dont elle est investie. Ce sont de vieux serviteurs dont la fidélité et le dévouement au devoir ne sauraient être suspectés. Un séjour dans l'établissement de douze ans pour les uns, de quinze, de vingt, de vingt-cinq et même de trente ans pour les autres, les met tout à fait à portée d'en bien connaître les besoins et d'en chérir les intérêts.

Ils parleront donc avec confiance, puisque leurs paroles ne sauraient être l'objet que d'un bienveillant accueil, c'est au moins leur espoir; et ils s'efforceront de le faire avec cette liberté respectueuse que commandent d'un côté la connaissance des faits et la conviction du devoir, et de l'autre, la dignité de la personne à qui ils ont l'honneur de s'adresser.

Qu'une corporation chargée de l'administration d'un établissement de la nature de nos collèges canadiens et dont les membres se trouvent disséminés sur un territoire de trente lieues de rayon, soit une anomalie, un rouage décentré, une organisation vicieuse, tout le monde est d'accord là-dessus. L'expérience a démontré d'une manière péremptoire, dans le passé de l'établissement de Nicolet, à quelle inefficacité radicale est pratiquement condamné le système de corporation extérieure pour les institutions de ce genre.

C'est ce qu'a très bien compris, il y a quelques années, la Corporation extérieure. Sentant l'anomalie de son organisation, elle décidait par sa troisième résolution, bureau tenu le 25 mai 1847, qu'il fallait établir une corporation intérieure dans le Séminaire de Nicolet. Elle chargeait en conséquence l'un de ses membres de dresser conjointement avec M. Ferland les dispositions organiques de cette corporation, pour qu'elles fussent ensuite légalisées, ajoutait-elle, par le pouvoir civil. Elle s'engagea aussi par une autre résolution à mettre au nombre des membres de la Corporation intérieure feu M. C. Harper, dès que telle corporation serait formée. Des circonstances malheureuses ayant alors empêché ces mesures d'aboutir, la situation de l'établissement n'était rien moins qu'assurée. On tenta dès l'automne de 1848, comme un remède tel quel dans un cas désespéré, l'organisation d'une corporation intérieure provisoire, dont voici le bilan historique jusqu'à ce jour.

Chargés, il y a neuf ans, comme corporation intérieure provisoire, de l'administration d'un établissement dans la gêne et qui chancelait sur ses bases, les auteurs de ce mémoire ont pu, Dieu aidant, raffermir le



terrain ébranlé, opérer d'utiles réformes au département des finances, utiliser plus avantageusement les fermes, donner une meilleure direction à l'économie, rendre à la discipline sa vigueur primitive qu'une autorité trop restreinte et sans cesse contrariée avait presque éteinte, fortifier les études, relever en grande partie la bibliothèque en lambeaux, remplir d'élèves ses vastes salles devenues presque désertes, réhabiliter la maison si fortement compromise dans l'opinion publique, etc., etc.

Après un essai aussi bien éprouvé, comme nous l'osons croire, de l'action d'une corporation intérieure provisoire, en revenir à l'ancien ordre de choses, n'est pas ce qu'on devait attendre dans l'intérêt du Séminaire. On ne pourrait, ce semble, prétendre que, placer un membre ou deux dans la maison, pendant que trois sont au dehors, soit à l'ancien ordre de choses un changement essentiel. Car la corporation reste extérieure; son apparence est changée, sa nature reste la même: même impuissance radicale, même embarras pratique, même agencement contre nature.

Qu'est-ce en effet que le changement apporté à la charte par la mesure en question? Est-il de nature à éloigner véritablement les obstacles qui s'opposent au bon fonctionnement de l'ancienne organisation? Possède-t-il encore les éléments nécessaires à un organisme régulier? La gravité de ces questions n'échappe à personne. Leur solution intéresse au plus haut degré tous ceux qui ont à cœur l'intérêt de la maison.

Faute de connaître les besoins journaliers d'un collège, connaissance qui ne s'acquiert que par la présence sur les lieux, par la correspondance journalière et par le contact continu avec les personnes qui y ont des affaires, on réglemente à faux dans une foule de circonstances; on restreint, quand il faudrait élargir, on donne carrière, au contraire, quand il faudrait suivre et diriger; on gêne, on déplace l'autorité, en accordant des privilèges ou des droits exagérés à des départements secondaires; par là on détruit l'harmonie, on donne lieu à des conflits d'autorité, à des guerres de ruses où la charité et la paix ont plus à perdre qu'à gagner. On perd du temps à correspondre quand il faudrait décider et agir. Tout languit dans l'établissement; l'unité de vues disparaît, on plutôt ne peut naître; l'intérêt pour une œuvre devenue désormais indécise, tend sans cesse à s'affaiblir; les luttes de l'intérieur fatiguent; l'ennui dégoûte; tout progrès s'arrête, ou plutôt on descend à pas de charge vers la déchéance ou la ruine. Eh bien! auquel de ces inconvénients divers, le changement proposé vient-il remédier? En fait-il disparaître entièrement un seul? Tous au contraire demeurent, leur germe repose dans le sein même de cette organisation.

C'est évident, on ne fait que revenir sous une forme mitigée à l'ancien système, au système qui a déjà conduit l'institution à deux doigts de sa ruine.

1858

Une telle mesure ne pourra manquer d'affliger profondément les vrais amis de la maison, qui y verront le décret de sa déchéance, et un brevet d'incapacité, un certificat de non confiance, donné à ceux qui ont travaillé à relever la maison de sa déchéance, tandis que nos ennemis concluront à l'envahissement de l'autorité diocésaine, à sa convoitise du contrôle exclusif des institutions et de leurs finances. Ainsi le nouvel ordre de choses, non seulement laisse subsister les anciens inconvénients, mais il en ajoute de nouveaux, notamment celui de léguer au Chef du diocèse une institution frappée au cœur, quand on pourrait la lui remettre pleine de santé et de vie, capable de faire circuler abondamment dans tout le diocèse la sève de sa triple vie morale, littéraire et ecclésiastique.

Si par hasard, ce qu'à Dieu ne plaise, on avait cru devoir en venir à l'ordre de choses en question par des considérations auxquelles auraient personnellement donné lieu ceux qui ont l'administration actuelle de l'institution; dans ce cas, *si propter me tempestas hæc grandis venit mittite me in mare*.... Mais les conclusions précédentes n'en demeurent pas moins véritables. Il n'en sera pas moins pénible, en certain endroit, que des hommes pris du dehors, qui n'auront que quelques heures à consacrer chaque mois, chaque année peut-être, aux affaires de l'institution, soient placés là pour régler, comme étant plus experts, plus compétents, plus dignes de confiance, que ceux qui vieillissent à l'œuvre, occupés tous les jours des besoins et du bon fonctionnement de la maison. On en est naturellement à se demander pourquoi un mode d'existence à part, à l'égard du Séminaire de Nicolet? Pourquoi ceux qui exercent les charges de cette maison, par le choix de l'autorité diocésaine, pourraient être à celle-ci un plus grand danger que ne le sont ceux qui dirigent les collèges de Sainte-Thérèse, de Saint-Hyacinthe, de Québec, etc? Seraient-ils donc condamnés à le céder en habileté, en dévouement, en quelque vertu sacerdotale que ce soit, à des confrères qui vivent sous le toit de la maison presbytérale ou à l'ombre du palais de leur Evêque?

De plus, en mettant ainsi des hommes de dévouement, si humbles que soient leurs vertus et leurs talents, dans une situation relativement inférieure; en les laissant ainsi, sans espoir d'un meilleur sort, en face d'une sorte de vicariat perpétuel, leur position devient, non seulement pénible, mais encore nécessairement précaire; par là l'entrée de l'institution est fermée à plus d'un sujet recommandable qui aimera mieux faire servir ses talents dans un champ moins ingrat et mieux affermi. Ainsi, le changement proposé n'est donc pas seulement dépourvu des éléments de vie qui animent une création et qui la fécondent, mais il porte en lui-même des principes de langueur, de dépérissement et de ruine.

Si l'on jette un coup d'œil tant soit peu attentif sur les détails des dispositions et sur la modification que l'on est en voie d'apporter à la char-

te, on y découvrira quelques analogies avec la législation du concile de Trente, mais très incomplètes, pour ne rien dire de plus.

Il ne sera donc pas inutile de constater comment de concile de Trente approuve et maintient les collèges et les séminaires. Au chapitre XVIII de la XXIII session, il règle que l'évêque, le chapitre, le clergé, les fabriques, etc., ainsi que les collèges, seront taxés pour le soutien du séminaire épiscopal; mais il fait une exception, en faveur des collèges-séminaires, qui témoigne bien de l'approbation qu'il leur donne et du désir qu'il a qu'ils soient maintenus: . . . *et quibuscumque aliis ecclesiasticis redditibus seu proventibus etiam aliorum collegiorum in quibus tamen Seminaria discentium vel docentium ad commune Ecclesie bonum promovendum actu non habentur; hæc enim exempta esse voluit.* Ce texte n'a pas besoin de commentaire.

Énumérons, en terminant, quelques points de comparaison et de différence entre les collèges-séminaires et le séminaire épiscopal proprement dit.

Le séminaire épiscopal a pour fin exclusive l'éducation et l'instruction des enfants ou jeunes gens qui paraissent devoir se consacrer au service des autels.

La fin des collèges-séminaires embrasse, en outre, l'éducation et l'instruction des jeunes gens qui se destinent à quelque carrière libérale quelconque, et ils sauvegardent par là l'enseignement contre les empiétements du laïcisme.

L'enseignement des séminaires proprement dits regarde plus particulièrement les matières théologiques, canoniques, liturgiques. Celui des collèges-séminaires fait une plus large part aux matières profanes, sans négliger l'instruction religieuse.

La fin, le but et l'enseignement des séminaires épiscopaux sont strictement ecclésiastiques et par conséquent rigoureusement du domaine exclusif de l'Église, dont l'évêque est le chef local; à lui en est dévolue la régie, pour la plus grande part.

Aucune obligation de ce genre, au moins d'une manière stricte, pour les collèges-séminaires.

Pour parvenir à son but, le séminaire épiscopal doit surtout recevoir les jeunes gens pauvres, les nourrir et les instruire gratuitement.

Personne ne trouve l'obligation d'une telle charge dans les collèges-séminaires.

Le Séminaire épiscopal est régulièrement soutenu par l'évêque, le chapitre, le clergé, et ces trois classes de contribuables ont leur part respective dans l'administration; l'évêque avec pouvoir de régie, les autres en qualité de conseillers obligés de l'évêque.

Les collèges-séminaires, créations volontaires de l'épiscopat et du clergé dans ce pays, ne sont jusqu'à présent à la charge obligée de personne; ils doivent trouver en eux-mêmes, dans leur travail de chaque

1358

jour, dans le jeu régulier de toutes les parties de leur organisation, les moyens de subsistance et de perfectionnement jusqu'à certaines limites. L'autorité épiscopale qui paraît de droit partout où il y a enseignement religieux ou moral, trouve en ce pays, dans des administrateurs des collèges, des collaborateurs à qui il est dévolu une double tâche, celle d'administrer et de pourvoir. L'analogie porterait à conclure que leur autorité doit être tout autre que celle des députés sur les séminaires épiscopaux, puisque leurs obligations sont beaucoup plus étendues.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure :

1° Que la Corporation légale du Séminaire de Nicolet a reconnu que le système de corporation extérieure entraîne de nombreux inconvénients;

2° Que ces inconvénients sont tels qu'elle a cru utile de remplacer ce système par celui d'une corporation intérieure provisoire;

3° Que l'expérience a parfaitement confirmé ces jugements de la Corporation légale;

4° Que les raisons nombreuses prises de la nature et du mode de fonctionnement des corporations extérieures, des personnes et des choses, concourent à établir les mêmes conclusions. Ce qui d'ailleurs est tout à fait conforme à l'esprit du concile de Trente, qui veut que les séminaristes soit placés, autant que possible, sous les yeux de ceux qui doivent les régir et les administrer.

D'où nous inférons pour conclusion finale que l'évêque doit, avec un certain nombre de prêtres placés dans l'intérieur de l'institution, en constituer la Corporation.

Monseigneur, avec la permission déjà accordée par Votre Grandeur, les administrateurs du Séminaire de Nicolet soumettent humblement et respectueusement à votre sagesse le mémoire ci-dessus. Et si, contre leur intention, il s'y était glissé le moindre mot qui pût comporter un manquement, de quelque nature qu'il puisse être, ils le désavouent d'avance sans restriction.

(Sig.) T. CARON, ptre, sup., Séminaire de Nicolet.

26 janvier 1857.

Ce mémoire produisit un bon effet et arrêta heureusement le projet redoutable qui avait jeté l'alarme parmi les directeurs et les amis de la maison. Mgr des Trois-Rivières désirait voir la question réglée; il invita les prêtres du Séminaire, dans une visite qu'il leur fit peu après, à lui exprimer leurs vues sur la composition du personnel de la nouvelle corporation. Ils le firent sans retard dans une lettre datée du 14 avril. Le plan qu'ils proposèrent fut soumis à

Mgr Baillargeon, coadjuteur de l'archevêque et administrateur du diocèse de Québec (1), qui à son tour en saisit son conseil, à la demande de l'évêque des Trois-Rivières. Le prélat rendit compte à celui-ci des délibérations de ce conseil, tout en donnant sa propre opinion sur le sujet, dans la lettre suivante, du 30 octobre :

Monseigneur, Le projet d'un changement dans le personnel de la Corporation du Séminaire de Nicolet, sur lequel vous voulez bien demander notre opinion, a été examiné avec attention dans le conseil privé de l'Archevêché, et on y est convenu :

1° Que ce changement n'est pas nécessaire (2) ;

2° Qu'il peut être utile; tous n'admettent pas ceci. Cependant c'est l'opinion du plus grand nombre, et la mienne bien décidée;

3° Que néanmoins, attendu que Votre Grandeur et tous les prêtres employés dans le dit Séminaire désirent ce changement, il est à propos de vous conseiller de le faire en la manière indiquée sur une autre feuille; excepté ce qui regarde le grand vicaire, dont le nom n'a été mis que pour ne pas contrarier l'archevêque qui l'a voulu, contre l'opinion de tous les autres.

Si vous agréez ce plan, l'archevêque et moi sommes prêts à signer la requête que vous vous proposez de présenter aux autorités gouvernementales.

Suivant le projet que vous nous avez envoyé, on n'a mis que *quatre membres internes*; on n'aurait aucune objection à ce qu'il y en eût *cinq*.

Si Votre Grandeur juge à propos de faire quelques changements aux dispositions suggérées, nous serons prêts à les examiner et à les adopter, s'il est en notre pouvoir de le faire. J'ose prier Votre Grandeur de me dispenser de donner les raisons des différentes clauses du plan que je lui envoie, ce serait trop pour une lettre.

---

(1) Mgr l'Archevêque Turgeon avait été frappé de paralysie en 1855, et ne pouvait guère s'occuper de l'administration qu'il avait remise du reste aux mains de son coadjuteur. Toutefois, à cette époque, il pouvait encore prendre part aux délibérations du conseil de l'Archevêché et signer les documents.

(2) Il avait été pourtant jugé nécessaire et depuis longtemps par la Corporation légale elle-même. Voir plus loin la lettre de l'archevêque à M. Fortier, en date du 7 mars 1857.

1858

Si les Messieurs de Nicolet désiraient avoir des explications sur cela, ils pourraient les demander en envoyant leurs objections par écrit ou en députant quelqu'un d'entre eux à cette fin.

Les modifications proposées par Mgr Baillargeon, au plan des directeurs du Séminaire, semblaient être pour le mieux, en ce qui concernait le nombre des membres de la corporation demandée; mais il y avait ajouté une clause par laquelle l'approbation épiscopale était exigée pour tous les membres de la corporation, à leur entrée dans les divers offices. Mgr des Trois-Rivières fit connaître aux directeurs du Séminaire cette modification apportée à leur projet et demanda leur avis. Ils répondirent par une lettre en date du 19 novembre, dans laquelle ils lui disaient qu'ils profitaient avec respect et reconnaissance de la liberté qui leur était accordée de lui soumettre leur sentiment sur cette question; qu'ils étaient convaincus qu'exiger l'approbation épiscopale pour la nomination à toutes les charges, auxquelles doit être attaché le droit de faire partie de la nouvelle corporation, ne pourrait qu'embarrasser la mesure auprès de l'autorité civile, sans profit pour l'autorité épiscopale; que tous les prêtres n'étant admis dans l'institution qu'avec la permission de l'Ordinaire, on ne doit pas craindre de leur accorder une certaine liberté d'action, nécessaire à la bonne administration des affaires; que d'ailleurs l'approbation de l'élection du supérieur, réservée à l'Ordinaire, est une garantie suffisante de l'esprit qui devra régner dans l'établissement. Puis ils terminaient en disant qu'ils n'avaient pas d'objection à ce que le grand vicaire fit partie de la corporation, et ils suggéraient qu'elle fût composée de l'évêque, de son grand vicaire et de cinq ecclésiastiques actuellement attachés à la maison — leurs noms étaient donnés — et de leurs successeurs dans les mêmes offices; ils ajoutèrent que si ce dernier plan n'était pas admis,

ils n'en voyaient pas d'autre propre à leur faire désirer un 1858  
 changement dans l'état actuel des choses.

Enfin la clause embarrassante fut retranchée du projet, et la composition du personnel, telle qu'elle vient d'être indiquée, fut acceptée à Québec comme aux Trois-Rivières. Mgr Baillargeon proposa lui-même, pour éviter toute difficulté, de modifier celle relative à la succession des membres, de manière que les places qui deviendraient vacantes, pour les cinq membres de l'intérieur, seraient remplies à la majorité des votes de ceux qui restent; ce qui fut admis facilement par les directeurs du Séminaire.

Il ne restait plus qu'à rédiger le projet de loi et la requête à la Législature en conformité avec ce qui était convenu de part et d'autre, et à les faire signer par les cinq membres de la corporation légale instituée par les lettres patentes de 1821. A ce dernier sujet, il s'éleva encore un point noir à l'horizon.

M. Fortier, curé de Nicolet, l'un des cinq, n'avait pas voulu signer le projet de requête du mois de janvier 1857; il ne voulut pas non plus signer celui qui venait d'être définitivement adopté, à la fin de novembre de la même année. Dans l'un et dans l'autre il se trouvait retranché du personnel de la nouvelle corporation, et cela le blessait assez grièvement. Après son premier refus, l'archevêque lui adressa la lettre suivante, en date du 7 mars :

Monsieur, vous n'avez pas cru devoir apposer votre signature à la suite de celles des autres membres de la corporation du Séminaire de Nicolet sur la requête qui a été présentée par M. le grand vicaire Loranger; mais nous ne savons pourquoi vous avez cru devoir en agir ainsi. Je dois, en ma qualité de Président et à la demande des autres membres de la dite Corporation, vous prier de vouloir bien nous faire part de vos raisons à l'occasion de ce refus, ainsi que du nouveau mode d'organisation qui rencontrerait vos vœux.

La requête qui vous a été soumise, avait pour but d'opérer dans le personnel de la Corporation un changement que nous croyons tous être

1858

*nécessaire et même indispensable pour la bonne administration de cet établissement, aux besoins duquel la Corporation actuelle ne saurait répondre efficacement. C'est donc pour nous tous un devoir et non une simple convenance d'aviser aux moyens de remédier à cet état de choses. Ainsi veuillez donc nous dire quel serait votre avis sur le changement à faire dans l'organisation actuelle pour obtenir le meilleur résultat. Si, par exemple, une corporation intérieure, dont le président serait l'évêque diocésain, rencontrerait vos vues; ou bien si vous préféreriez une corporation extérieure composée de membres pris dans votre diocèse, de laquelle l'évêque des Trois-Rivières serait le président, comme ci-devant.*

Votre réponse et celle des autres membres nous conduira à prendre une détermination propre à atteindre le but désiré.

M. Fortier ne jugea pas à propos de donner une réponse à cette sommation.

Les directeurs du Séminaire, avant de présenter à la Législature la requête signée par les membres de la corporation légale, à l'exception de M. Fortier, crurent bon de préparer un assez long mémoire <sup>(1)</sup> pour appuyer leur demande auprès des ministres et des députés. Ils ne manquèrent pas d'y réfuter les prétendues objections du curé de Nicolet à la formation de la nouvelle corporation, telle qu'elle était demandée par les autres membres, et d'expliquer la cause de son refus; car ils craignaient de rencontrer une opposition de sa part devant les Chambres, sous une forme ou sous une autre.

Après avoir parlé de la décision prise par les membres de la corporation légale, au sujet du changement projeté et arrêté par eux, le mémoire ajoutait ce qui suit sur le refus de M. Fortier:

En conséquence, ils dressèrent un projet de loi au commencement de 1857, et comme ils étaient à peu près dans l'impossibilité de se réunir en bureau, ce que d'ailleurs la chartre n'exige pas, ils firent passer le projet à chaque membre en particulier, comme ils avaient fait déjà en 1848, pour la déclaration qui établissait une corporation interne provisoire. Δ

(1) Rédigé par M. L. R. Lafleche.



la grande surprise des quatre autres membres, M. Fortier refusa de la signer, et de plus, il approuva et encouragea, en opposition, un autre plan de corporation mis en avant par quelques-uns de ses amis, qui s'efforcèrent de le faire signer par le clergé du diocèse. D'après ce plan, le curé de Nicolet et un curé voisin devaient faire partie d'une nouvelle corporation, dont on excluait tous les autres anciens membres, et ils espéraient, par l'influence du clergé, les forcer à l'accepter. Ce projet ne rencontra pas les vœux du clergé, ni ceux des directeurs de la maison, et force fut d'y renoncer.

Des changements importants ayant été proposés au projet de janvier 1857, par les directeurs du Séminaire, les membres de la Corporation légale finirent par s'arrêter au plan soumis actuellement à la Législature. M. Fortier, qui avait déclaré à un des membres de la Corporation légale qu'il ne consentirait jamais à un changement qui l'exclurait de la nouvelle corporation, sans attendre que le plan nouveau lui fût présenté, sans en connaître exactement le contenu, se prononça ouvertement contre, et annonça qu'il s'y opposerait énergiquement. Surpris d'une semblable déclaration, les autres membres de la Corporation légale prièrent les directeurs du Séminaire de soumettre la nouvelle mesure à l'approbation du clergé, qui fut unanime à l'accepter (1), à l'exception de quatre curés, amis de M. Fortier, déjà liés ensemble depuis un an pour faire échouer tout projet où ne figurerait pas le nom du curé de Nicolet. Ce sont les mêmes qui ont mis en avant le plan de l'année dernière, que le clergé a refusé de soutenir.

Enfin, aussitôt que la mesure fut prête, elle fut soumise par un des membres de la Corporation légale à l'approbation de M. Fortier, de la même manière, dans les mêmes formes et dans le même temps qu'aux autres membres. Ce Monsieur déclara qu'il ne pouvait en honneur signer ce document et refusa absolument son concours à une mesure que réclamaient ses quatre collègues, et qu'il savait de plus avoir reçu l'approbation des directeurs de la maison et de tout le clergé, à l'exception de ses quatre amis, comme en fait foi le document ci-joint (*la déclaration signée par les prêtres du diocèse*).

Le Mémoire explique ensuite les motifs qui ont déterminé le choix du personnel tel qu'il était proposé dans la requête signée par les membres de la corporation légale.

Or, dans le projet de loi actuel, disait-il, on a tâché d'assurer autant qu'il est possible la stabilité et la prospérité de l'institution. Considérant:

---

(1) Par une déclaration signée de tous.

1858

1° que c'est Mgr Plessis, d'heureuse mémoire, qui en est le fondateur officiel, qui l'a fait ériger civilement en corporation et qui lui a donné un développement magnifique, en l'élevant en peu d'années au rang des premiers établissements de ce genre dans le pays; 2° que son successeur, Mgr Panet, a consacré huit à dix mille louis à la construction de l'édifice actuel, et que ses successeurs ont continué à accorder la même protection à cette institution, jusqu'au jour de l'érection du diocèse des Trois-Rivières, qui l'a soustrait à la juridiction de l'Archevêque de Québec; 3° que l'Evêque des Trois-Rivières, comme successeur des Evêques de Québec dans cette partie de l'ancien diocèse, et comme Evêque diocésain, est plus intéressé que tout autre à sa prospérité, puisqu'il est le seul établissement où son clergé puisse se recruter, et les citoyens du district recevoir une éducation supérieure, la Corporation légale est convaincue qu'il est dans l'intérêt de la dite maison que l'Evêque diocésain prenne part à son administration. Mais, comme l'Evêque, par maladie, par absence, ou par la vacance du siège, ne pourrait remplir ses devoirs de membre de la Corporation, il a été jugé convenable de lui adjoindre le premier dignitaire de son diocèse, le grand vicaire.

Considérant qu'il est constaté que le gouvernement de l'institution doit être interne, pour sa prospérité, la Corporation légale a fait choix de cinq ecclésiastiques résidant dans la maison pour former la majorité du personnel de la nouvelle corporation. Par là elle a assuré un quorum perpétuel de membres internes; ce qui permettra de prendre toutes les mesures nécessaires sans être dans l'absolue nécessité d'avoir la présence des membres du dehors.

Après annonce officielle dans les journaux, suivant l'exigence de la loi, la mesure fut présentée à la Législature, dont le siège à cette époque était à Toronto. M. L. R.-Laflèche s'y rendit, au nom des directeurs du Séminaire, pour donner les explications nécessaires, en se servant du mémoire précité. Il n'y eut aucune opposition, ni du curé de Nicolet, ni d'aucun autre. Le projet suivit la filière ordinaire devant les deux chambres et devint loi par la sanction du Gouverneur, le 24 juillet 1858.

Voici le texte de l'acte qui modifie le personnel du Séminaire de Nicolet:

Attendu que Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, archevêque catholique de Québec, Monseigneur Charles-François Baillargeon, coadjuteur du dit archevêque, Charles-Olivier Caron, grand vicaire du district des

Trois-Rivières et François-Xavier Côté, archiprêtre, curé de Sainte-Genève et le plus ancien des curés du district, membres actuellement de la corporation pour la surintendance et l'administration du Séminaire de Nicolet, créée par Lettres Patentes royales émanées le dix décembre mil huit cent vingt et un, au château Saint-Louis, à Québec, par Sa Très Gracieuse Majesté le Roi George IV, sous le grand sceau de la province du Bas-Canada, et le seing de Son Excellence George, Comte de Dalhousie, alors Gouverneur en chef de la dite province, ont par leur pétition exposé que vu l'érection d'un nouvel évêché aux Trois-Rivières, et la grande distance où ils sont du Séminaire, il est nécessaire de modifier la composition du personnel de la corporation, et qu'il est expédient d'acquiescer à leur demande; à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit:

1° Cette partie des lettres patentes, incorporant le Séminaire de Nicolet et accordées comme susdit par Sa Très Gracieuse Majesté le Roi George IV, qui détermine le nombre de personnes et les personnes qui formeront et composeront la dite corporation, sera et est abrogée à cet effet seulement; et à l'avenir la dite corporation du Séminaire de Nicolet se composera et sera formée: 1° de l'évêque catholique romain des Trois-Rivières; 2° du grand vicaire du dit évêque, résidant dans la ville des Trois-Rivières; 3° de cinq membres internes, c'est-à-dire demeurant au dit Séminaire de Nicolet, lesquels cinq membres seront Messieurs Thomas Caron, prêtre, supérieur du dit Séminaire de Nicolet, Louis Richer-Lafleche, prêtre, préfet des études, Antoine-Narcisse Bellemare, prêtre, directeur, François-Xavier Côté, prêtre, procureur,\* et François Désaulniers, sous-diacre, professeur de philosophie, tous résidant ou employés au dit Séminaire de Nicolet, ou leurs successeurs dans la charge de membre interne de la dite corporation du Séminaire de Nicolet.

2° Lorsqu'un des cinq membres internes de la dite corporation laissera vacante la dite charge de membre interne, soit par mort, soit en résignant la dite charge, ou en cessant de demeurer au dit Séminaire, il sera remplacé comme membre interne de la corporation du Séminaire de Nicolet par un ecclésiastique catholique romain, nommé pour cet effet par la majorité des membres restant de la dite corporation; et dans la suite, la même règle sera suivie toutes les fois que quelque vacance surviendra dans le nombre des membres internes de la dite corporation du Séminaire de Nicolet.

3° Le présent acte n'affectera en aucune manière les droits acquis avant sa passation à la dite corporation ou à des tiers; mais tels droits auront la même force, et la dite corporation ainsi modifiée, quant à son personnel, pourra, dans l'intérêt de l'institution et de la société, ester en jugement, acquérir, posséder des biens, comme il est dit aux lettres pa-

1858

tentes susmentionnées, et les échanger, vendre et aliéner, et jouir généralement de tous les droits, pouvoirs et privilèges y accordés.

4° La dite corporation pour la surintendance et l'administration du Séminaire de Nicolet, sera désignée, après la passation du présent acte, sous le nom de corporation du Séminaire de Nicolet.

5° Le présent acte sera censé être un acte public. (1)

M. Fortier avait eu le bon esprit de comprendre qu'il était expédient de ne pas aller plus loin dans son opposition à une mesure jugée par tous, non seulement utile, mais nécessaire au plus grand bien du Séminaire, et que du reste il n'avait aucune chance d'empêcher. Il fit mieux encore :

(1) Cet acte fut modifié de la manière suivante par la Législature de Québec, en 1886, après la division du diocèse des Trois-Rivières.

“Attendu que la corporation du Séminaire de Nicolet a par sa pétition représenté que, vu l'érection du nouveau diocèse de Nicolet, il est devenu nécessaire d'accéder à la demande contenue dans cette pétition; à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

“1. Cette partie de l'acte 22 Victoria, chapitre 68, qui modifie le personnel du Séminaire de Nicolet, est amendée comme suit :

“A l'avenir, la corporation du Séminaire de Nicolet se composera et sera formée seulement :

“1° de l'évêque catholique romain de Nicolet;

“2° des cinq membres actuels internes, c'est-à-dire demeurant au dit Séminaire de Nicolet, lesquels membres sont messieurs Isaac Gélinas, prêtre, supérieur, Antoine-Narcisse Bellemare, prêtre, Moïse-George Proulx, prêtre, Joseph Blais, prêtre, et Joseph-Antoine-Irénée Douville, prêtre, tous résidant et employés au dit Séminaire de Nicolet, ou leurs successeurs dans la charge de membre interne de la corporation du Séminaire de Nicolet;

“3° de deux autres membres internes adjoints qu'il sera loisible à la corporation de choisir à la majorité des voix, parmi les prêtres demeurant au Séminaire de Nicolet.

“2. Le présent acte n'affectera en rien les autres dispositions de l'acte 22 Victoria, chapitre 68, non plus que les pouvoirs et privilèges accordés à la corporation du Séminaire de Nicolet par les lettres patentes royales en date du 10 décembre 1821, sous le grand sceau de la province du Bas-Canada.”

il accepta de bon cœur le nouvel état de choses et se montra désormais, comme avant l'incident, l'ami de la maison, à laquelle il donna dans la suite plus d'une preuve de sa bienveillance; à sa mort, il lui légua sa riche bibliothèque. 1858

Nous rappellerons, en terminant l'histoire de cette longue et délicate affaire du changement de personnel de la corporation légale, les noms de ceux qui en ont fait partie depuis l'émanation des lettres patentes royales, le 10 décembre 1821, jusqu'au 24 juillet 1858. Les cinq membres étaient: 1° l'évêque de Québec; 2° le coadjuteur de l'évêque de Québec; 3° le grand vicaire des Trois-Rivières; 4° le curé de Nicolet; 5° le plus ancien curé du district des Trois-Rivières.

Membres de la corporation du Séminaire de Nicolet: 1° *A titre d'évêque de Québec*, Mgr Plessis (1821-1825), Mgr Panet (1825-1833), Mgr Signay (1833-1850), Mgr Turgeon (1850-1858).

2° *A titre de coadjuteur de Québec*, Mgr Panet (1821-1825), Mgr Signay (1825-1833), Mgr Turgeon (1833-1850), Mgr Baillargeon (1850-1858).

3° *A titre de vicaire général des Trois-Rivières*, M. F. Noisieux (1821-1833), M. L.-M. Cadioux (1833-35), M. T. Cooke (1835-1852), M. F.-G. Loranger (1852-1857), M. C.-O. Caron (1857-1858).

4° *A titre de curé de Nicolet*, M. J. Raimbault (1821-1841), M. J.-O. Léprohon (1841-1844), M. L.-T. Fortier (1844-1858).

5° *A titre de plus ancien curé du district*, M. C.-G. Courtin, curé de Gentilly (1821-1832), M. L. Delaunay, curé de Saint-Léon (1832-1837), M. J. Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup (1837-1855), M. F.-X. Côté, curé de Sainte-Geneviève de Batiscan (1855-1858).

1859-1860

Ainsi il y eut en tout dix-sept membres de l'ancienne corporation, pendant les 37 années de son existence (1).

Il surgit à cette époque, pour le Séminaire de Nicolet, une autre grave question, dont la solution devait influencer grandement sur ses destinées, par la conséquence qui en découlait avec le temps: ce fut celle de la fondation d'un collège classique aux Trois-Rivières. Elle n'était pas nouvelle, puisque dès 1825 elle avait été agitée, à propos de la reconstruction projetée de celui de Nicolet. Mais il s'agissait alors plutôt de la translation de ce dernier dans la ville trifluvienne que de l'établissement d'un second collège (2). Cette fois c'était bien une nouvelle fondation qui était réclamée par les citoyens des Trois-Rivières, car ils n'osaient plus espérer que le Séminaire de Nicolet viendrait tôt ou tard s'implanter de leur côté. Deux choses contribuaient fort à exciter leurs aspirations et à leur donner des espérances de succès: Trois-Rivières était ville épiscopale et le Séminaire de Nicolet prospérait, en s'alimentant largement d'élèves venant du nord du fleuve.

---

(1) Voici les noms des membres de la nouvelle Corporation depuis 1858; deux seulement ont appartenu à l'ancienne: Mgr Cooke et M. C.-O. Caron, V. G.

Mgr Cooke (1858-1870), M. C.-O. Caron, V. G. (1858-1886), M. T. Caron, V. G. (1858-1878), M. A.-N. Bellemare (1888....), M. F. L.-Désaulniers, (1858-1865), M. F.-X. Côté (1858-1872), Mgr Lafleche (1858-1861 et 1870-1886), M. I. Gélinas, P. R. et V. G., (1862-1901), M. M.-G. Proulx (1865....), M. J. Baïs (1872-1886), M. J.-A.-I. Douville (1878....), M. T.-M.-O. Maurault (1886-1887), Mgr Gravel (1886....), M. Z. Lahaye (1887-1899), M. J.-S.-H. Brunault (1893-1899), M. F.-E. Baril (1895....), M. Séverin Poirier (1901....) et M. P.-F. Cantin (1901). En tout dix huit, pour les 45 dernières années (1858-1903).

(2) Nous ne trouvons nulle part, dans aucun document, à Nicolet ou à Québec, qu'il ait été question soit en 1803, soit en 1806, d'établir un collège aux Trois-Rivières.

La question fut mise devant le public, en 1859, sous <sup>1859-1860</sup> forme de correspondances dans un journal du lieu, *l'Ère Nouvelle*. Le correspondant (1), qui signait ses écrits *Un père de famille*, entreprit une croisade en faveur de l'établissement d'un collège aux Trois-Rivières et développa ses arguments à sa manière, d'une façon un peu blessante parfois pour ceux que n'entraient pas dans ses idées, et sans y mettre trop de forme. Il ne fut pas longtemps sans recevoir des répliques de la part d'autres correspondants, et d'assez fortes. Les amis du Séminaire trouvaient que le temps d'en venir à une nouvelle fondation n'était pas arrivé, et que si elle avait lieu, elle ne pourrait manquer de porter un rude coup à une institution qui avait rendu les meilleurs services à l'Église et à la société en général; qu'en multipliant ainsi les collèges classiques, on risquait de déclasser bon nombre de jeunes gens et d'encombrer d'une manière alarmante les diverses professions libérales; qu'enfin les raisons apportées par le champion de la cause trifluvienne étaient, les unes peu fondées, et les autres tout à fait fausses.

La discussion s'envenima peu à peu, devint acrimonieuse à l'excès, excita vivement les esprits, surtout aux Trois-Rivières, et eut pour effet de pousser davantage les intéressés à la réalisation de leurs vœux le plus tôt possible. Il se forma dans ce but un comité de laïques, à la tête desquels était l'honorable E. Turcotte, député, maire de la ville; ils se firent incorporer, au commencement de 1860, sous le nom de "Collège des Trois-Rivières." Puis, comme il ne pouvait être question d'une institution purement laïque, bien qu'on en eût fait la menace et qu'on eût aussi parlé des Jésuites pour l'enseignement, ces Messieurs s'adressèrent à l'Évêque afin d'obtenir des professeurs ecclésiastiques et un directeur

---

(1) M. A. L.-Désaulniers, avocat des Trois-Rivières.

859-1860 pour le collège qu'ils entreprenaient d'établir contre vent et marée. Il était facile de constater que le clergé dans sa totalité, ou bien près, s'opposait à cette fondation, et qu'il n'y avait que les plus directement intéressés, c'est-à-dire un groupe de citoyens de la ville trifluvienne, qui la désiraient.

Les directeurs du Séminaire de Nicolet ne pouvaient, de leur côté, demeurer indifférents à l'égard d'une question qu'ils regardaient à bon droit comme affectant gravement l'avenir de l'institution. A la suite de ces discussions dans les journaux, et pour prévenir, autant qu'il était en leur pouvoir, ce qu'ils regardaient comme un malheur dont les conséquences pouvaient être tout à fait déplorables, ils résolurent d'adresser à Mgr des Trois-Rivières un mémoire détaillé, pour lui faire connaître les raisons qu'ils voyaient contre la fondation projetée (1).

Voici comment débutait le Mémoire :

Monseigneur, Votre Grandeur comprend facilement que nous, directeurs du Séminaire de Nicolet, n'avons pu suivre sans inquiétude les débats qui ont eu lieu dans l'*Ere Nouvelle* et la *Gazette de Soré* sur la question d'un collège aux Trois-Rivières. Si la question est du plus haut intérêt pour les véritables amis de l'éducation, elle doit l'être certainement davantage pour ceux qui ont exclusivement consacré leur vie à l'éducation de la jeunesse, œuvre si belle, si éminemment utile à la Religion et à la patrie. Aussi nous croyons-nous pressés en ce moment par un double devoir, d'abord comme amis sincères et dévoués de la cause de l'éducation, et ensuite comme membres de l'unique établissement classique qui existe dans le diocèse, de faire connaître à Votre Grandeur notre manière d'envisager le nouveau projet, qui sourit si agréablement à quelques-uns et que d'autres combattent de toutes leurs forces.

Nous le faisons avec d'autant plus de confiance que nous avons eu l'avantage de connaître par notre propre expérience que Votre Grandeur est non seulement un ami zélé de l'éducation, mais encore un protecteur prudent et éclairé; et que dans la circonstance présente, où il s'agit d'une question qui touche à la source même de l'avenir de son clergé, elle ne

---

(1) Ce mémoire fut préparé par M. L. R.-Lafêche, qui était alors supérieur.



peut manquer de donner à nos humbles représentations sa plus sérieuse <sup>1859-1850</sup> attention.

Nous savons aussi parfaitement bien que Votre Grandeur peut plus que tout autre favoriser ce projet par son concours, comme le sent fort bien et le dit avec complaisance le correspondant de l'*Ere Nouvelle*; de même aussi qu'elle peut le rendre absolument impraticable en refusant de le prendre sous sa haute protection.

Nous espérons de plus que Votre Grandeur nous connaît assez pour prendre en bonne part les réflexions que nous prenons la liberté de lui soumettre et croire que les bas sentiments de la jalousie et de l'égoïsme n'ont eu aucune part à une démarche dictée par le seul sentiment du devoir et le seul amour du bien.

Après avoir réfuté les raisons plus ou moins plausibles que le correspondant de l'*Ere Nouvelle* avaient apportées pour soutenir sa thèse de la nécessité d'un collège aux Trois-Rivières, le Mémoire posait et développait au long et avec force arguments les deux questions suivantes :

Est-il dans l'intérêt du diocèse et du district des Trois-Rivières d'avoir deux institutions classiques? Si la solution de cette question est affirmative, nul doute qu'il ne faille bâtir un collège aux Trois-Rivières. Si elle est négative, elle se présente de nouveau sous cette forme: 2° Est-il dans l'intérêt du diocèse et du district de transférer le Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières, à raison des changements survenus dans cette ville depuis le choix de Mgr Plessis? Si cette dernière question est résolue affirmativement, eh bien! il faut un collège aux Trois-Rivières. Faisons alors les sacrifices énormes que demande l'intérêt du diocèse et du district. Mais si cette question est résolue négativement, alors il ne faut pas de collège aux Trois-Rivières. Nous avons l'intime conviction que Votre Grandeur ne consentira jamais à sacrifier l'intérêt général et d'un ordre supérieur de son diocèse, à l'intérêt local de sa ville épiscopale, quelque chère qu'elle puisse lui être d'ailleurs. Et nous avons aussi assez de confiance dans le bon sens et la générosité des citoyens des Trois-Rivières, pour croire qu'ils n'essayeront jamais d'imposer un sacrifice aussi considérable au diocèse et de risquer l'avenir de l'éducation supérieure pour un intérêt local.

L'examen de la première question conduisait l'auteur du Mémoire aux conclusions suivantes :

1° L'érection d'un second collège aurait pour effet de partager les ressources pécuniaires qui ont bien de la peine à rencontrer les besoins les

1859-1860 plus urgents de celui qui existe déjà et qui est encore loin de se suffire à lui-même, bien que des personnes mal informées cherchent à le faire croire.

2° Elle partagerait pareillement le personnel de l'enseignement déjà trop faible pour un seul.

3° Bien loin de procurer l'éducation à un nombre d'élèves sensiblement plus grand (ce qui du reste ne serait pas à l'avantage de la société), elle ne ferait que partager en deux camps ceux qui ne sont pas encore assez nombreux pour remplir les cadres de l'établissement déjà existant.

4° Enfin l'érection d'un second collège dans le district aurait pour effet de faire baisser le niveau des études, et au lieu d'une bonne institution où notre jeunesse se mettrait en état de prendre honorablement un rang dans la société à côté de la jeunesse d'ailleurs, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, nous n'aurions que deux institutions médiocres où elle recevrait une éducation qui laisserait beaucoup à désirer et la mettrait par suite dans une position désavantageuse vis-à-vis de ses jeunes compétiteurs sortis des autres collèges.

En face de ces conclusions, peut-on hésiter à résoudre négativement la question posée: Est-il dans l'intérêt du diocèse et du district des Trois-Rivières d'avoir deux institutions classiques? Non, très certainement il n'en faut qu'une seule.

Puis le Mémoire passait à l'examen de la seconde question: "Est-il dans l'intérêt du diocèse et du district de transférer le Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières, à raison des changements survenus dans cette ville depuis le choix de Mgr Plessis?" C'était un chaud et vigoureux plaidoyer en faveur des avantages qu'offre Nicolet sur Trois-Rivières comme site d'une maison de haute éducation. On y invoquait surtout le choix bien mûri du lieu fait par l'illustre fondateur.

Il est digne de remarque, y était-il dit, que Mgr Plessis, cet homme au coup d'œil si juste et dont on ne peut trop admirer la perspicacité, ait passé par Trois-Rivières, qu'il connaissait parfaitement, pour venir jeter les fondements de son Séminaire à Nicolet. C'était après avoir mûrement pesé le pour et le contre devant Dieu, et dans l'intérêt de la Religion et du district, qu'il est arrivé à conclure qu'il devait choisir Nicolet préférentiellement aux Trois-Rivières. Nous avons la confiance que Votre Grandeur peut regarder le fait de ce choix comme de peu d'importance, dans la question qui nous occupe.

Vient ensuite l'exposé des raisons qui ont déterminé le <sup>1859-1860</sup> prélat à fixer à Nicolet le Séminaire qu'il fondait. Entre autres choses, le Mémoire disait à l'appui de ce qu'il avançait :

Une autre considération qui a dû influer sur la détermination de l'illustre fondateur de notre maison, ça été la prévision d'une augmentation plus rapide dans la population du Sud. S'est-il trompé? Voyons les chiffres. Le recensement de 1825 nous montre une majorité en faveur du Nord, et celui de 1851 une majorité d'environ 10,000 en faveur de la population du Sud. On voit donc ici que la prévision de Mgr Plessis s'est encore réalisée sous ce rapport, puisque dans ce laps de temps, le côté sud du fleuve l'a emporté de beaucoup dans son accroissement de population sur le côté nord.

Eh bien! Monseigneur, poursuivait le Mémoire, aujourd'hui que toutes les prévisions de l'Evêque Plessis se sont réalisées, que les obstacles qui pouvaient l'arrêter dans son choix ont disparu, que le succès remarquable de sa fondation lui a donné magnifiquement raison contre toutes les critiques intéressées, qu'est-il donc survenu de si extraordinaire en faveur des Trois-Rivières, pour qu'on veuille, sans respect pour sa mémoire, renverser brusquement sa décision, arracher l'arbre qu'il avait si habilement planté dans une terre fertile, pour aller le transplanter sur un coteau stérile? Nous le demandons, quel avantage immense Trois-Rivières offre-t-il aujourd'hui qu'il n'offrait pas alors?... Quant à nous, nous croyons qu'il y a une raison réelle qui milite aujourd'hui en faveur des Trois-Rivières; c'est le choix que Votre Grandeur en a fait pour y fixer son siège épiscopal. Mais nous sommes aussi convaincus que, connaissant parfaitement l'état des choses au moment de ce choix, elle n'a point voulu, en le faisant, donner le coup de mort à son Séminaire de Nicolet. Elle a jugé que la distance à laquelle il se trouvait était un bien minime inconvénient, vu la facilité des communications. Cette objection porte donc avec elle sa solution.

Les conclusions qui découlaient de l'examen de la seconde question étaient ainsi formulées:

1° On ne peut transférer l'établissement de Nicolet aux Trois-Rivières sans un très grand sacrifice pécuniaire et sans imposer un fardeau énorme aux véritables amis de l'éducation. 2° Il en résulterait des inconvénients sérieux pour la santé et le moral des élèves. Nous osons dire que notre expérience nous permet de porter un jugement compétent sur cet article.

1859-1860

3° La suppression du système des quart-pensionnaires, inévitable dans ce cas, fermerait la porte du collège à près d'une centaine d'élèves. 4° Il s'ensuivrait une perturbation inévitable dans les études, amenée par ce changement, dont la conséquence immédiate serait une baisse dans les études, qui se ferait sentir probablement pendant plusieurs années. Comment, Monseigneur, ne pas conclure à présent qu'il est contre l'intérêt du diocèse et du district de transférer le collège de Nicolet aux Trois-Rivières!

Enfin le Mémoire se terminait par un chaleureux et pathétique appel à l'évêque pour l'engager à refuser son concours dans l'établissement projeté d'un collège aux Trois-Rivières.

Eh bien! Monseigneur, y disait-on, puisqu'il ne faut qu'une seule institution classique, et qu'elle doit rester où elle est, dans l'intérêt de votre diocèse, il faut la protéger contre toute tentative qui pourrait la faire déchoir du rang qu'elle occupe. Nous sommes heureux de voir que son sort est entre vos mains et que nul autre que Votre Grandeur ne peut aussi efficacement paralyser le funeste projet mis en avant par le correspondant de l'*Ere Nouvelle*. Il n'est pas nécessaire, pour arriver à cet heureux résultat, de se donner un grand trouble; Votre Grandeur n'a qu'à opposer un refus ferme et énergique aux premières propositions qui ne manqueront pas de lui être faites, de prendre le projet sous sa haute protection. Ce refus ferme et énergique coupera court à tout...

Nous vous en conjurons donc, Monseigneur, au nom de l'institution que le gouvernement a confiée à vos soins d'une manière toute spéciale l'année dernière, au nom des plus chers intérêts de la jeunesse de ce district, rejetez une mesure dont l'adoption serait le décret de déchéance de l'éducation classique, dans notre diocèse, pour un grand nombre d'années peut-être. Ah! que les ennemis de Votre Grandeur ne puissent jamais dire que le premier Evêque des Trois-Rivières a signalé son administration par la ruine d'une institution qui était le plus beau titre de gloire des plus illustres évêques de Québec, et qui devait être un monument éternel de la générosité et du dévouement des évêques et du clergé canadiens. Non, Monseigneur, il n'en sera pas ainsi, et s'il fallait que cette maison reçût un jour son coup de mort, que ce ne soit jamais à l'aide du concours que Votre Grandeur donnerait à ses ennemis! Voilà le plus ardent de nos désirs et le plus sincère de nos vœux. Nous avons l'intime conviction que Votre Grandeur y prêtera une oreille favorable...

Ce Mémoire obtint tout d'abord l'assentiment de Mgr des Trois-Rivières, qui lutta aussi longtemps qu'il le put contre

le projet en question. Toutefois les citoyens des Trois-Rivières qui avaient mis la mesure sur le tapis, en en appelant au public par la voix des journaux, et qui se sentaient excités de plus en plus par les contradictions mêmes qu'ils rencontraient, se mirent à l'œuvre, comme nous venons de le voir, dès l'automne de 1859, pour obtenir un acte d'incorporation en faveur d'un collège qui n'existait pas encore. A l'occasion de l'annonce qui en fut faite dans les gazettes, les directeurs du Séminaire de Nicolet adressèrent une dernière protestation respectueuse à l'évêque, le suppliant de nouveau de ne point donner son concours à l'établissement de ce collège. Cette lettre est du 19 décembre. La voici dans son entier: (1)

Monseigneur, Le nouveau projet de former une corporation pour l'érection d'un collège aux Trois-Rivières, nous met dans la pénible nécessité de revenir à la charge auprès de Votre Grandeur. Nous savons que vous êtes aussi bien convaincu que nous de l'inopportunité de ce projet, par ce que vous nous en avez déjà dit. Oui, Votre Grandeur sait que son collège de Nicolet suffit amplement pour rencontrer les besoins actuels du diocèse. Elle sait également que le projet en question, au lieu de fortifier les études, ne peut manquer de les faire baisser immédiatement, en divisant des ressources et des forces qui ont réussi bien difficilement à les tenir au niveau de celles des autres collèges de la Province. Il s'en suivra aussi une rivalité inévitable qui partagera pour ainsi dire votre clergé et votre peuple en deux camps, et qui rendra doublement pénible la direction de ces maisons, déjà si difficile par elle-même.

Votre Grandeur connaît aussi bien et mieux que nous ces inconvénients et tant d'autres que nous lui avons signalés l'hiver dernier, et qu'il serait inutile de rappeler aujourd'hui, puisque dès lors elle a jugé ce projet comme nuisible et propre à décourager les véritables amis de l'éducation.

Il ne s'agit donc plus que d'aviser au moyen propre à le neutraliser efficacement et d'une manière convenable. C'est dans ce but que nous voudrions mettre nos faibles lumières au service de Votre Grandeur, suivant le désir qu'elle en a témoigné à Monsieur le Grand Vicaire T.

---

(1) Elle fut également rédigée par M. L. R.-Laflèche, comme le Mémoire précédent.

1859-1860 Mgr Cooke était de plus en plus embarrassé avec cette grave question. Il comprenait la force des raisons alléguées contre l'établissement d'un second collège dans le diocèse et l'impossibilité de la translation de celui de Nicolet aux Trois-Rivières. D'un autre côté les citoyens de sa ville épiscopale allaient de l'avant. L'acte incorporant le nouveau collège avait subi l'épreuve devant la Législature et avait été admis; il fut sanctionné au mois de mai 1860. Il restait aux promoteurs de l'œuvre à trouver le local et le personnel de l'institution en puissance. Ils s'adressèrent au gouvernement pour obtenir la location des vieilles casernes de la ville, ancien château des gouverneurs français, qui avait subi, comme bien d'autres monuments d'autrefois, une métamorphose sous la domination anglaise. Après avoir logé des soldats pendant plusieurs années, l'édifice avait été fermé, depuis qu'il n'y avait plus de garnison aux Trois-Rivières.

---

Caron, la semaine dernière, pour l'aider à sortir de l'embarras où l'a mise la proposition récente de quelques citoyens des Trois-Rivières, proposition qui n'allait à rien moins qu'à vouloir vous faire accepter la présidence de la future corporation.

Il nous semble d'abord, Monseigneur, que l'inconvenance d'une semblable proposition peut jusqu'à un certain point mettre Votre Grandeur à l'aise, car ces Messieurs doivent comprendre qu'ils vous proposent une démarche peu honorable. En effet, c'est tout bonnement vous offrir de marcher à la tête de ceux qui ont résolu de travailler à la ruine d'un établissement dont vous êtes le protecteur-né, et que le gouvernement, confiant en votre sollicitude, a mis d'une manière toute spéciale sous votre garde. Il y a même plus, si nous devons en croire quelqu'un de votre propre maison, ces messieurs n'auraient pas rougi de recourir à l'intimidation, et ils auraient menacé Votre Grandeur, dans le cas d'un refus, de former une corporation mixte, composée de catholiques et de protestants. Eh bien! Monseigneur, nous croyons que c'est le temps de dire: *Salutem ex inimicis nostris*. Il faut les prendre au mot: d'un côté, l'honneur et l'indépendance de votre dignité l'exigent; de l'autre, c'est le moyen le plus efficace de faire tomber ce malencontreux projet. C'est exactement ce que nous avons pris la liberté de conseiller à Votre Gran-

Il se rouvrit, à l'automne de 1860, pour donner logement aux <sup>1859-1860</sup> écoliers et aux professeurs du nouveau collège.

L'évêque enfin, pressé par les citoyens et voulant éviter de plus graves inconvénients, consentit à donner son concours à cette fondation, en fournissant des professeurs séminaristes et un prêtre pour être le directeur. Sa décision, il le savait, contristait les directeurs du Séminaire et tout son clergé; il usa de ménagement envers les uns et les autres. Dans tous les rapports qu'il eut avec les prêtres de Nicolet, pendant comme après le règlement de cette épineuse question, il agit toujours avec beaucoup de circonspection et n'employa jamais aucun procédé blessant à leur égard; au contraire il leur manifesta plus d'une fois son estime et la confiance qu'il avait en eux, malgré leur divergence d'opinion sur l'importante mesure qu'il avait été forcé d'adopter.

---

leur l'hiver dernier. Une résistance passive, un refus absolu de concours, est le plus sûr moyen de les arrêter. Puisqu'ils vous le proposent dans l'alternative où ils veulent vous mettre, acceptez-le; les conséquences n'en sont nullement à craindre. Quelle confiance les parents catholiques pourraient-ils reposer dans un établissement dirigé par des hommes de toutes les croyances? Où pourraient-ils trouver l'argent nécessaire pour rétribuer les professeurs laïques d'une semblable institution?

Il n'y a nul doute que l'avenir de ce projet ne soit entre vos mains. Cela est tellement vrai que même ses plus ardents promoteurs, malgré leurs menaces, ne peuvent s'empêcher de l'avouer. En plusieurs occasions ils ont déclaré que, sans le concours de Votre Grandeur, ils n'oseraient pas en venir à l'exécution. Le moindre encouragement qu'ils recevraient de votre part ferait donc peser sur les épaules de Votre Grandeur une bien lourde responsabilité.

Pour nous, convaincus comme nous le sommes, qu'une éducation collégiale médiocre est la perte d'un grand nombre de jeunes gens, et le fléau de la société, nous sommes bien décidés à ne reculer devant aucun sacrifice et à faire tout ce qui dépendra de nous pour sauver d'un si grand danger une cause à laquelle nous avons consacré notre existence. En agissant ainsi, nous croyons accomplir un devoir que l'honneur et la conscience nous imposent rigoureusement.

1859-1860

Le collège des Trois-Rivières s'ouvrit donc au commencement de septembre avec des professeurs ecclésiastiques qui quittaient le Séminaire de Nicolet pour entreprendre, à la voix du premier pasteur du diocèse, cette rude besogne, et avec un jeune prêtre de talent, pour directeur, M. J.-E. Painneton, alors vicaire aux Trois-Rivières, mais qui n'avait quitté Nicolet que depuis deux ans, après y avoir fait son cours et terminé sa cléricature. Tous se dévouèrent avec zèle à l'œuvre qui leur était confiée et la firent prospérer. Les directeurs du Séminaire de Nicolet avaient accepté, avec la respectueuse soumission qu'ils devaient à leur évêque, ce qu'ils n'avaient pu empêcher, et le nouveau collège des Trois-Rivières, devenu fait accompli, fut dès lors regardé par eux comme un frère cadet auquel ils ne pouvaient refuser leurs sympathies, et ils entretenirent avec son personnel les meilleurs rapports.

Une diminution d'élèves pour l'ancien collège, pendant quelques années, fut la conséquence de la fondation du nouveau; les élèves du Nord se dirigeant naturellement peu à peu vers Trois-Rivières. L'accroissement de la population au Sud, surtout dans les Cantons de l'Est, fit qu'il y eut compensation avec le temps, et le nombre des élèves à Nicolet, après dix ans, était redevenu le même qu'à l'ouverture du nouveau collège. La moyenne annuelle des élèves, de 1850 à 1860, avait été de 230, elle ne fut que de 208 dans la décade suivante (1860-1870). Elle s'est élevée à 304 dans celle de 1870 à 1880, puis s'est abaissée à 216, de 1880 à 1890, pour remonter dans la dernière (1890-1900) à 280.

L'année 1860 réservait encore au Séminaire de Nicolet une autre épreuve; ce fut la perte d'un de ses professeurs les plus distingués, M. Philippe-Octave Gélinas. Il mourut des fièvres typhoïdes, le 14 août, après quelques jours seulement de maladie. Né à Yamachiche le 5 juillet 1832, il



était entré au collège en 1846. Son cours d'études fut brillant, et il s'était acquis par ses belles qualités autant que par ses talents l'estime et la confiance de ses directeurs, de ses professeurs et de ses condisciples. Mgr des Trois-Rivières le retint à l'évêché comme son secrétaire, lorsqu'il prit la soutane en 1854, et il y demeura trois ans. Revénu au Séminaire, à l'automne de 1857, pour y terminer sa théologie, il fut bientôt appelé, au mois de janvier suivant, à l'enseignement de la philosophie, que M. Lafèche était forcé d'abandonner, à cause de la faiblesse de sa santé. M. Gélinas se fit de suite la réputation d'un excellent professeur, par ses connaissances et son rare talent de l'enseignement. Son caractère ouvert, affable, enjoué, toujours égal à lui-même, lui concilia l'affection de tous ses confrères, jeunes et vieux, qui reposaient en lui de grandes espérances. En effet, ses talents, sa science déjà étendue, son goût de l'étude, sa tendre et profonde piété, sa parole facile, son élégante plume, tout faisait présager qu'il était destiné à parcourir une carrière brillante et fructueuse, en rendant au Séminaire les services les plus signalés, soit comme professeur, soit dans tout autre office auquel ses diverses aptitudes l'auraient conduit. La Providence en jugea autrement et la mort vint, au grand regret de tous, le ravir au début de sa vie de prêtre et de professeur, âgé à peine de 28 ans. Inhumé dans l'ancienne église paroissiale, son corps fut transporté en 1873, après l'ouverture de la nouvelle, dans la chapelle du Séminaire.

Nous terminerons ce long chapitre en mentionnant les noms des bienfaiteurs du Séminaire pendant la période de 1850 à 1860. Outre M. C. Harper, dont il a été parlé plus haut, deux autres bienfaiteurs léguèrent, l'un en tout et l'autre en partie, leurs biens à la maison : M. Isaac Lebrun, curé d'Yamaska, et M. Michel Carrier, curé de la Baie. Le

**1859-1860** premier, ancien élève et ancien professeur au Séminaire, avait été successivement curé de Saint-Jean-des-Chaillons et d'Yamaska; il demeura dix-huit ans à la tête de cette dernière paroisse et y mourut le 30 juillet 1858, à l'âge de 49 ans. Il donna par son testament tous ses biens meubles et immeubles au Séminaire, dont il devint ainsi un des bienfaiteurs signalés. Le second n'était pas élève de Nicolet, mais il estimait le Séminaire, dans le voisinage duquel il vécut vingt-trois ans, et lui fit par son testament un joli legs de 1,500 dollars. Il décéda à la Baie le 14 janvier 1859.

## APPENDICE DU CHAPITRE X

## BÉNÉDICTION D'UNE STATUE DE LA SAINTE VIERGE

1855

Le neuf juin mil huit cent cinquante-cinq, a été bénite so'ennellement une statue de la Sainte Vierge, placée sur le fronton sud-ouest du Séminaire, à l'occasion de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge. Cette statue est une offrande de M. Théophile Fortier, curé de Nicolet, de messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire, et de toute la communauté.

La bénédiction a été faite par M. Thomas Caron, directeur du Séminaire, après une procession par les rues du village. La fanfare conduite par M. Edouard Desjardins, finissant ses études, était composée des élèves suivants: Leufroy Rochon, Didier Montambault, Théodore Duchesnay, Sévère Rivard, Dennis Murray, Moïse Proulx, Joseph Blais, William Smith, Aimé Beaubien, Ubald Pitt, Léon Arcand et Zéphirin Champoux. M. Elie Panneton, finissant ses études aussi, dirigeait le chant, exécuté par Louis-Edouard Desjardins, Philippe Brassard, Moïse-George Proulx, Dennis Murray, Moïse Proulx, Sévère Rivard, Léon Arcand et Ubald Pitt.

**Présents à la cérémonie.**—MM. Charles Dion, supérieur du Séminaire, Charles-Olivier Caron, préfet des études, Antoine-Narcisse Bellemare, directeur du grand séminaire, François Désaulniers, sous-diaque, professeur de Philosophie, François Côté, diaque, économe, Luc Désilets, eccl., professeur d'histoire, Flavien Baillargeon, eccl., premier maître de salle, Eleusippe Bergeron, eccl., second maître de salle, Honoré Bellemare, eccl.; professeur de Rhétorique, Narcisse-Edouard Ricard, eccl., professeur de Belles-Lettres, Napoléon Héroux, eccl., professeur de Troisième, George Talbot, eccl., professeur de Méthode, Casimir Hamelin, eccl., professeur de Syntaxe, Edouard Thibodeau, eccl., 1er professeur d'Eléments, Etienne Guertin, eccl., 2e professeur d'Eléments, Isaac Gélinas et Hector Saroni, eccl., professeurs d'Anglais, Alexandre Bouchard, eccl., Téléphore Lacoursière, eccl., et Nestor Larue, eccl., du grand séminaire.

**Philosophie.**—MM. Elie Panneton, Théodore Duchesnay, Honoré Desruisseaux, Philippe Brassard, Hyacinthe Trahan, Adolphe Désilets, Adolphe de Billy, Edouard Desjardins, Leufroy Rochon, Didier Montambault, Onésime Crébassa, Etienne Roy, Ovide Beaubien, Ferdinand Rousseau, Pierre-Trefflé Gouin, Elzgar Soulard, Anaclet Pelisson, Moïse-George Proulx, Adolphe Toupin, François-Xavier Comeau.

**Rhétorique.**—MM. Joseph Blais, Moïse Proulx, Damase Carufel, Thomas Maurault, François-Xavier Méthot, Pierre Bellemare, Auguste Bernier, Octave Biron, Edmond Marcotte, Elie Dauth, Dennis Murray, Sévère Rivard, Joseph-Antoine-Irénée Douville, Auguste-Réal Angers, Jean-Baptiste Boudreau, André Audette, Alphée Lomay, Sévère Saint-Cyr, Moïse Saint-Cyr.

**Belles-Lettres.**—Cléophas Guin, Antoine Lemaitre-Auger, Jules Milot, Nazaire Denoncourt, Pierre Marchand, Antoine Garceau, Aimé Beaubien, Séverin Rheault, Alfred Smith, Joseph Tessier, Pierre Désilets, Joseph Poirier, Hercule Richard, Théodore Lottinville, Thomas Fréchette, Arthur Du'cs, Thomas Martel, Godfroy Rousseau, Pierre Boudreau, Cléophas Roy et Aimé Trudel.

**Troisième.**—Ubaldo Pitt, Charles Richard, François-Xavier-Anselme Trudel, Hercule Savoie, François Voisard, Moïse Désilets, Antoine Lamy, Jean-Baptiste Marcotte, Pantaléon-Emilio Brassard, Evariste Lajoie, Alexis Désaulniers, Damase Milette, Evariste Brassard, Joseph Marcotte, Edmond Héroux, Ulric Arcand, Majorique Marchand, William Smith, Charles Verge, Louis Richard, Henry Hughes, Alexis Coutu, Adelmair Saint-Cyr, Henri Saint-George, Edmond Beauchemin, Robert Walsh, Norbert Provencher, Patrick Quinn, Joseph-Ludger Belcourt.

**Méthode.**—François Préfontaine, Uldoric Brunelle, Joseph Raiche, Evariste Gélinas, Honoré Therrien, Olivier Mayrand, Jean Blanchet, Zéphirin Champoux, Pierre Lambert, François-Xavier Baillargeon, Majorique Rivard, Prosper Dusablon, Elisée Panneton, Narcisse Lacerte, François Désaulniers, William Brown, Joseph Pepin, Aimé Masson, Jean-Baptiste Bourgeois, Gédéon Labarre, Louis Marchand, Ernest Gauvreau, Agapit Legris, Calixte Bourgeois, Eugène Belcourt, Alfred Désilets, Evariste Dubuc, Pierre Chavonelle, Téléphore Rousseau, Thomas Quinn, Ovide Toupin, Joachim Marchand, Léon Arcand.

**Syntaxe.**—MM. François Lamy, George Sauvageau, Herménégilde Pitt, George-Adolphe Barolet, Pierre Lahaye, Adélar S. de Carufel, Joseph-Domptail Boisvert, François-Xavier Duplessis, George Galarneau, Abdon Méthot, James Neville, Albert Hughes, Hippolyte Marcotte, Elzéar Traversy, Agnôr Moreau, Alphonse Rivard, Théophile S. de Carufel, Léon Bibaud, Alexandre Poirier, Clovis Beauchesne, Onésime Carrier, Ernest Duval, Edouard Béliveau, Denis-Benjamin Désaulniers, Joseph Vigneau, Gédéon Béliveau, Honoré Doucet, Calixte Bourgeois, Calixte Lor, Alfred Sinclair, Alfred Chaurette.

**Éléments.**—James Carey, Arthur Dufresne, John Leonard, Isaïe Lemire, Eugène Gill, Jean Baril, René Poisson, Alphonse Gill, Louis Lafs-che, Ernest Poulin de Courval, Adolphe Brassard, Onésime Boisvert, Octave Lupien, Paul Gélinas, Roch Proulx, Ludger Hould, Ruben Hart, Sévère Lottinville, Joseph Duhaime, Luc Beauchesne, Majorique Lamy, Honoré Dufresne, Onésime Lambert, Charles Lemire, Alphonse Camirand,